3 1761 08309042 3

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

TREIZIÈME ANNÉE

Paris
1899
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

LIBRARY
AUG 30 1967
UNIVERSITY OF

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1899

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.
Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.
Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, Prince héritier de Grèce.
Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.
Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc Constantin Constantinowich.
Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco.

BUREAU

Président :	M. le duc de Broglie.
Vice-Présidents :	M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur de France à Londres.
	M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur.
	M. le marquis de Vogué, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
Secrétaire général :	M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes.
Secrétaires du Conseil :	M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Rott, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave Noel, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne

MM.

Von Sicherer, recteur de l'Université de Munich.

Grand-Duché de Posen

Le baron Chlapowski.

Wurtemberg

Le docteur von Schlossberger, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie

Bohême

Fournier, professeur à l'Université de Prague.

Croatie

Le docteur Strossmayer, évêque de Diakovo.

Hongrie

Le docteur Fraknoi, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

Galicie

Le docteur St. Smolka, professeur à l'Université, secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

Belgique

Piot, ancien archiviste général du royaume.

M. le baron Jules d'Anethan, *membre adjoint.*

Brésil

S. E. le conseiller F. de Ménèzes Doria, baron de Loreto, ancien ministre.

Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de Peralta, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Danemark

S. E. le conseiller intime Védel, directeur du ministère des Affaires étrangères de Danemark.

Égypte

S. E. Yacoub-Artin-Pacha, ministre adjoint de l'instruction publique.

Espagne

Madrid

S. E. Wenceslao de Villa-Urutia, ministre d'Espagne à Constantinople.

Barcelone

Le marquis de Olivart.

États-Unis

Andrew D. White, président de Cornell-University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Grande-Bretagne

Angleterre

Oscar Browning, esq., R. S. professeur à l'Université de Cambridge.

Canada

L'honorable Louis A. Jetté, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval à Montréal.

Malte

Le docteur Caruana, directeur de la bibliothèque de Lavallette.

Grèce

Docteur Bikélas.

Italie

Rome

Le baron Antonio Manno, secrétaire de l'Académie des sciences, etc.

Bologne

Le comte N. Malvezzi de Médici.

Milan

Don Felice Calvi, président de la Société d'histoire lombarde, membre titulaire du R. Institut des sciences et lettres de Milan.

Venise

Le comte Andrea Marcello, membre de la deputazione di Storia patria.

Grand-Duché de Luxembourg

Le professeur van Vervecke, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

Monaco

Saige, conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, correspondant de l'Institut de France.

Pays-Bas

W. H. de Beaufort, ministre des Affaires étrangères.

Pérou

Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de Serpa-Pimentel, ancien président du Conseil des ministres.

Roumanie

Bengesco, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

Russie

Moscou

S. E. le prince Paul Galitzine, directeur des archives principales du ministère des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg

S. E. M. de Martens, professeur à l'Université Impériale, directeur au ministère impérial des Affaires étrangères.

Pologne

Le comte Waliszewski.

Suède et Norvège

Suède

S. E. M. Ch. de Burenstam, ancien ministre plénipotentiaire de Suède et de Norvège à Bruxelles et à la Haye.

Norvège

S. E. M. Gr. Gram, ancien ministre

d'État de Norvège à Stockholm.

Suisse

Berne

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

Fribourg

Le comte MAX de DIESBACH.

Genève

M. DE CRUE DE STOUTZ, consul général de Grèce, professeur à l'Université.

Lausanne

Berthold van MUYDEN.

Turquie

S. E. SAÏD-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr ETIENNE-PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'Antioche.
Le baron d'Avril, ministre plénipotentiaire.
Le comte G. Baguenault de Puchesse, docteur ès lettres.
Le marquis de Barral-Monferrat, *secrétaire du Conseil.*
Le marquis de Beaucourt.
Le comte Boulay de la Meurthe.
Le comte Amédée de Bourmont, ancien élève de l'Ecole des chartes.
Le duc de Broglie, *président de la Société.*
Le comte de Chaudordy, ancien ambassadeur.
Le baron de Courcel, *vice-président de la Société.*
Le marquis de Courcy, ancien diplomate.
Philippe Crozier, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole.
J. Delaville Le Roulx, ancien élève de l'Ecole des chartes.
Paul Durbieu, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
L'hon. Hector Fabre, commissaire général du Canada à Paris.
Fagniez.
Funck-Brentano, professeur à l'école des sciences politiques.
Le marquis de Gabriac, *vice-président de la Société.*
Le comte d'Harcourt, ancien ambassadeur.
Le duc de la Trémoille.
E. de Laboulaye, ancien ambassadeur.
René Lavollée, ancien consul général.
Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
R. de Maulde, *secrétaire général de la Société.*
Le comte de Moustier, duc de La Mothe Houdancourt, ancien secrétaire d'ambassade.
Octave Noel, *trésorier de la Société.*
G. Picot, membre de l'Institut.
Victor Pierre, avocat.
Plantet, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères.
Rott, *secrétaire du Conseil.*
Schlumberger, membre de l'Institut.
Le vicomte de Semallé, secrétaire d'ambassade.
Charles Tranchant, ancien conseiller d'Etat.
Albert Vandal, de l'Académie française.
Le marquis de Vogué, *vice-président de la Société.*
Le comte de Vorges, ministre plénipotentiaire.
Wallon, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frédéricsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hillerød, Danemark.

Le duc d'Abrantès, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne, France.

La Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest.

S. E. le baron Akerhielm, ministre d'Etat (Suède), château de Margretelund, par Stockholm.

Léon Adam, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-Inférieure.

Le marquis d'Albon (France), 95, rue de l'Université, Paris.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), légation de Grèce, Bucarest.

Le baron d'Anethan, ministre de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Al. d'Apletschéieff, conseiller d'Etat actuel de S. M. l'empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Les Archives royales de Suède (Suède), Riks-Archivet, Stockholm.

D'Argollo Ferrao, directeur du Brésil (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris.

G. Argyropoulos, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie.

S. E. Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Asser, conseiller d'Etat (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France (France), légation de France, Bucarest.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoïlle, Paris.

Louis d'Avril, deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid (France), 22, rue de la Trémoïlle, Paris.

S. B. Mgr Azarian, *membre corres-*

pondant (Turquie), Constantinople.

Le comte G. Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris.

S. E. Arturo de Baguer, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très-Catholique (Espagne), 4, Knenterdyk, La Haye.

Le chevalier Bajnotti, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Italie), Rome.

Barack, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, chez MM. Schleicher frères, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Le baron Claude de Barante (France), 128, boulevard Haussmann, Paris.

Alfred Baraudon (France), 36, rue Godot de Mauroy, Paris.

Le marquis de Barral-Montferrat, *secrétaire du Conseil* (France), 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Barré de Lancy, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

S. E. Camille Barrère, ambassadeur de la République française (France), près Sa Majesté le roi d'Italie à l'ambassade de France, Rome.

Fernand Bartholoni (France), 18, rue de la Rochefoucault, Paris.

A. D. Basily, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Eug. Louis Bastin, consul de Belgique, chancelier de la légation, 6, rue Bizet, Paris.

Alfred Baudrillart, agrégé de l'Université (France), 2, quai des Célestins, Paris.

Le comte Horric de Beaucaire, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris.

Le marquis de Beaucourt, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris.

S. E. M. de Beaufort, *membre correspondant*, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric de Beaumont, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon Béclard, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris.

Le vicomte Bégouen, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques (France), à Tunis, rue Sidi Erassas.

Sa Majesté le Roi des Belges.

Le comte de Bellissen, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. Bérard, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. de Bernon, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. Bertrand, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. Bettoni, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Lisbonne.

La Bibliothèque royale de Belgique (Belgique), Bruxelles.

La Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La Bibliothèque royale de La Haye (Pays-Bas).

La Bibliothèque royale de Dresde (Allemagne), Dresden.

La Bibliothèque royale de Stuttgardt (Würtemberg).

La Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas).

La Bibliothèque de l'Université de Budapest (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de France (France), à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque de l'Université

Impériale de Jurjew, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris.

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

Bladé, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

Le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange, Grand-Duché de Luxembourg.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Jedward Bonde, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède.

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

F. Bonnet, avocat au Conseil d'Etat (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le docteur Carl von Bonsdorff, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

H. du Bourg, ancien officier (France), 8, avenue des Sycomores, Paris-Auteuil.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Le comte de Bourmont, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las Cases, Paris.

Boutiron, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice Boutry (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le baron Brantsen du Lyt, ancien député, Pays-Bas, au château du Lyt, par Arnheim.

Le marquis de Breteuil, *membre du Conseil* (France), 10, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac (France), 39, rue Dumont d'Urville, Paris.

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan.

Le duc de Broglie, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris.

Le prince de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Son Altesse Royale Mgr le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

S. E. le marquis de Bute, pair du Royaume, président de la *British record society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London.

Le comte C.-J.-E. van Bylandt, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye.

Le vicomte Calvacanti d'Albuquerque, ancien sénateur, ancien conseiller d'Etat, ancien chambellan de S. M. l'Impératrice (Brésil),

95, avenue Victor-Hugo, Paris.

Don Felice CALVI, *membre correspondant*, président de la Société de l'histoire lombarde, membre effectif de l'Institut de Milan (Italie), 2, via Bassano Borrone, Milano.

S. E. M. CALVO, *membre correspondant* (République Argentine), Roonstrasse, Berlin.

S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France) près S. M. Britannique, palais de l'ambassade de France, Londres.

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

S.E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles.

S. A. CARATHÉODORI PACHA, ancien gouverneur général de Crète (Turquie), La Canée (île de Crète).

CARTERON, consul de France (France), Bâle.

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte.

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 7, via della Zecca, Torino.

CASATI de CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris.

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, ministre plénipotentiaire (Espagne), 9, calle de Columela, Madrid.

Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired United service and army and navy clubs, Londres.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

Alfred CHARPENTIER, ministre plénipotentiaire (France).

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris.

Emile CHASLES, inspecteur général honoraire de l'instruction publique (France), 49, rue de Lille, Paris.

Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Elysée, Paris.

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris.

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen,

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 72, rue de Lille, Paris.

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

COBIANCHI, secrétaire d'ambassade (Italie), ambassade d'Italie, Vienne.

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire.

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Comité Royal d'histoire nationale de

Turin (Italie), 16, via Bogino, Turin.

Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris.

M. Corgialegno (Grèce), George yard, Lombard street, Londres; E. C.

Le vicomte Roger de Cormenin (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

J. A. Ferreira da Costa, ministre plénipotentiaire en disponibilité (Brésil), 60, rua do Ouvidor, Rio-de-Janeiro, et chez M. Albert Brunel, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Jules Coulbaut, ancien élève de l'Ecole des langues orientales (France), 3, rue de Lulli, Paris.

Le baron de Courcel, *vice président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Georges de Courcel (France), 178, boulevard Haussmann.

Valentin de Courcel (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de Courcy, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Crampon, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne.

S. E. le comte Cronhielm, chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwège, hôtel Brayanza, Lisbonne.

Philippe Crozier, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire (France), directeur du Protocole au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, Paris.

Jean Darcy, inspecteur des finances (France), 14, rue de Siam, Paris.

Ernest Daudet (France), 48, avenue Marceau, Paris.

Albert Decrais, ancien ambassadeur, député (France), 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis De Crue de Stoutz, *membre correspondant*, consul général de Grèce (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine, aux Facultés libres d'Angers (France), 6, rue Vauvert, Angers (Maine-et-Loire).

Delafosse, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

Delaroche-Vernet, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), 6, avenue de l'Alma, Paris.

Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. Delaville le Roulx, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

N. Delyannis, ancien président du conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 27, rue Marbeuf, Paris.

Deprez, chez M. Colnaphi et C° (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London.

Deschamps, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg.

Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, au palais Bourbon, Paris.

Descos (France), premier secrétaire d'ambassade, 211, boulevard Saint-Germain, Paris.

Deverin (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le comte Max de Diesbach, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg (Suisse).

S. E. Djevad-Pacha, grand vizir (Turquie), Constantinople.

H. Doniol, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre Charron, Paris.

Le général Donop (France), inspec-

teur de cavalerie au Mans (Sarthe).

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du palais Bourbon, Paris.

Bernard DUTREIL (France), 22, rue Marignan, Paris.

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrade.

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire.

DRIAULT, professeur agrégé (France) au lycée d'Orléans, Loiret.

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillère, Isère.

Constantin DUMBA conseiller d'ambassade (Autriche-Hongrie), 8, rue Tronchet, Paris.

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris.

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires de Grèce (Grèce), Autriche.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27 rue Saint-Guillaume, Paris.

ENGELHART, ministre plénipotentiaire (France), 12, Torrente Bacceta Messine (Sicile).

Michel EPHRUSSI (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le baron d'ESTRELLA (France), 38, rue de Lubeck, Paris.

A. EYDEN (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. FABRE, *membre du Conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON, Doubs.

FAGNIEZ (France), *membre du Conseil*, 51, rue de Paris, Meudon, Seine-et-Oise.

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris.

FÉRIDOUN, ministre plénipotentiaire (Turquie), 7, avenue Victor Hugo, Paris.

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

FLOURENS, député, ancien ministre des affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris.

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel FRANASSOWITCH, ancien ministre des affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes (France), 12, rue Cassette, Paris.

M. de FRONDEVILLE (France), 19, rue Daru, Paris.

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark.

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 91, rue de Sèvres, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

S. E. le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada, Ottawa.

Mme GEFFROY (France), 32, rue du Bac, Paris.

S. E. J. U. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 21, Hyde Park, place. London, W.

Léon Geoffray, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

De Geoffroy, ministre plénipotentiaire (France), villa Clémentine, le Muy, Var.

Ch. Geoffroy de Grandmaison (France), château de Nagel, par Conches, Eure.

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie à Constantinople.

A. de Giers, consul général de Russie, à Jassy, Roumanie.

Michel de Giers, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

Nicolas de Giers, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Le docteur Glaesener, à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

J. G. Gleichmann, ancien ministre des finances, président de la seconde chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas), La Haye.

René Goblet, ancien député, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris.

Le baron de Golstein, ancien membre du conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo Gorrini, chef de la section des archives au ministère des affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome.

S. E. Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Stockholm.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Le comte Greffuhle, ancien député (France) ,8, rue d'Astorg, Paris.

Edouard Grenier, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard Saint-Germain, Paris; Baume-les-Dames, Doubs.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble, Isère.

Le comte Greppi, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Ricardo-Fernandez Guardia premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. Guesalaga, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

J. Guichard des Ages (France), château des Ages, par Availles Limouzine (Vienne).

Le comte de Guichen (France), Cirey-sur-Vésonge, Meurthe-et-Moselle.

S. E. le baron Guillaume, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes.

S. E. le comte Gyldenstolpe, ministre de Suède et de Norwège (Suède et Norwège), à Bruxelles.

Arpád de Gyory de Nadudvar, archiviste-rédacteur aux archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), Hoffburg, Vienne.

Agathon de Hammarskjold attaché aux archives du royaume, (Suède), Ricks archivet. Stockholm.

Le comte B. d'Harcourt, *membre du Conseil* (France), 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'Haussonville, ancien député, membre de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris.

M. de Hegermann Lindencrone (Danemark), envoyé extraordinaire et

ministre plénipotentiaire, 27, rue Pierre Charron, Paris.

Le docteur HEIMBURGER, professeur à l'Université de Giessen (Grand-duché de Hesse), Allemagne.

Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Leipzig, Allemagne.

S. E. le baron HOCCHSCHILD, ancien ministre des affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède.

Michel G. HOLBAN, vice-consul de Roumanie, membre de la Société de géographie de Genève (Roumanie), à Dorckoï, Roumanie.

S. E. Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Le comte HOYOS, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), au château d'Eichenhügel, à Portschach, Karnten (Autriche).

J. W. M. Van IDSANGA, docteur en droit (Pays-Bas), directeur au ministère de l'intérieur, La Haye.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Etape.

Auguste JAY, secrétaire d'ambassade au palais de l'ambassade des Etats-Unis à Paris (Etats-Unis), 70, avenue Marceau, Paris.

L'honorable Louis A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux.

JOORIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

De KIROW-DIJAN, consul général Impérial (Russie), Barcelone, Espagne.

Aladar KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris.

KOCH, vice-consul (Suisse), à Rotterdam.

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe, Prusse.

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

E. de LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Élysées, Paris.

J. de LA BOULINIÈRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Téhéran (Perse).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris.

A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 12, rue Paul Baudry, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre de LA GORSE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais.

Louis de LAIGUE, consul général (France), Rotterdam.

Roger LAMBLIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 30, rue Saint-Dominique, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

Le marquis de LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet de Jouy, Paris.

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 5 *bis*, rue Marignan, Paris.

William de LA RIVE (Suisse), Présinge, près Genève.

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris.

Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris.

Fernand LAUDET, ancien secrétaire

d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac, Gers.

Le comte de LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boulevard Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'Etat (Espagne), Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris.

O. LE FÈVRE, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, ancien rédacteur au ministère des Affaires Étrangères (France), 53, boulevard Malesherbes, Paris.

André LE GLAY (France), 59, avenue Kléber, Paris.

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, ambassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne, boulevard de Courcelles, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La LIBRARY DEPARTMENT OF STATE, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris.

Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY de MASHANAGLASS, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks Archivet Stockholm.

Le comte Nério MALVEZZI de MEDICI, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

Le duc de MANDAS, ancien ambassadeur d'Espagne (Espagne), Madrid.

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris.

Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin.

Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino.

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W., London, Angleterre. Nouvelle Ricardelette, par Narbonne, Aude.

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires

Étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris.

Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), chez MM. Fould frères, banquiers, 30, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris.

R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris.

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes, 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople.

Le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Belgrade (Serbie), Moncalieri, prov. de Turin, Italie.

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris.

Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia.

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris.

S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien grand maréchal de la noblesse dans les gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaia, Moscou.

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, résident général de France (France), Tunis.

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome.

Son Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

Son Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 7, avenue de l'Alma, Paris.

Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Vénézuela.

S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg.

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse.

Le comte de MONTHOLON, ministre de la République française, légation de France, Bruxelles, Belgique.

Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé, Loir-et-Cher.

Le comte Renaud de MOUSTIER, duc de la Motte-Houdancourt, *membre du Conseil* (France), 12, avenue de Tourville, Paris.

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

S. E. Munir-Bey, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. Munir, Bey-Sureya, secrétaire au commissariat impérial (Turquie), à Sofia (Bulgarie).

Berthod van Muyden, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne.

Le comte Louis Mycielski, député au Reichstag (Prusse), Galowo par Samter, Grand-duché de Posen.

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère.

Le baron Amaury de La Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), château de la Chevalerie, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de Navenne, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome.

Mme Christine Negroponte (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris.

Le baron de Nervo (France), 17, rue Marignan, Paris.

N. Nicolaides, directeur de l'*Orient*, 91, avenue Malakoff, Paris.

Octave Noel, *trésorier de la Société* (France), 70 *bis*, rue de l'Université, Paris.

C.-T. Odhner, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockholm.

Le marquis de Olivart, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone.

S. E. M. d'Ornellas, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe (Portugal), légation de Portugal, Saint-Pétersbourg.

S. E. le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie (Russie), au palais de l'ambassade, rue de Grenelle, Paris.

Manuel del Palacio, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado Madrid.

E. Pallain, gouverneur de la Banque de France (France), au palais de la Banque, Paris.

Alexandre Pangiris-Bey, secrétaire interprète de la banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'Etat marquis de Paranagua (France), chez M. le marquis de Barral, 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte P. D. Pasolini, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne, palazzo Sciarra, Rome.

Louis Passy, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron de Penedo, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris.

S. E. Manuel de Peralta, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid.

Le marquis de Persan, chargé d'affaires de France (France), à Quito, Equateur, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers, Paris.

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris Phelps (États-Unis), 13, rue Vaneau, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris.

V. Pierre, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris.

Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert Pingaud, attaché au ministère des Affaires Étrangères (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres

de Besançon (France), Besançon, Doubs.

Jules PINTER, consul général (Autriche-Hongrie), La Canée, île de Crète.

S. E. le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo nuovo, Milan.

Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 37, avenue de l'Alma, Paris.

PLANTET (France), *membre du Conseil*, 32, avenue Kléber, Paris.

S. E. M. POLOVSTOF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

René BITTARD des PORTES, publiciste, ancien chef de cabinet au ministère de la Justice, docteur en droit (France), 44, rue de Naples, Paris.

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien.

Le comte Constantin PREZEZDZIECKI (Russie), 6, rue Foksal, Varsovie.

Le comte de PROZOR, gentilhomme de la chambre, consul général de Russie (Russie), Genève.

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'Etat (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. E. le baron RENZIS de MONTANARO, ambassadeur d'Italie à Madrid (Espagne).

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

H. de RONSERAY (France), 16, rue de Lille, Paris.

S. E. le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et Cᵉ, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris.

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré.

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

François ROUSSEAU (France), 28, rue d'Assas, Paris.

L. RUYSSENAERS, ministre plénipotentiaire, chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas, La Haye.

Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg.

Le duc de SABRAN (France), château de Magnane, par Château-Gontier, Mayenne.

S. E. SAID PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople.

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais de Monaco.

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, boulevard Charles Sainctelette à Mons (Belgique).

H. Pouget de Saint-André (France), 6, rue Murillo, Paris.

Fleury de Saint-Charles, docteur en droit (France), à Saint-Etienne-la-Varenne (Rhône).

Le comte Hervé de Saint-Gilles (France), 25, rue Marbeuf, Paris.

Saint-Paul, auditeur au Conseil d'Etat (France), 8, place des Etats-Unis, Paris.

Le comte Sala, consul général, consulat de France, La Havane (Cuba).

S. E. le marquis de Salisbury, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres S. W.

Georges Salles, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le vicomte de Sartiges, secrétaire d'ambassade (France), Vienne.

S. E. Sawas-Pacha, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis de Sayve, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris.

Christian Schefer (France), 40, rue Desbordes-Valmore, Paris.

Le docteur Schlitter, aux Archives de la Cour (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le docteur von Schlossberger, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl., Archiv. Stuttgart.

Emm. Schlumberger, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris.

G. Schlumberger, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris.

M. A. N. L. de Stieglitz (Russie), Angluski Prospect, 38, Saint-Pétersbourg.

Le comte Pierre de Ségur, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de Ségur-d'Aguesseau (France), secrétaire de la légation de France à La Haye (Pays-Bas).

Le vicomte de Sémallé, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Em. Senart, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris.

S. E. le conseiller de Serpa-Pimentel, *membre correspondant* (Portugal), Lisbonne.

S. E. Nikolaki-Effendi Sgouridez (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, Constantinople.

Le jonkheer T.-H.-Hora Siccama, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Von Sicherer, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich.

J. A. Sillem, membre de la députation permanente des Etats provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte Siméon, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris, Oberhofen, lac de Thun Suisse.

Guillaume Singer, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Ferdinand Sisic, professeur à l'Université d'Agram (Autriche-Hongrie), 4, Brégovita Ulica Agram.

La Société historique de Hollande (Pays-Pas), Utrecht.

Léon Somzée, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles.

Albert Sorel, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 64, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Sparre, gentilhomme de

la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvége (Suède), Kronowall, par Esperöde, Scanie, Suède.

Henri STANDISCH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Shah à Téhéran (Perse).

R.-F. STEVENS (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London.

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia.

Le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas (Pays-Bas), 23, rue de Lubeck, Paris.

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire, (France), 164, rue de Vaugirard, Paris.

S. E. M.- Lad. SZÖGIENI MARICH de MAGYAR-SZLOGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin.

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, rue Montaigne, Paris.

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

THUREAU-DANGIN, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris.

S. E. M. G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), villa Erica, à Scheveningue Niederland.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

S. E. le comte de TOVAR, ministre de Portugal (Belgique), Bruxelles.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

S. E. le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan.

Albert VANDAL, *membre du Conseil*, membre de l'Académie française (France), 10, rue Lincoln, Paris.

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

S. E. le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie près le Saint-Siége (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Rome.

Mil R. VESNITCH, professeur à l'Université de Belgrade, ancien ministre, ancien député (Serbie), Belgrade.

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, légation d'Espagne, La Haye.

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. A. de Barandiaran, 12, rue Chateaubriand, Paris.

S. E. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin.

Etienne A. VLASTO (Grèce), 112, allée des Capucines, Marseille.

Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las-Cases, Paris.

Le comte A. Gilbert de Voisins, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte de Vorges, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général Foy, Paris.

Le comte Waliszewski, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris.

Daniel Mackensie Wallace (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Wallon, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris.

Waternau, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris.

Le docteur Ottocar Weber (Autriche-Bohême), 11, Stadtpark, Prague.

Frédéric von Weech, chambellan de S. A. R., chef des Archives du Grand-duché de Bade (Allemagne), Karlsruhe.

Le professeur van Wervecke, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg).

Serge de Westman, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Ph. Westrin, archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James Gustavus Whiteley (Etats-Unis), 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

The President of the White-Library, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Ch. de Wimpffen, ministre plénipotentiaire (France), 47, rue de l'Université, Paris.

S. E. le comte de Wolkenstein-Trottsburg, ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van Yperseele de Strihou, secrétaire de légation (Belgique), 31, rue de Bellechasse, Paris.

S. E. le comte Zannini, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie (Italie), Palais straat, La Haye.

Léonidas Zarifi, banquier (Grèce), Constantinople.

S. E. Ziad, ancien ambassadeur, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Le comte Armand.
Millon de Verteville.
Le baron de Ruble.
Sayous.
Schefer.
Tamisey de Larpoque.
De Vernouillet.
Yriarte.

UNE MÉDIATION
DES PROTESTANTS D'ALLEMAGNE
ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE
AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE

Nous avons eu de trop récents exemples des heureux effets de l'intervention d'une ou plusieurs puissances neutres entre deux pays belligérants pour qu'il soit utile d'insister sur les avantages que présente une semblable action de la diplomatie. Tout comme de nos jours, les médiations et les arbitrages furent assez fréquents au moyen âge et au temps de la Renaissance. On recourait généralement, en pareil cas, aux plus hautes autorités morales. Les papes furent incontestablement, pour ce motif, ceux qui rendirent le plus de services de ce genre. De même, saint Louis, par ses vertus, s'était acquis des droits personnels à la confiance des princes étrangers. — Mais un fait sans précédents, ce fut de voir François Ier, roi « très chrétien », solliciter, en 1545, d'une association d'hérétiques organisée en corps politique, la ligue de Smalkalde, d'être médiatrice et même arbitre entre lui et le roi d'Angleterre. Sans doute, les relations à peu près avouées que le roi de France entretenait depuis plusieurs années avec les protestants d'Allemagne avaient préparé les esprits à ne pas s'étonner outre mesure de cette action extraordinaire. C'était seulement la consécration patente et officielle d'une transformation de la politique dans un sens absolument opposé aux idées du moyen âge.

Une pareille conséquence de cette politique n'en constituait pas moins une véritable nouveauté.

I

Par suite de quelles circonstances François Ier songea-t-il à s'adresser à la ligue de Smalkalde?

Il sortait d'une guerre périlleuse contre Charles-Quint, guerre au courant de laquelle Henri VIII, s'alliant à l'Empereur, s'était emparé de Boulogne. Charles-Quint avait fait sa paix particulière, tandis que le roi d'Angleterre avait continué les hostilités. Les deux parties belligérantes désiraient la paix, mais elles ne voulaient rien céder de certaines de leurs prétentions. Quels médiateurs pouvaient intervenir? Le Pape, qui si souvent s'était interposé entre Charles-Quint et François Ier, ne pouvait que souhaiter la ruine du schismatique Henri VIII, et, par conséquent, la continuation de la guerre. L'Empereur trouvait un avantage à ce que la France fût occupée ailleurs et s'affaiblît dans une lutte stérile. Ses efforts ne pouvaient donc être sincères. C'est pour ces motifs que François Ier recourut aux protestants d'Allemagne. Ceux-ci avaient, au contraire, intérêt, nous le verrons, au rétablissement de la paix. Le roi de France, il est vrai, montrait bien ainsi, ouvertement, qu'il préférait au secours de l'Empereur, souverain catholique, celui des sujets hérétiques de ce prince, double raison qui aurait pu le faire reculer. Le nonce en France ne pouvait pas y croire, tant cette conduite lui semblait « indigne de cette couronne ». On le laissa dire. Le roi sollicita la médiation des protestants, dont les envoyés s'efforcèrent, de septembre à décembre 1545, de trouver un terrain d'entente. Il accepta jusqu'à l'*arbitrage* de la ligue de Smalkalde, et ce fut Henri VIII qui refusa ce dernier moyen. Seule, donc, une simple *médiation* s'exerça effectivement.

Les négociations de paix, dont on peut connaître tous les détails, ne sont pas très fréquentes pour la première moitié du

XVIe siècle. Les archives contiennent généralement, pour cette période, de regrettables lacunes. J'ai donc considéré comme une bonne fortune d'avoir pu découvrir en divers dépôts d'Angleterre, d'Allemagne, de France, et même aux archives du Vatican, des documents permettant de fournir un spécimen des négociations d'alors, à l'aide de dépêches émanant de plusieurs côtés et se contrôlant mutuellement[1]. Avant de résumer, d'après ces sources, les efforts que l'on fit, de part et d'autre, pour ramener la paix, il nous faut examiner sommairement quelles étaient les difficultés à aplanir, c'est-à-dire les prétentions des deux souverains.

II

La première de toutes ces difficultés était la question de la possession de Boulogne. Les conquêtes du genre de celle que venait de faire Henri VIII se rendent généralement à la paix. Cependant ce prince voulait absolument garder cette ville.

Il avait pour cela des motifs de divers ordres :

On sait combien il était utile à l'Angleterre d'alors, tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, d'avoir un point d'appui sur le continent, ce qui en faisait, dans une certaine mesure, une puissance continentale.

[1] Sur ces négociations j'ai consulté spécialement : *Sources anglaises,* manuscrites : *Record Office,* à Londres, $\frac{BB}{1}$, $\frac{BB}{283}$, $\frac{BB}{525}$, $\frac{BB}{856}$, $\frac{BB}{905}$; imprimées : *State Papers published under the authority of Her Majesty's Commission*, King Henry the Eighth, Londres, 1849. 4°, volume X, passim, et spécialement p. 520, 538, 566, 644 et suiv., 648, 712 et suiv., 728, 731, 757 et suiv., 761, 768 et suiv., 774 et suiv., 780 à 782, 795 à 798, 800, 806, 815, 836. — *Sources françaises*, manuscrites : « Advis d'aucuns moïens, etc... » : *Bibl. nationale : Mss. Dupuy*, t. 152, fol. 86 v° à 88 v°; et mss. fr. 2937, 3880, 23515. « Propositions, etc. » Dup. 152, fol. 88 v° et 89. Cf. aussi *ibid.*, fol. 83 v°, 84 v°. — *Sources allemandes, manuscrites : Archives de Marbury*, liasse Frankreich, Acten Landgr. Philipps... Relation de Jean Sturm, 1546. 10 décembre. — Pièces annexées de même date. Ces documents sont en double aux Arch. Ernest. de Weimar. Cf. également *Arch. de Weimar*, II. fol. 266, n° 206. — *Sources diverses*, manuscrites : *Archives nationales*, à Paris, K. 1485, B. 4, n°s 102, 105. — *Archivio secreto Vaticano*, Arm. VIII, Ord., 1, vol M., fol. 53. — *Archives royales de Bruxelles*, Papiers d'État, vol. 152, fol. 290, 302; — imprimées : *Geiger, Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X (1870), p. 183 et passim.

On peut croire, il est vrai, que c'est la perte de Calais qui a révélé à ce pays sa vocation maritime spéciale, en le *jetant à la mer*, si l'on me permet l'expression. Mais, si ce fut, probablement, un mal pour un bien, il était, du moins, difficile aux contemporains de deviner l'influence bienfaisante que le bouleversement de ces conditions d'existence devait avoir à la longue; et, dans l'état actuel des choses, des possessions continentales de l'autre côté du détroit étaient jugées, à bon droit, nécessaires, par les Anglais, pour relier leur pays au continent.

Or, la domination anglaise n'était pas assez solidement assise par l'occupation de Calais et du petit territoire entourant cette ville. La réunion de Boulogne à Calais était seule susceptible de l'affermir. Autrement, et l'événement l'a prouvé, un coup de main restait toujours possible. Si le Boulonais avait été entre les mains de l'Angleterre, il est à peu près certain que ce dernier pays n'aurait pas perdu, sous Henri II, le dernier lambeau de la France qu'il eût conservé. Longtemps encore il l'eût gardé, — comme Gibraltar. La transformation résultant de cette perte eût donc été tout au moins retardée.

A un point de vue beaucoup moins général, celui de la sécurité de la marine anglaise dans le détroit, l'occupation de Boulogne était d'ailleurs également fort désirable.

C'était donc chez Henri VIII une idée fixe de posséder cette ville. A chaque occasion, durant son règne, nous le voyons essayer de l'acquérir. Il allait jusqu'à offrir, en 1526, de renoncer, en échange, au titre de « roi de France », dont il se parait avec tant d'orgueil en tête de tous ses actes publics. On juge, par le sacrifice, du prix qu'il attachait à la satisfaction de son désir. Il prétendait, non sans une certaine exagération, que depuis quatre siècles ses aïeux souhaitaient vainement conquérir Boulogne, et que son peuple était, sur ce point, avec lui en communauté d'idées. Aussi, avec quel soin jaloux il défendait sa nouvelle acquisition!

Il avait d'ailleurs à cela un autre grand intérêt.

L'Angleterre était alors un petit État dont la population repré-

sentait, croit-on, à peu près le quart de celle de la France et était inférieure à celle de la république de Venise. Elle avait perdu, sous Henri VII, ses qualités militaires, et n'avait pourtant pas retrouvé, depuis la fin de la guerre de Cent ans, la moindre activité industrielle. Le pays était pauvre, partant les revenus de l'État peu considérables. L'opinion générale, en Europe, était que l'Angleterre était très faible.

Dans ces conditions, c'était pour ce pays faire preuve de vitalité que de conserver Boulogne. Et Henri VIII avait d'autant plus besoin de se faire respecter — de ce respect qu'inspire la force — qu'il avait toujours à craindre que le Pape ne parvînt à unir contre lui toute l'Europe catholique. — D'ailleurs, il faut l'avouer, il était très vaniteux, et la gloire militaire ne l'avait pas gâté. Il n'avait guère connu que des succès de théologien ou de diplomate. Il souhaitait que la postérité eût au moins à mettre à son actif une conquête. N'avait-il pas affiché, deux ans auparavant, la prétention de reconquérir même la Normandie et la Guyenne?

Il y avait un inconvénient à la politique de Henri VIII : c'est qu'elle n'était pas en rapport avec les forces dont il voulait précisément faire parade. C'est l'éternelle histoire de la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf. Le roi d'Angleterre en était réduit à des expédients financiers qui ne pouvaient soutenir que quelques mois les apparences. Son conseil était unanime sur ce point qu'il fallait se défaire de Boulogne au plus tôt. Les conseillers rappelaient à ce propos un reproche que l'on adressait communément à leur nation : « Que l'Anglais serait parfait s'il savait abandonner à propos ce qu'il avait, ou en d'autres termes : « *toller manum de tabula.* »

Quant à François Ier, il est inutile d'insister sur les motifs qui lui faisaient désirer ardemment de recouvrer une ville qui était un très ancien fief de la couronne, et qu'il avait, d'ailleurs, intérêt à arracher aux Anglais par les raisons mêmes qui les portaient à la conserver.

Voilà donc une première difficulté d'une solution peu aisée.

Il en était une autre : François Ier exigeait que les Écossais, ses alliés, également en guerre avec l'Angleterre, fussent compris, sans conditions, dans la paix. Henri VIII, au contraire, ne consentait à les y faire participer que si son fils Édouard était agréé comme époux de la jeune reine Marie Stuart, unique héritière de Jacques V et encore sous la tutelle de sa mère. L'Angleterre ne voulait pas laisser échapper cette occasion si longtemps rêvée d'absorber un pays, qui, sans être assez fort pour la conquérir elle-même, était une cause permanente de faiblesse. Nous venons de constater l'infériorité de l'Angleterre à cette époque. Celle-ci n'était-elle pas restée la même, en perdant même de ses forces, tandis que la France grandissait? Il y avait donc pour elle un intérêt primordial à s'adjoindre l'Écosse, et on peut bien dire qu'elle était alors à un tournant de son histoire. En revanche, la France, ne pouvant que gagner à l'affaiblissement d'une rivale, était l'alliée-née des Écossais, chez lesquels elle entretenait des factions hostiles aux Anglais. L'honneur lui interdisait d'ailleurs, dans la circonstance, d'abandonner ses alliés.

Tel était le second obstacle sérieux à la paix. Il existait bien aussi des difficultés financières. Henri VIII réclamait au roi de France des pensions, une indemnité de guerre. Mais la question d'argent, en pareil cas, est plutôt secondaire, et pour obtenir gain de cause sur les points qu'ils avaient à cœur, les deux souverains étaient disposés, l'un et l'autre, à tous les sacrifices pécuniaires.

III

Tels étaient les problèmes qui se posaient au moment qui nous occupe. — Comment s'engagèrent les négociations?

Le 12 juillet 1545, un messager remettait au cardinal du Bellay une lettre d'un des correspondants habituels de ce prélat, le professeur protestant Sturm. Le messager parle incidemment du regret qu'éprouvent les confédérés de Smalkalde en

voyant la guerre se perpétuer. Il est écouté avec attention et reçu le lendemain par le roi de France. Ce prince exprime la satisfaction que lui causerait une intervention des protestants, et va même jusqu'à lui indiquer à quelles conditions la paix lui semble possible. Bientôt, Sturm reçoit de l'amiral d'Annebaut, du cardinal du Bellay, du Dauphin, des lettres dans le même sens. Informé de ce qui se passe, Henri VIII consent volontiers à négocier par l'intermédiaire de la ligue. Sur ces entrefaites, l'Empereur s'est aperçu qu'il est urgent de s'occuper d'une affaire dont d'autres vont peut-être se charger à son détriment. Il offre ses bons offices au roi d'Angleterre, qui accepte son intervention en même temps que celle des protestants, par une lettre identique, copiée sur la même minute.

C'est ainsi que des pourparlers furent engagés de deux côtés à la fois. Le roi de France avait eu l'initiative du choix des protestants comme intermédiaires, mais le piquant procédé de Henri VIII, écrivant ces deux lettres simultanément, ne dénote guère une parfaite sincérité à l'égard de son allié Charles-Quint. Quelque temps après, l'Empereur ayant fait sentir aux deux souverains qu'il n'ignorait pas ce qui se passait, ces derniers cherchèrent à rejeter l'un sur l'autre cette préférence pour ses sujets, injurieuse pour lui. Charles prit le parti de plaisanter, disant, notamment, du roi de France qu'il « avait deux cordes à son arc, qu'il pouvait user de celle qui lui plaisait mieux, et qu'il ferait bien de choisir la meilleure ». Au fond il était fort contrarié de n'être pas seul médiateur.

D'abord, cela lui enlevait la possibilité d'entraver des négociations de paix qu'il craignait de voir aboutir. Ensuite, il eût été dangereux pour lui que, pour comble de malheur, ce fussent justement les protestants, auxquels il se préparait à faire la guerre, qui rendissent aux deux princes le service de les réconcilier. Il voulait donc avoir assez l'air de travailler en faveur de la paix pour qu'on le laissât tout diriger et craignait cependant de jouer trop bien son rôle. Il provoqua bientôt, à Bruges, des conférences durant lesquelles il louvoya entre ces deux écueils.

Mais François Ier manquait de confiance, de sorte que cette tentative n'eut aucun résultat, malgré la part que prirent à ces pourparlers trois des principaux personnages de la Cour de France, l'amiral d'Annebaut, le chancelier Olivier et le secrétaire Bayard.

François espérait mieux des protestants, qui, non sans quelques hésitations, causées surtout par la crainte d'irriter l'Empereur, avaient fini par se décider à accepter la médiation qui leur était demandée. N'avaient-ils point grand avantage à voir cesser une guerre durant laquelle ils n'avaient de secours à espérer d'aucun des deux pays? Et si c'était leur intervention qui ramenait la paix, ne pouvaient-ils se flatter de l'espoir d'être aidés contre l'Empereur par la France ou l'Angleterre, sinon par les deux?

Ces considérations prévalurent auprès des princes et des villes, et l'on décida d'envoyer, à chacune des deux cours, des ambassadeurs qui furent chargés de rechercher un terrain d'entente, en se communiquant le résultat de leurs observations mutuelles. Bruno de Niedbruk, beau-père du célèbre historien Jean Sleidan, et Jean Sturm prirent le chemin de la France. Louis de Bambach, maréchal de Hesse, et Jean Sleidan lui-même se rendirent auprès de Henri VIII. Ce furent les deux premiers qui eurent dans les négociations le rôle le plus actif. Cependant, ils commencèrent par une maladresse, car ils remirent, par erreur, au roi de France, la lettre de créance qui était destinée à Henri VIII. François Ier, sans regarder la suscription, rompit vivement le cachet, car, disait un ambassadeur anglais, « les Français sont prompts », et ne s'aperçut de l'erreur qu'à la lecture. Les deux ambassadeurs envoyés en Angleterre durent donc se contenter d'emporter des lettres de créance émanant de leurs deux collègues restés en France, ce qui ne surprit pas peu Henri VIII. Celui-ci ne fut instruit que plus tard des causes de cette irrégularité de forme.

Ce ne fut peut-être pas le seul reproche que François Ier eut à faire à ces négociateurs. S'il faut en croire une mauvaise langue

(l'ambassadeur impérial en France), « il en fit peu d'estime et de cas.... disant qu'ils ne sçavoient negocier et que c'estoyent rudes gens ». Le sens de « rudes » est précisé par une autre relation en anglais d'après laquelle — le mot est vif, mais il faut bien traduire littéralement — le roi les trouva « bêtes ». C'est peut-être là le résultat d'une simple boutade. François en était coutumier. C'étaient certainement des diplomates improvisés, sans aucune expérience.

Ces deux pauvres envoyés travaillèrent de leur mieux à la cour de France durant six semaines (du 7 septembre au 22 octobre) à trouver un moyen d'accommodement. Ils n'avaient pas été longtemps à se rendre compte qu'il y aurait impossibilité à faire la paix, si on n'admettait pas la restitution de Boulogne à la France, la compréhension des Écossais dans la paix et, d'autre part, le payement par François Ier de la pension et des arrérages. Ce fut à eux un mérite de l'avoir saisi. Ils se torturèrent donc l'esprit et ne trouvèrent pas moins de neuf moyens d'accord, qui furent, des deux côtés, trouvés aussi inadmissibles les uns que les autres. Ils se rabattirent alors sur un dixième : un arbitrage de la ligue de Smalkalde, laquelle tiendrait Boulogne sous séquestre et rendrait cette ville à qui elle jugerait y avoir droit. François Ier accepta ce moyen. Henri VIII ne voulut pas en entendre parler. Alors, désespérés, les deux ambassadeurs partirent tout à coup, sans même s'excuser, pour regagner leur pays. Mais, à peu de distance de la cour, ils furent rejoints par un courrier envoyé par leurs deux collègues, qui séjournaient auprès de Henri VIII. Les nouvelles qu'ils reçurent les firent changer d'avis et rebrousser chemin jusqu'à Ardres. Une lueur d'espoir venait de surgir. Le roi d'Angleterre proposait d'envoyer des commissaires qui traiteraient directement avec ceux que François Ier voudrait déléguer lui-même.

IV

Nous arrivons à une seconde phase de la médiation des protestants : l'institution de conférences officielles entre les deux parties belligérantes.

François Ier ne s'étant pas fait prier pour accepter l'offre de Henri VIII, celui-ci envoya comme ambassadeur principal (avec deux comparses) Paget, qui était son bras droit, celui de ses deux secrétaires d'État qui s'occupait spécialement des affaires étrangères. Le roi de France choisit, comme chef de son ambassade, un personnage moins considérable, le président au Parlement de Rouen, Rémond. Les commissaires anglais, accompagnés, selon l'usage, d'une nombreuse suite (il y avait 60 chevaux!), se rendirent à Calais, où il était convenu qu'ils résideraient. Paget arriva le 20 novembre, amenant de nombreux secrétaires (un secrétaire principal, celui du conseil, celui de la signature, les secrétaires latins, français, etc.). Deux ou trois jours plus tard, l'ambassade française moins bien escortée (40 chevaux seulement) parvenait à Ardres, lieu désigné pour son séjour. Les quatre envoyés protestants allaient des uns aux autres. La première question à résoudre fut celle de l'endroit où auraient lieu les conférences. On décida qu'une tente serait dressée sur les limites des territoires des deux souverains, à Balinghen, de façon que la moitié en fût placée du côté anglais, l'autre du côté français. La première conférence eut lieu le 26 novembre. Lorsque les deux ambassades, anglaise et française, approchèrent, les quatre délégués remplirent leurs devoirs de médiateurs, en intervertissant, toutefois, leur rôle ordinaire ; Sturm et Bruno, qui avaient été spécialement adressés au roi de France, s'avancèrent vers les Anglais, tandis que, par contre, Sleidan et le maréchal de Hesse allaient aux Français. De part et d'autre, le nom de Dieu « spectateur de la conférence » fut pieusement rappelé, les ambassades se souhaitèrent réciproquement la bienvenue, et on s'assit. Sturm prononça quelques mots

en latin. Il employait cette langue à la demande de Paget, tandis que les Français se servaient de leur langue, qui était la vraie langue diplomatique.

Sturm proposait au choix des deux souverains trois mesures qui devaient être soumises à leur examen. C'étaient : une trêve de 10 mois — ou bien l'indication d'un lieu où d'autres conférences auraient lieu le 1er mai suivant, des personnages très importants devant être envoyés, en ce cas, par la ligue de Smalkalde pour servir de médiateurs — ou enfin la remise de Boulogne sous le séquestre des protestants, qui seraient pris pour arbitres, moyen déjà proposé précédemment.

Les médiateurs, ne pouvant recevoir une réponse immédiate, se retirèrent, croyant préférable de laisser les deux parties intéressées seules en présence. En quoi ils montrèrent une discrétion intempestive, car, aussitôt seuls et livrés à eux-mêmes, les commissaires des deux pays se mirent à formuler leurs exigences contradictoires, à rechercher les causes de la guerre, et de quel côté était le bon droit, et à disserter ainsi à perte de vue sans obtenir aucun résultat. Enfin ils se quittèrent avec la persuasion qu'ils ne réussiraient pas à s'accorder. — Cette première conférence fut en même temps la dernière ; et cependant les plénipotentiaires français et anglais attendaient encore plus d'un mois après, les uns à Ardres, les autres à Calais, avec l'espoir de conclure la paix. C'est qu'une négociation officieuse, qui promettait beaucoup plus de fruits, avait commencé parallèlement aux conférences officielles.

V

Pour se rendre un compte exact des circonstances qui amenèrent cette transformation, il faut jeter un coup d'œil sur l'état des factions de la cour de France, à cette époque [1]. Depuis

[1] Cf. *Archives nationales à Paris*, K 1486, B. 5, nos 14, 17, 20. — *Archives de Bruxelles*, Cartul. et mss. vol. 176'... *Archives de Marburg*. liasse Frankreich.

quelques années. Montmorency était en disgrâce L'amiral d'Annebaut lui avait succédé à la tête des affaires de l'État, affaires dont il partageait la charge avec le cardinal de Tournon et, en seconde ligne, avec le secrétaire Bayard. Cette trinité, grâce à l'effacement du timide chancelier Olivier, avait seule, en droit et régulièrement, la direction de toutes les affaires que le roi ne réglait pas lui-même. Mais, à côté du gouvernement officiel, il existait auprès du roi des influences officieuses, agissant par persuasion, et qui souvent n'étaient pas moins puissantes.

Il y avait d'abord la duchesse d'Étampes restée, même à cette époque, la grande passion du roi. C'était une habile politique. J'ai trouvé dans une relation d'un ambassadeur allemand des détails inédits sur ses procédés de gouvernement. Jamais, au dire de ce personnage, elle ne heurtait de front une opinion qu'elle voyait ancrée dans l'esprit de François ; elle abondait alors dans son sens, attendant que le vent tournât, ou qu'il se présentât une occasion plus favorable de convaincre le roi. Si, après avoir sondé les dispositions de celui-ci, elle le voyait, au contraire, plutôt disposé à vouloir ce qu'elle désirait secrètement, elle s'arrangeait si bien qu'elle lui faisait prendre vite une décision ferme, contre laquelle personne ne pouvait plus rien.

Autour de la duchesse gravitaient Marguerite de Navarre, la sœur tant aimée de François Ier, le sieur de Longueval, homme intelligent que l'amiral et Tournon craignaient, nous dit un contemporain, « comme le diable », puis l'habile et fin cardinal du Bellay, les cardinaux de Lorraine et de Ferrare, etc.

Dans cette cour, il n'était personne qui ne fît des vœux pour le succès de la médiation des protestants. Mais Annebaut, Tournon et Bayard, plutôt partisans de l'alliance impériale, ne recouraient à ceux-ci que faute de mieux, et pour mettre fin à une guerre dont les responsabilités et le poids retombaient sur eux. Au contraire, la faction de Mme d'Étampes, à laquelle, dans la

Sendung des Ulrich Geiger, etc. 1545, octobre : Geiger à Simon Bing, 2 nov. 1545. — Desjardins : *Négociations de la France avec la Toscane* (Collection des Documents inédits), t. III, p. 147, 149, 151.

circonstance, se joignait le Dauphin, désirait que la médiation de la ligne de Smalkalde devînt l'origine d'une alliance de celle-ci avec la France contre l'Empereur, et cela presque uniquement pour faire échec à la politique de l'amiral. Chose étrange que l'influence de ces luttes mesquines sur la direction des affaires ! A ce moment, la coterie de Mme d'Étampes était justement la plus forte. On répétait partout, empruntant une comparaison à une science alors fort en faveur, l'astrologie, que « la planète Vénus dominait durant toute cette année et l'emportait spécialement sur la planète Mars », cette dernière symbolisant l'amiral.

Après ce que nous savons de la cour, il ne nous sera pas difficile de comprendre ce qui va se passer. Au milieu de novembre, Mme d'Étampes, tandis que son grand rival l'amiral d'Annebaut travaille vainement à Bruges pour la paix, cherche à profiter de cet éloignement pour avoir sa petite négociation à elle, et, voulant enlever la position sans coup férir, avant qu'on puisse détruire son ouvrage, elle sollicite du roi des conditions plus avantageuses pour l'Angleterre que celles qui ont été présentées à Bruges par l'amiral. Il est entendu que tout aura lieu à l'insu de ce dernier, qui n'en saura jamais rien. C'est une négociation passant par-dessus la tête des *ministres*, un « secret du roi ». François Ier ne sait pas résister, et, le 20 novembre, les ambassadeurs protestants voient arriver à Ardres un personnage secondaire nommé Laplanche, qui leur présente des créances de Longueval, à eux adressées. L'envoyé officieux apporte des ouvertures nouvelles, qu'il attribue à la duchesse seule, le roi lui ayant interdit de le découvrir. La proposition par la France de ces conditions constitue un sérieux pas en avant. Elle marque aussi le commencement de la troisième et dernière forme de négociation employée au cours de la médiation des protestants.

VI

Nous avons vu précédemment Sturm et Bruno imaginer jusqu'à dix moyens de conciliation entre les deux princes au sujet

de la possession de Boulogne. Laplanche en apportait un autre qui présentait beaucoup plus de chances de succès, tellement qu'il fut admis en principe dès cette négociation et adopté définitivement lors de la conclusion de la paix : Boulogne devait rester en gage aux mains de Henri VIII tant que François Ier n'aurait pas versé à l'Angleterre les sommes qu'il promettait; après quoi cette ville serait restituée à la France. Il y avait là une part d'imprévu qui ménageait l'amour-propre des Anglais. Ceux-ci espéraient que François se lancerait dans une nouvelle guerre contre l'Empereur et, ne pouvant payer les sommes promises, devrait leur laisser leur gage. On racontait à ce propos une anecdote qui courait en Flandre et où l'on mettait en scène Louis XI, celle que La Fontaine a reproduite depuis avec des variantes, dans sa fable intitulée « le Charlatan ». Un prisonnier, pour obtenir sa grâce, promettait d'enseigner la parole, dans un certain délai, à l'âne du roi. Il pensait ne pas s'engager à grand'chose, car, disait-il, d'ici là...

Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

Bon moyen pour certains négociateurs dans l'embarras que de s'en fier au temps, c'est-à-dire, en grande partie, au hasard !

En ce qui concernait l'Écosse (autre pierre d'achoppement), François Ier, d'après les ouvertures de Laplanche, promettrait de s'employer au mariage du prince Édouard avec la jeune reine Marie d'Écosse, « à condition toutefois que la reine douairière et les États y consentissent ». C'était vague. Aussi Laplanche crut-il devoir ajouter qu'on pourrait peut-être stipuler que la jeune reine serait enfermée jusqu'à nubilité, sous la garde des protestants, dans un château d'Écosse. Il outrepassait en cela, semble-t-il, les instructions que le roi lui avait données. Les envoyés protestants accentuèrent la différence en proposant, à la demande de Paget, que le château où séjournerait Marie Stuart fût à la frontière entre l'Écosse et l'Angleterre. Aussi Laplanche, peu rassuré sur l'accueil qui serait fait par François à ces modifications, crut-il devoir repartir pour la cour, afin d'essayer de les faire ratifier.

L'affaire semblait pourtant en bonne voie. Bien que l'ambassadeur anglais se fût récrié, pour la forme, sur la prétendue énormité des demandes de la France, il n'avait pas fait d'objections sérieuses, et on pouvait entrevoir combien il était satisfait de la tournure que prenaient les négociations. Malheureusement, il est vrai, Sturm lui avait indiscrètement fait savoir que ces ouvertures (que ses collègues et lui avaient d'abord, comme il leur était demandé, indiquées comme émanant d'eux-mêmes) venaient d'un envoyé de Mme d'Étampes. Nous verrons les inconvénients de cette indiscrétion. Mais ce ne fut, hélas ! que la moindre des maladresses commises par les négociateurs protestants. — En suivant la même voie avec persévérance, on serait sans doute parvenu à s'entendre. Au contraire, un des envoyés, Bruno, s'avisa d'improviser un autre moyen d'arrangement de son invention. Ce diplomate novice, croyant trop aux protestations de Paget, imagina de mettre en avant, dans une conversation avec cet ambassadeur, une combinaison d'après laquelle Henri VIII renoncerait à toutes dettes et pensions contre la propriété de Boulogne, d'Ardres et du comté de Guines. — Ce manque d'esprit de suite ne tarda pas à porter ses fruits. La négociation dévia. Bruno s'y était pris de telle sorte que Paget n'avait pas pu distinguer s'il s'agissait d'une idée propre à son interlocuteur ou d'une communication autorisée. Dans le doute, entre les deux combinaisons mises en avant, Henri VIII choisit celle qui lui convenait le mieux, et dit à Paget de pousser plus loin dans cette voie. Aussi la seule ouverture ayant chance d'aboutir non seulement ne fit plus un pas en avant, mais en fit beaucoup en arrière.

Tandis qu'on perdait ainsi du temps dans une voie sans issue, les adversaires de l'alliance protestante agissaient. Annebaut et Bayard étaient revenus de Bruges, et, d'autre part, Tournon, ayant eu vent de ce qui s'était passé, avait représenté au roi qu'il ne pouvait honorablement faire, par l'entremise des protestants, des propositions plus favorables que celles qu'il venait de faire présenter par son propre amiral. Laplanche, à son

retour à la cour, trouva donc le roi assez ébranlé, et lorsqu'il lui présenta des conditions de paix encore aggravées, celles-ci furent repoussées. A cette nouvelle, Sturm lui-même partit pour la Cour de France, où il resta plus de huit jours. L'insuccès des nouvelles négociations que François Ier avait entreprises auprès de l'Empereur pour faire régler la question du duché de Milan, fit plus que toute la diplomatie de l'envoyé protestant pour la réussite de ses efforts. Marguerite de Navarre et Mme d'Étampes reprirent le dessus. Marguerite envoya Laplanche à Calais porter une lettre d'elle au secrétaire Paget, l'assurant qu'avec la duchesse elle s'employait à modérer les prétentions du roi. « Elle et moy, ajoutait-elle, sommes ungnyes en ung mesme vouloir et marchons d'ung mesme pied, et ne vous a riens esté mandé de son côté, sans avoir esté délibéré d'ung commun consentement. » Triste chose qu'une pareille union de la sœur et de la maîtresse du roi !

VII

Ces intrigues, et surtout les circonstances, firent que François Ier, et jusqu'à ceux de ses conseillers qui étaient les moins bien disposés pour les protestants, finirent par montrer à ceux-ci meilleur visage. L'amiral et Tournon crurent même politique d'être les premiers à introduire Sturm auprès du roi. A la suite de cette audience, on remit par écrit à l'envoyé protestant des ouvertures absolument conformes à celles que Laplanche avait été précédemment autorisé à présenter, c'est-à-dire très vagues en ce qui concernait l'Écosse : ainsi, le roi de France promettait seulement d'envoyer des ambassadeurs pour négocier le mariage désiré par Henri VIII, mais les Écossais avaient le droit de refuser, et Marie Stuart devait vivre librement dans son royaume. Sturm intrigua encore, et obtint finalement, non sans peine, que si le mariage échouait par la faute des Écossais, François Ier abandonnerait ceux-ci. C'était là une dure et assez honteuse conces-

sion, il faut l'avouer! Enfin, le roi de France s'en remettait à l'arbitrage des princes protestants pour la fixation d'une indemnité de guerre, et la sentence des arbitres ne serait rendue qu'après la conclusion de la paix. Ces conditions étaient belles pour les Anglais. Paget avait fait pressentir à peu près à Sturm, avant le départ de celui-ci, que des négociations, dans ce sens, pourraient aboutir. On comprend donc quels furent la surprise et le découragement de Sturm, lorsqu'il vit cette combinaison complètement repoussée par l'ambassadeur anglais. « Vous êtes vraiment trop dur », lui dit-il. C'est que Bruno, nous l'avons vu, avait fait luire, aux yeux de Henri VIII, l'espoir d'obtenir contre l'abandon de toutes ses créances, Boulogne et les territoires voisins, de sorte que ce fut par la présentation de cette proposition que Paget répondit aux avances de Sturm. Ainsi la maladresse d'un des envoyés protestants détruisait le résultat des efforts de l'autre! Cependant Bruno, à présent mieux inspiré, ne cachait pas à l'ambassadeur anglais que François n'abandonnerait pas Boulogne, fallût-il acheter la neutralité de l'Empereur par une renonciation au Milanais. « Il est, ajoutait le délégué des protestants, si obstiné, que, pourvu que l'œil de son voisin fût arraché, il consentirait à perdre ses deux yeux! » Paget partageait cet avis. D'autre part, Sturm, dans sa joie (et bien que le roi lui eût expressément recommandé de ne pas le découvrir), n'avait pas su dissimuler l'origine des nouvelles ouvertures qu'il apportait triomphalement. Dans ces conditions, pourquoi ne pas en avoir référé à Henri VIII, au lieu de répondre sur-le-champ comme le fit le ministre anglais? Nous trouverons peut-être, tout à l'heure, dans l'examen des procédés généraux de la diplomatie anglaise, une explication de ce fait.

VIII

Sturm, tout déconcerté de ce qu'il considérait comme un échec définitif, était allé consulter à Ardres, le président Rémond,

qui attendait toujours là que les choses fussent assez mûres pour qu'une nouvelle conférence pût être utilement provoquée. Fallait-il transmettre à François Ier les demandes territoriales de Paget? L'ambassadeur français se prononça très énergiquement pour la négative. Dire un seul mot de ces propositions serait, disait-il, mettre fin aux négociations. Malheureusement, les protestants étaient pressés de retourner dans leur pays, où on les réclamait pour l'ouverture de la diète. Ils ne voulurent pas attendre un revirement des Anglais. Sturm commit la lourde faute de communiquer au roi de France les conditions de Paget. Très irrité, François Ier répondit aussitôt qu'il n'abandonnerait pas un pouce de son territoire, ajoutant que s'il avait pu supposer que tel fût le but poursuivi par Henri VIII, il ne se fût pas prêté à des conférences. Il réparait son erreur en rappelant ses ambassadeurs. Ceux-ci quittèrent Ardres presque aussitôt — après que quelques vaines tentatives eurent été faites pour négocier une trêve — et les protestants regagnèrent l'Allemagne « comme gens bien marys », disaient-ils, et « tout d'une traicte ». La guerre contre l'Empereur était proche, et ils durent bientôt se repentir amèrement de l'échec de leur mission.

Vers le moment même où la réponse de Paget était si malencontreusement transmise au roi de France, l'ambassadeur anglais recevait de son souverain l'acceptation (du moins dans les grandes lignes, car il restait d'assez importantes divergences de détail) des ouvertures apportées par Sturm. Si ce dernier s'était moins pressé, on aurait donc sans doute pu aboutir. Mais, du moment que la France rompait les négociations, Paget, quelque partisan qu'il fût des nouvelles concessions de son maître, ne voulut pas transmettre celles-ci, bien qu'elles lui fussent parvenues fort avant le départ des Français. Aussi l'ambassade anglaise regagna-t-elle également son pays.

Ainsi finit cette médiation des protestants. Elle avait été, malgré son insuccès relatif, loin d'être inutile. On avait posé les bases d'une entente, et on put recommencer quatre mois après, utilement cette fois, au point même où on en était resté, sans

revenir sur les solutions acceptées virtuellement de part et d'autre à l'automne de 1545. Pourquoi n'avait-on pas réussi alors? Les maladresses commises ont été relevées en leur lieu, mais il reste à résumer les torts généraux des trois diplomaties qui s'employèrent à ramener la paix.

La diplomatie anglaise, lente et prudente, ne cédait du terrain que pied à pied, faisant souvent deux pas en arrière, quand l'adversaire en faisait un en avant. C'était d'ailleurs (nous l'avons vu, à propos de la conservation de Boulogne) un trait du caractère national, que cette ténacité parfois excessive. Excessive, elle l'était bien dans la circonstance présente, puisqu'il n'existait plus que d'assez légères divergences entre les deux rois, et que, le temps des médiateurs étant limité, on risquait de tout perdre par des atermoiements. Henri VIII n'était-il pas, d'ailleurs, impérieusement poussé par la nécessité à faire la paix? — Pour achever de donner une idée des procédés employés par l'ambassadeur Paget, il suffit de citer, sans commentaire, un extrait de la correspondance de celui-ci avec Henri VIII, vers la fin de son ambassade :

« J'ai loué ou blâmé, écrivait-il, j'ai suscité l'espoir, la crainte, la défiance, la jalousie, les soupçons de part et d'autre; j'ai *menti* et j'ai dit la vérité, j'ai parlé doucement, avec rudesse ou sur un ton plaisant, j'ai promis présents et pensions; enfin tout ce qu'il était possible de faire ou de dire dans l'intérêt de nos affaires, je l'ai fait et je l'ai dit. »

Les envoyés allemands, trop inexpérimentés, ne se rendaient pas compte de ces procédés de négociation. De là, plusieurs de leurs erreurs de conduite. Ils attachaient une excessive importance aux feintes indignations et aux artifices des Anglais, et croyaient trop facilement tout perdu. D'autre part, ils découvraient mal à propos le roi de France, ce qui faisait espérer aux Anglais d'obtenir de nouvelles concessions, car ceux-ci ne supposaient pas qu'on pût dire aussi vite son dernier mot. Cela était trop éloigné de leur propre manière d'agir. Enfin, les protestants ne savaient pas ménager les susceptibilités des Français.

Ceux-ci avaient le tort d'aller trop droit au fait, découvrant, du premier coup, leur pensée intime, ce qu'ils appelaient « négocier à la française ». Ils passaient, avec une excessive facilité, d'un extrême à l'autre, tant en conséquence des diverses fluctuations de leur politique avec l'Empereur, que par suite du succès passager des intrigues de cour. Enfin ils étaient trop nerveux, trop irritables. La brusque rupture des négociations en est un exemple.

J'ai essayé de démêler la part qui revenait à chacun dans l'échec de la médiation protestante. Il y a là des traits de caractères nationaux qu'il me semble d'autant plus intéressant d'analyser que leur persistance, à d'autres époques, n'est guère douteuse. De tels coups de sonde, jetés à travers l'histoire chaque fois que les renseignements sont assez abondants et assez sûrs, peuvent devenir de précieux documents pour la détermination de la psychologie des peuples par la méthode d'observation.

Georges Salles,
Archiviste paléographe
Auxiliaire de l'Institut de France.

UNE
AFFAIRE D'ESPIONNAGE
AU XVIIIe SIÈCLE
LA BARONNE DE RIEBEN

Le rôle de favorite entraîne souvent quelque déception. Mme de Pompadour put en faire auprès de Louis XV la pénible remarque. Au bout de plusieurs mois de tendre liaison, elle constata qu'elle ne pourrait dominer le cœur de son royal et sensuel ami. Mais, comme c'était une ambitieuse plutôt qu'une passionnée, elle travailla sans relâche à maintenir et à fortifier l'influence politique qu'elle s'était acquise à la cour de Versailles, après y avoir pénétré tout d'abord par les escaliers dérobés. Il lui fallait une situation officielle qui fît oublier la médiocrité de sa naissance et consacrât son prestige : elle l'obtint, le 7 février 1756, en prenant les fonctions de dame du palais, malgré les résistances de la Reine qui allait en subir les services.

De ce jour, son orgueil et ses prétentions ne connurent plus de limites ; c'était la France qu'elle voulait gouverner, la jugeant plus docile que le cœur trop changeant de son roi. Flattée par les attentions calculées de Marie-Thérèse d'Autriche, impatiente d'affirmer sa puissance et de prouver son habileté, elle s'appropria des plans habilement suggérés par la cour de Vienne, en dépit des résistances de d'Argenson, de Machault, du Roi lui-même qui se laissait entraîner aussi bien par ses sympathies personnelles que par les tendres insistances dont il était l'objet.

La signature de la convention de Versailles, le 1er mai 1756, et le non-renouvellement du traité conclu avec Frédéric II, le 5 juin 1741 pour une période de quinze années, renversaient brusquement la politique suivie fidèlement jusqu'alors depuis Henri IV. Acceptant de faire cause commune avec l'Autriche, la France se trouvait en face de la Prusse dont elle avait précédemment secondé les desseins, et Frédéric II, qui prévoyait, sans chercher à l'éviter, la guerre imminente avec son ancienne alliée, tenait à se renseigner exactement sur les forces dont elle pourrait disposer contre lui, à pénétrer les intentions de ses ministres, à bien la connaître enfin avant de la combattre.

Tandis que Louis XV, distrait par de multiples complications intérieures, négligeait de se préparer aux événements qui semblaient inévitables, le roi de Prusse ne perdait pas son temps : son armée étant prête et ses plans étudiés de longue date, il avait envahi la Saxe sans déclaration de guerre préalable. Son représentant en France, le baron Henri de Knyphausen, pouvait donc être d'un jour à l'autre rappelé à Berlin, et, à la date d'octobre 1756, Barbier écrivait dans son journal : « Mme la Dauphine, qui a été si vivement pénétrée des malheurs « de la Saxe et des traitements que souffre la reine de Pologne; « sa mère, a fait une fausse couche de quatre mois, dit-on. On « a fait dire à l'ambassadeur de Prusse de ne point paraître à « Fontainebleau, à la Cour, attendu l'état de Mme la Dauphine. » En réalité, cet accident servait de prétexte à dissimuler le plus longtemps possible la rupture diplomatique et d'occasion pour la préparer.

Il faut ajouter, en effet, que le pays voyait avec défaveur l'intervention prépondérante de la marquise de Pompadour qui n'hésitait pas à renverser les anciennes alliances, à en abandonner les résultats péniblement acquis pour aventurer d'autres combinaisons ou, du moins, pour en assumer bien haut les responsabilités. L'hostilité à son égard s'accentuait chaque jour; son crédit dut être bien puissamment établi à la Cour pour ne pas sombrer après l'attentat de Damiens. « On ne tue point

« des rois avec un canif à tailler des plumes », écrivait fort justement Voltaire, et Damiens avait seulement voulu « donner « un avertissement » au monarque qui n'était plus déjà le « Bien-Aimé », qui, non content de satisfaire tous ses caprices, leur abandonnait le sort de la France, sans tenir compte des haines soulevées par le crédit démesuré d'une favorite. L'événement du 5 janvier 1757 jeta un trouble profond qui, de Versailles, gagna Paris et jusqu'aux provinces les plus reculées. Oser toucher à la personne du Roi qu'on estimait au-dessus de toute atteinte, c'était attaquer un régime qui symbolisait la patrie; en présence d'un acte d'audace aussi téméraire, d'une aussi méprisable profanation, des mesures énergiques s'imposaient immédiatement, aussi bien pour défendre la Royauté que pour sauvegarder le Roi.

Le lieutenant général de police, Berryer de Ravenoville, protégé de la marquise et dont les réformes avaient précédemment occasionné quelques troubles, reçut les ordres les plus précis, les plus sévères : il les fit exécuter strictement. On rechercha tous ceux qui, à un titre quelconque, pouvaient sembler hostiles au Roi, à son ministère ou à son entourage. Le moindre propos un peu libre, une attitude équivoque ou des relations douteuses motivaient aussitôt une étroite surveillance suivie généralement d'une lettre de cachet.

Or, dès le 27 juillet 1756, d'Argenson avait écrit de Compiègne à Dumas, premier secrétaire de Berryer, la lettre suivante : « Je vous prie, Monsieur, de vous informer ce que c'est « qu'une baronne de Rieben qui demeure dans le faubourg « Saint-Germain et, je crois, dans la rue de Tournon. C'est une « Prussienne qui est depuis plusieurs années à Paris; le baron « de Knyphausen y va souvent. Comme je ne doute point que « vous ayez déjà des mémoires sur son compte, je suis per- « suadé que vous serez mercredi en état de m'éclaircir sur ce « que je vous demande [1]. »

[1] Les divers documents analysés, cités ou reproduits dans cette étude

La baronne Marie de Rieben était une jeune femme de vingt-six à vingt-sept ans, brune, grande, très élégante et fort bien faite; la finesse de ses traits, l'éclat de son teint, la beauté de ses yeux complétaient la séduction de sa personne. Originaire du duché de Mecklembourg-Strélitz et née baronne d'Oertzen, on l'avait mariée, à l'âge de dix-sept ans, à l'un de ses parents, le baron Christophe de Rieben, colonel prussien retiré du service, qui mourut à soixante-quinze ans, cinq mois après son mariage. « Sa veuve se rendit à Berlin chez une sœur qui y était mariée, « rapporte une note de police. Elle revit avec plaisir Knyphausen, « qu'elle avait connu dans un premier voyage qu'elle avait fait « à Berlin avant son mariage; ils conçurent l'un pour l'autre « une inclination qui subsiste encore et qui, sans doute, a déter- « miné Mme de Rieben à venir à Paris, où elle est depuis le « 15 septembre 1753, Knyphausen y étant venu peu auparavant « en qualité de conseiller de légation du roi de Prusse et ensuite « revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire. » Celui-ci habitant rue Cassette, elle s'était installée à proximité, d'abord rue de Tournon, puis rue de Vaugirard, dans l'ancien hôtel de Bissy, où elle occupait un bel appartement situé au rez-de-chaussée au fond de la cour et donnant sur un vaste jardin. C'est là qu'elle menait une existence confortable, mais nullement tapageuse, possédant une belle fortune d'environ quarante mille livres de rente et servie par quatre domestiques de sa nationalité. Sujette à de fréquentes indispositions, elle utilisait rarement l'équipage élégant qui complétait son train de maison; elle demeurait de longues journées dans sa chambre, souvent étendue, n'admettant auprès d'elle qu'une société de choix composée presque uniquement d'étrangers. Sans parler de Knyphausen qui prenait tous ses repas à sa table et dont les relations intimes n'étaient pas ignorées, elle recevait fréquemment la visite du baron de Wedelfreis, envoyé extraordinaire du roi de Danemark, et de Mme de Wedelfreis, du duc de Mecklem-

proviennent des archives de la Bastille conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal. (Dossiers 11,975, 11,981 et 12,498.)

bourg, du baron de Brugen et de très peu d'autres privilégiés.

La petite cour qui l'entourait et la gardait jalousement suivait volontiers ses avis et recherchait même ses conseils, car la beauté n'était pas son unique avantage. C'était aussi une femme fort capable et très instruite, possédant, outre l'allemand et le français, l'anglais et l'italien; son intelligence était des plus vives, sa présence d'esprit remarquable, et sa conversation n'avait pas moins de charme que sa personne. Sa voix douce, insinuante, exprimant avec un tendre sourire des mots destinés à émouvoir aussi bien qu'à convaincre, augmentait encore une puissance de séduction capable même de troubler ceux qui pouvaient s'adresser à elle au nom de l'inflexible justice.

D'Argenson, en sa qualité de secrétaire d'État de la Guerre, se trouvait chargé de la surveillance et de la protection de Paris; il s'était donc souvenu de ses craintes de l'année précédente à un moment où la suspicion s'étendait partout : il se demandait s'il fallait attribuer seulement à une intrigue d'amour la présence continue de Mme de Rieben dans la capitale, et si elle n'y était pas chargée plutôt d'un rôle précis, déterminé, qu'il importait de bien connaître pour en arrêter les pernicieux effets. Le temps et les circonstances n'avaient pu qu'affermir ses doutes; il était donc urgent de se renseigner, et, pour cela, il devenait nécessaire de prendre une décision.

Après un léger espoir d'accommodement et une détente passagère, le désaccord s'était accentué entre les cours de Versailles et de Berlin; chacune avait rappelé ses représentants. Le marquis de Valori avait quitté la Prusse le 5 novembre 1756, et, peu de temps après, Knyphausen s'était retiré de Paris, d'où Frédéric II prétendait qu'il avait été chassé. Puis l'ordre donné à Soubise, le 17 janvier 1757, de conduire vingt-quatre mille hommes sur les frontières de Bohême annonçait le commencement des hostilités. Il n'y avait donc plus aucune raison d'hésiter à se saisir de Mme de Rieben, qui se trouvait seule, sans appui, et il était désormais possible d'examiner sa conduite sans crainte de complication diplomatique.

Le 16 janvier, Louis XV fit un premier acte d'autorité en rappelant à ses côtés la marquise de Pompadour dont on avait prématurément annoncé la disgrâce, puis il se décida à reprendre la direction des affaires qui avait été abandonnée au Dauphin. Le 24, il signa une lettre de cachet envoyant Mme de Rieben à la Bastille.

Par suite de quelles circonstances l'ordre royal ne fut-il pas mis aussitôt à exécution? il est difficile de l'expliquer. Faut-il attribuer le retard qui se produisit au désarroi complet dans lequel se trouvait le gouvernement en présence de l'attentat de Damiens, de la guerre déclarée à la Prusse, des querelles religieuses, de la lutte engagée avec le Parlement, des intrigues de cour qui préparaient d'importantes modifications dans le ministère, ou n'en doit-on pas chercher plutôt la cause dans les intelligences que devait avoir Mme de Rieben à Versailles, dans de puissantes protections qu'elle s'était habilement ménagées et qui, la prévenant du péril, lui donnaient tout le temps de mettre ordre à ses affaires? Pour obtenir un résultat, il eût été indispensable qu'une fois les mesures prises, l'arrestation fût soudaine et que rien ne permît de l'ébruiter. Les choses ne se passèrent pas ainsi.

En réponse aux instructions qu'il avait reçues, le major de la Bastille, Chevalier, écrivait à Berryer le 25 janvier : « Cet « après-midi, j'ai loué chez le sieur Gervais, marchand tapis- « sier, un lit à rideaux dont le coucher est excellent, composé « de deux bons matelas de mère-laine, d'un bon lit de plume, « d'un traversin et d'un oreiller, avec deux belles et bonnes « couvertures, avec trois fauteuils et deux petites tables. Le « tout est porté et arrangé à pouvoir en faire usage dans la « deuxième chambre de la tour-chapelle qui est la plus claire et « la meilleure chambre de tout le château. »

Enfin, deux jours après seulement, le jeudi 27, à dix heures du matin, Philippe Miché de Rochebrune, avocat en Parlement, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet, accompagné d'Étienne Buhot, inspecteur de police de la paroisse Saint-Germain des Prés, se présenta rue de Vaugirard à l'ancien hôtel de

Bissy. Les deux magistrats furent introduits dans la chambre à coucher de la baronne de Rieben, qui les accueillit sans se troubler, mais en leur exprimant toutefois sa profonde surprise. En sa présence, ils procédèrent à la perquisition qui ne dut être ni bien longue ni bien minutieuse, puisqu'ils ouvrirent seulement un secrétaire, une armoire, les tiroirs d'une commode, un petit coffre-fort, une armoire formant bibliothèque et les tiroirs de quatre petites tables. Pendant les recherches, on annonça la visite du comte de Wedelfreis : avec l'assentiment de Rochebrune, il fut introduit et assista à la fin de la perquisition. Les papiers trouvés dans les divers meubles furent renfermés avec soin dans un « coffret de forme longue recouvert de cuir en poil » ; le coffret fut ensuite fermé à clef, entouré d'une corde sans nœuds dont les extrémités furent réunies par un cachet au sceau de Rochebrune.

Ce fut alors seulement que Buhot parla de l'ordre dont il était porteur et qu'il se trouvait dans la pénible nécessité d'accomplir. A cette nouvelle, la baronne fut désespérée et perdit presque connaissance; puis, domptant ses nerfs, reprenant un peu de courage et beaucoup de sang-froid, elle insista pour qu'on fît aussitôt chercher Mme de Wedelfreis, qui habitait rue des Petits-Augustins, le baron de Brugen et le comte de Moltke. Elle demanda qu'on fît atteler sa voiture, où seul l'inspecteur l'accompagnerait. Tous ses désirs furent satisfaits; elle se mit en route après de longs adieux et en étouffant ses larmes. Chemin faisant, elle chargea son guide d'insister auprès de Rouillé, secrétaire d'État des Affaires étrangères, pour qu'on lui envoyât sa femme de chambre dont les soins lui étaient indispensables. Plus touché par une telle détresse et par les larmes tombant de si beaux yeux que persuadé de la nécessité d'une semblable faveur, Buhot appuya sa requête dans un rapport qu'il terminait ainsi : « Elle est d'un si faible tempérament qu'il n'y a point de jour « qu'elle n'ait quelque accident. Elle est si frappée du séjour de « la Bastille que, si on lui refuse cette grâce, cela pourrait lui « causer une grande maladie. »

Reçue au château à deux heures de l'après-midi avec les marques de déférence dues à une personne de qualité et à une prisonnière dont la culpabilité n'était pas nettement établie, elle fut conduite à la chambre préparée pour la recevoir et d'où elle écrivit aussitôt à Berryer la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous fais mes très humbles remerciements de la permission que vous avez bien voulu m'accorder de vous écrire. Je n'entreprendrai pas de vous dépeindre combien je suis pénétrée de douleur, et surprise de la rigueur dont on use envers moi. Mes papiers que vous avez en mains vous prouveront que j'ai lieu de m'en plaindre et vous convainqueront de ma parfaite innocence. Je vous demande seulement en grâce de vouloir les examiner au plus tôt, et d'y ajouter celle de venir me voir dans la journée, la politesse avec laquelle vous agissez avec tout le monde et tout le bien qu'on me dit généralement de vous me fait espérer que vous m'accorderez la faveur que je vous demande quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître.

Il y a trois années passées que je suis à Paris : j'ai logé pendant longtemps à l'hôtel d'Antrague, rue Tournon, ensuite à l'hôtel de Strasbourg dans la rue de Sépulène (?). Si vous vouliez, Monsieur, prendre la peine de faire des informations, de même dans la maison où je demeure actuellement, chez Mme de Sereli, je suis sûre du bon témoignage qu'on vous donnera partout sur mon compte : j'ose dire avec vérité que ma réputation est établie ici, et que ma conduite est sans reproche. Mes liaisons ne peuvent pas être suspectes; ma petite société est composée de gens très respectables et qui sont reconnus pour tels dans toute la ville. Je connais fort peu de monde à Paris malgré le long séjour que j'y ai fait, le triste état de ma santé ne m'a pas permis de me répandre beaucoup. Il vous sera aisé de vous convaincre de la vérité de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, si vous me faites celui de venir me parler : vous savez combien je suis à plaindre, souffrante et malade presque continuellement, je me vois encore accablée d'un malheur auquel je n'ai pas dû m'attendre et que certainement je n'ai pas mérité.

Je suis avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble servante.

Baronne de Rieben,
née Baronne d'Oertzen.

Ce jeudi au soir.

P. S. — Le monsieur qui m'a accompagnée ici m'a fait espérer que vous m'accorderiez la grâce de permettre que ma femme de chambre vienne rester avec moi. Elle n'est point arrivée. S'il est possible, Monsieur, ne me refusez pas ce petit soulagement, je vous en supplie. J'ose encore vous prier de permettre qu'on me donne les livres que j'ai apportés.

Les ménagements dont elle avait été l'objet lors de son arrestation furent également observés pendant la durée de sa détention au château. Le soir même de son arrivée, Berryer donnait des ordres pour qu'on prît chez elle les vêtements qui lui étaient nécessaires et tout ce qu'elle réclamait pour passer la nuit. On lui remit les livres qu'elle désirait; au lieu d'être soumise au régime alimentaire de la prison, elle put choisir ce qui lui convenait pour ses repas. Enfin, après quelques hésitations, la faveur d'avoir sa femme de chambre lui fut accordée.

Le 28, à six heures du soir, elle était introduite dans la salle du conseil de la Bastille en présence de Berryer, Rochebrune et Buhot. Sans la soumettre d'abord à aucun interrogatoire, on ouvrit le coffret confié à la garde de Buhot pour procéder à l'examen des papiers saisis : on reconnut qu'il n'y en avait aucun « qui ait trait à l'affaire pour laquelle ladite dame de « Rieben a été arrêtée », et les quelques lettres qui frappèrent l'attention ne la concernaient pas. Ce résultat ne pouvait étonner le lieutenant de police qui s'en expliquait ainsi auprès de Rouillé : « C'est une femme de beaucoup d'esprit et très capable d'avoir « su mettre à l'abri des papiers intéressants depuis le départ de « Knyphausen. » Le 30 janvier, à la veille de sa disgrâce, d'Argenson écrivait à Voltaire que « la Bastille est pleine de « monde; on y a renfermé encore une dame du Mecklembourg » ; et il avouait : « L'affaire est manquée! » Dans la suite, lorsque Bertin eut sous les yeux le rapport de l'arrestation, il ajouta en marge : « Elle avait en dépôt les cartons de M. de Knyphausen ; « on s'y prit un peu trop tard. Les papiers n'étaient plus chez « elle lorsqu'elle fut arrêtée. »

La perquisition n'ayant permis de découvrir aucune preuve

certaine, il importait de la remettre sans retard en liberté. On ne pouvait véritablement lui faire un grief de se plaire presque exclusivement dans la société d'étrangers comme elle, ni d'avoir entre les mains quelques papiers sans grande importance du ministre de Prusse, puisqu'ils avaient presque vécu ensemble. Les poursuites avaient été mal engagées à un moment d'affolement général, trop lentement conduites et avec d'autant plus de mollesse que d'avance le résultat semblait fort incertain. Enfin, pendant les trois jours qui s'écoulèrent entre la signature de la lettre de cachet et sa mise à exécution, ne fut-elle pas directement prévenue par Paris-Montmartel, banquier du Roi, qui en était amoureux malgré ses soixante-huit ans?

De leur côté, les amis de la baronne ne restaient pas inactifs. Ils avaient protesté contre une arrestation qui les avait vivement émus; ils usaient de tout leur crédit pour obtenir sa grâce, intervenant au nom des puissances qu'ils représentaient, et il n'existait nul motif de mécontenter la Suède, le Danemark, ni surtout l'Autriche, puisqu'on avait un instant suggéré à M. de Stahremberg l'idée de la réclamer au nombre des sujets de l'Empire.

Avant même d'être signée et rendue officielle, la décision de Rouillé fut divulguée afin de calmer aussitôt les inquiétudes et les impatiences du duc de Mecklembourg, de Wedelfreis et sans doute aussi de Paris-Montmartel qui avait pris l'habitude de se rendre parfois à l'ancien hôtel de Bissy depuis le départ de Knyphausen. L'envoyé de Suède chargea son chapelain, Baër, de porter lui-même au domicile de Buhot, rue de Seine, en face de l'hôtel de Larochefoucauld, cette lettre qu'il lui avait dictée :

Monsieur,

Des lettres arrivées hier au soir de Versailles nous annoncent des ordres donnés pour la délivrance de notre pauvre captive. Inquiets de savoir ce qui en est, ses amis m'ont chargé de m'en informer chez vous, Monsieur, et si, en effet, vous avez connaissance de ces ordres, de vous prier de vouloir bien m'indiquer à peu près l'heure où ils seront mis à exécution, afin qu'on puisse aller la prendre, la ramener

chez elle et faire en même temps les préparatifs nécessaires pour sa réception. Mme la comtesse de Wedelfreis se propose d'aller elle-même l'attendre dans son équipage à la porte du château.

Un mot de réponse obligera infiniment, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BAËR.

D'ailleurs le chapelain était connu de Buhot : il lui avait déjà été envoyé le lendemain de l'arrestation. Dans un rapport en date du 4 février, l'inspecteur consigna la conversation qu'ils avaient échangée et qui prouve combien on s'inquiétait de l'affaire :

Le lendemain du jour que je conduisis Mme la baronne de Rieben à la Bastille, le sieur Baër, aumônier de la chapelle de Suède, vint chez moi. Il me dit que messieurs les envoyés de Suède et de Danemarck se reprochaient fort de n'avoir pas offert de recevoir Mme de Rieben dans leurs hôtels et de répondre d'elle sur leur tête; — vous n'auriez pas pu vous dispenser de vous rendre à la proposition de ces deux ministres que vous connaissez pour tels, conclut le sieur Baër. — Pardonnez-moi, monsieur, lui répondis-je, Mme de Rieben n'étant pas logée chez l'un d'eux, j'aurais exécuté mes ordres et j'aurais prié Mmes de Wedelfreis et de Brugen de me laisser remplir mon devoir qui ne me permettait pas d'accepter leurs offres. — Mais, répliqua le sieur Baër, si ces messieurs vous avaient prié de différer la translation jusqu'à ce qu'ils aient parlé à M. Berryer? — Je lui répondis que j'aurais représenté d'abord qu'il ne dépendait pas de ce magistrat de leur accorder leur demande. — Mais s'ils avaient insisté là-dessus? reprit encore le sieur Baër. — J'aurais attendu tranquillement leur retour, lui dis-je, et je n'aurais pas quitté Mme de Rieben. — Et si, au refus de M. Berryer, ils avaient pris le parti d'aller tout de suite à Versailles? objecta M. l'aumônier. — Je lui répondis que M. Berryer ne m'aurait pas laissé longtemps dans l'embarras, et que je me serais réglé sur les ordres de ce magistrat.

L'ordre de mise en liberté, signé le 31 janvier par Rouillé, parvint trop tardivement à Buhot dans la soirée du même jour, et il ne put s'acquitter que le lendemain matin des nouvelles instructions dont il était chargé. Il trouva la baronne en proie à une fièvre violente, et des soins infinis furent pris pour son retour rue de Vaugirard où elle s'isola aussitôt, même de ses

amis fidèles qui songeaient à lui faire une fastueuse réception.

Mais Buhot, craignant pour une santé si faible et si ébranlée, n'avait accompli que la première partie de sa mission. Le 2 février, à deux heures, il se présenta de nouveau chez elle pour lui apprendre que sa mise en liberté n'allait pas sans une importante restriction, et que, d'après les intentions formelles du Roi, « elle « ferait bien de se préparer à sortir du Royaume incessamment « et de prendre, pour cet effet, les mesures les plus promptes ». Les craintes et les précautions oratoires de Buhot étaient superflues : tandis qu'il s'attendait à porter un nouveau coup à la baronne en lui transmettant la fâcheuse nouvelle, elle parut, au contraire, n'éprouver aucune douleur, ni même le moindre étonnement. D'une voix tranquille et résignée, elle répondit qu'elle était prête à obéir, mais que « sa santé ne lui permettait pas « d'entreprendre un voyage qu'elle ne ferait qu'avec peine étant « en santé dans une saison aussi rigoureuse que celle-ci » ; et Buhot, qui échappait malaisément à la fascination de ses regards suppliants, écrivait à Rouillé en lui transmettant le récit de sa visite : « Elle a une insomnie depuis le jour de sa détention, et la « fièvre qu'elle avait déjà lui a considérablement augmenté. » Puisqu'on ne voulait pas sa mort, il était indispensable de lui accorder un délai.

Les égards qui lui furent prodigués au milieu de sa disgrâce se trouvaient certainement justifiés par sa situation personnelle, par ses relations, par la mauvaise santé dont elle souffrait sans doute, qu'elle exagérait peut-être, mais qui méritait d'être prise en considération, enfin par le fait même qu'aucune preuve formelle n'avait pu être relevée contre elle. Aussi Rouillé n'hésita-t-il pas à répondre lui-même directement, le 7 février, à une lettre qu'il en avait reçue trois jours auparavant : « J'ai rendu « compte au Roi, disait-il à la baronne de Rieben, de la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. L'in- « tention de Sa Majesté n'est pas que vous précipitiez votre « départ au préjudice de votre santé, et Elle trouve bon que vous « preniez tout le temps nécessaire pour la rétablir entièrement

« et vous mettre en état de supporter les fatigues du voyage. En « mon particulier, je vous supplie, Madame, de ne point douter « de la part que je prends à tout ce qui a pu dans cet événement « intéresser votre santé, et je ne saurais mieux vous le prouver « qu'en vous assurant du véritable plaisir que j'ai ressenti moi-« même lorsque j'ai pu vous en annoncer la fin. Je suis avec « respect... »

Cette réponse, aussi correcte que galante, faisait toutes réserves sur la prévention même, puisqu'elle affectait de n'en point parler. Elle fut confiée à Berryer et remise le 14 par Buhot, heureux d'apporter à la malade le meilleur de tous les remèdes et le plus réconfortant.

Non seulement les circonstances particulières qui accompagnèrent et suivirent l'arrestation, mais encore les événements qui se produisirent à la même époque furent d'un grand secours à la baronne de Rieben. Mme de Pompadour, n'ayant pas été renvoyée après l'attentat de Damiens, voyait son crédit grandir par le fait seul de son maintien à la Cour ; devenue toute-puissante, elle prépara, décida la disgrâce de d'Argenson et de Machault, des deux ministres dont le maintien au pouvoir eût été cependant nécessaire en présence des événements qui se précipitaient en Allemagne ; mais les intérêts de la guerre et de la marine, comme ceux du pays entier, devaient passer après les caprices de la marquise, ses besoins de vengeance et ses vues particulières. Pour obtenir le renvoi de d'Argenson, on l'accusa auprès de Louis XV « de n'avoir pas eu assez d'attention sur le « département de Paris qui lui était confié, d'avoir ménagé les « auteurs de placards séditieux — rapporte dans ses Mémoires « le cardinal de Bernis. — En un mot, on persuada qu'il était « coupable d'avoir toléré ces désordres pour intimider le Roi et « lui faire croire que, tant qu'il ne renverrait pas la marquise, « les poignards seraient levés sur lui. »

Tout passait au second plan devant les ambitions, les rivalités, les coteries de la Cour, qui « ne se conduisait que par des impul-« sions étrangères », observait Frédéric II. Les bouleversements

dans le ministère et son instabilité apportaient d'incessantes modifications aux affaires, dirigées désormais sans méthode suivie.

Non seulement la baronne de Rieben bénéficia de ce triste état de choses, mais elle fut encore servie par une suite de hasards assez extraordinaires pour permettre de supposer même qu'ils avaient été prévus et préparés.

Une instruction étant ouverte sur un crime d'espionnage qu'on ne parvenait pas à établir, elle pouvait tourner à la confusion de ceux qui l'avaient provoquée et dont les recherches demeuraient infructueuses sur des faits d'une nature aussi délicate. La tendance à faire dévier le procès devenait une suite naturelle de cet échec.

Or, l'examen des papiers saisis chez la baronne de Rieben n'avait pas été tout à fait inutile. En dépouillant à la Bastille le contenu du coffret, Berryer et Rochebrune avaient remarqué une lettre datée de Paris, du 11 septembre 1755, adressée à Knyphausen et dans laquelle un nommé Manem offrait ses services au roi de Prusse. A cette lettre, s'en trouvaient jointes six autres non signées, mais que divers indices, notamment le mot *Excellence* écrit partout *Exellence*, permettaient d'attribuer au même auteur.

Ce Manem n'était pas un inconnu de la Cour, ni même de la justice, bien qu'on n'eût pas jugé utile jusqu'alors de l'inquiéter. Il était né, en 1705, à Marseille, où il avait d'abord vécu retiré, ouissant paisiblement d'une certaine aisance. Puis, à partir de 1750 et comme obéissant à une idée fixe, il avait entrepris d'écrire de longues lettres à la Reine, à la Dauphine, aux ministres, aux princes du sang, à Mme de Pompadour, à Mmes de Tallard et de Luynes, pour les prévenir que le Roi était l'objet d'une cabale qui culbuterait le Royaume. Il prétendait, dans ses respectueux avertissements, qu'il y avait « une conspiration formée « pour ruiner la monarchie par une guerre civile, détruire la « maison royale et faire de la France une république dont Mar- « seille serait la capitale ». Son exaltation s'était accrue devant

le peu de succès de ses conseils qu'il adressait spécialement à la duchesse de Brancas, la jugeant en situation de les transmettre plus facilement. Il s'était rendu à Berlin en 1754 pour faire part au roi de Prusse des craintes que lui inspirait le déplorable gouvernement des ministres français et de Mme de Pompadour ; plus heureux qu'à Versailles, il avait été reçu par Frédéric II à Potsdam, mais n'en avait pas moins été éconduit au bout d'un court entretien qui avait permis de le bien juger. Rentrant alors en France, il avait séjourné à Paris, puis était enfin retourné à Marseille, obsédé par la même préoccupation et écrivant toujours.

Lorsqu'on trouva une lettre signée de lui à l'adresse de Knyphausen et dont le contenu était fort explicite, lorsqu'on reconnut que les six autres lettres, également adressées au ministre de Prusse et d'une écriture maladroitement contrefaite en employant la main gauche, étaient de lui encore, Berryer estima qu'il devenait indispensable de s'assurer de sa personne. En même temps, les mesures dont il allait être l'objet justifieraient la courte détention de Mme de Rieben.

Arrêté le 25 février à Marseille, dans la chambre garnie qu'il occupait, Manem fut amené à Paris par le lieutenant du guet Prévost, et, le 9 mars, il était enfermé à la Bastille.

Dès le premier interrogatoire, Rochebrune se rendit compte de son triste état mental : « C'est un bavard éternel et qui bat « la campagne sur chaque demande qu'on lui fait », disait-il à Berryer. Il est donc probable que Manem, regardé comme inconscient et inoffensif, allait être remis en liberté, lorsque, le 14 mars, Chenon, commissaire du Roi au Châtelet, eut à transmettre un rapport détaillé. Un Allemand, Jacob Hartz, originaire d'Eptarnach, près de Trèves, et sa femme Marie-Anne Hackberg, de Luxembourg, habitant une chambre meublée à l'hôtel de la Providence, rue des Poulies, venaient de lui faire une grave déposition. Hartz, qui se disait peintre doreur, marchand de toiles et dentelles, avait trouvé deux rouleaux de papiers dissimulés entre les sangles d'un fauteuil recouvert

d'une tapisserie qu'il était chargé de réparer. Ne sachant pas lire le français, il s'apprêtait à jeter les papiers au feu, quand sa femme s'y opposa, disant que c'étaient peut-être là des histoires qui les amuseraient à la veillée, et que l'écrivain public voisin se chargerait volontiers d'en faire la lecture. Les deux rouleaux, contenant vingt-sept lettres ou copies de lettres, furent donc ouverts; les premières lignes qui tombèrent sous les yeux de l'écrivain racontaient « qu'il n'y aurait pas d'occasion plus « favorable pour assassiner les jeunes princes que le voyage « de Meudon »! La lecture aussitôt interrompue, d'un commun accord, les époux Hartz, l'écrivain et la logeuse étaient allés rendre compte au commissaire Chenon d'une découverte aussi troublante. La logeuse s'était empressée de déclarer que le dernier occupant de la chambre où se trouvait le fauteuil était un nommé Manem, parti pour Marseille depuis plusieurs mois en laissant comme gage d'une dette de cinquante livres des effets qui venaient d'être vendus avec son autorisation.

Deux mois après, en s'occupant de détendre la tapisserie qui garnissait les murs de la chambre, la femme de Hartz trouva d'autres papiers qui furent également remis sans retard à la police.

On se demanda donc si Manem n'avait véritablement pas eu connaissance de l'attentat de Damiens, si ses relations avec Knyphausen n'étaient pas réellement suspectes, puisque dans les pièces remises par Hartz se trouvaient encore un certain nombre de lettres adressées au ministre de Prusse, contenant des indications sur la Cour de Versailles ou faisant de nouvelles offres de services. « On y voit beaucoup de folies, observait « Rochebrune, mais il y a aussi de l'intrigue dont il n'y a que « lui qui puisse donner la clef. » Aux questions pressantes qui lui furent posées, Manem répondit que la conspiration était purement imaginaire, qu'il n'avait rédigé de mémoires à ce sujet que pour avoir accès auprès des ministres et tâcher d'en obtenir des récompenses; puis il expliqua de la même façon ses lettres à Knyphausen. Il reconnut d'ailleurs sans hésiter toutes

les pièces qui lui furent successivement produites, soit pour les avoir écrites, soit pour les avoir eues en sa possession; lorsqu'on lui demanda pourquoi il les avait cachées dans un fauteuil et derrière une tenture, sans nier positivement, il répondit qu'il ne se souvenait pas. Ce fut là tout ce qu'on put en obtenir de précis au milieu de véritables divagations, et les interrogatoires se succédèrent sans éclaircir une affaire qui devenait au contraire chaque jour plus obscure. Rochebrune finit par renoncer à obtenir la lumière, comprenant qu'il ne parviendrait pas à pénétrer des intentions déjà fort confuses dans le cerveau inquiet de l'accusé.

Déclaré définitivement irresponsable, Manem fut cependant maintenu à la Bastille par mesure de prudence; il y fut traité comme un malade et non comme un prisonnier; la rente que lui servait régulièrement Me Gervais, notaire à Paris, permit d'adoucir en sa faveur le régime du château. Son exaltation dégénérant en véritable folie, il passait son temps à écrire des mémoires de plus en plus extravagants, les signant du titre de « duc de Manem » qu'il s'était octroyé. Le 8 mai 1776, il fut transféré de la Bastille au couvent des Cordeliers de Canon, près d'Aix en Provence, où il devait finir ses jours.

L'aventure d'un pauvre fou permit ainsi de négliger un peu l'affaire de la baronne de Rieben. Celle-ci dut se féliciter secrètement d'avoir laissé certaines lettres dans ses tiroirs et se réjouir des hasards successifs révélant la correspondance de Manem qu'elle n'avait certainement pas connu, mais qu'on avait peut-être destiné à lui servir de sauvegarde en détournant les soupçons. Cependant, elle n'était pas parvenue à se faire oublier tout à fait.

Appelé d'abord au Conseil d'État, puis chargé du portefeuille de la marine, Berryer avait été remplacé, le 29 octobre 1757, par Bertin de Bellisle, et le nouveau lieutenant général de police, qui prit connaissance du dossier où les influences n'avaient pas laissé de traces, résolut d'en finir avec l'affaire de Rieben, demeurée jusqu'alors en suspens. Son triste état de santé que la baronne invoquait à tout propos était un excellent pré-

texte pour écarter les visites importunes aussi bien que les questions indiscrètes; il fallait s'assurer cependant si sa maladie était sérieuse et constituait une raison suffisante pour éluder indéfiniment l'ordre du Roi. Jadis, on avait expliqué sa venue à Paris en dévoilant son attachement pour le ministre de Frédéric II; Knyphausen était parti depuis un an, et puisque son ancienne amie ne semblait nullement disposée à le rejoindre, quel motif pouvait-elle invoquer pour demeurer en France, en dehors des inconvénients physiques qu'elle faisait valoir sans qu'on osât trop les discuter?

Le 31 janvier 1758, exactement une année après le lui avoir notifié pour la première fois, Buhot fut chargé de lui rappeler l'arrêt d'expulsion qui la frappait et de lui accorder un dernier délai d'un mois. Mais, comme dans ses précédentes visites, au lieu de transmettre un ordre, il ne put qu'exprimer ses sympathies à une malade « alitée d'une incommodité qui la tient « depuis longtemps hors d'état d'entreprendre un voyage sans « risquer sa vie ». Il constata cependant qu'elle était disposée à obéir, puisqu'elle avait vendu ses meubles et donné congé pour Pâques, « ne s'attendant pas à ce nouveau genre de maladie : « fièvre continue et convulsion de nerfs ». Au lieu de lui annoncer la date précise de son départ, il dut transmettre simplement à son chef les assurances que Mme de Rieben lui avait données de se conformer, avec une soumission complète, aux ordres reçus, « dès qu'un rayon de santé lui permettra de se « mettre en route ».

Berryer avait montré de la patience; Bertin ne pouvait demeurer inflexible, et de nouveau se manifesta la secrète, mais puissante intervention de Paris-Montmartel qui rendait assez de services pour avoir le droit de réclamer quelques faveurs personnelles. Il était impossible qu'une pareille situation se prolongeât davantage : l'ordre devant être exécuté ou rapporté, ne pourrait-on donner satisfaction à ceux qui auraient vu partir avec tant de regret la belle étrangère? « Comme elle a beaucoup « d'esprit et de littérature, un caractère doux et égal avec des

« manières aisées qui la font aimer de tout le monde, il y a appa-
« rence qu'elle intéressa le ministère », rapporte une dernière note de police, expliquant discrètement de quelle manière des concessions successives se transformaient en grâce complète.

Le 1er mars, la baronne n'avait pas quitté Paris, et, le 7, Buhot lui porta la bonne nouvelle, l'informant qu'on ne l'inquiéterait plus désormais, si, de son côté, elle prenait l'engagement formel de « se bien conduire à l'avenir ».

Convalescente à partir de ce jour et bientôt complètement rétablie, la baronne de Rieben reprit son existence active, faisant de la dépense et vivant largement, mais sans se prodiguer en dehors d'un petit nombre d'amis, sans jamais donner prise à la chronique qui eût colporté avec empressement le moindre scandale. Recevant les nouveaux ministres étrangers, elle accueillait de préférence le représentant de Frédéric II, le jeune comte de Goltz; mais celui qui semble avoir, pendant quelques années, remplacé auprès d'elle Knyphausen, fut un riche négociant d'origine française du nom de Clément, qui faisait à Paris un commerce de cent mille écus par mois, tandis que sa femme dirigeait à Francfort trois manufactures de tabac assez considérables pour suffire à la consommation de la Suisse et de l'Italie.

Toutefois, la police s'en était trop inquiétée pour pouvoir l'oublier, et pendant seize ans une surveillance constante fut exercée. Cette longue observation, établie sur la demande du duc d'Aiguillon et sous le contrôle de M. de Sartines qui remplaça Bertin le 21 novembre 1759, ne semble pas avoir jamais été très sérieuse et ne fournit que des résultats insignifiants. L'agent Lefort en était chargé et devait, par la même occasion, surveiller Clément dont le trafic semblait suspect; or, il ne savait pas même l'allemand qu'on parlait d'habitude dans l'entourage de la baronne. Un jour, il entendit raconter que le roi de Prusse dépensait quatre millions par an pour ses espions, et ce fut la conversation la plus importante qu'il rapporta.

De semblables mesures n'avaient certainement été prises que pour la forme, afin de ne pas paraître céder entièrement et de

rappeler une promesse qui pouvait être d'autant plus facilement oubliée que Mme de Rieben ne s'était jamais reconnu le moindre tort. Puis, la guerre était terminée avec la Prusse qui, après avoir pris rang parmi les grandes puissances, manifestait le désir d'une entente durable. Enfin, si Louis XV avait borné son initiative et son activité, pendant son règne, à entretenir une correspondance secrète centralisée par Noailles, Conti, Broglie, Tercier, ce n'était pas qu'il eût du goût pour les procédés inavoués d'information diplomatique, politique ou militaire; il cherchait seulement à se cacher de ses ministres et de ses maîtresses, à échapper sur un point à leur domination, à posséder une influence occulte dont il eût le libre usage et qui fût pour lui un pouvoir sans contrôle. De même qu'en 1758 il avait attaché peu d'importance aux renseignements d'un agent secret à Berlin qui, par une curieuse coïncidence, s'appelait Ruben, il ne devait pas davantage s'inquiéter des espions qui résidaient à Paris.

L'indifférence du Roi, les circonstances politiques, les difficultés intérieures étaient autant de garanties sérieuses d'absolue sécurité.

Un payement de six cents livres effectué à Lefort, le 27 septembre 1774, alors que Sartines venait d'être remplacé à son tour par Lenoir, constitue la dernière pièce du dossier, et il est certain qu'à partir de cette époque, la vigilance de l'agent, estimée superflue rue de Vaugirard, fut employée auprès d'autres suspects.

Devant le silence subit, absolu, qui se fit alors sur la baronne de Rieben, il est permis de supposer que la suite de sa vie s'écoulait sans nouvelles infortunes : lasse de secrètes et dangereuses intrigues politiques, elle comprit sans doute un jour qu'elle pouvait faire un usage plus honorable de son intelligence supérieure, de ses talents en toutes choses et de sa beauté qui, victorieuse de la maladie, triomphait encore des années.

Vte Maurice Boutry.

LES

RELATIONS DE LA DALMATIE

ET DE LA HONGRIE

DU XIe AU XIIIe SIÈCLE

Lorsque, à la suite des invasions et du démembrement de l'empire romain, l'hégémonie des péninsules méridionales eut pris fin, de nouvelles nations se formèrent au centre de l'Europe, pleines de sève et d'avenir, et développèrent une civilisation à elles. Rome et Byzance, les anciennes dominatrices, devinrent dès lors l'objet des convoitises et des agressions.

Un puissant instinct pousse les nations a prendre pied aux bords de l'Adriatique qui unit les peuples. Le Grec et le Romain s'y rencontrent avec l'Allemand et le Slave, et au milieu d'eux apparaît, vers la fin du IXe siècle, le peuple hongrois.

A mesure que l'Allemagne, la Hongrie et les nations slaves voisines grandissent et se fortifient, l'importance de cette mer qui les réunit au monde méridional se fait sentir davantage. A l'époque où les croisades font revivre les relations avec l'Orient, l'Adriatique devient le foyer du commerce international, la base de la domination maritime. Cela ne tient pas seulement à sa situation et à sa configuration géographique, mais avant tout au fait que cette mer est comme la continuation de l'étroit canal de la mer Rouge. Elle ouvre à l'Europe centrale l'accès des pé-

ninsules du Sud, et elle est en outre le chemin de l'Égypte, la voie par laquelle affluent les richesses de l'Arabie et des Indes. Le même phénomène s'est de nouveau produit de nos jours ; la prospérité des États de l'Europe centrale et occidentale et l'ouverture du canal de Suez ont amené des résultats analogues.

Le golfe de l'Adria est resserré entre deux grands massifs de montagnes. Un regard sur la carte nous montre la différence essentielle de leur configuration.

L'Italie présente le dos à l'Adriatique, sa face est tournée vers l'Ouest; du côté de l'Est, il ne reste qu'une bande de terre bien étroite entre la mer et les Apennins, à peine coupée par de rares petites rivières. La barrière de montagnes qui sépare cette côte du versant opposé ne lui donne que peu de débouchés vers la mer. Tout le long du littoral, de Venise à Brindisi, Ancône seul a un port de quelque importance.

La péninsule du Balkan, de son côté, est orientée vers le Bosphore et la mer Égée. Sa côte occidentale, toutefois, est une des parties du globe les plus accidentées et les plus découpées. Avec la chaîne des Dinaras, ses baies, ses îlots, ses falaises, elle ressemble beaucoup à la région des fjords. Le Vellebit et le Karst, puis les massifs du Kom et du Dormitor la séparent de l'intérieur; mais de nombreux cols donnent accès aux vallées de la Bosna et de la Drina, et, sur une grande étendue, l'élévation du sol est celle de collines d'altitude moyenne.

L'avantage de cette situation fit de la côte dalmate, même avant notre ère, le berceau d'un des premiers empires maritimes. Le milieu du littoral, la partie où s'élèvent Spalato et Traù, fut sous les Romains le centre commercial de l'Illyrie et le siège d'une civilisation florissante. C'est vers cette contrée que s'ouvrent les vallées de la Kerka et de la Cettina; c'est là que débouchent le défilés de la Dinara; et une guirlande d'îles s'étend en face de ces villes, bien avant dans la mer, vers l'entrée de l'Adriatique.

C'est sur ce littoral que se joua, au XIe siècle, un acte des plus intéressants de l'histoire hongroise.

Rien dans nos États modernes ne peut nous donner une idée de la constitution politique de la Dalmatie au XIe siècle, et en particulier de celle des anciennes cités romaines. Les villes de Ragusa, Spalato, Traù, Zara, Arbé, Veglia et Osero étaient des municipes libres sous la domination nominale des empereurs de Byzance. L'empereur d'Occident, de son côté, revendiquait sur ces villes des droits que les Byzantins eux-mêmes reconnaissaient. Les rois de Croatie, maîtres de la plate campagne, forçaient les villes à l'obéissance et prenaient le titre de roi de Dalmatie. Enfin, à partir du dogat des Orseoli (1000), la république de Venise avait fait reconnaître sa suzeraineté et exigeait à la fois le serment de fidélité et des otages. Il y avait donc à la fois quatre souverains plus ou moins légitimes qui, par leur rivalité, fortifiaient l'autonomie municipale de ces cités.

A l'époque dont nous parlons, le roi de Croatie était le maître de fait. Mais la lutte séculaire entre Slaves et Romans n'avait pas cessé. Malgré la communauté de religion — les uns et les autres étaient adhérents de Rome — les deux races demeuraient séparées par de vives antipathies. Dès qu'un roi de Croatie témoignait de l'intérêt pour les villes, sa propre nation lui faisait éprouver son ressentiment. Svinimir-Démétrius avait pris son royaume en fief de Grégoire VII ; mais son pouvoir n'en fut pas plus solide. La tradition des villes raconte qu'il fut tué par ses propres vassaux, et que, pour punir ce forfait, la Providence ne permit plus qu'un roi issu de la nation portât la couronne.

A sa mort, la couronne échut à Ladislas Ier, roi de Hongrie, par droit d'héritage et de conquête. Les Hongrois n'avaient jamais été un peuple maritime ; aussi leur autorité ne s'étendit-elle pas, tout d'abord, sur les villes du littoral. Coloman, le neveu de Ladislas, fut le premier à prendre possession de la côte et des îles.

Coloman entrait en scène comme roi légitime de la Dalmatie. Il fit alliance avec la République vénitienne, et, tout en réservant ses droits, il promit d'examiner ceux du Doge. Soutenus par les forces hongroises, les Vénitiens envahirent le territoire des

Normands et prirent Brindisi et Monopoli ; puis, comme les Vénitiens armaient une flotte pour soumettre les cités dalmates, Coloman se ligua avec les Normands. Des galères normandes amenaient sur mer, en 1097 sa fiancée Buzilles, fille de Roger de Sicile, à Belgrad déjà soumise à la domination hongroise. L'entreprise projetée contre les villes du littoral ne fut pas encore mise à exécution ; les révoltes de son frère Almos et le soin de la législation absorbèrent le temps du roi et le détournèrent de son premier but.

Comme législateur, Coloman tient peut-être le premier rang dans la série de nos rois. Ses lois, tant ecclésiastiques que séculières, nous montrent l'homme d'État qui se contente de réaliser ce qu'il peut atteindre, doublé d'un réformateur plein d'audace. Les bases créées par sa sagesse servirent d'assises au royaume durant des siècles. Dans la politique extérieure, il ne montra pas moins de pénétration. C'est à lui que la Hongrie doit la durée de son existence. Toutes les régions organisées par lui sont demeurées parties intégrantes de la couronne de Saint-Étienne. La où il échoua, comme en Galicie, la domination hongroise ne put se maintenir.

C'est cet homme qui voulut acquérir à la Hongrie le littoral de l'Adriatique. Ce penseur lucide qui osait dire et affirmer dans une de ses lois qu'il n'y avait pas de sorcières, entreprit de lancer les fils de la puszta à la conquête de la mer.

Tant par sa situation géographique que par les mœurs de sa population, la Hongrie était un État continental. Ses voisins, de tous côtés, étaient des peuplades inférieures en culture ; seule la longue frontière de l'Ouest mettait le pays en contact avec la civilisation romano-germanique par l'entremise de l'Allemagne. Mais depuis des siècles, cette frontière était le théâtre de guerres incessantes, et toujours restait le danger que l'Empire ne songeât à subjuger la Hongrie. Tous ces désavantages disparaissaient si les Hongrois parvenaient à entrer en communication directe avec les nations romanes plus développées et cultivées à cette époque que les Allemands. Or ces relations, exemptes de tout

danger politique, ne pouvaient s'établir que par mer. Et c'est Coloman qui ouvrit à la Hongrie portes et fenêtres du côté de l'Occident.

Cependant, la conquête de l'une ou de l'autre des villes maritimes ne pouvait répondre à la pensée politique du roi. La côte du Vellebit était sienne; Zeng, Bag (Carlopago), Belgrad et probablement Nona aussi lui étaient soumises. Mais la communication entre la capitale et cette partie de la côte, si difficile encore de nos jours, devait l'être bien plus à cette époque. Et puis, ces ports, comme leur histoire le démontre, étaient plutôt faits pour servir de repaires aux corsaires que pour être des entrepôts pour de paisibles marchands. Non seulement la civilisation y était nulle, mais la tradition du grand commerce et de la navigation y faisait entièrement défaut.

Pour atteindre son but, il fallait à Coloman la partie du littoral qui s'étend du golfe de Zara au delta de la Narenta. Facilement accessible de l'intérieur, riche en ports et en havres, bordé d'îles et défendu par elles, ce pays de vieille culture offrait une position avantageuse, sans pareille dans toute la sphère d'influence de la Hongrie. Il est vrai que son acquisition entraînait fatalement une collision avec Venise, représentant l'Italie d'alors; mais le prix de la victoire était digne de tous les efforts du roi et de son peuple.

La conquête se fit sans trop de fatigue et d'effusion de sang. La flotte vénitienne était engagée en Orient. Le gouvernement de la république n'avait pas encore jeté de racines. Les cités, assez indépendantes, n'eurent pas l'idée de s'allier pour la défense commune. La Hongrie ne mettait pas seulement en avant une armée forte et victorieuse; le désir de la population et l'intérêt réel du pays allaient à la rencontre de la conquête. Les traditions et les légendes des villes du littoral en font foi. C'est comme saint Jean, évêque de Traù, le disait au roi : « Tout cela s'est fait, pour que toi, prince chrétien, ne te souilles pas de sang chrétien, et que l'armée, qui est sous ta piété et majesté, ne soit pas maculée de la tache de la cruauté en versant du sang

chrétien. Cela aurait soulevé la colère de Dieu contre toi et contre ton peuple, et Dieu aurait demandé compte du sang des massacrés à ta main royale. Dès à présent, ta domination est assurée, tout est en sûreté, et la grâce de Dieu a fait que le peuple t'accepte en maître, et que ta main reste pure. » — Les villes ouvrent leurs portes, les évêques le reçoivent en procession comme triomphateur, comme leur seigneur légitime. Le roi s'approche des autels avec des dons et des privilèges. Les églises de Saint-Donat, de Saint-Duymo, de Saint-Lorenzo (Laurent) et les autres ont de nouveau un patron généreux et puissant. Les cultes locaux, qui ont tant d'influence sur les communes, sont garantis contre toute hérésie et tout schisme, et le roi leur ouvre une grande perspective de mission et de propagation de la foi.

De toutes les forces morales de la cité romaine, la liberté municipale est le plus précieux héritage qui soit resté. Elle tient sa place tout près de la religion. Dans ces contrées éloignées du centre de l'empire, l'administration impériale n'avait jamais pu être bien pesante. Sous les prieurs assistés d'un grand et d'un petit conseil, la ville se gouvernait elle-même. Le tribut payé aux Grecs et aux Croates, elle disposait à son gré des deniers publics. Selon les exigences du moment, elle faisait des alliances, menait la guerre, équipait ses flottes. En un mot, c'était de petites républiques. Dans les hommes chargés du pouvoir, l'habitude de prendre des décisions d'où dépend la prospérité ou le déclin de la ville nourrit le sentiment de la responsabilité et remplit l'âme des patriciens de fierté, et ces dispositions se communiquent même au menu peuple. Chacun sent que l'église, la commune, la famille, tout ce qui leur est cher et sacré ne prospère que grâce à ses efforts. L'intérêt public et l'amour-propre se confondent. Aussi la ténacité avec laquelle ces villes se défendent contre toute domination du dehors comme leurs luttes intestines, nous prouvent quelle place l'intérêt public occupe dans l'esprit de ces hommes simples qui ne connaissent même pas les besoins d'un grand État.

Selon la tradition dalmate, Coloman voulait d'abord anéantir les libertés municipales et n'en fut détourné que par les saints et leurs miracles. Quel est le vrai sens de ces interventions mystiques, de ces visions miraculeuses ? — C'est que la Dalmatie elle-même éprouvait comme un miracle de ce qu'un roi de la puissance de Coloman respectait et garantissait ses libertés. Dans ces temps-là, le droit de conquête s'exerçait bien autrement que de nos jours. Les rois croates, malgré leur faiblesse, n'avaient jamais accordé de chartes de franchise; même ceux qui étaient le plus favorables aux Romains, Pierre et Démétrius, se bornaient à gagner les églises et leurs prélats. Sous la domination hongroise, au contraire, les évêques, les vivants et les morts, ne protégeaient pas seulement leurs églises, mais garantissaient la liberté des communes. C'est en cela qu'il faut voir la cause de leur fidélité, de leur attachement au régime hongrois.

Point de doute, Coloman aurait pu briser la résistance de ces communes. Ne pas le faire, ne le vouloir même pas, c'était d'un grand homme. Les rapports de Hongrois à Dalmates ne furent jamait envenimés par la violence. Chacun pouvait de bon cœur, dans la ferme foi en un avenir heureux, prêter le serment de fidélité au roi et au royaume de Hongrie.

La supériorité politique et militaire de la Hongrie est bien attestée par le fait que Venise ne fit pas la moindre tentative d'arrêter le triomphe de Coloman. On sait combien la République vénitienne était tenace à faire valoir ses droits, et qu'elle ne ménageait pas ses efforts quand il s'agissait d'un grand intérêt; toute son histoire en porte témoignage. Si donc, en Dalmatie et même sur les îles, elle renonce à toute intervention, nous pouvons conclure qu'elle jugeait la lutte impossible ou inutile.

Restait l'œuvre la plus difficile, la pacification.

Si Coloman avait pensé que la raison d'État demandait d'assujettir les villes du littoral, il aurait pu raser les fortifications, désarmer les citoyens, anéantir l'autonomie municipale. Ainsi firent, lorsqu'ils en avaient la puissance, les empereurs d'Alle-

magne en Italie, les rois de France en Flandre. Pour Coloman, la tentation était plus forte encore; car il possédait, dans son royaume héréditaire, des droits plus étendus que ceux des souverains allemands ou français de son temps. Mais il était homme d'État; il voulait asseoir l'avenir de son empire sur des bases solides; et il est clair que la Dalmatie entrait pour beaucoup dans ses combinaisons politiques, puisqu'il a passé près du quart de son règne si rempli et si agité sur les côtes de la mer.

Or, il était impossible d'entretenir une armée suffisante dans cette région et encore moins d'y passer tout son temps soi-même. Il fallait donc rendre les communes capables de se défendre seules et d'en faire les soutiens convaincus et les défenseurs enthousiastes de l'État commun.

En 1108, les Normands firent la paix avec Byzance et Venise. Par là, les forces d'Alexis Comnène et celles de Venise se retrouvaient libres et pouvaient se porter vers la Dalmatie. Au même moment, surgissait un péril plus menaçant encore. L'empereur Henri V avait résolu, avec l'assentiment des princes, la guerre contre Coloman. Le prétendant Almos se tenait dans son camp; mais ce n'était pas cette querelle intestine qui excitait les Allemands à la guerre. Comme le dit la chronique d'Ekkehard, ils regardaient comme un outrage que le roi de Hongrie eût pénétré dans leurs confins en avançant jusqu'à la mer.

De temps immémorial, les margraves d'Italie et les ducs de Carinthie revendiquaient le littoral, et jamais ils ne s'étaient désistés de leurs prétentions. Les prédécesseurs de Coloman avaient maintes fois défendu les rois de Croatie contre leurs agressions. Tout le long de la frontière, à l'est et au sud, les margraviats représentaient la tendance agressive de l'Empire contre les Slaves et les Hongrois; le but en vue était d'agrandir les marches pour en faire des duchés. Si cela avait réussi en Misnie, au Brandebourg, en Autriche, pourquoi cela serait-il impossible sur les confins Vendes ou en Istrie? Aussi, dès

que l'Empire reprend sa force, renouvelle-t-il ses prétentions. Frédéric Ier, au zénith de sa puissance, nomme les comtes d'Andechs margraves d'Istrie et de Carniole, ducs de Dalmatie et du Littoral (Merania). Mais l'appui de la Hongrie ne permettait pas de chasser les Slaves des bords de l'Adriatique comme les riverains de l'Elbe et de l'Oder.

Si la Hongrie avait protégé les confins de la Dalmatie contre la puissance allemande, lorsqu'ils étaient soumis aux Croates, elle ne pouvait à aucun prix les céder maintenant qu'ils étaient à elle. En repoussant l'invasion allemande sous les bastions de Pozsony, Coloman ne défendait pas seulement sa couronne, il s'assurait en même temps, par son succès, la tranquille possession de la Dalmatie. En effet, Engelbert, margrave d'Italie, se trouvait dans l'armée d'invasion, et il est probable que Venise, alors en bons termes avec l'Empereur et recevant à ce moment une grande charte de lui, avait contribué, pour sa part, à enflammer la guerre générale. Le refoulement de l'invasion allemande décidait donc en même temps du sort de la Dalmatie.

Pendant que le monde était plein du bruit des armes, le roi de Hongrie, par ses chartes, préparait une patrie à la liberté civile, au travail paisible et au bien-être garanti par les lois.

La charte de Traù, datée du 25 mai 1108, nous est restée. Elle peut être considérée comme le type des chartes accordées par Coloman et ses successeurs aux villes romanes.

En voici la teneur :

« Moi, Coloman, roi de Hongrie, de Croatie et de Dalmatie, jure sur la sainte Croix, que je tiendrai ferme paix avec vous, mes fidèles citoyens de Traù. Vous ne serez point tributaires ni à moi, ni à mon fils, ni à mes successeurs. J'instituerai évêque et juge celui que le peuple élira. Je vous concède de vivre selon vos anciennes lois. Seulement du revenu du port payé par les étrangers, deux parts seront au roi, la troisième au comte et la dîme à l'évêque.

« Je ne permets pas qu'aucun Hongrois ou étranger demeure dans votre ville, hors celui que vous agréerez. Et si je viens

dans la ville pour me faire couronner ou pour traiter avec vous des affaires du royaume, je ne permets pas que personne soit logé dans la maison d'un citoyen, s'il ne vous est agréable.

« Et si quelqu'un se croyait opprimé par ma domination et voulait partir, il peut s'en aller en toute sûreté, lui, sa femme, ses enfants, avec tout son bien, partout où il voudra.

« Ce serment a été confirmé. »

Cette charte si brève contient à peu près tout ce qui assurait la liberté civile et l'autonomie des villes au moyen âge. Quand, avec le temps, de nouveaux besoins se firent sentir, nos rois ne furent pas avares en concessions nouvelles dans le sens du fondateur de la domination hongroise sur ces villes.

Pour s'assurer la fidélité des villes, il était d'usage de prendre en otage des fils de notables. Venise et l'empire byzantin usaient de cette contrainte indigne ; la Hongrie n'en avait pas besoin. « Je ne prends pas d'otages de vous, disait le roi Géza II aux citoyens de Spalato. Ceux de vous qui servent à ma Cour peuvent librement y rester ou s'en aller ; qu'ils fassent comme il leur plaît, sans aucune injure. »

Comme il s'agit de communautés commerçantes, le roi se préoccupe de leurs intérêts matériels et fait tout pour leur prospérité : « Si quelqu'un de vous, dit le privilège accordé à Spalato, fait le commerce dans mon royaume, sur terre ou sur mer, il ne doit rien pour son commerce, ni à moi, ni à mes officiers. »

Pour tous les privilèges et toutes les libertés qu'il accorde ainsi, le roi ne demande même pas de tribut. Son seul revenu est la douane du port. Son intérêt est d'accord avec celui des citoyens pour faciliter le commerce extérieur. L'impôt indirect qu'il prélève n'est ni lourd, ni avilissant comme celui qu'imposaient les Grecs ou les Croates.

De pareils privilèges ne sont pas compatibles avec l'organisation des États modernes. Pour mettre en lumière leur valeur et leur importance, il faut les comparer aux franchises communales acquises dans d'autres pays à la même époque.

En France, les communes de Beauvais, de Noyon, de Saint-

Quentin et de Laon se forment juste vers 1108. Mais leurs privilèges ne concernent que l'autonomie en fait de juridiction ou d'imposition des taxes. De liberté politique ou commerciale, pas un mot. Les membres des communes ne sont encore que des manants taillables et dépendants de leurs seigneurs.

Dans l'empire allemand, Cambray tient la tête. Henri V la détruit en 1107, mais vingt ans plus tard elle se relève. Ni le roi, ni l'évêque ne peuvent y exiger d'impôt; la milice de la ville ne se met en campagne que pour la défense de la ville. Ce sont de beaux privilèges, mais ils restent bien au-dessous de ce qui est accordé aux villes de Dalmatie. Et puis Cambray demeura engagé de force dans une guerre sans fin avec son évêque, de sorte que sa charte ne fut, à tout prendre, que lettre morte. Les libertés données à Cologne, à Worms, à Speyer ou d'autres villes impériales furent tout aussi précaires.

La charte accordée à Londres par Henri Ier ressemble en beaucoup de points à celle de Traù ou de Spalato. Moyennant 300 livres, la ville obtient la juridiction sur le comté de Middlessex. Les citoyens élisent le vicomte qui seul a le droit de les juger. Ils ne peuvent être cités devant aucun tribunal en dehors de leur ville. Ils sont libérés de la plupart des impôts et des taxes. « Personne ne se logera dans la ville, ni de mes hommes ni d'autres, si on ne leur donne le logis de bonne volonté. Et que les habitants de Londres soient en paix et en liberté, eux et leurs biens, dans toute l'Angleterre et ses ports, libres de douane, de péage, de droits de port et d'autres taxes. » Malgré cela, Stubbs est d'avis que Londres n'était pas encore municipe à cette époque et ne devint commune qu'à la fin du XIIe siècle.

L'Italie restera la terre classique de l'autonomie bourgeoise. Les communes italiennes montrent dès leur origine une grande affinité avec celles de Dalmatie; la comparaison est donc des plus instructives. Les historiens, d'un commun accord, vantent la clémence de Henri V envers les communes italiennes lors de son expédition de 1116. Le privilège qu'il donne à Turin consiste cependant en ce seul avantage que la ville ne doit de ser-

vice et de taxes qu'à lui seul. Un roi allemand ne pouvait aller plus loin. Même les villes les plus puissantes de l'Allemagne ne pouvaient secouer le joug de leurs seigneurs et se placer sous la domination directe du roi ; ce fut la cause des guerres interminables qui désolèrent Cologne, Mayence, etc. Il est vrai que Milan et les autres villes lombardes jouissent dès 1080 d'une indépendance complète et exercent sous leurs consuls des droits de souveraineté. Mais ce n'est pas un état légal, c'était la révolution. Aussitôt que Frédéric Barberousse redevient le plus fort, il décrète le rétablissement de toutes les régales. Le droit d'impôt, de guerre, de monnaie, de juridiction n'appartient qu'au roi et à ses officiers. Les villes d'Italie n'acquiesçaient pas à ce principe, mais il leur fallut lutter encore un siècle pour s'assurer la liberté.

En somme, une place prééminente doit être assignée aux chartes de Coloman, non seulement dans l'histoire de notre patrie, mais encore dans l'étude comparée des institutions politiques. Au delà des Alpes, les villes n'osaient aspirer à ce que Coloman donnait de plein gré à ses sujets. Du coup, les Dalmates reçoivent ce que les villes lombardes doivent arracher le fer en main à leur roi. Depuis saint Étienne nos institutions portent toutes la marque de l'influence étrangère ; mais dans l'établissement des libertés municipales, la Hongrie marche en première ligne. Avec une sûreté de coup d'œil remarquable, Coloman avait reconnu les limites naturelles tracées au pouvoir royal d'une part, à la liberté des villes de l'autre.

La seule condition mise à tous ces privilèges, et celle-ci plus précieuse que l'or, était la fidélité envers le roi et le royaume de Hongrie. Il n'est pas question, dans les privilèges, de service militaire ; les villes n'ont que le devoir de défendre leur territoire et de se maintenir dans la fidélité jurée au roi. Elles sont aidées, en cela, par la garnison hongroise logée dans une des tours ou dans un château séparé. Du reste, ces milices, admirables pour défendre leurs foyers, sont trop peu mobiles pour avoir de la valeur dans la guerre sur terre ferme.

Par contre, les services qu'on pouvait en attendre sur mer, le véritable élément des Dalmates, étaient considérables. La Hongrie n'avait d'autre force navale à sa disposition. Et pourtant, tôt ou tard, il fallait régler le compte avec Venise, et une flotte seule pouvait tenir à distance les armées de la République. Et même, pour un but plus rapproché, une bonne flotte était indispensable ; car il était sûr que les îles ne verraient leur seigneur que dans celui qui serait le maître de la mer.

Un amiral anglais disait de nos jours que les îles de Dalmatie fournissaient les meilleurs marins, les Anglais mis à part. Dans le temps, c'était la même chose. Le sol rocheux et stérile des îles forçait les habitants à faire le métier de matelots, de marchands et surtout de pirates. Sous ce rapport, ils avaient peu de rivaux, sauf peut-être les Normands. La conquête des îles, avec les navires et les bras de leurs marins, s'imposait donc en première ligne à la politique hongroise.

Il paraît que les îles situées à proximité des grandes villes firent leur soumission en même temps que le littoral. Mais il fallut envoyer une expédition pour s'assurer des îles près du Quarnero, où la domination vénitienne avait déjà pris racine. Arbé, appuyée de quelques galères vénitiennes, exigea un effort particulier. A la fin, toutes ces îles, Osero, Veglia, Arbé, se soumirent.

Il ressort de ces événements qu'il existait déjà une flotte hongroise, qui ne peut avoir été formée que par des Dalmates. Elle n'était pas bien grande encore : l'expédition contre Arbé se fit par 13 galères ; c'était un bon commencement que d'oser soutenir la guerre contre Venise.

Cet embryon de flotte avait à s'assurer une position dans un des centres où affluait le commerce international d'alors. Le monde était bien petit encore. La Méditerranée restait toujours la grande voie de communication pour les nations et les civilisations les plus diverses. Son importance grandit quand, sur ses bords, l'islam se heurta au monde chrétien et que les croisades firent de son bassin le chemin des peuples. Le plus grand rôle

revenait naturellement à celui de ses golfes qui pénètre le plus avant dans le continent, à l'Adriatique, qui range sur ses rives les berceaux de la civilisation antique, la Grèce et l'Italie, à côté de l'Allemagne et de la Hongrie, États nouveaux et pleins de vigueur.

La domination de cette mer était disputée par les nations maritimes par excellence, Grecs, Normands et Italiens, lorsque la Hongrie entra en rivalité avec elles.

Coloman négocia d'abord la paix entre Alexis Comnène et Boémond de Tarente; elle fut conclue à Dyrrachium en 1108; parmi les signataires du traité de paix se trouvent les comtes Perès et Siméon, ambassadeurs ou apocrisiaires du roi de Dace, parent bien-aimé de l'Empereur. La Dalmatie conquise, Coloman s'empressa de rechercher l'alliance byzantine; il était de son intérêt d'empêcher l'entente entre Venise et les Grecs. Les Normands ne comptaient plus, depuis que Boémond tournait tous ses efforts vers la Terre Sainte. Ce nouveau groupement des puissances obligea Venise de se rapprocher de l'empereur d'Allemagne en s'éloignant des Grecs; cette tension avec Byzance amena même la guerre après la mort d'Alexis, nouvelle circonstance favorable au développement de la jeune puissance maritime de la Hongrie.

La mort de Coloman vint mettre fin à ces vastes projets. Sous son fils mineur, Venise reprit la Dalmatie; bientôt après, les Hongrois regagnaient le littoral. Mais la perspective de créer une flotte hongroise s'était évanouie. Le développement grandiose de la marine vénitienne écartait même l'idée de ce qui eût été réalisable du temps de Coloman. Venise, demeurée en possession des îles, ne cessait de menacer les villes. Lorsqu'en 1202 elle attaqua Zara à l'improviste sous prétexte d'une croisade, la ville n'avait plus de flotte pour sa défense; la grande chaîne tendue à l'entrée du port était la seule barrière qui la gardait. Le partage se fit. Selon le dicton des Dalmates, le sort donnait aux Hongrois le domaine de la terre, aux Vénitiens l'empire de la mer.

Faible est la puissance qui ne se fonde que sur le groupement des États et les relations diplomatiques. Ces combinaisons passagères sont une expression de la force des États ; elles ne la produisent pas. La domination hongroise en Dalmatie s'appuyait sur deux colonnes inébranlables, dont l'une était la puissante organisation de la Hongrie, l'autre la conviction des sujets que cette domination était légitime et utile.

Le problème qui nous occupe nous oblige de faire une esquisse générale de la politique hongroise telle qu'elle se dessine dans les actes de Coloman et de ceux de ses successeurs qui furent dignes de porter sa couronne.

Les deux bases de leur politique étaient la plus forte centralisation à l'intérieur et le maintien intégral de l'autonomie locale là où il existait des organismes politiques vivaces.

En Croatie, le roi de Hongrie prend possession de l'héritage laissé par l'ancienne race des rois ; il y élève des châteaux forts, des comtés. Le système des comtés hongrois s'étend jusqu'aux pentes de la Kapella et du Vellebit et fait sentir son action jusque dans les zupas les plus éloignées. Au point de vue militaire et économique, il n'y a pas de différence entre la Hongrie et le royaume conquis.

Mais la structure de la société et l'administration du pays (les domaines royaux non compris) restent les mêmes. Ce qui rendait les peuples slaves si consistants, c'était leur organisation sociale, celle de la famille, du clan. La politique hongroise tracée par Coloman ne touchait pas à cette base fixe des mœurs. Si la conquête changeait l'état politique et militaire et le droit public du pays soumis, elle n'atteignait pas, par contre, le droit privé et l'état social. La domination hongroise ne troublait pas la grande masse du peuple dans les conditions de son existence. Les documents du XIIIe siècle nous montrent que les procès de propriété et de succession continuaient à se juger d'après les coutumes croates. En 1365, Louis le Grand mentionne les douze familles croates privilégiées qui existent encore à ce temps-là.

Sous l'influence des courants du jour, on s'est habitué à voir

partout les questions de nationalité motivant et déterminant les actions de nos ancêtres. Mais il n'y avait pas, alors, de nationalités dans le sens moderne. Ce qui séparait les peuples, ce n'était pas la langue, mais le droit, les coutumes, les traditions, qui sans doute dérivaient en grande partie des différences de race.

L'essence de la domination hongroise était de conserver, de garantir, de fortifier les anciens organismes historiques en leur superposant la suzeraineté de la couronne de Saint-Étienne. Le royaume de Croatie, croate d'origine, gardait ses coutumes et ses mœurs intactes. Dans les villes, la commune romano-italienne pouvait compter sur la faveur et la protection du roi, puisqu'elle y existait de droit. Rien n'était changé non plus, dans la mesure du possible, au rapport des différentes classes de la société entre elles. « Suum cuique » est le vrai principe de la politique hongroise. Elle laissait subsister l'Italien comme le Croate. Seulement, les grandes questions politiques à résoudre empêchaient cet esprit conservateur de dégénérer en indolence orientale.

Il n'est pas d'épreuve plus grande pour une puissance dominant sur des races étrangères qu'une guerre malheureuse. Si l'empereur d'Allemagne était battu, l'Italie se levait en armes contre lui. Toute défaite des Normands était suivie d'un soulèvement des Anglo-Saxons. Quand la Hongrie fut frappée par un désastre qui l'ébranla jusque dans ses fondements, elle trouva précisément dans la fidélité des villes dalmates et dans l'attachement des seigneurs croates et slavons une ressource dans le malheur et un point d'appui pour sa régénération.

C'est l'invasion des Mongols qui permit à la Hongrie de faire l'épreuve de la solidité de sa base. Si les pays annexés avaient trouvé le joug hongrois trop pesant, s'il y avait eu un parti important désireux de rompre les liens et de reprendre l'ancienne indépendance, il n'aurait pu trouver d'occasion plus favorable que cette destruction complète de la Hongrie par les Tartares. La fleur de la noblesse avait été fauchée sur les plages de la Sajo, la plus grande partie du royaume était aux mains

des envahisseurs, ses villes étaient en ruine, ses châteaux assiégés, le peuple massacré ou traîné en captivité. Coloman, duc de Slavonie, était frappé d'une plaie mortelle, Béla IV s'éloignait fugitif et dépouillé du pouvoir. « Depuis la venue de Jésus-Christ, dit une chronique contemporaine, aucun royaume n'avait souffert une aussi grande misère que la Hongrie en ce temps-là. » A l'étranger, on considérait ce pays comme ayant cessé d'exister après trois siècles de durée.

En donnant asile au roi et à sa famille, Spalato, Traù et les autres villes maritimes songeaient à se défendre contre leur propre perte; et les Slaves de même, car les Mongols ne les traitaient pas autrement que les Hongrois. Mais à côté de la défense locale nous trouvons des traits qu'on ne peut expliquer que par la fidélité au roi et au royaume. Lorsque le malheureux Béla IV arriva à Spalato avec les restes de son armée, le clergé et le peuple l'attendaient à la porte en procession solennelle et lui rendaient l'hommage habituel, en lui offrant autant de logis qu'il en voudrait prendre dans la ville. A Traù de même, on l'accueille avec des témoignages de joie et d'attachement, et on lui prépare un logis royal à l'Hôtel de ville. Et tout cela se faisait en un temps où la présence du roi ne promettait pas la sécurité et un puissant secours, mais attirait fatalement les attaques des Tartares. Les habitants des îles n'agirent pas autrement. « Quand, pendant notre fuite, nous séjournâmes dans cette île, dit Béla, mes fidèles sujets de Pago, toute la commune de la ville et de l'île, nous offrirent sans crainte, de plein gré et de grand cœur, tout ce qu'ils avaient et nous servirent de dons et d'aliments en abondance et nous donnèrent des trésors et de l'argent pour en gager des mercenaires. » — Lorsque les Tartares se préparèrent à passer la mer, d'autres villes envoyaient des bateaux pour les attaquer. Et sur la terre ferme, les seigneurs de Brebir, les comtes de Veglia et de Modrus, tous, clercs et laïques, rivalisaient en fidélité et en loyauté. Et tout cela à une époque où le roi n'avait et n'était rien, « quand nous pleurions comme Rachel voyant la mort et la ruine des nôtres ».

C'est donc un fait historique bien avéré, qu'au temps où le peuple magyar n'était plus qu'une masse débandée et saignant de mille plaies, ceux mêmes qui n'appartenaient pas à l'empire hongrois par la race et le sang, mais seulement par des liens historiques, soutenaient la patrie en ruine. La politique sage et généreuse de Coloman portait ses fruits. La Hongrie sortait victorieuse de cette tribulation ; la solidité de sa conquête et de son organisation avait résisté à l'épreuve.

Comme nous venons de le voir, l'attachement et la fidélité étaient les mêmes chez les Croates et chez les Italiens. Cependant, sous tous les autres rapports, l'hostilité séculaire subsistait entre ces deux nations. La domination hongroise pouvait en réprimer les éruptions, en les forçant à vivre en paix, elle ne changeait rien aux sentiments. Lorsque la première bande de Mongols arrive devant Spalato, les citoyens courent aux armes, croyant que c'étaient des Croates. La justice du gouvernement hongrois a donc obtenu pour résultat que deux peuples ennemis s'intéressent tous deux à son salut.

Nulle part la confiance que la Hongrie renaîtrait de ses cendres ne fut plus forte que dans ces contrées lointaines, tant différentes de nationalités et de mœurs. Le procédé de Zara le montre bien. La ville avait été surprise et forcée par des croisés français commandés par le doge Henri Dandolo. Une partie des habitants s'était échappée par mer, en faisant appel à leur seigneur légitime le roi de Hongrie, et causait de grands dégâts aux Vénitiens par leurs attaques. Mais les réclamations d'Innocent III et l'excommunication lancée contre Dandolo et ses compagnons demeuraient sans effet ; Emeric, roi de Hongrie, était tenu loin par la guerre contre son frère André. Finalement, les expatriés durent rentrer dans leurs foyers et faire leur soumission, Venise leur fit bon accueil et se contenta d'un tribut de 3000 peaux de lapin par an ; mais elle fit abattre les murailles du côté de la mer pour s'assurer de la fidélité de la ville. Lorsque André II se préparait à partir pour la croisade et avait besoin des galères vénitiennes, il résigna solennellement tous ses droits sur Zara.

Mais les citoyens gémissaient sous le poids de la servitude et n'oubliaient pas « les années de douleur et de misère lorsque la ville était rasée jusqu'au sol ». Ils recherchaient l'alliance du roi Coloman, duc de Slavonie, le frère de Béla IV, pour retourner sous la puissance des Hongrois, et maintenant, juste au temps de l'invasion des Tartares, ils promettaient au roi de revenir à l'ancienne obéissance, ne demandant que la garantie de leurs possessions et de leurs privilèges et l'argent nécessaire pour rebâtir les fortifications du port. Et ces citoyens de Zara qui unissaient ainsi leur destinée à celle d'un prince fugitif, ce n'étaient plus les exilés d'autrefois. Ils surpassaient toute la province en richesses et puissance sur terre et sur mer. Las du gain de la mer, ils aspiraient à la pompe des chevaliers et étalaient leur orgueil à la façon des nobles, dans leurs châteaux et leurs jardins. Tout ce luxe ne leur avait pas fait oublier leur ancienne liberté qu'ils ne trouvaient assurée que sous la domination hongroise.

Ces détails nous montrent bien que la souveraineté que la Hongrie exerçait sur le littoral était assise sur des bases solides.

Il nous reste à voir maintenant quelles furent les causes qui amenèrent la destruction de l'œuvre de Coloman.

La première fut la faiblesse du gouvernement et la désagrégation de l'administration en Hongrie. Sous les faibles successeurs de Béla IV, les officiers de la couronne, les Bans de Croatie, de Slavonie et du littoral aspirèrent à devenir des feudataires et à transformer les provinces qu'ils gouvernaient en possessions héréditaires. Ils s'efforçaient surtout de se soumettre les villes. Ainsi les comtes de Brebir menaçaient Spalato, Traù et Zara, et contraignaient les citoyens de les nommer juges et podestats pour s'assurer la tranquillité. De cette façon le pouvoir de la Hongrie perdait sa base morale, la confiance en sa force et sa justice. Et ce que la Hongrie perdait de son côté, la Vénétie et la royauté nouvelle des Anjous le gagnaient de l'autre.

La seconde cause principale fut l'essor de la puissance navale de Venise. La République avait clairement reconnu tous les périls et tous les avantages de sa situation. Il s'agissait pour

elle d'établir son pouvoir sur l'Adriatique entière avec son Golfe y compris le golfe de Tarente. Depuis que l'empire latin créé à Constantinople par la République vénitienne était tombé, et que le commerce de la mer Noire était dévolu à Gênes, c'était d'un intérêt vital pour Venise que de posséder toutes les côtes de l'Adriatique et d'en exclure toutes les autres puissances maritimes. Elle commença par châtier les pirates d'Almissa ; puis elle rétablit sa puissance en Dalmatie sur la même base qu'en l'an mille, en assurant le commerce et le trafic sur mer. Encouragée par le succès, elle alla jusqu'aux dernières conséquences. En 1276 elle déclara l'Adriatique son domaine et exigea une taxe de tout navire qui y ferait le commerce. Une flotte fut même mise en mer pour prélever ces taxes.

La République était trop prudente pour se montrer ouvertement hostile à la Hongrie qui, malgré sa décadence, pouvait encore frapper de rudes coups. Ce pays avait, du reste, entièrement renoncé à ses aspirations maritimes de jadis ; il n'était donc pas un rival bien menaçant. Il était bien plus à craindre que Charles d'Anjou, ambitieux et inquiet comme il l'était, n'entreprît d'étendre sa royauté sur les deux rives du golfe. C'est donc contre lui que Venise se tourna, et en 1276 elle amena à la soumission les îles qui avaient accepté la domination napolitaine.

La situation des communes du littoral était fort semblable à celle d'avant la conquête hongroise, grâce au pouvoir que les comtes de Brébir s'y arrogeaient. La suite des comtes avait forcé l'entrée des murs. C'était l'invasion slave dans la cité romane. Les privilèges royaux, la liberté municipale avaient perdu leur valeur. Le podestat n'était pas un juge, mais un seigneur qui regardait la ville comme un objet à taxer. Les exactions et l'injustice commises par les soldats croates devenaient intolérables. Le gouvernement hongrois avait tenu l'élément slave et l'élément italien à l'écart l'un de l'autre ; il avait respecté le droit et les coutumes d'un chacun. Maintenant l'équilibre était renversé, et tout au profit de l'élément slave.

Nous avons vu avec quel enthousiasme les citoyens des villes

avaient combattu jadis pour la défense de leur commune et pour la Hongrie. A présent la commune n'existait plus, le citoyen ne s'intéressait plus aux affaires publiques. Qui eût voulu prendre un office sous un chef comme Paul ou Mladen de Brébir? Qui aurait sacrifié sa vie et ses biens pour sauver une constitution de cette espèce? Si la Hongrie ne peut leur porter secours si les Napolitains sont loin, que Venise soit leur dominatrice! La haîne traditionnelle contre les Slaves, attisée par la tyrannie des comtes de Brébir, frayait ainsi la voie à la domination vénitienne.

Au milieu des abus militaires et féodaux, rendus plus intolérables par l'exaspération des haines nationales, l'extinction des rois de la race d'Arpad fut à peine remarquée. Depuis la mort de Béla IV, la saine politique des anciens rois n'avait plus pu se faire valoir, surtout dans ces pays de frontière. Cette politique qui laissait à chacun son droit et sa loi, qui protégeait le faible et humiliait les violents, cette politique sage qui rend les empires forts et puissants aurait été capable de fondre politiquement en une nation les Magyars avec les Slaves et les Italiens que des inimitiés séculaires séparaient. L'abandon de cette politique signifiait la discorde, la misère et la ruine pour le pays.

Chaque fois que la Hongrie se sentait de nouveau forte, elle renouvelait ses vieilles prétentions sur la Dalmatie. Elle le fit sous les Anjous, sous Mathias Corvin, pour ne pas mentionner des aspirations plus modernes. Ce n'est pas seulement la tradition qui la guidait. C'est là qu'elle devait chercher le pivot pour sa position en Europe. — De leur côté, les villes du littoral n'oubliaient pas les siècles qu'elles avaient passés sous la couronne de Hongrie en possession de leurs libertés. Quand l'affaiblissement de la Hongrie les contraignit à se soumettre à Venise, elles ne cessèrent de protester de leur fidélité envers les successeurs de saint Etienne. Quand, en 1322, la ville de Traù fit appel aux Vénitiens pour secouer le joug du comte Mladen de Brébir, elle réserva dans sa lettre de soumission « le droit et l'honneur que le roi de Hongrie possède ou devrait posséder dans

cette ville ». Spalato, Sebenic et Traù stipulent la même condition dans la convention de 1327.

Après l'invasion des Turcs en Bosnie, tous les liens avec la Hongrie furent rompus. La Turquie et Venise se partagèrent la Dalmatie. Mais la mémoire et les effets de la domination hongroise n'avaient pas cessé. Ragusa, la toute dernière des villes du littoral qui reconnût la souveraineté de la Hongrie, puisqu'elle ne le fit qu'en 1358, restait vassale de la couronne de Saint-Étienne. Elle continue l'ancienne tradition.

Placée entre Venise et le Sultan, elle voit la garantie de sa liberté dans la protection du roi de Hongrie, et ce lien se resserre encore au XVIIIe siècle.

Tant de faits démontrent que la jonction de la Dalmatie à la Hongrie n'était pas une œuvre du hasard, qu'elle n'était pas uniquement le produit de la guerre et de la fortune. Chacun des deux partis avait besoin de l'autre. L'un trouvait dans l'union la protection et la sécurité dont il avait besoin, l'autre ne devenait une grande puissance que par la possession du littoral et le contact avec la mer.

Après tant de siècles, la sagesse des grands rois, qui ont su concilier la liberté et la prospérité des villes du littoral avec l'intérêt de la puissance hongroise, reluit encore en plein éclat.

Henri Marczali.

LES RELATIONS

ENTRE

L'EUROPE ET LE JAPON

Il n'y a que trois siècles et demi que le Japon fut touché par des Européens. Il est vrai que le Japon fut connu en Europe, à la fin du XIIIe siècle, sous le nom de Gipangu, par suite du retour d'un Vénitien, Marco Polo, qui resta longtemps en Chine. Par ses récits empreints d'exagération, on croyait en Europe que le Japon était rempli d'or : le Japon s'est donc attiré beaucoup d'attention des envieux. On soutient même que ce fut le Japon, qui était rêvé par Christophe Colomb, qui le fit décider sa grande entreprise, parce qu'à cette époque on comprenait sous le nom des Indes tous les pays orientaux.

Toutefois, ce ne fut qu'au milieu du XVIe siècle que le Japon fut réellement connu en Europe ; en 1542, quelques Portugais naufragés arrivèrent à une petite île, tout près de l'île Kiushiu ; là ils furent reçus avec toute bienveillance. On lit dans les mémoires de Pinto tout ce qu'il a vu et tout ce qu'il a rencontré au Japon dans cette circonstance. D'après la majorité des auteurs, le Portugais Pinto n'est qu'un prétendu premier visiteur du Japon ; quelques auteurs le qualifient même de menteur. Il est vrai que, dans ses mémoires, il y a beaucoup de choses qui tiennent du roman, et je ne crois pas avec plusieurs auteurs qu'il soit le premier visiteur du Japon, mais je ne nie pas non plus qu'il soit un des voyageurs qui sont venus au Japon dans les premières années de la découverte, et qu'il y ait quelque chose de vrai dans ses mémoires.

Dans tous les cas, ce sont des Portugais qui, les premiers, sont venus au Japon. On sait très bien que les Portugais étaient la seule nation européenne qui s'établissait à cette époque aux Indes et en Chine.

Voilà la découverte du Japon aux yeux des Européens. Dès l'année suivante, le commerce international a commencé; les Portugais ont gagné beaucoup d'or épargné depuis tant de siècles.

Plus tard, le christianisme est entré et s'est très facilement répandu (1549).

Les armes à feu ont été connues pour la première fois au Japon; on en importait en grande quantité, en même temps qu'on y fabriquait des imitations.

Les fusils portèrent pendant longtemps le nom de l'île où sont arrivés des Portugais naufragés, c'est-à-dire : Tanegashina.

Bientôt les relations diplomatiques s'établissaient, la navigation se développait d'année en année.

Tout cela allait merveilleusement comme se conformant très bien aux intérêts des deux nations.

D'une part, au point de vue même commercial, les Portugais avaient intérêt à la propagation du christianisme, pour avoir la bonne amitié des Japonais.

D'autre part, les grands seigneurs du Japon utilisaient les relations extérieures pour leur politique intérieure. A cette époque, il y avait des dissensions dans le pays ; les seigneurs se battaient les uns contre les autres ; tous avaient besoin d'armes perfectionnées, de fusils, tous s'empressaient de nouer des relations extérieures pour avoir la facilité de s'en procurer. Quelques ambitieux eurent l'idée d'utiliser le christianisme pour unir les sentiments du peuple japonais. Aussi y avait-il beaucoup de seigneurs convertis. Nobunaga, le plus grand seigneur à cette époque, était un des bons amis des chrétiens. Il y en eut plusieurs qui envoyèrent des délégués à Rome. Quelques documents, en date de 1613, restent à Venise, et d'autres à Rome.

Pendant longtemps, les Portugais avaient, pour ainsi dire, le

monopole au Japon. Cependant, d'autres nations venaient bientôt y faire la concurrence : entre autres, les Espagnols et les Hollandais avaient des relations assez fréquentes avec le Japon.

Sous le gouvernement de Taïko, qui ne voyait pas les étrangers de bon œil, il a été pris une mesure politique fort regrettable. C'était, dit-on, par suite d'une imprudence qu'avait commise un des capitaines de navire espagnol. Un jour qu'il avait reçu visite d'un Japonais, il avait montré à celui-ci la carte géographique du vaste domaine espagnol, pour se vanter et répondre à la question posée par lui sur les moyens d'avoir des possessions si vastes : C'est de propager le christianisme pour préparer la conquête.

Entendu par Taïko, la prohibition du culte du christianisme a été décrétée. Comme conséquence, il y a eu quelques persécutions (1585).

Sous le gouvernement de Jégasu, les étrangers ont été mieux traités. Il y en eut quelques-uns qui se firent naturaliser. Il y eut, jusqu'au dernier moment, une rue de Tokio qui portait le nom d'un naturalisé (Auzurcho). Jégasu a voulu développer la navigation internationale ; dans ce but, il a fait construire des navires avec le système européen ; il a toléré même le culte du christianisme.

Cependant, sous le gouvernement de son successeur, des mesures infiniment regrettables ont été prises. On a prohibé la construction de navires au delà d'une certaine grandeur, on a ainsi gêné la navigation qui s'était rapidement développée. On a décrété la prohibition du culte du christianisme, et on est allé même jusqu'à fermer complètement le pays aux Européens, excepté aux Hollandais qui furent, pendant trois siècles, privilégiés au Japon.

Voici les deux principaux motifs de ces mesures sévères prises contre les étrangers par Jégasu :

L'un des motifs, qui est le principal, était la conservation de son gouvernement. Voici pourquoi : à cette époque, les seigneurs subalternes construisaient beaucoup de grands navires et fai-

saient entreprendre à des gens le commerce international, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur : par suite, ils se rendaient forts, soit au point de vue de l'armement, soit au point de vue de la richesse. C'est là ce que le gouvernement de ce temps a craint.

L'autre motif, non moins important pour lui, c'était la crainte ou plutôt le soupçon envers les étrangers. On a soupçonné que la propagation de la religion chrétienne, et surtout la propagande des jésuites de ce temps, étaient des moyens ou plutôt des mesures qui préparaient la conquête. De là, la prohibition, les persécutions cruelles.

Voilà les deux motifs principaux. Eh bien, pourquoi les Hollandais ont-ils été seuls exceptés de l'expulsion des étrangers ? Comme fidèles amis du Japon, ce sont, dit-on, les Hollandais qui ont avisé le gouvernement des secrets d'autres puissances.

On ne sait pas s'il y a eu un véritable projet dissimulé de la part d'autres puissances, ou si les Hollandais n'ont pas eu l'habileté de faire croire à ce projet pour exclure les autres nations du Japon.

Quoi qu'il en soit, les Hollandais ont rendu beaucoup de services au Japon : pendant trois siècles, ils restèrent toujours bons amis des Japonais. Ce sont eux qui nous ont préparé à la civilisation moderne ; telle était leur influence dans le peuple japonais que les choses européennes étaient qualifiées hollandaises, il y a peu de temps : elles le sont quelquefois même aujourd'hui par des vieillards.

Cet état de choses subsista jusqu'à la moitié de ce siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1846, où des navires des États-Unis sont venus au Japon dans le but de faire ouvrir le Japon aux puissances européennes. On sait bien que le Japon a été ouvert à partir de ce moment et qu'on a conclu les traités en vigueur qui ont été revisés dernièrement et qui vont être mis en pratique l'année prochaine.

Toru Terao,
Professeur de droit à l'Université
impériale de Tokio.

UNE
INTRIGUE A LA COUR DE FRANCE
(1816-1817)

I

Contraint, au mois de septembre 1815, de quitter le pouvoir quelques jours après Fouché et de céder sa place au duc de Richelieu, le prince de Talleyrand, au commencement de l'année suivante, n'était pas encore consolé de sa cruelle déconvenue. Quoique le Roi se fût efforcé, en le nommant grand chambellan, de la lui rendre moins amère, il se plaignait incessamment de l'ingratitude dont il se prétendait la victime, rappelant à toute heure et non sans raison les services qu'il avait rendus aux Bourbons en 1814 et le grand rôle tenu par lui au Congrès de Vienne. Il entremêlait ses plaintes de récriminations et d'injures contre ses successeurs, contre ceux qui les soutenaient. « Ce ministère est fort méprisé, écrivait-il, le duc de Richelieu est le plus méprisé de tous. On ne connaît pas les autres. M. Decazes est le Réal de ce ministère [1]. »

Non moins irrité contre l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo qui défendait avec ardeur le Cabinet, il tenait sur son compte les propos les plus acerbes.

— C'est un homme perfide, disait-il; sans lui, le Cabinet que

[1] Talleyrand à la princesse de Bauffremont, 4 mai 1816. Dossiers du Cabinet noir.

je dirigeais serait encore en place. Mais la France a depuis longtemps le malheur d'être maltraitée par ces gueux de Corses.

Et à l'appui de ses dires, il citait Paoli, Salicetti, Bonaparte, Pozzo [1].

Le ministre de Prusse, de Goltz, qui a enregistré ces paroles, dit encore : « Le dépit qu'il a ressenti semble l'avoir empêché de se conduire comme on devait l'attendre d'un homme d'esprit. Au lieu de garder le silence, après avoir lui-même conseillé ou dirigé toutes les mesures qui ont donné par la suite tant d'embarras au ministère qui lui a succédé, il a fait tout ce qu'il a pu pour discréditer celui-ci. Il a parlé avec très peu de ménagements de la Cour et il n'a montré que de l'ambition et de la jalousie, lorsqu'il pouvait, par une conduite plus sage et quelquefois par des conseils, prouver que le bonheur de la patrie lui tient plus à cœur que son autorité personnelle... Tous ces propos inconsidérés prouvent qu'il a prodigieusement baissé. Aussi se voit-il à présent abandonné de la plupart de ceux mêmes qui formaient anciennement son parti. »

— Il n'y a plus rien à faire avec cet homme-là, disait de son côté le duc de Wellington.

Tout naturellement, Talleyrand se jugeait avec moins de sévérité et ne se croyait pas aussi perdu que quelques gens se plaisaient à le proclamer. On était alors à la fin d'avril. Il partit pour sa terre de Valençay. Il comptait y rester jusqu'au moment où l'arrivée de la future duchesse de Berry l'obligerait à venir remplir aux Tuileries ses fonctions de grand chambellan. Il arriva chez lui plein de confiance dans le prochain relèvement de sa fortune politique. A Valençay, il vivait entouré de femmes qui le flattaient prodigieusement par d'incessantes louanges. Il venait d'entreprendre la rédaction de ses Mémoires; il en donnait lecture à son entourage [2]. Les éloges qu'il recueillait excitaient ses ardeurs et ses espérances.

[1] Rapports du comte de Goltz au prince de Hardenberg, 21 avril 1816. Documents inédits.

[2] Dans l'admirable préface placée en tête des Mémoires de Talleyrand, le

Dès son retour à Paris, il reprit le cours de ses intrigues, convaincu que la chute de Richelieu était proche, que c'est lui Talleyrand que les ultras voulaient placer à la tête du ministère dont ils annonçaient la formation, bien que la dissolution de la Chambre introuvable qui les avait irrités et déçus eût témoigné de la ferme volonté du Roi de ne pas se prêter à leurs vues.

Une des premières personnes que rencontra Talleyrand, lorsqu'en octobre, il se fut définitivement réinstallé dans la capitale, fut Mme de Staël. Elle venait d'y rentrer « plus exagérée que jamais dans ses principes libéraux », dit de Goltz. Elle s'était trouvée à l'improviste en présence du ministre prussien et lui avait décoché ce trait :

— Je suis enchantée de vous voir individuellement. Mais si ma fille n'était pas grosse, je n'aurais certainement pas mis les pieds en France pendant que les troupes étrangères y sont.

Pozzo di Borgo qu'elle vit ensuite reçut même accueil « et ne put que rompre la conversation ». Pour sir Charles Stuart, l'ambassadeur d'Angleterre, ce fut pis encore.

— La présence prolongée d'une armée étrangère en pleine paix est affreuse, lui dit-elle. On devrait se rappeler la Pologne. Ce n'est que cette armée qui empêche l'opinion publique de se manifester. Les ultra-royalistes seront renversés d'un souffle dès que les étrangers auront quitté la France. Dans ce pays, sur trente individus, il y en a vingt-neuf qui aiment la liberté.

Avec Canning chef du ministère anglais, qui se trouvait alors à Paris, elle s'exprima en termes non moins agressifs. L'occu-

duc de Broglie dit que des indices très clairs ne laissent pas de doutes que la première partie qui va jusqu'en 1815 a été rédigée pendant le cours de la Restauration. Le passage suivant des rapports du comte de Goltz précise encore davantage. Il fixe à 1816 la rédaction de cette partie des Mémoires : « L'ouvrage de M. de Pradt sur la guerre d'Espagne a donné au prince de Talleyrand l'idée d'écrire des Mémoires sur tout ce qui s'est passé depuis le commencement de cette guerre jusqu'à l'entrevue d'Erfurth. Ces Mémoires ne seront peut-être point publiés. Il en a cependant fait la lecture à plusieurs de ses amis dont l'un m'a dit qu'ils contenaient l'apologie de sa conduite à cette époque et des détails extrêmement curieux. Mais il s'appuie beaucoup sur l'entrevue d'Erfurth et y trouve la justification de la conduite monstrueuse de Napoléon. » Documents inédits.

pation prolongée de la France la blessait dans tous ses sentiments. Elle le lui dit, toute vibrante de patriotisme, s'étonnant que l'Angleterre ne se rapprochât point de l'empereur de Russie « pour agir conformément aux principes libéraux que ce prince avait toujours manifestés ».

— Ce serait à faire douter de la loyauté britannique, remarqua-t-elle.

Piqué au vif, Canning répliqua non sans véhémence, « se laissant entraîner au point de se servir d'expressions inconvenantes contre l'Empereur! » et de dire de lui à Mme de Staël :

— Vous en faites un Jacobin!

Heureusement, l'incident n'eut pas de suites, l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo ayant pris sur lui de n'en rien mander à sa cour. Mais l'attitude des ministres anglais, les relations fréquentes qu'entretenaient avec eux les ultras et Talleyrand commençaient à faire soupçonner que ce dernier s'efforçait d'assurer à ce parti l'appui de l'Angleterre.

Ce qui contribua à dissiper les doutes à cet égard, ce fut un entretien qu'il eut dans un salon avec Mme de Staël. Celle-ci ayant fait l'éloge du cabinet Richelieu et de l'empereur Alexandre qu'elle savait ami de la France, Talleyrand, après avoir exprimé ses sympathies pour l'Angleterre, déclara que, quant à lui, il entendait rester « constitutionnel et antiministériel », et que le parti dont il se disait le chef serait bientôt victorieux [1]. Une très chaude dispute s'ensuivit dans laquelle Mme de Staël eut le dessus. Le dernier mot lui resta.

Le lendemain Louis XVIII écrivait à Decazes :

« J'ignorais la conversation de Talleyrand avec Mme de Staël. Elle ne me surprend pas de sa part. Je ne suis pas surpris non plus que Mme de Staël ait eu l'avantage sur lui. Sa langue est la lance d'Argail. Mais avoir un pareil défenseur! Prenons garde pourtant que le parti dont Talleyrand s'est déclaré le chef ne se forme. Rien ne serait plus dangereux. En Angleterre, on

[1] De Goltz à Hardenberg.

n'en connaît que deux : le ministère et l'opposition. Tâchons d'être de même [1]. »

Le parti dont parlait le Roi n'était pas formé. Mais on essayait de le former. Des rapports étroits étaient noués entre Talleyrand et Chateaubriand. L'intimité qu'ils trahissaient devenait le pivot autour duquel se réorganisait la faction des ultras. Quoique très affaiblie par la dissolution de la Chambre comme par la non-réélection de plusieurs de ses membres, elle commençait à relever la tête, à dresser ses batteries contre le ministère et à se compter en vue de futurs combats. Un puissant appui auprès du Roi manquait encore aux conjurés. Ils crurent l'avoir trouvé dans la personne du comte de Blacas, son ancien favori, qu'ils songèrent à faire revenir de Rome où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur. Ils espéraient que ce personnage ressaisirait promptement son influence sur Louis XVIII et détruirait, rien qu'en se montrant, la faveur de Decazes, qui grandissait de jour en jour.

L'Angleterre semblait s'associer à ces intrigues et chercher à y entraîner l'Autriche. Les ambassadeurs des deux pays donnaient à entendre que le retour de Blacas « produirait un grand bien ». Le ministre Canning ayant assisté le 4 novembre à la séance d'ouverture des Chambres raillait le discours royal. Il laissait les attaques contre le gouvernement se produire devant lui, en prenant l'attitude d'un homme qui approuve Talleyrand. Chateaubriand, les Polignac, le duc de Fitz-James, le baron de Vitrolles, d'autres non moins exaltés, se flattant hautement d'être les échos de Monsieur, osaient dire devant l'homme d'État anglais, sans qu'il protestât, « que le ministère exposait la France aux pires périls, et que Decazes n'était qu'un Jacobin ».

Les choses se trouvaient à ce point lorsque, le 17 novembre, Talleyrand, invité à dîner chez sir Charles Stuart, l'ambassadeur d'Angleterre, se laissa aller, en sortant de table, à la plus violente diatribe contre les ministres, en présence de Pasquier qui

[1] Documents inédits.

présidait alors la Chambre des députés, et auquel il affecta de s'adresser plus spécialement tant que dura cet accès de fureur. On l'entendit accuser le Cabinet « de se traîner dans les boues de la police » et la Chambre d'obéir avec servilité au ministre qui dirigeait ce département. Sa parole qu'un témoin de cette scène qualifie de grossière et qui témoignait d'une exaltation bien étrange chez un homme de son âge et de sa condition, surprit et embarrassa fort les personnes présentes. Cette scène scandaleuse ne prit fin que parce que Pasquier y coupa court en se retirant. Mais, dès le même soir, on la colportait dans les salons; le lendemain, elle était connue dans tout Paris; les rapports de police en faisaient mention, et elle arriva promptement à la connaissance du Roi.

Louis XVIII en fut littéralement indigné. Richelieu et Decazes n'eurent aucune peine à lui faire comprendre qu'un exemple était nécessaire, sans lequel le Cabinet serait universellement déconsidéré. Trois jours plus tard, le duc de La Châtre, premier gentilhomme de la Chambre, envoyait à Talleyrand de la part du Roi l'ordre de ne plus se présenter à la Cour.

« Il y avait ce même jour une grande soirée chez moi, raconte le comte de Goltz, à laquelle étaient invités, entre autres, les ministres français et le grand chambellan. Le prince de Talleyrand, malgré la lettre fâcheuse qu'il venait de recevoir, y est arrivé, décoré de l'ordre de l'Aigle noir et accompagné de Mme la comtesse Edmond de Périgord. Mais aucun des susdits ministres ne s'est approché de lui; il s'est retiré bientôt et n'a parlé presque à personne. Il a cependant déclaré qu'il ouvrirait sa maison et qu'il comptait avoir beaucoup de monde pendant l'hiver.

« Il devait y avoir, dès le lendemain, une grande réunion chez lui; mais elle n'a consisté qu'en une trentaine de personnes. Comme il ne m'en avait rien dit particulièrement et qu'il me paraissait d'ailleurs inconvenable pour un ministre étranger de paraître chez un homme après que l'ordre lui a été signifié de ne plus se montrer à la Cour, je n'y ai point été. Mes collègues en

ont fait autant, excepté l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de Saxe. Le premier m'a dit que lui et M. Canning avaient été invités déjà depuis plusieurs jours, et que M. de Richelieu lui-même avait pensé qu'il était naturel de suivre une invitation déjà acceptée. Le second a cru devoir s'y rendre parce qu'il avait été engagé expressément à faire la partie de whist de M. de Talleyrand.

« La conduite de celui-ci chez l'ambassadeur d'Angleterre a été assez généralement désapprouvée par les gens de tous les partis. Il a écrit une lettre au Roi dont j'ignore le contenu. M. de Richelieu m'a dit qu'elle était assez insignifiante, parce qu'il ne pouvait se disculper du tort qu'il avait eu. »

Un mois plus tard, l'envoyé de Prusse écrivait :

« Le prince de Talleyrand et la baronne de Staël continuent de tenir cercles et soirées qui ne sont point encore abandonnés par la mode. M. de Talleyrand est toujours fort exaspéré contre les auteurs de sa disgrâce, surtout aux approches du jour de l'an, époque où les convenances le forceront probablement à s'éloigner pendant quelques jours de Paris. »

Ces notes du diplomate prussien ne disaient rien qui ne fût vrai. Atterré d'abord par le coup qui l'avait frappé, Talleyrand maintenant ne respirait plus que colère, avide de tirer vengeance de ceux qu'il accusait de sa mésaventure. Mais il croyait savoir que l'intention du Roi n'était pas de le laisser indéfiniment éloigné de la Cour, et il tenait trop à sa charge de grand chambellan pour se mettre volontairement dans le cas de faire ajourner l'instant où il pourrait en reprendre les fonctions. Il avait donc mis une sourdine aux sentiments dont il était animé et feignait, dans une certaine mesure, de vivre éloigné de la politique. Mais, sous main, il agissait avec activité, frayait avec Chateaubriand, conférait avec les ultras et travaillait toujours à fortifier leur cause de l'appui de l'Angleterre et de l'Autriche.

On l'a vu en contact intime avec les hommes d'Etat britanniques. Il s'efforçait d'établir des rapports analogues avec le Cabinet de Vienne. Le 21 décembre 1816, Metternich mandait

au baron de Binder, son homme de confiance à l'ambassade de Paris :

« Vous recevrez ci-joint deux lettres, dont l'une avec une incluse à M. de Talleyrand. Il est clair, par une ouverture qu'il m'a fait faire, qu'il voudrait nous mettre de son parti. Nous n'en connaissons pas un autre que celui du Roi et de son gouvernement. Mais il peut être mieux d'apprendre ce que veut ou ne veut pas M. de Talleyrand. Je vous prie de lui montrer ma lettre ostensible. Ayez l'air de ne pas savoir ce dont il s'agit. Mais offrez vos bons offices pour la transmission de toutes ses lettres. Glissez dans votre conversation que vous avez une correspondance indépendante de l'ambassadeur avec moi[1]. »

Cette lettre transmise au gouvernement français par sa police jette un jour singulier sur la conduite de Talleyrand, sur les incessantes intrigues dont son ambition sans scrupules était le mobile comme sur son ardeur à assouvir ses haines. Elle ne justifie que trop le langage que le Roi tenait à Decazes au commencement de l'année suivante, lorsque la rupture des négociations entamées à cette époque entre le Cabinet et l'opposition royaliste, en vue d'un rapprochement, venait de créer au ministre de la police, objet spécial du ressentiment des ultras, la situation la plus délicate et la plus difficile.

« Le frisson me prend. Je reconnais l'effet d'une coalition entre la rue de Grenelle[2] et la rue d'Enfer (Chateaubriand), et, derrière tout cela, je vois Asmodée (Talleyrand) semblable à Lovelace qui compare la famille Harlowe à des marionnettes qu'il tient par des fils invisibles et qu'il fait agir dans le sens qui convient aux intérêts de sa rouerie. Tu vois ce que la raison et le cœur de ton père n'envisagent qu'avec horreur. »

A cette époque, Decazes disait à de Goltz :

— On m'a conseillé d'engager le Roi à donner cent cinquante

[1] Dossiers du Cabinet noir.

[2] Je n'ai pu découvrir qui le Roi veut désigner. L'hôtel de Blacas était, il est vrai, situé rue de Grenelle. Mais rien ne démontre qu'à la date où fut écrite cette lettre, le 16 février, le Roi eût soupçonné son ancien favori d'être mêlé à ces intrigues.

mille francs à M. de Talleyrand pour lui fermer la bouche. Mais je n'en ferai rien. Le ministère aime mieux avoir un ennemi prononcé qu'un tel ami, parce que, sous ce titre, il s'attribuerait toutes les bonnes mesures prises par le Gouvernement et ne l'épargnerait cependant pas, en secret, dans ses méchants propos.

C'était bien connaître Talleyrand et le bien juger. Il avait le génie de l'intrigue, et ce génie, rien, tant qu'il n'avait pas reconquis le pouvoir, n'aurait pu l'empêcher de l'exercer. Presque au même moment, l'incident le plus inattendu, car il n'est pas prouvé qu'il eût contribué à le préparer, allait lui fournir une occasion nouvelle de marquer avec une activité plus grande vers quel but il tendait.

II

Chateaubriand dans ses Mémoires et Beugnot dans les siens nous ont donné le récit — copié depuis par les divers historiens de la Restauration — des circonstances dans lesquelles, au moment de sa seconde rentrée en France, Louis XVIII avait dû se séparer du comte de Blacas, son favori pendant la première Restauration. Rendu responsable des innombrables fautes qui avaient facilité le retour de l'Empereur, accusé d'avoir imposé au Roi des conseils détestables, Blacas s'était vu dans la nécessité de se retirer, le mouvement d'opinion soulevé contre lui étant trop violent et trop unanime pour que l'affection ancienne et sincère que lui portait son maître pût le sauver.

Après avoir échangé avec le souverain les adieux les plus tendres, il était parti pour aller occuper l'ambassade de Naples sans conserver d'illusions sur la durée des regrets du Roi et sans ignorer que Talleyrand était le principal auteur de sa chute. De Naples, il avait été ensuite envoyé à Rome pour y suivre les négociations qui venaient de se nouer entre le Saint-Siège et la Cour de France, à l'effet de substituer au Concordat de 1802

dans lequel Louis XVIII voyait toujours l'œuvre de Napoléon et la plus grande faute de la Papauté un Concordat nouveau. Il vivait là, très triste, l'œil fixé sur la France, n'ayant pas encore entièrement perdu l'espoir d'y être rappelé et de recouvrer son ancienne faveur, entretenant avec ses amis comme avec les chefs de l'ultra-royalisme, dont quelques-uns cependant avaient contribué à le renverser, une très active correspondance, tenu par conséquent jour par jour, heure par heure, au courant de ce qui se passait à Paris.

Les documents que j'ai eus sous les yeux ne dissipent pas le mystère dont sont restées environnées les causes qui le déterminèrent à l'improviste, au mois d'avril 1817, à abandonner son poste sans autorisation pour se rapprocher du Roi. Eut-il l'initiative de cette brusque résolution ? Fut-il poussé à la prendre par les conseils de ses amis ? Il m'est impossible de prononcer sur ce point avec certitude. Mais ce qu'il est permis de supposer, c'est que Blacas se décida à venir parce qu'on l'y avait engagé. A Paris, les ultras, aussitôt après la dissolution de la Chambre introuvable, s'étaient mis en tête d'opposer à l'influence de Decazes une influence rivale, et nul ne leur semblait plus propre que l'ancien ami du Roi à détruire le crédit du nouveau.

Talleyrand lui-même partageait cet avis, quoiqu'il eût jadis exigé le renvoi du favori. Peut-être, maintenant qu'il était tombé du pouvoir, se souvenait-il des propos tenus par Blacas au moment où il prenait la route de l'exil.

— M. de Talleyrand fait un mauvais calcul, avait dit ce dernier, je ne lui étais nuisible en rien. Nous pouvions nous entendre, et tout le monde y eût gagné.

Et, sans doute, ces paroles hantaient la pensée de Talleyrand et y évoquaient pour l'avenir l'image d'une alliance qui lui apporterait ce que tous ses talents ne pouvaient lui donner : un appui incessant et efficace auprès du Roi.

Quoi qu'il en soit, Blacas quitta Rome secrètement le 15 avril 1817, voyagea sous le nom de son valet de chambre, arriva à Paris dans la nuit du 22 au 23 et descendit dans un hôtel de la

rue de l'Echelle[1]. Au lever du jour, il entrait chez un de ses amis, le comte d'Agoult, attaché à la maison de la duchesse d'Angoulême. Il voulait surtout prendre langue. Avant d'être reconnu par le maître de la maison, il le fut par un petit chien, qu'autrefois, à Hartwell, il avait offert à la princesse et qu'elle-même avait donné depuis à d'Agoult. Après un court entretien avec ce dernier, il se présentait, dès huit heures, au cabinet du duc de Richelieu. Le président du Conseil qui ne s'attendait guère à la voir lui exprima sa surprise. Blacas alors allégua les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et la Cour de Rome au sujet du Concordat et la nécessité à laquelle il avait dû céder d'en venir conférer avec le gouvernement.

Richelieu ne se laissa pas convaincre par ces raisons et eut vite compris que, sous ce voyage impromptu, se cachait quelque intrigue. Mais il commit la double faute de ne pas réprimander Blacas pour l'inconvenance dont il s'était rendu coupable en quittant son poste sans autorisation, et de consentir à le conduire chez le Roi. Arrivé aux Tuileries, il entra avec lui dans le cabinet de Louis XVIII, en disant :

— Sire, c'est un voyageur en frac que je présente à Votre Majesté.

— Ah ! c'est Blacas, s'écria le Roi dont le visage s'épanouit.

Blacas s'était jeté à ses pieds, lui baisait les mains, des larmes dans les yeux, témoignant par ses paroles et ses gestes de la plus vive émotion.

A ce moment, on annonça la duchesse d'Angoulême. Elle était déjà prévenue du retour de l'ambassadeur :

— Sire, fit-elle, croiriez-vous que Pyrame, le petit chien que m'avait donné M. de Blacas, a reconnu son ancien maître et le lui a témoigné par ses caresses ?

— Je suis charmé de l'apprendre, répliqua le Roi. C'est une

[1] Ces détails sont tirés de rapports de police en marge desquels des annotations de la main de Decazes tendent à démontrer l'exactitude des renseignements qu'ils contiennent.

bonne petite créature que Pyrame. Je suis bien aise qu'il soit reconnaissant. L'ingratitude est le plus noir des défauts.

Ainsi, dans ce premier accueil fait à Blacas par le Roi comme par le président du Conseil, rien ne pouvait lui donner le regret d'être venu à Paris. Et sa confiance dans l'opportunité de son voyage s'accrut encore quand il entendit le Roi l'inviter à reprendre l'appartement toujours inoccupé qu'il avait habité jadis aux Tuileries, et à se servir des voitures de la Cour, privilège très précieux pour lui et qu'il tenait d'ailleurs de sa fonction de grand maître de la garde-robe, qui lui avait été conservée. Louis XVIII mit le comble à ses grâces en gardant Blacas à déjeuner. Au moment de le congédier, il l'autorisa à se présenter devant lui quand il voudrait.

Les détails de cette réception furent bientôt connus et causèrent une émotion considérable. Dès le lendemain, on voyait arriver chez Blacas, réinstallé aux Tuileries, Talleyrand, Chateaubriand, Villèle, de Bruges, Polignac, Vitrolles ; en un mot, toutes les sommités du parti des exagérés, en proie à l'enthousiasme le plus exalté, ne cherchant plus à dissimuler leurs espérances. A la Bourse, où l'arrivée de Blacas déchaînait de vives inquiétudes, on faisait circuler des listes ministérielles sur lesquelles figuraient les noms des chefs les plus en vue de l'ultra-royalisme. On se répétait ces mots de Chateaubriand :

« Voilà une occasion pour le Roi de montrer du caractère et de briser le joug que fait peser sur lui un maire du palais. Qu'il assemble son conseil intime, qu'il fasse connaître sa volonté suprême, et que le lendemain le *Moniteur* annonce que le ministère est recomposé. »

C'est encore dans un rapport du comte de Goltz que nous pouvons saisir sur le vif le trouble et la confusion auxquels furent livrées la ville et la Cour par suite du retour de Blacas.

« Son apparition inopinée a fait une très grande sensation et a répandu autant de joie dans le parti des ultra-royalistes que d'inquiétude et même de consternation dans tous les autres partis. Il avait bien, à ce qu'il paraît, fait entrevoir, dans une de ses

dépêches, qu'il croyait, si les affaires dont il est chargé n'avançaient pas, devoir venir pour quelques jours à Paris, afin de se concerter avec les ministres, et recevoir de nouvelles instructions. Mais je suis très fondé à croire qu'il n'a pas eu la permission de quitter son poste, depuis que le Pape a refusé sa sanction à la convention avec la France, préalablement signée déjà par son ministre. Les affaires en sont restées à peu près dans le même état, et c'est avec une espèce d'ultimatum de Sa Sainteté que l'ambassadeur de France, lui-même, est venu tout à coup à Paris[1].

« Si, relativement à la négociation, cette démarche ne laisse pas déjà d'être fort embarrassante pour les ministres français, elle doit l'être, à mon avis, bien plus encore pour les nouvelles intrigues et le mouvement incroyable dans les partis auxquels elle a déjà donné lieu. Le général Pozzo en est extrêmement inquiet et me l'a témoigné de la manière la plus positive. Le général baron de Vincent partage avec moi l'opinion que la présence de M. de Blacas ne peut, dans aucun cas, avoir un but d'utilité quelconque, et qu'elle ne laisse par conséquent que la chance du plus ou moins de mal qu'elle pourra produire. Mais sir Charles Stuart, après avoir fait observer au général Pozzo que c'était le seul ministre de France avec lequel il avait été dans des relations amicales, que d'ailleurs M. de Blacas jouissait entièrement de l'affection et de l'estime de son souverain, est allé lui faire, le lendemain de son arrivée, une visite que, suivant toute apparence, il renouvellera fréquemment. Nous n'avons pas cru qu'il serait décent ni convenable de lui faire ainsi une première visite, et nous n'y sommes, par conséquent, point allés.

« M. de Richelieu parle, au reste, avec assez de tranquillité du retour de M. de Blacas, et le comte Decazes m'a dit qu'il y

[1] L'ordinaire sûreté des informations du comte de Goltz est ici en défaut. La convention connue sous le nom de Concordat de 1817 avait été signée, le 25 août 1816, par le cardinal Consalvi pour le Saint-Siège et par Blacas pour la France, à l'instigation de Vaublanc, alors ministre de l'Intérieur et des Cultes. Le dissentiment survenu depuis entre Paris et Rome tenait moins encore aux principes qu'aux difficultés d'exécution. Ces difficultés étaient telles qu'elles aboutirent, en 1819, à l'abrogation du Concordat de 1817 et au retour pur et simple à celui de 1802.

trouvait même un grand motif de satisfaction, parce que tous les partis seraient convaincus, lorsque après un très court séjour cet ambassadeur retournerait à son poste, qu'il n'a d'ailleurs pas été en état d'opérer le moindre changement ni dans la volonté prononcée du Roi, ni dans la marche des affaires. Il paraît, au surplus, que le ministère est très décidé à insister sur son renvoi à Rome dans une huitaine de jours. M. de Blacas est entré, en attendant, en qualité de grand maître de la garde-robe, dans ses appartements aux Tuileries. Le Roi doit lui avoir dit, ce qu'il aurait bien dû ne pas faire à un ambassadeur qui manque à ses devoirs, qu'il était bien aise de le revoir. Mais on m'assure qu'il lui a aussi conseillé dans son premier entretien avec lui de ne pas se laisser circonvenir par les propos qu'il pourrait entendre et de se bien garder de tomber dans les filets de ces royalistes. »

C'est le 25 avril que le comte de Goltz envoyait ces renseignements à Berlin. Il y avait à peine trois jours que Blacas était arrivé à Paris et ceux qui ne le connaissaient pas pouvaient croire qu'il tiendrait compte de la recommandation du Roi. Mais ceux qui le connaissaient ne partageaient guère cette confiance. Ils ne doutaient pas qu'il ne fût venu pour aider au succès des intrigues déjà nouées contre le ministère en général et Decazes en particulier. C'est ce dernier que visaient Blacas et les ultra-royalistes. C'est contre lui qu'étaient dirigées ces menées ténébreuses, et seuls les ignorants pouvaient s'y tromper.

« M. Olivier de Vérac, qui connaît bien M. de Blacas, assure que si on ne le renvoie promptement à Rome, ou ailleurs, il aura bientôt bouleversé toute la Cour et tout le ministère. Il est revenu à Paris, dit-il, rempli d'aigreur et de ressentiments. Le premier jour, il montra peu d'assurance ; il était facile de voir qu'il voulait sonder le terrain; le second jour, il commença à jeter son masque pour reprendre son ton ultra, et aujourd'hui, c'est déjà, à peu de chose près, le favori orgueilleux et dominateur de 1814[1]. »

[1] Notes confidentielles. — Documents inédits.

La conduite de Blacas était bien faite pour justifier ce jugement et ses craintes. On remarquait avec surprise qu'il entrait chez le Roi à toute heure du jour, et qu'après de longues audiences, il en sortait « rayonnant de triomphe », qu'il était servi par un domestique de Sa Majesté, qu'il usait des voitures de la Cour et recevait comme lorsqu'il était premier ministre, faisant faire antichambre, durant des heures, aux personnages les plus qualifiés, voire à des membres de l'Épiscopat, et se laissant rendre des honneurs inusités. « Lorsqu'il est allé visiter hier son hôtel de la rue de Grenelle, des femmes de la Halle l'attendaient pour lui offrir des fleurs comme aux princes du sang. Il n'a pas manqué de se faire conduire au Muséum pour se montrer, car il savait bien qu'il y aurait beaucoup de monde. »

On lui attribuait aussi des propos très significatifs et conformes à ses actes. Nous les trouvons reproduits dans une lettre particulière. Après sa visite à Monsieur, il s'était plu à en raconter les détails. « Monsieur m'a parfaitement accueilli et m'a dit que je venais nettoyer les étables d'Augias. Polignac m'a demandé à son tour quand je déterminerais le Roi à laver son linge sale. Une autre personne m'a dit en plaisantant qu'il y avait deux soleils sur l'horizon. »

Puis c'étaient, avec des regards levés au ciel, accompagnés d'un soupir, de longues récriminations sur la politique du ministère.

« Que de fautes se sont faites en mon absence! On dirait que la France est encore moins royaliste qu'avant le 20 mars. Qu'ils sont à plaindre ou qu'ils sont coupables, ceux qui ont proposé la loi sur les élections! La représentation de *Germanicus* a révélé aux malveillants le secret de leur force, aux amis du Roi celui de leur faiblesse. Si j'eusse été ministre, je n'eusse jamais permis cette pièce. Dandré doit se rappeler les reproches que je lui fis lorsqu'il eut la stupidité de tolérer l'enterrement pompeux de la Raucourt. Je trouve tout changé en France, hors le Roi, qui m'a redonné son ancienne affection. »

Si de telles paroles on rapproche les visites qu'il recevait en même temps, celles qu'il faisait, on est contraint de reconnaître que, dès ce moment, il avait lié partie avec Talleyrand, Chateaubriand et le groupe des ultras dans la Chambre des députés et dans celle des pairs. Richelieu et Decazes en étaient convaincus, et quoiqu'il ne leur convînt pas de paraître alarmés par le séjour de Blacas à Paris, ils avaient pris, d'accord avec leurs collègues, la résolution d'obtenir du Roi qu'ordre fût donné à l'ambassadeur de retourner à son poste.

Decazes, qui, dans des circonstances graves, s'était fait souvent auprès de Louis XVIII le porte-parole des membres du Cabinet, fut cette fois d'avis qu'il était personnellement trop intéressé à ce départ, puisque c'est contre lui qu'à l'aide de Blacas, les ultras faisaient campagne, pour qu'il lui fût possible de tenter la démarche dont tous les ministres reconnaissaient la nécessité. Le duc de Richelieu, qui n'était pas retenu par les mêmes considérations et à qui sa qualité de président du Conseil donnait plus d'autorité qu'à ses collègues, se chargea de la faire, bien qu'il ignorât encore si Blacas était venu à Paris avec ou sans le consentement du Roi.

« J'ai parlé au Roi bien franchement, écrivait-il à Decazes, et lui ai demandé s'il était informé du voyage de M. de Blacas et s'il l'y avait autorisé. Il m'a juré ne l'avoir appris que par moi. Je lui ai représenté qu'un pareil événement n'avait pas d'exemple dans les fastes diplomatiques. Il en est convenu, ainsi que du bruit que cela ferait en Europe comme en France. Il faut qu'il parte promptement. Mille et mille amitiés[1]. »

Richelieu aurait pu ajouter qu'en cet entretien avec Louis XVIII, il avait acquis la certitude que la confiance du Roi dans ses ministres et dans leur système politique n'avait reçu aucune atteinte, qu'il n'entendait rien changer à sa conduite, et que s'il tolérait la présence de Blacas à Paris, c'est uniquement parce qu'il lui répugnait de prendre, vis-à-vis d'un

[1] Cette lettre dont j'ai eu l'original sous les yeux, comme de toutes celles qui figurent dans ce travail, est une des rares qui aient été déjà citées.

homme longtemps honoré de sa plus tendre affection, l'initiative d'un ordre de départ. Il ne se refusait pas à donner cet ordre, mais il voulait y être contraint par une demande formelle de ses ministres. Cette demande ayant été formulée, il se chargea d'avertir Blacas, tandis que Richelieu conférait avec ses collègues à l'effet d'arrêter la teneur des réponses que l'ambassadeur emporterait à Rome. Ce qui se passa entre le Roi et Blacas est resté ignoré. Ce qui est positif, c'est que l'on entendit alors les ministres déclarer et répéter que le voyageur quitterait Paris au bout d'une huitaine, et qu'on vit Blacas affecter, au contraire, toutes les allures d'un homme qui ne songe pas à partir.

Les rapports du comte de Goltz nous fournissent encore sur ce séjour de l'ambassadeur les plus piquants détails.

« J'ai rencontré M. de Blacas à Paris, dans une assemblée nombreuse chez la duchesse d'Aumont. Il est venu me dire, dès qu'il m'a aperçu, qu'il se serait empressé de venir me voir si un gros rhume ne l'en avait empêché. Il était, en effet, si enroué qu'il pouvait à peine se faire entendre. Aussi notre conversation ne fut-elle que très courte et n'eut presque que nos intérêts domestiques pour objet. Ces derniers jours, il a fait des visites aux membres du corps diplomatique. Mais le hasard a voulu qu'il n'a trouvé ni le ministre de Russie, ni celui d'Autriche, ni moi chez nous, et que nous ne l'avons point rencontré chez lui non plus. Nous nous étions proposé, dans le cas que des entretiens particuliers avec lui nous en eussent fourni l'occasion convenable, de ne pas lui cacher que son séjour à Paris, quelles que puissent être, au reste, ses intentions personnelles, ne pourrait que produire et entretenir une agitation, dont les exagérés des différents partis tâcheraient de profiter dans l'espoir de se rapprocher de leur but, et qui ne saurait, par conséquent, qu'être très nuisible à l'intérêt du Roi et de la France.

« M. de Blacas a pu cependant très bien s'apercevoir des dispositions dans lesquelles nous sommes à son égard, par les notions qu'il aura pu en recueillir d'ailleurs, et il vaut mieux, à mon avis encore, que le public ne puisse attribuer qu'unique-

ment à la force du ministère actuel l'inutilité de la démarche hardie que cet ambassadeur a faite pour reprendre, avec son poste auprès du Roi, la grande influence qu'il avait dans les affaires. Il a fait sous main tout ce qu'il a pu pour atteindre ce but. On m'a assuré qu'il avait même renouvelé les scènes attendrissantes qui ont souvent produit de l'effet sur le cœur de son souverain, en protestant à celui-ci qu'il ne demandait que le bonheur de le voir tous les jours, en lui baisant la main, en feignant de pleurer et en se jetant à ses genoux. Mais le ministère, s'étant occupé de suite de la rédaction de ses instructions et d'une note en réponse aux dernières propositions de la cour de Rome, les a soumises à l'approbation du Roi, en priant avec instance et unanimement Sa Majesté d'ordonner, sans retard, le retour de l'ambassadeur à son poste. Cet ordre a été donné, et il est décidé maintenant que M. de Blacas partira dans deux ou trois jours. Ce qui, au reste, a rendu cette mesure plus facile, c'est que le Roi, suivant les preuves que le ministère en prétend avoir, n'avait point donné au comte de Blacas la permission secrète de venir à Paris, et qu'il en était, me dit-on, aussi peu prévenu que ses ministres. »

Comme tous ses collègues du corps diplomatique, c'est par Richelieu et par Decazes que le comte de Goltz était tenu au courant de ces incidents. Il transmettait donc à sa Cour ce qu'il croyait être l'entière vérité. Mais il ne connaissait alors ni les illusions que nourrissait encore Blacas, quant à la tolérance du Roi à son égard, ni l'espoir dont il se leurrait de prolonger son séjour à Paris, ni enfin les dissidences qui venaient d'éclater dans le Conseil au sujet des instructions que l'ambassadeur était venu chercher et sans lesquelles il ne pouvait partir.

III

Il n'y a pas lieu de raconter ici les longues négociations qui s'étaient engagées à Rome, à l'occasion du Concordat de 1817. Je n'en dirai que ce qui est nécessaire pour rendre compréhen-

sibles les causes du dissentiment survenu entre les ministres du roi de France. Déjà si grave en lui-même, au point de vue des intérêts religieux, ce dissentiment offrait encore un autre péril. Il retardait le départ de l'ambassadeur et justifiait sa présence à Paris. Une note écrite de la main de Decazes en résume clairement les causes et me dispense de surcharger ce récit de trop longs développements.

Conclu par Blacas avec une extrême précipitation, d'après les premières instructions qu'il avait reçues de Vaublanc, ministre de l'Intérieur et des Cultes, pendant la domination de la majorité ultra-royaliste, le Concordat qui venait d'être signé sous l'inspiration de quelques prélats de tous temps hostiles à celui de 1802 en prononçait la révocation.

« C'était un acte bien grave dans son principe et ses conséquences, écrit Decazes. Il contenait, en outre, des dispositions tellement exorbitantes, tellement contraires à la Charte et à l'ancien droit public de France, qu'on ne peut comprendre qu'un homme de quelque jugement eût pu les accepter et encore moins que le Cabinet français hésitât à les repousser.

« L'article 3 portait : *Les articles dits organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté, publiés sans son aveu, le 8 avril 1802, en même temps que le Concordat du 15 juillet, sont abrogés.* L'article 6 reconnaissait au Roi et au Pape *le droit de s'entendre pour révoquer ou déplacer un évêque, à son insu, sans son assentiment et sans jugement de ses pairs.* En outre, l'article 13 contenait une disposition bonne en elle-même, mais qui, dans sa forme, attribuait au Pape un droit de sanction ou de désapprobation des actes législatifs ou administratifs de France. Le Pape y déclarait que *ni lui ni ses successeurs ne troubleraient en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits ou revenus y attachés demeureraient incommutables entre les mains de leurs acquéreurs ou celles de leurs héritiers.* C'était reconnaître que cette propriété n'avait pas été incommutable jusque-là, et qu'elle ne le devenait que par la volonté du Pape.

« On ne saurait comprendre qu'un homme de sens commun comme le duc de Richelieu, et des jurisconsultes aussi éclairés que MM. Lainé et Dambray, eussent pu adopter un moment de telles dispositions, et ne pas voir que jamais elles ne seraient adoptées par les Chambres et par l'opinion. Je fis sentir le déplorable effet qu'elles produiraient, et j'insistai pour qu'elles fussent retranchées du Concordat et publiées seulement sous forme de déclaration. Néanmoins, le duc de Richelieu proposa au Conseil la ratification de ce Concordat tel qu'il nous était apporté. Il fut soutenu par le chancelier Dambray, qui, en sa qualité de vieux parlementaire, aurait, du moins, dû repousser l'article 6 si contraire aux libertés de l'Église gallicane, et par M. Lainé, ordinairement défenseur si zélé de la Charte que l'article 3 relatif aux articles organiques violait ouvertement.

« M. de Richelieu s'étonnait que l'on contestât au Roi le droit consacré sans restriction, disait-il, de faire des traités. Vainement lui objectai-je que le droit de faire des traités ne pouvait entraîner le droit de faire des lois, et qu'abroger des lois qui ne pouvaient l'être que par d'autres lois, c'était faire des lois et usurper sur le pouvoir législatif qui, lui aussi, émanait de la Charte. Je proposai une transaction de peu d'importance au fond, mais qui, du moins, donnait un prétexte à l'incroyable concession faite au Saint-Siège. Cette transaction consistait à ajouter à l'article 3, portant abrogation des articles organiques, ces mots : *en ce que ces articles pourraient avoir de contraire au dogme.* Rien d'abord ne parut devoir ramener le duc de Richelieu. Il ne fut ébranlé qu'en m'entendant déclarer que je ne pouvais consentir à accepter, en restant dans le cabinet, la responsabilité de dispositions que je considérais comme monstrueuses [1]. »

Indépendamment des entretiens multipliés auxquels donnèrent lieu, en dehors du Conseil, les dissidences que révèle Decazes, la délibération en Conseil occupa plusieurs séances.

[1] Documents inédits.

Après la première, le bruit se répandit que les ministres n'ayant pu s'entendre, la dislocation du Cabinet et la démission de Decazes étaient imminentes. Ces rumeurs ne favorisaient que trop les vues de Blacas et de ses amis. Ils se croyaient assurés de la victoire et conféraient entre eux à l'effet de préparer un ministère dans lequel seraient entrés Blacas, Talleyrand, Chateaubriand, Villèle, et qu'ils croyaient pouvoir imposer au Roi, grâce surtout à l'appui de Monsieur qui secrètement les encourageait. Ils préparaient des manifestations extérieures, destinées à agir sur l'esprit de Louis XVIII.

« Samedi, il y a fête au château; les postes seront occupés par la garde nationale, et le Roi tâchera de monter en voiture pour se promener dans Paris. Les ministres ont osé dire à Sa Majesté que depuis l'arrivée de M. de Blacas, elle était dépopularisée. Elle verra bien le contraire aux acclamations unanimes de son bon peuple parisien et se convaincra qu'avec l'amour d'un tel peuple elle peut tout entreprendre[1]. »

Ainsi, tout était combiné pour rendre impossible le départ de Blacas, pour contraindre le Roi à se dégager « de ses liens tyranniques » et le contraindre à recomposer le ministère. Ce trouble et cette confusion se prolongèrent trois jours durant. Blacas « affectait de plus en plus des airs d'indépendance et de hauteur » et négligeait, au mépris des plus simples convenances, de se présenter chez Decazes, ce qui autorisait ce dernier à dire que l'ambassadeur « ne faisait pas preuve d'esprit et faisait au contraire preuve d'ingratitude ».

« Je lui ai rendu, il le sait bien, ajoutait le Roi, des services éminents, aussi bien pendant son absence que depuis son arrivée[2]. »

[1] Notes confidentielles. — Documents inédits.

[2] « Je n'ai pu savoir quelle avait pu être la nature de ces services. Mais il me paraît probable que l'un d'eux est relatif à des affaires pécuniaires qui tirent leur origine de l'époque de la première Restauration, car on m'a assuré que le comte de Blacas, quoiqu'il n'ait pas trouvé la plus petite fortune en France, dépense plus de cinq cent mille francs par an à Rome. » — De Goltz à Hardenberg, 6 mai 1817. — A l'encontre de cette citation, il

Mais, à l'improviste, Blacas fut appelé chez le ministre des Affaires étrangères et reçut tout à la fois, au moment où il s'y attendait le moins, ses instructions bel et bien rédigées et l'ordre de partir sur-le-champ pour Rome, afin de déclarer au Saint-Siège que le Concordat ne serait ratifié par le gouvernement français qu'autant qu'on y aurait introduit les changements indiqués dans les instructions données à l'ambassadeur. Richelieu avait réfléchi, et, ne voulant pas courir le risque de la démission de Decazes, il s'était décidé à lui céder.

Quelque peu déconcerté par l'ordre qu'il recevait, mais cherchant à gagner du temps, Blacas se récria, surtout contre le changement relatif à l'article 3. Ce à quoi le Pape tenait le plus, déclarait-il, c'était l'abrogation pure et simple des lois organiques, prononcée par cet article. Le Saint-Siège qui en avait été de tout temps offensé ne consentirait jamais à les rétablir. Mais Richelieu maintint ses ordres, et Blacas dut s'engager formellement à quitter Paris le surlendemain. Cependant, il comptait bien n'en rien faire. De nouveau, il s'efforçait d'obtenir du Roi la permission de rester encore, encouragé par les ultras qui voyaient dans son départ le signal de leur défaite. Vainement, le duc de Richelieu s'attachait à lui faire comprendre quelle fausse situation sa présence à Paris créait au Roi, au ministère, à lui-même; quelle agitation elle entretenait dans les esprits. Blacas, tout en feignant de se rendre à ces raisons, saisissait tous les prétextes pour ne pas partir. Richelieu, sur le conseil de Decazes, insista de nouveau auprès de Louis XVIII.

« J'ai parlé au Roi avec la plus grande force sur la nécessité du prompt départ de M. de Blacas, écrivait-il à son collègue. Je l'ai trouvé bien, mais un peu embarrassé. Néanmoins, je lui ai dit qu'il fallait mettre dans les journaux que son départ aurait lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Il l'a approuvé. Veuillez le faire mettre dans plusieurs journaux[1]. »

convient d'observer qu'il n'existe, à ma connaissance, aucune preuve des faits qu'elle allègue.

[1] Documents inédits.

La note fut publiée, mais ne changea rien aux dispositions de l'ambassadeur que son imprudent langage, celui de ses amis, tendaient de plus en plus à présenter comme bravant l'autorité des ministres, avec la complicité du Roi. Alors, ce fut Richelieu qui, plus encore que Decazes, perdit patience et prit la mouche. Le ministre de la police étant venu le voir, il lui déclara que si Blacas n'était pas parti sous quarante-huit heures, il enverrait sa démission au Roi. Armé de cette menace, Decazes courut aux Tuileries. Cette fois l'entretien aboutit à cet ordre formel que Richelieu avait en vain essayé d'obtenir, et Decazes put annoncer au président du Conseil que « Sa Majesté exigerait ». — « Je suis charmé, répondait Richelieu, que le Roi sente la nécessité de faire partir M. de Blacas et vite. Il est positif que lui ou nous doivent partir[1]. »

Blacas ne pouvait donc plus résister sous peine d'encourir la colère royale, et il se résigna, au grand dépit de tous ceux dont les excitations et les conseils avaient encouragé sa résistance. Il quitta Paris dans la nuit du 3 au 4 mai. Il y était arrivé durant celle du 22 au 23 avril et venait par conséquent d'y passer dix jours. On a vu comment il les avait employés, et c'est avec raison qu'un agent secret terminait un de ses rapports par cette phrase : « Sa présence a fait plus de mal que jamais son absence ne pourra produire de bien. »

En attestant une fois de plus l'accord persistant qui régnait entre le Roi et ses ministres, le départ de l'ancien favori constituait une défaite nouvelle pour la faction des ultras, pour Chateaubriand qui en était l'âme, et autant pour Talleyrand dont la main apparaît sans cesse sous ces ténébreuses intrigues. Néanmoins, le parti ne désarma pas. A la Chambre des pairs et dans le *Conservateur* dont la fondation se place vers cette époque, Chateaubriand continua la campagne qu'il avait entreprise contre le cabinet Richelieu et la mena avec plus d'activité, non moins qu'avec cette force redoutable que donnaient à ses

[1] Documents inédits.

opinions et à ses attaques les formes magnifiques dont sa parole et sa plume les enveloppaient. On sait que son opposition ne prit fin qu'après la chute de Decazes et lorsqu'en le nommant à la légation de Prusse, le Roi parut enfin disposé à rendre justice à ses talents.

Talleyrand fut moins heureux dans ses tentatives pour reconquérir son pouvoir perdu. Il s'en dédommagea en aiguisant des traits contre les ministres. En mai 1818, au moment où la Chambre des pairs discutait cette loi de recrutement qui honore à un si haut degré la mémoire de son auteur, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, et quand les ultra-royalistes déployaient toutes leurs forces pour la faire repousser, le comte de Goltz écrivait :

« Le prince de Talleyrand toujours passionné, ambitieux, remuant et égoïste, mais souvent très spirituel encore, disait après un dîner chez le duc de Wellington que, d'après le projet des ministres, le roi de France serait moins puissant que le président des États-Unis, puisque celui-ci nommait à tous les grades de l'armée, que quatre-vingts voix étant réunies pour le rejet de cette mauvaise loi, les ministres ne devront son adoption qu'à la voiture du Roi. »

Le mot s'expliquait par ce fait que trois pairs, hostiles à la loi, les ducs d'Havré, d'Aumont et d'Avaray, étant attachés à la personne de Louis XVIII, celui-ci se plaisait à les emmener dans ses promenades quotidiennes en voiture, afin de les empêcher d'aller voter au Luxembourg ou, tout au moins, de les chapitrer, en vue d'obtenir d'eux un vote favorable.

Le comte de Goltz complétait ses confidences au chancelier prussien en disant :

« Depuis que M. de Talleyrand n'est plus ministre, j'ai suivi, vis-à-vis de lui, à peu près la même conduite que le duc de Wellington, c'est-à-dire ne le considérant plus que comme un homme d'une agréable société par son esprit et son expérience, qui remplit du reste encore les fonctions élevées de grand chambellan. J'ai donc continué de le voir de temps en temps, et, toutes les fois qu'il a voulu parler avec moi d'affaires

politiques, j'ai changé de conversation. J'ai toujours peine à croire qu'il pourra rentrer dans le ministère, quoiqu'on m'assure qu'il conserve encore cette espérance, car il ne jouit plus dans aucun parti d'assez de confiance et de considération. »

La position de Blacas n'était pas meilleure. Au lendemain de son départ, les ultras avaient répandu le bruit qu'il reviendrait au bout de quelques semaines, après avoir mené à bonne fin les négociations de Rome, et qu'on verrait alors combien était toujours puissant son crédit sur l'esprit du Roi. Mais, comme il ne revenait pas et comme, d'autre part, Decazes montait sans cesse dans la faveur de Louis XVIII, ces rumeurs tombèrent. Blacas, que les calculs des ultras avaient un moment tiré de son obscurité, apparut à tous les yeux tel qu'il était en réalité, c'est-à-dire un homme rendu inutilisable par les souvenirs de 1814 qui devaient toujours peser sur lui.

Ernest Daudet.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA HAYE

Le congrès international d'Histoire diplomatique qui s'est réuni à la Haye, lors des fêtes du couronnement de S. M. la Reine des Pays-Bas, a obtenu un grand et fort légitime succès.

Organisé sous les auspices de M. de Beaufort, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, par M. de Maulde, il groupa en quelques semaines plus de quatre cents adhérents.

M. de Maulde, assisté de MM. André le Glay et Maurice Boutry, secrétaires, de M. le comte de Tarade, trésorier, put ainsi constater, dès les premiers jours, la réussite complète de son appel en faveur d'une œuvre scientifique dont le but était de « réunir les diplomates, les historiens et « toutes les personnes qu'intéresse la science des précédents interna- « tionaux, pour traiter, en commun et contradictoirement, les questions « d'histoire internationale dans la plus large acception de ce mot, pour « coordonner autant que possible les publications relatives à l'histoire « internationale, et pour établir de bons rapports personnels ». (Art. I des statuts.)

Plusieurs gouvernements désignèrent des représentants officiels; les ministres des Affaires étrangères des principales puissances acceptèrent le titre de membres honoraires, et de nombreuses sociétés savantes décidèrent d'envoyer des délégués. Le comité central d'organisation fut secondé par les divers comités nationaux : c'est ainsi que MM. Whiteley aux États-Unis, le baron J. d'Anethan en Belgique, MM. Assez, de Laigue et le jonkheer Rochussen en Hollande, le conseiller d'État Wenevitinoff en Russie, les professeurs Erdmannsdörffer von Below, etc., en Allemagne, le professeur Vesnitch en Serbie, Michel Holban en Roumanie, contribuèrent puissamment par leur influence, leur zèle, leur dévouement, au succès de ce premier Congrès.

Cent cinquante adhérents environ étaient réunis à la Haye le 1er septembre.

La session fut ouverte dans la salle de la première chambre des États-Généraux, au vieux palais des Stathouders, sous la présidence d'honneur de M. de Beaufort, assisté de M. de Maulde, président effectif, et de M. Le Glay, secrétaire. Le corps diplomatique au complet, un grand nombre de notabi-

lités, parmi lesquelles la duchesse de Sommerset, assistaient à la séance. Étaient également présents les délégués officiels de la Russie, de l'Italie, du Saint-Siège, de l'Angleterre, des États-Unis, de la Grèce, du Japon, du Mexique, de l'Uruguay, etc.

M. de Maulde prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres du congrès : « Nous inaugurons aujourd'hui une œuvre durable, « affirma-t-il très justement. Un centre est né désormais pour les réunions « et le rapprochement sympathique d'hommes que les distances seules « séparent, mais qui rendront un énorme service aux autres et à eux-mêmes « en diminuant ces distances, en employant leur science, leur impartialité « scientifique à élucider ensemble, dans leur origine, nombre de questions « communes ou d'intérêt commun. On ne saurait trop le répéter, les ques- « tions internationales particulièrement sont des questions d'histoire. En « matière de pure politique, ce principe apparaît assez clairement; j'oserai « dire qu'il en est de même en matière de droit. Le droit international naît « de l'usage et de la tradition autant que du raisonnement. Les réglemen- « tations factices les plus judicieuses ont souvent échoué; pour qu'elles « durent, il faut qu'elles aient duré, et l'histoire nous permet d'en fixer les « bases. Aussi le champ de nos travaux est-il des plus vastes : au delà même « de l'histoire internationale, il comprend l'histoire générale. Malgré le « succès de notre première réunion, malgré le nombre de nos adhérents « éminents et l'excellent programme de nos travaux, je crois que nous « ne faisons, par la session actuelle, qu'un premier pas dans la carrière. « La réunion d'aujourd'hui est la date de notre fondation : nous formons « nos cadres... » Et M. de Maulde fit ressortir le zèle, la valeur des cadres déjà constitués, n'oubliant que le fondateur de l'œuvre assurée désormais d'un avenir brillant et durable.

M. de Beaufort répondit à M. de Maulde dans un discours empreint d'une grande élévation. Après avoir fait incidemment l'éloge de la Société d'Histoire diplomatique, qui publie, dans sa Revue et sous la haute direction de M. le duc de Broglie, des travaux fort remarqués, après avoir rappelé en termes éloquents les nombreux et grand souvenirs qui se rattachent à la Haye, centre si propice aux études historiques, M. de Beaufort mit en lumière la grande importance de ces études. « Ceux parmi vous qui, par « leurs travaux, ont puissamment contribué à répandre les connaissances « historiques, a-t-il ajouté, seront, j'en suis convaincu, les premiers à nous « dire qu'ils n'ont pas en vue seulement un but littéraire et scientifique, « mais qu'en portant leurs regards plus loin, ils ont espéré faire avancer le « développement social et politique de la société humaine. Car si les leçons « de l'histoire peuvent être mises à profit par tous, elles sont indispen- « sables à ceux qui sont appelés à exercer une certaine influence sur la « direction des affaires de leur pays, depuis le chef de l'État jusqu'au simple « électeur... Si l'étude de l'histoire est d'une grande utilité pratique pour « tous ceux qui, dans les différents ressorts, participent à l'administration « des États, elle l'est tout particulièrement pour la diplomatie. Vous qui

« avez fondé la Société d'Histoire diplomatique, vous avez très bien senti « qu'il fallait un organe spécial à cette branche de l'histoire : les diplo- « mates vous en sauront gré. Trouver des précédents, voilà le point le plus « important dans la plupart des démêlés qui surgissent entre les gouverne- « ments ; pour trouver des précédents, il faut les aller chercher dans l'his- « toire. Les diplomates ne sauraient donc être trop reconnaissants envers « ceux qui veulent bien préparer et faciliter ces recherches.

« Tandis que vous vous occuperez ici de questions historiques, vous assis- « terez à un événement historique du plus grand intérêt pour notre pays. « Vous être arrivés dans les premiers jours d'un nouveau règne, et vous « verrez un peuple entier laissant là ses occupations journalières pour « célébrer la majorité de son auguste souveraine qui, en représentant pour « lui les souvenirs les plus glorieux de son passé, lui est un gage de « liberté et d'indépendance dans l'avenir. »

En termes heureux, M. Whiteley, représentant du Président des États-Unis, fit ensuite ressortir la haute importance d'un congrès qui réunissait historiens et diplomates : « Il existe un lien très intime entre les deux. Ils « ont toujours besoin l'un de l'autre. Le diplomate fait les matériaux pour « l'historien futur, et l'historien rédige l'histoire du passé pour le diplomate. « On peut être bon historien sans être diplomate, mais on ne peut pas être « bon diplomate sans être historien, car la vie et l'histoire, voilà ce qui « forme l'école de la diplomatie...

« Mais, dit encore M. Whiteley, j'ai pris la parole aujourd'hui principa- « lement pour remplir le devoir agréable de vous transmettre un message de « S. Exc. M. le Président des États-Unis. Je suis chargé spécialement par « mon gouvernement de vous exprimer de la part de M. le Président ses « sentiments d'intérêt et de bienveillance. Il prend part à vos travaux et il « en attend de grands résultats. C'est donc en son nom que je vous salue. Je « vous présente ses compliments les plus sincères, et je vous apporte ses « vœux les plus chaleureux pour le succès du congrès qui est organisé sous « des auspices si favorables... »

Après ces trois discours fort applaudis, M. M. Holban donna lecture des lettres de délégations de différents gouvernements et M. de Maulde mit en discussion le premier vœu inscrit à l'ordre du jour (coordination des publications officielles). Plusieurs rapports furent présentés sur cette question, et d'intéressantes observations échangées. Le vœu suivant fut adopté à l'unanimité : « Le Congrès, prenant acte de l'intéressant tableau des publications « internationales qui lui a été tracé par MM. Simson, délégué du gouverne- « ment russe, Whiteley, Ovary, délégué des Archives de Hongrie, Le Glay, « Erdmannsdörffer, Harrison, délégué du gouvernement britannique, prie « ces messieurs de vouloir bien étudier de près la question d'établissement « d une publication commune entre les divers ministères des Affaires étran- « gères ou directions d'archives, et de s'informer des gouvernements qui « seraient disposés à entrer dans cette voie. » Deux autres réunions générales furent encore tenues pour discuter de semblables questions d'ordre

pratique. Il faut ajouter qu'à l'issue de la première assemblée, sur la proposition de M. Holban, le Congrès avait décidé par acclamation d'envoyer un télégramme personnel à M. le duc de Broglie pour lui exprimer sa sympathie et regretter son absence.

Sur le bureau avaient été déposés, le 1er septembre, pour être offerts individuellement aux membres du Congrès : 1° *Fürst Bismarck in der Weltgeschichte*, par M. Hans Delbrück, extrait des *Preussischen Jahrbücher*. — 2° *Mémoire du baron Georg Heinrich von Görtz, ministre plénipotentiaire du roi Charles XII, sur ses relations avec les Jacobites pendant les années 1716 et 1717*, par Th. Westri, premier archiviste aux Archives du royaume de Suède. Offre fut faite également, au nom du Dr Gerhard Seeliger, professeur à l'Université de Leipzig, d'un fascicule de l'*Historische Vierteljahrschrift*, spécialement tiré à la date du 1er septembre 1898.

Cinquante-huit études historiques se trouvaient inscrites à l'ordre du jour : pour les entendre, le Congrès se divisa en quatre sections qui tinrent séances, sous les présidences de MM. Erdmannsdörffer, Browning, Lanczy, Holban, Whiteley.

Ces nombreuses communications présentèrent un grand intérêt ; notamment celles de MM. E. Rodocanachi, le professeur Gothein, G. Salles, le professeur Cordier, le professeur de Crue, le professeur Vesnitch, le prince Nicolas Galitzine, le professeur Jules Lanczy, G. Syveton, Toru-Terao, le consul général Halo, le comte Waliszewski, le comte de Marsy, l'abbé Feret, von Weech, Erdmannsdörffer, Meinardus, etc.

Enfin, avant de se séparer, le Congrès a émis un vœu tendant à grouper les efforts des sociétés historiques pour faciliter les travaux et à doter les archives d'inventaires méthodiques indiquant la nature ainsi que la langue des documents.

Le Congrès a été l'objet de fêtes et de réceptions. Une soirée a été donnée en l'honneur de ses membres par M. de Beaufort, qui les a accueillis de la façon la plus aimable, ainsi que Mme de Beaufort, dans une brillante soirée où se trouvaient également bon nombre de membres du corps diplomatique.

Un dîner auquel étaient invités le corps diplomatique et la presse locale a réuni tous les congressistes dans les salons de l'hôtel des Indes. Puis, excursion à Amsterdam dans un train spécial offert par la Compagnie des chemins de fer néerlandais.

Pour clore cette série de fêtes, M. Wyers, agent consulaire de France à Dordrecht, eut l'aimable pensée d'offrir aux congressistes une excursion sur la Meuse. Favorisés par un temps splendide, ils visitèrent la pittoresque petite ville de Dordrecht, où les témoignages de sympathie ne leur furent pas ménagés.

Tel est, brièvement et fort incomplètement résumé, le compte rendu de ce premier Congrès dont la réussite fut complète, malgré les hésitations forcées d'un début, malgré le peu de temps employé à sa préparation.

La prochaine session se tiendra en 1900, mais le lieu de réunion n'est

pas encore désigné. Un comité central, fixé à Paris, 10, boulevard Raspail, sous la présidence de M. de Maulde, est chargé de son organisation ; ce comité est formé, pour le début, de : MM. le baron Jules d'Anethan (Bruxelles), de Beaufort (la Haye), Beernaert (Bruxelles), Bikélas (Athènes), Browning (Cambridge), de Burenstam (Suède), Caratheodory (Bruxelles), de Crue (Genève), Erdmannsdörffer (Heidelberg), Michel Holban (Bucharest), H. Houssaye (Paris), Lanczy (Buda-Pest), de Maulde (Paris), Missak Effendi (la Haye), von Sicherer (Munich), de Villa Urrutia (Bruxelles), Vesnitch (Belgrade), Wenevitinoff (Moscou), von Weech (Karlsruhe), Whiteley (Baltimore), A. Le Glay, secrétaire (Paris).

Mieux encore par ses travaux que par son programme, le Congrès a prouvé qu'il entendait se tenir à l'écart de toutes les luttes, gardant ainsi un caractère exclusivement scientifique. D'ailleurs, selon le vœu même des fondateurs, il élargira le cadre qu'il s'était d'abord assigné : le prochain congrès sera un congrès d'histoire comparée, comme le laissait déjà entendre M. de Maulde dans le programme de 1898; il traitera d'art comparé, de littérature comparée, etc.; il englobera l'histoire de toutes les manifestations internationales de l'esprit humain.

M. B.

COMPTES RENDUS

Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française (un vol. in-18 de 270 pages, Paris, Calmann-Lévy).

Il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire sur Voltaire. Le livre fort intéressant et curieux de M. le duc de Broglie prouve qu'il y avait encore à glaner dans la longue carrière de l'illustre philosophe. Cet ouvrage, d'ailleurs, est de ceux qui sont indiqués comme le complément logique d'une œuvre antérieure. Par ses remarquables travaux sur les rapports entre Louis XV, Frédéric II et Marie-Thérèse, M. le duc de Broglie devait être amené à étudier en détail les relations du roi de Prusse avec Voltaire.

L'auteur de *Candide* avait trop d'ambition pour se contenter de la gloire que les lettres lui donnaient; il rêvait de jouer un rôle politique. C'est cette chimère qui le poussa à s'insinuer dans les cours, et qui fit de lui le plus acharné des solliciteurs. Mais à Versailles il n'eut guère de succès. Dans ce milieu factice, on aurait plus facilement pardonné à quelqu'un de manquer d'intelligence que d'en avoir trop, surtout quand cette intelligence brille de façon à éclipser toutes les autres.

A Berlin où Frédéric l'appela pour le consoler de la mort de sa vieille amie, la marquise du Châtelet, Voltaire fut reçu avec les plus grands honneurs. Du reste, il avait sollicité ces honneurs avant de se mettre en route, comme aussi, sous une forme déguisée, le remboursement de ses frais de voyage, enfin une décoration. Le roi de Prusse était l'avarice même; il n'avait pas l'habitude de payer d'avance, mais il ne se fit pas trop prier. Il était sûr avec Voltaire d'en avoir pour son argent. Voilà le début de cette si tendre amitié, qui, d'ailleurs, ne résistera pas à une mesquine question d'argent.

En France, ceux qui partent ont toujours tort; cela était vrai hier comme aujourd'hui. La popularité de Voltaire faillit sombrer à la suite de son établissement à Berlin. Louis XV n'avait aucune sympathie pour son historiographe, mais ce ne fut pas sans dépit qu'il le vit installé auprès de Frédéric : « J'en suis fort aise, s'écria-t-il, ce sera un fou de plus à sa cour et un de moins à la mienne. » Ce qu'on appelle l'opinion publique fut plus brutale. Dans les rues de Paris on vendait le portrait du philosophe en criant : « Voilà Voltaire le Prussien. Le voyez-vous avec son bonnet de peau d'ours

pour n'avoir pas froid? A six sous le portrait du Prussien! » On ne dirait pas mieux de nos jours! — Ces clameurs, dont l'écho lui arrivait, ne laissaient pas que de jeter quelque amertume dans son âme. Mais il avait à Berlin des consolations solides, qui lui donnaient de bons revenus. Il avait demandé et obtenu le titre de chambellan du roi de Prusse avec une pension de 20,000 livres; une autre de 4,000 devait être attribuée à sa nièce, Mme Denis, dans le cas où celle-ci consentirait à venir s'établir à Berlin. « Ces conditions sentent plus les montagnes du Pérou que celles du Parnasse », écrivait lord Chesterfield à la marquise de Mau. Cette observation reflétait assez justement l'opinion qu'on avait alors en Europe sur la conduite de Voltaire. On ne voulait voir dans son établissement auprès du roi de Prusse qu'un acte de basse cupidité.

M. le duc de Broglie trace dans son livre un tableau charmant de l'entourage intellectuel de Frédéric. « C'était, dit-il, une réunion d'aimables et spirituels déclassés. » Chaque pays avait fourni son contingent de beaux esprits; les Français dominaient. Tous ces gens vivaient dans la plus complète dépendance; ils formaient ce qu'on pourrait appeler la domesticité littéraire du roi de Prusse. Mais Voltaire fut plus qu'aucun autre le très humble serviteur de Frédéric.

Avec ce sens profond de la diplomatie qu'il a su mettre au service des affaires de l'État, comme au service de ses travaux historiques, M. le duc de Broglie démontre combien il eût été avantageux pour un ministre avisé d'avoir auprès de Frédéric un agent secret de la valeur intellectuelle de Voltaire. Dans cette période de paix mal définie qui suivit le traité d'Aix-la-Chapelle, la France avait le plus grand intérêt à connaître la pensée intime de Frédéric; « à lui tâter le pouls », disait le cardinal de Bernis. Seul quelqu'un tel que Voltaire vivant côte à côte avec lui, sur un pied de familiarité, aurait pu arriver à surprendre cette pensée, à la dégager au milieu du bavardage philosophique qui formait le fond de la conversation journalière entre le roi et le poète. Celui-ci n'aurait pas mieux demandé que de jouer ce rôle qui n'eût pas été ni sans gloire ni sans profit. Il ne se lassa pas d'ailleurs de solliciter cet emploi de confiance. Mais M. de Puysieux et après lui M. de Saint-Contest s'arrêtèrent l'un et l'autre à de trop mesquines considérations pour faire ce qu'un Richelieu n'eût pas manqué de faire.

Dans ce moment où se préparait en Europe un bouleversement dans la politique des États, la France était aussi mal représentée que possible à Berlin. C'était d'abord cet étrange ambassadeur mylord Tyrconnel, Irlandais de naissance, grand jacobite, exilé d'Angleterre, « Français d'occasion », passant sa vie à manger et qui mourut d'indigestion. Voltaire, tout en lui prodiguant ses plus aimables sourires, lançait dans sa correspondance des traits aigus contre lui; il va jusqu'à l'appeler ce cochon de Tyrconnel. Puis ce fut le chevalier de la Touche, personnage des plus médiocres, avec qui Frédéric ne voulut jamais entrer en conversation sérieuse; et quand enfin le duc de Nivernais arrivera à Berlin, ce sera trop tard : le traité d'alliance de la Prusse avec l'Angleterre sera signé depuis quatre jours!

L'amitié de Voltaire et du roi de Prusse dura deux ans. On sait que la brouille commença à la suite d'une spéculation que fit le poète sur les billets de la banque de Saxe, spéculation sévèrement défendue par Frédéric. Il faut lire dans le livre de M. de Broglie l'histoire des raccommodements successifs des deux grands hommes, des accès de désespoir de Voltaire, des colères de Frédéric : c'est amusant au possible. Ils ne se font pas faute de lancer l'un contre l'autre les sarcasmes les plus aigus. Le roi ne ménage pas Voltaire : il se rembourse ainsi de l'argent que son hôte s'est fait donner. Cela n'a rien de royal, mais qu'importe à Frédéric, pourvu qu'il se venge? Et, dans une lettre à sa nièce, Voltaire laisse échapper ce cri du cœur : « Et je l'ai appelé le Salomon du Nord! Ah! ma foi, nous ne sommes philosophes ni l'un ni l'autre! » Il craint davantage la bonne humeur du roi que sa colère; lorsque Frédéric se radoucit et invite l'écrivain à souper, c'est pour l'accabler de ses railleries. « Le festin de Damoclès! » s'écrie Voltaire.

Lassé de cette existence, il résolut de quitter Berlin et sollicita la permission d'aller prendre les eaux de Plombières. Le roi répondit d'abord qu'il y avait des eaux excellentes en Prusse; puis, ne pouvant faire autrement, il finit par accorder la permission demandée. Frédéric cependant voyait ce départ d'un très mauvais œil : il pensait que Voltaire, une fois hors de ses frontières, pourrait donner libre cours à sa rancune en publiant bien des choses au moins désobligeantes. Comme homme et comme poète, Frédéric n'avait pas la conscience nette. La dernière entrevue fut néanmoins cordiale. Voltaire resta sept jours à Potsdam, mais à peine avait-il mis le pied hors de Prusse que la lutte recommença. On connait tous les détails de l'arrestation de l'écrivain à Francfort, arrestation arbitraire et que le roi de Prusse ne put faire maintenir, à son grand regret.

Voltaire ne savait où aller. D'après les renseignements de ses amis, il était certain d'être mal accueilli en France. Il se trouvait, disait-il, « entre deux rois assis par terre ». Enfin il se rendit à Genève sur les conseils du fameux médecin Tronchin, et s'installa au bord du lac Léman dans une propriété qu'il baptisa *Délices*.

Ce fut vers cette époque qu'éclatèrent les graves complications qui allaient ensanglanter l'Europe. M. le duc de Broglie a retracé ailleurs[1] l'histoire mal connue du fameux traité d'alliance entre la France et l'Autriche. Ce traité, qui unissait les deux ennemies séculaires, causa la joie de Voltaire. Il espérait que les événements allaient le venger du roi de Prusse, et il entrevoyait dans ces combinaisons d'une politique nouvelle la possibilité de jouer un rôle.

Le début de la guerre, on le sait, ne fut pas heureux pour Frédéric. Voltaire s'en réjouit, et il eut la plus complète satisfaction d'amour-propre en recevant de Berlin des propositions bien vagues, il est vrai, mais assez transparentes pour qu'il pût en tirer vanité. C'était à Versailles que le philosophe désirait rentrer en grâce; mais à la Cour de Louis XV on ne voulait

[1] *L'alliance autrichienne.*

pas entendre parler de lui. Ne pouvant rien obtenir ni des ministres ni de Mme de Pompadour, il pensa se rendre indispensable et s'imposer en se mettant en correspondance avec la margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric, pour rechercher avec elle les moyens d'amener la paix. Loin de lui procurer ce qu'il espérait, ces négociations, qui d'ailleurs ne pouvaient avoir aucun résultat pratique, éveillèrent encore plus la méfiance de la Cour à son égard. Jamais, même sous le ministère du duc de Choiseul, l'ami des philosophes, Voltaire ne parvint à attirer sur lui la faveur royale. Retiré à Ferney, il s'enferma, involontairement peut-être, dans une retraite où sa gloire ne fit que grandir. Et, comme le dit M. le duc de Broglie : « Le pouvoir arbitraire trompe assez souvent les espérances de ceux qui l'exercent, mais l'histoire n'offre pas, je crois, d'exemple d'une proscription plus maladroite et qui ait plus directement tourné contre son but. »

André Le Glay.

Don Francisco de Rojas, embajador de los Reyes catolicos, par don Ant.-Rodr. Villa. Madrid, 1896, in-8.

Rojas n'est pas un de ces hommes dont le nom plane sur les cimes de l'histoire : il n'est guère connu que de quelques historiens de profession. C'était un ambassadeur de Ferdinand et Isabelle d'Espagne : M. Villa a trouvé dans les papiers de Castro, à l'Académie d'histoire, et dans les archives particulières de S. M. l'impératrice Eugénie, comtesse de Teba, une suite d'intéressants documents sur ses missions : et il a eu la bonne pensée de les faire imprimer, en les précédant d'une notice sur le personnage.

Rojas y Escobar (ou plutôt Escobar y Rojas) était né à Tolède en 1446. C'était un homme d'allures graves et austères, avant tout prudent : un ambassadeur d'autrefois. Il commença par l'armée, selon l'usage, et débuta dans la diplomatie à Rome, près d'Innocent VIII, en 1488; il avait donc quarante-deux ans, l'âge à peu près classique. De Rome, il alla en 1491 prendre l'ambassade, très difficile ! de Bretagne, ce qui n'empêche pas qu'en 1492 on le retrouve à Tolède, occupé à régler ses propres affaires, nouvelle preuve de sa sagesse. Il n'en devint que plus « agréable », et en 1493, au moment des rapprochements matrimoniaux avec l'Allemagne, c'est encore lui qui alla occuper le poste d'ambassadeur près du roi des Romains. C'est lui qui représenta l'archiduc Philippe à la cérémonie des épousailles avec Marguerite de Flandre et qui fut chargé de ramener la princesse de Bruxelles à Burgos : ce genre de mission, qui paraît, au premier abord, facile et agréable, ne réussissait pas toujours aux ambassadeurs. Rojas y Escobar en fit l'expérience : il eut le malheur de déplaire à la noble dame. Cependant il faut croire que tous les torts n'étaient pas de son côté, car, immédiatement après, il fut appelé à occuper le poste éminent qui devait marquer le sommet de sa carrière : l'ambassade de Rome. Il l'occupa jusqu'en 1507, c'est-à-dire qu'il représenta l'Espagne près d'Alexandre VI, de Pie III et de Jules II. Outre les conclaves

qu'il eut à suivre, si l'on songe aux questions d'un ordre tout à fait majeur qui s'agitaient alors pour l'Espagne, guerre avec la France, conquête du royaume de Naples, conquête du monde, réorganisation des grands ordres militaires, on reconnaîtra que Rojas rendit des services de premier ordre et mérite le long rescrit d'éloges qui lui fut adressé par le roi Ferdinand.

Rojas reçut en récompense une terre d'un revenu de 5,000 ducats. Mais sa grande, sa violente ambition, était la pourpre cardinalice. Il ne put l'obtenir, et revint chez lui un peu dégoûté, pour se confiner pendant quelques années dans une retraite glorieuse, confortable et honorée. Que n'eut-il la sagesse de jouir de sa gloire et de sa fortune !

Renvoyé à l'ambassade de Flandre, il y fut le héros d'un procès scandaleux; le gouvernement l'accusait de s'être approprié deux sommes importantes, qu'il déclarait n'avoir pas reçues... Rien ne fut épargné au vieux Rojas, ni la prison, ni les viles manifestations d'une multitude en délire.

Un de ses derniers actes fut de faire pieusement transporter les dépouilles mortelles de ses parents dans la chapelle de l'Épiphanie, de Tolède, fondée et dotée par lui. Il mourut peu après.

C'était un homme petit, mince, sans apparence, mais d'esprit très délié, et très sûr; d'un patriotisme ardent, et d'une religion très chaude.

Don Ant. Rodriguez Villa lui a consacré une substantielle notice, à la suite de laquelle il publie 114 pièces, relatives à la carrière de Rojas, et dont on comprend tout l'intérêt.

R. M.

Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada (1791-1792), publiée par le vicomte DE RICHEMONT. Paris, Plon, 1898, in-8.

M. l'abbé de Salamon est pour nous une vieille connaissance. Il y a quelques années, M. l'abbé Bridier publia ses mémoires, et on apprit alors, non sans étonnement, qu'en 1792 la Cour de Rome avait encore à Paris un agent avec lequel elle entretenait des correspondances assez régulières.

Les mémoires de cet agent étaient intéressants, mais un peu extraordinaires, et ils n'avaient d'autre garantie que sa parole : et comme Salamon était Méridional, sujet du Pape, Comtadin, on se demandait si l'imagination n'avait pas un peu doré sous sa plume les histoires bizarres d'une diplomatie nécessairement romanesque. Le fait, par exemple, de se trouver le premier à l'arrivée de la poste, de se faire délivrer la correspondance pontificale sous la forme d'un paquet adressé aux députés des Ardennes, tout cela sentait un peu Monte-Cristo ou Tartarin, d'autant plus que l'homme qui se vantait de pareilles entreprises était un ancien conseiller de parlement, très correct, très distingué, et qu'à ce jeu-là il jouait simplement sa tête. Tout cela était vrai. M. le vicomte de Richemont a retrouvé, au Vatican, les dépêches régulières de l'abbé de Salamon : des dépêches très actives,

dévouées, intelligentes, d'un beau style respectueux et chaudement poli, et il faut avouer que l'histoire diplomatique, à ne considérer les choses qu'au point de vue du simple dilettantisme, s'est enrichie là d'un des monuments dont elle peut le plus justement se montrer fière.

L'abbé de Salamon, né à Carpentras, d'une famille de robe, devint conseiller clerc au parlement de Paris, en vertu du principe qui assimilait les natifs du Comtat aux regnicoles. Magistrat d'ancien régime jusqu'à la moelle, on se le figure beaucoup mieux (son portrait en témoigne) en manteau de cérémonie, l'air distingué et un peu droit, sa jolie main posée sur une belle reliure de maroquin, près d'un fauteuil et d'une table, la bouche fine, l'air courtois et souriant, que courant les aventures dans la boue, et risquant sa vie, ou même son repos. Tel il fut, pourtant, alerte, dévoué et fin; pour mieux dépister la surveillance, il se faisait adresser la correspondance en franchise, à la Chambre. Grâce à la connivence de quelques députés, et surtout à celle de Gauthier, un des administrateurs des postes, beau-frère de l'ex-conseiller Pasquier, l'ex-conseiller Salamon assurait ainsi ses communications, sans même bourse délier. C'est à peine si à la frontière on fit mine d'ouvrir quelques-uns de ses paquets.

M. le vicomte de Richemont n'a malheureusement retrouvé qu'une partie de ses rapports, avec les dépêches correspondantes du cardinal Zelada. Rien n'est plus émouvant, en soi, que cette double correspondance, si féconde d'ailleurs en renseignements intéressants. Un peu intransigeant dans ses idées monarchistes, et assez porté à attendre le bien de l'excès du mal, Salamon était resté très parlementaire et très adversaire de la reine, qui lui paraissait trop imbue du libéralisme autrichien. Ses renseignements, recueillis au jour le jour et un peu de toute main, ne sont pas, d'ailleurs, de ceux qui défient la discussion. Mais c'était un homme élégant, ayant l'esprit de la bonne société, un peu prodigue de bons conseils, dilettante jusque dans l'adversité, et à qui il paraissait plaisant d'envoyer au Saint-Père quelque bonne caricature anti apostolique. Heureux tempérament que celui-là ! et qui explique le sang-froid, l'adresse, avec lesquels l'agent secret du Saint-Père remplissait les missions les plus épineuses : comme de transmettre aux évêques les brefs du Pape, ou même de colporter ces brefs, de faire passer au roi des informations, de rappeler aux évêques, moins calmes que lui, les vrais principes, de notifier au cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens, sa destitution de la pourpre cardinalice..., toutes commissions qui, sous Louis XIV, n'eussent pas été très faciles à remplir.

Le bon abbé ne perdit pas la tête, et finit obscurément, comme évêque de Saint-Flour. Toujours le même jusqu'au bout, il refusa pour ses dépouilles les honneurs épiscopaux. Il se fit mener à la fosse commune, dans un cercueil de pauvre.

R. M.

Les Archives principales de Moscou du Ministère des affaires étrangères de Russie, par M. le prince Nicolas GALITZYNE (Moscou, 1898). Ouvrage édité par les soins de la Commission instituée pour la publication des chartes et traités.

La Commission instituée pour la publication des chartes et traités près les Archives principales du ministère des Affaires étrangères de Russie, à Moscou, vient de publier un magnifique ouvrage sur ces importantes archives. Cet ouvrage est orné de vingt-trois planches représentant différentes vues du palais où sont conservés les papiers d'État de la Russie, et le fac-similé de quelques-uns des documents anciens et curieux qui enrichissent ce fonds précieux. La notice historique a été écrite par M. le prince Nicolas Galitzyne, attaché aux Archives de Moscou. Cette notice, l'inventaire des documents relatifs aux rapports diplomatiques de la Russie et la légende des gravures sont rédigés en français.

M. le prince Nicolas Galitzyne manie la langue française dans la perfection. Son récit, clair, élégant, empreint d'une érudition profonde et d'un grand sens historique est des plus intéressants.

Ce fut Pierre le Grand qui fonda les archives en Russie. Il comprit tous les services que devait rendre à la science historique la conservation des documents et des papiers d'État. Alexis Potchaïnow, employé au collége des Affaires étrangères, fut nommé archiviste le 21 mars 1720. Sept commis et des traducteurs lui furent adjoints. Le souverain donna à Potchaïnow des instructions détaillées pour le règlement de son travail. Il devait veiller à la conservation des papiers, les classer et en faire un catalogue raisonné. Mais on n'improvise pas un archiviste; Potchaïnow n'était préparé à ce travail nouveau par aucune étude précédente. L'œuvre de Pierre le Grand ne prit réellement son essor que sous le règne de Catherine II.

En 1766, l'Impératrice nomma au poste d'archiviste Gérard-Frédéric Muller, professeur à l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Muller était un savant, et, quoique d'origine allemande, la Russie le compte parmi ses meilleurs historiens. Il commença par faire transférer les archives dans un local mieux approprié. Il tria les documents et en fit des catalogues raisonnés.

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, le goût des lettres et de l'histoire pénétra en Russie. Les archives de Moscou furent fréquentées par de nombreux savants. L'impératrice Catherine elle-même, voulant écrire un abrégé de l'Histoire de Russie, fit prendre la copie de quelques documents importants. Ce fut elle, d'ailleurs, qui ordonna de composer un recueil des traités et conventions passés entre son Empire et les puissances étrangères. On sait que la rédaction de ce recueil s'est continuée jusqu'à nos jours.

A la mort de Muller, en 1783, les Archives de Moscou eurent, jusqu'en 1800, trois directeurs, qui poursuivirent avec zèle l'œuvre commencée. Les travaux de classification continuèrent; d'importantes publications virent le jour.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails qu'il donne sur les transformations successives des Archives de Moscou. Il nous a seulement paru utile de rappeler les origines de ce dépôt et de signaler le remarquable travail de M. le prince Nicolas Galitzyne aux savants et à tous ceux que l'étude des relations internationales intéresse. Ils y trouveront de précieux renseignements.

André Le Glay.

La Constitution hongroise. — Précis historique, d'après le docteur Samuel Rado, par M. A. de Bertha. Paris, Plon, 1898.

M. A. de Bertha vient de tracer, à l'intention des lecteurs français, un intéressant tableau des destinées historiques de la Hongrie. L'heure ne pouvait être mieux choisie. Nous sommes au lendemain du jour où ce pays a célébré le millénaire de son existence nationale, et l'hommage patriotique que lui rend M. de Bertha respire en effet le légitime orgueil d'une race, qui, faible par le nombre, mais grande par le cœur, a toujours, — dans les instants les plus sombres d'une histoire tourmentée entre toutes, en dépit de l'invasion étrangère, en dépit de l'oppression intérieure, — conservé la conscience de son droit et sa foi en elle-même. La récompense acquise à cette fidélité héréditaire est éclatante aujourd'hui, et ce n'est pas le moindre intérêt de ce travail que de nous montrer la Hongrie en possession de son vœu depuis 1867 et inaugurant alors, à la faveur du dualisme, une ère de puissance active, féconde, prospère, ouverte à de longs espoirs.

A peine est-il besoin de faire observer que dans la plénitude du patriotisme satisfait, l'auteur parle un langage de pur Magyar. La Hongrie est heureuse quand les Magyars se tiennent pour contents. Cela était fatal. Il n'est pas de sentiment national puissant qui ne tende à la soumission, à l'absorption des unités ethniques dissidentes. Serbes, Croates, Roumains, qu'ils sachent tout le prix de leur condition, ils sont les citoyens égaux d'une nation libre. L'avenir ne peut qu'achever de les y confondre. De leurs traditions historiques, de leurs revendications, M. de Bertha ne tient qu'un compte assez dédaigneux. Peut-être y trouveraient-ils à redire?

L'orgueil de la tradition hongroise une et continue n'a-t-il pas abusé M. de Bertha sur d'autres points encore ? Sans doute il rend la justice qui convient à certaines grandes fonctions historiques dont son peuple s'honore justement. La Hongrie a, durant des siècles, formé le rempart de l'Europe occidentale contrs les Turcs. Elle a été mal soutenue, elle a souffert les pires maux; la civilisation lui doit beaucoup. C'est un grand honneur aussi pour elle d'avoir été le premier asile de la liberté religieuse. Mérite-t-elle d'être louée pour un égal attachement à la liberté politique? Il y a bien ici quelques réserves à faire, et M. de Bertha n'est pas sans les avoir aperçues. Ce sentiment ombrageux dont les Hongrois se montrent animés dès l'origine envers l'autorité royale, ces garanties dont ils se munissent contre elle. tout cela ne procède que de l'intérêt d'une oligarchie, affaiblit le pays, le livre à l'anar-

chie, compromet, retarde ses destinées. M. de Bertha a bien montré l'impuissance désespérée des plus grands princes, hors d'état d'implanter les institutions les plus nécessaires à un État constitué, réduits dans leurs plus grands succès à n'édifier que pour une génération. Non, la turbulence de l'aristocratie hongroise n'est pas de la même essence que le libéralisme obstiné qui dans notre siècle a fini par se faire jour dans le gouvernement du pays. Quand l'instinct national protestait si intrépidement contre les Habsbourg et la germanisation, il ne faut oublier ni que le souverain étranger était là, parce que l'indiscipline des Magyars avait ruiné l'indépendance de leur pays, ni que contre eux, contre leur opposition implacable, c'est Marie-Thérèse et Joseph II qui durent procéder aux réformes les plus humaines, les plus nécessaires. C'est seulement dans notre siècle, M. de Bertha l'a constaté, que la noblesse hongroise a enfin pris souci du peuple hongrois.

Nous devons, sous le bénéfice de ces observations, savoir gré à cet écrivain d'avoir fourni au public français sous une forme concise les plus utiles informations sur le développement séculaire de la Hongrie. Pour les rendre plus utiles encore et plus claires, il est à regretter que M. de Bertha n'ait pas donné dans son livre une place suffisante aux dates, aux explications élémentaires, à l'exposé didactique des faits. Il procède trop volontiers par allusion et omet ce qui lui paraît trop connu. C'est trop présumer du lecteur.

L. Béclard

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été élus membres de la Société d'histoire diplomatique :

S. E. le comte Cronhielm, chargé d'affaires de S. M. le Roi de Suède et Norvège (Suède et Norvège), hôtel Braganza, Lisbonne; présenté par MM. de Maulde et Le Glay.

M. le prince Nicolas Golitzyne, attaché aux Archives principales du ministère impérial des affaires étrangères (Russie), Moscou; présenté par MM. de Maulde et Le Glay.

S. E. le comte A. F. Gyldenstolpe, ministre de Suède et Norvège (Suède et Norvège), Bruxelles; présenté par MM. de Maulde et Le Glay.

M. le comte de Prozor, gentilhomme de la Chambre, consul général de Russie (Russie), Genève; présenté par MM. de Crue et de Maulde.

M. le docteur Hans Schlitter (Autriche-Hongrie), aux Archives de la Cour à Vienne, présenté par M. de Maulde et M. le duc de Broglie.

M. Frédéric von Weech, chambellan de S. A. R., chef des archives du Grand-Duché de Bade (Allemagne), Karlsruhe; présenté par MM. de Maulde et Le Glay.

M. le baron Jules d'Anethan a été nommé Membre correspondant adjoint, pour la Belgique.

La Société a perdu M. Hovyn de Tranchère, M. le comte Armand.

M. Charles Calvo a été nommé ministre de la République Argentine, à Paris. M. de la Boulinière, ancien conseiller de l'ambassade de France, ministre plénipotentiaire. M. Ruyssenaers, chef du cabinet du Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, ont reçu le grand cordon du *Medjidié*.

C'est pour nous un pieux devoir de résumer la notice émue et sincère que M. Léonce Pingaud vient de consacrer à l'un de nos membres les plus éminents, M. Sayous, récemment décédé. Né à Genève en 1842, professeur d'histoire très distingué en France, M. Sayous fut toujours possédé de la passion des voyages, si rare parmi les Français. C'est ainsi qu'il conçut pour la Hongrie une inclination tout à fait spéciale; il en apprit la langue, il y retourna souvent; en 1870, il se prit même à s'occuper activement des rapports franco-hongrois. Il a consacré à l'histoire de la Hongrie un

grand nombre de travaux, et en particulier son œuvre maîtresse : *l'Histoire générale des Hongrois*, en deux volumes.

M. Sayous était ardent, prompt, d'esprit clair, libre et loyal : il se passionnait volontiers. L'Angleterre, aussi, attira son attention, et, avec la Hongrie, se partagea ses faveurs. Mais, surtout, M. Sayous, né dans la foi protestante, descendant d'hommes exilés pour cette foi, aimait les choses religieuses, et ce fut la cause pour lui d'aventures assez singulières : au moment où les matières religieuses lui parurent bannies de l'enseignement français, il quitta cet enseignement, fit sa théologie, devint pasteur, puis il brigua deux chaires d'histoire ecclésiastique, auxquelles il avait des titres indiscutables; mais on lui préféra des concurrents qu'il ne croyait pas à craindre. Pendant cinq ans, il fit à Montauban un cours libre, puis il rentra dans l'enseignement officiel où il a fini sa carrière : une carrière pleine de mérites, honorable, savante, indépendante. Il a laissé de vraies amitiés : son nom était presque inséparable de ceux de nos éminents collaborateurs, M. le Dr évêque Fraknoï, M. René Lavollée, et de celui de M. l'abbé de Broglie.

M. Pingaud a joint à sa notice une Bibliographie des œuvres de M. Sayous. Dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, notre collaborateur, M. d'Avril, traite avec quelque scepticisme la question de l'arbitrage international. Il ne voit pas, dans la situation actuelle, la loi dont s'inspirerait le juge; les traités mêmes ne sont pas, la plupart du temps, des contrats valables, car ils deviennent caducs, et même dans leur origine, le défaut de liberté des parties contractantes ne permet pas de les considérer comme très valides. M. d'Avril ne voit guère qu'un principe certain : celui du consentement des peuples, qui paraît indispensable à lord Salisbury et à M. Ch. Dilke, aussi bien qu'à M. Gladstone, à M. Guizot, à Bossuet. Et encore ce principe subit-il de singuliers assauts, notamment en matière coloniale. Bref, un arbitre international n'est pas un juge, c'est un législateur.

Sous ce titre : *La Bastille. Ses dernières années*, notre savant collaborateur, M. Frantz Funck-Brentano, a publié dans la *Revue des questions historiques* des documents inédits fort curieux sur la célèbre prison d'État, documents qui complètent et précisent ses études précédentes sur cette intéressante question.

La Bastille s'est rendue, mais ne s'est pas défendue; elle avait été renforcée, ravitaillée peu de jours avant l'assaut. L'état retrouvé aux Archives nationales « de ce qui est dû pour la nourriture des prisonniers et autres dépenses de la Bastille pendant les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789 » et l'état des « dépenses extraordinaires » pour la même période le démontrent d'une façon certaine.

D'autres documents, également publiés par M. F. Funck-Brentano, sont relatifs à l'état-major de la Bastille, aux échoppes qui l'avoisinaient, aux indemnités dues au personnel, aux archives, enfin à la démolition décidée par le Roi bien avant la triste journée où la forteresse se rendit.

Notre éminent collaborateur M. Ed. Engelhardt a examiné dans la *Revue du droit public* un point intéressant du « droit des gens » dans le sens le plus

étendu du mot, le droit des animaux. Cette étude lui a été inspirée par la procédure arbitrale relative aux phoques de Behring, et spécialement par un passage d'un des avocats américains. M. le sénateur Morgan, qui déclarait la chasse aux femelles, dans certains cas, contraire non-seulement à une saine économie politique et aux intérêts commerciaux, mais « aux lois divines ». Les chasseurs, disait-il, « en capturant ces victimes palpitantes qui inondent les navires de leur sang et de leur lait, commettent un crime qui le cède à peine au massacre des femmes et des enfants dans les guerres sans merci ».

Telle est un peu la thèse de M. Engelhardt, qui, animé pour nos collègues en animalité d'une vive sympathie et de la plus haute considération, voudrait restreindre à de justes limites la cruauté des hommes à leur égard. Son curieux mémoire se termine par un tableau réconfortant de tout ce qui est organisé à l'égard des animaux. Tout cela est en bonne voie : nous désarmons vis-à-vis des bêtes. Il n'y a que vis-à-vis des hommes que nous conservons nos armes.

Angleterre. — *The English Historical Review* (octobre 1898) publie sous la signature de M. Alger un curieux article relatif à la colonie britannique de Paris, en 1792-1793. Dans un meeting tenu le 18 novembre 1792 à l'Hôtel d'Angleterre ou White's Hotel, 8, passage des Petits-Pères, les « Anglais, Écossais et Irlandais résidant et domiciliés à Paris » votèrent une adresse de félicitations et de sympathie aux « citoyens législateurs » pour le succès des armes françaises. Cette adresse porte cinquante-deux signatures, dont plusieurs marquantes. M. Alger nous fait connaître en détail une partie des signataires.

Arabie. — *Yémen*. La publication récente du voyage de MM. Charnay et Deflers dans l'Arabie méridionale apporte une contribution très appréciable à nos connaissances sur un pays qui ne manque pas d'intérêt pour les diplomates et pour les publicistes. Le croquis qui y est joint a été dessiné avec soin. En l'étudiant, j'y trouve une localité qui a joué un rôle au commencement de ce siècle et que j'avais inutilement cherchée sur la grande carte de Kiepert. Je veux dire Badjel où régnait le cheik Ali Homéïda († 1854). Arnaud d'Abbadie, en 1847, indiquait Badjel comme situé vers l'est de Hodéïda à une journée et demie de marche. Le croquis donné par le *Tour du monde* place Badjel au nord-est de Hodéïda et à une distance d'environ 27 kilomètres. Les dessins, rapportés par MM. Charnay et Deflers, sont excellents.

La contrée qui, du sud de la mer Rouge, déborde sur l'océan Indien, a été longtemps moins connue que le Hedjaz, où se trouvent les villes saintes de la Mecque et de Médine. Le Yémen n'a pas non plus, comme le Nedjd, attiré l'attention au commencement du siècle qui va finir par l'explosion du Vahabitisme.

Publications. Au point de vue historique et descriptif, l'antiquité est sobre de ce côté. Hérodote parle surtout des parfums de l'Arabie et des petits ser-

pents volants. Néarque, dans son périple des bouches de l'Indus à celles de l'Euphrate-Tigre, s'est surtout préoccupé de la partie orientale du golfe Persique. Après les géographes arabes et après Benjamin de Tudèle, nous arriverons au commencement du dix-huitième siècle pour rencontrer une description très vivante de la côte du Yémen. Nous faisons allusion au récit contenu en un petit volume in-12, devenu fort rare et intitulé : « Voyage de « l'Arabie Heureuse par l'Océan oriental et le détroit de la mer Rouge, fait « par les Français pour la première fois dans les années 1708, 1709 et 1710, « avec la relation particulière d'un voyage fait du port de Moka à la cour du « roi d'Yémen, dans la seconde expédition des années 1711, 1712 et 1713; « un mémoire concernant l'arbre et le fruit du café..... » Le rédacteur est La Roque; nous lui ferons quelques emprunts.

En 1763, le célèbre Niebuhr visite le Yémen et jette une vive lumière sur la contrée avec toutes les ressources de la science. En 1805, lord Valentia visite Saana. En 1839, les Anglais ayant pris Aden, des agents britanniques, Cruttendern, Plaifair surtout parcourent le pays : ce dernier a laissé une relation : *Arabia Felix*, pleine de faits appréciés de son point de vue. En 1856, le missionnaire biblique Stern était à Saana. Je ne mentionnerai pas les voyageurs qui se proposaient spécialement d'explorer les ruines de la grande ville de Mareb, détruite jadis par la rupture d'une digue; plusieurs y ont réussi.

Les détails les plus complets et les plus pénétrants sur le Yémen sont dus au voyageur français Tamisier et à l'excellent Botta, dont je m'honore d'avoir été l'ami. Il procédait en Arabie à ses fameuses découvertes dans la région de Mossoul. Son *Voyage au Yémen* devrait être dans toutes les mains. Botta a terminé à Tripoli de Barbarie la carrière la plus honorable et la plus fructueuse tant pour la diplomatie que pour la science.

La population. Nous parlerons de l'élément humain, qui est le grand facteur de l'histoire, et particulièrement des femmes, le principal objet de la curiosité discrète ou indiscrète des Européens. Le rédacteur du *Voyage de l'Arabie Heureuse* (1708 à 1710) écrivait de la côte : « Les femmes, excepté un petit nombre de celles du commun, ne paraissent jamais de jour dans les rues de Moka; le soir, elles ont un peu plus de liberté qui consiste à s'entre-visiter... allant d'une maison à l'autre éclairées seulement d'un falot porté par un esclave. Quand elles trouvent des hommes en leur chemin, elles se rangent aussitôt, toutes d'un même côté, contre les maisons, pour les laisser passer, gardant le silence et une grande modestie... Il y a chez les gens de considération de très jolies personnes, qui ne sont pas plus brunes que les Espagnoles, avec des traits fort fins et capables d'inspirer de la passion. On peut même conjecturer qu'elles ne sont ni farouches ni insensibles » (page 109). La présomption de Laroque est téméraire, surtout en ce qui concerne la sensibilité; car, à la suite de ce jugement et pour le motiver, il raconte une simple aventure de coquetterie ou plutôt de curiosité, d'une fenêtre à l'autre, où l'indiscrétion des enfants joue un plus grand rôle que la sensibilité attribuée gratuitement à leurs mères.

Par contre, le gouverneur de Moka « trouve nos coutumes bien étranges,

par rapport à la liberté dont les femmes jouissent parmi nous et à la familiarité que les hommes ont avec les femmes, familiarité, disait-il, que les Français portent jusque dans l'Arabie, et dont il lui était revenu des plaintes de la part des plus considérables habitants de Moka, dont les femmes étaient observées sans nul scrupule du haut des terrasses, jusque dans l'intérieur des maisons ; sans parler, ajouta-t-il en riant, d'une histoire assez galante, arrivée à Betelfaguy (petit port au nord de Moka), que l'on mettait sur le compte d'un de nos officiers (p. 163) ». La Roque n'en dit pas plus long.

La population diffère beaucoup suivant qu'elle habite la montagne ou le littoral appelé Téhama. Niebuhr et Botta ont constaté que dans la partie montagneuse la race est « demeurée blanche et remarquable par la beauté des traits, les cheveux longs, le nez droit, les yeux grands et ouverts. Dans le Téhama, au contraire, la population est devenue presque noire. Les Arabes du Sud ont laissé dans ces mélanges leur physionomie propre. Leur langue en est altérée au point de devenir difficilement intelligible... Les familles princières ne montrent pas le moindre souci de conserver la pureté de leur sang... ». La Roque raconte que le roi du Yémen était médiocrement basané (p. 255). En 1763, lors du voyage de Niebuhr, l'iman régnant, El-Mahaddi-Abbas, avait le teint noirâtre : sa mère était une négresse. Il avait une vingtaine de frères, dont quelques-uns, dit Niebuhr, noirs comme de l'ébène, avec le nez épaté et de grosses lèvres comme les Cafres d'Afrique. En 1805, l'aîné des fils de l'Iman était l'enfant d'une Abyssinienne. L'iman Mansour avait aussi la même origine.

Les populations de la montagne, avons-nous dit, sont restées pures du mélange mélanien. Voici le portrait charmant que trace Botta :

« Nous attendions le passage des femmes qui portaient à la ville des branches de cat coupées dans la journée. C'était un spectacle amusant que ces groupes de femmes descendant de toutes les parties de la montagne, sautant de rocher en rocher pour arriver plus vite, avec une sûreté et une rapidité telles qu'elles faisaient chaque jour une course qui me parut à moi très fatigante à faire en deux. Dans les montagnes, principalement sur le mont Saber, les femmes sont remarquablement belles, ce dont on peut facilement s'assurer parce que, contrairement à l'usage de tous les pays musulmans, elles sortent le visage découvert. A des traits presque italiens, à un teint presque blanc, elles joignent l'avantage de ces formes parfaites qu'on ne peut guère admirer que dans les pays où l'on est encore ce que Dieu a voulu qu'on soit. Malheureusement les travaux auxquels elles sont obligées de se livrer et leurs courses continuelles sans chaussures sur les rochers leur déforment les extrémités ; leurs pieds et leurs mains n'ont pas la délicatesse féminine. Leur costume est très simple et presque semblable à celui des hommes : il n'en diffère qu'en ce que la chemise ou tunique, plus longue que celle de l'autre sexe, est brodée et enjolivée autour du col ; qu'elles ne portent sur la tête qu'un simple mouchoir de toile bleue qui pend sur les épaules et que leur long pantalon a aussi le bas des jambes brodé de diverses couleurs. En Orient, cette pièce de vêtement est plus nécessaire aux femmes

qu'aux hommes qui effectivement n'en portent généralement pas dans le Yémen. Pour les femmes, l'usage du pantalon est un devoir religieux. Mahomet ayant déclaré que la bénédiction de Dieu sera sur celles qui en porteront, (MM. Charnay et Deflers confirment l'usage de ce pantalon rétréci aux chevilles.) La tunique des femmes les gênerait dans les pays montueux : pour éviter cet inconvénient, elles en relèvent toujours la partie antérieure et l'attachent à leur ceinture. Les seuls ornements sont des bracelets en argent ou en cuivre, des pendants d'oreilles, souvent un anneau passé dans le cartilage du nez, suivant l'usage des Bédouins. Ces ornements, quelquefois joliment travaillés, sont fabriqués par les juifs du pays. L'absence de voile indique assez chez ces femmes une plus grande liberté que dans le reste de l'Orient : aussi leur familiarité et la parfaite aisance de leurs manières et de toute leur conduite, pendant que nous faisions nos achats, étaient-elles bien loin de l'embarras et de la gêne que témoignent en général les femmes de l'Orient lorsqu'elles se trouvent en présence des hommes. »

Les explorateurs français de 1709-1710 trouvèrent au Yémen la population des Banians, « gens qui font en Arabie toutes les fonctions des juifs de Turquie et des courtiers d'Europe, surtout pour le commerce de café, qu'ils savent parfaitement connoître (p. 125) ». Voici le tableau qu'en trace La Roque (pages 156 à 160) :

« Ils sont tous originaires des Indes et particulièrement de l'île de Diu, dans le royaume de Cambaye, assez près de Surate. Ils viennent en Arabie dès leur bas-âge pour y chercher fortune par le commerce... Il y a parmi eux de très riches marchands, beaucoup de peseurs d'or et d'argent et des gens enfin de toute sorte de métiers. Au reste, ils sont les plus fins arithméticiens du monde; car, en trois ou quatre caractères tracés sur l'ongle du pouce quand ils sont pressés, ils font un compte exact en un clin d'œil. Il faut, cependant, estre sur ses gardes avec eux, car ils trompent avec une merveilleuse adresse. Pour moi, je crois que le commerce de ces gens-là a gâté les Arabes, ceux-ci ayant naturellement de la bonne foi et de la probité, se faisant un point d'honneur de paroître tels, mais ils ne laissent pas de tromper aussi, quand ils peuvent le faire seurement.

« La religion des Banians est une idolâtrie bizarre et grossière; car on dit qu'ils adorent toute sorte d'animaux, mais principalement la vache, qui est le grand objet de leur culte et de leur amour. Entêtés des opinions de la métempsycose, en sorte qu'ils ne font jamais de mal à aucune créature vivante, et qu'on ne peut leur faire un plus grand déplaisir que de tuer en leur présence quelque animal que ce soit, ils n'ont pas, en mourant, de plus grand souci que de pouvoir tenir une vache par la queue, afin, disent-ils, que leur âme puisse entrer dans le corps de cet animal chéri. D'ailleurs, entre plusieurs pratiques superstitieuses, comme de se laver tout le corps à leur lever et avant et après le repas, de ne rien manger de tout ce qui a vie, et d'aller tous les soirs au bord de la mer faire leurs prières en se mouillant le front avec la main, ils prennent tous les matins d'une certaine composition, faite avec de la bouse de vache mêlée de safran, dont ils se marquent

au front en se prosternant et en touchant la terre, et aussi aux extrémités des oreilles.

« Parmi tant d'absurdités, ils ont, cependant, de bon qu'ils pardonnent aisément les injures et qu'ils ne font jamais de mal à personne. Enfin, ils ont en apparence une grande innocence de mœurs : on dit même que leur nom de Banian ne signifie autre chose qu'un homme simple et innocent. Ils ont une langue et une écriture particulières, dont j'ai rapporté plusieurs pièces, que je crois n'être autre chose que le malabar.

« Leur habillement est fort singulier, surtout celui de la tête, qui est une espèce de turban de mousseline blanche, qu'ils tâchent de faire imiter, tant qu'ils peuvent, les cornes et la tête de la vache; et, pour le reste, ils portent une espèce d'aube de coton qui leur descend fort bas et, par-dessous, une manière d'écharpe assez longue pour les ceindre autour du corps et qui leur passe aussi entre les cuisses, ne portant ni bas ni caleçon, et la plupart ayant les pieds nus. Les plus notables ont une écharpe de soie blanche, brodée aux extrémités d'autre soie de différentes couleurs.

« Les Arabes, qui ont ces Banians en horreur et qui ne les souffrent que pour le commerce, ne leur permettent pas de se marier en Arabie, ni d'avoir aucune communication avec les femmes, en sorte qu'ils sont obligés de s'en retourner dans l'Inde, lorsqu'ils veulent se marier et qu'ils ont fait quelque fortune en Arabie. »

Tels La Roque dépeignait les Banians aux premières années du dix-huitième siècle, tels les voyageurs modernes les ont encore rencontrés sur la côte orientale de l'Afrique. MM. Charnay et Deflers signalent « l'invasion continue de l'élément hindou dans le Yémen (p. 270) ».

En 1710, il y avait des missionnaires chrétiens à Moka : La Roque y mentionne la présence de Récollets italiens et ne dit pas qu'ils y aient été inquiétés (p. 92). Par contre, lorsque les Turcs furent établis dans le Téhama, un missionnaire catholique, le P. Edmond, fut violemment décrété d'expulsion en 1893 et ne put fonder une mission à Hodeïda que par l'intervention de l'ambassadeur de France qui plaça cette fondation sous la protection de l'agent consulaire de Grèce.

Religion — Gouvernement. Les Yéménites sont musulmans de la secte des Zeïdites, laquelle ne paraît pas s'être jamais étendue en dehors de l'Arabie méridionale.

L'origine et la croyance des Zeïdites sont diversement rapportées. Ils ont un étendard à eux : « D'abord que nous eûmes jetté nos ancres (devant Moka), raconte La Roque, les ports arborèrent chacun un pavillon rouge en pointe, chargé de trois croissants et d'une figure en sautoir : cette figure est celle de la fameuse épée d'Aly, gendre de Mahomet, appelée Zulficar; elle est à deux lames (p. 90). »

La vénération particulière des Zeïdites pour Ali tendrait à les faire considérer comme Chiites, bien que l'exaltation de ces derniers s'adresse plus profondément aux deux Imans, fils d'Ali, Hassan et Hussem. Du reste, ce qui ne permettrait guère de les considérer comme Chiites, c'est que les

Zeïdites accomplissent paisiblement chaque année le pèlerinage de la Mecque et de Médine, et qu'ils n'y sont pas exposés aux mêmes avanies et sévices que les Chiites formels. (Voir l'*Arabie contemporaine*, p. 172 et 209.) Du moins, n'avons-nous rien appris de semblable. Les Zeïdites, eux-mêmes, se considèrent comme formant le cinquième des rites sunniques orthodoxes. A ce titre, ils occuperaient, dans l'islamisme, la même situation que les uniàtes dans l'Église catholique.

Le chef du Yémen est l'iman de Saana, ville autrefois très brillante qu'Abulféda comparait à Damas. Au commencement du dix-huitième siècle, comme antérieurement et depuis, il porte le titre de Commandeur des croyants, Emir almoumenin. A l'époque du voyage des Français (1709, 1710), et cette situation a duré longtemps encore, l'Iman ne reconnaissait à aucun degré l'autorité religieuse ou politique du sultan de Constantinople. La Roque le constatait en ces termes : « Ce prince tient son royaume en toute souveraineté, ne reconnaissant pas même le Grand Seigneur en qualité de Calife. D'ailleurs, le roy d'Yémen, outre la grandeur de sa maison, dont on fait remonter l'origine à une haute antiquité, prend le titre d'Iman par excellence, que les premiers califes ont porté, et qui les constituait chefs et souverains pontifes de la religion musulmane (p. 152). »

Beaucoup de Yéménites s'étaient convertis au judaïsme. J'ignore s'ils ont persisté.

Histoire. Saana, « qui, dit Maçoudy, a le musc dans ses salles », est la capitale du Yémen, et la souveraineté y est héréditaire.

Les imans ont régné depuis de longues années aussi bien sur la partie montagneuse qui leur est encore soumise que sur le littoral, ou Téhama, qui a souvent échappé à leur domination.

Après la conquête des Abyssins (525 à 597) et celle des Perses, les Turcs ont conquis le Yémen, mais ils ne l'ont réellement possédé que de 1570 à 1630, pour y revenir de nos jours, nous dirons dans quelles circonstances.

Au moment du voyage des Français, l'iman était indépendant. Le narrateur La Roque va nous préciser l'état des choses vers les premières années du dix-huitième siècle dans la péninsule arabique.

« Des géographes et des historiens orientaux ont partagé l'Arabie en divers royaumes et régions ou provinces qui sont encore aujourd'hui possédés par des rois et des princes particuliers, lesquels ne dépendent ni du Grand Seigneur ni du roy de Perse.

« Entre ces royaumes, l'un des plus considérables est celui d'Yémen. Il comprend la plus grande partie du pays qui a été nommé Arabie Heureuse. Ce pays s'étend, du côté de l'Orient, le long de la côte de la mer Océane depuis Aden jusqu'au cap de Rafalgat... Une partie de la mer Rouge le borne du côté du couchant et du midy, et le royaume ou pays de Hidgias (Hedjaz), qui appartient au chérif de la Méque, en fait les limites du côté du septentrion (p. 120). Cependant le roy d'Yémen ne possède pas toute l'Arabie Heureuse, car dans l'Yémen même et sur les côtes de l'Océan, il y a une assez grande étendue de pays qui n'est pas sous sa domination. Dans cette étendue

se trouve particulièrement le royaume de Fartach (aujourd'hui l'Hadramaut), où croissent l'encens, les gommes et tous les aromates les plus estimés. La ville de Fartach est la capitale de ce royaume, ayant aujourd'hui pour principal port celui de Cheer, ville située entre Aden et le cap de Fartach (p. 153). » L'île de Socotora dépendait alors de cet État.

A cette époque, c'est-à-dire au commencement du dix-huitième siècle et jusqu'au commencement du dix-neuvième, il ne restait aux Turcs, de toutes les conquêtes de Soliman et de Selim, que le port de Djeddah. Le Grand Seigneur intervint quelquefois dans le Hedjaz en faveur d'un des prétendants, mais la souveraineté appartenait bien aux chérifs descendants d'Ali et de Fatime. Un de ces prétendants évincés s'était, lors du voyage tant de fois cité, réfugié au Yémen.

Cet incident diplomatique amène le narrateur La Roque à des détails précis et documentés sur les rapports des divers souverains de la péninsule avec le Turc et sur leurs querelles intestines : « C'est, dit-il, une erreur de la plupart des Européens, erreur qui se trouve aussi dans de bons livres, que le Grand Seigneur est le souverain de la Méque et de Médine et que les chérifs, c'est-à-dire les princes de la race de Mahomet qui y commandent, ne sont que des gouverneurs ou des vassaux tributaires. Il est vrai que les Turcs ayant détruit l'empire des Califes et leur ayant succédé par droit de conquête, le sultan a aussi succédé à la dignité et à toute l'autorité des anciens califes, premiers successeurs de Mahomet, qualité très éminente qui le constitue chef de la religion et de l'empire et qui est reconnue en lui par les quatre principales sectes du mahométisme; mais il est vrai aussi que, dans la décadence et la division de cet empire, la race du prétendu prophète s'est conservé la souveraineté et la possession de ces deux fameuses villes et du pays où elles sont situées, sans opposition des autres princes mahométans et sans être dans la dépendance d'aucun; au contraire, les plus puissants d'entre ces princes ont, pour les chérifs et pour les lieux qu'ils possèdent, une extrême vénération, leur envoyant souvent des offrandes et des présents considérables. D'ailleurs, dans les titres qu'ils se donnent et qui sont, comme l'on sait, fort fastueux, ils ne prennent que l'humble qualité de serviteurs des deux sacrées villes de la Méque et de Médine ; ce qui est particulièrement vrai à l'égard du Grand Seigneur qui prend aussi la qualité de protecteur de la Sainte Jérusalem, dont il est véritablement le maître et le souverain; ce qui marque assez la différence qu'il y a entre ces villes par rapport à lui...

« Cette race des enfants du Prophète, pour parler comme les Orientaux, tire son origine de Fatime, fille de Mahomet, épouse d'Ali, laquelle avait deux fils, Hassan et Hussein, lesquels ont fondé deux grandes maisons dans le mahométisme, et qui sont les pères de tous les chérifs, ou descendants de Mahomet, qui sont maintenant dans le monde. Je ne dis rien ici de la maison ou des descendants de *Hussein* qui sont, selon les Orientaux, les rois de Perse d'aujourd'hui et des autres chérifs de l'Asie... La maison d'*Hassan* a été divisée en deux branches principales, dont la première est restée en Arabie et a donné des rois ou princes souverains à la Méque et à Médine. La seconde

est passée en Afrique et a donné naissance aux rois du Maroc et aux autres chérifs qui sont en Afrique.

« Quoique la branche aînée de la maison de Hassan se soit multipliée en une infinité de maisons ou familles différentes dans l'Arabie, il n'y a jamais eu que quatre maisons principales qui ont régné à la Mèque et à Médine, qui sont celles de Béni-Cayder ou Kader, de Béni-Moussatani (autrement dit, Bénihassan), de Béni-Hachem et de Béni-Kitada. Le chérif qui règne aujourd'hui (1708-1710) à la Mèque est de cette dernière maison, laquelle, à ce qu'on prétend, occupe la principauté depuis plus de cinq cents ans; et celui qui règne à Médine est de la maison de Béni-Hachem, qui régnoit aussi à la Mèque avant celle de Béni-Kirada; mais celle-ci se trouvant encore multipliée et divisée en plusieurs autres branches, la parenté, qui est entre tous les chérifs d'une même maison, devient souvent parmi eux un sujet de discorde; ils prennent les armes les uns contre les autres pour la souveraineté et se font de cruelles guerres. Quelquefois la division se met aussi entre les deux chérifs régnants de la Mèque et de Médine : ils se font la guerre, et tout est en confusion dans leurs États. Mais le Grand Seigneur, en qualité de calife, ne manque guère de prendre connaissance de leurs différends, de parler aux chérifs avec fermeté et d'installer quelquefois par force un chérif en la place d'un autre; mais toujours ce prince favorisé doit être de la maison régnante, toute l'autorité du sultan ne pouvant interrompre cet ordre établi. Il y a un exemple célèbre de ces guerres civiles entre les chérifs de la Mèque et de Médine et de la part que peut y prendre le Grand Seigneur qui mérite d'être rapporté. Il m'a été fourni par un homme extrêmement versé dans les langues et dans l'histoire des Orientaux, lequel m'a aussi donné la traduction du trait dont il s'agit en ces propres termes :

« Louange à Dieu! Lorsque les rois des deux sacrées villes se firent la « guerre l'un à l'autre, après plusieurs combats où fut répandu le sang des « musulmans pour leur querelle particulière, la nouvelle en parvint au chef « des vrais croyants, l'Othoman que Dieu assiste, lequel leur écrivit cette « lettre :

« Après la louange à Dieu et le salut aux roys des deux sacrées villes : « *Enfants de la maison du Prophète, sachez que les bonnes œuvres sont bonnes* « *par elles-mêmes, mais que quand elles sont faites par les enfants de la maison du* « *Prophète, elles en sont plus pures et plus excellentes. Et, au contraire, les ini-* « *quités sont mauvaises par elles-mêmes; mais quand elles viennent de la part des* « *enfants de la maison du Prophète, elles sont encore plus pernicieuses et plus* « *criminelles. Je vous conjure donc, par le saint temple de Dieu, par l'ange sacré* « *et par le chakam ou le domicile d'Abraham, de mettre fin à cette indécence scan-* « *daleuse et de vous retirer auprès de votre ayeul; sinon, je tirerai mon sabre du* « *fourreau et je le déchargerai sur vous.*

« Le sultan leur envoya cette lettre; ils la lurent avec attention et ils en « conçurent une si grande confusion qu'ils convinrent tout aussitôt de faire « la paix et ils écrivirent la réponse en ces termes au bas de la même lettre : « Après la louange à Dieu et le salut. *Le serviteur avoue sa faute et se repent*

« *devant son créateur. Si vous voulez châtier, en vos mains est la puissance ;*
« *mais si vous pardonnez, ce sera plus digne de votre piété.* »

« Mais, continue La Roque, cette hauteur de la part du sultan et la soumission de la part des chérifs ne détruisirent pas pour cela leur souveraineté. Il est vrai qu'elle a reçu quelquefois des atteintes considérables, surtout du temps de Sélim Ier et du grand Soliman son fils, à qui rien ne résistoit et qui par le moyen d'une flotte qu'il fit équiper dans le fond de la mer Rouge, se rendit maître des côtes d'Arabie et d'une partie du royaume d'Yémen ; mais ses successeurs n'ont pas gardé longtemps ces conquêtes : car, à l'exception de Gedda, qui est proprement le port de la Mèque et où les Turcs tiennent encore un Bacha, dont l'autorité est assez bornée, ils ne possèdent plus rien de considérable en Arabie. » Le narrateur termine en confirmant que la Mecque et Médine ne sont pas situées dans le Yémen, comme l'écrivent plusieurs auteurs, mais dans une province de l'Arabie en général qui est contiguë au Yémen et à laquelle les Arabes donnent le nom de Hedjaz et de Téhama : « Aussi voit-on que ces deux pays ont leurs limites qui les divisent et qu'ils obéissent à des princes différents et indépendants les uns des autres (p. 143). »

Il est temps de parler d'un prince évincé dont la présence à Moka motivait l'exposé qui précède.

« Pendant notre séjour à Moka, nous avons vu un des chérifs de la Mèque (*sic*) de la race du faux prophète Mahomet, qui était venu se réfugier chez le roy d'Yémen, après avoir perdu la bataille qu'il avait livrée à l'autre chérif, son proche parent, lequel était resté maître de tout le pays. Le roy lui avait assigné cent écus par jour pour son entretien et la ville de Moka pour le lieu de sa demeure. Ce prince dépouillé avait pour suite vingt hommes bien montés; il était habillé d'un drap vert avec un turban de même couleur, dont les bouts étaient brochés d'or et ornés d'une crépine de même. Nous l'avons vu souvent aller à la mosquée avec son petit cortège, faisant porter devant lui l'étendard de Mahomet et affectant une extraordinaire gravité. Le chérif demeura cinq mois entiers à Moka, au bout duquel temps, le chérif de la Mèque fit savoir au roy que, s'il continuait de donner retraite à son ennemi, il porteroit la guerre dans son pays. Il n'en fallut pas davantage pour faire sortir de ses terres le malheureux chérif. Nous l'avons vu partir de Moka, accompagné de beaucoup de gens de distinction de la ville, pour aller chercher un asile plus éloigné (p. 140). »

Les explorateurs français de 1709-1710 n'ont pas vu l'iman régnant, qui résidait alors dans la ville de Moab. Ils eurent affaire aux gouverneurs d'Aden et de Moka, dont ils reçurent un accueil gracieux. C'est avec ce dernier qu'ils conclurent un traité de commerce. C'est un document diplomatique complètement oublié. Nous en reproduirons ici le texte (p. 99), après avoir mentionné que, vers 1835, les Anglais ont conclu directement avec le gouverneur de ce même Moka un arrangement qui leur permettait d'établir un dépôt de charbon dans la rade de Dschidda pour le service de leurs paquebots. Ils y renoncèrent bientôt pour une visée plus importante, comme nous

le mentionnerons tout à l'heure. Nous n'avons pas le texte de cet arrangement anglais de 1835. Bornons-nous à donner la teneur de la convention française de 1709.

Traité de commerce. Nous déclarons que l'an 1120 (de l'hégyre), sous le règne de notre maître, le prince des fidèles, le seigneur des musulmans, Abmahdi ly din Allah Rabbi laal imaina, que Dieu protège, il est arrivé en ce port florissant par la bonne conduite de Sa Majesté, trois navires de l'empereur François, suivant ce qu'ont déclaré les illustres capitaines desdits vaisseaux; lesquels nous ont demandé un écrit qui leur reste entre les mains, en manière de témoignage, par lequel ils auront confiance envers nous; et, de leur côté, ils observeront les conditions qui y seront marquées à leur égard.

Premièrement, ils pourront exercer leur religion à laquelle ils croyent à la vie et à la mort, ce qui ne peut leur être refusé et comme c'est la coutume.

II. Leurs chaloupes débarqueront et embarqueront depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; mais leurs gens ne pourront passer la nuit que dans leurs vaisseaux ou au Daké (?) et leurs gens débarqueront et embarqueront, excepté dans les hautes marées, qui les empêchent de travailler, ils ne débarqueront qu'avec permission.

III. Ils pourront arborer leur pavillon sur la maison où ils logeront.

IV. A l'égard des marchandises qu'ils débarqueront, elles seront posées auprès de la porte Alforsa, jusqu'à ce que les écrivains soient avertis; et de la porte Alforsa elles seront apportées dans leurs maisons, et elles seront ouvertes selon la coutume envers les étrangers.

V. Pour ce qui est de la douane, ils payeront trois pour cent, et ils ne payeront à la douane que pour des marchandises qui seront vendues, et ce qui reviendra d'Aïnelmal ne payera pas de douane.

VI. Lorsqu'ils auront besoin des chaloupes du Beitelmal (du gouvernement, de 14 tonneaux), ils payeront pour le débarquement deux piastres et pour l'embarquement aussi deux piastres et pour les petites Raymes (7 tonneaux) une piastre seulement.

VII. Et lorsqu'ils mettront pied à terre, ils payeront par personne ce qui a été ci-devant pratiqué à l'égard de leurs semblables.

VIII. Si aucun des habitants du port de Moka insulte quelqu'un d'iceux, c'est à nous d'en faire justice.

IX. Les marchandises seront sur le compte du courtier, si on les vend en sa présence et de sa connaissance; c'est à nous de faire justice de ceux qui se révolteront contre eux ou qui feront banqueroute ou qui s'enfuiront d'eux avec quelques marchandises, qu'ils auront par eux-mêmes vendues sans médiateur.

X. Et d'autant que les gens de ces trois vaisseaux qui viennent à droiture de leur pays, scavoir le capitaine Monsieur de la Merveille et le capitaine Monsieur de Çhamploret le Brun, sont des hôtes dans le pays du commandant des fidèles, Seigneur des musulmans, calife du Seigneur des prophètes, Almahdy ly din Allah-Rabbil Alimayn, que Dieu conserve, et qu'ils nous ont

demandé de leur accorder quelque grâce qui leur fasse honneur; voici que nous leur accordons le quart de la douane des marchandises qui sont dans leurs vaisseaux, qu'ils débarqueront en cette année seulement. Et, au moment qu'a été dressé cet écrit, ils ont assuré qu'ils avoient informé les gens de leur pays qu'ils avoient été exemptés pour cette année de ce qui seroit débarqué ou embarqué; c'est pourquoi nous avons réglé cela tant aux embarquements qu'aux débarquements, pour cette année seulement, à cause qu'ils sont hôtes du Roy; à condition qu'ils s'abstiendront d'attaquer aucun des bâtiments arrivés en cet heureux port, quel qu'il puisse être, ami ou ennemi, et qu'ils n'attaqueront pas les nations qui ont accoutumé d'arborer pavillon sur leurs maisons, et que leurs gens ne feront aucune insulte dans le Daké et à l'endroit où l'on fait de l'eau des autres Dakés, à l'intendant de la mer, le premier arrivé fera de l'eau le premier, et au balancier tout de même; la règle de toutes ces choses étant déjà connue. Ils feront aussi justice de ceux de leurs gens qui insulteront quelqu'un; et s'il arrive par hasard que leurs vaisseaux se rencontrent dans la rade de Moka avec des vaisseaux d'autres nations, il ne sera pas permis à l'un d'insulter l'autre, la rade étant un lieu sacré, où il y a sûreté de Dieu et du commandant des fidèles, que Dieu conserve; c'est pourquoi ils sont obligés de s'abstenir et il est de leur honneur. Enfin, lorsqu'ils s'en iront, ils sortiront avec les enseignes déployées, les trompettes sonnantes et au bruit des armes, suivant la coutume des autres nations : et si quelqu'un de leurs gens s'enfuit à terre nous le leur rendrons; et si aucun d'iceux vouloit changer de religion, nous ne le recevrons pas jusqu'à ce qu'il ait obtenu le consentement des capitaines; et si quelque musulman ou autre vouloit passer sur leurs vaisseaux, ils le conduiront en toute sûreté.

Écrit le 30 de la lune de zilcadé l'an 1120 de l'Hégire du Prophète, à qui Dieu donne sa bénédiction.

Nous, Directeur de la compagnie royale de France, promettons au seigneur Cheik Saleh El Harcby (*plus haut* : Binaly) gouverneur de cette ville de Moka, que nos trois vaisseaux qui sont en rade, n'insulteront et n'offenseront aucun de ceux qui sont ses amis dans cette mer Rouge, le regardant comme notre allié et bon ami, et nous obligeant de prendre sa défense, comme il s'oblige de prendre la nôtre en toute occasion.

Fait sous nos seings et le sceau de nos armes, à Moka le 16 janvier 1709.

Suite de l'histoire. Mentionnons ici que, peu d'années après la conclusion de ce traité, la province de Laheï, où se trouve Aden, se déclara en 1728 indépendante du royaume yéménite. Fut-ce une nouveauté ou la consécration d'une indépendance de fait existant depuis longtemps? Je n'ai pas de données.

Dans les dernières années du dix-huitième siècle, l'Arabie fut profondément troublée par l'explosion du Vahabitisme. Ce mouvement n'entama pas sérieusement le Yémen; il apporta seulement une grande agitation dans le Téhama, ou littoral, par l'intervention des Acyres. L'Acyr, au sud du Hedjaz, est une espèce de Monténégro arabe demeuré assez longtemps inconnu et dont la première carte a été dressée par Jomard en 1838. Après bien des péripéties,

pendant lesquelles les Acyres déployèrent une énergie héroïque, le sultan reconnut à leur chef le titre de Prince des princes (Emi Aimara) moyennant la promesse d'un tribut annuel (octobre 1865).

Parmi les événements relatifs au Yémen, nous mentionnerons pour la première moitié du dix-neuvième siècle deux faits importants. En 1839, les Anglais s'emparaient d'Aden. Nous en reparlerons. En 1849, les Turcs obtinrent que la capitale Saana fût occupée par une garnison de troupe turque régulière de 1,000 hommes, ce qui fut fait un jeudi, mais le jour suivant, le nom du Sultan ayant été substitué à celui de l'Iman, il s'ensuivit une révolte, et le pacha dut se retirer moyennant une forte rançon avec ses troupes. Ils y rentrèrent ; mais ce fut le début d'une série de troubles et de guerres dont on n'entrevoit pas encore l'issue en 1898. Pendant ce quart de siècle, le Yémen fut et est encore le théâtre d'événements sur lesquels on ne rencontre dans les feuilles publiques que des informations confuses ou contradictoires. Nous en indiquerons les principaux traits, sans arriver à rien de bien significatif ni de définitif.

De l'ensemble, il paraît résulter que l'insurrection était non sur le littoral ou Téhama, mais dans la partie montagneuse, qui a conservé plus d'énergie. Ainsi, en 1872 (mai) il est mentionné que les Turcs rentrèrent à Saana, qui est à l'intérieur; mais je ne sais s'ils en étaient restés expulsés depuis leur sortie de 1849 mentionnée plus haut.

Dans un rapport adressé au grand vizir par Mouktar pacha (1873) et analysé par une feuille anglaise, il est mentionné que la conquête turque a eu pour effet de réduire le nombre et d'affaiblir l'autorité héréditaire des chefs féodaux indigènes, ce qui éclaire sur l'organisation intérieure des montagnes yéménites. Là, comme partout, un succès turc a eu pour effet le nivellement autoritaire et centralisateur. Je ne sache pas un point de l'empire ottoman où la centralisation constantinopolitaine ait apporté aux populations la paix et la prospérité.

Outre la répulsion instinctive que la brutalité et la rapacité turque inspirent à tous les Arabes, il y eut encore un autre ferment de trouble, effet ou cause de l'agitation yéménite. Dès 1878, il était dit que les cheiks de Saana et des environs prêchaient ouvertement la guerre sainte contre les Turcs. Nous rencontrerons d'autres symptômes d'une agitation religieuse.

En 1882, une insurrection sérieuse avait éclaté : en revenant de la Mecque, les pèlerins avaient proclamé émir (?) Ali-ben-Aïdh (?). Il était même publié que les insurgés du Yémen marchaient sur la Mecque pour restaurer un califat arabe en remplacement du turc. Nous n'avons pas vu la confirmation de ce bruit, dont la diffusion seule est symptomatique. Des forces turques furent envoyées pour réprimer le mouvement.

Au mois de juillet 1884, la nouvelle se répandit que les Yéménites s'étaient réemparés de Saana, et se seraient déclarés pour le madhi. Quel madhi ? car c'est une expression générique qui peut s'appliquer et qui s'applique à des personnalités diverses. Chez les Persans chiites, l'iman, fils d'Ali, est un madhi caché. Il ne serait pas impossible non plus que le madhi des zeïdistes

du Yémen ait été celui de Kartoum, car certaines nouvelles voyagent très vite dans le monde musulman, sans télégraphe ni steamers.

La Porte ne pouvait plus lever les impôts, ce qui est toujours la grande affaire. Pendant l'année 1884, le sultan dirigea de nombreuses troupes vers l'Arabie méridionale et changea naturellement le gouverneur. Au mois d'avril 1885, on annonçait de Constantinople que les insurgés avaient été dispersés. Je n'ai recueilli aucun détail ni confirmation de ce succès.

Il paraîtrait que le mouvement de 1884-1885 ait été calmé, car en 1888, d'après une correspondance du *Mémorial diplomatique*, MM. Caprotti, de la maison Mazzuchelli, auraient fondé un premier comptoir européen à Saana, et les Italiens étendraient leur commerce dans l'Arabie méridionale. Pendant la même année 1888 et en 1889, deux savants, l'Anglais Glaser et l'Allemand Schweinfurth, visitèrent le Yémen tranquillement, bien que le Vali turc eût interdit, paraît-il, à Schweinfurth d'aller au delà de Ménaka situé entre Hodeidah et Saana, ce qui prouverait que son autorité effective n'allait pas au delà. Glaser ne fut pas inquiété, quoiqu'il ne portât pas d'armes — peut-être parce qu'il n'en portait pas. — Au commencement de l'année 1889, un Français, Grimaux, et le négociant italien Pereira allèrent aussi à Saana avec la même facilité. (*République française.*)

En 1891, une nouvelle insurrection éclate (à moins que ce ne soit la même qui ait continué). Une mauvaise administration, des taxes excessives en auraient été la cause; mais le bruit courait à Constantinople du projet d'un califat arabe, et l'on en attribuait, gratuitement sans doute, la suggestion aux Anglais. On disait le gouverneur bloqué dans Saana. Des troupes furent encore expédiées. Il paraissait en Europe les avis les plus contradictoires. Au mois d'août, Ahmet-Ruchdi pacha serait revenu de Saana avec quatorze chameaux chargés de têtes des chefs rebelles. Une prise de Saana par les Yéménites était annoncée, puis démentie, puis bornée à un simple investissement. Et l'on craignait en même temps que les insurgés se dirigeassent sur la Mecque pour y proclamer le califat arabe. Ils demandaient une exemption de taxes pendant cinq ans.

En 1892, le caractère du mouvement est signalé par le *Times* (11 janvier). Les insurgés ont pour chef un certain Ahmet-Addin, ou Haddin, descendant des anciens chefs du Yémen. Au mois d'avril de la même année, les Turcs auraient remporté une victoire à Helé; mais la province n'était pas pacifiée. On pourrait croire qu'elle le fut plus ou moins complètement par la suite, puisque nous ne trouvons plus d'informations pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'en 1898.

En 1898, il éclate une insurrection occasionnée par la famine qu'aurait produite une sécheresse de treize mois et par les exactions des pachas. Voici apparaître un certain Hamid. Ce personnage connu sous le nom de « vrai calife » lançait une proclamation engageant la population arabe à se séparer complètement des Turcs et à le reconnaître lui seul comme chef. (*Le Temps.*) On le soupçonnait à Constantinople de s'entendre avec le chérif de la Mecque. On disait encore les autorités turques bloquées dans Saana. La Porte

envoya 7,000 hommes de renfort. Il paraîtrait que la soumission — si soumission il y a eu — n'a pas été générale, car une dépêche de Djedda du 27 octobre 1898 émet que, dans les districts demeurés calmes, les habitants refusaient de payer les impôts et chassaient les collecteurs : il y avait donc des districts qui n'avaient pas gardé le calme.

Ce calme était, en effet, bien relatif, car une information télégraphique du *Temps* (17 novembre 1898) porte que les troupes turques ont bien de la peine à soumettre les tribus arabes, et qu'il existe aussi un mécontentement parmi les soldats du sultan, dont les approvisionnements ne parviennent pas, faute de moyens de transport entre le littoral et l'intérieur. D'un autre côté, le journal *le Nord* (29 novembre) met en doute qu'il existe une révolte proprement dite. Il ajoute que des Arméniens, réfugiés sous le protectorat de l'Angleterre, font un grand commerce d'armes et de munitions à destination des Arabes du Yémen. Il y a aussi un dépôt d'armes à Djibouti.

Il paraîtrait que Hamid « le vrai calife » aurait été pris. C'est ce qui ressortirait d'un incident que raconte un journal arabe de Paris (10 août 1898) : « Le sultan avait ordonné, il y a déjà plusieurs semaines, d'envoyer deux bataillons de Nizam au Yémen, où se trouve emprisonné le fameux perturbateur religieux Hamid, qui affirme descendre en ligne droite du Prophète et qui, par conséquent, se pose en prétendant au califat. Ces troupes devaient amener ce Hamid à Constantinople. Les deux bataillons arrivèrent bien au Yémen ; mais, par malheur, ils avaient fraternisé, chemin faisant, avec les adeptes du fanatique à tel point que, si on leur en avait confié la garde, ils en seraient certainement devenus les disciples. Le sultan Abd-ul-Hamid eut connaissance de l'aventure et contremanda l'ordre d'amener le prisonnier sur les bords du Bosphore. » (*Al Raja.*)

Cette information ne nous a pas encore été confirmée par ailleurs. Pour toute l'histoire contemporaine du Yémen, nous avons été réduits à des notions intermittentes et hachées. Notre exposé en demeure fort incomplet ; mais, sur le terrain de l'histoire, un point d'interrogation placé judicieusement est plus sérieux qu'une affirmation téméraire, et même plus instructif.

Lahéï. — L'événement qui fera l'objet de cette dernière partie nous amène à rechercher la nature des rapports qui existaient au commencement du dix-huitième siècle entre le souverain du Yémen et les gouverneurs des provinces.

Ces gouverneurs étaient-ils, comme les vali et les moutenarifs turcs en nos jours ou les préfets français, de simples fonctionnaires désignés *ad libitum* par le souverain et *revocabiles ad nutum?* Au contraire, étaient-ce de grands vassaux, appartenant à certaines familles, peut-être héréditaires et territoriales? La relation de Laroche ne nous inclinerait pas à considérer ces gouverneurs comme des fonctionnaires purs et simples ; mais il y a une distinction à spécifier entre Moka et Aden. Allons aux faits, en commençant par ce qui concerne Moka.

Dans une lettre adressée au capitaine français M. de Merveille, le gouverneur de Moka écrit : « Nous avons appris votre heureuse arrivée au port

« béni de Moka toujours florissant par la grâce de Dieu et par la justice du « commandeur des fidèles, Almahdi ly din illah (c'est-à-dire l'iman de « Saana), que Dieu fasse triompher! » (P. 93.) Il annonce qu'il donnera avis de l'arrivée des Français : « au roy son maître, ajoutant que c'étoit un prince excellent, grand, aimant la justice, qui avoit une attention particulière à faire bien traiter les Européens, et que nous nous apercevrions de la distinction qu'il sauroit faire d'une nation comme la nôtre (p. 97). » Dans le traité, dont nous avons donné le texte, on aura pu remarquer : « Nous « déclarons que l'an 1120, sous le règne de notre maître le prince des fidèles, « le seigneur des musulmans... il est arrivé en ce port... (p. 100). » A l'article 10 du même instrument, le gouverneur dit que les Français sont « les hôtes du roy ». Enfin (p. 104) il dit : « La rade étant un lieu sacré où il « y a sureté de Dieu et du commandant des fidèles que Dieu conserve. » Il n'est fait mention dans le traité ni de l'approbation du souverain ni de sa ratification et la convention ne vise que la province de Moka.

La Roque ajoute : « Ce gouverneur a sous lui, en divers lieux, sept autres gouverneurs ou lieutenants : il est absolu et extrêmement riche, se mêlant aussi beaucoup de commerce : il paye au roy d'Yémen trente mille piastres qu'il lève sur le peuple (p. 106). » Il fait porter les drapeaux du roi (p. 108).

De ces citations, il appert que le gouverneur de Moka n'était pas indépendant, mais un vassal tributaire, ce qui n'est pas à confondre avec le fonctionarisme. Était-il héréditaire, lui et son frère le gouverneur d'Aden? Je l'ignore absolument, et rien ne l'indique. Je dois aussi mentionner un fait de subordination au moins apparente. Pendant le séjour des Français à Moka, le bruit courut que le roi avait mandé le gouverneur à sa cour, mais ce fut un *telum imbelle sine ictu*. Le gouverneur, qui avait, paraît-il, des raisons (on ne dit pas lesquelles) pour éluder ce voyage, s'excusa sur la présence des navires français et envoya au roi de fort beaux présents. Le roi n'insista pas sur la venue personnelle ; mais il accepta les présents et envoya au gouverneur un sabre, un cheval et une veste. Ces objets furent reçus en grande pompe à Moka (La Roque, p. 150) et avec des marques de respect.

A Aden, où les navires français avaient mouillé d'abord, le gouverneur, frère de celui de Moka, promet aux navigateurs *sa* protection dans l'étendue de son gouvernement et les exhorte beaucoup à y négocier. Il ne fait aucune mention du roi du Yémen (p. 51 et 53). *Quid juris?* Ne nous lançons pas dans des déductions téméraires à propos de cette abstention, mais nous devons nous demander si le gouvernement de ce personnage ne comprenait pas toute la province de Laheï, où Aden est situé; s'il était lui-même le chef de cette province ou un fonctionnaire placé à Aden par un prince de Laheï, alors tributaire lui-même du roi du Yémen.

Un fait paraît établi, c'est qu'en 1728, c'est-à-dire dix ans après la venue des Français, la province de Laheï se déclarait indépendante du roi régnant à Saana, comme il a déjà été mentionné.

Ce fait n'a rien en lui-même qui doive surprendre. Ainsi, au cours de ce même dix-huitième siècle, un cheik s'était rendu indépendant et héréditaire

dans la petite principauté d'Abou-Arisch, située au nord du Yémen près la mer Rouge et non loin de la frontière des Acyres. Plus tard, au dix-neuvième siècle, Ali-Homeïdah était arrivé au même résultat dans la contrée de Badjel, ci-dessus mentionnée.

Il nous reste à parler spécialement de la ville d'Aden, qui est devenue le foyer de l'histoire comme de la politique en cette partie de l'Arabie et du monde.

A. d'Avril.

Italie. — Sous le titre, un peu ambitieux, de *Diritto diplomatico Veneziano, del secolo XIII*, M. le professeur Buzzati, de l'Université de Pavie, vient de faire imprimer en une petite brochure (10 pages) une curiosité d'histoire diplomatique : les extraits des registres du *Maggior Consiglio*, de Venise, dans la seconde partie du treizième siècle, relatifs aux ambassades. Ces décisions, qui avaient déjà été signalées plusieurs fois, peuvent être rapprochées des statuts analogues des autres républiques italiennes.

M. le professeur Romano, dont nous avons eu souvent occasion de citer les savants travaux, consacre un intéressant article dans l'*Archivio storico lombardo* à rectifier un mémoire de M. Camus, récemment paru dans les *Miscellanea di storia italiana*, relativement au mariage de Valentine Visconti avec Louis d'Orléans. Bien que les historiens se soient beaucoup occupés de cet événement, la lumière n'est pas faite encore sur certaines de ses particularités, et M. Camus a essayé d'y suppléer par quelques hypothèses qui ne sont pas toutes également heureuses. On pourrait même ajouter quelques critiques à l'article, d'ailleurs bienveillant, de M. Romano. C'est ainsi qu'en publiant l'*Inventaire*, assez volumineux, des bijoux de Valentine, M. Camus a cru, bien à tort, publier une pièce inédite. Cette pièce est imprimée depuis longtemps, et bien connue. Comme M. Romano, on peut croire aussi que M. Camus s'est mépris, en attribuant les retards qui se produisirent dans l'accomplissement du mariage, à une simple difficulté matérielle de traverser le Piémont. La vérité est que de vifs tiraillements se produisirent de la part du futur époux, qui ne cessa jamais de considérer cette union comme une mésalliance, et qui ne donna que fort tard son consentement. Un mariage contracté sous de pareils auspices promettait bien des difficultés, et celui-là tint immédiatement parole.

Saint-Siège. — Dans un mémoire publié par *La scuola cattolica e la scienza italiana* (périodique, de Milan), Mgr Giobbi étudie l'exercice du *veto* d'exclusion, dans les conclaves. Mgr Giobbi en trouve l'origine au seizième et au dix-septième siècle, dans les instructions données aux ambassadeurs et cardinaux nationaux. Le droit de *veto* prit au dix-huitième siècle une existence officielle et précise : et de tolérance il devint un droit pour la France, l'Autriche, l'Espagne; pour le Portugal et Naples, il ne paraît pas avoir été jamais formellement reconnu. Mgr Giobbi justifie sa thèse par une foule

d'exemples, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'aux derniers conclaves, 1846, où le *veto* de l'Autriche contre le cardinal Mastaï arriva trop tard, paraît-il, et le dernier où la France exclut le cardinal Bilia.

Après avoir si bien éclairci la question par l'établissement des précédents, Mgr Giobbi l'aborde en jurisconsulte : il se demande quelle est la nature juridique du *veto*, s'il constitue un droit ou un privilège ; d'après lui, le *veto* n'est ni l'un ni l'autre ; il ne repose sur aucun pacte. C'est simplement une tolérance, l'expression d'un vœu : un conclave le recevra toujours avec déférence. Mais, dans la rigueur du droit traditionnel, rien n'oblige à en tenir compte : la non-observation du *veto* ne serait pas une cause de nullité, et même, dans l'état actuel de l'Europe, Mgr Giobbi insinue que le *veto* lui paraît d'un poids assez faible.

Ne quittons pas Mgr Giobbi sans mentionner aussi le discours prononcé par ce même prélat, le 22 mai dernier, à propos du centenaire de la découverte des Indes. Mgr Giobbi a rappelé à grands traits l'appui donné par le Saint-Siège à la politique coloniale du Portugal, pendant toute la seconde moitié du quinzième siècle, pour lui assurer une base juridique autre que le droit de conquête ; puis le fameux arbitrage d'Alexandre VI, entre l'Espagne et le Portugal, pour le partage du monde.

Turquie. — On connaît l'histoire si singulière et si romanesque de cet ambassadeur de France à Constantinople, M. le comte de Ferriol, qui fut saisi d'accès de fièvre chaude et rappelé sous l'inculpation de folie[1]. Une grande partie de la correspondance de M. de Ferriol a été publiée. On sait aussi l'histoire amusante de Mlle Petit, qui se présenta en Perse comme ambassadrice de Louis XIV, et de l'envoi du sieur Michel à sa poursuite[2]. Il vient de passer en vente à Paris deux documents nouveaux et curieux relatifs à cette affaire : ce sont deux lettres de Ferriol à M. des Alleurs, agent de France à l'état-major du prince Rakoczy. Il nous paraît intéressant de consigner ici des extraits de ces deux dépêches, qui nous sont communiqués. La date, placée en haut de la première page, se trouve usée dans l'une et l'autre lettre, mais le contexte permet de la rétablir.

1re dépêche.

A Pera, le 7 (novembre ou décembre) 1709.

Monsieur,

Je joins icy les duplicatas de mes lettres du mois d'octobre que je n'ay pas eu occasion de vous envoyer plus tost. J'ay receu depuis quelques jours seulement celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 1er novembre, par laquelle j'ay veu le mauvais estat de vos affaires. La Hongrie est un pays de miracles, et lorsque les choses paroissent désespérées, elles reprennent souvent une nouvelle force ; d'ailleurs, on doit beaucoup attendre

[1] Voir l'*Histoire de l'ambassade de France à Constantinople*, du marquis de Bonac, publiée par M. Charles Schefer.

[2] Les *Mille et une Nuits d'une ambassadrice*, par M. de Maulde, etc.

de l'indolence et de la pesanteur des Allemands, il leur faut beaucoup de temps pour se remuer; ils n'avoient dans la dernière guerre avec les Turcs qu'à se montrer pour les battre. et ils estoient si paresseux à se mettre en campagne qu'ils ne sortoient de leur quartier que lorsqu'ils apprenoient que les Turcs estoient sur la frontière. Après cela, je conviens qu'un général souffre quand il doit combattre avec des troupes sans discipline, et qu'il doit tout attendre de la lenteur de ses ennemys, et de quelques fautes qu'ils peuvent faire.

On ne peut pas douter de la deffaitte du général Levenhaupt, qui a du déranger les projets du Roy de Suède; les gens qui sont fort affectionnés au Czar publient icy que le Roy de Suède aura de la peine à se tirer d'affaire. Dans le fond, il se trouve intrigué, et je ne scay comment son armée n'est pas entièrement dépérie.

Ce n'est pas dans Mlle Petit qu'il faut chercher de la modération; elle porte les vices à l'excez, et n'a pas mesme la superficie des vertus. Les marchands de Smirne estoient au rang de ses conquestes. Ils ont fait mille folies pour elle; il n'y a pas eu jusqu'au consul qui a exibé la muse pour chanter ses louanges. Je la crois présentement à Marseille[1]. Dieu veuille qu'elle n'y soit pas en pénitence, mais il m'a paru de voir un grand orage sur sa teste. Je ne scay comment elle ne m'a pas proposé de retourner en France par la Hongrie, car elle aimoit fort le vin de Tokay.

Je suis, graces au Seigneur, délivré de mes incommodités[2], et la mission de Bakri[3] ne m'a jamais donné la moindre inquiétude. M. le marquis de Torcy m'a mesme escrit de la fin de décembre que je ne fusse aucunement en peine de ce qu'il avoit dit. Je ne scay pas encor les griefs du visir, et le sujet de ses accusations, ny je ne puis me les imaginer. Et j'ay prié M. le marquis de Torcy de me les apprendre. Je puis dire sans vanité que ma conscience est fort nette, et que ma conduitte est irréprochable. Cependant M. de Pontchartrain, dans le temps qu'il m'escrivoit des lettres fort obligeantes et pleines d'approbation, ne s'est pas contenté de faire venir Bakri à Paris, ce qui ne se devoit pas faire, mais il a malicieusement prévenu le Roy contre moy, m'accusant de plusieurs choses très fausses, et très aisées à détruire; disant encor qu'il faloit qu'il y eut des sujets bien considérables pour avoir obligé le visir et le capitan pacha à faire une semblable démarche, et à se plaindre de moy par un ambassadeur; cet ambassadeur est un valet du capitan pacha que M. le bailly de Sincourt (?) a deffrayé dès Malthe, chose indigne d'un grand croix. et dont je me suis plaint au Roy, au pape, et au grand maistre. Cependant la mauvaise volonté de M. de Pontchartrain qui n'est pas naturellement bienfaisant n'a produit aucun mauvais effet contre moy, et j'ay esté parfaittement vangé par touttes les tromperies que Bakri luy a fait. C'est à luy que le visir l'avoit addressé; il luy a fait accroire

[1] Mlle Petit débarqua à Marseille le 9 février 1709.

[2] Son accès de fièvre chaude.

[3] Fonctionnaire ottoman, envoyé expressément à Versailles par le grand vizir pour demander à Louis XIV le rappel de l'ambassadeur.

tout ce qu'il a voulu, n'ayant cherché qu'à tirer un bon party d'une commission qu'il avoit jugée luy mesme estre très mauvaise, ce qui se prouve par ses lettres, et Bakri n'a pas attendu son retour pour se vanter de ses tours d'adresse; il les a icy escrit, et comme j'ay intercepté touttes ses lettres, j'ay envoyé au Roy celles où il parloit de la crédulité de M. de Pontchartrain sur tout ce qu'il avoit voulu luy imposer. On ne réussit pas tousjours à opprimer l'Innocence, et pour estre constitué dans une dignité plus eslevée, on ne fait pas tout le mal qu'on veut. Il me fasche, à la vérité, avec les malheurs de la patrie, de voir encor un de nos ministres se lier avec des infidelles qui n'ont pas la raison du partage pour perdre l'ambassadeur du Roy, qui n'a d'autre cause que d'avoir résisté à la tirannie du visir pour soutenir la dignité de son caractère. et les intérests de sa nation, et de la religion. Je ne doute pas que vous n'ayés aussy vostre visir et vostre capitan pacha pour le moufty; il ne vous fera pas grand mal. Il me semble que les pontifes ne sont plus de mode, et que leur pouvoir est bien diminué...

. . . . . .

J'ay receu une lettre de change de 50,000 livres en faveur du prince, du 1er octobre, dont je tiendray l'argent à sa disposition de même que le surplus de la préceddente du mois de juillet.

Le kan des Tartares doit estre arrivé de Crimée; je n'ay pas encor cependant receu de ses lettres; il est fort de mes amys, et je suis persuadé qu'il ne me refusera rien de tout ce qu'il pourra m'accorder sans se compromettre visiblement avec la Porte.

M. Michel arrivera icy dans tout le mois; il a receu des honneurs infinys du Sophy et de toutte la cour, plus que le visir d'aujourd'huy ne m'en a jamais fait. J'espère qu'il ne luy arrivera rien sur la frontière de Turquie, malgré la mauvaise volonté du visir[1]. Ce grand ministre disoit ces jours passez que dès que Messine seroit aux Allemands, le reste de l'Espagne tomberoit de soy mesme.

Je luy demanday un commandement pour relever le mur de nostre cimetière d'Alexandrie; il le refusa, disant que les corps des giaours n'estoient bons qu'à estre jettez à la voirie, et mangés des chiens. Je le priay par une autre requeste de faire punir le chef de quelques bandits barbaresques qui avoient tué à Tripoly de Sirie le capitaine Durand et une partie de son équippage, et enlevé sa barque au milieu du port : ce chef avoit esté pris et avoit confessé son crime; j'en produisois un acte juridique fait à Alexandrie et au Caire. Le visir, après avoir demandé si l'action s'estoit passée de jour ou de nuit, ordonna que le criminel fut mis en liberté, disant que la nuit estoit faitte pour les voleurs, et qu'on devoit estre dans ce temps là sur ses gardes. J'ai crû ne pouvoir mieux finir.

Je suis, avec un très sincère attachement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

FERRIOL.

[1] Michel était arrivé à Erzeroum le 3 février, et fort bien reçu partout.

Mr Desalleurs (2e dépêche).

Monsieur,

Je joins icy le duplicata de ma lettre du 5 mars. Je n'ay rien reçeu pour M. le prince Rakoszy depuis ce tems là; les secondes lettres de change de 50,000 livres du premier octobre me sont parvenues, je les ay fait accepter par nos marchands et j'en seray payé dans deux mois, la pluspart étoient à 80 jours de veüe; j'auray pour lors 87,750 livres au prince, dont il pourra disposer à sa volonté. S'il vient d'autres fonds, comme M. le prince m'a écrit les avoir demandé, je les exigeray avec toutte la diligence possible, j'employeray même mon crédit pour luy faire quelques avances; mais l'argent est bien rare icy, et le Grand Seigneur en fait amas, et le met tout dans son trésor, ce qui porte l'intérests des argens empruntés à un prix exessif.

J'ay receu une lettre de Mrs Micael Teleki et Jean Papay de Belgrade, par laquelle ils me disent de tenir prest 50,000 écus pour le prince dans quatre mois, sans compter l'argent qui peut être entre mes mains. Je le feray, si les lettres de change et les fonds viennent de France, mais je n'ay qu'environ 29,000 écus, ainsi que j'ay eu l'honneur de vous le dire, et Mrs Teleki et Papay disent qu'ils joignent à leurs lettres celles du prince et les lettres de change pour lesdits 50.000 écus. Il est vrai que les lettres du prince y étoient, mais il n'y en avoit aucune de change, et je ne comprends pas comment ils l'ont entendu.

L'envoyé Turc n'est pas encore de retour; j'ay quelque dessein de le renvoyer en France, mais sa mission sera mieux concertée; je suis en quelque façon réconcilié avec le capitan pacha, si ce démélé finit, je pourrai me réconcilier avec le visir. Il semble qu'il n'y ait plus de haine, et M. Brüe[1] est presque tous les jours à l'arsenal. La mission de Bakry m'a fait plus de bien que de mal.

M. Michel est icy depuis près d'un mois[2]; il est sur le point de repasser en France. Je recevray peu de lettres durant cette campagne que je ne tremble en les ouvrant.

. . . . . .

Je suis, avec toute sorte de dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ferriol.

---

[1] Drogman de l'ambassade.

[2] Michel avait débarqué à Galata le 21 mars 1709. Cette lettre est donc d'avril 1709, au moment même où se manifestait à l'ambassade de France un extrême désarroi. Michel repartit le 24 avril pour la France.

BIBLIOGRAPHIE

CHINE

Capronnier (P.). — Voyage en Extrême-Orient (notes et souvenirs), in-8, 78 p., *Beauvais, Lamiable.*

Casson (Lieutenant). — Souvenirs de l'Extrême-Orient, in-8, 173 p., *Paris, André.*

Cordier (H.). — Américains et Français à Canton au dix-huitième siècle, 113 p., *Angers, Burdin.*

Dufourny (A). — La Chine; ses chemins de fer et ses ports maritimes, in-8, 78 p., *Bruxelles, Gœmaere.*

Pozdnieev (D.). — Osnovnyia techeniia gosudarstvennoi jezni Kitoia. XIX vekie (la Chine au XIXe siècle), in-8, *Pétersbourg, Balachev.*

Reynaud (P.-M.). — Une autre Chine, in-8, 159 p., *Abbeville, Paillart.*

Williams (S.-W.). — A history of China, in-8, XIV-470 p., *New-York, Scribner.*

COCHINCHINE

Enjoy (Paul d'). — La colonisation de la Cochinchine, in-18, 394 p., *Paris, Société d'études scientifiques.*

.·. — Voyage (Un) sur le Fleuve Rouge en 1893; un coin du Yunnan méridional, in-16, 66 p., *Pau, Empéranger.*

COLOMBIE

Vergara y Velasco (F.). — 1818 : guerra de independencia, in-8, XIX-272 p., *Bogota, Imprenta nacional.*

CONGO BELGE

Pierantoni (R.). — Il trattato di Berlino del 1885 e lo Stado Indipedente de Congo, in-8, IX-295 p., *Rome, Treves.*

CORÉE

Villetard de Laguerie (R.). — La Corée indépendante, russe ou japonaise, in-16, VIII-304 p., *Paris, Hachette.*

DANEMARK

Liliencron (D. von). — Up ewig ungedeelt! Die Erhebung Schlewig-Holsteins im Jahre, 1887. *Hambourg, Verlagsanstalt und Druckerei.*

Samwer (K.). — Die Erhebung Schlewig-Holsteins von 24 iij. 1848, in-8, *Wiesbaden, Bergmann.*

Secher (V.-A.). — Forordninger recesder og andre kongelige Breve Danmarks lovgivning wedhthommende, 1558-1660 (Corpus constitutionum Daniae), in-8, 160, 202 p., *Copenhague, Gerd.*

Starcke (C. V.). — Le Danemark, in-8, 13 p., *Paris, Giard.*

ÉGYPTE

Dehérain (H.). — Le Soudan égyptien sous Méhémet-Ali, in-8, XII-385 p., *Paris, Carré et Naud.*

Derenbourg (H.). — Oumarâ du Yemen; sa vie et son œuvre, t. Ier : autobiographie et récits sur les vizirs d'Egypte, in-8, XII-400 p., *Paris, Leroux.*

Foucard (G.). — Les sociétés anglaises en Egypte et la rôle de la France, in-8, 8 p., *Vannes, Lafolye.*

Guitry (Commandant). — L'armée de Bonaparte en Egypte (1798-99), in-8, XXI-377 p., *Paris, Flammarion.*

Noailles (Vicomte de). — Les Anglais en Egypte; aperçu de la situation, in-18, 52 p., *Paris, Charles.*

GRÈCE

Aveta (F.). — Gli Stati Balcanici e la guerra turco-greca dell' anno 1897, in-8, VIII-104 p., *Turin, Clausen.*

.·. — Avvenimenti (Gli) d'Oriente, la guerra greco-turca 1896-1897, cronaca illustrata, in-fol., IV-252 p., *Milan, Treves.*

Bérard (V.). — Les affaires de Crète, in-18, 341 p., *Paris, C. Lévy.*

.·. — Documents diplomatiques. Affaires d'Orient. Autonomie crétoise (mai-déc. 1897), in-4, 35 p., *Paris, Imp. nationale.*

.·. — Documents diplomatiques. Affaires d'Orient. Négociations pour la paix. Traité gréco-turc (mai-déc. 1897), in-4, IX-92 p., *Paris, Imp. nationale.*

.·. — Documents diplomatiques. Arrangement financier avec la Grèce. Tra-

vaux de la commission internationale chargée de la préparation du projet, in-4, II-206 p., *Paris, Imp. nationale.*

Larroumet (G.). — Vers Athènes et Jérusalem. Journal de voyage en Grèce et en Syrie, in-16, XII-354 p., *Paris, Hachette.*

Streit (G.). — La question crétoise au point de vue du droit international, in-8, 38 p., *Paris, Pedone.*

HAWAI

Vossion (L.). — En Océanie. Les îles Hawaï ou Sandwich en 1896. Leur situation commerciale, industrielle et financière, in-8, 23 p., *Paris, Challamel.*

HOLLANDE

BIJDRAGEN VADERL. GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE : 3e série, t. X, n° 2. — **J. Worp.** La dette des Stuarts envers la maison d'Orange.—**R. Fruin:** La médiation proposée par les Pays-Bas entre la France et l'Espagne en 1650.

INDES HOLLANDAISES

Leclercq (J.). — Un séjour dans l'île de Java (le pays, les habitants, le système colonial), in-18, II-299 p., *Paris, Plon.*

ITALIE

(Par C. Merkel.)

Archivio storico italiano. — *S. 5a, 207, 1897.* — PÉLISSIER (L.-G.), Note italiane sulla storia di Francia; Un conto della tesoreria delle guerre di Milano (1504-1505).

Archivio storico lombardo. — *XXIV, 15.* — GALLI (E.), Facino Cane e le guerre guelfo-ghibelline nell' Italia settentrionale (1360-1400).

Archivio storico siciliano. — *XXII, 1-2.* — RACITI-ROMEO (V.), Aci nella carestia del 1671-1672 e durante la ribellione di Messina e la guerra tra Francesi e Spagnoli nel 1674-1679.

Armi e progresso. — *I.* — CORSI (C.), La opinione pubblica nella guerra d'Africa. — C. F., Uno dei caduti nella battaglia di Monte Raio (Cesare Airaghi).

Atti dell' Accademia di Udine. — *S. 3a, 1896-97.* — MARCHESI (V.), Nel primo centenario della caduta della repubblica veneta. — LEICHT (P. S.), Diritto romano e diritto germanico in alcuni documenti friulani dei secoli XI, XII, XIII.

Bolletino storico-bibliografico subalpino. — *II, 4-5.* — RIVOIRE (P.), Un diplomatico piemontese del secolo XVIII [Carlo Francesco Manfredi di Luserna]. — PATRUCCO (C. E.), La duchessa di Savoia ed il principe di Carignano durante la guerra civile in Piemonte. 1627-42. — TALLONE (A.), Il Finale dalla vendita del 1713 al trattato di Worms. Il trattato di Worms e la cessione del Finale. — PÉLISSIER (L. G.), Les Liguriens et la restriction de leur liberté de séjour en France [il 6 ottobre 1802].

Nuova antologia. — *XXXII, 11.* — SANMINIATELLI (D.), Noterelle Dalmate. — *13.* — DELLA ROCCA (E.), La Corte e i principi di casa Savoia (1814-1859). — *16.* — MARIOTTI (F.), Una canzone di G. Leopardi commentata dalla polizia austriaca nel 1820. — *17.* — MOLMENTI (P.), Cronache antiche Friulane. — *18.* — GADDA (G.), Roma capitale e il ministero Lanza-Sella.

Nuovo archivio veneto. — *VII, 26.* BERCHET (G.), L'indirizzo dei Veronesi a S. M. Vittorio Emanuele II [1859].

Rassegna nazionale. — *XIX, 1 maggio-16 giugno 1897.* — GROTTANELLI (L.), Gli ultimi principi della casa De Medici e la fine del granducato di Toscana (1731-1859). — *1 luglio.* — DI COLLEGNO (G.), Il diario di Navarino [20 aprile-23 maggio 1825]. — *1 agosto.* — INTRA (G. B.), Maria Gonzaga-Gonzaga. — *16 settembre.* — BASSI (C.), Bettino Ricasoli. — *16 ottobre.* — GRABINSKI (G.), Dionigi Pasquier e la restaurazione.

Rassegna pugliese. — *XIV, 6.* — BELTRAMI (G.), Le monete battute dalla repubblica napoletana nel 1799.

Rivista marittima. — *XXX, 10 ottobre 1897.* — MANFRONI (C.), Lo scontro di Modone. Episodio della lotta veneto-genovese (1403).

Rivista storica del risorgimento italiano. — *II, 5-6.* — FIORINI (V.), Speranze e preoccupazioni di un patriota italiano nell' ottobre del 1796 [lettera di Giuseppe Abamonti]. — GUARDIONE (F.), Sospetti e precauzioni del governo napoletano per l'arrivo di lord William Bentinck in Sicilia (1817-18). — PÉLISSIER (L. G.), Inchiesta di Pons de l'Hérault sulle condizioni di Firenze nel 1845. — MANZONE (B.), L'intervento francese in Italia nel 1848. — DONAVER (F.), Lettere inedite di Gabrio Casati [presidente del governo provvisorio lombardo dopo le giornate del Marzo 1848]. — FANTONI (G.), Giorgio Manin. — COSENZ (E.), La difesa del ponte sulla laguna in Venezia nel giugno-agosto 1849. — MANZONE (B.), La morte di Cipriano Angiolini vittima degli Austriaci nel 1849. — QUINTAVALLE (F.), Il generale Rodolfo Gabrielli

conte di Montevecchio. — Colini-Baldeschi (L.), Gli avvenimenti politici nelle Marche dal 1796 al 1849. — Lumbroso (L.), Ricordi Mazziniani [dal carteggio della signora Malwida von Meysenburg, 1856-1859].

Antologia Mazziniana, raccolta ed annotata da Gaet. Badii e preceduta da un cenno sulle opere e sulla vita di Giuseppe Mazzini e da una lettera di Ernesto Nathan, in-8, xxxviii-101 p., *Pitigliano, Paggi.*

Atti e ricordi relativi alle cinque giornate di Milano, 1898 (comune di Firenze), in-4, 10 p., *Firenze, Galletti e Cocci.*

Balan (P.). — Storia d'Italia. Seconda edizione aumentata e corretta dall' autore ed accrescint di note dal sac. dott. Rod. Majocchi, fasc. 85-86, in-8, 385-512 p., L. 1 il fasc., *Modena, tipogr. pontificia.*

Barone (Enr.). — I grandi capitani sino alla rivoluzione francese. III : Turenne ; Il principe Eugenio ; IV : Federico, fasc. 2, in-8, 60, 87 p. *Torino, Roux-Frassati.*

Barone (Enr.). — Il 1814 in Francia, parte I e II (Narrazione e considerazioni), fasc. 2, in-4, 61, 69 p., L. 3, 40, *Torino, Roux-Frassati.*

Beltrami (A.). — Napoleone I. Letture amene ed educative, n. 13, in-16, 398 p., con ritratto, L. 1, 20, *Torino, tipogr. Salesiana.*

Bigoni (G.). — La caduta della repubblica di Genova nel 1797, con appendice di documenti, in-8, 113 p., L. 2, *Genova, tipogr. del r. Istituto dei sordomuti.*

Bizio (L.). — Ricordi di Svezia e di Norvegia. Seconda edizione, in-16, 184 p., L. 2, 50, *Milano, Galli.*

Bolletino (N.). — Storia della rivoluzione inglese. in-16. 168 p., *Bergamo, tiprogr. S. Alessandro.*

Bruno (A.). — I Francesi nell' antico dipartimento di Montenotte. Note politiche ed amministrative dal 1805 al 1814, in-8, 98 p., *Savona, Bertolotto.*

Buzziconi (G.). — La bibliografia di Cavour. Per nozze Bonin-Longare. — Bruschi-Falgari, in-8, 46 p., *Torino, Roux-Frassati.*

Buzzoni (P.) — Il cinquantesimo anniversario delle cinque giornate di Milano, 18-22 marzo 1848 : monografia in-8, 44 p., L. 0,20, *Milano, Cogliati.*

Calvini (A.). — Di alcune iscrizioni genovesi scoperte recentemente a Caffa : lettura, in-8, 15 p., *Genova, tipogr. della gioventù.*

Camavitto (L.). Gregorio di Montelongo patriarca d'Aquileia e una serventese provenzale per la sua morte, in-8, 31 p. *Udine, Del Bianco.*

Camus (J.). — La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie, in-8, 64 p., L. 2,50, *Turin, Casanova.*

Castelli e **Valguarnera.** — Diario dé primi tre mesi della rivoluzione siciliana del 1848, in-4, xvii-98 p., *Palermo, Vena.*

Cattaneo (C.). — La politica di Carlo Alberto e l'insurrezione di Milano nel 1848 (dagli scritti di C. Cattaneo). Biblioteca del fascio Carlo Cattaneo fra gli studenti repubblicani di Milano, n. 1, in-16, 30 p., *Lodi, Wilmant.*

Cavaciocchi (G.). — La compagnia della morte : ricordi di un volontario della legione Cipriani [con prefazione di A. Labriola], in-16, xviii-142 p., L. 2, *Napoli, Croce.*

Cena (G.) — Letteratura del risorgimento in Piemonte, in-8, (21) p., *Torino, Streglio.*

Contessa (C.). — Per la storia di un episodio della politica di Luigi XIV al tempo della pace di Nimega. Le negoziazioni diplomatiche per l'occupazione di Casale (1677-1682). Estr. dalla Rivista di storia, arte archeologia della provincia di Alessandria, xvii-xviii, in-4, 222 p., *Alessandria, Jacquemod.*

Crespi (A.-L.). — Del senato di Milano : ricerche intorno alla costituzione dello stato di Milano al tempo della dominazione spagnuola. Fasc. 1, in-8, 75 p., L. 2, *Milano, tipogr. del Riformatorio patronato.*

Croce (B.). — Isabella del Balzo regina di Napoli in un inedito poema sincrono (dal ms. F. 27 della biblioteca comunale di Perugia). Estr. dall' Archivio storico per le provincie Napoletane, xxii, 4, in-8, 72 p., *Napoli, Pierro.*

Croce (B.). — Studii storici sulla rivoluzione Napoletana del 1799, in-16, xxiv-290 p., L. 2,50, *Roma, Loescher.*

De Colle (T.). — Genealogia della famiglia Bonaparte, in-8, 77 p., L. 2, *Firenze, tipogr. cooperativa.*

De Gubernatis (A.). — L'Argentina : ricordi e letture, in-8, 355 p., L. 5, *Firenze, Seeber.*

De Gubernatis (A.). — La Serbie et les Serbes : lectures et impressions, in-8, fig., 319 p., *Florence, Seeber.*

De Mojana (A.). — Dal quarantotto a noi : conferenza. Piccola biblioteca scientifica, S. 5ª, n. 9, in-16, 38 p., L. 0,15, *Milano, Palma.*

Di Gerbaix-Sonnaz (C.). — Studi storici sul contado di Savoia e marchesato in Italia. Vol. II, p. 2ª, in-8, IV, 369-690 p., *Torino, Roux-Frassati.*

Documenti per la storia del risorgimento

italiano, pubblicati [da S. B. Storni] in occasione del cinquantesimo anniversario dell' 8 febbraio 1848 [in Padova], in-8, 33 p., *Padova, tipogr. cooperativa.*

Dondero (C.). — Relazione sugl' Italiani della costa del Pacifico, compilata per la Camera di commercio italiana di S. Francisco, California, e pubblicata a spese private del presidente della stessa G. Calegaris per l'esposizione generale di Torino del 1898, in-8, 24 p., *S. Francisco, Lacaze.*

Faldella (G.). — I fratelli Ruffini : storia della Giovine Italia. Libro IV-VII Supplizi militari; martiri borghesi; il pentimento di un re e di un regicida; il tramonto dei processi e l'aurora di un' apostola in-8, 257-885 p., L. 1, *Torino, Roux-Frassati.*

Fedozzi (P.). — Le compagnie coloniali e la politica coloniale italiana. Estr. dalla Rivista italiana per le scienze giuridiche, XXIV, 1-2, in-8, 60 p., *Torino, Bocca.*

Fiorini (V.). — Catalogo illustrativo dei libri, documenti ed oggetti esposti dalle provincie dell' Emilia e delle Romagne nel tempio del risorgimento italiano (Esposizione regionale in Bologna), con riproduzione di quadri e ritratti in fototipia. Libri e documenti descritti. Vol. II, parte 1, in-8, VIII-804 p., *Bologna, Zamorani e Albertazzi.*

Gori (F.). Una lapide commemorante il matrimonio celebrato in Rieti nel 1185 tra Costanza di Altavilla ed Enrico VI di Hohenstaufen, spiegata con documenti inediti, in-8, 44 p., *Rieti, Trinchi.*

I discorsi della corona al parlamento nazionale dalla I alla XX legislatura, in-16, 196 p., *Napoli, Pietrocola.*

I nostri errori : tredici anni in Eritrea. Note storiche e considerazioni, in-8, 395 p., L. 4, *Torino, Casanova.*

La vita nel risorgimento (1815-1831). I-II Storia (I. Del Lungo, la genesi storica dell'unità italiana; G. Rovetta, Le condizioni della Lombardia alla caduta del regno italico; E. Masi, Il congresso di Vienna; Fr. S. Nitti, I moti di Napoli del 1820; G. Biagi, Politica e bel mondo a Firenze; Costa Di Beauregard, Il pensieroso; A. Alfani, Silvio Pellico; E. Masi, Le società segrete in Romagna e la rivoluzione del 1831; I. Del Lungo, Santorre Santarosa), in-16, 233, 206 p., L. 2 il vol., *Fienze, Bemporad.*

La Toscana dal 25 marzo 1799 al 20 maggio 1801. Ristampa a cura di A. Lumbroso, in-16, 25 p., *Roma, Mendel.*

Locatelli (G.). — La rivoluzione di Bergamo nel 1797 : cenni storici, in-16, 139 p., L. 1,25, *Bergamo, Carnazzi.*

Lumbroso (A.). — Il generale Dumas (da alcuni recenti scritti). Estr. dalla Rivista storica del risorgimento italiano, II, 5-6, in-8, 3 p., *Torino, Roux-Frassati.*

Lumbroso (A.). — Le recenti pubblicazioni di scritti inediti di Napoleone I (Masson, Lecestre, Pélissier, De Grouchy). Estr. dal Fanfulla della domencia, 1897, 37-39, in-16, 46 p., *Roma, Mendel.*

Lumbroso (A.). — Muratiana. (Documents inédits : lettres de Fouché à Napoléon et à Murat; la mission de Fouché en Italie; la mort de Murat; lettres de Caroline Murat et de sa famille (1815-1838); inventaire du « portefeuil » du duc d'Otrante.) Estr. dalla Miscellanea Napoleonica, S. 5, in-16, 203 p., *Roma, Mendel.*

Lumbroso (A.). — Satire e vari motti relativi al governo di Napoleone I imperatore dei Francesi e re d'Italia. Estr. dalla Rivista storica del risorgimento italiano, II, 9-10, in-8, 3 p. *Torino, Roux-Frassati.*

Lumbroso (L.). — Ricordi Mazziniani da un carteggio inedito (1856-1859). Estr. dalla Rivista storica del risorgimento italiano, II, 5-6, in-8, 8 p., *Torino, Roux-Frassati.*

Massuero (L.). — Cinquantesimo anniversario della rivoluzione Comasca : commemorazione, in-16, 36 p., *Como, tipogr. cooperat. comense.*

Mazzini (G.). — Scritti editi ed inediti. Vol. I e III : Politica, vol. II e IV : Letteratura, in-16, 416, 378, 410, 386 p., con ritratto. L. 10, *Milano, Aliprandi.*

Mirzan (G.). — Il diritto divino di Guglielmo II e gli Orléans, in-16, 67 p., L. 0,80, *Roma, tipogr. della casa editr. ital.*

Miscellanea Napoleonica a cura di A. Lumbroso. S. III-IV, fasc. 3 (Una lettera inglese di Napoleone a S. Elena; Un gruppo di lettere inedite di Alessandro I e Bernadotte degli anni 1810-1814; Notizie politiche e militari degli anni 1813-1814), in-8, 4, 49, 42 p., *Roma, Modes e Mendel.*

Moltke (von). — Temi tattici 1858-1882, pubblicati dalla sezione storico-militare del corpo di stato maggiore tedesco. Traduzione italiana del generale V. Dabormida, in-8, fig., XII-209 p., con 28 tavole, L. 4, *Roma, Voghera.*

Nicoletti (M. A.). — Vita del patriarca di Aquileia Gregorio di Montelongo, in-8, 52 p., *Udine, tipogr. del patronato.*

Oncken (G.). — L'epoca dell' imperatore Guglielmo. Storia universale illus-

trata. Sez. 4, VI, 2, disp. XXXIV-XLI, in-8, fig., 481-860 p., *Milano, società editrice.*

Ottolenghi (L.). — Della dignità imperiale di Carlo Magno, in-16, 134 p., *Verona, Drucker.*

Ottolenghi (L.). — Gli avvenimenti dell' 8 febbraio 1848 in Padova, in-8, 31 p., *Padova, Crescini.*

Pélissier (L.). — L'alliance milano-allemande à la fin du XVe siècle : l'ambassade de Herasmo Brasca à la cour de l'empereur Maximilian, avril-décembre 1498. Estr. dalla Miscellanea di storia italiana, S 3^a, IV, in-8, 160 p., *Turin, Paravia.*

Peluso (B.). — Il diritto di placitazione nelle Due Sicilie dai Normanni al concordato del 1818 : studio di diritto ecclesiastico, in-8, 70 p., *Napoli, Errico.*

Peluso (B.): Le elezioni ecclesiastiche nelle Due Sicilie dai Normanni al concordato del 1818, con documenti inediti : studio di diritto ecclesiastico, in-8, VIII-90 p., *Napoli, De Angelis-Bellisario.*

Perrero (D.). — I Reali di Savoia nell' esiglio (1799-1806). Narrazione storica su documenti inediti, in-16, VIII-327 p., L. 4, *Torino, Bocca.*

Pertile (A.). — Storia del diritto italiano dalla caduta dell' impero romano alla codificazione. Nuova edizione intieramente riveduta. Disp. 59, in-8, 49-76 p., L. 1 la dispensa, *Torino, Unione tipogr. editrice.*

Piccioni (L.). — Il giornalismo bergamasco dalle sue origini alla costituzione del regno d'Italia (1797-1861). Contributo alla storia del giornalismo italiano. Estr. dagli Atti dell' Ateneo di scienze, lettere ed arti in Bergamo, in-8, 147 p., *Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche.*

Pinchia (E.). — Arduino re, in-16, 66 p., L. 0,50, *Torino, Roux.*

Pittaluga (V. E.). — La battaglia di Marengo (14 giugno 1800) con annessi due schizzi : uno al 25,000 ed uno al 200,000, in-8, 81 p., *Alessandria, Gazzotti.*

Polizzi Romano (V.). — Il capitolo 18 di re Filippo I, in-4, 28 p., *Catania, Galàtola.*

Prutz (H.). — Storia degli stati medioevali. Storia universale illustrata, pubblicata per cura del prof. Gugl. Oncken. Sez. 4^a, VI, 2. Disp. XLII, in-8, fig., 865-912 p.. L. 1 il fasc., *Milano, Società editrice libraria.*

Regazzoni (I.). — Le cinque giornate di Como nel marzo 1848 : ricordi storici raccolti e pubblicati per cura del comizio comense dei veterani, in-8, 53 p.. con tavola, *Como, Ostinelli.*

Rinino (M.). — Ricordi d'America, pubblicati per cura di Giov. Casasco, in-16 fig., 45 p., L. 1, *Milano, Capriolo.*

Romano (G.). — L'origine della denominazione, Due Sicilie' e un' orazione inedita di L. Valla. Estr. dall' Archivio storico per le provincie Napoletane, XXII, 3, in-8, 33 p., *Napoli, tipogr. della Deputazione storica per le provincie napoletane.*

Ruberto (L.). — Un articolo Dantesco di Gabriele Pepe e il suo duello con Alfonso Di Lamartine. Biblioteca critica della letteratura italiana, diretta da Fr. Torraca, n. 22, in-16, 58 p., L. 0,60, *Firenze, Sansoni.*

Salvo di Pietraganzii (R.). — Rivoluzioni siciliane, 1848-60, cose proprie e cose degli altri : contributo alla storia del risorgimento italiano. Vol. I-II, in-16, 368, 226 p., L. 5,50, *Palermo, Bondi.*

Sangiorgio (G.). — Il commercio del mondo : sguardi storici, in-8, VII-619 p., L. 9, *Milano, Hœpli.*

Sanuto (M.). — I diari, editi a cura della r. Deputazione veneta di storia patria t^i XLIX-LI, fasc. 215-217, in-4, col. 553-636, 449-692, 1-192, L. 5 il fasc., *Venezia, Visentini.*

Seraffini (G.). — Rapido sguardo sul secolo XIX, in-16, 100 p., L. 0,80, *Roma, Civelli.*

Serrantoni (G.). e **Tamburini** (E.). — Alla campagna di Grecia, aprile-maggio 1897, in-8, 52 p., *Imola, tipogr. della lega tipogr.*

Solitarius. — F. Crispi : date e ricordi, 1896, in-16, 24 p. [*Palermo*], *Guadagna.*

Storia politica d'Italia, scritta da una società di professori. Vol. I, fasc. 21-32, in-8, 81-160, 321-640 p., L. 1 il fasc., *Milano, Vallardi.*

Tuccari (Fr.). — Elogio funebre di Maria Cristina di Savoia, regina delle Due Sicilie, in-8, 23 p., *Roma, tipogr. Agostiniana.*

Un fornitore delle truppe francesi : [documenti pubblicati a cura di] A Oliverio, in 4, 7 p., *Udine, Del Bianco.*

Vannutelli (V.). — Brevi appunti delle conferenze tenute in Arcadia sull' Oriente (novembre 1893-aprile 1894), in-16, 38 p., *Roma, tipogr. Sallustiana.*

Venezia. 1848-1849. Numero unico edito a cura del Comune e del comitato cittadino nel cinquantesimo anniversario della gloriosa epopea, f° fig., 38 p., L. 0,20, *Venezia, Ferrari.*

Venezia, l'epopea del 1848 e 1849 : narrazione storica con cenni biografici su Daniele Manin, in-16, 95 p., con ritratto, *Milano, Gussoni.*

Vismara (A.). — Bibliografia storica

delle cinque giornate e degli avvenimenti politico-militari in Lombardia nel 1848, pubblicata per cura della commissione del Museo del risorgimento nazionale nel 50° anniversario, in-4, 275 p., L. 5, *Milano, Agnelli.*

Zanoni (E.). — La mente di Francesco Guicciardini nelle opere politiche e storiche, in-16, XIII-444 p., L. 4, *Firenze, Barbèra.*

Zdekauer (L.). Sulla importanza che ha la diplomatica nelle ricerche di storia del diritto italiano : discorso inaugurale letto nella r. università di Macerata il 7 novembre 1897, in-8, 32 p., *Macerata, Bianchini.*

JAPON

*** — Code civil de l'empire du Japon, livres I, II et III (dispositions générales; droits réels ; droit de créance), promulgué le 28 avril 1896 (trad. par I. Motono et M. Tomii), in-8, XI-171 p., *Paris, Larose.*

Lebon (Colonel). — Les origines de l'armée japonaise, in-8, 31 p., *Paris, Berger-Levrault.*

Loonen (C.). — Yokohama et Tokio, in-8, 32 p., *Paris, Plon.*

Page (Jesse). — Japan, its people and missions, in-12, 160 p., *Chicago, Fleming, H. Revell.*

Tomii (M.-A.). — Coup d'œil sur les transformations politiques du Japon depuis l'empereur Zin-Mon jusqu'à nos jours, in-8, 22 p., *Paris, Larose.*

Tomii (A.). — Etat de la codification au Japon, in-8, 11 p., *Paris, Pichon.*

MADAGASCAR

*** — Compte définitif des dépenses de l'expédition de Madagascar (1894-1896), in-4, 85 p., *Paris, Imp. nationale.*

Guétant (L.). — Orient et Madagascar, in-18, 67 p., *Paris, Stock.*

Malotet (A.). — Etienne de Flacourt, et les origines de la colonisation française à Madagascar (1648-1661), in-8, XVIII-324 p., *Paris, Leroux.*

Mirepoix (Commandant). — Etude sur l'expédition de Madagascar en 1895, in-18, 175 p., *Paris, Chaix.*

Moynier (R.). — Madagascar et ses dépendances; régime des douanes; droits de consommation intérieure, in-4, 8 p., *Nantes, Grimaud.*

NOUVELLES-HÉBRIDES

Davillé (E.). — Les Nouvelles-Hébrides, in-8, 32 p., *Paris, Plon.*

PARAGUAY

Garay (B.). — El comunismo de las misiones de la Compania de Jesus en el Paraguay, in-8, 192 p., *Madrid, Tello.*

PHILIPPINES

Alcazar (J. de). — Historia de los dominios españoles en Oceania (Filipinas), in-8, VI-190 p., *Madrid, la Fuente.*

*** — Archipielago filipino. Regimen politico-administrativo para el porvenir, in-4, 88 p., *Madrid, Camacho.*

Millan y Villanueva (C.). — El gran problema de las reformas en Filipinas, in-8, 12 p., *Manille, Lafont.*

POLOGNE

Kalinka (Valerian). — Der vierjährige polnische Reichstag, 1788-1791 (trad. du polonais). In-8°, XII-761 p., *Berlin, Mittler.*

PORTUGAL

Faria (Ant. de). — Portugal e a Republica Argentina : questao diplomatica (direito internacional). In-8, 20 p., *Leorne, Giusti.*

ROUMANIE

ARHIVA. — *Janv.-fév.* — **J. Bogdan** : Lettre inédite au prince de Valachie en 1650; la Moldavie au XVIe siècle.

RUSSIE

ISTORICHESKI VIESTNIK. — *Déc.* — **V. Timiriazev** : Les relations entre la France et la Russie il y a cent ans. — **N. Schilder** : La tragi-comédie de Bayonne en 1808. — *Fév.* — **V. Timiriazev** : Alexandre Ier et son temps (1811-1815).

RUSSKAIA STARINA. — *Déc.-janv.* — La Russie et la France pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — *Janv.* — La Russie et l'Allemagne au temps de la guerre de Crimée. — **A. Bezrodni** : Le retour d'Alexandre Ier en Russie en 1814. — *Fév.* — L'empereur Nicolas en 1832 (extrait des *Mémoires* du comte Bregendorf sur Mehemet-Ali et la question d'Egypte).

ZHURNAL MINISTERTSVA NARODNAGO PROV. — *Fév.* — **G. Forsten** : Relations entre la Russie et la Suède de 1648 à 1700.

Bournand (F.). — Russes et Français. Souvenirs historiques et anecdotiques (1051-1897). In-8, 303 p., *Paris, Delagrave.*

Caradec (Th.). — De France en Russie. Notes et impressions de voyage. In-18, IV-233 p., *Paris, Dupont.*

⁂ Catalogue de la collection franco-russe offerte par M. Ph. Deschamps au musée de Reims. In-8, 20 p., *Angers, Burdin.*

Chauvelot (R.). — De l'alliance franco-russe. In-8, 23 p., *Paris, Ollier-Henry.*

Flerowsky (N.). — Unter drei russischen Kaisern. Der politiche System Nikolaus I, Alexander II und Alexander III. In-8. *Berlin, Cronbach.*

Sansrefus (G). — De Paris à Tiflis ; impressions de route. In-8, VI-463 p., *Paris, Flammarion.*

Valabrègue (A.). — Une artiste française en Russie (1766-1778) : Mme Falconnet. In-8, 55 p., *Paris, Rouam.*

Yondine (P.-L.). — 1812. Evasion de quelques Français prisonniers de guerre en Russie, In-8, 14 p., *Châteaudun, imp. de la Soc. typogr.*

SAINT-SIÈGE

Studi storici. — *VI, 3.* — FILIPPINI (F.), La riconquista dello stato della chiesa per opera di Egidio Albornoz (1353-1357).

Cipolla (C.). — Clemente VI e casa Savoia. Documenti Vaticani trascritti da Francesco Cerasoli. Estr. dalla Miscellanea di storia italiana, S. 3ª, V, in-8, 61 p., *Torino, Paravia.*

Pieper (A.). — Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich, und Spanien seit der Mitte des sechzehnten Jahrhunderts, I Th. : Die Legaten und Nuntien Julius' III, Marcellus' II, und Paul's IV (1550-1559) und ihre Instruktionen, in-8, VII-218 p., *Münster i W., Aschendorf.*

Raccolta di 514 bolle e costituzioni dei sommi pontefici da Bonifacio VIII (1398) a Paolo V (1618) nelle edizioni originali della rev. camera apostolica, in-8, 32 p., *Roma, tipogr. poliglotta.*

SOUDAN FRANÇAIS

Knight (E.). — Letters from the Sudan. In-8, 325 p., *Londres, Macmillan.*

Lagrillière-Beauclerc (E.). — Mission au Sénégal et au Soudan : voyage de M. André Lebon, ministre des colonies (octobre-novembre 1897). In-8, VIII-223 p., *Lille, Taillandier.*

Mattei (Commandant). — Bas-Niger, Bénoué, Dahomey. In-8, XV-200 p., *Grenoble, Baratier.*

SUISSE

ANZEIGER FUER SCHWEIZERISCHE GESCHICHTE. — 1897, nº 5. — **G. Tobler** : Lettre de Louis XI à la ville de Berne (1468). — **G. Tobler** : Projet d'alliance entre Berne et Strasbourg (1497).

LIBERTÉ ÉVANGÉLIQUE. — *15 fév.* — **A. Grandjean** : Les missions catholiques dans l'Afrique centrale, XIIe-XVIIIe siècle.

Bloch (Gilbert). — Bilder aus der Ambassadorenherrschaft in Solothurn (1554-1791), und der Einfall der Franzosen (1798). In-8, 136 p., *Biel, Rüfenacht.*

Oechsli (Wilhelm). — Die Verbündeten und die schweizerische Neutralität im Jahre 1813. In-8, 46 p., *Zürich, Schulthess.*

Strickler (J.-H.). — Die helvetische Revolution 1798 wit Hervorhebung der Verfassungsfragen. In-8, VIII-148 p., *Frauenfeld, Huber.*

TUNISIE

Loth (Gaston). — Histoire de la Tunisie depuis les origines jusqu'à nos jours. In-18, 295 p., *Paris, Colin.*

⁂ — Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en 1896. In-8, 248 p., *Paris, Imp. nationale.*

TURQUIE

Cazaubon (L.). — La Turquie vis-à-vis des puissances européennes en 1886. In-8°, *Paris, Plon.*

Chevrillon (A.). — Conférence sur la Syrie. In-8, 27 p., *Rouen, Gy.*

Collas (L.). — Histoire de l'empire ottoman et coup d'œil sur la Turquie actuelle. In-16, 19 p., *Paris, Alcan.*

Fazy (E.). — Les Turcs d'aujourd'hui ; ou le grand Karacherin. In-18, 285 p., *Paris, Ollendorff.*

Marçais (W.). — Des parents et alliés successibles en droit musulman. In-8, IX-202, p., *Rennes, Simon.*

Oyley (G.-R. de). — Impressions d'Orient ; coup d'œil historique. In-8, 40 p., *Paris, Boullay.*

Le Gérant : J. BOURDEL.

SON EXCELLENCE LE PROTOCOLE

Peu de choses sont moins connues, du moins en France, que le Protocole. Et ce n'est pas seulement le public qui l'ignore, ce sont ceux-là même qui par leur position ou par leur carrière sont appelés à avoir journellement besoin d'en appliquer les préceptes.

Et moins on le connaît, plus on en a, en quelque sorte, la superstition, plus on s'incline devant sa volonté souveraine, plus on obéit docilement à ses moindres injonctions.

Hier, dans un procès fameux, dont je ne veux certes pas rappeler ici les tristesses, c'était aux magistrats que le Protocole prohibait de citer à leur barre tels ou tels personnages, parce qu'ils étaient revêtus du caractère diplomatique et protégés par les immunités du droit d'exterritorialité. — Avant-hier, c'était aux présidents du Sénat et de la Chambre que le Protocole interdisait certaine villégiature hors des frontières de France, villégiature que ces messieurs grillaient d'envie de faire. — Tous les jours, c'est au Président de la République que le Protocole met familièrement la main sur l'épaule et dit : « Mon ami, tu feras ceci et point cela ; tu iras ici, mais point là. Tel personnage, tu le recevras à la gare ; tel autre, tu l'attendras dans ton salon. Pour reconduire celui-ci ou celui-là, tu feras dix, quinze ou vingt pas selon qu'en aura ordonné notre bon plaisir. A celui-ci tu rendras sa visite dans les vingt-quatre heures ; à celui-là tu ne la rendras pas du tout. Dans telle circonstance, tu endosseras l'habit noir et tu ceindras le grand cordon de la Légion d'honneur ; dans telle autre, tu te contenteras de la solennelle redingote et

du chapeau haut de forme; dans telle autre enfin, je te permettrai la fantaisie du béret de montagne ou les douceurs du chapeau de paille. »

Et docile, M. le Président de la République obéit, se conforme et s'incline. Dociles, les magistrats s'arrêtent devant le seuil des ambassades, et les huissiers eux-mêmes se refusent à instrumenter. Dociles, les présidents de la Chambre et du Sénat se résignent à ne connaître des fêtes de Saint-Pétersbourg que ce qu'ils en lisent le matin dans leur journal.

C'est à croire que le Protocole soit l'autorité la plus haute qui existe dans notre pays, le rouage le plus essentiel de notre mécanisme gouvernemental.

Je sais des gens qui, étonnés du respect presque superstitieux avec lequel on parle de ce personnage, frappés du mystère dont paraît entouré cet invisible et intangible organe de notre vie politique et sociale, en sont arrivés à croire que le Protocole doit être quelque chose comme l'oracle de Delphes, ou tout au moins une manière de potentat asiatique, de despote de l'Extrême-Orient, qui, caché aux yeux du profane, dicte du fond de quelque mystérieux palais des ordres souverains à une foule de sujets prosternés.

Ces diverses conceptions font sourire ceux qui ont le bonheur d'être de la carrière, comme dirait M. Abel Hermant, ceux qui ont par métier connu et fréquenté personnellement le Protocole. Ceux-là aiment à se figurer *Son Excellence Monsieur le Protocole* comme un bon vieil ambassadeur, blanchi sous le harnais, et qui, à force de mener cette existence diplomatique, que le prince de Bismarck qualifiait un jour de régime de truffes et de grands cordons, a fini par être tout perclus de goutte et constellé de décorations.

Des croix et des crachats, M. le Protocole en a sûrement à ne savoir plus où les accrocher, et, quand il revêt son uniforme de gala, les broderies de sa poitrine doivent disparaître littéralement sous les écharpes multicolores de ses innombrables grands cordons.

En revanche, j'ai idée que dans l'habitude de la vie il ne porte pas même un petit bout de ruban à sa boutonnière ! — Pourquoi? Ah! pourquoi? Parce que, sans doute, il a sur la façon dont il a gagné toute sa ferblanterie un peu du scepticisme dont fit preuve un jour à mes yeux Monsignor Cataldi, l'aimable et regretté maître des cérémonies de Sa Sainteté Léon XIII.

Lorsque j'étais secrétaire de notre ambassade près le Vatican, j'allais souvent rendre visite au bon Cataldi. Un jour que je l'attendais dans son salon, j'aperçus sur la table une superbe photographie de lui en grand costume de cérémonie. Sa soutane violette disparaissait sous les plaques qui la constellaient, et son cou était engoncé dans une demi-douzaine de cravates de commandeur superposées les unes aux autres.

Monsignor Cataldi me surprit dans ma contemplation, et, avec son amusant accent italien, il s'écria tout joyeux :

— Ah! Ah! Conte mio! vous m'admirez dans toute ma splendeur, n'est-ce pas?

— Oui, certes, Monseigneur, et il me semble que quand vous êtes ainsi attifé, il doit falloir se mettre un abat-jour vert sur les yeux pour pouvoir supporter votre éclat.

— Eh! eh! je ne dis pas non, Conte mio! mais ce qui me fait surtout plaisir de toutes ces décorations, c'est, per Baccho! que je les ai bien méritées! Tenez! vous voyez celle-là, c'est la plaque en diamants du Dragon Rouge, une des plus enviées de l'Europe! On ne la donne guère qu'aux têtes couronnées, aux princes et aux plus grands personnages des différents pays. Eh bien! le roi, qui en est le distributeur, vint un jour visiter le Pape. Ce fut moi qui l'introduisis auprès de Sa Sainteté. Je lui fis une profonde révérence, je lui indiquai d'un geste noble la porte de l'oratoire du Saint-Père et je lui dis : « Que Votre Majesté veuille bien entrer! » — Le lendemain, j'étais commandeur du Dragon Rouge. Et ce ruban jaune et blanc, il porte la croix du Cygne d'Or. C'est encore une des plus enviées de l'Europe, et, celle-là, je l'ai encore mieux méritée. J'ai introduit l'empereur qui la donne dans l'oratoire de Sa Sainteté, tou-

jours en me courbant jusqu'à terre et en désignant la porte d'un geste noble; mais cette fois je n'ai pas même desserré les dents, je n'ai rien dit du tout. Avouez, Conte carino, que je l'ai bien méritée ma commanderie du Cygne d'Or!

Et il partit d'un bon éclat de rire, auquel je fis chorus joyeusement, me disant que c'est en général avec autant de peine que cela que, dans la carrière diplomatique, nous nous confectionnons les magnifiques brochettes que notre vanité se plaît à accrocher parfois au revers de notre habit.

Et voilà pourquoi, sans doute, Son Excellence Monsieur le Protocole ne porte, dans l'habitude de la vie, aucune de ses décorations.

En revanche, Son Excellence est restée fidèle aux modes du Congrès de Vienne et affectionne encore aujourd'hui l'habit tabac avec le jabot et les manchettes de dentelle, la culotte courte, les bas blancs, les souliers à boucle, voire même la perruque à ailes de pigeon.

Étant très vieux, il marche péniblement, toujours appuyé sur sa petite canne à bec de corbin, est très voûté, très cassé. Comme tout diplomate qui se respecte, il a perpétuellement mal à l'estomac et est, par conséquent, d'humeur chagrine, de caractère morose et grincheux.

Grand admirateur du passé, grand détracteur du présent, il passe sa vie à dire : « De mon temps! » à citer des faits contemporains de Metternich, du duc de Choiseul, voire même de Mazarin ou de Richelieu. Il conte perpétuellement des anecdotes du congrès de Vérone, ou de celui de Vienne, et on est bien heureux quand il ne remonte pas jusqu'aux conférences de Münster et d'Osnabrück! Son Dieu, cela va sans dire, est M. de Talleyrand.

Aussi les gens qu'il prétend instruire par tous ces *précédents* le traitent-ils couramment de vieux radoteur, de vieil empêcheur de danser en rond. Et ils n'ont pas de plus cher souci que celui de s'affranchir de ses règles archaïques, de ses préceptes incommodes.

Mais qu'une difficulté surgisse, qu'un point noir obscurcisse l'horizon, et ces mêmes gens, qui le plaisantaient tout à l'heure, accourent vers lui tout effarés pour lui demander aide et conseil : « Bon papa Protocole, arrive vite! Viens nous tirer d'embarras et de peine, viens nous empêcher de nous quereller et de nous battre ! »

Et le bon vieux papa arrive clopin clopant, geignant, toussant, grognant un peu; mais comme il a beaucoup vu et beaucoup retenu, il calme et rassure vite son monde. « Ne vous inquiétez pas, mes enfants, j'ai déjà vu le cas, du temps de M. Thouvenel ou de M. de Chateaubriand, je vais arranger cela. » Et il cite aussitôt *les précédents*, invoquant la tradition, dit comment lord John Russell résolut telle difficulté du même genre, ou comment M. de Cavour se tira à son honneur d'un embarras analogue.

Et, grâce à sa connaissance du passé, grâce à son expérience, la difficulté s'aplanit, le conflit s'évite, et ses irascibles auditeurs, qui naguère le traitaient de vieille perruque, bénissent à présent son sang-froid et son tact. Ils évitent, grâce à lui, de se quereller, parfois pour une vétille.

Or la chose est d'importance, car les auditeurs dont il s'agit ne sont pas toujours des personnes comme vous et moi. Ce sont, le plus souvent, des êtres d'une espèce particulière, qu'aucun tribunal n'a le droit de juger, qu'aucun gendarme ne saurait empoigner, et qui n'ont pas d'autre moyen de vider leurs querelles que la force opposée à la force. Ces auditeurs sont tout simplement les divers États de l'Europe, les divers États du monde entier, États souverains et tout-puissants, ne relevant d'aucune autorité humaine, ne connaissant d'autre loi suprême que leur bon plaisir, et recourant, dès qu'ils ne sont pas d'accord, à la fameuse *ultima ratio regum*, au canon.

Si bon papa Protocole n'arrive pas à leur faire entendre raison, voilà que pour une simple question de préséance, pour une formule de salutation trop écourtée au bas d'une dépêche diplomatique, pour une forme trop brutale donnée à un ultima-

tum, des milliers et des milliers de soldats se ruent les uns contre les autres, que les flottes s'entre-choquent, que des monceaux de cadavres jonchent les terres, tandis que des lignes de torpilles rendent les mers impraticables ; voilà, en un mot, que se déchaînent sur le monde toutes les horreurs, toutes les calamités, toutes les misères de cet épouvantable fléau, qui a nom la guerre !

Éviter les causes de conflit, les motifs de guerre, substituer aux emportements et aux querelles, dans les rapports internationaux, les égards, la politesse, la courtoisie, telle est la tâche grande et noble de Son Excellence le Protocole.

Et pour mieux la remplir, il prévoit et réglemente, jusqu'à la minutie, tous les cas qui peuvent se présenter. Et à force d'invoquer les précédents, à force de s'appuyer sur la tradition et l'histoire, à force de compulser ses poudreuses archives, Son Excellence a aujourd'hui pour tous les besoins journaliers des rapports internationaux, des règles, des préceptes, des modèles que tous les États suivent, acceptent et pratiquent. Et toute cette réglementation facilite singulièrement les relations de nation à nation, de souverain à souverain, de ministres à ministres, que rendent chaque jour plus fréquentes et plus intimes la facilité des communications, l'enchevêtrement des intérêts, l'emmêlement, pour ainsi dire, de la vie internationale des divers peuples.

Quand les règles ordinaires ne suffisent pas, Monsieur le Protocole improvise des expédients, invente des compromis, et donne ainsi égale satisfaction aux légitimes exigences des uns, comme aux justes susceptibilités des autres.

Et même pendant qu'on se battra, Son Excellence le Protocole guettera l'heure propice de rentrer en scène, de désarmer les combattants, et de leur crier : « Assez! l'honneur est sauf! Causons maintenant. » Il leur rappellera comment lui-même n'acquit toute son expérience qu'à force de faire des fautes.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que Son Excellence le Protocole ait toujours rempli sa mission avec la prudence qu'elle y

met aujourd'hui, ni que le protocole actuel soit le digne descendant d'une longue lignée d'antiques protocoles, romains, grecs, assyriens et hébreux, tous aussi sages, aussi pondérés, aussi respectés que lui-même. — Non. Son Excellence Monsieur le Protocole, actuellement en fonctions, est relativement moderne. Il a été jeune comme tout le monde, enfant comme vous et moi. Jeune homme, il a fait ses frasques ; enfant, il a eu ses caprices.

Fils légitime de Très Haut et très Puissant Seigneur le Cérémonial, et de Noble Dame l'Étiquette, il naquit, peu après les invasions barbares, à cette époque où commencèrent à naître les peuples et les nationalités dont sont sortis peu à peu les divers États de l'Europe. Il a grandi pendant les XIIe, XIIIe siècles, sous l'égide de l'Église, est devenu jeune homme au temps de la Réforme, et, comme tant d'autres élèves des institutions religieuses, s'est empressé de secouer aussitôt la tutelle ecclésiastique. Il n'est enfin arrivé à sa maturité que dans les temps modernes, et n'a commencé à s'arroger l'espèce de souveraineté qu'il exerce aujourd'hui, que lorsque le droit international fut devenu lui-même une science officielle, c'est-à-dire depuis la guerre de Trente ans. Le droit international ne date, en effet, sinon en fait, du moins en tant que science reconnue et professée, que des dernières années de cette guerre mémorable.

Ce droit fut sinon inventé, du moins défini, baptisé, tiré des langes d'une flottante coutume, par Grotius, dont le premier traité, encore écrit en latin, date de 1621.

Le *jus gentium* de Grotius fut complété depuis par Puffendorff ; mais il n'est devenu une science précise, officielle, que de nos jours. Les maîtres de cette science, les Calvo, les Wheaton, les Lawrence, les Bluntschli, les Funck-Brentano, les Sorel sont tous des contemporains. Ce sont eux qui ont contribué par leurs savants travaux à donner à cette branche du droit public le magnifique développement qu'elle a prise de nos jours, et à Son Excellence le Protocole la situation superbe que cet illustre vieillard occupe présentement dans le monde.

Je ne veux pas m'exposer à ce que mes lecteurs m'invitent à passer au déluge en cherchant les origines du protocole jusque dans le paradis terrestre. Je ne parlerai même pas ici des usages internationaux des Hébreux, des Assyriens, des Mèdes, des Perses et autres peuples primitifs, et cela pour plusieurs raisons, dont la principale est que je n'en sais pas un traître mot. Je me contenterai de ne remonter que jusqu'aux Grecs et aux Romains. Mais qu'on se rassure. Ce sera uniquement pour constater que chez les Hellènes il n'existait ni un droit international, ni un protocole diplomatique, que chez les Romains il n'y a eu qu'un embryon de protocole aussi rudimentaire que possible.

Ces deux peuples ne pouvaient pas avoir un véritable droit international, parce qu'ils se croyaient supérieurs à tous les autres peuples.

Pour les Grecs, quiconque n'était pas un Hellène, n'était qu'un barbare, à l'égard duquel il n'y avait lieu d'avoir ni le moindre respect, ni la moindre considération. *Adversus hostem æterna auctoritas,* disaient les Romains, et dans leur langage juridique, le mot *hostis* signifiait à la fois *étranger* et *ennemi.*

Plus avancés à cet égard que les Grecs, les Romains connurent cependant, je le répète, un embryon de protocole. Ils admettaient, par exemple, qu'il fût nécessaire, avant d'attaquer un autre peuple, de lui notifier les prétentions de Rome et de lui déclarer solennellement la guerre. Le collège des Féciaux, ces précurseurs de nos Crozier et de nos Mollard, avait coutume de le faire en des formes minutieusement réglées et toujours identiques. Les Romains reconnaissaient aussi l'inviolabilité des ambassadeurs, et avaient le respect de la parole donnée, même à des étrangers, témoin l'infortuné Regulus. Ils admettaient la loyauté envers l'ennemi en temps de guerre, témoin Camille faisant reconduire à coups de verges par ses élèves certain maître d'école de Faléries, qui avait cru lui être agréable en lui livrant traîtreusement ses disciples comme otages.

Mais, comme le dit si judicieusement Bluntschli, les Romains ne pouvaient pas avoir un véritable droit international, parce

que ce droit ne peut exister qu'à la condition de se baser sur le principe, essentiellement moderne, de l'égalité théorique et absolue de tous les États, qu'il s'agisse de la république de Saint-Marin ou de l'empire d'Allemagne. Or les Romains n'admettaient pas semblable égalité. Ils n'ont pas cherché à réunir les nations en un faisceau, en leur reconnaissant à toutes des droits; ils ont voulu, au contraire, la domination absolue de Rome sur tous les peuples : *Tu regere imperio populos, Romane, memento!*

Or la domination absolue d'un peuple sur les autres est la négation même du droit international, et le peuple qui y prétend n'a, par conséquent, aucun besoin d'établir d'une façon précise et permanente un formulaire de correspondance et de règles de courtoisie à l'égard de peuples étrangers et de leurs représentants.

Le christianisme fit faire un pas au principe du droit égal des divers États; mais il n'a pas poussé ce principe jusqu'à ses extrêmes conséquences, et n'a jamais admis l'égalité qu'entre États chrétiens.

De plus, si la Rome papale reconnaissait l'égalité des États chrétiens, elle cherchait cette égalité dans une commune obéissance aux Souverains Pontifes. Et comme la Rome païenne, la Rome chrétienne voulut, elle aussi, régenter le monde. Elle voulut être l'arbitre des querelles entre princes chrétiens; elle prétendit même juger les différends entre les souverains et leurs sujets. Et elle faussa ainsi le principe de l'égalité des États, qui doivent surtout être égaux en souveraineté, dont les droits doivent être mutuellement et librement acceptés. Au lieu d'établir cette égalité, Rome ne fit donc que déchaîner partout la lutte terrible des pouvoirs séculiers contre le pouvoir spirituel, lutte dans laquelle l'oppression a fini par changer de côté, qui a fourni et qui fournira encore tant de pages intéressantes à l'histoire de l'humanité.

Aussi, dans tout le moyen âge les accords internationaux, au lieu de se baser sur un droit des gens universellement accepté

et reconnu, au lieu d'avoir pour principale garantie la signature des hautes parties contractantes, empruntent-ils généralement à la vie civile, si compliquée de cette époque, les formes des actes privés et demandent-ils à la religion et à l'Eglise d'en garantir l'exécution et le respect. « Le Pape est à cette époque, comme le dit si bien M. de Maulde dans sa *Diplomatie au temps de Machiavel,* la première autorité internationale. Le Souverain Pontife n'est pas un roi, le chef d'un gouvernement terrestre, il est un magistrat international indépendant, chef du tribunal suprême qui doit régler les difficultés internationales, et veiller à l'exécution des engagements. Il dispose, dans ce but, d'armes nécessairement toutes morales, mais très puissantes : les conseils, la censure, l'excommunication. »

Au point de vue des formules et de la nature des traités, c'était généralement aux notaires qu'on s'adressait pour rédiger des actes entre souverains comme on rédigeait les clauses d'une vente, d'une adoption, d'un prêt entre particuliers quelconques, ou bien c'était à des magistrats qu'on avait recours pour qu'ils rendissent une sentence contre le roi d'Angleterre ou l'empereur d'Allemagne, comme ils eussent prononcé un arrêt contre quelque maître drapier ou quelque apprenti tisserand. Au point de vue de la sanction des instruments diplomatiques, c'était à l'Église qu'on la demandait, quitte à appuyer d'une expédition militaire la publication de l'interdit ou de l'excommunication[1]. Au point de vue des lettres à échanger entre souverains, des honneurs à rendre aux envoyés respectifs des différents États, ou des honneurs à réclamer pour ses propres représentants, c'était le chaos des prétentions et des ambitions. Le Pape voulait être plus que tous les souverains, l'Empereur se prétendait plus qu'un roi quelconque, les Rois se considéraient comme supérieurs les uns aux autres, et revendiquaient les uns contre les autres des droits de préséance, de

[1] Voir dans la *Revue d'Histoire diplomatique,* 11e année. Livraison, n° 1, l'intéressant article de M. Frantz Funck-Brentano, sur les *Formes diplomatiques au moyen âge.*

priorité, de supériorité de titres, appuyés sur toutes sortes de raisons plus ou moins antiques et tenant à l'inextricable enchevêtrement des droits territoriaux de cette époque, que n'abolissaient jamais complètement les changements de souveraineté effective. De là cette multitude de titres dont on décorait chaque souverain, tel titre le rendant suzerain ou vassal de tel autre souverain, ou lui permettant de s'immiscer dans les affaires intérieures de tel ou tel pays voisin. Charles-Quint avait intérêt à se dire bourgeois de Gand, François Ier, à joindre à sa couronne de roi de France quelque tortil de baron allemand qui lui donnât entrée à la diète germanique.

Toutefois, même au milieu de ce chaos de prétentions rivales, le jeune Protocole tâchait de poser des règles, de rédiger des formulaires et arrivait à établir une certaine uniformité dans les formes diplomatiques.

Le livre de M. de Maulde sur la *Diplomatie au temps de Machiavel*, les savants travaux de M. Frantz Funck-Brentano et vingt autres publications de Messieurs les chartistes, nous fournissent, à cet égard, d'intéressants détails sur lesquels nous reviendrons plus tard. Bornons-nous pour le moment à y glaner quelques faits caractéristiques pour la rapide revue, que nous voulons faire ici, des faits principaux de la longue vie de Son Excellence le Protocole.

Je ne parlerai point de son enfance tourmentée, à travers le moyen âge, et me contenterai de constater qu'à peine sorti de l'enfance, ce personnage, destiné à devenir si placide et si pondéré, étonna le monde par ses emportements: témoin sa grande colère à propos de la fameuse querelle survenue en 1661 dans les rues de Londres entre l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, le comte d'Estrades, et le baron de Watteville, ambassadeur du roi d'Espagne.

L'un et l'autre se rendaient au palais de Saint-James pour une cérémonie de cour, et ils s'y rendaient, selon l'usage, dans leurs carrosses de gala, escortés de leurs gardes, précédés de leurs coureurs empanachés. Or voilà qu'au détour d'une rue les deux

cortèges se rencontrent et se bousculent, chacun voulant passer le premier. Les coureurs se bourrent, les gardes se poussent et déjà les gentilshommes d'ambassade s'apprêtent à mettre l'épée à la main, quand le carrosse de M. de Watteville, heurtant celui du comte d'Estrades, le renverse et le brise.

L'ambassadeur de France dut rentrer furieux et penaud en son logis; mais il s'empressa d'envoyer un courrier au roi son maître pour l'instruire de ce qui s'était passé. Louis XIV n'entendait pas raillerie en ces sortes de questions. Il fait savoir aussitôt au roi d'Espagne, son beau-père, que si les ambassadeurs de Sa Majesté Catholique ne cèdent pas désormais partout et toujours le pas aux ambassadeurs de France, ce sera la guerre immédiate. L'Espagne avait plus souffert que la France de la longue lutte que venait de terminer le traité des Pyrénées. Philippe IV céda donc aux exigences de son terrible gendre et promit de donner à ses envoyés l'ordre de se conformer à l'avenir aux désirs de la cour de France.

En cette même année 1661, le Protocole faillit mettre aux prises notre pays avec l'Angleterre. Ce fut, cette fois, à cause des saluts à échanger entre navires de guerre français et ports britanniques. Etaient-ce les vaisseaux du Roi très chrétien qui devaient les premiers saluer la terre britannique? Etaient-ce au contraire les canons de la côte anglaise qui devaient tonner les premiers pour souhaiter la bienvenue au pavillon fleurdelysé? La question donna lieu à un long débat, mais finit par être réglée pacifiquement.

Ni la question des saluts maritimes, ni celle des préséances diplomatiques ne pourraient donner lieu aujourd'hui à des conflits. Assagi par l'expérience, Monsieur le Protocole a eu soin en effet de les régler minutieusement l'une et l'autre d'après le grand principe fondamental du droit des gens modernes, l'égalité des États, la réciprocité absolue des politesses internationales: J'ignore les règles adoptées pour les saluts maritimes; mais en ce qui concerne les préséances diplomatiques, je sais que, dans toutes les occasions, les diplomates des divers pays passent, à

égalité de grade, par rang d'ancienneté au poste. Le plus anciennement accrédité est doyen du corps diplomatique, c'est lui qui porte la parole au nom de ses collègues. Il n'est fait à cette règle qu'une seule exception en faveur des envoyés du Saint-Siège. En pays catholique c'est toujours le représentant du Pape qui, à égalité de grade, a le pas sur ses collègues, quelle que soit la date de ses lettres de créance.

Le placement dans les dîners donne pourtant lieu encore à bien des froissements. On n'est pas obligé en effet d'inviter à dîner tous les ambassadeurs à la fois et on peut s'arranger de façon à inviter tel ou tel envoyé avec tel ou tel autre plus anciennement ou plus nouvellement accrédité de façon à lui donner ou à ne pas lui donner la place d'honneur. Et l'on appelle couramment dans la carrière *diplomates de soupe,* ceux qui ont la manie de se montrer toujours froissés et de se plaindre à tous propos de leur placement à table, croyant toujours voir dans ces placements une intention blessante ou un symptôme de sympathie et de faveur. Cela me rappelle un des passages les plus amusants du joli roman de M. Abel Hermant, la *Carrière.* Notre ambassadeur rendant compte à son attaché le duc de Xaintrailles, des événements qui se sont passés en son absence, lui raconte avec complaisance tous les menus faits qui attestent à ses yeux l'influence grandissante de notre pays à la cour auprès de laquelle il est accrédité et, notamment, comme quoi étant invité à dîner à l'ambassade d'Allemagne il se trouva placé à table aux côtés d'une des filles du souverain. A peine assise celle-ci lui passa le menu et lui dit: Traduisez-moi cela, Monsieur l'ambassadeur, je ne sais pas l'allemand. — Or le menu était écrit en français. — Nous sommes pourtant en bisbille avec cette cour sur presque toutes les questions, objecte l'attaché. — Qu'importe, riposte l'ambassadeur, les faits ne sont rien, les symptômes sont tout. — La phrase paraît burlesque en la forme amusante que lui a donnée l'auteur, elle indique pourtant une vérité, car c'est souvent par de menus faits, par un placement à table ingénieusement combiné, par une invitation à danser, une phrase cordiale

intentionnellement dite très publiquement, et mille petits riens purement symptomatiques que s'affirment certains retours de faveurs, certains commencements d'entente au milieu même des crises les plus aiguës, des conflits diplomatiques les plus graves. Relisez les mémoires du comte de Ségur, le dernier ministre de Louis XVI à la cour de Russie, et vous verrez comment quelques mots aimables, dits par Catherine à notre diplomate au sujet d'une comédie de salon, furent le commencement des revirements de la politique moscovite à notre égard, comment ils furent le *symptôme* de la décroissance de l'influence anglaise jusqu'alors toute-puissante à la cour de Saint-Pétersbourg. L'Angleterre jouissait encore de toutes les faveurs commerciales et autres, la France n'avait que des difficultés avec la Russie, M. de Ségur eût pu dire cependant de sa conversation avec Catherine : *Les faits ne sont rien, les symptômes sont tout.* Et il eût eu parfaitement raison, puisque peu après il signait avec la cour de Saint-Pétersbourg un traité de commerce on ne peut plus avantageux pour notre pays, et jetait les bases d'une quadruple alliance de la Russie avec la France, l'Autriche et l'Espagne, alliance que notre Révolution empêcha seule de se réaliser.

Ce fut encore sous le règne de Louis XIV que Son Excellence le Protocole suscita, à propos du droit d'exterritorialité, une mémorable querelle entre la cour de France et la curie romaine.

M. le duc de Créqui représentait alors auprès du Souverain Pontife le roi très chrétien et le représentait avec toute la magnificence dont il était coutumier, toute la raideur à la quelle il se croyait obligé pour la sauvegarde de la dignité de son souverain. Or il advint un jour qu'un de ses laquais fut rossé dans les rues de Rome par les gardes pontificaux. Ce n'était qu'un simple laquais ; mais l'ambassadeur entendait que même ses laquais fussent inviolables, et il exigea que la cour pontificale lui fît des excuses pour cette atteinte portée à son droit d'exterritorialité.

Le Saint-Siège refusa, trouvant, non sans raison, que M. le duc de Créqui prétendait donner à ce droit un peu trop d'extension. Mais Louis XIV ne l'entendit pas ainsi, et il fit aussitôt en-

vahir par ses troupes le Comtat Venaissin. Le Comtat appartenait encore à cette époque au Saint-Siège. Le Pape fut donc contraint de se soumettre et d'envoyer son propre neveu, le cardinal Chigi, porter à Versailles ses très humbles excuses. Une pyramide dressée sur la place Farnèse commémore encore actuellement l'outrage et le châtiment.

Nous ne donnons plus aujourd'hui autant d'extension au droit d'exterritorialité des ambassades, et nos gardiens de la paix pourraient passer à tabac un valet de pied de Son Excellence le Nonce ou de n'importe quel diplomate, sans que cette brutalité donnât lieu à un conflit international. En revanche, ce droit d'exterritorialité, s'il couvre moins de personnes, est plus incontesté que jamais. Les conséquences pourraient même en être des plus originales en certains cas. Je citerai comme exemple certaine anecdote, parfaitement inauthentique d'ailleurs, que les journaux mirent en circulation lors du premier voyage du schah de Perse en France. Ils prétendirent que Sa Majesté, ayant eu à se plaindre d'un de ses serviteurs, aurait manifesté la velléité de lui faire couper la tête dans la cour du Grand-Hôtel. Je suis convaincu que le monarque persan n'eut jamais pareille fantaisie ; mais il est incontestable que si elle lui avait traversé le cerveau, rien n'eût pu, théoriquement du moins, l'empêcher de satisfaire son caprice. Sa Majesté Persane, emportant aux semelles de ses souliers un peu de terre persane, d'après la fiction du droit des gens, était dans son royaume au boulevard des Capucines et y conservait à l'égard des personnes de sa suite la plénitude de ses droits régaliens. Il pouvait par conséquent en faire décapiter une ou deux sous les yeux ahuris des touristes du Grand-Hôtel, sans qu'au point de vue de la théorie pure notre police eût eu le droit d'intervenir et de l'empêcher.

Je me hâte d'ajouter que son Excellence le Protocole eût bien trouvé quelque moyen d'entraver la petite cérémonie, s'il en avait été sérieusement question ; mais je me hâte d'ajouter aussi que la soi-disant velléité du schah n'a dû exister que dans l'imagination de quelque journaliste à court de copie et heureux

de mettre la main sur quelque canard... extraordinairement sauvage.

Malgré les violences de caractère qui firent faire à Monsieur le Protocole, au début de sa carrière, les diverses algarades que nous venons de relater, et bien d'autres encore, Son Excellence a eu, dès sa prime jeunesse, la manie du détail, de la méticulosité, de la minutie. C'était chez lui un héritage de famille. Nul n'ignore en effet à quelles exagérations, parfois puériles et ridicules, Dame Etiquette sa mère avait coutume de pousser ses réglementations. Qui ne se souvient de la caricature que fait Victor Hugo de ces exagérations dans son immortel *Ruy Blas*? Qui ne se souvient des scènes touchantes où la malheureuse Anne de Neubourg, étouffant dans l'étroite étiquette de la cour d'Espagne, cherche vainement à se dérober à la tyrannie de sa Camarera Mayor? — « Mais on veut donc me faire mourir ici d'isolement et d'ennui! » — « Je suis Camarera Mayor, Madame, et je remplis ma charge. »

Anne de Neubourg a beau être reine, elle n'en est pas moins femme; elle a un cœur assoiffé de tendresse, une imagination éprise d'idéal, et elle ne trouve autour d'elle ni idéal, ni amour.

Aussi son seul plaisir est-il d'aller rêver en un coin du jardin, entouré de hautes murailles comme une prison, mais où elle peut du moins être seule! Et voilà qu'elle y trouve des fleurs de son pays et une lettre d'amour. Voilà, que sans le connaître, elle s'éprend du compatissant amoureux qui a risqué sa vie pour lui apporter un parfum de sa patrie, de cette chère Allemagne où elle était heureuse et libre!

Mais elle ne veut pas céder à la tentation de ce coupable amour, même pour un inconnu. Elle se souvient qu'elle est reine et cherche à se raidir dans sa dignité royale. La dignité ne la sauve pas plus que la prière, et pour se défendre contre elle-même, elle cherche dans la tendresse conjugale une aide et un appui. Mais hélas! Carlos est si peu époux! D'ailleurs, il est perpétuellement absent. En ce moment même, il chasse dans les monts de l'Escurial.

Or voilà que soudain un courrier apporte une missive du Roi. Anne de Neubourg veut s'en emparer, y chercher, y trouver ce mot de tendresse et d'amour qui doit la réconforter et la soutenir. Comme un homme qui se noie tend vers la première branche venue une main défaillante, ainsi la Reine tend vers la lettre du Roi un regard d'angoisse et d'espérance. Elle veut en briser le cachet, la lire avidement, y puiser le courage et la force de résister à son fatal amour ; mais la terrible Camarera Mayor est là. Seule, elle a, de par l'étiquette, le droit d'ouvrir la missive royale et elle lit ces mots fameux :

« Madame, il fait grand vent et j'ai tué six loups. »

Anne de Neubourg les écoute, atterrée. Adieu toute espérance de réconfort et de salut ! Ce n'est pas un époux qu'on lui a donné à chérir, c'est un roi, un maître à vénérer tremblante et soumise ! Et puisque l'étiquette a proscrit l'amour de la couche royale, Anne de Neubourg ira le chercher sur les lèvres de celui qu'elle croit Don César de Bazan, qu'elle a fait Duc d'Olmedo, et qui n'est que le valet Ruy Blas.

Tout cela, dira-t-on, n'est qu'une caricature. D'accord ! mais, comme toute bonne caricature, elle est si ressemblante qu'on aurait quelque peine à la distinguer d'un portrait, authentique celui-là, de cette même cour d'Espagne, quelques années plus tard.

Philippe V se mourait dans son grand lit à baldaquin, en face de la cheminée armoriée, sur le fronton de laquelle les fleurs de lys venaient de remplacer l'aigle à deux têtes. Et dans la vaste cheminée le feu s'éteignait peu à peu. Le gentilhomme auquel incombait le soin de l'entretenir se trouvait momentanément absent de la chambre royale, où toute la cour assistait attristée aux derniers moments du souverain. Et voilà que tout à coup le Roi frissonne et dit : « J'ai froid ! » — Personne ne bouge, personne n'ose empiéter sur les fonctions du gentilhomme de la chambre, qui n'est point là pour faire son service. Et la température s'abaisse de plus en plus, et pour la seconde fois le Roi

se plaint du froid. Et les courtisans jettent tous vers la cheminée des regards désolés, sans que personne ose y jeter une bûche ; et, pour ne pas contrevenir aux règles de l'étiquette, ils laissent mourir à la fois et le feu et le Roi.

C'est aujourd'hui Son Excellence le Protocole qui règle, du moins en France, toutes les questions de cérémonial et d'étiquette. Et elle les règle encore de nos jours, en pleine république, en pleine démocratie, avec autant de formalisme et de minutie que le faisait Dame Étiquette, sa mère, au temps de Charles II ou de Philippe V d'Espagne, allant parfois jusqu'à la puérilité et même frisant souvent le ridicule.

Nous aurions tort cependant de trop en sourire, français fin de siècle que nous sommes, oublieux et déshabitués du formalisme des vieilles cours, car au fond Son Excellence n'a pas tort. Son étiquette républicaine correspond pour le moins autant aux besoins ethniques et aux tendances nationales de notre pays que l'étiquette de la cour de Vienne, par exemple, à l'organisation politique et sociale de la monarchie austro-hongroise.

Chaque peuple a toujours la dose d'étiquette qu'il mérite, l'étiquette dont il a besoin ; et si, dans une monarchie, dans un pays aristocratiquement constitué, l'étiquette doit être combinée pour rehausser l'éclat du trône ou pour maintenir le prestige de telle ou telle caste, de tel ou tel ordre privilégié de l'Etat, dans une démocratie, elle doit être calculée et dosée d'après les traditions, les instincts, les habitudes du pays, de façon à assurer, au dedans comme au dehors des frontières, le respect de la souveraineté nationale et de ceux qui en sont les représentants et les dépositaires.

C'est pour cela sans doute que d'instinct les républicains les plus farouches, les démocrates les plus intransigeants, tiennent autant aux prérogatives et aux honneurs de leurs charges que les gentilshommes les plus pointilleux de la cour de Charles X et même de Louis XIV.

Croyez-vous, par exemple, que M. Brisson ne tînt pas essentiellement au cérémonial dont on entoure l'entrée et la sortie du

Président de la Chambre dans la salle des séances de cette assemblée, alors qu'il la présidait encore. Ah ! il eût fait beau voir que le commandant de la garde, sous prétexte de démocratie ou d'égalitarisme, eût négligé quelque jour de faire battre aux champs et de présenter les armes sur son passage ! M. Brisson se fût regimbé, j'en suis sûr, de la belle façon, et il eût eu, morbleu, raison. Ce cérémonial n'avait pas pour but, en effet, de satisfaire sa vanité personnelle, mais bien de rehausser le prestige du pouvoir législatif dont il était la personnification la plus haute.

L'histoire de Hollande nous offre aussi dans le passé plus d'un exemple de l'importance que les républicains attachent aux questions de cérémonial et d'étiquette. Qui ne se souvient notamment de la mémorable querelle, survenue entre les États généraux et le Stathouder à propos du passage des carrosses sous certaine porte du palais des États, dite porte stathoudérienne? La querelle donna lieu à une émeute et, compliquée peu après d'une autre question d'étiquette à propos d'honneurs rendus ou non rendus à la princesse Wilhelmine, femme du Stathouder, devint le point de départ d'une intervention armée de la Prusse aux Pays-Bas et d'une rupture diplomatique entre la France et l'Angleterre !

C'est pour ce même motif que, contrairement à ce qui se passe dans tous les autres pays, notre protocole républicain exige que les ambassadeurs étrangers fassent la première visite en France aux présidents du Sénat et de la Chambre. Ailleurs, ce sont les présidents des deux Chambres qui doivent la première visite aux ambassadeurs. Aussi ce protocole spécial ne fut-il pas adopté sans quelque récrimination de la part des ambassadeurs, qui commencèrent par protester, mais qui finirent par se conformer à la nouvelle règle, comprenant, eux aussi, qu'elle n'était pas une simple fantaisie et qu'elle correspondait à notre organisation politique. La souveraineté nationale réside en effet, chez nous, non dans la seule personne du chef de l'État, mais d'une façon indivise dans le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le protocole ne fait que se conformer à la réalité des choses en exigeant que les ambassadeurs étrangers, après avoir présenté leurs lettres

de créance au chef de l'État, aillent rendre visite aux présidents de la Chambre et du Sénat.

C'est donc un principe de gouvernement, une théorie politique, qui s'affirme par ces prescriptions protocolaires.

C'étaient aussi deux théories politiques rivales, deux conceptions gouvernementales opposées, qui donnaient aliment, il y a quelques mois, à certaine dispute de préséance survenue entre le préfet de la Seine et le président du Conseil municipal de Paris, à l'occasion de l'ouverture de je ne sais plus quelle voie nouvelle. Cette dispute a fait couler plus d'encre que n'en avait dépensé le duc de Saint-Simon pour traiter sa fameuse question des bonnets, et a pu paraître, au premier abord, puérile et passablement ridicule. Elle ne l'était pas cependant. Si le préfet de la Seine cédait le pas au président du Conseil municipal, il reconnaissait par là, dans une certaine mesure, les prétentions autonomistes de la Ville. Si au contraire le président du Conseil municipal consentait à s'effacer derrière le préfet de la Seine, il sanctionnait la suprématie du gouvernement et la tutelle dans laquelle l'État entend maintenir le corps élu de la ville de Paris. La querelle était donc, au petit pied, une réédition de la lutte de l'armée versaillaise contre la Commune de 1871.

D'ailleurs, sous presque toutes les questions de cérémonial et d'étiquette se cachent ainsi des questions de principes gouvernementaux ou d'organisation sociale.

Voilà pourquoi tous les hommes de gouvernement, dignes de ce nom, se sont de tout temps inclinés, s'inclineront toujours devant les nécessités de l'étiquette. Voilà pourquoi Bonaparte, qui au début de sa carrière se montra si cavalier à l'égard du protocole, ne fut pas plus tôt devenu chef d'État qu'il se mit à régler lui-même les questions de cérémonial, d'étiquette, de protocole.

Général de l'armée d'Italie, lorsqu'il discutait avec le comte Philippe de Cobentzel les clauses du traité de Campoformio, ce dernier revendiqua pour l'empereur d'Allemagne le droit d'être nommé le premier dans le préambule de cet instrument diplo-

matique. Il alléguait que les rois de France eux-mêmes n'avaient jamais dénié aux empereurs germaniques cette priorité; mais offrait en échange de reconnaître officiellement la république française. Et Bonaparte, exaspéré de toûtes ces chinoiseries diplomatiques, de frapper du poing sur la table, renversant le cabaret de porcelaine qui s'y trouvait, et de s'écrier fièrement: « Qu'importe que vous reconnaissiez ou non notre nouvelle forme de gouvernement! La République est comme le soleil qui brille au firmament. Tant pis pour ceux qui se refusent à en voir l'éclat! »

Premier Consul, ce même Bonaparte s'empressa de rédiger le décret de messidor, réglant minutieusement la corrélation des divers degrés de la hiérarchie civile, de la hiérarchie ecclésiastique et de la hiérarchie militaire, les rapports des divers corps constitués, les honneurs et prérogatives des diverses fonctions.

Il n'avait pas tardé à comprendre, non seulement que la vanité humaine est un des meilleurs instruments de règne, mais encore que le rétablissement de l'étiquette, comme la restauration de la religion, que le décret de messidor, comme le Concordat, étaient également indispensables pour réaccoutumer la France anarchique aux idées de respect, de discipline et d'obéissance qu'elle avait désapprises depuis la Révolution.

Ce que je viens de dire de l'étiquette et du cérémonial intérieurs, est non moins vrai de l'étiquette internationale. Là aussi, sous des formules, des titres, des règles de préséance, se dissimulent les ambitions dynastiques les plus respectables, les aspirations nationales les plus légitimes, les revendications ethniques les plus essentielles à la grandeur des différents peuples et des différents souverains qui revendiquent ces titres, ces formules, ces préséances.

Croyez-vous, par exemple, que ces vieilles appellations de Majesté Très Chrétienne, de Majesté Catholique, Très Fidèle, Apostolique ou Orthodoxe ne fussent que de vains hochets des vanités souveraines? Croyez-vous que ce titre de *Saint empire romain germanique* fût simplement une archaïque gloriole? Les

uns comme les autres n'étaient que la synthèse d'aspirations dynastiques ou nationales des plus sérieuses.

Pour le saint empire romain germanique, par exemple, il faut, pour comprendre l'importance politique de ce titre, se reporter au temps des Guelfes et des Gibelins, à l'époque où la curie romaine et l'Empire se disputaient l'hégémonie du monde. A cette époque, Luther n'avait pas encore prêché la Réforme, et le monde chrétien, à peine sorti de la barbarie, se prosternait tout entier sous une autorité universelle unique, la plus haute de toutes, la seule qui fût indiscutée, celle de l'Église catholique apostolique et romaine. La Pape, qui en était la personnification la plus haute, se prétendait au-dessus de tous les monarques, non pas seulement au point de vue religieux et moral, mais encore au point de vue matériel. Il s'arrogeait, ou voulait s'arroger le droit de citer à son tribunal suprême les peuples et les rois, frappant ceux-ci d'interdit, ceux-là d'excommunication, faisant et défaisant, à son gré, des rois et des empereurs.

Mais si les peuples, en leur foi naïve et simpliste, s'accommodaient volontiers de ce joug, les princes, eux, ne tardèrent pas à le trouver singulièrement pesant et songèrent bientôt à s'en affranchir. Mais pour y arriver sans froisser le sentiment universel de leurs sujets, sans provoquer une révolte de la conscience essentiellement théocratique de leurs peuples, ils essayèrent de donner à leur pouvoir des bases aussi indiscutées, des origines aussi hautes que les origines et les bases du pouvoir pontifical. Et puisque les Papes, successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ sur la terre, tenaient leur autorité de Dieu même, ils voulurent être, eux aussi, les élus de Dieu. De là cette merveilleuse conception du *droit divin*, qui fit en France, de la personne de nos rois, quelque chose de si sacré et par conséquent de si formidable. De là, en Allemagne, l'heureuse trouvaille du mot *saint* accolé au vocable *Empire*. La juxtaposition de ces deux mots était un défi aux Alexandre III, aux Innocent IV, aux Sixte-Quint. Elle signifiait : part à deux ! Elle justifiait par avance cette sublime définition des deux pou-

voirs que Victor Hugo devait mettre dans la bouche de son Charles-Quint dans *Hernani :*

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur!

De même, les appellations, dont nous avons parlé tout à l'heure, de Majesté Catholique, Apostolique, Très Chrétienne, etc., n'étaient que les formes tangibles d'une même aspiration, d'un même desideratum : l'influence politique, la suprématie commerciale de par l'action catholique dans la Méditerranée et les pays du Levant.

Se dire Rois Très Chrétiens c'était, pour les rois de France, revendiquer le droit de protéger tous les chrétiens en pays musulman, c'était par conséquent retirer tout le profit politique, maritime et commercial qui découla si longtemps pour nous, qui découle encore pour notre pays de cette protection.

Se dire Rois Très Fidèles, c'était, pour les souverains du Portugal, une manière d'atténuer et d'amoindrir l'effet de ce patronage dévolu à la France et de relever le prestige de leur pavillon dans les mers du Levant comme sur les côtes convoitées du Maroc.

L'Espagne, de son côté, ne tenait pas à laisser le Portugal ou la France prendre pied sur cette terre africaine, dont la sépare à peine le mince détroit de Gibraltar. Et, comme la protection des chrétiens, comme l'influence catholique restait le moyen d'expansion le plus utile et le plus efficace, ses rois maintinrent plus haut que jamais cette appellation de Rois Catholiques, que Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille avaient prise comme une arme de combat contre les Maures de Grenade.

Et la Pologne, et la Hongrie, ces voisines les plus proches des Turcs, elles ont besoin, elles aussi, de donner à leurs souverains des titres qui sonnent comme des appels de clairon contre les infidèles, qui donnent à leurs luttes contre le grand seigneur des airs de croisade. Et les Hunyade, et les Sobieski, de s'intituler Majesté Orthodoxe, Majesté Apostolique.

Nous voyons, dans d'autres circonstances encore, cette préoc-

cupation du titre du souverain, n'être qu'un emblème d'ambitions nationales, de conceptions traditionnelles vers lesquelles on tend d'âge en âge, de génération en génération, avec une invincible ténacité.

C'est ce qui est arrivé notamment pour la Russie. Le rêve des Russes a été, de tout temps, la conquête de Constantinople et la restauration de l'empire d'Orient. Les grands princes de Moscovie, les tsars de Russie s'y attachèrent depuis Ivan le Terrible et Pierre le Grand. Catherine enfin cajola tant et si bien Son Excellence le Protocole, qu'elle parvint à obtenir de lui la reconnaissance de son titre d'Impératrice de Russie, acheminement vers celui d'Impératrice d'Orient.

Mais qu'il a fallu de diplomatie pour obtenir la reconnaissance de ce titre impérial par toute l'Europe! L'Angleterre et la Prusse acceptaient facilement la chose pour faire pièce à Joseph II; mais la France et l'Espagne, alliées de l'Autriche, y mettaient moins d'empressement. Le difficile était surtout de faire accepter la chose par *l'Empereur*.

Je dis exprès *l'Empereur* tout court, car il n'y avait plus, depuis la conquête de Byzance par les Turcs, qu'un empereur pour toute la chrétienté : l'empereur germanique.

Or il fallait assumer le titre impérial sans froisser Joseph II, dont Catherine avait besoin pour mener à bonne fin ses projets de démembrement de la Turquie. Il fallait pouvoir, au moins, traiter avec ce monarque, sans que le maintien ou l'abandon du titre impérial fût une cause préalable de rupture ou de continuation des négociations. Son Excellence le Protocole pouvait seul aider Catherine à sortir d'embarras. Elle était femme, il a toujours été galant. Il était d'ailleurs jeune encore. Il y mit tout son savoir-faire et arrangea les choses grâce à l'*incognito*.

Les ministres et ambassadeurs des deux souverains n'auraient pu traiter de la succession de l'*homme malade* dont on songeait à accélérer l'ouverture, sans consigner leurs accords en un *instrument diplomatique*. Qui dit *instrument diplomatique* dit *préambule*. « Au nom de la Très Sainte Trinité entre Sa Majesté Ceci

et Sa Majesté Cela a été arrêté et convenu ce qui suit... » Là était la difficulté. Mais si l'accord pouvait avoir lieu verbalement, l'embarras du préambule disparaissait. Il fallait donc trouver moyen d'aboucher Joseph II avec Catherine. Mais ici nouvelle difficulté : la tsarine, étant femme, ne pouvait pas décemment faire les premiers pas ; Joseph II ne le pouvait pas davantage, étant *l'Empereur*, sans porter atteinte à sa dignité sacro-sainte. Mais ce que *l'Empereur* n'eût jamais daigné faire, *le comte de Falkenstein* s'empressa de l'exécuter avec une exquise galanterie. Et sous ce nom d'emprunt, Joseph II alla *incognito* rejoindre Catherine pendant le voyage triomphal de cette princesse à Kherson.

Elle en fut si heureuse que lorsqu'elle apprit que le comte de Falkenstein arrivait par voie de terre au devant de la flottille de galères sur laquelle elle descendait le Borysthène, elle se prit à trouver trop lente la marche de ces lourdes machines. Elle se hâta donc de débarquer et courut en poste à la rencontre de son auguste visiteur, qu'elle rejoignit près du village de Kaydak. On s'arrêta à cet endroit; mais la hâte avait été si grande que Catherine n'avait même pas songé à emmener avec elle des provisions et des domestiques. Il fallut se contenter des maigres victuailles qu'on trouva à Kaydak, et ce furent le prince Potemkin, le prince de Nassau et le prince de Ligne qui préparèrent eux-mêmes le dîner, « dîner qui fut naturellement exécrable, dit Ségur dans ses mémoires, comme il fallait s'y attendre de si nobles cuisiniers ».

En revanche, si on fit maigre chère, on put convenir des projets les plus importants et contracter une alliance offensive et défensive contre la Turquie par un simple échange de lettres personnelles : « Monsieur mon frère », disait Catherine, « Madame ma sœur », répondait Joseph II. Les lettres étant remises de la main à la main n'avaient pas besoin de porter de suscription. Les mots *Empereur, Impératrice* n'étaient même pas articulés. Son Excellence le Protocole avait ainsi escamoté la difficulté, grâce à *l'incognito*, à ce délicieux *incognito* qui fait au-

jourd'hui la joie des souverains et leur permet de venir, de temps en temps, faire leurs farces à Paris sans porter atteinte à leur prestige.

Ce que Catherine obtint du Protocole par la douceur, Napoléon le lui imposa par la force : la reconnaissance de son titre d'Empereur. Mais, de même que pour Catherine le fait d'être reconnue impératrice de Russie n'était qu'un acheminement vers sa reconnaissance comme Impératrice d'Orient, de même Napoléon, à peine fût-il devenu Empereur des Français, songea-t-il à ceindre la couronne d'Empereur d'Occident. Et il tendit vers ce but avec une persévérante habileté, par étapes successives.

Atteindre à l'égalité des titres impériaux par la suppression de celui qui pouvait prétendre encore à une suprématie fut sa première étape. Napoléon détruisit donc le titre d'Empereur d'Allemagne et y substitua celui d'Empereur d'Autriche.

Être sacré par un Pape fut la seconde étape; donner à son fils le titre de Roi de Rome, qui rappelait si étrangement celui de Roi des Romains de l'ancien empire germanique, fut le troisième pas.

Proposer à Alexandre le partage du monde devait être l'avant dernière étape. Et celle-ci était particulièrement habile : car proposer au souverain russe la possession de Byzance et l'empire d'Orient, c'était toucher et le souverain et le peuple russes à l'endroit le plus sensible.

Qui donc, ce partage une fois accepté, eût pu mettre obstacle au parachèvement du rêve napoléonien? Qui donc eût pu empêcher le corse aux cheveux plats de couronner son étonnante carrière en jetant sur ses épaules élargies le lourd manteau de Charlemagne?... Qui donc? Mais Son Excellence le Protocole, ce pauvre Protocole que Bonaparte avait tant malmené aux conférences de Campoformio.

Ah! Napoléon, après Tilsitt, brillait, lui aussi, comme le soleil au firmament! Il n'eût pas été fâché pourtant que le Protocole voulût bien le reconnaître comme Empereur d'Occident. Et pour la reconnaissance internationale de ce titre, le grand

contempteur des titres et des formules qu'avait été le Bonaparte de Campoformio mit en œuvre toute sa diplomatie et tout son pouvoir de séduction, cajolant et courtisant lui aussi Son Excellence le Protocole.

C'est sur cette apothéose de notre vieil ami que nous voulons terminer cette rapide revue de sa carrière. Toute revue ne doit-elle pas, en effet, finir par une apothéose?

BARRAL-MONTFERRAT.

UN EFFORT

POUR

LA FORMATION D'UN FÜRSTENBUND

EN 1728

Lorsque vers la fin du dix-huitième siècle, Joseph II, empereur d'Allemagne, aspirait trop ouvertement à la suprématie en Europe, les princes de l'Empire sous la direction de Frédéric le Grand et du baron de Hardenberg formèrent une confédération germanique, connue sous le nom de Furstenbund, pour contenir les projets audacieux de l'Empereur en protégeant les droits et l'indépendance des princes. Cette confédération n'est pas isolée. Elle a eu son précédent dans la première moitié du XVIIIe siècle. Cet effort pour la formation d'une confédération germanique, dont j'avais trouvé quelques détails dans les lettres des diplomates hollandais, m'a paru offrir assez d'intérêt pour tâcher de l'esquisser dans ses grandes lignes. Pour cette étude j'ai d'abord consulté les archives de M. le baron van Heeckeren van Wassenaer et surtout les lettres se trouvant aux archives du Royaume, que le pensionnaire van Slingelandt a adressées aux deux plénipotentiaires de la République au Congrès de Soissons : Cornélis Hop, d'Amsterdam, et Sicco van Goslinga, gentilhomme de la Frise. Pour autant que je sache les pièces imprimées ne parlent pas de cette confédération; il n'y a que les Mémoires de Robert Walpole qui donnent quelques renseignements.

La paix de Vienne, en 1725, semblait consolider le traité

conclu en 1713; elle mettait non seulement fin aux querelles entre la maison de Habsbourg et les Bourbons d'Espagne, mais encore elle réunissait ces deux dynasties dans une alliance défensive contre les alliés de la quadruplice de l'an 1718 et surtout contre l'Angleterre. Quoiqu'on eût voulu garder le secret sur cette dernière clause, la vérité s'était ébruitée, et le mystère dont on l'avait enveloppée y faisait attacher beaucoup plus d'importance qu'il ne comportait. Ainsi, on n'hésitait pas à prétendre qu'un projet de mariage avait été formé entre don Carlos, fils aîné de l'ambitieuse reine Elisabeth, et l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI; les paroles du ministre espagnol Ripperda, soit imprudence, soit dissimulation, semblaient confirmer cette supposition. Ce mariage, qui menaçait de rompre l'équilibre politique de l'Europe, il fallait l'empêcher à tout prix. Or, comment faire pour l'empêcher? Déjà l'Angleterre avait pris l'initiative d'une alliance entre la France, l'Angleterre et la Prusse (traité de Hanovre), mais peu de temps après, le roi de Prusse semblait avoir été gagné par l'Empereur, et l'Angleterre elle-même n'avait pas d'armée. La République risquait par conséquent beaucoup, si elle acquiesçait à l'alliance de Hanovre; il n'y aurait que la France qui pût la protéger avec son armée contre l'alliance puissante de l'Espagne et de l'Empereur, lequel était d'autant plus à redouter que la guerre allumée entre les Turcs et les Perses lui laissait la main libre[1]. Ainsi, tout en reconnaissant la nécessité d'un rapprochement entre la République, l'Angleterre et la France, les diplomates hollandais ne le jugeaient possible qu'en nouant des liens étroits avec d'autres puissances, hostiles aux entreprises de l'Empereur; ces puissances, la République pourrait les trouver au cœur même de l'Empire; d'abord l'électeur de Bavière[2], quoique forcé de subir l'alliance de Vienne, n'était pas du tout disposé à reconnaître les droits des archiduchesses à la succession des États héréditaires. Il se croyait lui-même des titres à cette

[1] Fagel à Goslinga, 30 novembre 1726.
[2] Goslinga à Slingelandt, 10 août 1726.

succession, que le traité, en facilitant le mariage de l'héritière de la maison de Habsbourg avec don Carlos, annulait absolument. Puisque le roi d'Espagne, déjà pendant le gouvernement d'Alberoni, s'était fait délier par le clergé de son serment de renonciation au trône de France, cette union, tant qu'il n'y aurait pas d'héritier en France, aurait pour conséquence infaillible, comme le dit le grand pensionnaire Slingelandt, que l'héritier de la maison étrangère, laquelle monterait au trône après la mort de l'Empereur « pourroit joindre sans miracle la couronne impériale à la couronne de France pour devenir non seulement un second Charles-Quint mais un second Charlemagne ».

Il s'agissait de prévenir cette éventualité à tout prix, d'autant plus que l'Empereur, quoique n'ayant pas la puissance voulue pour réaliser ses projets audacieux, montrait des velléités de plus en plus despotiques. Ainsi, dans le Mecklenbourg, il s'était entremis, très arbitrairement et au grand mécontentement des princes, dans une querelle entre le duc et la noblesse ; dans les duchés de Juliers et de Bergue, où le dernier descendant de la maison princière venait de mourir, on avait tout à craindre de ce qu'on appelait « le despotisme de l'Empereur », despotisme qu'une alliance plus intime avec l'Espagne ne manquerait pas d'exciter davantage. On se rappelait ce qui était arrivé au siècle précédent. Comme alors, on croyait trouver le meilleur moyen de résistance dans une alliance de tous les princes intéressés. Je ne saurais dire où et quand le projet a germé ; peut-être la République a-t-elle donné la première impulsion. Ignorant l'article secret du traité de Hanovre qui reconnaissait les droits de la Prusse sur Bergue, elle s'intéressait vivement au voisin qu'on allait lui donner à la frontière orientale et dans Ravestein, seigneurie située dans les Pays-Bas et appartenant au duc de Juliers. Le grand pensionnaire van Slingelandt, dans ses lettres de l'an 1728, parle à différentes reprises d'un Fürstenbund, et même, dans une lettre du 7 juillet, je relève les paroles suivantes : « les ducs de Wolfenbutel et de Wirtenberg avoient

concerté et conclu une alliance secrete pour maintenir et assurer les droits des princes de l'Empire contre quiconque voudroit les opprimer, que les princes de Baden, Saxen-Gotha et Hessen Cassel y etoient entré, comme feroit aussi le roi de la Grande-Bretagne en qualité d'Électeur. » Et plus loin il parle de la nécessité de sonder « les quatre électeurs (des branches palatines) » afin de savoir « s'ils vouloient entrer dans des engagements et des mesures communes pour leur seureté et le maintien de leurs droits, dans la confiance que les alliez de Hanovre ne manqueroient pas de les soutenir et en particulier la France ».

Si l'on croyait donc pouvoir compter sur les quatre électeurs, parce que la maison Palatinat-Sulzbach était intéressée dans la question des duchés de Juliers et de Bergue, que l'Empereur, afin de séparer la Prusse du traité, avait promis au roi Frédéric-Guillaume Ier, il fallait cependant s'attendre à rencontrer des difficultés pour les convaincre; ils craignaient trop le courroux de l'Empereur. Du moins quelques jours après[1] le grand-pensionnaire mande avoir appris par le résident du Prince électeur de Bavière que les électeurs de Cologne et de Bavière approuvent le dessein, mais que c'est un dessein dont il faut bien peser les conséquences avant de se pouvoir déterminer... qu'ils n'en feront point de part à l'électeur Palatin ni à celui de Trèves qu'après qu'ils auront pris leur parti ». Mais van Slingelandt suppose « qu'ils jugeront qu'une alliance, quoique la France la garantisse, ne soit pas un bouclier assez seur contre l'indignation de l'Empereur, laquelle ils ont chacun a leur tour a craindre, et l'expérience a fait voir que les princes de l'empire ne sont guerres en seureté contre la puissance de la maison d'Autriche, que quand il y a une armee au frontiere de l'empire pour les epauler. »

Pour trouver cette armée, c'est à la France en premier lieu qu'on devrait s'adresser, car la République, qui avait peut-être

[1] 21 juillet 1720. Slingelandt à Goslinga.

la première formé le projet du Fürstenbund, était dans ces temps-là trop faible et trop exposée ; elle avait déjà trop de démêlés avec l'Empereur pour ne pas ménager sa susceptibilité. Mais la France, où le circonspect cardinal Fleury venait de prendre la direction des affaires, ne tenait pas à s'aventurer dans une entreprise si hasardeuse ; tout en admettant que cette alliance offrait le meilleur moyen de contenir l'Empereur[1], il ne savait que trop bien qu'il ne fallait compter sur les princes de l'Empire, « qui étaient tous ruinés, qu'à force de subsides ». Or, le but du cardinal était précisément de remettre ordre dans les finances du royaume[2].

Cependant, cette considération ne semblait pas impérieuse et dans sa lettre du 10 septembre Hop mande à Slingelandt que le cardinal s'est décidé à appuyer le Furstenbund, car de suivre la voie la plus courte, c'est-à-dire de conférer du mariage de Marie-Thérèse au congrès de Soissons, lui paraissait impossible. « De presser l'Empereur sur ce mariage », observe-t-il[3], « pourrait avoir deux inconvéniens, l'un que par les restrictions et limitations que l'on voudroit faire pour notre seureté commune avant que de consentir à ce mariage, l'Empereur aurait occasion de faire voir à la Reine d'Espagne que les alliés de Hanovre lui veulent prescrire des conditions trop dures pour les accepter et qu'ainsi bien loin que de cette façon on put rompre l'union entre l'Empereur et la Reine d'Espagne, on obligeroit la Reine à se tenir plus fortement attachée à l'Empereur que jamais. » Le second inconvénient, c'était « qu'il faudrait bien poser pour fondement l'ordre de la succession établi par l'Empereur, en faveur de sa fille aînée, puisque c'est sur ce fondement que notre crainte est fondée et qu'ainsi il faudroit commencer par reconnoître la succession, une reconnoissance qui eloigneroit une partie des princes de l'Empire de s'attacher aux alliez de Hanovre[4] ».

[1] Slingelandt à Townshend, 16 juillet 1728.
[2] Hop à Slingelandt, 13 juillet 1726.
[3] Hop à Slingelandt, 7 août 1728.
[4] Hop à Slingeland, 14 août 1728.

Il était donc évident qu'il fallait à tout prix et sans consulter le Congrès se ménager l'appui des princes de l'Empire et surtout les quatre électeurs. Probablement, Fleury saluait en cet expédient un retour, vivement désiré, à la politique de Richelieu, et peut-être l'opposition, qu'il avait faite d'abord, ne tenait-elle qu'à la crainte de donner la suprématie qu'il souhaitait réserver à la France, au Roi d'Angleterre, lequel, en sa qualité d'électeur, avait un avantage très prononcé. Cette crainte lui avait déjà fait faire des concessions pour gagner les princes de l'Empire à l'insu de l'Angleterre [1], et il avait réussi. Mais puisqu'il était impossible de ne traiter au Congrès ni du mariage de Marie-Thérèse, ni de la succession en Autriche, et qu'il était toujours urgent de rompre l'alliance de l'Empereur avec l'Espagne, Fleury prenait pour prétexte la question de la succession de Juliers et Bergue, à laquelle la maison Palatine était intéressée ; « il veut l'employer, dit Hop, comme un motif qui animerait les quatre électeurs à recourir aux liaisons à prendre avec eux ». Ceci explique la prépondérance apparente de cette question dans tous les documents. L'Angleterre affirmant son indifférence à l'égard de cette question, qui ne la regarde pas, se dégage peu à peu. La vérité était qu'elle avait d'autres moyens en vue pour atteindre son but.

En attendant, le cardinal rédigeait un projet de traité, dont il désirait garder le secret, d'abord pour ne pas rapprocher l'Empereur encore davantage de l'Espagne, ensuite, pour ménager les princes électeurs palatins, lesquels étant liés par le traité de Vienne, n'osaient s'ouvrir à leurs ministres, tout dévoués à l'Empereur [2].

Les ministres du duc de Bavière faisaient toutefois exception. L'Angleterre faisait semblant d'approuver le projet, mais en réalité, elle y était opposée [3]; quant au grand pensionnaire,

[1] Slingelandt à Goslinga, 21 août 1728. Hop à Slingelandt, 10 septembre 1728.

[2] Hop à Slingelandt, 15 octobre 1728.

[3] Hop à Slingelandt, 1er novembre 1728.

pour mieux en garder le secret, il était d'avis que la République ne devait accéder à cette convention, qu'après le Congrès de Soissons et lorsque la France et l'Angleterre seraient tombées d'accord; car, si le traité « étoit avant ce temps-là porté à la délibération de nos provinces, il n'était nullement probable que le secret ne transpireroit. »

Or, quels étaient les principaux articles du traité ? Sans vouloir les énumérer tous, je me contente de fixer l'attention sur quelques points, en y rattachant les commentaires de van Slingelandt dans sa lettre aux plénipotentiaires[3], lesquels expliquent mieux le projet de traité. Ce qui nous frappe d'abord, c'est que le traité ne semble pas du tout dirigé contre l'Empereur ; celui-ci n'est nommé nulle part. Pourtant, van Slingelandt remarque à juste titre : « Je considère que le but du plan est de former un parti dans l'Empire pour contrebalancer et borner l'autorité de l'Empereur et prévenir les suites de cette autorité trop a charge aux princes et aux États de l'Empire. » Ce but est énoncé principalement dans l'article 2, dans lequel on exprime l'intention de « préserver le Saint-Empire Romain de toute attaque et invasion, et de le maintenir dans cet etat de paix dont il jouit » ; et encore dans l'article 8, par lequel les parties contractantes « s'entrepromettent de soutenir toujours fidelement et constamment, tant dans les differentes cours de l'Europe qu'aux diettes de l'Empire et de Cercles la prosperité du Saint-Empire, ses hautes prerogatives et sa tranquillité aussy bien que l'avantage, l'utilité, les droits et les privileges de chacun ». Slingelandt exposait que cet article était beaucoup trop vague, les parties contractantes se chargeant « de defendre l'Empire romain contre toute attaque et invasion du dehors, sans en excepter même les Turcs », et plus loin, « d'epouser toutes les querelles domestiques, soit entre le chef et les membres en commun, ou entre les membres de l'Empire en particulier... le tout sans autre avantage que de nous attacher quatre princes dont deux sont ecclesiastiques et par consequent ne peuvent pas traitter pour leurs successeurs ».

Si de la lecture de l'article secret il semblait ressortir que le but du traité était d'assurer la succession aux duchés de Juliers et de Bergue à la maison Palatine, malgré les efforts du roi de Prusse, l'article 11 prouve que cette succession n'était pas le point le plus important : « Comme l'objet de toutes les parties contractantes est d'étendre autant qu'elles le pourront dans l'Empire l'effet du present traitté qui n'a que des vues salutaires au dit empire, elles conviennent de se concerter sur ceux des électeurs, princes et États sans distinction de Réligion, qu'il sera à propos ou d'inviter ou de recevoir dans la présente alliance. »

Tout en admettant que l'assistance des princes n'offrît qu'un « faible secours[1] » van Slingelandt désapprouve vivement leur manque « d'assistance réciproque ». L'avantage était donc tout à fait de leur côté, car « la France leur garantiroit leurs possessions et leurs droits » ; mais en réalité la France restait absolument maîtresse de la situation par l'article stipulant que les princes « resteroient neutres dans les demeslez que la France pourroit avoir avec l'Empereur et ne pourroient disposer de leurs troupes que du consentement de sa Majesté très chrétienne[2] ».

Ces considérations du grand pensionnaire montrent que la République ne pourrait pas accéder au traité sans danger. Quant à l'Angleterre, mécontente de ce qu'il n'avait été question que des droits des quatre électeurs de la maison Palatine et qu'on eût négligé les intérêts du prince électeur de Hanovre par rapport au Mecklenbourg, et craignant de froisser la Prusse et d'irriter l'Empereur, elle refusait de s'engager définitivement. Comme elle, la République, trop faible pour s'attirer l'inimitié de l'Empereur et redoutant une guerre sur ses frontières, ne voulait non plus s'engager. Les deux puissances maritimes désiraient donc rester unies.

En outre, les affaires avaient peu à peu changé d'aspect : l'Angleterre voyait renaître l'espoir de renouer d'anciennes relations avec l'Autriche ; l'antipathie de la France et de l'Angleterre

[1] Slingelandt à Hop, Goslinga et von Hœy, 19 septembre 1728.
[2] Slingelandt à Goslinga, 23 octobre 1728.

rendait impossible une alliance durable entre les deux royaumes. De son côté, l'Empereur semblait vouloir se rapprocher de la République. On avait même montré à Hop, lors de son séjour à Paris, une lettre de l'Empereur d'une date antérieure au traité de Vienne, et dans laquelle l'Empereur excite l'électeur Palatin à faire tous ses efforts pour gagner les puissances maritimes à sa cause, « afin qu'Elles prennent part à cette affaire de succession, qui intéresse de si près le « repos de toute l'Europe et le systeme de l'Allemagne, et qu'Elles songent aux moyens de prevenir les grands malheurs, qui en pourroient arriver ».

Mais on avait trompé Hop, car au moment même où on lui montrait cette lettre, l'Empereur, par le traité de Berlin, avait promis au roi de Prusse la succession dans les deux duchés, ce qui était diamétralement opposé aux intérêts de la République. Ce traité n'était pas connu et on en devait garder le secret pendant longtemps encore, ce qui permettait au comte de Kinsky, plénipotentiaire de l'Empereur, de faire croire à Hop que l'Empereur était toujours disposé à laisser les deux duchés à la maison Palatine, et même de lui assurer que « pour ne pas indisposer tout à la fois quatre electeurs », on dédommagerait la Prusse « aux dépens de la Suede, puissance étrangère, en lui cédant le reste de la Pomeranie[1] ». En tous cas, soit que l'Empereur trompât la République, soit qu'il fût de bonne foi, cet incident prouve que l'Empereur tenait à se concilier les bonnes grâces de la République, laquelle pourrait garantir à sa fille aînée la succession dans ses États héréditaires (particulièrement aux Pays-Bas méridionaux). A Paris, le comte Kinsky s'ouvrait de cette question délicate à Hop, qui lui répondit[2] « qu'il seroit extremement delicat de garantir la succession de la maison d'Autriche en faveur de la fille ainée, sans etre informé auparavant à qui l'Empereur la destinoit en mariage[3] ». C'était demander l'impossible à l'Empereur, mais Kinsky trouva un expé-

[1] Hop à Slingelandt, 7 janvier 1729.
[2] Hop à Slingelandt, 7 décembre, 18 décembre 1729.
[3] Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. II, p. 649.

dient en assurant à Hop « que l'on pourroit remedier a cette difficulté par un article, par lequel l'Empereur s'engageroit à ne jamais marier sa fille que du gré de la République », sans quoi la République ne serait pas tenue de garantir la succession.

Lorsque Hop lui demanda quels sacrifices l'Empereur voudrait à son tour faire pour la République, Kinsky lui répondit « en termes generaux, qu'il voulait la contenter sur tout ce qu'Elle pourroit desirer ».

De ces réponses, il était aisé de conclure que le projet d'un mariage de Marie-Thérèse avec don Carlos avait été écarté. Du reste, l'attitude, de plus en plus hostile, qu'avait prise le ministre d'Autriche près de Louis XV, vis-à-vis du ministre d'Espagne, prouvait assez que le danger d'une alliance de la maison d'Habsbourg avec la branche espagnole des Bourbons n'était plus à craindre ; les illusions qu'avait nourries l'Empereur, de fonder un nouvel empire de Charlemagne, s'évanouirent à tout jamais à la nouvelle de la naissance du Dauphin. Cet événement divisa pour tout de bon la dynastie des Bourbons en deux branches séparées.

Quant à l'Angleterre, nous avons vu qu'au grand chagrin des plénipotentiaires français, elle s'était depuis longtemps soustraite aux négociations avec les princes électeurs, et avait suivi une autre voie moins offensive pour atteindre son but, c'est-à-dire d'empêcher la suprématie des maisons de Habsbourg et de Bourbon. Ayant tâché de rompre cette alliance, par des négociations avec l'Espagne, négociations qui avaient abouti au traité de Séville, il n'y avait plus pour l'Angleterre aucune raison de prendre part au Fürstenbund. Toutefois, sir Horace Walpole, son plénipotentiaire à Paris, dit à Hop[1] « que sa Cour etoit fort disposée a y entrer, mais que ces Princes voudroient des subsides et que sa Cour ne pourroit pas se resoudre a demander des subsides au Parlement en temps de Paix ».

Les relations des puissances s'étant donc entièrement modifiées, le Fürstenbund n'avait plus de raison d'être, et aurait pu

[1] Hop à Slingelandt, 13 août 1729.

même facilement dépasser le but : au lieu de contenir le projet audacieux de l'Empereur, cette alliance pouvait devenir un moyen d'assurer la suprématie à la France, d'autant plus que l'électeur de Bavière, craignant de perdre ses droits sur les États héréditaires, si l'on en garantissait la succession à Marie-Thérèse, avait réussi à faire arrêter « que les parties contractantes ne donneroient aucune garantie hors de l'alliance que du consentement unanime des parties contractantes : moins encore feront aucune convention, alliance ou accord qui puisse etre contraire aux intérests respectifs des parties contractantes[1] ».

Grâce à cette convention, qui, en affaiblissant de beaucoup la puissance de l'Autriche, était tout à fait opposée aux intérêts des puissances maritimes, c'est la France qui tiendrait désormais les fils « car, » dit Hop, « elle pourroit comme par pure aventure, en affaiblissant cette succession, gagner une si grande superiorité dans l'Empire, qu'il n'y aurait plus aucune puissance, qui put faire l'équilibre à la leur[2]. »

Réunissant par sa politique adroite les quatre électeurs dans un Fürstenbund, le cardinal Fleury avait failli réussir à rendre à la France la suprématie, qui avait un instant menacé de passer à l'Autriche, mais les diplomates anglais et hollandais ayant saisi ses intentions, les Anglais firent échouer ses projets en signant le traité de Séville. Il est vrai qu'ils sauvaient l'apparence et évitaient de froisser la France en continuant les négociations avec le cardinal Fleury, mais dès ce moment toute leur politique ne tend qu'à gagner du temps, tandis qu'ils s'efforcent de se couvrir de la feinte répugnance du Parlement à voter des subsides aux Électeurs.

Aussi, après le mois de décembre de l'an 1729, il n'est presque plus question du Fürstenbund dans les documents des plénipotentiaires de la République.

Docteur Slothouver.

[1] Hop à Slingelandt, 11 octobre 1729.
[2] Hop à Slingelandt, 5 et 18 octobre 1729.

UN PETIT FILS DE LOUIS XIV

D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

I

L'ASCENSION

A force de lire dans la plupart des romans, d'ouïr débiter sur la plupart des scènes que les enfants naturels sont dignes de toutes les préférences du sort et les obtiennent en effet, plus d'un naïf se sera pris à regretter d'être né de braves gens prosaïquement mariés, selon les moutonnières habitudes qui continuent quand même de régir notre société fin de siècle.

On va voir si, dans la vie réelle, les choses se passaient d'aussi romanesque manière, même au temps des femmes « sensibles » et des « tendres » pères, même à la veille du jour où, entraînée par une généreuse utopie d'égalitarisme, la Révolution allait parifier aux descendants légitimes les rejetons issus d'unions irrégulières et déclarer « adoptés par la patrie » jusqu'à ceux dont la naissance était absolument anonyme, c'est-à-dire les fils du Grand Pan symbolique, porté comme mort au temps de Tibère mais qui, en fait, aujourd'hui encore, est bien vivant[1].

Au commencement du siècle dernier, S. A. S. Louis-Alexandre

[1] Voy. dans *Au son des cloches*, par Gebhardt (Paris, Hachette, 1898), la légende de cette mort racontée sous ce titre : « Au soir du monde antique, en l'an 33. »

de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet, amiral de France, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, habitait à Paris, rue de la Vrillière, « l'hôtel de Thoulouze dont la petite porte donnoit sur la rue des Bons-Enfants », c'est-à-dire que cette princière résidence dépendait de la cure Saint-Eustache.

Or, dans la matinée du samedi 12 juillet 1721, un homme portant les vêtements de la bourgeoisie aisée et une femme de même condition présentaient au baptême, naturellement à Saint-Eustache, un enfant qui reçut les prénoms de Philippe-Auguste, et fut déclaré fils de « Louis-Alexandre de Sainte-Foy, officier de marine, et de Madeleine Aumont ».

Le parrain, qui n'était autre que Desjardins, homme de confiance du comte de Toulouse « pour les affaires secrètes », emporta le nouveau baptisé chez lui, puis le mit en pension, ainsi qu'un sien frère aîné, chez Mme Ducros (c'était la marraine), et l'y laissa jusque vers le commencement de l'automne de l'année 1722. A cette époque, le comte de Toulouse écrivait de sa main à ce Desjardins le billet que voici, scrupuleusement reproduit :

a Versailles le 27 septembre 1722

Les enfants estant a present en estat destre tirés du lieu ou ils sont ostesles de ches me du crau et faitte a leur esgard ce que je vous ay ordonné.

L. A. DE BOURBON.

Quels étaient ces enfants auxquels le fils du Roi Soleil marquait tant de sollicitude? Certes, ils devaient se rattacher à lui par quelque lien intime. — S'il n'était pas expressément nommé dans l'acte de naissance, le comte *Louis-Alexandre* de Toulouse, *amiral de France,* gardait un *incognito* bien transparent lorsqu'il se laissait, ou plutôt se faisait qualifier *Louis-Alexandre* de Sainte-Foy, *officier de marine,* nom qui, après recherches effectuées dans la suite, ne fut point retrouvé sur les matricules de notre état-major maritime d'alors et était, dans quelque mesure, un pseudonyme volontairement « à clé ».

En conformité des ordres de son maître, Desjardins retira les deux frères des mains de la dame Ducros, dont le prince écrivait le nom patronymique *du crau* avec un dédain bien caractéristique de cette appellation plébéienne, et une maison de belle apparence fut louée rue des Bons-Enfants, avec vue sur le Palais-Royal, et précisément en face de cette petite porte de l'hôtel de Toulouse dont il était parlé tout à l'heure.

C'étaient là des faits significatifs. Beaucoup d'autres vinrent les confirmer, dans la suite, en sorte que le quartier du Palais-Royal connut bientôt les deux enfants comme de « petits Toulouze ». — L'aîné étant mort à l'âge de trois ans, l'affection du comte se concentra sur Philippe-Auguste, le survivant. Même, pour ce dernier seul, les allocations pécuniaires furent plus fortes qu'elle ne l'avaient été d'abord pour les deux frères.

Suivant l'usage d'alors, on commença de très bonne heure à lui enseigner ce qu'on appelait ses *exercices*, c'est-à-dire à l'instruire dans tout ce qui devait contribuer à faire de lui un « cavalier » accompli et un homme de cour. Sa garde-robe fut richement entretenue et coûta, en un an, 1100 livres, dont 935 pour la seule lingerie, ce premier luxe des gens bien nés. Et pourtant l'enfant n'avait que neuf ans, car ces « parties » sont extraites d'un ancien mémoire daté de 1730, année dont la dépense s'éleva au total de 22,611 livres, représentant aujourd'hui au moins le double, sinon le triple de cette somme.

En outre, si le côté matériel était largement pourvu, luxueusement même, le soin des choses de l'esprit marchait à l'avenant. Par exemple, d'après le mémoire précité, il était versé « au s^r des Hayes,

Pour une année de lui avoir montré la musique....	200	livres
Au même qui a fourni les symphonies de 28 opéras.	75	—
Au même pour deux violons et deux livres de sonates.....	45	—

Certes, avec 28 symphonies, deux *livres* de sonates, deux violons et un professeur en réputation, notre jeune garçon ne pouvait manquer d'acquérir des notions musicales suffisantes, sur-

tout en un temps où l'on n'avait guère d'exigence quant aux talents d'agrément et où une « aimable demoiselle » faisait prouesse en exécutant « sa » sonate unique, habilement serinée par le maître.

Si l'on prenait souci de cultiver « Polymnie », si, concurremment, l'état de maison se complétait par un carrosse « à la petite livrée de Toulouse » et des chevaux revenant ensemble à près de 1500 livres d'entretien, l'instruction littéraire n'était pas négligée et motivait l'emploi d'une somme de 7,500 livres. Sur ces entrefaites, on jugea l'éducation publique nécessaire et, en 1730, Philippe-Auguste, dont les prénoms étaient ceux mêmes du duc du Maine, frère du comte de Toulouse, entra au collège de Juilly, dirigé alors, comme actuellement, par les pères de l'Oratoire [1]. Là, le nouvel élève fut traité avec des marques particulières de déférence, ou mieux, d'une façon ostensiblement princière.

Ainsi, tandis qu'après deux ans de séjour à Juilly, il était pourvu d'un maître particulier d'équitation, Girval, écuyer émérite attaché à la maison de Toulouse, qui le faisait monter sur un cheval si bien dressé qu'il « apprenoit lui-même, sans aucun risque et par ses seuls mouvements, les premières règles de l'équitation », le jeune seigneur suivait, concurremment, les leçons d'humanités avec ses camarades. — Mais, malgré la résistance du supérieur et des membres de la congrégation, dès qu'il sortait de classe, son « gouverneur » ou son valet de chambre l'attendaient à la porte et le reconduisaient « en son appartement ». De sorte que tout contact avec le commun des

[1] Toujours en pleine prospérité, le collège de Juilly a constamment joui d'une légitime réputation. Si Malebranche y enseigna, on cite parmi les élèves le maréchal de Berwick et Berryer. Pour ce qui se rapporte spécialement à cette étude, il est bon de le noter, Juilly confine au château de Nantouillet, dont le propriétaire, le comte de ce nom, était gouverneur des « pages Toulouse ». C'est lui qui, mécontent de certains choix faits par le prince, disait pittoresquement : « Depuis que Son Altesse ne prend plus à son service que des brenaillons, il me faut acheter des bidaillons pour monter tous ces merdaillons. » On nous passera le mot, qui est bien d'un temps où l'on pouvait être « canaille » de langage, pourvu qu'on ne fût point « commun ».

élèves était soigneusement évité. Exception était faite pour les seuls comtes de Solms et de Sommières.

Ces faits si nettement significatifs, les archives de Juilly les ont pleinement confirmés dans leurs lignes essentielles. C'est ce qui résulte d'un compulsoire ayant amené, entre autres, la découverte de quatorze comptes et de quelques annotations s'appliquant à Sainte-Foy, le tout embrassant la période comprise entre le 7 octobre 1730 et le 7 juillet 1735, durée exacte du maintien de l'enfant chez les Oratoriens. S'il serait sans intérêt ou, tout au moins, par trop long de reproduire les détails qui nous ont été obligeamment communiqués ; certains extraits méritent pourtant d'être donnés comme fort documentaires, et encore qu'ils interrompent quelque peu l'exposé des événements. Voici ces extraits :

M. de Ste Foy, fils de M. Desjardins, domicilié à Paris, est entré le 7 octobre 1730. Il y a un *gouverneur* avec un valet de chambre. Ils payent en tout 1670 livres par an, sçavoir :

Pour sa pension.....	450	livres
— son gouverneur.....	500	—
— son appartement.....	100	—
— le bois.....	120	—
— les livres de classe.....	25	—
— le raccommodage d'habits..	15	—

On le voit, ce premier extrait prouve surabondamment l'exactitude des détails articulés plus haut, c'est-à-dire la jouissance d'un véritable régime privilégié, avec logement séparé, gouverneur et valet. Mais, un fait nouveau est constaté : Sainte-Foy est inscrit comme fils de Desjardins, l'homme de confiance du comte de Toulouse. Dans les documents déposés à la Bibliothèque Nationale et dans ceux que nous possédons encore, il n'y a aucune trace de cet expédient, lequel paraît n'avoir jamais transpiré en dehors du collège, où il restait enfoui dans les feuilles discrètes d'un registre comptable et sans que, très certainement, le jeune élève lui-même en sût rien.

A relever encore cette observation du frère économe au sujet

de certaines « parties » de dépenses : « Il ne faut jamais compter à ce Monsieur ces petites babiolles, payant avec la pension plusieurs ustencilles qu'il ne prend point. » Par inverse, dans le compte coté n° 3 on lit : « Frais de la tragédie le 23 août [1731] ayant eu *le premier personnage :* 75 livres. » Si l'on regrette de ne point savoir quelle était cette tragédie, l'indication du « premier personnage » est fort suggestive lorsqu'on sait à combien de petites intrigues, à la mise en œuvre de quelles influences familiales donne lieu la compétition en matière de rôles, tous étant préoccupés d'accaparer les meilleurs pour leurs enfants et d'esquiver les « pannes » absolument comme au théâtre... et dans la vie. Or, à juger par cette mention et en raison de son laconisme même, il semble que Sainte-Foy ait dû, par droit en quelque sorte incontesté, ceindre la couronne d'un Bajazet ou le glaive d'un Horace.

Sous la date du 1er décembre 1733 l'économe écrit encore : « Néant, ayant payé *quoique longue absence.* » Le payement, sans discussion, de sommes non dues en droit sent fort son grand seigneur. Quant au mot « néant » il se doit entendre de ces mêmes fournitures qualifiées de « babiolles » et qui, naturellement, n'avaient pas été livrées puisque l'enfant n'était pas présent.

— Enfin une dernière mention postérieure au 14e et dernier compte porte : « M. de Sainte-Foy a quitté l'Académie le 7 juillet 1735. »

Comme livres de classes, la nomenclature est plutôt maigre, car on trouve inscrits seulement :

Cornélius Nepos.....		18 sols
Méthode latine..... ...		15 —
Cicéron.....		15 —
Apparat (?).....	4 livres	
Chatéchisme (*sic*).....	1 —	5 sols

tandis que les frais de maladie ou au moins de médecine se répètent assez fréquemment [1].

[1] Comme référence, ce qui précède est extrait du « livre de compte de messieurs les pensionnaires, *in f°*. vol. D, p. 765. 1721-1734 (*Archives* du

De ces indications non douteuses, sans excepter celle de la la « longue absence », il faut conclure que l'adolescent n'était pas très assidu et n'a point fait ses études avec beaucoup de suite. — Cela ne l'empêcha pas, on le verra plus loin, d'écrire plusieurs ouvrages, dont l'un au moins eut quelque vogue. — Mais reprenons la suite de notre récit.

Comme la science du cheval était avec celle de l'escrime, la plus indispensable à un gentilhomme, le juliacien libéré des classes fréquenta trois fois par semaine, au sortir du collège, l'*académie* de Dugard, où il se retrouvait en compagnie de l'élite de la noblesse du royaume et apprenait à manier sa monture avec cette dextérité noble, ce charme galant, dont les livres spéciaux de l'époque nous ont laissé le souvenir en des dessins d'allure si pittoresque et si mouvementée.

On était à la fin de 1735. Philippe-Auguste avait atteint l'âge de quatorze ans, et, s'il ignorait encore son origine, les égards dont il se voyait l'objet, le milieu exclusivement aristocratique dans lequel il vivait, les idées de ses jeunes émules, tous fils de gens d'épée, excitèrent en lui la passion des armes, en sorte qu'il exprima de bonne heure l'intention d'embrasser la carrière militaire. Comme par enchantement, cet enfant anonyme se vit alors, du jour au lendemain, décoré par Louis XV du titre de chevalier « d'Arcq », fief de la maison de Toulouse, et breveté mousquetaire dans la compagnie du comte d'Avejan. Cette situation, le comte de Toulouse l'avait sollicitée et obtenue directement du Roi, malgré l'opposition fort vive de la comtesse sa femme, née de Noailles, qui, voulant éloigner l'adolescent, avait insisté pour qu'on l'embarquât « sur les vaisseaux de Sa Majesté ». Aussi bien, Mme de Toulouse ne cessa jamais de manifester son hostilité, quoique, au dire du chevalier (nous le désignerons dorénavant ainsi), elle fût sa propre mère, car lui et son frère étaient issus d'elle, au cours de son veuvage [1]. Encore

collège de Juilly). La communication en est due aux méritoires investigations qu'a fait opérer le supérieur actuel, Père Ollivier

[1] Mlle de Noailles était veuve depuis 1712 du comte de Gondrin, lorsqu'en 1723, elle épousa S. A. S. le comte de Toulouse.

qu'il soit attesté par une simple note écrite en marge d'une pièce du dossier, nous avons les plus sérieuses raisons de croire le fait absolument exact. — Se fût-il agi de traiter avec indulgence, faveur même, le « monument » d'une faiblesse de son mari, la princesse cédant aux théories en vogue sur les « cœurs tendres », qui doivent tout sacrifier aux « lois de la nature » se serait probablement fait un point d'honneur d'afficher l' « enfant de l'amour ». — Mais, du moment que cet enfant était aussi le sien, elle ne se souciait nullement de s'avouer veuve un peu trop accessible aux folâtres consolations, ayant roucoulé le refrain du temps :

Un bandeau couvre les yeux
Du petit dieu qui nous rend amoureux.

Cette maternité secrète, par une perversion explicable des sentiments naturels, aurait donc engendré un état d'âme bien propre à jeter de la clarté sur plus d'une péripétie de notre récit.

Quoi qu'il en puisse être, voici littéralement transcrite, la note citée plus haut :

Ou a entendu dire au comte[1] de Ste Foy qu'il étoit fils du même père et de la même mère que le duc de Penthièvre; mais que lui, comte de Sainte-Foy, étoit né avant le mariage. C'est ce qu'on donne à entendre dans les mémoires de l'affaire, notamment dans celui ayant pour titre : *Question d'État* imprimé en 1790.

Malgré cette forme plutôt dubitative, ou tout au moins réservée, la vérité se dégage précise quand on sait, sans doute possible, que, homme de haut scrupule et attaché aux Bourbons par un véritable culte, l'annotateur n'aurait même pas écrit ces quelques mots s'il avait pu supposer qu'un jour l'histoire anecdoctique les invoquerait.

Quoiqu'il en soit, le chevalier se trouvait désormais, non seulement avoir une position à la ville, mais un rang à la cour, grâce à

[1] On verra plus loin que ce titre lui fut accordé par brevet de Louis XV.

son tabar de mousquetaire, tabar entouré d'un singulier prestige, bien que, parfois, il fût porté par ces intrigants peu scrupuleux, ces parasites immoraux dont l'abbé Prévost nous a transmis un type si vécu dans le frère de *Manon*, le garde du corps *Lescaut :* aigrefin, spadassin, pilier de tripot, et pis encore.

Aussi, le nouveau soldat voyait-il tout lui sourire. Son origine était, dès lors, patente, bien que, lié par un serment prêté au comte de Toulouse, le fidèle Desjardins, seul pertinemment renseigné, ne l'eût point révélée encore. Une circonstance ménagée à dessein devait mettre en présence le père et le fils, qui ne se voyaient guère depuis que celui-ci était sorti de l'enfance.

Ayant à remercier son bienfaiteur du brevet de mousquetaire qu'il lui avait obtenu, d'Arcq appelé à Versailles par tour de service pour prendre « l'ordre de la bouche du roy » se présenta préalablement chez le comte de Toulouse, sous le prétexte de lui remettre certains objets de la part de Desjardins. Le prince reçut son fils avec une grande bonté et lui tendit la main.

Je me précipitai sur cette main, écrit d'Arcq lui-même, et, par un mouvement que je ne pouvois comprendre, me jetant à ses genoux, je la baignai de larmes. Ce prince me releva en détournant la tête; les siennes couloient sur ses joues : je les vis malgré tout ce qu'il faisoit pour les cacher et il se retira ou plutôt se sauva dans une autre pièce.....

Telle fut cette entrevue de notre officier avec son père, chez lequel, en son bas âge, on le conduisait souvent, et où il recevait le plus doux accueil, même de la comtesse de Toulouse qui cédant, loin des regards indiscrets, à un entraînement trop naturel, « le combloit *alors* de caresses et de présents ».

Le lendemain, Bontemps, premier valet de chambre du roi, invitait d'Arcq à se présenter au lever de l'Œil de Bœuf. Prévenu par le comte de Toulouse, Louis XV « daigna par trois fois ouvrir la porte » pour « voir son garde », et, au moment de l'ordre, « il le lui donna avec des marques particulières de distinction ». « Ces bontés d'un si bon maistre » attirèrent l'attention

sur celui qui en était l'objet. Aussi, pendant plusieurs jours, grâce en outre à sa tournure dégagée, sa physionomie avenante, sa taille avantageuse, son maintien à la fois réservé, modeste et plein de distinction, son instruction générale, fort étendue pour l'époque, le nouveau venu défraya tous les entretiens, non seulement au palais, mais dans les cercles où s'assemblaient les personnes du bon ton.

En 1737, le comte de Toulouse fut atteint de la maladie à laquelle il devait succomber. — D'Arcq apprend la pénible nouvelle et « la nature lui arrache un cri qu'il lui est impossible de contenir ». Sur le champ, il fait atteler une chaise de poste, arrive à Rambouillet, harassé, moulu, dans un si triste état que Saint-Quentin, l'un des membres de la petite cour du prince, oblige, non sans arrière-pensée peut-être, le voyageur à se mettre au lit, bien qu'il demande instamment à voir le moribond. Instruit, on ne sait comment, de l'arrivée de son fils, par trois fois le prince s'écrie avec force : « Je veux le voir ! » Le maréchal de Noailles survient et se charge d'introduire le jeune homme. Toutefois, craignant de déplaire à la comtesse sa sœur, le maréchal la consulte au préalable ; dans la crainte de quelque parole compromettante ou de quelque aveu trop précis, celle-ci, inflexible en un plan de conduite adopté depuis que d'Arcq était sorti de l'enfance, sut mettre obstacle à la suprême entrevue.

Le comte de Toulouse est enlevé peu après, et Desjardins, revenu aussitôt à Paris où notre mousquetaire était rentré plein de découragement, le serre dans ses bras avec effusion, et lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Vous venez de perdre votre père ; il avoit exigé mon serment de ne vous le révéler qu'à sa mort. »

La première émotion passée, ce fidèle serviteur, « qu'une âme noble, ferme, généreuse et sensible avoit élevé fort au-dessus de son estat », fait connaître à l'orphelin que son père, par un testament remontant à 1737, lui avait constitué une pension annuelle de 12,000 livres, la comtesse ayant empêché son mari de faire davantage, et notamment de lui léguer, par codicille, la

terre d'Arcq, dépendance du duché de Châteauvillain, terre dont, pourtant, il portait le nom.

Néanmoins, le jeune homme avait encore quelques puissants protecteurs, en première ligne la duchesse d'Orléans, sœur du feu comte de Toulouse, laquelle, malgré la constante opposition qu'on lui fit, s'attacha de tout son pouvoir à contrecarrer le mauvais vouloir manifeste de sa belle-sœur et à continuer l'œuvre de son frère, qui s'était ouvert à elle de ses intentions intimes.

En suite d'une présentation solennelle faite par la comtesse de Clermont-Galerande, devant toutes les dames et les officiers de la maison, la veuve du régent emmena son neveu dans ses appartements, « le couvrit de ses pleurs », promit de « pourvoir à son avancement » et de ne l'abandonner jamais.

Peu après, en effet, elle sollicitait pour lui un régiment : on avait compté sans Mme de Toulouse. Celle-ci déclara « qu'une compagnie de cavalerie suffirait » et que, dans le cas seulement où l'on bornerait les démarches à l'obtention de ce grade, elle n'y ferait point opposition.

C'est pourquoi d'Arcq fut modestement pourvu d'une compagnie au régiment royal « des Cravattes[1] », pour laquelle la douairière d'Orléans finança 6,000 livres sur 10,000. Surpris « d'une demande si foible », le roi, quoiqu'il eût été disposé à donner davantage, se contenta de souscrire au désir qui lui avait été exprimé, et, après avoir porté de sa main le chevalier en tête de la liste de proposition, il lui fit, nouvellement, à la cour, une réception très flatteuse, ce qui suffit à lui attirer « beaucoup de considération ».

Entre temps, le jeune capitaine rejoignait son régiment, qui tenait garnison en Bretagne. Après diverses péripéties, au nombre desquelles il faut signaler le refus de l'admettre dans l'ordre de Malte sans la volonté formellement exprimée du souverain, que personne ne voulut sonder à ce sujet. la guerre ayant éclaté

[1] On le sait, ainsi était nommé, par corruption du mot *croates*, un corps de cavalerie constitué à l'imitation des *croates*. Les soldats étaient Allemands, pour la plupart.

après la mort de l'empereur Charles VI (1740), — d'Arcq partit pour le camp de Dunkerque, où se trouvait également le duc de Penthièvre, fils légitime du comte de Toulouse. Sentant combien sa situation à l'égard de ce prince était délicate, d'Arcq résolut de prendre conseil du maréchal de Noailles, qui n'avait jamais voulu suivre sa sœur sur le terrain où il lui avait convenu de se placer à l'encontre de notre officier.

A la question qui lui fut posée au sujet des formes de la présentation éventuelle, le maréchal répondit en ces termes[1] :

Dunkerque le 27 octobre 1742

Je ne puis, Monsieur, que vous loüer infiniment de l'attention que vous avez de me consulté sur la conduite que vous devez tenir à l'occasion du voyage de M. le Duc de Penthièvre a Calais et j'y reponds avec la franchise que vostre confiance merite. Je vous conseille donc de vous presenter simplement avec les autres officiers de vostre regiment a S. A. S. sans aucune distinction et de maniere que les personnes qui sont auprés de ce Prince s'apperçoient de vostre modestie et de vostre discretion; c'est le plus seur moyen de faire vostre cour à Madame la comtesse de Toulouze et de vous assurer dans la suitte la protection de M. le Duc de Penthievre qui est encore trop jeune pour pouvoir luy faire aucune confidence; nous verrons dans la suitte tout ce qu'il conviendra de faire et vous devez estre bien persuadé que l'interest veritable que je prends a ce qui vous regarde me fera toujours contribuer avec plaisir a toutes les satisfactions que vous pouvez attendre. Je vous prie den estre bien assuré de mesme que des sentiments d'estime de consideration et d'amitié veritable que j'ay Mon Cher Chevalier, trés parfaitement et trés véritablement pour vous.

(*Signé*) Lemalde Noailles.

L'entrevue des deux frères fut donc absolument banale, ainsi que l'avait conseillé le maréchal « dont les desirs estoient des ordres ».

D'ailleurs on cherchait, dès cette époque, à dégoûter d'Arcq du service et ses affaires s'embrouillaient, attendu que, présenté

[1] On s'est appliqué à donner une transcription rigoureusement fidèle de cette lettre dont l'original fait partie du dossier aujourd'hui déposé à la *Bibliothèque Nationale*.

comme de sang royal « à la cour, à la ville et à l'Europe », il ne pouvait faire face aux exigences de pareille situation. Même, par deux fois, faute d'avoir obtenu un régiment, il avait manqué des mariages avantageux avec des « filles de qualité ». Ces déboires matériels n'abattaient néanmoins point son moral, et c'est à cette époque que, sur les champs de bataille, il se montra digne de ses aïeux.

A Fontenoy notre capitaine, âgé de vingt-trois ans, se distingua d'une façon exceptionnelle sous les yeux de Louis XV, qui le nomma chevalier de Saint-Louis et lui donna même l'accolade.

En outre, ayant reconnu qu'il possédait « des talents militaires qui sortoient de la classe commune », le maréchal de Saxe retint auprès de lui d'Arcq comme aide de camp, bien que, fatiguée sans doute par les obsessions de son entourage, la douairière d'Orléans, sa protectrice constante, l'eût elle-même contraint en quelque sorte à renoncer à sa charge. L'illustre vainqueur de Fontenoy ne tint pas compte du fait matériel, et après la bataille de Lawfeldt (1747), où combattit d'Arcq, son chef, satisfait des services d'un pareil auxiliaire, « fit au roy l'éloge de son ardeur et de son zèle ».

Et, en vérité, s'il avait de l'ardeur et du zèle, ce Bourbon, moins le nom, paraît, comme on l'a dit tout à l'heure, avoir eu des notions stratégiques sortant « de la classe commune ». Ainsi, un plan de bataille, ou plutôt un croquis à mainlevée que nous avons sous les yeux, mais qui, malheureusement, ne porte nulle indication de lieu ni de date, montre les Français attaquant par la gauche, dans l'ordre oblique, la droite d'un ennemi solidement échelonné. Un autre croquis, accompagné du calcul des distances, donne le relevé des positions de diverses unités tactiques déployées, à intervalles différents, pour déloger des troupes dont la droite s'appuie à un village fortifié tout hérissé de canons.

Cependant, en 1748, sous prétexte de santé, d'Arcq se retira du service. A partir de ce moment, s'il jouit de quelques faveurs,

si son *Histoire générale des guerres*[1] appelle sur lui, une fois encore, l'attention de Louis XV; s'il recueille un legs de 60,000 livres provenant de Madame d'Orléans; si le roi lui promet 6,000 livres de rente sur l'hôtel de ville, lui donne, par brevet, le titre de comte d'Arcq avec une pension de 12,000 livres, méritée par ses services distingués « et autres considérations connues de Sa Majesté »; s'il est investi de la charge de Premier Fauconnier du comte de Provence; si enfin, circonstance marquante, il obtient, le 11 décembre 1772, sur lettre expresse du monarque, d'être reçu, sans preuves, dans l'ordre de Malte, où on avait refusé de l'admettre trente ans auparavant; s'il est qualifié dans son titre d'admission « fils naturel de feu sérénissime prince le comte de Toulouze »; si Pinto, alors grand-maître, lui parle en termes emphatiques du « sang illustre qui coule dans ses veines », tout cela n'est, en quelque sorte, que le prélude d'une chute rapide, prochaine, irrémédiable.

II

LA CHUTE

Se voyant harcelé de divers côtés, inquiété sourdement dans sa possession d'état après quarante ans de paisible jouissance, et quoique ayant reçu, on ne sait trop à quelle époque, le grade décoratif de « mestre de camp de cavalerie », grade intermédiaire entre celui d'officier-général proprement dit et celui de

[1] Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur d'Arcq écrivain, et sur le mérite, d'ailleurs relatif, de ses assez nombreux ouvrages. Il est bon, pourtant, de le noter, la liste de ceux-ci est plutôt longue et l'on en remarque un où notre chevalier prend part dans la querelle entre Boulainviliers et l'abbé Dubos. Sauf quelques variantes, notre Bourbon soutenait, lui aussi, les préjugés irrationnels de sa caste, quoique avec moins de rudesse que Boulainviliers. Nous sommes loin de ce temps, grâce à Dieu, et l'on a vu récemment une duchesse, non des moindres, puisqu'elle tient aux grandes frondeuses, écrire en parlant d'elle-même : « Nous autres bourgeois. » Le mot est vraiment juste, car le déplacement du pivot social ne permet plus de reconnaître que deux classes : l'ancien *tiers* comprenant les « cy-devant » nobles et le *quatrième* état.

colonel[1], d'Arcq se jette dans les intrigues de la cour, où le trafic presque ostensible des grâces royales faisait vivre de honteux profits les ministres, les favorites et une nuée d'abjects intermédiaires, toujours prêts à faire argent de tout, aussi bien des emplois eux-mêmes que de la révélation des moyens scandaleux par lesquels ils étaient obtenus.

Vers 1759, alors que depuis dix ans déjà il avait quitté le service, le chevalier-comte entra en rapport avec le ministre Saint-Florentin et leurs relations devinrent bientôt assez étroites. Ce personnage peu scrupuleux, que l'histoire accuse notamment d'avoir lancé 50,000 lettres de cachet au cours de sa trop longue administration, avait, entre autres charges, celle d'une « petite famille » de la main gauche, aux nombreux besoins de laquelle il fallait sans cesse subvenir. Mais ne point, pour cela, faire de tort « aux siens en distrayant quoi que ce fût de ses propres deniers » était une règle pratiquement économique, dont ce roué ne se départit jamais et qu'il avait érigée à la hauteur d'un vertueux principe.

Un beau jour, le ministre et « son amie ouvrirent leur cœur » à d'Arcq qui, prétendant soustraire le premier au contact avilissant de subalternes à la fois véreux, bavards et compromettants, consentit à devenir « l'honnête courtier » — le mot est d'un grand homme d'État récemment disparu — des faveurs ministérielles.

A l'en croire, il ne profita en rien des pots-de-vin, résultat de négociations interlopes, lesquelles étaient d'ailleurs reçues à la cour corrompue de Louis XV comme une source normale et avouée de revenus et de bénéfices.

Dans un but de spéculation qu'il n'hésite cependant pas à reconnaître, d'Arcq acquit à crédit, de certain Chaudon, un superbe brillant qu'il promit de payer 107,000 livres. L'impératrice Catherine de Russie, qui connaissait la pierre et en avait

[1] Aujourd'hui encore, il existe, en Espagne, une situation analogue, celle de *brigadier* : celui qui en est investi est traité de *Mi General* par ses subordonnés.

fort envie, fit offrir 300,000 livres ; d'Arcq refusa de la vendre à la souveraine étrangère et la céda au roi pour 280,000 livres, réduites par l'abbé Terray à 240,000, payées en bordereaux de rente. Sur ces bordereaux, de complexes agiotages eurent lieu : le fait est que d'Arcq avoue lui-même s'être fait un instant 60,000 livres de rente. Après tout, c'était du commerce : mais on peut s'étonner de voir se livrer à de semblables opérations un « gentilhomme » qui, dans l'un de ses écrits, déclarait le plus honnête des négoces indigne de la noblesse, dont le seul métier devait, à ses yeux, être celui des armes.

Néanmoins, les ministres et leurs créatures anciennes ne trouvèrent probablement pas le nouvel intermédiaire suffisamment rompu aux roueries indispensables dans les affaires scabreuses auxquelles il avait eu tardivement la triste faiblesse de se mêler. Une occasion de le perdre se présenta bientôt.

Cherchant depuis longtemps à supplanter Saint-Florentin, le duc d'Aiguillon forma contre lui une cabale dans laquelle entrèrent Mme Du Barry et M. de Sartines. Au roi, déjà fort offusqué du fait que son ministre s'était assoupi devant lui, on représenta que ce « vieux avoit la tête perdue » et devait être mis au rancart. Saint-Florentin courut, à certain moment, un véritable danger ; mais ayant été avisé à temps par le chevalier-comte, il put agir auprès du monarque et déjouer les manœuvres de ceux qui le voulaient perdre.

Par ce dévouement peu politique, d'Arcq se fit d'irréconciliables ennemis, et tout ce vilain monde d'aigrefins chercha d'ameuter contre lui l'opinion publique. On le chargea d'imputations qui auraient été plus justement applicables à ses diffamateurs eux-mêmes. Toujours et avant tout préoccupé de nourrir la « petite famille », M. de Saint-Florentin défendit mollement celui qui l'avait sauvé contre les attaques de la puissante cabale d'Aiguillon-Du Barry-Sartines et, se bornant à refuser de lancer lui-même une lettre de cachet, il laissa M. d'Aiguillon mettre le nom d'Arcq sur une formule signée en blanc. Bien plus, Saint-Florentin se chargea de justifier la mesure aux yeux du roi, en

décriant son confident, alors que déjà celui-ci était parti pour Tulle, résidence qu'on lui avait imposée.

Le 23 août 1773 l'exilé, déjà malade, arrivait dans cette ville, et, quoiqu'on l'eût leurré de l'espoir d'un rappel presque immédiat, il y était encore à la fin de février 1774. Entre temps, il fut atteint d'une fièvre « putride pernicieuse », ce qui ne l'empêcha point, à peine convalescent, ainsi qu'en témoignent d'élogieux certificats, de se conduire avec courage et abnégation dans un incendie qui désola la ville de Tulle au mois de novembre 1773.

Peut-être l'ordre d'exil fut-il rapporté après la mort de Louis XV, survenue le 10 mai 1774, quoique nous n'ayons pas su retrouver d'indications précises à cet égard. Le fait est que, étant revenu s'établir à Paris, où nous le retrouvons en 1777, d'Arcq, fatigué d'une existence trop mouvementée, résolut de se donner une compagne légitime et, quoique âgé de cinquante-six ans, il fit, cette année même, un mariage de mutuelle inclination et, en même temps, de réparation, comme l'on dirait aujourd'hui. Celle qui devenait ainsi comtesse de Sainte-Foy d'Arcq possédait une fortune personnelle modeste, mais était de rang social plutôt distingué, puisqu'elle se rattachait, du côté maternel, à la famille de Ségur[1]

[1] Cette branche était venue, de Languedoc, se fixer en Lorraine au cours du XVIIe siècle. Vers 1780, le maréchal de Ségur avait voulu aider de son influence ceux qu'il reconnaissait pour parents; mais on ne sait quelles circonstances l'empêchèrent de donner suite à ses projets, en sorte que les derniers Ségur Lorrains paraissent s'être éteints dans l'obscurité.

Voici, du reste, sur le mariage du chevalier, copie d'une note manuscrite très ancienne qui fera exactement connaître les attenances de sa compagne.

« Marguerite de Ségur, née le 10 décembre 1688 », dit cette note, « ...épousa en premières noces Christophe Ritter dont 1° Marie-Jeanne de Ritter ou Rhiter mariée à Joseph Richard, de Châteausalin, dont Mr Richard, officier « servant dans les îles » et Marie-Anne Richard, mariée à Paris, paroisse St-Roch, le 11 février 1777, à haut et puissant seigneur Philippe-Auguste de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, chevalier non profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, ancien mestre de camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis... » La femme du chevalier était donc petite-fille d'une Ségur.

Dans un écrit du 4 juin 1785 adressé à son frère, le duc de Penthièvre, d'Arcq s'exprime ainsi en parlant de sa compagne : « Il s'agit d'assurer après moi un sort heureux à une femme respectable par ses mœurs et ses vertus,

Si d'Arcq goûta le vrai bonheur au foyer domestique ; s'il éprouva des effusions passionnées, à la fois amoureuses et mystiques, — car, chose singulière, le sentiment religieux était très ardent chez ce fils du XVIIIe siècle ; s'il se sentit revivre, en quelque sorte, par le cœur ; si cette tardive mais douce union régularisa et consacra la naissance d'une fille unique, ses affaires matérielles allaient de mal en pis, ses créanciers devenaient toujours plus nombreux et plus pressants, et les subsides diminuaient.

La duchesse, veuve du régent, n'était plus. Louis XV qui, malgré la relégation à Tulle, voulait du bien à d'Arcq et avait promis « de ne le jamais laisser manquer », avait été remplacé sur le trône par Louis XVI ; et, malgré sa bonté naturelle, ce souverain scrupuleux ne devait point voir d'un œil sympathique l'état civil irrégulier du chevalier.

Malade, pouvant à peine écrire quelques lignes de sa propre main, tant il était faible, harcelé par ses ennemis, ayant à débrouiller une situation pécuniaire fort embarrassée et à subvenir en même temps aux besoins de sa famille (la dot de sa femme, — une centaine de mille francs, — avait servi à solder quelques dettes), le vieux soldat gardait pourtant la plus extrême déférence à l'égard des membres de la famille royale et ne songeait nullement à s'attaquer judiciairement à son frère, le duc de Penthièvre, se bornant à solliciter respectueusement de lui, mais trop souvent, il faut le reconnaître, des subsides en argent.

Pour déférents qu'ils fussent en la forme, ces recours, malheureusement justifiés, soulevèrent l'ire des conseillers du prince, lesquels savaient que l'on se pouvait débarrasser, par un semblant de procès, de réclamations devenues d'autant plus importunes qu'elles étaient plus fondées. En effet, du consentement

que je chéris et qui mérite journellement ma tendresse, mon estime, ma confiance et j'ose dire, *ma vénération* ». On le verra plus loin, ce n'étaient pas là de vaines phrases destinées à apitoyer le duc de Penthièvre, mais l'expression de sentiments vrais, profonds, traduits avec plus de force encore et d'effusion dans une correspondance intime échangée entre les époux et que nul ne devait voir en dehors de celle à qui elle était destinée. (V. p. 223, ci-après.)

de celui-ci, mais à la suite d'une injonction déguisée sous des dehors insidieusement courtois, d'Arcq qui, dès 1747, avait devant la prévôté de l'armée protesté sans succès contre son acte de naissance, assigna le duc de Penthièvre au Châtelet en reconnaissance d'état, avec requête à ce tribunal de « voir dire » que dans ce même acte de naissance les noms et qualité de Louis-Alexandre de Bourbon, amiral de France, fussent substitués à ceux de « Sainte-Foy, officier de marine ».

Suivant les procédés arbitraires de l'ancien régime et d'après un plan évidemment préconçu, l'affaire fut immédiatement distraite, par *committimus,* à la connaissance des juges naturels et portée à la Grand'Chambre du Parlement.

En 1784, sont publiés, coup sur coup, douze mémoires qui présentent le bien-fondé du droit dans ce style emphatique et sonore où l'on faisait, à tout propos, intervenir « Dieu lui-même qui s'est interdit de rien changer à l'origine de chaque homme; la nation entière qui a vu avec satisfaction une demande depuis longtemps attendue; l'intérêt, le plus cruel ennemi de la vérité, et les hommes vertueux exempts de cette maladie de l'esprit humain; la voix générale qui est toujours celle de la justice » et tant d'autres lieux communs alors fort en vogue.

Mais, malgré cette phraséologie qui fait sourire aujourd'hui, le fond de l'argumentation était solide et convaincant. Aussi, est-il vraisemblable qu'avec ses velléités de noble indépendance, parfois comprimées, jamais étouffées, le Parlement aurait rendu bonne, sinon prompte justice, et cela d'autant plus que le duc de Penthièvre affectait de ne se pas défendre, ce qui devait, à peu de frais, lui concilier l'opinion publique.

Entre temps, la procédure paraissait devoir suivre son cours normal : même il fut prescrit que « ce duc » serait interrogé sur quarante-huit faits et articles reconnus « pertinents et congruents ». Il en était plusieurs, entre autres, se rapportant à la possession ostensible et non troublée, pendant cinquante ans, des armes et de la livrée de Toulouse, grâce auxquels, si le prince avait dû répondre sous la foi du serment, le chevalier-

comte aurait eu cause gagnée. Mais les conseillers du défendeur veillaient, ainsi que les « gens du roy » ; et tandis que l'on chicanait à perte de vue sur le point de savoir si le prince serait appelé en cour ou si des « conseillers à ce commis » iraient en son hôtel recevoir ses réponses, il survint un arrêt *de proprio motu,* rendu en conseil du roi, et qui évoquait l'affaire au conseil des dépêches avec défense « à aucune cour du royaulme d'en connoître. » Cet escamotage de la juridiction et de l'enquête faisait assez comprendre combien celles-ci eussent été favorables aux prétentions du demandeur, mais présageait aussi, de façon trop claire, son entière et complète défaite.

Un radical changement à vue se produisit : le procès qui, en suivant la filière normale, paraissait devoir n'aboutir que lentement, prit, devant le conseil des dépêches, des allures d'une rapidité aussi insolite qu'inattendue. On ne se donna plus la peine d'étudier une question sur laquelle il avait été statué d'avance, et le duc de Penthièvre modifia brusquement sa tactique. Après avoir, on l'a vu, affecté de ne se point défendre devant les vrais juges du pays, il fait présenter requête au conseil d'interdire le port des armes, de la livrée de Toulouse et jusqu'à celui du nom d'Arcq, sous prétexte que le fief ainsi qualifié faisait partie des domaines héréditaires du feu comte. Singulière prétention de la part de celui même qui, maintes fois, avait écrit de sa main à d'Arcq en lui donnant ce nom, avait reçu de lui, sans protester, des lettres scellées des armoiries de Toulouse[1] et souffert qu'il se présentât avec les couleurs de cette maison à Rambouillet, à Versailles, à Paris, à la ville, à la cour, à l'armée, partout enfin.

Quinze jours après, un arrêt rendu par forclusion donnait au prince gain de cause. Bien entendu, le chevalier-comte, redevenu M. de Sainte-Foy tout court, n'essaya même pas de protester contre cette décision ; il savait qu'avec des juges rendant des services et non des arrêts, aucun recours n'était possible, du

[1] Ces armes étaient : *De France,* au bâton de gueules en barre.

moins à l'époque où le régime du bon plaisir dominait sans conteste.

Par une soumission pleine et entière à la sentence inique d'un tribunal arbitraire, Sainte-Foy espérait au moins pouvoir finir ses jours en paix; vain espoir. Vers le milieu de juin 1785, une lettre de cachet l'exile pour la seconde fois à Tulle. Il écrit alors aux ministres en faisant valoir que, malade, vieux et infirme, il ne saurait, sans danger immédiat, retourner dans une ville malsaine où déjà, lorsqu'il avait pourtant douze ans de moins, il avait failli mourir.

A la suite de cette démarche, deux mois s'écoulèrent dans la tranquillité la plus absolue. Le vieillard se croyait oublié, c'est-à-dire sauvé, d'autant que l'opinion était encore préoccupée du scandaleux procès du collier et que l'entourage des souverains semblait avoir intérêt à se montrer correct dans ses moindres agissements, mais rien ne devait ouvrir les yeux d'une société aveugle qui, en persistant à maintenir de criants abus, semblait vouloir précipiter la crise dont les symptômes devenaient chaque jour plus significatifs et plus menaçants.

Quoi qu'il en soit, malgré son expérience chèrement payée des choses de la cour, Sainte-Foy se berçait d'illusions. Aussi parle-t-il de la catastrophe qui « fondit sur lui comme un coup de foudre ».

Dans la soirée du 15 août 1785, un exempt de police se présente à son domicile, voisin de la barrière du Roule, et, exhibant une nouvelle lettre signée baron de Breteuil, lui enjoint de se retirer incontinent à Montauban « sous peine de désobéissance ». Ni les supplications émues de sa femme qui l'aimait d'un amour juvénile, ni les pleurs de sa fille ne purent obtenir même le moindre délai, quoique les infirmités bien visibles du pauvre homme rendissent pour lui tout déplacement dangereux.

On le hissa dans un véhicule qui, entouré d'estafiers, attendait devant la maison, cernée elle-même, et il fut emmené sous l'opprobre d'un scandale public, « comme un vil malfaiteur ou un perturbateur du repos de l'État ». Il déclara qu'il n'avait pas

de quoi solder le voyage : on lui répondit que Sa Majesté y avait pourvu. Une fois à Montauban, l'exempt, qui ne l'avait pas quitté un instant, lui remit en tout deux louis, lui faisant force protestations de toute nature, mais lui enjoignant « de par le Roy » de ne point sortir de la province de Languedoc et surtout de ne se point montrer dans les grandes villes. A ce prix, la Cour s'engageait soi-disant à payer les dettes de l'exilé[1], à le rappeler prochainement, enfin à lui garantir une existence tranquille et honorable. Ces promesses demeurèrent lettre morte. Bien plus, trouvant sans doute que la permission de circuler dans l'intérieur de la province et d'habiter Montauban constituait un traitement trop empreint d'indulgence, le baron de Breteuil fit signer au Roi, le 21 décembre 1786, une troisième lettre de cachet ordonnant à Sainte-Foy de se retirer en Auvergne, à Saint-Geniès, village de 3,000 âmes. On ne croit pas, toutefois, que cette dernière rigueur ait été autre chose qu'une menace; il semble, du moins, résulter du silence des documents à cet égard qu'on toléra la résidence à Montauban. Ce châtiment était, d'ailleurs, assez sévère en lui-même, si l'on songe que le vieillard malade vivait là seul, presque dans la misère, loin de ses plus chères affections et sous le coup de perpétuelles inquiétudes.

Très probablement il serait mort en exil, abandonné de tous, sans consolations, sans appui, si la Révolution française, dont les premiers actes furent tous des actes de justice et de réparation, ne l'avait fait bénéficier d'une mesure générale. — Le 23 octobre 1789, l'Assemblée nationale ordonna la création d'un comité chargé de se procurer la liste des personnes détenues en vertu de lettres de cachet ou de tout autre acte arbitraire. — C'est à cette disposition législative que Sainte-Foy dut d'être

[1] De bon nombre de pièces, il appert qu'à un moment donné, d'Arcq harcelé par la meute de ses créanciers, leur ayant délégué ses pensions et « n'ayant plus un écu vaillant », avait dû, en sa qualité de chevalier de Malte, demander asile au « Temple » où il demeura trois ans et contracta de nouvelles dettes envers l'ordre lui-même. A cause, également, de cette situation si embarrassée, les époux s'étaient décidés à faire prononcer entre eux la séparation de biens. C'est ce qui ressort également de divers documents dont j'ai conservé des copies fort anciennes.

promptement rendu à la liberté. Dès le 26 du même mois, le comte de Saint-Priest lui notifiait une lettre close du roi qui levait l'inique relégation rigoureusement subie depuis plus de quatre ans.

Quoique dans l'impossibilité de regagner immédiatement Paris faute d'argent sans doute, Sainte-Foy reprit courage et dut croire un instant que les régénérateurs de son pays sauraient lui assurer une fin de vieillesse calme et douce, sinon prospère. Mais la Révolution suivait son cours vertigineux, et lui, chétif, dans ce vaste effondrement de l'ancienne société, n'avait plus ni vigueur ni jeunesse pour engager une lutte efficace, énergique, et détourner sur un intérêt secondaire l'attention publique, sollicitée chaque jour davantage par des événements qui touchaient à l'existence du peuple tout entier.

En réalité, les pensions desquelles il vivait et qu'il avait engagées d'avance, cessèrent d'être payées vers ce moment-là, et sa situation pécuniaire devint intenable.

Vainement « le 8 germinal de l'an II de la République française », le citoyen Alevey, marchand perruquier, rue du *faubourg Honoré*, 175, et Jacques Fournier, tonnelier, même faubourg, 172, attestent devant la Commune, section de la République, que Philippe-Auguste Foix (*sic*), ancien militaire, natif de Paris, département de Paris, réside depuis vingt-deux mois en cette ville; vainement, sa non-émigration se trouvait ainsi prouvée; toutes les démarches devenaient infructueuses, bien qu'ouvertes dès le mois de septembre 1790, date à laquelle, étant à Toulouse, il s'était adressé aux représentants du pays en les suppliant de lui signaler « les moyens de réparer une erreur et une injustice si énormes, effets du despotisme et de la violence, honte de la nation française ».

Postérieurement au certificat du 8 germinal an II (28 mars 1794) rappelé plus haut, les documents authentiques se font rares et le vieillard renonce sans doute à la lutte, ou plutôt la maladie le frappe définitivement d'impuissance, car le 17 pluviôse an III (5 février 1795) ce petit-fils de Louis XIV mourait

à Paris, sans ressources, sans appuis, après avoir été dépouillé par l'ancien régime de tout ce qui constituait sa vie, son honneur de gentilhomme et son renom de soldat.

Tandis que, plus heureux, d'autres, quoique nés de relations adultérines, avaient obtenu des lettres de légitimité avec le nom de Bourbon, — lui issu *ex soluto et soluta*, ayant eu possession d'état des armes, de la livrée et de tout l'appareil de la maison de Toulouse, ayant, pendant soixante ans, joui sans trouble de cette possession qui s'incarnait en sa personne et devenait, par la consécration du temps, son véritable, son seul patrimoine, — lui, s'était vu, vers la fin de ses jours, brutalement spolié par une décision arbitraire, victime, en outre, de mesures d'exécution vexatoires et cruelles. Celui qui, aide de camp du maréchal de Saxe, le plus grand général de l'époque, avait contribué à la victoire de Fontenoy, cette page si française de gloire chevaleresque ; s'était vaillamment battu à Lawfeld; avait reçu, sur le champ de bataille, de la main même du roi, la décoration de Saint-Louis; était entré, quoique tardivement, dans l'ordre de Malte, grâce à son *sang illustre;* avait été décoré du grade de « mestre de camp de cavalerie » et, par brevet, du titre de comte d'Arcq; ce même homme finissait misérablement, durant la révolution, libre sans doute, mais déchu, n'ayant obtenu aucune réparation et ne s'appelant plus, au témoignage de ses concitoyens, que « Philippe-Auguste Foix, ancien militaire ».

Au surplus, avec toutes les humiliations, ce cœur aimant devait connaître toutes les douleurs et toutes les séparations. Si, lorsqu'on le relégua violemment à Montauban, le fait de quitter sa femme, qu'il aimait avec passion, fut pour lui plus douloureux encore que l'exil, un coup épouvantable devait l'accabler dans l'extrême vieillesse. Le 4 pluviôse an III (23 janvier 1795), il perdit sa fille unique, objet de toutes ses tendresses. C'est, on l'a vu, peu de jours après qu'il cessa de vivre. Celui qui avait résisté à la perte de tous les biens matériels, il mourut, on peut l'affirmer, de la mort de sa fille, comme si la Providence, qui n'est jamais inexorable qu'en apparence, avait voulu et le pré-

parer à disparaître lui-même, et encore tempérer l'amertume de tant de déceptions en retirant celle pour l'avenir de qui longtemps il avait lutté, bien plus, à coup sûr, que pour lui-même.

Sa femme lui survécut jusqu'à la fin de 1801. Elle put donc adoucir ses derniers jours ; le sentiment tendre, exalté, qu'il éprouvait pour elle, ne se démentit jamais et vibra jusqu'à l'heure suprême, au plus profond de ce cœur ardent, meurtri, mais non désillusionné, grâce à cette espèce de mysticisme religieux, puissant soutien contre les épreuves les plus redoutables.

Dans sa correspondance intime, nous trouvons les ardentes expressions de ce sentiment d'amour toujours jeune, toujours violent. Ainsi, le 17 octobre 1791, à Montauban, étant encore séparé, par suite d'on ne sait quelle difficulté sans cesse renaissante, de celle qu'il appelait « sa chère Mimi », il dictait pour elle, ne pouvant plus tenir la plume, tant il souffrait physiquement, ces paroles vraiment touchantes dans leur naïf épanchement d'affection et de foi religieuse :

Me voilà avec toy, Ma chere Amie, sortant de chez l'abbé de Malartic et messe entendue, comme de raison. Tu sais que mon premier soin est non pas de lire mais de dévorer ta lettre, en recueillant les dons si chers à mon cœur, ce baiser plein de charmes dans la disette extrême de ces tendres caresses dont je suis privé si douloureusement. Hélas ! quand cet exil si cruel qui m'arrache à la si chère moitié de moi-même cessera-t-il pour nous rejoindre et que rien désormais ne puisse nous séparer, ainsi que je le demande dans toutes mes prières et au saint sacrifice de la messe, a cet être souverain dont la volonté suprême est la loy souveraine de tous les êtres créés. O Mimi, ma chere Mimi ! quand daignera-t-il exaucer mes humbles prières ?

Et plus loin, après un lamentable exposé des embarras inextricables de leur commune situation, il finit ainsi :

Comment, méchante que tu es, peux-tu me demander si je me contenterois de ton cœur ? Hélas, que puis-je désirer, sinon que Dieu me le conserve en te conservant toi-même et qu'il daigne me rejoindre à toy pour me conserver un reste de vie toujours prêt à s'échapper en

étant sans cesse dévoré d'inquiétude, de chagrins et pardessus tout des peines de l'absence qui déchirent le mien sans cesse et de plus en plus. Adieu, ma chère Mimi, ou plutôt bonsoir.

Hélas je désire bien de m'approcher demain de la source intarissable des grâces, mais je ne sais pas encore si je le pourrois. Je ne te quitte que pour en implorer la grâce et celle de m'en rendre digne. Adieu, encore une fois; je ne puis te quitter, mon cœur se soulage un peu lorsqu'il t'écrit. Il est des instants où je crois te voir devant moi. Que ces illusions sont courtes hélas! je retombe bientôt dans l'abîme des peines qui dévorent mon cœur. Si je peux t'écrire encore un mot demain, je le ferai pour autant que je le pourrai. Il ne se passe pas un seul jour sans que tu reçoives le témoignage de mon amour si tendre, d'un cœur tout à toi sans réserve[1] — Reçois-en, Ma chere Mimi, les tendres gages. Hélas! quand s'uniront-ils aux tiens?

Seule cette dernière phrase est écrite de la main du pauvre homme, d'une écriture tremblée, souffreteuse, illisible à faire pitié. Et comme s'il se sentait honteux, à l'égard de sa femme, de la déchéance de leur appellation patronymique, au lieu du nom de famille ou même d'un simple prénom, il dessine en guise de signature cinq figures d'aspect singulier qui devaient être, entre les deux époux, un chiffre secret destiné à soustraire une pensée intime à la connaissance du tiers banal auquel force était de se confier.

Telle fut, retracée d'après des témoignages irréfragables, la vie réelle de ce petit-fils des rois. Certes, elle n'est point de nature à confirmer la thèse de ceux qui, comme on le disait au début de cette étude, se sont complus à montrer sur la scène et dans le roman de mœurs « les enfants de l'amour », conduits en quelque sorte par la main de la fortune, jusqu'au bonheur complet, jusqu'à une espèce d'apothéose.

Si, au début, l'avenir parut sourire à d'Arcq, il fut loin, en réalité, de trouver dans l'irrégularité de sa naissance un titre à la bienveillance des siens et un élément de succès. On l'a constaté, en effet, sa « tendre mère » ne fut nullement tendre pour

[1] Cette lettre ayant été dictée, on n'a pas cru qu'il y eût intérêt à reproduire les fautes d'orthographe dont elle fourmille.

sa « propre faiblesse » et se borna certainement à faire pure parade, en un cercle d'adeptes de la nature, enrubannés, musqués, poudrés, des théories du faux bonhomme Jean-Jacques, dont les impratiques et sonores tirades sur les origines de la société provoquent aujourd'hui les sourires de nos aspirants bacheliers en philosophie.

Même, sans la Révolution, « Foix, ancien militaire », aurait disparu de ce monde avant d'avoir recouvré le premier des biens : la liberté. Mais l'œuvre désastreuse du régime de l'arbitraire et du bon plaisir avait été si radicalement destructive à son égard que la réparation ayant tardé, la mort arriva la première, et celui qui avait tant souffert sous la royauté n'eut, à vrai dire, le temps de rien obtenir de la démocratie, plus occupée alors de décréter des principes, féconds plus tard en éclatants résultats, que de les appliquer immédiatement à un chétif individu [1].

L. DE LAIGUE.

[1] La « Grande Encyclopédie » a publié une courte notice biographique sur d'Arcq (*h. v.*) J'ai eu connaissance de cette notice bien après avoir, pour la première fois, rédigé la présente étude. A coup sûr, cette notice du dictionnaire susvisé, elle aurait été plus complète si l'auteur avait eu connaissance du dossier existant aujourd'hui à la *Bibliothèque Nationale*.

UN EFFORT DE LA FRANCE

CONTRE LE COMMERCE HOLLANDAIS

AU XVIIIe SIÈCLE

Des *Mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*, ce livre si remarqué de M. de Maulde, on peut faire ressortir un épisode curieux de l'histoire commerciale de la France.

C'est au début du XVIIIe siècle. Un effort va être tenté pour arracher aux trafiquants hollandais le monopole du négoce avec les riches contrées de la Perse. Marseille est merveilleusement située pour lutter avec Amsterdam, et c'est un marseillais à qui va être confiée la mission d'aller à Ispahan jeter les bases d'une entente commerciale entre la France et la Perse.

Il fallait, comme le fait très bien remarquer M. de Maulde, une certaine audace pour tenter pareille aventure; mais notre marseillais, M. Fabre, à qui revient tout l'honneur de cette grande pensée, ne manquait pas d'audace. Il n'avait fait, d'ailleurs, que reprendre une idée de Richelieu, et puis il avait pour collaborateur et associé une femme, une parisienne.

I

En 1702, Mlle Marie Claude Petit, fille d'une blanchisseuse de Moulins, tenait un tripot, rue Mazarine, à Paris. Elle avait vingt-sept ans « et à ce tournant de vie, nous dit son historien, elle plaisait moins par sa beauté, assez ordinaire, ce semble, que par son expérience, par son talent à s'emparer des cœurs :

ses manières engageantes et pleines de rondeur n'étaient pas celles d'une duchesse, elles sentaient leur quartier latin; mais on trouvait une bonne fille, intelligente, habituée aux pas difficiles et sachant payer de sa personne : pourtant pas une évaporée; elle savait compter en même temps que donner, art complexe et presque divin à cette époque-là. Elle possédait quelques économies, qu'elle ne devait qu'à ses labeurs. Elle avait même su économiser et garder quelque peu de son capital primitif d'enthousiasme, et elle y joignait l'audace acquise, avec la foi dans l'étoile, ce don précieux que rien ne remplace et qui seul fait les grandes destinées, pour peu que le vent souffle bien ».

Voilà, n'est-il pas vrai un bien joli crayon de l'héroïne de ce roman diplomatique. Comme toutes les spéculations humaines, la diplomatie a ses romans, ses drames et ses comédies. Elle est ondoyante et diverse ainsi que l'homme dont elle reflète les passions. Mais son rôle consiste justement à dissimuler ces passions sous un voile de subtilité, de bon ton et de politesse.

M. Fabre appartenait à une famille de gros négociants marseillais dont le commerce s'étendait à Paris et jusqu'en Orient. En 1675, il s'était mis à la tête du comptoir de Constantinople et devint « député de la nation ». La maison Fabre communiquait avec le Palais de France; le commerçant se trouvait donc en relations constantes avec l'ambassadeur de Sa Majesté chrétienne. Il se frottait à la diplomatie. En 1685, à la mort de M. de Guilleragues, ambassadeur de France, M. Fabre reçut de M. de Seignelay, ministre de la marine, la mission de réclamer au gouvernement ottoman un bateau français capturé par des Tripolitains. Cette mission était peu importante, mais elle suffit à M. Fabre pour prendre le titre d'agent, se faire valoir, se rendre indispensable, vanter ses succès et ses mérites avec cette faconde méridionale qui amplifie, qui élargit tout. Il fit tant et si bien qu'à Versailles les ministres furent convaincus de son habileté diplomatique. D'ailleurs, il était plus que personne persuadé de ses talents.

Il écrivit de nombreux rapports et mémoires. Il put, mieux qu'aucun diplomate de carrière, discuter sur la question d'Orient. En 1692, M. de Chateauneuf envoya le commerçant diplomate en Hongrie, en qualité de drogman à l'état-major ottoman. M. Fabre fit la connaissance d'un M. de Ferriol, ancien mousquetaire qui, d'aventure en aventure, avait fini par échouer au service du prince Rakoczy. Ils conspirèrent ensemble contre M. de Chateauneuf; conspiration peu méchante, des gasconnades tout au plus. Ils répandirent le bruit que l'ambassadeur du Roi chrétien s'adonnait aux pratiques turques, portait une robe et se coiffait d'un turban. La plaisanterie eut du succès, Louis XIV prit la chose au sérieux; sa dévotion fut choquée. M. de Chateauneuf fut rappelé et M. de Ferriol, protégé par les bureaux, fut nommé ambassadeur du Roi auprès du Grand Seigneur.

M. Fabre se réjouit de la nomination de son ami. Il revint à Constantinople, mais pour y trouver des ennuis. Si la diplomatie lui avait procuré quelques succès faciles, elle n'avait pas fait marcher les affaires de son commerce. Ses dettes s'étaient accrues, et ses créanciers ignoraient cette vertu qui s'appelle la patience. Le spectre de la faillite hantait son sommeil. Il partit pour la France, laissant là ses créanciers, sa femme légitime et ses enfants.

M. de Ferriol, en ami dévoué, ne révéla pas la situation déplorable du négociant. Il prit sa famille sous sa protection. D'ailleurs, l'ambassadeur avait beaucoup remarqué Mme Fabre, et la porte de communication qui reliait la maison Fabre au Palais de France resta ouverte après le départ de l'infortuné commerçant.

La discrétion de M. Ferriol permit à M. Fabre d'arriver à Paris avec tout son prestige. C'est ainsi que nous le voyons en 1702 rue Mazarine, séduit non par les murailles sévères de l'Institut, mais par les charmes et les économies de Mlle Petit.

M. Fabre avait alors cinquante ans. C'était un bon gros méridional réjoui, plein de vie et d'entrain, le cœur sur la main, tout

en dehors, intime avec chacun, grand hableur, croyant toujours que *cela* était arrivé et possédant le talent de le faire croire aux autres; au fond très souple; prompt à l'enthousiasme, toujours prêt à aller de l'avant.

La nature exubérante de M. Fabre pourrait paraître incompatible avec les habitudes diplomatiques. Évidemment, on aurait tort de le comparer à Talleyrand, au Talleyrand du Congrès de Vienne. C'était plutôt Tartarin diplomate. Mais il se sentait fort capable de conduire une ambassade en pays lointain; il avait fait partager cette opinion non seulement à Mlle Petit, mais encore aux ministres. Il exposa ses plans d'une manière si claire, si attrayante,qu'au mois de janvier 1703 il reçut l'avis officiel de sa mission. L'évêque de Babylone devait lui être adjoint comme ambassadeur auxiliaire.

Mlle Petit était du voyage. Elle avait signé un papier par lequel elle s'angageait à suivre son ami partout où il irait, et à l'assister de ses soins sans prétendre à aucune rétribution. Elle était bien décidée à exécuter cet engagement, à la lettre. « En bonne néophyte, nous dit son historien, Mlle Petit croyait à la vertu des protocoles. »

II

Si les circonstances donnèrent à l'ambassade de M. Fabre les allures d'un roman, je dois dire que cette mission fut étudiée et préparée avec tout le sérieux possible. Les bureaux des Affaires Étrangères n'ont jamais plaisanté, et si la diplomatie offre parfois quelques aperçus gais, prend souvent la tournure d'une comédie, c'est toujours malgré elle.

De nombreux dossiers furent compulsés. La poussière recouvrant les relations d'anciennes ambassades, les mémoires politiques, religieux ou commerciaux concernant l'Orient fut scrupuleusement secouée. Le plan était très simple. M. Fabre devait s'assurer en Perse de débouchés pour quelques-unes de ces industries de luxe dont la France avait le monopole, telles que

l'horlogerie, la bijouterie, la miroiterie, les lames de sabre, les tissus, etc... Cette exportation, combinée avec une importation de perles fines, d'étoffes brochées, de soies et de laines brutes, permettait d'opérer un bénéfice considérable : 100 pour 100 au bas mot. Mais le but véritable de l'ambassade, le but secret, était d'établir un comptoir français sur le golfe persique, afin d'avoir la clef des Indes et de la Perse.

L'ambassadeur de France à Constantinople, consulté sur le programme commercial de l'ambassade, se hâta de donner un avis défavorable, cela va sans dire. M. de Ferriol avait de bonnes raisons — mais des raisons toutes personnelles — pour tâcher de contrecarrer une ambassade officielle en Perse. De sa propre autorité, il avait envoyé auprès du Chah un commerçant nommé Billon, et il comptait retirer gloire et profit de ces négociations dirigées par lui au mépris de toutes les règles diplomatiques. Le Chah avait fort bien reçu Billon, lui avait prodigué les meilleures assurances, mais en fin de compte, il avait réclamé un ambassadeur régulier.

En dépit des assertions de M. de Ferriol, les calculs du ministère étaient d'une rigoureuse exactitude. Les Français pouvaient arriver à monopoliser la fructueuse industrie des caravanes, puisque, d'après de très vieilles capitulations, la Turquie accordait aux sujets du Roi très chrétien et à ses protégés une remise de 2 pour 100 sur le tarif général des droits de douane. Ainsi donc, une caravane française passant par l'Asie-Mineure avait un avantage très sérieux sur toute autre caravane européenne.

Le Chah Hussein professait une véritable admiration à l'égard de Louis XIV ; toutes ses sympathies allaient vers la France, et la France semblait le dédaigner en s'obstinant à n'envoyer auprès de lui aucun représentant officiel. Les envoyés des autres nations affluaient en Perse, rivalisant d'éclat. Un ambassadeur hollandais était venu avec quatre éléphants blancs et les plus riches présents. Le pape avait, en 1700, envoyé l'évêque d'Ancyre. Le 4 juillet 1703, au moment même où M. Fabre pré-

parait son départ, entrait dans Ispahan une ambassade polonaise, sous la conduite d'un jésuite, le P. Zabodzki, accompagné par deux autres religieux, un novice, un tambour, deux trompettes, dix lanciers et un porte-étendard. Toutes ces ambassades commençaient à agacer les Persans, et la seule qu'on eût désiré ne venait pas.

Les bureaux continuaient à étudier la mission de M. Fabre avec une sage et prudente lenteur. Le marseillais ne quittait plus le ministère. Il ne tarissait pas sur toutes les histoires de Constantinople ; jamais on n'avait vu un homme qui connût l'Orient aussi bien. M. de Ferriol, de plus en plus enfoncé dans une opposition systématique, ne craignit pas de dévoiler la situation de M. Fabre et d'apostropher tout le monde, y compris le ministre, dans les termes les moins diplomatiques. « C'était à croire, dit M. de Maulde, que Mme Fabre cessait son rôle de bon génie. »

M. de Pontchartrain fut inébranlable.

Le ministère s'occupa bientôt des présents que devait emporter avec lui le chef de mission. On n'imaginerait pas une ambassade sérieuse, surtout pour l'Orient, arrivant les mains vides. Les objets choisis consistaient en tapisseries, pendules, montres, flacons, pièces d'étoffes riches et bizarres, vases et girandoles en cristal de roche, portrait du Roi en manteau royal. Le traitement de M. Fabre fut fixé à 18.000 livres par an, et le marseillais avait eu l'habilité de se le faire attribuer longtemps avant son départ. Mlle Petit, comprenant que son rôle ne devait pas commencer encore, se tenait dans l'ombre ; toutefois elle ne cessait de défrayer le futur ambassadeur. Ses économies y passèrent. Je me hâte de dire que M. Fabre, en homme correct, remit à son amie un bon de 8,000 livres, payable un mois après leur arrivée à Ispahan.

Enfin, le 24 juillet 1704, M. Fabre reçut sa lettre de créance signée par le Roi ; le 31, M. de Torcy lui remit, selon la règle, une épitre pour l'*Attamadoulet*, autrement dit pour le premier Ministre. Le 5 août, l'ambassadeur eut son passeport, et le 20, les

présents du Roi lui furent remis. Il partit pour Marseille. Il enthousiasma ses compatriotes ; tous les fils de famille voulurent le suivre. On aurait dit une nouvelle Croisade ! M. de Pontchartrain ordonna à M. Fabre de n'emmener avec lui que les personnes absolument nécessaires à l'ambassade. Les fils de famille restèrent chez eux.

L'ambassadeur de Louis XIV s'embarqua à Toulon sur le *Toulouze*, vaisseau de haut bord, commandé par M. de Turgis. Le 2 mars 1705, le navire leva l'ancre, accompagné par le *Trident*. Mlle Petit se rendit à bord sous un déguisement masculin qu'elle ne tarda pas à quitter. Le 3 avril, le *Toulouze* arriva en rade d'Alexandrette. L'ambassade devait y prendre terre pour se rendre à Alep, et de là gagner la Perse.

M. Fabre débarqua avec sa suite composée de 53 personnes. Rien ne manquait à l'ambassade pour lui donner tout l'éclat désirable : l'élément religieux était représenté par un carme et un jésuite; le commerce par deux négociants de Marseille, MM. Marrot et Prat; les Beaux-Arts, par un ingénieur-dessinateur qui devait lever des plans et prendre des dessins. L'arrivée de cette brillante ambassade fit quelque bruit dans cette misérable bourgade d'Alexandrette, composée alors de quelques cahutes. M. Fabre consentit à recevoir la visite officielle du corps diplomatique représenté par deux malheureux vice-consuls : celui d'Angleterre et celui de Hollande. L'agha fournit des chevaux et des mulets; la caravane se mit en marche, serpentant le long de la montagne, escortée par un peloton de trompettes et par cent cavaliers turcs. Bientôt elle atteignit Antioche; M. Fabre contempla les restes de la colonne au sommet de laquelle saint Siméon stylite vécut.

D'après les instructions que le Ministre lui avait remises, M. Fabre devait voyager incognito, et se donner tout simplement pour un marchand français se rendant aux Indes, à Surate. Mais notre marseillais, qui était possédé du démon épistolaire quand il ne parlait pas, avait écrit depuis longtemps déjà en Syrie. On l'attendait. Il eut toutes les peine du monde à empê-

cher qu'on ne lui fît une réception triomphale dans Alep. Les hauts personnages, le corps diplomatique, la « nation » voulurent aller à sa rencontre. Il refusa ces honneurs et, le 17 avril, il entra dans la ville, sans bruit, par le côté des cimetières. Mais il ne pouvait passer inaperçu ; il ne lui était pas possible d'arrêter l'enthousiasme des Français ni l'effusion de ses amis, car il avait des amis dans tout l'Orient.

Le consul de France à Alep, M. Blanc, était un vieux fonctionnaire rébarbatif, au tempérament bilieux, qui s'était fait un cloître du consulat, et du protocole une religion. Il hébergeait M. Fabre et Mlle Petit. Ceux-ci furent promptement grisés par les effluves capiteuses de l'Orient et par l'accueil trop démonstratif des Français. M. Fabre allait partout, chez le pacha ou chez les hauts fonctionnaires turcs sans un interprète ; Mlle Petit circulait dans les rues d'Alep le visage découvert. Ce fut un scandale énorme. Jamais on n'avait vu une ambassade afficher un tel mépris de toutes les lois de l'étiquette. M. Blanc hasarda quelques timides et diplomatiques représentations; il en fut pour sa diplomatie. La demoiselle mit le branle-bas dans le consulat. Elle organisa des réceptions, tenant cercle jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les Français d'Alep accoururent à ces réceptions, et, avec eux, de nombreux indigènes. Un soir, elle dansa devant ses invités un pas du quartier latin, accompagnée par un tambour et par un flageolet. M. Blanc se voila la face; le haut clergé, les capucins, les carmes déchaussés furent unanimes dans leur réprobation. Les bons Pères se renseignèrent, et comme ils ont généralement du flair, ils ne tardèrent pas à savoir beaucoup de choses sur la vie de M. Fabre et sur Mlle Petit.

L'ambassadeur de Louis XIV se disposait à quitter Alep, lorsque le pacha lui déclara qu'il ne pouvait aller plus loin sans une autorisation spéciale du gouvernement ottoman. Cette pénible déclaration fut entourée des formes les plus diplomatiques et les plus polies; elle n'en jeta pas moins le trouble dans l'âme de M. Fabre. On le devine aisément, les autorités turques

avaient été circonvenues par les religieux et par le consul. M. Fabre écrivit à M. de Ferriol. M. Blanc, de son côté, en référa par devoir à son chef hiérarchique, mais en n'omettant aucun détail. M. de Ferriol n'était pas fâché de voir que son ancien ami rencontrait des difficultés. Il ne se pressa pas de les aplanir; au besoin il les aurait suscitées. Pour la forme, l'ambassadeur porta l'affaire devant le grand vizir. Celui-ci répondit en témoignant une sollicitude excessive pour la mission française. Les routes de l'Asie-Mineure étaient très dangereuses, et le gouvernement turc ne voulait pas prendre la responsabilité de laisser cette ambassade de 53 personnes s'engager sur des chemins infestés de brigands. Cette sollicitude était trop belle pour être vraie. En effet, dans le courant du mois d'août, le grand vizir déclara sans ambages à M. de Ferriol que la Porte ne voulait pas consentir à laisser M. Fabre continuer sa route. Le Grand Seigneur ne voyait aucun avantage pour le Divan à favoriser l'établissement d'un transit franco-persan au détriment des caravanes turques. L'ambassadeur protesta, mais sans conviction.

A Versailles, le ministère s'était ému de l'aventure. Une dépêche fort précise fut expédiée à M. de Ferriol pour lui ordonner d'insister de la façon la plus formelle. Cette lettre se croisa avec une missive de M. de Ferriol par laquelle il mandait l'insuccès de ses démarches. Notes, audiences, rien n'y avait fait; et il laissait entendre au ministre qu'il n'était pas disposé à renouveler ses tentatives. Après le refus catégorique qu'il avait essuyé, sa dignité lui faisait un devoir de ne pas continuer ses négociations. M. Fabre avait une grande âme, et ce fut avec la plus complète sérénité qu'il rendit compte de sa mésaventure à Versailles. Son imagination lui faisait voir là-dedans une vaste intrigue anglo-hollandaise, protégée par les Turcs. D'ailleurs, la chose avait son bon côté. L'Europe allait, par tout ce bruit, connaître le but précis de l'ambassade; s'il y avait des obstacles, ne valait-il pas mieux les aborder de suite et que la France affirmât son intention bien arrêtée de se créer un

débouché commercial vers la Perse et les Indes? En attendant, M. Fabre demandait des distractions à l'archéologie. L'ingénieur-dessinateur avait levé des dessins de Palmyre et d'Héliopolis; il y avait ajouté des notices qui prouvaient que rien ne lui était étranger.

Mais si l'archéologie constituait un passe-temps fort louable, ce n'était pas une solution. En se prolongeant, la situation ne fit qu'empirer. Les religieux ont d'habitude un grand sens diplomatique et du jugement. Les moines d'Alep montrèrent qu'ils manquaient totalement de l'un et de l'autre. En voulant empêcher le scandale de se propager en Orient, ils ne firent que l'augmenter. Le Père gardien de la Terre Sainte, en sa qualité de curé de la paroisse catholique d'Alep, tenta une démarche auprès de Mlle Fabre. Au nom de la religion, de la morale, de la patrie et de la famille, il lui fit de respectueuses représentations. Le révérend père exhiba ensuite un billet de Mlle Petit, billet d'un goût très douteux. Le religieux se retira sous une menace de coups de bâton. En désespoir de cause, le clergé employa la voie diplomatique, et demanda à M. Blanc de faire rembarquer Mlle Petit *manu militari*. Le consul avait reçu de Versailles l'ordre de donner aide et protection à tous les membres de l'ambassade; il ne pensa pas que cette protection devait s'étendre jusqu'aux moyens violents. Tout ce que le digne consul put faire, ce fut d'empêcher Mlle Petit de se promener dans les rues d'Alep vêtue en amazone et coiffée d'un chapeau à plumes pour fêter la naissance du duc de Bretagne. Rien ne pouvait calmer la jovialité et la bonne humeur de la demoiselle. Tous les soirs on jouait, on riait, on chantait, on dansait. L'austère consulat était devenu une succursale du tripot de la rue Mazarine. Et il n'y avait rien à dire. A toutes les observations, la bonne dame répondait qu'elle se ferait musulmane. M. Blanc finit cependant par obtenir qu'elle quittât le consulat. Le scandale redoubla; les orgies et les excès provoquèrent de regrettables bagarres dans les rues. On voulut lapider l'ambassadeur du roi et sa compagne; la police dut intervenir et le

pacha donna une escorte à M. Fabre. Les religieux frémissaient d'indignation. Ils menacèrent Mlle Petit des foudres de l'Église. Elle répondit qu'elle attendait les excommunicateurs de pied ferme et le pistolet à la main. Les missionnaires s'adressèrent à Mme Fabre; la pauvre femme répondit qu'elle priait le ciel de faire cesser ce scandale.

Les contingences humaines ne paraissaient faire aucune impression sur l'âme de M. Fabre : il planait. Et cependant à cette lamentable situation, se joignaient les plus graves embarras d'argent. Les deux marseillais de l'ambassade, MM. Marrot et Prat, contractèrent sur leurs marchandises un emprunt de 5,000 piastres, à gros intérêts, pour lui venir en aide. M. Fabre craignait que le bruit de tous ces ennuis n'arrivât jusqu'à Versailles, avec des commentaires désobligeants. Le 20 août, il écrivit au ministre et entra dans des détails que jusqu'alors il avait jugé trop mesquins pour être racontés. Il lui répugnait d'aborder ces misères. Il accusait M. de Ferriol et aussi un jésuite de Constantinople, le R. P. du Moustier, à qui on avait refusé la permission de suivre l'ambassade. Mais ces justes doléances terminées, il se hâtait de passer à des idées plus élevées. Il parlait en termes enthousiastes de la réception que lui préparait le Chah. Il renseignait le ministre sur l'ambassade persane à Constantinople, conduite par le khan de Nakchewan, sur les incursions des Kurdes en Anatolie, sur les affaires maritimes et militaires. Ce diable d'homme n'oubliait rien; il voyait et savait tout.

Le sieur Billon, cet ambassadeur imaginé par M. de Ferriol, avait obtenu toutes les facilités pour passer en Perse. La politique de M. de Ferriol apparut alors à Versailles dépouillée de toute équivoque. Le ministre lui manda une dépêche courte, précise et de bonne encre. L'ambassadeur de France comprit; sans tarder il reprit les négociations. Au mois de février 1706, elles se terminèrent par un nouvel échec.

M. de Ferriol en était là, lorsqu'il apprit avec stupéfaction que M. Fabre et Mlle Petit se trouvaient à Constantinople. Bravant

tous les dangers, ils s'étaient, un beau matin, enfuis d'Alep avec leur suite. Quelle odyssée! Je ne m'attarderai pas à vous raconter le séjour des voyageurs à Rhodes. Lisez dans le livre de M. de Maulde, le rapport que M. Lambert, consul de France, adressa le 4 mars 1706 à M. de Ferriol. Tout y est minutieusement relaté, depuis les ronflements sonores de M. Fabre qui empêchaient Mlle Petit de dormir, jusqu'aux vantardises de cet ambassadeur marseillais assoiffé de gloriole. A Samos, M. Fabre, à bout de ressources, dut laisser ses hommes et ses bagages, sous la garde de son neveu Jacques. Puis il arriva à Constantinople toujours suivi par sa fidèle compagne. Ils allèrent chercher refuge à l'ambassade persane; ils y passèrent plus d'un mois, bien cachés, à l'abri de M. de Ferriol et des créanciers. De sa retraite, M. Fabre expédia, les 8 et 12 mars, des dépêches à Versailles. Il avait toujours des nouvelles plein ses poches. L'Angleterre venait d'accréditer comme ambassadeur, à Ispahan, M. Prescott, directeur de la Compagnie des Indes, riche négociant protégé par les Jésuites. Il affichait la plus sereine tranquillité. Son départ pour la Perse allait s'effectuer prochainement, et dans les meilleures conditions; l'ambassadeur persan, un grand seigneur qui voyageait avec sept cents personnes, lui était très dévoué et mettait toute sa suite à la disposition de l'ambassade française, qui arriverait ainsi à Ispahan avec le plus brillant éclat. Tout allait pour le mieux; M. Fabre était un précurseur de Pangloss.

Les deux réfugiés quittèrent prudemment Constantinople; ils traversèrent le Bosphore afin d'attendre l'ambassadeur du Chah à Scutari. L'ambassade française, voyageant de concert avec le khan de Nakchewan, atteignit bientôt la frontière de Perse, sans difficultés. M. de Ferriol eut une crise de rage en voyant M. Fabre lui glisser entre les mains comme une couleuvre. Il exhala sa colère dans sa correspondance officielle. Il lança contre son ancien ami les traits les plus envenimés. Et Mlle Petit! Elle était bien drapée la pauvre femme! Mais l'excellente Mme Fabre ne croyait pas à toutes ces vilaines choses. Elle con-

tinuait à correspondre avec son mari et lui envoya à Erzeroum leur fils aîné Joseph, âgé de quinze ans.

A Versailles, il y avait une chose sur laquelle on ne transigeait jamais : la question de protocole et de decorum. M. Fabre, lui, s'inquiétait fort peu de cette question si grave : il était impénitent. Mais que faire? M. de Pontchartrain ne pouvait que gémir. Le Roi s'intéressait à cette ambassade, et puis, si on le rappelait, il faudrait en envoyer une autre à grands frais. Il était dit que dans cette affaire, tout le monde perdrait la tête et sortirait des voies saines de la diplomatie. Le ministre écrivit de Marly, le 19 mai 1706, à M. de Ferriol une lettre comme les bureaux n'en avaient jamais vu. Il menaçait M. Fabre des peines les plus sévères s'il ne renvoyait pas Mlle Petit sur-le-champ. Mais l'ambassadeur et sa compagne se trouvaient hors des frontières turques; M. de Ferriol ne pouvait plus les atteindre.

M. Fabre s'était fait un ami du khan de Nakchewan ; celui-ci malheureusement était fort mal avec Aldelmassin, khan d'Érivan, où les deux ambassades arrivèrent bientôt. Aldelmassin recevait les envoyés étrangers qui allaient à Ispahan. Lorsque la mission française se présenta, il rédigea et expédia son rapport habituel.

En somme, l'ambassadeur de Louis XIV arrivait en piteux équipage : sans escorte, sans bagages. Et pourtant il savait combien le faste et l'éclat sont choses nécessaires pour réussir en Orient. C'est alors que pour dissimuler sa misère, il déploya toute sa finesse de marseillais et des trésors de diplomatie. Il présenta Mlle Petit « comme déléguée des princesses de la maison de France » ; il laissa entendre que sa suite se composait de cinq cent-cinquante personnes dont quatre-vingts gentilshommes, et que ses bagages contenaient les plus riches présents. Et il disait ces choses avec bonhomie, simplement, sans avoir l'air d'y toucher. D'ailleurs, M. Fabre et Mlle Petit comprirent que leur prestige avait besoin d'être relevé. Ils abandonnèrent toutes leurs fantaisies et s'adjoignirent un aumônier, le Père Mosnier, Jésuite, en mission à Érivan. Cela fut d'un excellent effet. L'ambassadeur avait eu l'habileté de naviguer si

adroitement entre les deux khans ennemis que tout en restant l'ami de l'un, il s'était intimement lié avec l'autre. Aldelmassin, M. Fabre et Mlle Petit ne se quittaient plus; on prétend que la parisienne avait exercé son charme fascinateur sur le vieux khan. C'est probable, mais, en tous cas, si cela était bien féminin, ce n'en était pas moins de la diplomatie, et de la bonne. Cinquante jours après son arrivée à Érivan, M. Fabre reçut la reconnaissance de sa mission. L'ambassade allait se mettre en route, lorsque le khan, pour fêter ses hôtes, eut l'idée de leur offrir une partie de chasse. Voilà le grain de sable qui arrête les plus hautes destinées. En rentrant, M. Fabre fut pris d'une fièvre violente. Il vit de suite la gravité de son mal et se fit transporter chez Aldelmassin, qui l'entoura des meilleurs soins. La maladie fit d'effroyables progrès; et le pauvre ambassadeur se débattait, consumé par le feu de la fièvre. Le P. Mosnier lui offrit les secours de la religion; il ne voulut pas en entendre parler. « Et « le 16 août 1706, dit M. de Maulde, le chef de l'ambassade « très chrétienne expira ainsi en athée, sur le seuil de sa terre « promise, dans les bras de Mlle Petit, de son neveu et du « jésuite épouvanté. »

III

Cette mort jeta le desarroi parmi les membres de l'ambassade. Les Français se ruèrent sur le jeune Fabre, qui tenait les clefs des bagages. On allait se battre à côté du cadavre encore chaud. Mlle Petit eut un beau geste. Elle s'empara des clefs et se proclama chef de l'ambassade au nom des princesses de France. Les gens de la suite protestèrent en déclarant qu'ils ne reconnaîtraient pour chef que le jeune Fabre; le pauvre enfant pleurait et demandait à retourner chez lui. Le P. Mosnier fit remarquer que l'ambassade avait un autre chef tout désigné, l'évêque de Babylone. Le religieux fit porter le cadavre à Egmiasin, couvent arménien situé à trois lieues d'Erivan. M. Fabre repose maintenant, en face du mont Ararat, « à l'endroit

même, nous dit M. de Maulde, où Noé célébra son premier sacrifice, découvrit son premier cep de vigne ».

Le khan d'Erivan ne fit aucune difficulté pour reconnaître Mlle Petit. D'ailleurs M. Fabre l'avait présentée comme l'un des chefs de l'ambassade. Les propres malveillants allèrent leur train; mais l'ambassadrice promit la bastonnade à quiconque se permettrait la moindre critique; comme exemple, elle fit jeter en prison le sieur du Hamel, son maître d'hôtel, qui avait tenu des propos inconvenants. Les gens de la suite se turent.

Dans le même temps arrivait la caravane laissée à Samos. Mais dans quel état! Elle était conduite par un nommé Sufer. Celui-ci, aux trois quarts ivre, demanda à parler à M. du Hamel. On lui objecta que le maître d'hôtel était en prison. Sufer courut à la citadelle, délivra son ami et le ramena triomphalement à l'ambassade. Aldelmassin prit fort mal la chose. Il envoya la force armée réclamer le prisonnier. Les Français se barricadèrent et, de la terrasse, tirèrent sur la troupe persane. Le P. Mosnier se précipita et cria qu'on allait rendre le maître d'hôtel; mais sa voix se perdit au milieu du tumulte; un officier et un soldat persans tombèrent mortellement frappés. Peu s'en fallut qu'un massacre général ne s'ensuivît. Enfin la troupe arrêta tout le monde, y compris le P. Mosnier.

Mlle Petit parvint à fléchir le khan; les Français furent mis en liberté. Mais pour venger ses deux morts il exigea deux têtes. Sufer et un autre furent exécutés, et pendant 48 heures leurs restes sanglants ornèrent la porte de l'ambassade. Le P. Mosnier avait écrit en secret à l'évêque de Babylone pour lui faire part de la situation et lui demander quelles étaient ses intentions. Le prélat était un saint homme, doux, bon et timide. L'idée de se mettre à la tête d'une ambassade l'émut étrangement. Il répondit au P. Mosnier, en lui donnant les meilleures raisons du monde pour refuser l'honneur qui lui était offert. Mais il mit tout en œuvre pour entraver les projets de Mlle Petit. La réponse de l'évêque n'étonna pas le P. Mosnier. Il demeura auprès de l'ambassadrice, en attendant les événements.

Lorsqu'il apprit la mort de M. Fabre, M. de Ferriol ne put retenir sa joie. Il prit immédiatement ses mesures; il expédia son homme de confiance, un nommé Michel, âgé de 28 ans, avec ses instructions et ses pouvoirs. Ce Michel était encore un marseillais. Après trente jours de marche, il arriva à Erzeroum. Il se tint caché dans un village ou le P. Ricard, un jésuite fort distingué, vint le voir en secret. Le religieux lui recommanda de ne pas trop se fier au khan d'Erivan, qui subissait plus que jamais le charme de Mlle Petit. Michel passa mystérieusement la frontière de Perse et arriva tout d'une traite à Egmiasin, là où reposait M. Fabre. Sans tarder il dépêcha un courrier à Erivan pour demander au P. Mosnier de venir le voir. Mais le jésuite ne vint pas, et Michel apprit qu'afin de lever toutes les difficultés, Mlle Petit avait admis la reconnaissance du jeune Fabre comme ambassadeur et que l'ambassade suivie du P. Mosnier s'acheminait vers Ispahan d'un pas tranquille et officiel. Michel partit comme une flèche. Il prit par le plus court, évita Erivan et arriva à Nakchewan; l'ambassade s'y trouvait. Michel eut de suite un entretien avec le P. Mosnier. Le jésuite n'approuva pas le projet du marseillais, projet qui consistait à enlever Mlle Petit de vive force. Le religieux conseilla la prudence. La jeune femme était reconnue par les Persans, et le charme qu'elle exerçait sur eux était si grand qu'elle n'aurait qu'un mot à dire pour réduire ses ennemis. Michel partit et arriva à Tabriz, la ville grande et superbe, le centre cosmopolite et commercial de la Perse. Sa première visite fut pour les Capucins. Il trouva dans le supérieur, le P. Pierre, un collaborateur dévoué. Ils décidèrent d'agir de suite. Michel expédia à Ispahan un manifeste pour dévoiler les hauts faits de Mlle Petit et pour prier le Chah de ne pas admettre cette aventurière à sa cour. Puis il assembla tous les capucins et se proclama le chef de l'ambassade. Cette déclaration fut notifiée au khan de Tabriz, mais ce fonctionnaire avait des ordres pour protéger Mlle Petit.

L'ambassade arriva bientôt à Tabriz. Le khan prétexta une indisposition pour ne pas donner de suite audience à Michel. On

ne saurait croire, à quel point les maladies jouaient un rôle dans l'ancienne diplomatie. Il y aurait tout un livre à faire sur la pathologie diplomatique. — Le khan reçut néanmoins Iman-Qouly-Bey, le drogman de Mlle Petit. Celui-ci s'empressa de dire que Michel n'était revêtu d'aucun titre officiel. Le khan fut si persuadé qu'il désira qu'Iman-Qouly-Bey assistât à l'audience de Michel. Celui-ci paya d'audace et déclara que depuis longtemps déjà le Roi de France l'avait nommé à la place de M. Fabre révoqué pour cause d'inconduite. L'éloquence de Michel ne parvint pas à convaincre le khan.

Mlle Petit était lasse physiquement et moralement. La mort de M. Fabre l'avait démoralisée ; elle mettait de côté toute idée de grandeur et ne songeait plus qu'à rentrer dans ses déboursés. Pour commencer elle tenta un rapprochement avec Michel; elle lui fit demander l'hospitalité. Il ne put refuser, et pendant plusieurs jours les deux ennemis vécurent côte à côte sur un pied de politesse. Michel triomphait : il tenait sa proie. Comme il était sur le point de partir, il demanda au khan deux faveurs : d'entraver la marche de Mlle Petit et de faire procéder à l'inventaire des bagages de M. Fabre. Le fonctionnaire persan pensa qu'il pouvait sans inconvénient accéder à cette dernière demande. En ce qui concernait la première, il laissa flotter sa réponse dans une de ces vagues subtilités dont les orientaux ont le secret. Michel, entouré du P. Pierre et du P. Mosnier, reçut les officiers persans et fit appeler Mlle Petit. L'agent de M. de Ferriol lui intima l'ordre de demeurer à Tabriz et déclara qu'on allait procéder à l'inventaire des bagages. La demoiselle éclata; avec ses grands gestes habituels elle traita Michel comme il le méritait. Très en colère, elle retroussa ses jupes et releva ses bas d'un geste furibond. Puis elle jeta à la face des capucins son éternelle menace de se faire musulmane. Enfin, comme argument suprême, elle braqua son pistolet sur Michel et sur les religieux. L'inventaire se fit au milieu d'un indescriptible tumulte. Michel fit jeter Mlle Petit à la porte, et, de suite, prit la plume pour raconter ce haut fait à M. de Ferriol.

Bientôt le jeune marseillais quitta Tabriz « avec les présents « de Louis XIV, les gens et les papiers de l'ambassade. » Mlle Petit demeura seule n'ayant plus rien que l'amitié des fidèles Persans.

Vers la fin de l'hiver Michel atteignit Quasbin. Il s'occupa de mettre un peu d'ordre dans les cadeaux du Roi, qui, à force d'être ballottés sur les grandes routes de l'Asie-Mineure, avaient besoin de réparations. Il envoya des émissaires à Ispahan avec un nouveau factum contre Mlle Petit. Justement il venait d'apprendre que le khan de Tabriz laissait la route libre à la demoiselle. Les envoyés revinrent d'Ispahan. On faisait dire à Michel d'attendre à Quasbin le passage du Chah. Michel attendit, mais au lieu du Chah il vit arriver Mlle Petit, telle qu'une harpie diplomatique attachée à ses pas.

Mais Michel avait d'autres soucis. Les religieux d'Ispahan le prévinrent que l'annonce du passage de la cour à Quasbin n'était qu'un leurre et que l'attamadoulet n'était pas disposé à lui reconnaître la qualité d'ambassadeur. Et toujours cette femme qui du haut de sa position inexpugnable semblait le narguer! Quelle blessure cruelle lorsqu'il vit sa rivale appelée à la cour, y rester deux jours comblée d'honneurs, tandis qu'on lui intimait l'ordre de quitter Quasbin et de regagner au plus vite la frontière turque.

Michel se regimba; il partit à la rencontre du Chah. Il le trouva campé à 80 lieues de Quasbin. Fièrement, au nom de Louis XIV, il demanda une audience. Mais il jouait de malheur. Le souverain était en pèlerinage, et quand il s'occupait des choses d'en haut, il ne pouvait prendre souci des affaires de la terre. Avec la plus exquise politesse, on engagea Michel à regagner Quasbin. On lui donna une escorte de 40 hommes, peut-être pour lui faire honneur, sûrement pour être certain qu'il s'en irait. Les Persans avaient au plus haut degré cet art de douce persuasion doublé d'une volonté très nette, très énergique.

Arrivé à Quasbin, Michel reçut la visite du khan. Celui-ci fut charmant, rempli d'égards. Il causa avec une grâce infinie, mais il laissa percer une douce ironie en affirmant que les honneurs donnés à Mlle Petit s'adressaient à la France. Bref, le résultat

de cette conversation fut que Michel eut à retourner à Erivan. Le pauvre ambassadeur versa ses chagrins dans le sein de l'évêque de Babylone ; celui-ci, pris de remords pour sa conduite vraiment par trop couarde, accourut à la rencontre de Michel. A Tabriz il trouva Mlle Petit. Mais ce n'était plus la brillante ambassadrice portant fièrement à travers l'Orient l'étendard de la diplomatie française. La pauvre femme n'en pouvait plus. Michel de son côté avait perdu sa belle assurance. Une entente entre les adversaires semblait possible ; et les religieux, avec cette souplesse qui les caractérise, s'employèrent à la réconciliation comme ils avaient fomenté la rupture. Pour se débarrasser de la demoiselle, Michel était décidé à lui accorder tout ce qu'elle voudrait. Les prétentions de Mlle Petit étaient d'ailleurs très modestes, elle ne demandait qu'à être remboursée de ce que lui devait M. Fabre : 12,200 livres. Michel lui remit un acompte de 500 écus et des lettres de recommandation. Accompagné de l'évêque de Babylone, il se mit en marche. La première personne qu'il rencontrèrent en arrivant à Erivan, ce fut Mlle Petit. Toujours elle ! Michel donna à son ennemie des lettres pour les capucins de Tiflis et une escorte. Elle partit : il respira. En somme, l'agent de M. de Ferriol n'avait pas fait un pas : il se retrouvait à Erivan, son point de départ, comblé de politesses et d'égards, il est vrai, mais dans la situation la plus fausse. Le ministère français ne voulait pas l'accréditer officiellement et la cour d'Ispahan s'obstinait à ne pas le reconnaître.

Michel en était là, lorsqu'il reçut une lettre de M. de Pontchartrain datée du 26 janvier 1707. Au lieu de l'accréditer, la dépêche ministérielle lui donnait l'ordre de revenir à Constantinople, en adressant un mémoire sur l'avenir du commerce français en Perse. A Versailles, on venait d'apprendre la mort de M. Fabre. La mission de celui-ci avait causé trop de déboires pour qu'on fût tenté de recommencer avec un jeune homme sans argent, sans expérience, et d'une valeur morale relative. M. de Ferriol apportait dans toute cette affaire une passion extraordinaire. Il profita d'une dépêche un peu vague de Ver-

sailles pour écrire à Michel « Allez votre chemin ». Au lieu de revenir, comme le ministre le lui prescrivait, il exécuta l'ordre de son chef et adressa à M. de Pontchartrain un rapport, où, sans rire, il disait qu'au point où en étaient les choses, il ne pouvait abandonner la mission. Pendant toute une année M. de Ferriol insista de la façon la plus vive pour obtenir la créance de son protégé. Il agita devant le ministre le spectre sinistre de Mlle Petit. A l'entendre, la demoiselle était capable de tout. Elle pouvait ruiner pour jamais l'influence française en Orient. Quand il parlait d'elle, l'ambassadeur du Roi extravaguait complètement. « Les khans des frontières perdent l'appétit pour « elle », écrivait-il sérieusement. Malgré tout Michel restait cloué sur place. Le P. Ricard avec une douce malice le comparait à Charles XII.

IV

Le ministre, obsédé par l'insistance de M. de Ferriol, finit par accorder la créance de Michel. Elle fut signée à Versailles le 4 août 1707, mais elle ne lui parvint qu'à la fin de février 1708. La mission confiée au jeune marseillais consistait à liquider les affaires de M. Fabre et à ramener Mlle Petit. Dans le même temps, Michel reçut l'avis que la cour persane se décidait enfin à le reconnaître. Le 18 mai, il fit son entrée dans Ispahan accompagné par les autorités, les jésuites et les carmes. Le 7 juin, il fut reçu en audience solennelle. Des dîners d'apparat furent donnés en son honneur; les persans firent grandement les choses. Michel se hâta de combler les vides qu'il y avait dans les présents de Louis XIV : notamment toutes les lorgnettes avaient disparu.

Le protégé de M. de Ferriol triomphait; un nuage cependant assombrissait son triomphe : en somme, il avait l'ordre de ne rien faire. Mais le marseillais ne s'arrêterait pas pour si peu. L'opinion émise par son patron que tout arrangement commercial avec la Perse était impossible, opinion dans laquelle il avait été nourri, aurait pu aussi le gêner. Mais à quoi donc servirait la diplomatie si elle ne devait couvrir tous les changements

d'idées, et dissimuler toutes les inconséquences que l'homme, variable dans ses passions et dans ses appétits, peut avoir avec lui-même ? Au fond, le Chah avait un grand désir de s'unir avec la France. Mais, Michel, dans les entrevues qu'il eut avec les hauts fonctionnaires, n'osa aborder que la question commerciale. Les conférences se multiplièrent à l'infini. Il était difficile de s'entendre; les Persans s'obstinant à parler politique et Michel négoce. On arriva enfin à conclure une sorte de transaction baroque et compliquée : « Le Chah accordait aux Français « à titre d'essai, l'exemption d'impôts pendant 5 ans, mais « limitée à une valeur totale de 300,000 piastres et au trans- « port de 250 chameaux. » Cette vague convention ne pouvait donner aucun résultat pratique. Mais enfin Michel avait un traité; il fit chanter un *Te Deum*. Les fêtes se succédèrent dans « La Rose fleurie », comme les poètes persans, entre autres le fameux Saadi, appelaient Ispahan. Michel fut comblé d'aménités. On lui fit attendre la signature des conventions, il y eut bien des tiraillements pour la rédaction définitive du traité; mais tous ces ennuis étaient tellement enguirlandés ! Enfin le 23 octobre, Michel eut son audience de congé. Le Chah lui donna un sabre enrichi de diamants et une lettre pour Louis XIV.

A Versailles, les exagérations de M. de Ferriol et de l'évêque de Babylone au sujet de Mlle Petit avaient porté leurs fruits. Le 21 mars 1708, le ministre écrivit à l'ambassadeur pour lui donner l'ordre d'expédier immédiatement « la Petit » à Marseille. M. de Ferriol lui donna l'hospitalité, trop heureux de tenir enfin sa proie.

Dans toute comédie où le principal rôle est tenu par une femme, nous trouvons la vieille scène de la séduction : l'ennemi réduit, amené à merci, humble et amoureux. C'est dans cet état que nous voyons le farouche M. de Ferriol quelque temps après l'arrivée de Mlle Petit au Palais de France. Dans la correspondance de l'ambassadeur on assiste à cette transformation psychologique; dans les premières dépêches, la demoiselle est traitée avec un injurieux mépris; puis le ton s'adoucit; et à mesure que le charme de la femme opère, les angles s'arrondissent; le diplo-

mate laisse percer une émotion qui n'a rien de diplomatique. Enfin, quand Mlle Petit s'embarqua sur une frégate du Roi, elle fut traitée avec les plus grands égards. Mais d'autres tribulations l'attendaient à son arrivée en France!

Michel s'acheminait vers la Turquie, lorsqu'il apprit de fâcheuses nouvelles. Son pauvre traité, obtenu avec tant de peine, faisait mauvaise impression à la cour persane. Quoique impraticable, cette convention était battue en brèche par le parti anti-européen. Le marseillais arriva à Constantinople pour voir l'ambassade de France livrée aux plus déplorables désordres et M. de Ferriol donner des signes d'aliénation mentale. Michel n'hésita pas : le 24 avril 1709, il s'embarqua, portant son traité et la lettre du Chah pour Louis XIV. Il voulait arriver à Paris au plus vite. D'après ses calculs, Mlle Petit devait être en France, et il avait encore peur de cette femme! Après bien des aventures sur mer, Michel arriva enfin à Toulon le 1er septembre. Il courut à Marseille. Mlle Petit, débarquée le 9 février précédent, avait été immédiatement conduite au *Refuge*, où le gouverneur la tenait sous un double verrou.

Mais la celébrité de la demoiselle avait percé les murs de la prison. Les grandes dames de Marseille forcèrent la porte du *Refuge* pour aller voir cette femme extraordinaire, dont les aventures charmaient les imaginations comme un conte vivant des *Mille et une Nuits*.

Malgré ses malheurs, Mlle Petit sentait encore en elle un vieux fonds d'énergie; sous la cendre de ses illusions couvait un feu qui devint incendie à l'annonce de l'arrivée de Michel. Elle comprit qu'elle allait avoir de nouveaux coups à parer; elle rassembla ses forces, bien décidée à obtenir justice. Et de fait, on n'avait jamais pu prouver ces fameuses dilapidations dont on l'avait accusée. Au contraire, elle avait englouti dans l'expédition diplomatique de M. Fabre son petit pécule: 12.200 livres. En somme, cet argent avait été dépensé pour le service du Roi. Michel lui-même avait reconnu la créance.

Le destin qui semblait protéger Mlle Petit avait fauché tous

les adversaires de M. Fabre, les siens, par conséquent. M. Blanc était mort; et sa fin avait été la cause des plus graves dissentiments entre les moines d'Alep, qui en étaient venus à s'excommunier réciproquement. M. de Ferriol avait eu un transport cérébral, et la folie qui le guettait s'était emparée de lui. On dut le garrotter et M. des Alleurs fut nommé à sa place. C'était la ruine de Michel, qui n'avait que son patron pour tout appui. Il ne représentait rien par lui-même, et il ne pouvait pas se prévaloir d'un succès. Il comprit que seul, l'écrasement de Mlle Petit relèverait sa fortune. Il la traîna devant le tribunal de l'Amirauté de Marseille sous les plus effroyables accusations. Mais du fond de Constantinople s'éleva une voix pour défendre Mlle Petit et accuser M. de Ferriol et Michel. Cette voix était celle de Mme Fabre, qu'on ne s'attendait certes pas à voir dans cette affaire, car, si quelqu'un avait eu réellement à se plaindre de Mlle Petit, c'était bien elle.

Le procès changea de face, et, en 1713, Mlle Petit sortit de prison lavée de toutes les accusations portées contre elle. A ce moment-là, l'dée de M. Fabre, qui avait fait son chemin, fut reprise. L'abbé Richard, un missionnaire d'Erivan, parvenait à décider la cour d'Ispahan à envoyer un ambassadeur vers Louis XIV. Mehemet-Riza-bey, choisi pour cette mission, portait des propositions exactement semblables à celles contenues dans les instructions données à M. Fabre. L'ambassadeur persan arriva en France pour assister à la mort du Roi-Soleil; il partit sans avoir pu entamer la moindre négociation.

Tel est le résumé du roman diplomatique que fit naître une pensée très juste, très patriotique et d'excellente politique; c'est une page curieuse dans l'histoire des relations internationales, et sachons gré à M. de Maulde de l'avoir mise en relief avec toute la science d'un historien et, qu'il me permette de le dire, avec le style charmant d'un homme d'esprit.

André Le Glay.

LA

MISSION DE MONSEIGNEUR TANARA

EN PORTUGAL

(1691-1692)

La dynastie de Bragance, qui depuis deux siècles et demi préside aux destinées du Portugal, possède un titre de gloire dont l'histoire moderne nous fournit peu d'exemples : c'est en délivrant la nation du joug de l'étranger qu'elle s'établit sur le trône.

Le peuple portugais, conquis mais point dompté par les armes castillanes, avait langui soixante années durant sous le poids écrasant du sceptre des Philippes, et l'apathie profonde dans laquelle il était apparemment plongé semblait devoir assurer à l'Espagnol une domination facile et indéfinie. Du reste, cette torpeur était bien explicable : elle était la conséquence naturelle, fatale, de l'état de surexcitation extrême et partant anormale dans lequel le peuple portugais s'était trouvé constamment maintenu depuis l'époque où, chassant le Maure du territoire national, il s'était éperdûment élancé à la découverte des continents nouveaux. Son extraordinaire fortune avait soumis, en quelques lustres à peine, le quart du globe à son autorité, mais, ne disposant pas d'une population suffisante pour coloniser toutes ses conquêtes, il avait éparpillé ses forces à travers le monde, plantant partout, à côté de la Croix, l'étendard national, que seule

[1] Ce mémoire est le chapitre second d'un volume intitulé : *le Portugal et le Saint-Siège*, qui paraîtra prochainement chez A. Picard, 82, rue Bonaparte, Paris.

défendait sa réputation d'invincible. Les richesses fantastiques qui, de toutes parts étaient affluées dans les caisses de l'État, loin de produire un bien-être réel et général, n'avaient servi qu'à bouleverser le régime économique du pays, créant des fortunes disproportionnées et incitant les grands au luxe et à la débauche, tandis que la masse du peuple perdait le sentiment véritable de la valeur de l'argent et de la somme de travail qui y correspond.

La chevaleresque mais lamentable équipée dans laquelle Dom Sébastien trouva la mort avait hâté, en mettant sur le trône un vieillard faible et sans postérité, l'ouverture d'une succession qui fut d'autant plus hasardeuse que les héritiers étaient plus nombreux et leurs droits moins bien définis. La nation, toute à ses regrets et à ses espérances, s'intéressa peu ou point aux querelles des prétendants au trône; complice inconsciente de ses pires ennemis, elle favorisa, par sa coupable indifférence, l'invasion étrangère aussi soudaine et brutale qu'elle fut heureuse. La résistance des portugais fut nulle ou à peu près, on vit même le Sénat de Lisbonne supplier le duc d'Albe de le délivrer de la tyrannie des révolutionnaires qui détenaient la capitale[1] !

Entrés au Portugal presque sans coup férir, les Espagnols s'y maintinrent sans peine, soumettant ce malheureux pays au régime de fer dont la descendance de Charles Quint eut le triste secret et qui précipita, du reste, avec la chute de la Maison d'Autriche, la décadence de l'Espagne elle-même. C'est ainsi qu'au lieu de tenter par une politique sage et modérée l'unification de la Péninsule qui, à cette époque, n'eût peut-être pas été tout à fait impossible, vu les circonstances particulières dans lesquelles se trouvait le Portugal, Philippe II, que l'on a appelé le « démon du midi », tortura par tous les moyens un peuple qui ne lui résistait même pas et pilla sans merci les riches colonies qu'il n'avait même pas eu la peine de conquérir.

La nation opprimée souffrait ses maux avec une patience fata-

[1] Oliveira Martins, *Historia de Portugal*. Lisboa. 1886, t. II, chap. iv, p. 75.

liste, certaine que le retour de son roi légendaire lui apporterait des temps meilleurs avec cette liberté pour laquelle elle ne combattait plus : « L'idée que le vaincu d'Alcacer-Kebir pouvait bien avoir survécu à sa défaite gagna de nombreux partisans et se fortifia d'autant plus qu'à part l'attrait du merveilleux, si puissant sur les masses, elle flattait le peuple dans son amour pour la patrie, et lui offrait un élément de résistance contre le joug étranger[1]. » Mais, de même que cet espoir était vain, cette forme de résistance fut vaine et n'eut pour résultats que de violentes répressions et l'exécution cruelle d'imposteurs de bas étage et d'obscurs conspirateurs.

Les successeurs de Philippe II continuèrent sa funeste politique ; mais les abus de pouvoir du terrible comte-duc et de ses satellites furent la goutte d'eau qui finalement fit déborder le verre : la nation se réveilla soudain de son sommeil profond et le cri de liberté qui, mâle et éclatant, résonna tout à coup d'un bout à l'autre de la Lusitanie, fut le signal de la révolte, de la lutte acharnée, implacable, qui dura près de trente ans et se termina par l'indépendance du Portugal.

Mais pour accomplir cette grande œuvre, le peuple portugais avait eu besoin d'un chef qui le menât à la victoire ; ce chef, il le trouva en la personne de Jean, duc de Bragance[2], le plus puissant seigneur du pays, celui qui symbolisait le mieux le sentiment national et auquel il donna, en son ardent enthousiasme, la couronne royale, arrachée au front étranger[3].

Mis sur le trône par la révolution, c'est au milieu de dangers et de difficultés de toute sorte que Jean IV parvint à s'y maintenir : non seulement eut-il à continuer, pendant toute la durée de son règne, la guerre contre les Espagnols, qui n'étaient pas disposés à abandonner leur proie aussi aisément qu'ils s'en étaient

[1] M. D'ANTAS, *Les faux don Sébastien*. Paris. 1866, chap. I. p. 94.

[2] D. Jean, duc de Bragance, né en 1604, marié à la vaillante D. Louise de Guzman, était le descendant direct de D. Alphonse, fils naturel de Jean I, roi de Portugal, qui lui avait conféré en 1442 le titre de duc de Bragance.

[3] Le duc de Bragance fut proclamé roi le 1er décembre 1640 sous le nom de Joam IVe.

rendus maîtres, mais encore eut-il à briser les jalousies et les haines que suscita contre lui sa rapide fortune parmi les *fidalgos*, ses égaux d'hier, ses sujets d'aujourd'hui, et à vaincre les naturelles hésitations, plus encore que les répugnances, des souverains surpris par le dénouement imprévue de la question portugaise. De même que l'Empereur, le Pape ne se hâta point de reconnaître une royauté qui avait bien des chances de n'être qu'éphémère; il ne voulait pas se départir, en cette lutte qui faisait couler à flots le sang chrétien, de la stricte neutralité qu'impose au pontife romain sa qualité suprême de Père commun des fidèles. Urbain VIII refusa de recevoir l'ambassadeur que Jean IV accréditait auprès de lui [1]; Innocent X et Alexandre VII ne se montrèrent pas moins sévères à l'égard de ce prince et de son successeur Alphonse VI, et ce n'est que beaucoup plus tard, sous le règne de Dom Pedro II [2], lorsque la paix signée entre l'Espagne et le Portugal [3] eut consacré le fait accompli, que Clément IX consentit à renouer les relations diplomatiques avec la nouvelle dynastie portugaise [4].

*
* *

La mort de la reine Marie, survenue à la fin de l'année 1683, frappa Dom Pedro II dans ses plus chères affections; il hésita longtemps avant de se rendre aux conseils de ses ministres qui le pressaient de se remarier pour assurer la succession du trône, mais, enfin cédant à la raison d'État, il se décida à demander la main

[1] D. A. Caetano de Souza, *Historia Genealogica da Casa Real*. Lisboa, 1740, t. VII, p. 134. Dom Miguel de Portugal, évêque de Lamego, arriva à Rome au printemps de l'année 1641. Les archives du Saint-Siège contiennent une riche collection de documents inédits relatifs à cette mission dont je compte faire l'objet d'une étude spéciale.

[2] Dom Jean IV mourut en 1656 laissant la régence à sa veuve qui l'exerça avec une grande fermeté jusqu'en 1662, où Alphonse VI prit entre ses mains les rênes du gouvernement. Mais ce prince, de caractère faible et de mœurs dissolues, fit preuve d'une telle incapacité que son frère Dom Pedro, secondé par leur mère, le fit arrêter, emprisonner et exiler ensuite (1667), montant lui-même sur le trône et assumant le nom de Dom Pedro II. Il épousa la princesse Marie de Nemours, femme du roi, dont le mariage avait été déclaré nul par la curie romaine.

[4] Le premier nonce qui fut accrédité en Portugal après la déclaration de

de la princesse Sophie de Neubourg, fille de l'Electeur-Palatin qu'il épousa le 11 août 1687 et dont il eut un premier enfant l'année suivante [1]. Mais il semblait qu'une triste fatalité poursuivait la maison de Bragance, car le petit prince ne vécut que quelques jours laissant encore sans héritier la couronne de Portugal [2]. Heureusement un second fils naquit le 22 octobre 1689, comblant à la fois les vœux du couple royal et ceux de la nation.

Le baptême du prince héritier fut célébré avec un luxe et une solennité extraordinaires, le 19 novembre, en la chapelle du palais, par l'archevêque de Lisbonne, grand aumônier, qu'assistaient les évêques de Coïmbra, de la Guarda, de l'Algarve et de Miranda, et toutes les grandes charges de la Cour qui, conformément au cérémonial portugais, portaient les différents objets devant servir à l'accomplissement du rite sacré. Le royal enfant, auquel servaient de parrain son grand-père, l'Électeur Palatin, représenté par le cardinal de Lencastre, et de marraine, l'Infante D. Isabelle-Louise-Josèphe que représentait le comte de Val de Reys, fut tenu sur les fonts baptismaux par le duc de Cadaval, grand-maître de la maison de la reine et reçut les noms suivants : Jean-François-Antoine-Joseph-Benoît-Bernard. Toute la *fidalguia* était présente à la cérémonie, à laquelle le Roi et la Reine assistaient, sans être vus, de la tribune royale. Le soir, Lisbonne fut splendidement illuminée en signe de réjouissance, et le surlendemain (21 novembre) une procession d'actions de grâces, à laquelle le clergé, la cour et la noblesse prirent part au grand complet, se déroula interminable et majestueuse à travers les rues de la capitale qu'emplissait une foule enthousiaste [3]. C'est

l'Indépendance fut Mgr Ranuzzi, archevêque de Sidonia, qui y arriva le 4 mai 1671 et y resta jusqu'au 22 août 1673, époque à laquelle Mgr Durazzo, archevêque de Calcédoine, prit la direction de la nonciature.

[1] Le 5 février 1668.

[2] D. Jose Barbosa, *Catalogo chronologico-historico-genealogico e critico das Rainhas de Portugal e seus filhos*. Lisboa, 1727, p. 437. La reine Marie-Sophie, né à Brenath, duché de Juliers, le 6 août 1666, mariée au roi Dom Pedro II le 11 août 1687, morte à Lisbonne le 4 août 1699.

[3] D. A. Caetano de Sousa, *op. cit.*, t. VIII, p. 755 et suiv. Le prince, né le 30 août 1688, mourut le 17 septembre suivant.

[4] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. XLVI. Lettre et relation

sous d'aussi pieux et souriants auspices que débuta dans la vie le prince qui, sous le nom de Jean V, devait rendre la paix et une partie de sa prospérité perdue à son royaume tout en y faisant fleurir la religion.

Bien que, depuis plusieurs années déjà, les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le Portugal fussent officiellement rétablies [1], il n'y avait entre les deux cours ni la franche cordialité ni la confiance mutuelle dont s'inspiraient jadis leurs rapports au temps du roi Emmanuel et de Dom Sébastien. Du reste, on ne pouvait s'attendre à ce que Dom Pedro oubliât du jour au lendemain le peu d'empressement, pour ne pas dire plus, que Rome avait mis à reconnaître ses prédécesseurs et lui-même. Le souvenir des difficultés inouïes qu'il avait dû surmonter pour affermir sa dynastie, sans le concours du Pape, sur un trône que l'on considérait presque comme un fief du Siège Apostolique, était encore trop frais dans sa mémoire pour qu'il n'en gardât pas quelque rancune à la curie romaine. Mais Dom Pedro, qui était au fond sincèrement catholique, n'eut pas de peine à dissimuler son ressentiment et à se montrer en toutes choses le fils dévoué et respectueux de l'Église. Néanmoins, il se rendait fort bien compte des avantages que présentait sa situation actuelle vis-à-vis du Saint Siège, envers lequel il n'avait contracté aucune obligation ou dette de reconnaissance, loin de là, et qui maintenant se trouvait amené, par la force des circonstances, à rechercher son amitié et ses bonnes grâces. En politique avisé, il résolut de tirer parti d'un semblable état de choses pour obtenir de Rome une réparation éclatante de sa froideur passée, sous la forme d'avantages considérables pour l'avenir; c'est ainsi qu'il réclama peu à peu non seulement la confirmation pleine et absolue de tous les privilèges et prérogatives que, dans le cours des siècles, les papes avaient octroyés à ses prédécesseurs,

de Mgr Niccolini, archevêque de Rhodes et nonce apostolique. 21 novembre 1689.

[1] Archives des maîtres des cérémonies pontificales, t. XLIII, p. 790. Le comte del Pardo, ambassadeur d'obéissance du roi de Portugal était arrivé à Rome le 19 octobre 1669; il fit son entrée solennelle le 18 mai 1670 et fut reçu en audience de congé le 22 octobre 1671.

mais encore la concession de tous ceux dont jouissaient, à ce moment, les autres souverains catholiques. En d'autres mots, il voulait obtenir, pour la couronne de Portugal, le traitement de la couronne *la plus favorisée*. C'est avec une fermeté inébranlable et une ténacité à toute épreuve que, pendant toute la durée de son règne, Dom Pedro II poursuivit cette politique à l'égard du Saint-Siège, politique dont s'inspira plus tard le roi Jean V « jaloux avant tout de la dignité du trône [1] », quoiqu'on ne saurait, cependant, le taxer de tiédeur en matière de religion.

Depuis le commencement du siècle, les papes, suivant l'exemple de Clément VIII, avaient peu à peu adopté la coutume de faire présent, sous le nom de *Fascie benedette*, de somptueuses layettes bénites aux héritiers des trônes catholiques, à l'occasion de leur naissance ; c'est ainsi que les princes royaux d'Espagne, de France et d'Autriche les avaient tous reçues.

Lorsqu'en 1689 le ciel bénit l'union du roi de Portugal avec la princesse palatine en leur donnant un fils, Dom Pedro, conformément à l'usage pratiqué dans les cours catholiques, s'empressa de faire part au Pape de cette heureuse nouvelle, « mettant le prince son fils à ses pieds saints, afin qu'il lui accordât avec bienveillance sa bénédiction apostolique pleine d'amour paternel [2]. » Alexandre VIII adressa sans tarder ses plus chaleureuses félicitations au Roi à l'occasion du joyeux événement qui assurait la succession du trône; mais, au grand désappointement de Dom Pedro, le Pape ne parlait pas dans sa lettre [3] d'envoyer les langes bénits à l'Infant nouveau-né. Toutefois, le Roi ne désespéra pas et attendit patiemment le don pontifical qu'il croyait dû à son auguste maison. Cependant le temps passait, on était déjà en juin, et le présent du Pape ne venait toujours pas ; quelques mois encore et il n'aurait presque plus raison d'être. . . .

Dom Pedro, blessé dans son amour-propre de père et de roi par cette omission, qu'il considérait comme une grave atteinte

[1] Rebello da Silva, *Panorama*, t. XII, p. 331.
[2] Archives du Vatican, *Principi*, t. CXIX. Lettre du 26 novembre 1689.
[3] Archives du Vatican, *Epistolæ ad Principes*, Alex. VIII. Ann. I. II. 8 janvier 1690.

portée à sa dignité de souverain catholique, résolut de faire parvenir à Rome l'expression de son vif déplaisir et ordonna au marquis d'Alegrete, spécialement chargé de traiter les affaires romaines, d'adresser au nonce une note conçue en termes énergiques, le priant d'exposer au Saint Père ses légitimes doléances.

Mgr Niccolini, archevêque de Rhodes, alors nonce en Portugal, envoya, par le prochain courrier au Cardinal Ottoboni, secrétaire d'Etat et neveu d'Alexandre VIII, la copie de la lettre du marquis d'Alegrete, dans laquelle celui-ci disait, entre autres choses, que « vu les mérites que cette couronne a toujours eus envers le Saint-Siège Apostolique, Sa Majesté ne pouvait supposer qu'il y eût des marques de bienveillance et de considération que les pontifes ont coutume de donner aux princes héritiers des autres couronnes, que Sa Sainteté ne donnât à ceux de la couronne de Portugal [1]. » Au reçu de cette lettre, le Cardinal Secrétaire d'État comprit aussitôt que Dom Pedro était fermement résolu à obtenir la faveur qu'il sollicitait et que, pour arriver à cette fin, il saurait employer toute la patience, la souplesse et la fermeté dont il était capable; du reste, le cardinal ne se faisait guère illusion sur l'état d'esprit dans lequel se trouvait, à ce moment, le roi de Portugal dont la susceptibilité et la défiance particulière à l'endroit de la curie romaine venaient de se manifester à nouveau par le refus formel de laisser partir de Lisbonne Mgr Niccolini, nommé nonce en France, avant que Mgr Tanara, le prélat désigné pour lui succéder, n'eût pris le chemin du Portugal [2]. Le cardinal Ottoboni fut heureux de voir

[1] Archives secrètes du Vatican, *Nonciature de Portugal*, t. LXVI. Copie et traduction italienne de la lettre du marquis d'Alegrete, datée du 18 juin 1690, contenues dans la dépêche adressée par le nonce, le 26 du même mois, à la secrétairerie d'État.

[2] Né à Bologne le 10 avril 1650, Antoine Sébastien Tanara, fils du marquis de ce nom et de D. Laurentia Ghislieri, fit ses études dans cette ville et y passa son doctorat. Attaché de bonne heure à la nonciature de Paris, il profita de son séjour à l'étranger pour voyager et visita ainsi l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique. Rappelé à Rome, il ne tarda pas à être élevé par Clément au rang de protonotaire apostolique et fut subséquemment envoyé à Bruxelles en qualité d'internonce. Chargé de plusieurs missions secrètes en Angleterre, il sut s'en acquitter avec tact et habileté, attirant sur lui la

l'insistance que le Roi mettait à obtenir du Saint-Siège une faveur qui, en soi, n'avait rien d'exorbitant, et bien que, dès le début, il eût résolu de la lui accorder, espérant atténuer de la sorte les mauvais souvenirs du passé, il ne céda cependant pas immédiatement afin de ne pas diminuer à ses yeux l'importance de la concession qu'il sollicitait et peut-être aussi afin d'obtenir quelque avantage ou au moins quelque promesse en retour. Dans sa lettre au nonce le secrétaire d'État dit que Sa Majesté ne devait pas se considérer offensée si les *fascie* n'avaient pas été envoyés au sérénissime Infant, car cela provenait simplement de ce que jamais auparavant un pontife n'avait fait ce présent à un héritier de la couronne du Portugal et que comme, en pareil cas, la cour pontificale se conforme à la tradition, on n'avait pas songé à s'en départir cette fois. Il ajoutait, mais sans rien promettre, que, connaissant bien les sentiments affectueux dont était animé le Pape à l'égard du Roi, il ne doutait pas que Sa Sainteté n'accédât volontiers à son désir, « surtout avec la confiance que, recevant de la part de Sa Béatitude et du Saint-Siège apostolique des témoignages si hautement honorifiques, Sa Majesté profiterait de toutes les occasions qui se présenteraient pour mériter chaque jour davantage du Saint-Siège par les actes de son respect filial [1] ».

Sur ces entrefaites, on apprenait à Lisbonne que le nouveau

confiance du pape Innocent XI qui le promut au rang de nonce à Cologne. C'est dans cette dernière ville qu'il se trouvait lorsque au mois de mai 1690, Alexandre VIII le désigna pour le poste de Lisbonne. Voir M. Guarnacci *Vitæ et Res Gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*. Romæ, 1751, t. I, p. 409. Outre les lettres de créance proprement dites, des Brefs furent envoyés à Mgr Canera pour la Reine, l'infante Isabelle, le cardinal de Lencastre, les archevêques de Lisbonne et de Braga, le P. Emmanuel Fernandez, confesseur du Roi, le P. Léopold Quess, confesseur de la Reine, le P. Pierre Pamero, confesseur de l'Infante, le duc de Cadaval, le Mis d'Alegrete, le Mis d'Arronches, le Cte d'Alvor, le Cte de Val de Reys, le Cte Ferdinand de Menezes d'Ericeira et Mr Mende de Foyos-Pereira. Ces brefs sont datés du 3 juin 1690, les minutes s'en trouvent aux Archives du Vatican : *Epistolæ ad Principes*. Alex. VIII. Ann. I. II. p. 186. Voir *Appendice* n° I. Les minutes des lettres adressées aux mêmes personnages par le cardinal secrétaire d'État ne sont pas datées, néanmoins il est probable qu'elles portaient la même date que les Brefs. *Principi*, t. CXCIX.

[1] *Ibid.*, *Nonciature de Portugal*, t. CLX, p. 224 v°. Lettre du cardinal Otto-

nonce, Mgr Tanara, archevêque de Damas, avait quitté Paris et se dirigeait vers le Portugal par la voie de terre; le Roi n'ayant désormais plus d'objection à faire au départ de Mgr Niccolini le recevait en audience de congé et consentait à ce que, pendant l'intérim, l'abbé Cicci, auditeur de la nonciature, en gérât les affaires. Cependant, trois mois s'étaient déjà écoulés depuis l'envoi de la lettre du marquis d'Alegrete à Rome, et, bien que, vu la longueur du voyage entre l'Italie et le Portugal à cette époque, il n'y eût pas encore grand temps de perdu, le Roi commençait à s'impatienter de ne pas recevoir de réponse. Peu de jours avant le départ de l'archevêque de Rhodes, M. Rocco Monteiro, secrétaire particulier de Sa Majesté, vint le trouver et le pria instamment, au nom du Roi, d'écrire encore à son gouvernement pour lui représenter le sentiment de déplaisir extrême que causait au souverain le retard apporté dans l'accomplissement de son désir. C'est ainsi que la dernière lettre qu'écrivit Mgr Niccolini au secrétaire d'État en quittant Lisbonne fut pour insister auprès de lui sur l'envoi des *fascie* que réclamait le Roi pour le prince héritier[1].

Mgr Tanara, qui avait quitté Cologne dès le 19 août fut arrêté dans le midi de la France par une violente attaque de fièvre qu'il contracta en traversant les landes, et, au lieu d'arriver en Portugal vers la fin de l'année, comme il s'y attendait, ce n'est effectivement que le 4 février de l'année suivante qu'il parvint à Lisbonne[2].

boni à Mgr Niccolini, 3 septembre 1690. Cette lettre n'arriva à Lisbonne que longtemps après le départ de Mgr Niccolini.

[1] *Ibid.*, t. XLVI. Lettre du 5 septembre 1690. Mgr Niccolini quitta Lisbonne le 10 septembre, s'acheminant vers Paris.

[2] *Ibid.*, *Nonciature de Cologne*, t. LXX. Mgr Tanara quitta Cologne le 19 août; le 25 il écrivait de Bruxelles à la secrétairie d'État; le 8 septembre il arrivait à Paris et y passait quelques jours afin de pouvoir présenter ses hommages à Louis XIV. De Paris, il se rendit à Amboise, d'où il repartit le 27 septembre et parvint dans la première semaine d'octobre à Bordeaux, où il séjourna quelques jours. *Nonciature de Portugal*, t. XLVI. En traversant les landes, il fut saisi le 11 octobre par une fièvre pernicieuse qui dégénéra bientôt en une maladie qui, d'après la description qu'il en donne, devait être une dysenterie; il s'arrêta à Dax et consulta un médecin, qu'il dit être de renom; celui-ci le soigna pour une autre maladie que la sienne, et ne fit

Pendant les cinq mois que dura l'intérim, l'abbé Cicci remplit les fonctions de chargé d'affaires et non pas d'internonce, le Roi ayant péremptoirement refusé de lui reconnaître cette qualité; or, un jour qu'il s'entretenait avec M. Mendo de Foyos Pereira, secrétaire d'État, de la prochaine arrivée du nouveau nonce, celui-ci se répandit en éloges sur la personne de Mgr Tanara, dont il avait, paraît-il, entendu dire le plus grand bien, mais il ajouta que ce prélat trouverait de grandes difficultés à obtenir la permission d'exercer librement les fonctions de sa charge si le Pontife ne se décidait à envoyer les langes bénits au Sérénissime Infant. Cette menace indirecte était loin d'être vaine dans la bouche du secrétaire d'État de Dom Pedro II, elle signifiait simplement que si le Pape ne satisfaisait pas l'ambition du Roi, le tribunal de *Desembargo do Paço,* qui devait viser les brefs et pouvoirs des collecteurs et nonces apostoliques, saurait retarder indéfiniment, voire même refuser, la confirmation de ceux de Mgr Tanara, ce qui, à une époque où la juridiction du représentant du Saint-Siège en Portugal était extrêmement étendue, ne pouvait manquer de causer de graves préjudices aux intérêts multiples de la curie dans ce royaume; le chargé d'affaires s'empressa de faire part au cardinal secrétaire d'État de l'attitude déterminée du gouvernement portugais[1]. C'est au moment où la question prenait une tournure aussi désagréable que parvint à la nonciature la lettre dont j'ai parlé plus haut, que le cardinal Ottoboni adressait, le mois précédent à Mgr Niccolini; bien qu'elle ne contînt aucune promesse formelle, il était difficile de se méprendre sur son sens véritable, aussi M. de Foyos Pereira, auquel l'abbé Cicci se hâta d'en communiquer le

qu'empirer son mal. Son secrétaire, l'abbé Pederzuoli, qui l'accompagnait, écrivit le 1er novembre au cardinal Ottoboni pour lui annoncer ce fâcheux contre-temps, ajoutant toutefois qu'une sensible amélioration s'était déjà produite dans l'état de son patron. Enfin, le 15, Mgr Tanara put écrire lui-même pour annoncer son établissement et son prochain départ pour Madrid, où il n'arriva que le 5 janvier 1691 après un voyage qui fut, dit-il dans une de ses lettres, absolument « désastreux. »

[1] *Ibid.*, t. XLVI. Lettre de l'abbé Cicci, chargé d'affaires en Portugal. 9 octobre 1690.

contenu, lui exprima-t-il la vive satisfaction de Sa Majesté qui, de son côté, sans doute par la voie de son ambassadeur à Rome, avait été préalablement informée des heureuses dispositions du Pontife à son égard.

Mais, à Rome, les choses n'allaient pas du même train, car le cardinal Ottoboni, qui n'avait pas encore reçu la lettre de l'abbé Cicci, écrivait, le 29 octobre, à Mgr Tanara, lui disant seulement qu'il s'occupait d'obtenir de Sa Sainteté la faveur que Mgr Niccolini avait sollicitée au nom du roi de Portugal, qu'il espérait réussir dans cette entreprise et enfin qu'il s'estimait heureux de de pouvoir servir utilement Sa Majesté.

En arrivant à Lisbonne, Mgr Tanara fut tenu au courant par l'auditeur de tout ce qui s'était passé durant la vacance de la nonciature, et en particulier de la menace faite par le secrétaire d'État de l'empêcher d'exercer ses fonctions s'il n'était chargé par le Pape de la mission des *fascie;* d'autre part, il ne trouva en fait d'instructions relatives à cette question, qui avait pris une si grande importance, que la lettre au sens vague et peu satisfaisant dont je viens de parler ; aussi, ne fut-ce point sans inquiétude qu'il envoya, selon la coutume, huit jours après son arrivée, les brefs de ses facultés au secrétaire d'État, le priant de les remettre à Sa Majesté et de hâter, autant que possible, les formalités d'usage; M. de Foyos Pereira ayant promis de ce faire, le nonce se crut désormais à l'abri de difficultés ultérieures : il se trompait. En effet, peu de jours après, il recevait la lettre suivante, qui lui prouva que le Roi était résolu à pousser les choses à l'extrême :

Du Palais, le 12 février 1691.

Très Illustre Seigneur,

« Le secrétaire de V. S. Ill^me m'a remis les brefs de vos facultés, et « ayant reçu de Sa Majesté (que Dieu garde) l'ordre de les transmettre « suivant l'usage au tribunal du *Desembargo do Paço*, je désire savoir « préalablement si V. S. Illme porte les *fascie* au Prince, Notre Sei- « gneur, ainsi que l'attend Sa Majesté de la bienveillance de Sa Béati- « tude et pour les raisons qu'Elle ordonna fussent exposées à Sa Sain-

« teté. V. S. Illme voudra donc bien me dire si vraiment Sa Sainteté « envoie les sus-dites *fascie* par l'intermédiaire de V. S. Illme afin que « je puisse en référer à Sa Majesté, et V.S. Illme me trouvera toujours « prêt à la servir avec la plus prompte obéissance. Que Dieu garde sa « personne, etc... »

Très embarrassé par cette question à laquelle il ne s'attendait plus, Mgr Tanara répondit le jour même au secrétaire d'État, s'excusant de ne pouvoir lui donner aucun détail nouveau touchant le sujet dont il l'entretenait dans sa lettre, n'ayant reçu de Rome aucune communication à cet égard pendant la durée de son voyage. Mais ainsi qu'il l'avoue dans son rapport au cardinal Ottoboni, il ajoutait, pour se rendre favorables les ministres royaux en cultivant leurs espérances, « qu'il ne doutait pas que Sa Sainteté ne soit disposée à seconder tous les désirs de Sa Majesté[1] ».

Les choses en étaient là, quand il reçut finalement une lettre, en date du 26 novembre, dans laquelle le cardinal Ottoboni lui annonçait que le Saint-Père, désireux de donner satisfaction au Roi « même dans les choses les plus difficiles » avait résolu d'accéder à son désir et que, sur son ordre, on avait déjà commencé à confectionner les *fascie* qui, à peine terminées, seraient expédiées en Portugal. En outre, Son Éminence chargeait l'archevêque de Damas d'annoncer de sa part cette bonne nouvelle au Roi[2].

Mgr Tanara s'empressa d'écrire au secrétaire d'État, qui, étant gravement malade, lui communiquait le contenu de cette lettre dont il le priait de faire part à Sa Majesté, tout en sollicitant pour lui l'honneur de l'audience royale. Le 11 mars, le nonce fut admis en la présence de Dom Pedro, qui lui fit le plus gracieux accueil et lui exprima la vive satisfaction que lui causait la décision du Pape. Il l'assurait, du reste, « qu'il était prêt à correspondre aux sentiments du Pontife en professant une vénération chaque jour plus grande envers le Siège Apostolique ».

Tout était enfin arrangé. Le Roi, satisfait d'avoir obtenu ce

[1] *Ibid.*, t. XLVI. Lettre de Mgr Tanara. 13 février 1691.
[2] *Ibid.*, t. CLX, p. 248 v°.

qu'il ambitionnait, donnait des ordres pour que les brefs de ses facultés fussent remis au nonce et qu'il pût entrer paisiblement dans l'exercice de ses fonctions. On n'attendait plus que l'arrivée du présent pontifical pour procéder solennellement à la cérémonie de la présentation des langes bénits. Mais, une étrange fatalité semblait vouloir s'opposer à la réalisation des vœux du roi de Portugal; en effet, Alexandre VIII qui, après de si longues négociations, avait enfin consenti à les seconder, mourut le 1er février, à la suite d'une courte maladie, avant même d'avoir pu bénir les *fascie* destinées au Sérénissime Infant. La nouvelle de la mort du Pape ne parvint à Lisbonne que vers la fin de mars, causant au Roi un nouveau désappointement!

Ainsi donc tout allait être à recommencer!

Le Conclave dura cinq mois, jour pour jour, et se termina le 12 juillet par l'élection du cardinal Pignatelli, qui devait justifier dans la suite le choix presque unanime des cardinaux en relevant, par de sages et sévères mesures[1], la dignité du souverain Pontificat, que la pratique abusive du *népotisme* avait terni, même sous le règne de papes illustres, et menaçait de déshonorer sous des pontificats moins brillants. Le nouveau Pape, qui prit le nom d'Innocent XII, peut-être en souvenir d'Innocent XI, qui, le premier, avait énergiquement dénoncé le fléau qu'il abhorrait, choisit pour secrétaire d'État le cardinal Fabrizio Spada, dont l'habileté diplomatique s'était singulièrement manifestée pendant le séjour que ce prélat avait fait en qualité de nonce apostolique, à la cour de Louis XIV.

Avec une délicatesse qui révélait en lui une âme haut placée et une nature vraiment souveraine, Innocent XII se fit un devoir, dès son élévation à la tiare, de correspondre aux intentions de son prédécesseur en accomplissant les promesses qu'il avait faites et que la mort ne lui avait pas permis de réaliser lui-même. C'est ainsi que, dix jours seulement après son élection, il

[1] Voir *Bullarium Romanum*, t. IX, p. 260. Innocent XII, 23 juin 1692. *Romanum decet Pontificem*.

faisait écrire par le cardinal Spada au nonce en Portugal pour lui faire part de sa résolution d'envoyer les langes bénits au prince du Brésil[1].

Le Roi reçut cette nouvelle tant attendue à peu près en même temps que la lettre par laquelle Innocent XII lui notifiait son avènement au trône pontifical; il en conçut une grande joie et manifesta hautement sa reconnaissance ainsi que l'admiration que lui inspirait ce Pontife dont la rare spontanéité révélait les nobles sentiments. Je ne suis point parvenu à retrouver la minute de la notification faite par le Pape au roi de Portugal, et ne puis, par conséquent, lui assigner une date précise; néanmoins, je suis porté à croire qu'elle devait être la même que celle des nouveaux brefs adressés au nonce apostolique à Lisbonne[2].

L'envoi de nouvelles lettres de créance à Mgr Tanara, qui en avait déjà reçu, ainsi que nous l'avons vu plus haut, du pape Alexandre VIII, pourrait sembler superflu, vu que les pontifes romains, en tant que souverains temporels, se trouvent dans les mêmes conditions que les premiers magistrats des Républiques, c'est-à-dire que leur changement n'emporte pas le renouvellement des pouvoirs de leurs agents diplomatiques à l'étranger[3]; mais le cas de l'archevêque de Damas avait ceci de particulier, à savoir que, comme il n'avait encore présenté *aucune* lettre de créance et que, dans l'intervalle qui s'était écoulé entre sa nomination et son arrivée à Lisbonne, le Pape qui l'avait

[1] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. CLX. Lettre du cardinal Spada à Mgr Tanara. 22 juillet 1691. Cette lettre se termine par ces mots : « on est occupé à mettre les *fascie* en ordre afin de les faire parvenir le plus tôt possible à V. S. Illme, qui sera chargée d'accomplir la cérémonie de la présentation au nom de Sa Béatitude. En attendant, vous pourrez en avertir Sa Majesté. »

[2] *Ibid.*, *Epistolæ ad Principes* Innocent XII. Ann. I, II. III. t XXVI, fol. 12 et suiv. Ces lettres, datées du 18 juillet 1691, sont adressées aux mêmes personnages que celles d'Alexandre VIII, à l'exception de celles destinées à l'infante Isabelle et à son confesseur. Le cardinal Spada écrivit au Roi en italien comme d'habitude pour lui présenter le nouveau nonce. *ibid*, *Principi*, t. CXCIX, *sine datis*. Voir *Appendice*, n° II.

[3] Martens (Bon Ch. de), *Le guide diplomatique*. Leipzig, 1866. t. I. p. 66.

nommé était passé de vie à trépas, il ne pouvait raisonnablement présenter des documents portant la signature d'un souverain mort et déjà remplacé.

Le samedi 1er septembre, Innocent XII procéda à la bénédiction des *Fascie* destinées au prince héritier de Portugal ; la cérémonie, qui eut lieu dans la chambre du Pape, fut extrêmement simple, ainsi que nous l'apprend Domenico Cappello dans son intéressant journal[1], le Pape étant alité à la suite d'une

[1] Archives des maîtres des cérémonies pontificales, t. 561. *Diariorum* Domenico Cappello ms.

« Sabbato die prima Septembris sanctissimus Dominus noster ob relatum a fenestra gradibus lapsum cubili defixus, infantiles fascias nomine Suæ Sanctitatis Lusitaniæ Primogenito transmittendas super mensis coram suo præfato cubili expansas, videre voluit, easque cœremoniis de anno 1683 die X Aprilis ab Innocentio XI servatis, benedixit. Etenim in hujusmodi fasciarum transmissione Summi Pontifices Clemens VIII de anno 1601, Urbanus VIII anno 1639 et Clemens X anno ... ut mea fert opinio signum tantum crucis manu sinpliciter producto eas benedixerunt, siquidem nullum nec in anteactis Diariis, nec in Pontificii sacrarii libris orationes in ea benedictione discendæ repertæ sunt. Ideoque Reomus Eusanius, Episcopus Porphyriensis, Sacrista, sequentes preces ad fascias Primogeniti Delphini benedicendas composuit, et Innocentius XI ut sub dicta die X Aprilis 1683 retuli et descripsi, adhibuit.

Igitur Summus Pontifex sustinente bibrum Revmo Hercule Vicecomiti, Archiepiscopo Damiatensi et Pontificii Palatii Prefecto; candelam viro prefato Reymo Episcopo Porphyriensi Sacrista. legit easdem preces et orationem mentato tantum nomine Regni recitavit, videlicet : . . . . .

Post huc, me superpellicio induto prebente aspersorium quodam vase acquæ benedictæ deferebam, predicto Reumvo Archiepiscopo Dem, Is illud obtulit Papæ quiæ tertio easdem fascias aspersit absque eo quod eas thurificavit cum in Pontificali Romano in vestium benedictione nec verbum fiat de earum thurificatione quam propterea consulto omisimus hac potissimum de causa et quia multum incommodum attulisset Pontifici. Deinde signum crucis super eas produxit. Itis absolutis amotæ sunt præfatæ mensæ in quibus fasciæ expansæ erant æque collocatæ et repositæ sunt in duabus capsis holoserico villoso purpurei coloris, et opere Phrygio ex auro ornatis. Altera ex iis in qua erant lineæ fasciæ minor erat ea quæ fascias acu elegantissime pictas continebat, utraque autem pedibus ex solido argento immænebat. Illas autem hic describere supersedeo, cum ad satisfaciendum posterorum curiositati, et ad exemplar summendum, satis sit eas luculenter et exquisitis rationibus recensitas in rationario pontificio reperiri. Hoc tantum silentio præterire nolo quod omnes in totum scutis...., stetere. Prædictæ fasciæ quam primum in Lusitaniam ad Nuncium transmittentur ut Pontificis nomine Principi Infanti eas offerat; ea et enim curia Nuncium Apostolicum nolle admitteri palam declaravit donec fascias prout cum Primogenitis utriusque Regis fieri consuevit prædicto Regis filio non præsentaverit. »

chute qu'il avait faite quelques jours auparavant[1]. La layette, après avoir été bénite, fut soigneusement emballée dans deux caisses; l'une, la plus grande, contenant les manteaux et autres vêtements de velours et de soie; l'autre, la plus petite, les fines lingeries et délicates dentelles.

Ces caisses furent ensuite consignées par le majordome, Mgr Visconti, en présence d'un protonotaire apostolique qui prit acte de la remise[2] à l'abbé Paolucci, chargé de les faire parvenir à destination.

Le lendemain, le secrétaire d'Etat écrivit au nonce, lui confiant la mission d'imposer les langes bénits au Sérénissime Infant; lui disant, au sujet du cérémonial qui devrait être observé en cette circonstance, que « comme il n'y a ici aucune règle fixe et déterminée, je vous envoie une copie de la relation de ce qui fut fait dernièrement par Mgr Litta à la cour de Vienne; cela vous permettra de régler la cérémonie de la façon qui siéra le mieux à son caractère[3]. »

En même temps que ces instructions, le cardinal Spada envoyait à Mgr Tanara les brefs qu'il devait présenter au Roi et à la Reine dans l'audience solennelle qu'ils lui accorderaient pour

J'ai recherché dans la collection *Mandatorum* conservée dans les Archives d'État à Rome, la somme dépensée par la Rev. Chambre Apostolique pour la confection de cette layette, mais ne suis point parvenu à la retrouver.

[1] *Ibid. Diariorum*, t. 540. B. Porti. M. S.

« De sena provenerunt ad Urbem familiares Papæ post observatam coutumatiam triginta dierum in confinio status Ecclesiastici, et circa primam noctis horamatrium magnum Palatii montis Quirinalis ingressi sunt. Pontifex ex animi amore erga suos, a fenestra cubiculi, in quo jam decessit S. M Clemens Decimus, eos advertentes prospitiebat, sed dum ab ea retrocederet, prolapso pede in duram terram prolapsus est super sinistrum latus, et magna contusione affectus, in lecto statim positus fuit, ubi totam noctem dolore ipsius lateris habuit insomnem. »

[2] On procéda, en cette circonstance, de la même façon que lorsque le Pape a béni les *Pallia* destinés aux métropolitains; on sait, en effet, que c'est en présence d'un protonotaire qui rédige l'acte de la livraison, que le majordome remet ces insignes aux représentants du Chapitre de la Basilique Vaticane qui ont pour mission de les placer dans une cassette *ad hoc* qu'ils déposent ensuite auprès des reliques insignes conservées sous l'autel de la confession à St Pierre.

[3] Cette relation fut envoyée au nonce dans la lettre datée du 2 septembre 1691.

la remise des *fascie;* le Pape manifestait, dans ces documents, la satisfaction qu'il éprouvait en accordant à Leurs Majestés un aussi éclatant témoignage de la pontificale bienveillance, témoignage que, déjà avant lui, son prédécesseur avait résolu d'octroyer à leur illustre Maison[1]. Sous le même pli, le cardinal remettait au nonce des lettres écrites par lui à S. A. l'Infante Isabelle, au comte d'Alvor et au comte de Val de Reys, dans lesquelles il recommandait à leur bienveillance la personne de l'envoyé pontifical à l'occasion de son « entrée publique » à la cour de Portugal[2].

L'abbé Paolucci avait pensé pouvoir expédier les caisses par le moyen du courrier ordinaire d'Espagne qui portait régulièrement la correspondance aux nonces de Madrid et de Lisbonne, mais cette voie ayant été reconnue impraticable, il fallut se résigner à envoyer un courrier spécial qui passerait par la France. Sans perdre de temps, le cardinal Spada écrivit à Mgr Niccolini qui, ainsi que nous l'avons vu, avait été nommé l'année précédente aux fonctions de nonce à Paris, le chargeant de demander au Roi Très Chrétien les passeports indispensables au courrier Regolo Gallina pour lui permettre de traverser avec son précieux fardeau le territoire français sans être inquiété par les agents du fisc, et le priant d'envoyer ces passeports, aussitôt qu'ils lui auraient été remis, à Mgr l'archevêque d'Avignon qui les remettrait à leur destinataire lorsqu'il passerait par cette ville. Mgr Niccolini s'empressa de solliciter l'honneur d'être reçu par le Roi, et Sa Majesté lui ayant accordé une audience, il se rendit à Fontainebleau, où se trouvait la cour à ce moment-là. Louis XIV informé de l'objet de sa visite, lui fit remettre aussitôt les passeports demandés qui furent expédiés sur l'heure à l'archevêque d'Avignon, conformément aux instructions du secrétaire d'Etat[3].

Le 23 septembre, le courrier Regolo Gallina, muni de tout ce

[1] Archives du Vatican. *Epistolæ ad Principes.* Innocent XII, Ann. I, II, III, t. XXVI, fol 60. 2 septembre 1691. Voir *Appendice,* n° III.

[2] *Ibid., Principi,* t. CXCIX, *sine datis.*

[3] Archives du Vatican. *Nonciature de France,* t. CLXXX. Lettre de Mgr Niccolini. 8 octobre 1691.

qu'il lui fallait pour entreprendre le long voyage de Portugal, quitta Rome se dirigeant vers Avignon. Le cardinal Spada lui remit une lettre adressée à Mgr Tanara dans laquelle il lui disait que le courrier « a reçu l'ordre de poursuivre son voyage avec la plus grande célérité; il est également obligé de porter les caisses complètement à ses frais ayant reçu à cet effet la somme de six cents écus de cette monnaie pour son entière satisfaction et l'accomplissement de son voyage aller et retour : vous n'aurez par conséquent aucune dépense à faire de ce côté, il suffira que vous ayez l'obligeance de le pourvoir de ce dont il aura besoin pendant son séjour à Lisbonne[1]. » Quelques jours après[2], le cardinal écrivait de nouveau à Mgr Tanara une lettre qu'il lui envoyait par la voie ordinaire, l'avisant du départ du courrier et le priant de lui faire tenir, en temps opportun, une relation détaillée de tout ce qui se serait passé.

Les brefs pontificaux et la lettre du cardinal Spada, adressés au nonce le 2 septembre, lui arrivèrent dans les premiers jours d'octobre; il s'empressa d'avertir le Roi du départ de Rome d'un courrier de cabinet porteur du don pontifical, ce qui causa une vive satisfaction à Sa Majesté, puis il commença à s'occuper de régler, d'accord avec les maîtres des cérémonies du palais, les détails de la fonction solennelle de la présentation des langes bénits au prince héritier. Il voulait, pour obéir aux instructions reçues de son gouvernement, que l'on se conformât au précédent établi en 1679 par Mgr Litta à Vienne, mais il trouva une certaine opposition à la Cour où, depuis l'époque de l'annexion, on copiait en toutes choses les usages de celle de Madrid; or, peu de temps auparavant, en 1659, les *fascie* avaient été remises à l'infant Don Philippe Prospère, fils aîné du roi Philippe IV, par Mgr Vitaliano Visconti Borromei[1], et la cérémonie avait été beaucoup plus simple que celle qui avait été célébrée à Vienne,

[1] *Ibid.*, *Nonciature de Portugal*, t. CLX. Lettre du 23 septembre 1691.
[2] *Ibid.* Lettre du 30 septembre.
[1] D. Philippe Prospère, fils de Philippe IV et de sa seconde femme. D. Maria Anna d'Autriche, né à Madrid le 28 novembre 1657.

au dire des plus anciens fonctionnaires de la nonciature d'Espagne consultés à cet effet par le nonce, Mgr Mosti[1].

Cependant, il y avait tantôt sept semaines que le courrier était parti, et le 8 novembre il n'avait pas encore paru à Madrid; mais on ne s'étonnait pas trop de ce retard, vu que les routes, mauvaises en temps ordinaire, étaient devenues à peu près impraticables par suite des intempéries et du débordement des rivières. Il arriva finalement entre le 20 et le 23 à Lisbonne, et, les caisses ayant été ouvertes, leur contenu fut trouvé en parfait état. Mgr Tanara se rendit le 24, dans la matinée, chez le secrétaire d'Etat pour lui annoncer l'arrivée du courrier avec les langes bénits et lui dire qu'il se tenait aux ordres du Roi, pour les présenter aussitôt qu'il plairait à Sa Majesté. Quant à la forme du cérémonial qui serait observé en cette occasion, il ne put obtenir une réponse définitive du ministre, l'ambassadeur portugais près de Sa Majesté Catholique n'ayant pas encore fait parvenir au gouvernement les informations relatives à la façon dont les choses s'étaient passées à Madrid en 1659. Enfin, au bout de quelques jours, le secrétaire d'Etat fit savoir au nonce qu'il avait été décidé que l'on se conformerait en tous points aux précédents établis en 1651 et en 1669 à la cour espagnole. Mgr Tanara s'empressa de faire part de cette résolution au cardinal Spada, ajoutant qu'elle avait sans doute été motivée, « non seulement par l'habitude de suivre la mode de Madrid en matière de cérémonial, mais encore en raison de l'âge du prince du Brésil qui, portant déjà l'épée et marchant aux côtés de la Reine qu'il accompagne toujours dans la visite des églises, ne se trouve plus, paraît-il, en état pour que je lui impose les bandelettes bénites comme le fit Mgr Litta au Roi Romains[2]. » Cette décision, du reste, ne causa aucun déplaisir à Rome, car le cardinal Spada, déjà informé par le nonce, ainsi que je l'ai dit plus haut, de la probabilité que les choses se passeraient ainsi, lui écrivait en

[1] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. XLVI. Lettre du 5 octobre.
[2] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. XLVII. Lettre du 3 décembre.

réponse à cette indication : « La forme du cérémonial observé par Mgr Litta à Vienne pour la remise des *fascie* vous a été envoyée, afin que l'on ne se trouvât pas absolument au dépourvu dans une cour où il n'y a pas encore eu d'exemple d'une semblable cérémonie. Si on suit là-bas les usages d'Espagne, on ne pense pas ici que ces usages comporteront des différences essentielles, par conséquent l'on s'attend seulement à ce que la cérémonie s'accomplisse d'une façon satisfaisante et avec le décorum voulu[2]. »

Finalement, les souverains, que la pratique de leurs dévotions avaient absorbés durant la première semaine de décembre, se déclarèrent prêts à recevoir le présent du Saint Père, et le Roi fit savoir au nonce qu'il lui accorderait le 13 courant son audience solennelle. Ici je laisse la parole à Mgr Tanara qui adressa au cardinal secrétaire d'État la relation suivante[3]

Le dix décembre, à la tombée du jour, Dom Ferdinand de Souza, un des majordômes du Roi et des premiers seigneurs du royaume, vint, avec trois carrosses de Sa Majesté attelés à six chevaux, m'aviser qu'il avait reçu l'ordre du Roi de m'accompagner à la maison destinée à me servir de logement et de m'assister pendant les trois jours que j'y séjournerais. Comme, en sortant, nous arrivions au haut de mon escalier, il me prit la main gauche en disant que, dès ce moment, il commençait à exercer les fonctions qui lui avaient été attribuées; j'entrais avec lui dans le premier carrosse, tandis que les personnes de ma suite prenaient place dans les deux autres. L'appartement où je devais demeurer était orné d'un riche mobilier de la cour, et des domestiques du palais étaient destinés à m'y servir dans leurs attributions respectives. A chaque repas, la table était agrémentée de nouvelles décorations, mon couvert était placé au haut bout, où je m'asseyais sous un baldaquin, ayant à mes côtés D. Ferdinand de Souza et mon auditeur. Mes serviteurs étaient aussi généreusement hébergés.

Lorsque survint l'après-midi du 13, le marquis d'Arronches[1], qui

[1] *Ibid.*, t. CLX, p. 298. Lettre du 8 janvier 1692.

[2] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. XLVII. Relation incluse dans la lettre du nonce en date du 17 décembre 1691 ; il en existe une copie contemporaine dans le fond *Carpegna*, t. XXXIX, p. 55.

[3] D. Ant. Caetano de Sousa, *Memorias historicas e genealogicas dos grandes*

est le plus ancien des conseillers d'État vint me chercher avec le carrosse particulier du Roi, un de ceux de la Reine et plusieurs autres de la cour, pour me conduire à l'audience publique. Ces carrosses étaient précédés des gentilhommes de toute la noblesse aux quels le Roi avait ordonné de m'attribuer cette marque de distinction; sur la grand'place, l'infanterie était rangée, bannière déployée et tambours battants; les gardes royales faisaient la haie au palais. En descendant de carrosse je fus reçu par le commandant des gardes et l'Introducteur des ambassadeurs qui, avec le marquis d'Arronches, m'accompagnèrent à l'audience du Roi. Sa Majesté, assise sur le trône, m'attendait entourée des grands de Portugal et des ministres de la couronne. Après avoir présenté mes lettres de créance, le bref des *fascie* et la lettre de Votre Eminence, je fus reconduit à la voiture pour aller au palais où la Reine a coutume de donner audience; là encore je fus reçu par le commandant des gardes et l'introducteur des ambassadeurs; après quoi, le marquis d'Arronches m'ayant accompagné chez moi avec le même appareil, la cérémonie de mon entrée publique fut terminée.

Le lendemain matin, conformément aux dispositions préalablement prises, les *fascie* furent envoyées au palais dans ma litière que suivaient trois autres voitures contenant mes serviteurs. A l'arrivée de ma voiture, les gardes s'alignèrent pour rendre au présent pontifical les mêmes honneurs qui m'avaient été rendus la veille; mon maître de chambre monta à l'appartement de la Reine à laquelle il annonça la venue des *fascie*, redescendant ensuite, accompagné d'un des majordômes de service, pour les prendre dans la voiture et les porter dans le salon d'audience de Sa Majesté.

Non content des témoignages d'honneur qu'il avait fait prodiguer par respect pour le Saint-Siège et en reconnaissance du don des langes bénits fait à son héritier par le Pape, le Roi voulut encore donner d'autres marques de son obligation et de sa générosité. Sa Majesté fit remettre à mon maître de chambre une grosse chaîne d'or du poids approximatif de cent doublons, au courier qui avait apporté les *fascie*, deux mille *cruzados*, équivalant à peu près à huit cent cinquante écus de notre monnaie; enfin aux huissiers et aux cochers, cinquante pièces d'or, d'une valeur supérieure à quatre- vingts doublons [1].

Cette relation était contenue dans la lettre que Mgr Tanara

de Portugal. Lisboa. 1742, p. 28. D. Carlos José de Ligne, marquis d'Arronches comte de Miranda, prince du Saint-Empire.

[1] Il existe dans la bibliothèque de l'université de Coïmbro une description

adressait au cardinal Spada, en date du 17 décembre, et dans laquelle il lui disait que le présent du Pape avait été reçu par leurs Majestés : « avec une joie infinie et la plus grande vénération. Le Roi témoigna d'un zèle si ardent pour la propagation de la Foi dans les conquêtes et d'un si grand respect envers le Saint Siège et la personne de Notre Seigneur que l'on n'eût rien pu désirer de plus et que je ne puis trouver de termes suffisants pour en rendre compte; la Reine manifesta les mêmes sentiments, enfin, Leurs Majestés, en recevant avec bienveillance la lettre que je leur présentais, déclarèrent toutes deux qu'elles tenaient les mérites de Votre Eminence en très haute estime. »

Sans doute, afin de ne jeter aucune ombre sur le tableau qu'il faisait à son gouvernement de son entrée solennelle et de la présentation des langes bénits, Mgr Tanara ne fit pas allusion, dans la relation que l'on vient de lire et qui était destinée à être conservée en plusieurs copies dans les archives, à un incident qui, bien qu'insignifiant en soi, revêtait une certaine importance par suite des circonstances dans lesquelles il s'était produit, aussi est-ce dans une lettre séparée, mais contenue dans le même pli que les précédentes, que le nonce en rendit compte au secrétaire d'État :

Le carrosse du Roi, dit-il, où je me trouvais avec le marquis d'Arronches, le jour de mon entrée publique, devait être immédiatement suivi par l'ecuyer de ce gentilhomme, qui avait pour mission de m'ouvrir la portière; derrière lui venait ma litière que suivaient enfin mes autres voitures. Comme, au sortir de la maison où j'étais logé, l'étroitesse du lieu n'avait pas permis que l'on prit aussitôt l'ordre voulu, il arriva que le sus-dit écuyer, trouvant sans doute

manuscrite en portugais de cette cérémonie, intitulée *fórma com que o papa Innocentio XII mandou as faxas quando nasceu o principe D. João filho d'el-rei D. Pedro II* et cataloguée sous le n° 504. Je dois cette information à M. Martins de Carvalho qui me l'a révélée dans un article publié par lui sur mon dernier ouvrage dans son excellent journal le *Conimbricence*, n° du 8 novembre 1898. Je relève dans le passage qu'il cite de cet intéressant manuscrit une différence avec la relation du nonce : d'après l'auteur portugais, le Roi aurait fait remettre 60 pièces d'or aux laquais du représentant pontifical.

que le cocher qui conduisait ma litière l'avait serré de trop près en voulant laisser passer un carrosse du cortège, le frappa plusieurs fois de la cravache qu'il tenait à la main. Bien que plusieurs personnes aient été témoins de cet incident, ni le marquis d'Arronches ni aucun de mes serviteurs n'en eurent connaissance, et ce n'est qu'à mon retour à la maison que j'en fus informé. J'envoyais immédiatement mon maître de chambre pour porter plainte au secrétaire d'État qui promit que le fait serait rapporté à Sa Majesté et me fit assurer qu'ample satisfaction m'en serait donnée. Le lendemain le marquis d'Arronches vint me voir pour m'exprimer tout le déplaisir que lui avait causé l'excès commis par son écuyer et m'offrir la réparation que je jugerais convenable, se déclarant prêt à le congédier ou à l'envoyer chez moi afin que je le fasse punir comme bon me semblerait, ou enfin à le remettre entre les mains des agents de la justice pour qu'il fut incarcéré. Après avoir remercié Monsieur le Marquis, je m'en remis entièrement à sa prudence quant au châtiment à infliger au coupable pour l'offense faite à ma dignité en une circonstance non moins solennelle que publique, d'autant plus que, comme il avait été ambassadeur dans plusieurs cours, il semblait qu'il fût responsable de tout ce qui concernait mon entrée publique, le Roi l'ayant chargé de m'accompagner en cette occasion. J'insistais toujours sur ce point, bien que Monsieur le Marquis se déclarât, à plusieurs reprises, désireux d'exécuter mes ordres purement et simplement; enfin, voyant qu'il ne parvenait pas à m'ébranler dans ma résolution de lui laisser le soin de régler la question, il retourna chez le secrétaire d'État, et Sa Majesté fut informé de la chose. L'écuyer fut aussitôt mis en prison, et le secrétaire d'État m'en informa par la lettre ci-incluse, m'assurant que le Roi avait éprouvé un vif mécontentement de ce qui s'était passé et qu'il avait donné l'ordre que le coupable fut ultérieurement châtié de manière à me donner satisfaction. Mais, trouvant que le témoignage que me donnait Sa Majesté en cette circonstance avait la plus grande valeur et rachetait amplement une offense quelconque et, considérant, en outre, qu'il seyait à ma qualité d'ecclésiastique de solliciter le pardon du coupable, je demandais au secrétaire d'État, par le billet ci-joint, de prier Sa Majesté de daigner accorder sa grâce à celui-ci. Le Roi daigna me favoriser même en cela, ainsi qu'il ressort clairement de la réponse ci-incluse[1].

[1] Je n'ai pas cru devoir donner en appendice le texte des trois lettres dont Mgr Tanara envoyait la copie au secrétaire d'État, leur sens général apparaissant d'une façon assez claire dans le récit de l'incident en question.

Ainsi se termina, à la satisfaction générale, ce petit incident qui avait causé au palais le plus vif déplaisir, car, un semblable manquement d'étiquette constituait au dix-septième siècle une véritable hérésie aux yeux des gens de cour, qui alors, peut-être davantage qu'à aucune autre époque, se faisaient gloire d'observer fidèlement toutes les règles de la plus exquise politesse et les préceptes compliqués du plus sévère protocole.

La lettre du nonce, contenant les deux relations que je viens de reproduire, fut portée à Rome par le courrier Gallina, qui arriva dans la Ville Éternelle vers le milieu de janvier 1692. Le Pape se montra au plus haut point satisfait, tant des témoignages d'honneur et d'estime que le Roi avait prodigués à son représentant à l'occasion de la remise solennelle des langes bénits, que de la manière condescendante dont Sa Majesté avait donné réparation à Mgr Tanara de l'affront fait à son caractère officiel par l'écuyer du marquis d'Arronches. Le cardinal secrétaire d'État écrivit au nonce, lui faisant part de la satisfaction causée à Sa Sainteté par le tact dont il avait fait preuve en d'aussi délicates circonstances [1].

Dom Pedro, qui, après tant de péripéties et de contre-temps divers, avait finalement vu sa persévérance couronnée de succès et son ardent désir réalisé, ne manqua pas d'exprimer au Pontife sa profonde reconnaissance, il lui écrivit, à cet effet, une lettre conçue dans les termes les plus chaleureux, où il disait, entre autres choses, qu'il espérait « que le prince muni des faveurs et des bénédictions de Sa Sainteté, grandirait dans toutes les vertus, et que Sa Sainteté et l'Église catholique trouveraient toujours en lui le fils le plus obéissant et le meilleur défenseur [2]. »

Désigné par le Pape, depuis quelques temps déjà [3], pour rem-

[1] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. CLX, p. 303 Lettre du 20 janvier 1692.

[2] *Ibid.*, t. XLVIII. Le texte original de cette lettre, muni du sceau royal et de la signature autographe de D. Pedro II, qui devrait se trouver dans la collection *Principi* a été inséré par erreur dans le volume contenant la correspondance du nonce en Portugal pendant l'année 1692. V. *Appendice*, n° III.

[3] Dès le 25 novembre 1691, le cardinal Spada écrivait à Mgr Tanara qu'en raison de ses mérites et des services rendus par lui au St Siège, le Pape avait

plir les fonctions de nonce apostolique près Sa Majesté l'Empereur, Mgr Tanara fut reçu le 13 janvier en audience de congé, par le Roi et la Reine, qui lui prodiguèrent toutes sortes de marques d'estime et de considération; ce fut encore le marquis d'Arronches qui, par une délicate attention de Sa Majesté, fut chargé de l'accompagner et de lui servir d'introducteur en cette dernière occasion [1].

Comme, à cette époque, les souverains n'avaient pas encore adopté l'usage de conférer un de leurs ordres aux représentants diplomatiques accrédités auprès d'eux, lorsque leur mission prenait fin, ils leur faisaient présent, à titre de souvenir, de quelque objet d'art, pièce d'orfèvrerie ou bijou de prix, le plus souvent d'une tabatière ornée de leur propre portrait en miniature, entouré de pierres précieuses : Dom Pedro envoya à Mgr Tanara, par l'entremise d'un gentilhomme de la cour, une superbe croix pectorale enrichie de diamants et, voulant lui donner un témoignage particulier de sa royale bienveillance, joignit à ce cadeau celui d'une magnifique bague qu'il avait lui-même portée à son doigt et qu'il lui fit remettre par son secrétaire d'État.

Le 23 janvier, Mgr Tanara quitta Lisbonne sur un petit navire génois en partance pour Cadix, où il devait prendre la correspondance pour Gênes; les vents contraires et les tempêtes qui sévissaient dans la Méditerranée l'obligèrent à faire une première escale de plus de trois semaines dans le port andalou,

daigné le désigner pour remplir les fonctions de nonce apostolique près la cour impériale et que Sa Sainteté désirait le voir rejoindre son poste le plus tôt possible.

[1] Rien ne saurait donner une meilleure idée de l'importance que l'on ajoutait, à cette époque, aux moindres détails d'étiquette, que le petit incident qui se produisit au retour de l'audience de congé et dont Mgr Tanara ne manqua pas d'informer le cardinal secrétaire d'État : « Au retour, écrivit-il, le marquis d'Arronches désira que je le dispensasse de monter mes escaliers, son âge avancé et ses infirmités lui rendant cela fort pénible d'autant plus que dans l'espace de quelques heures à peine, il avait dû monter une fois déjà les mêmes escaliers en venant me chercher et ensuite ceux des appartements du Roi et de la Reine, Leurs Majestés recevant les ambassadeurs dans deux palais séparés. Je laisserai une note du fait dans les registres de la Nonciature, afin que, dans l'avenir, on ne soit pas tenté d'en prendre exemple au détriment de mes successeurs. »

puis une seconde plus courte à Alicante, et ce n'est que le 26 mars qu'enfin il arriva à Gênes [1].

Marquis Mac SWINEY DE MASHANAGLASS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

(Archives du Vatican, *Epistolæ ad Principes*, Alex. VIII, *Ann.*, I, II, f. 186 v°.)

Carissimo in Christo filio Nostro Petro Portugalliæ, et Algarbiorum Regi Illustri.

ALEXANDER PAPA VIII

Carissime in Christo fili Noster salutem et apostolicam benedictionem. Ordinarii apud Maiestatem tuam Nuncii munus Venerabili fratri Sebastiano Antonio Archiepiscopo Damasceno, Prælato Nostro Domestico, et Assistenti demandavimus, quem præter generis decora, singulares virtutes atque animi dotes, et comparata longo rerum usu, prudentia magnopere commendant. Non dubitamus, quin sicuti Nostram, Maiestatis ita tuæ voluntatem idem sibi sit conciliaturus. Ut plenam ipsi prædicti muneris partes obeunti non secus, ac Nobis præstares, fidem præstes, plane cupimus, Maiestati interim tuæ Apostolicam Benedictionem amantissime impertientes. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die tertia Junii 1690, Pontificatus Nostri Anno Secondo.

II

(Archives du Vatican, *Epistolæ ad Principes*, Innoc. XII, *Ann.*, I, II, III, t. 26 fol. 12.)

Carissimo in Christo filio Nostro Petro Portugalliæ, et Algarbiorum Regi Illustri.

INNOCENTIUS PAPA XII

Carissime in Christo fili Noster salutem et apostolicam benedictionem. Venerabilis frater Sebastianus Antonius Archiepiscopus

[1] Archives du Vatican. *Nonciature de Portugal*, t. XLVIII. Lettres de Mgr Tanara au cardinal secrétaire d'État. Janvier, février et mars 1692.

Le 12 décembre 1695, Mgr Tanara fut élevé par Innocent XII aux honneurs de la pourpre et reçut le titre des *S. S. Quatuor Coronatorum*. Il mourut à Rome le 5 mai 1724.

Damascenus, Prælatus Noster Domesticus, et Assistens, atque ordinarius apud Maiestatem tuam Nuncius, alias ad te a Nobis manu Nostra datas literas tibi reddet, pluribusque significabit, quo amoris ac existimationis loco Regiam Personam, clarissimamque Domum tuam habeamus. Humanitatis vicissim tuæ partes erunt, perlibenter excipere Presulem, quem præstantes virtutes, ac dotes cum Generis claritate coniunctæ admodum commendant, eidemque sensus Nostros aperienti necnon hujus Sanctæ Sedis negotia pertractanti plenam fidem adhibere. Maiestati interim tuæ læta faustaque omnia a Deo ex animo precamur, atque Apostolicam Benedictionem amantissime impertimur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Maiorem, die 18 Julii 1691. Pontificatus Nostri Anno Primo.

III

(Archives du Vatican, *Principi*, t. 199. Lettres écrites par la secrétairerie d'État à divers princes et nobles, de 1680 à 1692.)

« Trovandosi destinato ad esercitar la carica di Nunzio Apostolico appresso Vostra Maestà, Monsignore Tanara, Arcivescovo di Damasco giá Nunzio Apostolico in Colonia, le qualitá riguardevoli, e le virtù singolari di questo Prelato, sicome hanno dato motivo alla Santitá di Nostro Signore di approvare benignamente la destinazione fattane dal suo Antecessore (di S. M.) cosi la rendono egualmente persuasa ch' egli nell' esercizio del suo ministero havrá maniere tali che saprá e rendersi grato al suo Regio Animo, e consiliarsi ad un tempo la stima benigna della Maestá Vostra. La presentará il medesimo una lettera scritta di propria mano di Sua Santitá, et un Bleve Pontificio che sono le premitie dell' amor paterno di Sua Beatitudine verso di Vostra Maestá et havendo pure una precisa incombenza di farle per mia parte abbondantissime espressioni del sommo rispetto, et ossequio ch' io professo alla Maestá Vostra e del desiderio vivissimo che ho di servirla, hora che piú specialmente me ne veggo habilitato con la carica a cui ha voluto la clemenza di Sua Beatitudine sollevarmi di suo Segretario di Stato. Io supplico Vostra Maestá di prestare a lui un' intera fede e credenza e di porgere a me i piú accertati rincontri dell' humanissimo gradimento col honore de' suoi riveriti comandi; et alla Maestá Vostra bacio humilissimamente le mani ».

Roma, li 18 Luglio 1691.

IV

(Archives du Vatican, *Epistolæ ad Principes*, Innoc. XII, *Ann.*, I. II, III, t. 26, fol. 60.)

Carissimo in Christo filio nostro Petro Portugalliæ, et Algarbiorum Regi Illustri.

INNOCENTIUS PAPA XII

Carissime in Christo fili Noster salutem et apostolicam benedictionem. Cum nobis innotuerit fel : record : Alexandrum Octavum Prædecessorem Nostrum ut Maiestati tuæ præclaro aliquo documento manifestum faceret gaudium, quod de exorto tibi regio Infante susceperat, propositum habuisse splendidum quoddam eiusdem lætitiæ testimonium Infanti ipsi mittere; Nos qui de inclytæ Domus tuæ amplificatione non minus gaudemus, per Venerabilem fratrem Sebastianum Antonium Archiepiscopum Damascenum opus absolvere decrevimus, minime dubitantes, quin propensæ maiorem in modum erga te, prædictamque Domum tuam charitati Nostræ, filiali in hanc S. Sedem observantia, cumulate respondeas. Hac spe freti Maiestati tuæ, memoratoque Infanti indefinitam bonorum affluentiam a Deo impense precamur, ac Apostolicam Benedictionem amantissime impertimur. Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 2da septembris 1691 Pontificatus Nostri Anno Primo.

Carissimæ in Christo filiæ Nostræ Mariæ Sophiæ Elisabettæ Portugalliæ, et Algarbiorum Reginæ Illustri.

INNOCENTIUS P. P. XII

Carissima in Christo filia Nostra salutem et apostolicam benedictionem. Ut Maiestati tuæ testatum faciamus gaudium, quod in Nobis non minus, quam in fel : record : Alexandro Octavo Prædecessore Nostro excitavit editus a te regius Infans, Venerabili fratri Sebastiano Antonio Archiepiscopo Damasceno quædam paterni amoris Nostri argumenta Infanti ipsi tradenda misimus. Gratum vero tibi futurum præclarum hoc effusæ erga regiam Domum tuam benevolentiæ Nostræ pignus, persuasum habentes, de nuncupandis assidue a Nobis pro diuturna eiusdem Infantis incolumitate apud illum, apud quem est fons vitæ enixis votis certiorem te reddimus, ac Maiestati tuæ, eidemque Infanti Apostolicam Benedictionem amantissime imperti-

mur. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die 2da septembris 1691. Pontificatus Nostri Anno Primo.

VI

(Archives du Vatican, *Nonciature de Portugal*, t. 48.)

A Muito Sancto em Christo Padre e Muito Bemaventurado Senhor Papa Innocencio XII ora por Divina Providencia Prezidente na Universal Igreja de Deos.

Muito sancto em Christo Padre e Muito Bemaventurado Senhor. O Vosso devoto e obediente filho Dom Pedro por graça de Deos Rei de Portugal e dos Algarves, daquem e dalem mar em Africa senhor de Guiné e da Conquista, Navegaçao Comercio da Ethiopia, Arabia, Persia e da India, etc., com toda a humildade invia bejar seus sanctos pês. Muito Sancto em Christo Padre e Muito Bemaventurado Senhor. O Arcebispo de Damasco, Nuncio de Vossa Sanctidade nestes Reinos me entregou o Breve das faxas bentas que Vossa Santidade se servio de mandar com a sua Apostolica benção ao Principe Dom Joam meu muito amado e prezado filho; e por este singular favor e affectuoza demonstração da Paterna benignidade de Vossa Santidade, lhe dou muitas, e rendidas graças bejando humildemente seus sanctos pês : e espero em Deos que o Principe com as bençãos e favores de Vossa Santidade cresça de sorte nas virtudes, que nelle tenha Vossa Sanctidade e a Igreja Catholica, o mais obediente filho e o melhor defensor; assegurando a Vossa Sanctidade, que a grande veneração e amor que tenho a sua Sanctissima Pessoa, lhe merecem estes favoraveis effeitos de sua clemencia e generozidade; e com a minha Pessoa offereço a do Principe meu filho aos sanctos pês de Vossa Sanctidade a que sempre estaremos com o mais filial e reverente obsequio, que ao mundo será o mais fiel testemunho do nosso vivo aggradecimento. Muito Sancto em Christo Padre e Muito Bemaventurado Senhor, Nosso Senhor por largos tempos conserve a Vossa Sanctidade em seu sancto serviço. Escrita em Lisboa e 27 de Dezembro de 1691.

Muito obediente filho de Vossa Sanctidade.

El. Rey.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE

L'ABBÉ DELAVILLE

MINISTRE DE FRANCE A LA HAYE

1743-1745

Avant d'exposer l'activité diplomatique de l'abbé Delaville, traçons rapidement sa biographie. Il naquit en 1690, et, après de brillantes études chez les Jésuites, se consacra au professorat. Quelques années plus tard, il entra chez le marquis de Fénelon, ambassadeur de France en Hollande [1], en qualité de précepteur de ses enfants. Esprit étendu, caractère souple, l'abbé Delaville gagna rapidement les bonnes grâces du marquis; et de précepteur devint secrétaire, puis adjoint à l'ambassade.

Il suppléa, en cette qualité, le marquis pendant ses fréquentes absences et géra très convenablement les affaires. Diplomate né, il ne lui fallut pas longtemps pour posséder tous les secrets de la carrière; aussi, lorsque, vers la fin de 1743, le marquis de Fénélon sollicita son rappel en France, le cabinet de Versailles ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui choisir l'abbé Delaville comme successeur. Résidant à La Haye depuis douze ans, ayant de nombreuses relations, connaissant enfin la situation politique mieux que tout autre, Delaville pouvait gérer cette ambassade pour le plus grand bien des intérêts de la France. Il le fit de décembre 1743 à novembre 1745.

[1] Le marquis de Fénelon fut nommé en 1725 au poste diplomatique de la Haye.

A son retour, il reçut la récompense de ses bons services, sous forme de bénéfices ecclésiastiques et obtint le poste de premier commis aux affaires étrangères. De plus, on le fit académicien, bien qu'il ne fût pas homme de lettre. Il remplaça, à l'Académie, l'évêque de Bazas, et prononça son discours de réception le 25 septembre 1746. Ce morceau d'éloquence est court et assez faible.

Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, Delaville parla du métier de diplomate, qu'il connaissait si bien, et finit par un éloge de Louis XIV et de Richelieu.

Pour clôturer dignement ses quarante ans d'activité dépensée au service de l'État, Louis XV créa pour lui la charge de directeur des Affaires Étrangères, et le Pape l'éleva à l'épiscopat [1].

Delaville ne jouit pas longtemps de ces dignités, il mourut en 1774.

Le marquis de Fénelon ayant demandé, à la fin de novembre 1748, un congé pour se rendre en France, le cabinet de Versailles le lui accorda immédiatement et envoya à Delaville ses lettres de créance auprès des États Généraux. Dans sa dépêche du 13 décembre, le nouveau ministre en accuse réception au cardinal de Tencin, ministre d'État pour les affaires étrangères [2] et ajoute : « Je dois cette place à votre protection. La distinction que vous venez, Monseigneur, de me procurer, est un nouveau motif pour moi de me regarder toute ma vie, avec complaisance, comme votre créature, et d'être attaché à votre personne. »

Le lendemain, Fénelon prit congé des États Généraux et leur recommanda son successeur, « à qui ils ont déjà accordé leur confiance dans plusieurs missions pareilles à celle-ci. »

Il ne s'agissait alors que d'un congé du marquis, et il n'était pas entendu qu'il quittait définitivement La Haye ; car le roi de France craignait, par le rappel de ce diplomate, d'inquiéter l'opi-

[1] Delaville, évêque *in partibus* de Tricomie.

[2] Le cardinal de Tencin occupa ce poste de 1742 à décembre 1744 ; c'était une créature du cardinal de Fleury.

nion publique dans les deux pays. Mais comme lors des précédents congés de son maître, Delaville n'avait jamais reçu de lettres de créance pour exercer son intérim, personne ne fut dupe en Hollande. « On croit généralement à La Haye que M. de Fénelon ne reviendra plus, mais qu'il commandera à l'armée[1]. »

Fénelon quitta La Haye le 15 décembre et prit la mer à bord de son yacht qui devait le conduire jusqu'à Anvers, d'où il se proposait de continuer son voyage en chaise de poste. Delaville annonce, quelques jours plus tard, que la traversée du marquis fut pénible et qu'il n'atteignit Anvers que le 19.

En homme modeste, l'abbé avait demandé à être reçu par les États-Généraux sans aucun cérémonial.

Néanmoins, les principaux membres de la République, et les ministres étrangers qui résident auprès d'Elle, se sont empressés à me chercher les premiers et à me témoigner toutes sortes d'égard et d'attentions.

Lorsque Delaville prit officiellement la direction de la légation de La Haye, la situation était des plus délicates, il lui fallut beaucoup de tact, de souplesse et de discrétion.

La guerre de succession d'Autriche durait depuis trois ans et demi, et Marie-Thérèse venait de conclure avec le roi de Prusse le traité de Breslau (1743). Débarrassée de cet ennemi, cette souveraine tournait contre la France, alliée à l'Espagne et à l'Électeur de Bavière, couronné empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII, toutes les forces de la monarchie, réunies à celles du roi d'Angleterre.

Louis XV se trouvait donc à la fin de 1743, en face d'une coalition redoutable.

Quelle était la situation de la Hollande au milieu de ce conflit? Depuis le commencement de la guerre, elle envoyait annuellement

[1] Lettre sans signature adressée de la Haye, le 17 décembre 1743, à M. de Tilly, ministre de France à Mannheim. De Fénelon fut employé dans la campagne de 1744 en qualité de lieutenant général dans l'armée du maréchal de Noailles.

des subsides à Marie-Thérèse; de plus, un corps de vingt mille Hollandais contribuait à défendre le patrimoine de Charles VI et les États héréditaires d'Autriche. Mais cette troupe, sous le commandement de Maurice de Nassau, s'arrangeait toujours de manière à ne pas joindre en temps utile celles des alliés et à éloigner la guerre des frontières de la République. Ainsi les Hollandais ne prirent pas part à la bataille de Dettingen.

La Hollande appuyait ouvertement de son or et de ses soldats nos ennemis déclarés, et cependant elle ne nous avait point déclaré la guerre.

Georges II et Marie-Thérèse, par le canal de leurs ambassadeurs à La Haye, sollicitaient les États Généraux d'entrer franchement dans la lutte et de les appuyer avec l'armée néerlandaise tout entière.

L'opinion publique dans ce pays était partagée; la masse de la nation préférait la paix.

Les États-Généraux [1] « professent un dévouement absolu aux faveurs de la cour de Vienne, et aux manèges intéressés du ministère anglais ». Toutefois, ils hésitaient et n'osaient s'engager, craignant une invasion immédiate des Français s'ils prenaient ouvertement parti contre Louis XV.

Vis-à-vis de Delaville, ils affirmaient en toute occasion leurs sentiments pacifiques [2].

Il y avait encore un autre facteur influent, c'était le parti qui poursuivait le rétablissement du stathoudérat, supprimé depuis la mort de Guillaume III, en 1702. Pour rétablir cette dignité, un péril national était indispensable, et une guerre sérieuse avec Louis XV, en faisant naître ce péril, rendait nécessaire la remise du pouvoir souverain au prince d'Orange. Mais ce parti était encore en minorité, et les vrais républicains étaient les maîtres de la situation.

[1] Dépêche de Delaville au cardinal de Tencin, du 20 décembre 1743.

[2] On ne parle ici que de paix, et on espère qu'un projet d'accommodement viendra soit de la Prusse soit de la France. Lettre de Delaville à Tencin, du 24 décembre 1743. Archives du ministère des Affaires Étrangères, Hollande.

On comprend que Louis XV, ayant déjà deux ennemis sur les bras, et privé du concours du roi de Prusse, ne se souciait nullement de voir les Hollandais prendre une part active à la campagne qu'il se proposait d'ouvrir en personne au printemps de 1744. En effet, d'après un état fourni par Delaville, le 9 avril, la Hollande avait alors sur pied, 9,825 hommes et 484 officiers de cavalerie; 57,024 hommes et 2,067 officiers d'infanterie, plus huit compagnies d'artillerie; dans ces chiffres étaient compris les 20,000 auxiliaires fournis à Marie-Thérèse.

Le cabinet de Versailles désirait donc gagner du temps, ménager les Hollandais, afin de pouvoir frapper un grand coup sur les alliés, et Delaville reçut des instructions pour la conduite à tenir dans cette conjoncture difficile.

Le Roy de France, lui écrit de Tencin, n'ignore pas que les vrais républicains ne veulent pas la guerre, mais que les partisans du stathoudérat feront le possible pour amener le Roy à entreprendre quelque chose contre les troupes hollandaises, hivernant dans le sud du pays, en des lieux où leur présence est inutile. Mais le Roy ne fera rien contre ces troupes, bien qu'un corps de 20,000 hollandais suivent le roi d'Angleterre. La République a fait plus de la moitié du chemin vers la guerre.

Vous êtes en face de gens qui dissimulent leurs vrais sentiments; je ne puis que vous exhorter à continuer ainsi que vous faites, de vous renfermer dans des assurances générales de la bonne volonté du Roy pour le rétablissement de la tranquillité publique à des conditions honorables pour Sa Majesté et convenables pour ses alliés. Sa Majesté désire la paix mais ne craint pas la guerre[1].

Toute la politique de Louis XV à cette époque se résume dans cette dernière phrase.

Notre ministre à La Haye devait donc s'efforcer de maintenir les États-Généraux dans la crainte d'une invasion subite des Français, s'ils nous déclaraient la guerre. Il s'acquittait fort bien de sa mission, s'il faut en croire l'auteur des lettres adressées à Tilly, ministre à Mannheim.

[1] Dépêche de Tencin à Delaville du 26 décembre 1743.

La fermeté que M. De la Ville fait voir dans ses discours et dans ses insinuations en y mêlant la modération et les égards qu'on doit observer envers le souverain auprès duquel on réside, est très propre à faire concevoir aux Provinces Unies le danger où elles se mettront en se laissant entraîner dans la guerre générale[1].

Quoique, depuis plusieurs années, nous nous battions contre les Anglais, Louis XV n'avait pas encore, dans les premiers jours de 1744, déclaré la guerre officiellement au roi d'Angleterre. Il hésitait à le faire, de peur que la Hollande ne se joignît de suite aux alliés. Delaville soutenait qu'il n'y avait pas de danger à le faire.

Je crois que notre pis-aller par rapport à cette République est de lui voir continuer le sacrifice des 20,000 hommes qu'elle a fourni aux Anglais, sous prétexte de secourir la reine de Hongrie; je suis persuadé que si le Roy se déterminait à déclarer la guerre à l'Angleterre, Sa Majesté pourrait accompagner cette démarche de tels ménagements pour les États Généraux, qu'ils se croiraient dispensés d'épouser la querelle des Anglais[2].

Les États-Généraux se réunirent le 8 janvier, et leurs délibérations portèrent l'empreinte d'un grand désir de paix. Diverses provinces ne payaient pas régulièrement leur quote-part des subsides pour l'Autriche, et la mise au complet des 20,000 auxiliaires n'avançait pas, malgré les sollicitations pressantes de M. de Reichach, ambassadeur de Marie-Thérèse à La Haye.

Ces atermoiements de la Hollande ne pouvaient satisfaire le cabinet de Versailles, qui ne partageait pas l'optimisme de Delaville. Il le priait de demander des explications aux États-Généraux, au sujet d'un jour de jeûne prescrit pour écarter les malheurs qui menaçaient la patrie[3]. Le voyage en Angleterre de Maurice de Nassau, partisan avéré du stathoudérat et chef des 20,000 auxiliaires hollandais[4], excitait aussi ses soupçons.

[1] Lettre sans signature datée de la Haye, le 24 janvier 1744. Archives du ministère des Affaires Étrangères, Hollande.

[2] Dépêche de Delaville à Tencin, du 3 janvier 1744.

[3] Dépêche de Tencin à Delaville du 1er février 1744.

[4] Ce général fut remis à la tête de ces troupes le 2 avril, malgré sa conduite pusillanime pendant la campagne de 1743

Delaville répondit que ce personnage allait à Londres uniquement solliciter le concours d'officiers anglais pour commander les auxiliaires hollandais pendant la prochaine campagne.

« Le parti de la paix est plus puissant que jamais, écrit Delaville, on espère que Louis XV n'attaquera pas les Pays-Bas autrichiens. » Cette illusion était entretenue par M. Van Hoey, ministre de Hollande à Paris, et ami intime du marquis d'Argenson. Il essayait de savoir si oui ou non le Roi allait attaquer ces pays au printemps, et envoyait à La Haye les avis les plus contradictoires [1]. Personnellement, il était chaud partisan de la paix avec la France.

Les États-Généraux suspendirent leurs séances le 31 janvier, les reprirent le 14 février, mais ne parvinrent pas à se mettre d'accord pour le payement des subsides à l'Autriche et la mise en état des 20,000 auxiliaires. Ils ne répondirent pas catégoriquement aux sommations du 23 janvier par M. de Reichach. Toutefois, ils résolurent de rester sur une stricte défensive, et d'employer ces troupes à garder les places du Rhin.

C'était tout ce que désirait Delaville, et nous avons lieu de croire que ses actives démarches et son habile diplomatie ne furent pas étrangers à cette résolution de la Hollande.

Dans sa lettre à Tencin du 18 février, il fait part de ces bonnes nouvelles et ajoute :

> Je n'en suis pas moins persuadé que les Hollandais, qui pour la plupart nous haïssent par principe et ne nous ménagent que par nécessité, régleront leurs demandes sur les événements de la prochaine campagne, et qu'il n'y aura que la prospérité des armées du Roy qui puisse solidement fixer la République dans les maximes de sagesse et de modération.

Nous voyons dans les archives du ministère des Affaires Étrangères un certain nombre de pièces de cette époque, qui prouvent que Voltaire s'occupait aussi des affaires de Hollande. Par ses rapports avec de nombreux hollandais à Paris et à Bruxelles, il

[1] Deux dépêches adressées, les 17 et 20 janvier 1744, par Van Hoey à Fagel, greffier des États-Généraux.

était en état de donner des avis au cabinet de Versailles. Les billets qu'il adressait à de Tencin étaient plutôt familiers, très courts et signés d'un V.

Je suis même sûr, dit-il dans l'un d'eux, que M. De la Ville vous donne des avis plus importants, et que les miens sont souvent bien peu de chose[1].

Les uns et les autres étaient très utiles.

Plus les printemps s'approchaient, plus les plans du roi pour la campagne apparaissaient avec netteté et précision. On sut bientôt que son objectif était la frontière des Pays-Bas Autrichiens[2]. L'émotion fut vive en Hollande. Elle devint presque une panique lorsque Louis XV se décida à déclarer officiellement la guerre à Georges II. « Elle sera déclarée lundi prochain, » dit le cardinal de Tencin, dans sa dépêche du 28 mars, et il ajoute :

Le Roy ne doute point que la Hollande ne soit dans les mêmes dispositions, et que, malgré les liens qui l'attachent à l'Angleterre, elle n'entrera jamais dans les vues d'une couronne qui s'est portée ouvertement pour ennemie déclarée de la France.

Les États-Généraux ne savaient que faire, et leur trouble était profond; Delaville leur prodigua des assurances formelles sur les bonnes intentions du Roy à leur égard; ils décidèrent alors d'attendre les événements et de garder une stricte neutralité.

Pour renforcer l'action de notre ministre à la Haye et pour s'assurer encore davantage de cette neutralité si utile à nos intérêts, le cabinet de Versailles envoya le marquis de Fénelon en Hollande, en qualité d'envoyé extraordinaire; cet événement contraria le parti de la guerre, rassura celui de la paix et fut considéré par Delaville comme un bienfait dans les circonstances actuelles.

[1] Voltaire au cardinal Tencin, 13 janvier 1744.

[2] Les lettres adressées par Van Hoey au greffier Fagel, en mars 1744, ne laissaient plus de doute à cet égard; ainsi que celles de Delaville des 17 et 20 mars.

Arrivé à la Haye le 22 avril, après un voyage rapide et fatiguant, le marquis sollicita de suite une audience des États-Généraux.

Le lendemain on vint le prendre à son hôtel dans le carrosse de l'État. M. de Fénelon avait deux de ses carrosses attelés de six chevaux et une livrée nombreuse. On a compté jusqu'à 80 carrosses à six et quatre ou deux chevaux, qui ont marché à la suite des siens[1].

Le discours qu'il prononça dans cette audience solennelle était un exposé des griefs du roi de France contre l'Autriche et la Grande Bretagne et des motifs qui le poussaient à faire la guerre dans les Pays-Bas Autrichiens. Il terminait par l'assurance de son bon vouloir envers la République, dont il sollicitait la neutralité.

Le jour suivant, Fénelon, considérant sa mission comme terminée, sollicitait ses passe-ports et refusait d'entrer en discussion avec les États-Généraux sur les termes de son message[2] et sur les intentions de la France concernant les Pays-Bas Autrichiens. Le 27 avril il quittait la Haye.

L'effet de l'ambassade éclatante de Fénelon fut très grand en Hollande, et le 8 mai les États-Généraux, en réponse à cette démarche, envoyaient le comte Wassenaer de Tuickel auprès de Louis XV, comme ambassadeur extraordinaire. Il devait non seulement assurer le roi de la bonne volonté des Provinces Unies à son égard, mais encore tâcher de savoir à quelles conditions Sa Majesté consentirait à un acommodement général, devant aboutir à la paix; il exposerait enfin les idées de la République sur ce point.

Tel fut le premier pas de la Hollande en vue d'une pacification générale.

Wassenaer rencontra Louis XV au camp de Cysoing[3]. L'entrevue eut lieu le 16 mai au matin, et le discours de l'ambassa-

[1] Depêche de Delaville à de Tencin, du 23 avril 1744.
[2] Dépêche de Fénelon à de Tencin et sa lettre au Roy, des 24 et 26 avril 1744.
[3] Village a trois lieues de Lille, vers Tournay.

deur fut conforme à ce que nous venons de dire. La réponse du roi est courte ; il l'assure de son bon vouloir envers la Hollande et ajoute :

J'ai fait connaître assez longtemps mon inclination pour la paix; mais plus j'ai différé de déclarer la guerre, moins j'en suspendrai les effets.

C'était poli mais aussi menaçant. La démarche de Wassenaer ne modifia en rien la conduite du roi ; les opérations commençèrent par la prise de Menin, d'Ypres et de Courtray.

Personnellement, le comte de Wassenaer n'eut qu'à se louer du roy de France. Il obtint encore plusieurs autres audiences, entre autres celles qu'il raconte dans une dépêche aux États-Généraux et datée de Lille [1].

Peu de temps après, la porte de la chambre du roy ayant été ououverte, j'entrai, conduit par M. de Verneuil. Le Roy était assis, en robe de chambre et la tête découverte, devant une table sur laquelle était une toilette et un fort petit miroir. Sa Majesté était occupée à se laver les mains. Elle me parla avant tous les autres, etc., etc. Sa Majesté me parla ensuite avec beaucoup de bonté, pendant qu'elle s'habillait, ce qui se fit en fort peu de temps et sans beaucoup de cérémonie.

Bien que le but de sa mission n'eût pas été atteint, de Wassenaer fut enchanté de son voyage ; à son retour en Hollande il fit des rapports enthousiastes sur la réception du roi et de tout son entourage, et il ajoute qu'il n'a « point trouvé en France un seul petit maître ni entendu une seule gasconnade ».

Louis XV lui témoigna son estime en lui envoyant plus tard un présent « quasi royal qui excita l'admiration des Hollandais » [2].

Fidèles à leur politique de bascule, les États-Généraux, en même temps qu'ils envoyaient de Wassenaer auprès Louis XV, adressaient M. de Botzelaer à Georges II, afin de le supplier de

[1] Archives des Affaires Étrangères, Hollante, t. 450.

[2] L'envoi de ce présent fit l'objet d'un échange de notes entre Delaville et Versailles, mais il n'est pas dit en quoi il consistait.

ne point forcer la Hollande à déclarer la guerre à la France et lui permettre de garder la neutralité. On ménageait les deux adversaires, et il faut avouer que la situation politique des Provinces Unies n'était pas facile à cette époque.

Les succès de Louis XV en Flandre facilitèrent la tâche de Delaville pendant tout l'été de 1744. La Hollande résista aux sollicitations des alliés, et même, chose rare, le langage inconvenant des gazettes envers la France fut réprimé dans une certaine mesure, grâce aux efforts de notre ministre à la Haye [1].

Cet incident des gazettes prouve quel était l'ascendant de Delaville sur les principaux membres de la République; tous les partis l'estimaient et le considéraient. Et cependant sa situation n'était pas toujours exempte d'ennuis; il s'en plaint et ajoute : « mais votre approbation me dédommage amplement de tous les dégoûts de ma situation actuelle dans ce pays [2]. » A ces désagréments inséparables de la carrière diplomatique, s'en joignaient d'autres d'un caractère intime très douloureux.

Une lettre confidentielle au cardinal de Tencin, en date du 2 juin 1744 nous les fait connaître :

Ce n'est que dans l'extrême nécessité où je me trouve que je prends la liberté de réclamer votre protection et votre bienveillance relativement à mes intérêts personnels. Le Roy m'ayant honoré, au mois de décembre dernier, de la qualité de son ministre auprès de cette République, j'aurais été obligé, dès ce temps-là, de former ici un établissement convenable, si M. le marquis de Fénelon n'avait point eu la bonté de m'épargner pendant les quatre premiers mois cet embarras et cette dépense.

Mais son déménagement presque total m'a mis depuis le mois d'avril dans le cas d'établir mon ménage et d'entrer à ce sujet dans un détail d'autant plus étendu et plus coûteux que je n'ai absolument aucune avance pour un semblable établissement et que tout est excessivement cher dans ce pays-ci.

Lorsque le Roi daigne employer quelqu'un en pays étranger, en qualité de ministre de Sa Majesté, Elle a ordinairement la bonté de lui accorder une gratification pour son premier ameublement. J'espère,

[1] Dépêche à Tencin du 16 juin 1744.
[2] Dépêche à Tencin du 27 mars 1744.

Monseigneur, que vous voudrez bien m'obtenir de la générosité du roy la même faveur. Elle m'est d'autant plus nécessaire qu'elle est mon unique ressource et que je me suis endetté pour fournir aux dépenses indispensables auxquelles j'ai été obligé de me livrer.

Cet aveu de pauvreté, loin de rabaisser le caractère de Delaville, nous semble plutôt parler en sa faveur. Si ce personnage n'avait pas été très capable, on ne lui aurait certes pas confié le poste si important de La Haye, car il n'avait aucune fortune et n'était même pas noble.

Mais que dire du gouvernement de Louis XV, si prodigue en dépenses inutiles, et qui oubliait pendant six mois d'envoyer les fonds indispensables à un ministre plénipotentiaire. Le 14 juin, de Tencin répondit :

Le roi a bien voulu vous accorder une gratification de 4,000 livres en considération des frais que vous avez été obligé de faire pour votre ameublement à la Haye depuis que M. de Fénelon en est revenu. Sa Majesté estime, au reste, que les appointements de 12,000 livres qu'elle vous a accordés depuis le 1er décembre, vous suffisent pour vous mettre en état de vivre aussi décemment qu'il convient pour le bien de son service dans les circonstances présentes.

Delaville reçut encore 2000 livres de gratification à l'occasion du mariage du Dauphin avec l'Infante Marie-Thérèse[1] ; nous verrons plus tard l'emploi qu'il en fit.

Revenons aux affaires de Hollande.

Le passage du Rhin par les Autrichiens, dans les derniers jours de juin 1744, vint malheureusement contrebalancer l'effet produit par les succès de Louis XV dans les Pays-Bas. Nos troupes s'arrêtèrent et le roi, quittant la frontière septentrionale rentra en France. La situation de Delaville devint alors plus difficile ; l'arrogance de M. de Reichach, ministre d'Autriche fut portée à son comble[2]. Il sollicita de nouveau une déclaration de guerre à la France ; les États-Généraux résistèrent à cette pres-

[1] Le marquis d'Argenson à Delaville, 3 janvier 1745.
[2] Delaville à de Tencin du 10 juillet 1744.

sion, et prirent seulement la résolution d'envoyer dans les places des Pays-Bas Autrichiens 20,000 hommes, qui devraient se joindre aux 20,000 que Maurice de Nassau y commandait déjà. Ces troupes réunies ne devaient que servir éventuellement à défendre la barrière hollandaise spécifiée dans le traité d'Utrecht.

Pour pallier l'effet déplorable que cette mesure ne pouvait manquer de produire sur Louis XV, les Etats-Généraux renvoyèrent auprès de lui M. de Wassenaer. Il exprimerait les bonnes intentions de la Hollande et tenterait de nouvelles démarches en vue de la pacification générale. Ce diplomate joignit le roi à Arras, le 21 juillet, et eut plusieurs conférences avec les ministres. Le surlendemain il prit congé du roi, qui partait pour la frontière du Rhin. Pas plus que celle de Lille en mai précédent, la nouvelle tentative des Etats-Généraux en vue de la paix n'eut de succès.

Une dépêche de quelques lignes, adressée à Delaville, le 12 août, l'informe de la maladie du roi à Metz, une autre du 16 lui fait part de sa guérison [1].

Voici l'effet que cet événement produisit en Hollande :

Je puis vous assurer que tout ce pays-ci, qui avait vivement partagé mes justes frayeurs, partage aujourd'hui avec la même sincérité les transports de ma joie. Les préjugés assez généralement répandus ici contre notre nation, avaient toujours respecté notre maître; mais. c'est surtout en cette occasion que nos ennemis même ont payé aux vertus et aux qualités éminentes de Sa Majesté, le tribut légitime qu'elles méritent à tous égards.

Delaville est-il sincère lorsqu'il dit que personnellement Louis XV était aimé dans les Provinces Unies, ou bien fait-il purement ici acte de bon courtisan?

Mais les événements se pressaient; le roi de Prusse rompait la paix de Breslau, et envahissait inopinément la Bohême. De Tencin écrit à Delaville, le 24 août.

[1] A ces deux dépêches sont joints des bulletins journaliers de la maladie. Comme ils ne disent rien qui ne soit déjà connu, il est inutile de les rapporter ici.

Dans des circonstances aussi intéressantes, vous devez redoubler, s'il est possible, votre attention sur ce qui deviendra le sujet des délibérations des États Généraux, par rapport aux partis, auxquels ils croiraient devoir se porter.

Il n'était pas nécessaire de stimuler son zèle; ses lettres presque quotidiennes, qui sont des modèles de clarté, de netteté et de bon sens, sous une forme impeccable[1] nous font connaître jusqu'à quel point il poussait la conscience diplomatique.

Rien ne lui échappe ; il informe son gouvernement au jour le jour et avec détails de tout ce qui se dit et se fait à la Haye; il envoie copie des délibérations des États-Généraux et de toutes pièces utiles.

Il dépensa ainsi jusqu'à 10 guinées, pour « avoir une copie d'un rescrit du prince Guillaume de Hesse sur la négociation qu'il lia l'an dernier avec lord Carteret, premier ministre d'Angleterre, pour moyenner un accommodement entre l'Empereur et la reine de Hongrie[2] ».

S'il est bien vu et estimé par les membres influents de la République, il ne semble pas les tenir en haute estime.

D'ailleurs ce gouvernement n'est guère composé que de gens bornés et timides, qui, presque uniquement occupés de leurs intérêts personnels et de leurs cabales domestiques, ne craignent rien tant que d'être obligés de sortir de la léthargie où ils ont toujours vécu par rapport à tout le reste[3].

Et, dans une autre occasion, il ajoute :

Quatorze ans de séjour en Hollande, et mes réflexions sur l'histoire des Provinces Unies, m'ont appris que l'esprit qui règne dans les brochures et pamphlets est presque toujours une indication certaine de l'inclinaison de ceux qui ont en mains l'administration[4].

Le cabinet de Versailles savait d'ailleurs apprécier les services de son ministre :

[1] Ces lettres de Delaville sont généralement en clair; seuls les passages importants sont en chiffres. Il se défie aussi de la poste et se plaint souvent des lenteurs des courriers ordinaires français.

[2] Dépêche de Delaville, du 6 octobre 1744.

[3] Dépêche de Delaville du 27 octobre 1744.

[4] Dépêche de Delaville du 24 novembre 1744.

Je vois par vos dépêches que vous servez si bien le Roy et que vous êtes si attentif à veiller sur tout ce qui peut avoir rapport aux intérêts de la Couronne, que j'ai jugé ne pas pouvoir mieux faire pour l'établissement d'une correspondance à Londres, que de proposer à Sa Majesté de vous charger de faire, dans le pays où vous êtes, le choix d'un sujet qui soit propre à cette commission et qui puisse passer et demeurer en Angleterre sans donner aucun soupçon contre sa personne. Vous pouvez l'assurer qu'on le paiera bien et qu'on le récompensera suivant ses services[1].

Ce n'était pas le cardinal de Tencin qui écrivait en ces termes, mais le marquis d'Argenson, nommé depuis deux jours[2] ministre d'État. Il continua la confiance que son prédécesseur avait en Delaville. Un certain Richard Destouches, habitant Londres depuis quelques années, se présenta à notre ministre pour remplir les fonctions d'agent secret et fut accepté à l'essai. Comme il espionnait déjà pour le compte de Charles VII, on jugea qu'il serait moins onéreux que tout autre.

L'année 1744 se termina sans que la position des belligérants eût subi de sensibles modifications, sauf que Louis XV porta, par la prise de Fribourg, une certaine atteinte à Marie-Thérèse. Quant aux Provinces-Unies, elles persistèrent dans leur neutralité. Mais deux événements importants marquèrent le début de l'année suivante, et firent espérer que la face des choses allait se modifier.

Le ministère Carteret tomba, et Charles VII, le compétiteur de Marie-Thérèse, mourut. Dès lors, la guerre ne semblait plus avoir d'objet pour la France, puisque le souverain pour lequel nous l'avions entreprise, avait cessé de vivre. Ainsi pensa-t-on en Saxe et surtout en Hollande.

Ce qu'il y a de plus singulier dans la situation des belligérants, au début de l'année 1745, c'est que tous désirent la paix, ou du moins disent la désirer ; mais par un sentiment d'amour-propre

[1] D'Argenson à Delaville le 3 décembre 1744.

[2] Le marquis d'Argenson remplaça comme secrétaire aux Affaires Étrangères le cardinal de Tencin le 1er décembre 1744.

exagéré, aucun ne veut prendre sur soi d'en faire la proposition formelle et sincère.

La cour de Vienne ne paraissait pas bien fixée sur la ligne de conduite à suivre; d'ailleurs l'élection prochaine d'un Empereur absorbait toutes ses pensées. Naturellement elle considérait l'accession au trône impérial du grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse, comme la première chose à obtenir. L'Angleterre, au fond, ne voulait pas la paix, bien que Georges II fît à tout instant des déclarations pacifiques. La Prusse n'attendait pour se prononcer que de voir ses alliés, la France et l'Espagne, entrer résolument dans cette voie.

Louis XV seul affirmait bien haut son désir de terminer cette guerre sans objet. D'Argenson considérait la cessation des hostilités comme possible [1], néanmoins il soutenait la candidature du nouvel Électeur de Bavière [2] au trône allemand, et s'opposait vigoureusement à celle du grand-duc de Toscane. Il écrit à Delaville :

Je vous supplie de vouloir bien continuer de me faire part de vos réflexions sur les voies que l'on pourrait prendre et les moyens pour parvenir à une bonne paix [3].

Sur quelques observations de Delaville, le ministre lui mandait ceci :

Le Roy est toujours fort content de vos lettres, Sa Majesté les trouve remplies de faits utiles et curieux, et de réflexions neuves.

Dès ce moment, Delaville gagne en importance; il va être l'instrument de graves négociations entre la France et la Hollande. Les dépêches de d'Argenson deviennent plus fréquentes et plus longues; l'élection de l'Empereur en forme le thème principal; elles trahissent l'anxiété du cabinet de Versailles.

A défaut du fils de Charles VII, l'Électeur de Saxe, élu empereur, serait le pacificateur universel, mais jamais Sa Majesté ne consenti-

[1] Dépêche à Delaville du 29 janvier 1745.
[2] Le fils de Charles VII.
[3] D'Argenson à Delaville, le 10 février 1745.

rait à voir nommer le grand-duc de Toscane; le reste lui est indifférent[1]. Si on nomme le grand-duc de Toscane, la guerre peut durer vingt ans.

On changea cependant bientôt d'avis à ce sujet dans l'entourage de Louis XV; car la paix conclue fin avril entre l'Électeur de Bavière et Marie-Thérèse assura l'élection du grand-duc de Toscane. « Cette réconciliation met fin au différent qui a été la principale cause de la guerre[2]. » D'Argenson répondit :

La France ne tentera point de s'opposer à l'élection du grand-duc, quelque irrégulière et tyrannique qu'elle puisse être. Le moment est donc venu d'en finir pour les Hollandais, ils ont gain de cause, puisque la reine de Hongrie triomphe, qu'ils proposent donc la paix. *Poussez-les donc à prendre cette initiative*[3].

D'Argenson faisait allusion aux pourparlers que notre ministre entretenait depuis un certain temps avec les principaux membres de la République en vue d'une médiation de la Hollande[4]. Car les États-Généraux, par suite de leur position politique, se croyaient alors tout indiqués pour jouer ce rôle.

Nos opérations militaires, une fois commencées (elles l'étaient en Flandre depuis la mi-mars), nous agirons de toutes parts efficacement. Mais quelques grands que soient les succès que nous attendons, le Roi n'en sera que plus disposé à écouter les propositions de paix. Il s'agit de faire la paix. Le Roi désire ardemment la paix, mais, à cause de ses alliés, il n'ose en prendre l'initiative.

Que les Hollandais prennent la résolution d'une démarche de ce genre, que le Roi accepterait, s'ils le désirent réellement[5].

Telles étaient les idées de d'Argenson exprimées dans les longues dépêches adressées continuellement en Hollande. Partout la tendance était nettement pacifique en avril 1745, et jamais la paix ne fut plus près d'être conclue. Seule l'Angleterre semblait

[1] D'Argenson à Delaville, le 22 février 1745.
[2] Delaville d'Argenson, du 30 avril 1745.
[3] D'Argenson à Delaville, du 30 avril 1745.
[4] Van de Poll, Bourguemestre d'Amsterdam s'en était franchement ouvert à Delaville dans les premiers jours d'avril.
[5] Dépêches de d'Argenson à Delaville des 25 mars, 4, 8 et 18 avril 1745.

devoir y mettre obstacle. « La conduite de cette puissance est une énigme inexplicable [1] », disait Delaville.

Pendant ce temps on se battait; les armées des alliés étaient commandées en Flandre par le prince de Waldeck, que Delaville considérait comme un général médiocre, vif, présomptueux et indiscret. Et un ami de lord Chesterfield ajoutait, « à l'occasion des généraux de différentes nations qui avaient part au commandement des alliées, « qu'il n'était pas facile de faire marcher une voiture attelée en même temps d'un vieux cheval, d'un âne, d'un cochon et d'un singe. »

Un événement vint jeter la consternation et le deuil sur la Hollande. Parmi les troupes qui combattirent contre nous à Fontenoy se trouvaient 43 escadrons et 21 bataillons de Hollandais. C'était une étrange façon de conserver la neutralité, et par un singulier hasard, le jour même de la bataille, 11 mai, Delaville écrivait à d'Argenson que les États-Généraux ne désiraient que la paix.

Ils reçurent une juste punition, car 565 Hollandais tués et 900 blessés restèrent sur place [2].

La vengeance du Roi va-t-elle frapper les Provinces Unies? Heureusement : « dans la chaleur d'un aussi grand succès, l'esprit de paix et d'équité qui a toujours animé le Roy ne l'a pas abandonné un moment, et le premier soin de Sa Majesté, en revenant du champ de bataille, a été d'ordonner de faire dire à Messieurs les États-Généraux qu'ils les rendrait avec plaisir les dépositaires de ses sentiments pour la paix [3]. »

« On espère en France que les événements de Fontenoy rendront les Hollandais plus pressés de s'entremettre pour la paix. » C'était assez naturel.

[1] Dépêche de Delaville, du 15 avril 1745. La Tzarine fit aussi son projet de pacification; il n'est pas jusqu'au Sultan qui n'offrît sa médiation à George II. Il avait intérêt à voir la guerre se terminer, parce qu'elle faisait monter le prix des marchandises anglaises. D'Argenson à Delaville, 31 mars et 18 avril.

[2] Etats joints par Delaville à ses dépêches des 21 mai et 3 juin 1745.

[3] D'Argenson à Delaville, 23 mai 1745.

En conséquence, des instructions nouvelles furent envoyées de suite à Delaville.

Qu'il agisse vigoureusement auprès des États-Généraux, pour les décider; le roi de France sera facile à accommoder, à la condition que le roi de Prusse se voie confirmer la Silésie et que l'Infant don Philippe ait un établissement en Italie.

Delaville eut dans le courant de mai et de juin plusieurs entretiens avec les membres les plus importants du parti républicain, et s'efforça de combattre l'influence néfaste que le cabinet de Londres exerçait encore, malgré les défaites de Fontenoy et Friedberg[1], sur les États-Généraux. Toute son habileté ne parvenait pas à la contrebalancer. Il sortit cependant de cette situation à son avantage; car d'Argenson le félicite en ces termes :

Vous avez paru ferme dans le temps où les événements ne nous étaient pas favorables, vous êtes modeste dans nos prospérités. Si la République n'était pas aussi livrée à l'Angleterre qu'elle l'est effectivement, nous ne devons pas douter qu'elle ne se fît gloire de quitter le mauvais parti où elle est pour entrer dans le nôtre. *Nous proposons un Congrès de paix*[2].

Cette importante et nouvelle proposition d'un Congrès fut renouvelée par le cabinet de Versailles, le 4 juin; et dès le 10, Delaville proposait au grand pensionnaire Vanderheim les quatre points suivants, qui devaient former la base des négociations préliminaires du Congrès.

1° Un arrangement pour les pays-bas Autrichiens;

2° Un accord entre les Anglais et les Espagnols, relativement à leur navigation;

3° L'établissement de l'Infant don Philippe;

4° La sûreté des alliés du Roy en Allemagne.

C'était net, clair, et surtout désintéressé de la part de la France.

[1] Le 4 juin 1745, Le Roi de Prusse battit les Autrichiens et les Saxons à Friedberg.

[2] D'Argenson à Delaville, le 28 mai 1745.

Notre ministre revit le grand pensionnaire et M. D'halluin, les 16 et 17 juin. Le pensionnaire lui dit qu'il avait beaucoup réfléchi à ses paroles et qu'il en avait parlé dans l'assemblée des États de Hollande et dans le comité secret des États-Généraux, et que ce comité demandait que le Roi lui confiât d'une manière plus précise les conditions exigées pour un accommodement général; le roi de France pouvait sans crainte prendre le comité secret pour confident de ses pensées et de ses projets; ni l'Angleterre ni l'Autriche n'en sauraient rien[1].

« Les États-Généraux, répondit Delaville, sont maîtres de pacifier l'univers. »

Le Pensionnaire lui dit qu'ils agiraient fortement sur le roi d'Angleterre, que la Hollande travaillait pour la paix, mais qu'il fallait savoir, dès maintenant, les idées précises et surtout *détaillées* du roi de France. Les quatre termes proposés pour le Congrès semblaient trop vagues.

Vanderheim était sincère; en effet, les États-Généraux sollicitèrent M. Trevor, ministre d'Angleterre à la Haye, de supplier le roi Georges d'accepter la paix.

La perspective de faire du comité secret le confident de tous ses projets, déplut à Louis XV. Il fit répondre le 28 juin par d'Argenson, qu'il n'avait aucune confiance dans la discrétion des Hollandais, et ne voulait pas se brouiller avec ses alliés; ce qui ne pourrait manquer d'arriver s'ils apprenaient que le roi de France communiquait tous ses projets à la Hollande. Il ne dira rien de plus que les quatre points déjà connus; ils sont bien suffisants pour former les bases des négociations d'un congrès de paix. Que le Pensionnaire présente un projet de Congrès et le discute avec Delaville. Et la dépêche se terminait par cette douloureuse réflexion : « Il est bien triste que nous ne puissions espérer la paix qu'après avoir répandu de nouveau beaucoup de sang. »

Delaville s'empressa de transmettre cette réponse à Vander-

[1] Dépêche de Delaville à d'Argenson du 18 juin 1745.

heim, qui lui demanda quelques jours pour réfléchir et communiquer avec ses amis [1].

Sans se lasser, notre Ministre continuait ses démarches, bien que sa santé fût assez mauvaise en ce moment. Il vit les membres influents de la République ; tous lui parurent favorables à l'idée d'un congrès ; et il espérait réussir dans l'œuvre de pacification. Il y déploya toutes ses forces, toute son énergie, toutes les ressources de l'éloquence et du raisonnement.

Le combat de Melle, la prise d'Ostende, de Tournay, de Gand par les Français, favorisaient les efforts de Delaville ; il fut question de couper les digues en Flandre, mais sur ses instances on ne le fit pas [2].

Le 6 août, il avise d'Argenson que les États-Généraux sont pleins de bonnes intentions et font passer à Georges II un projet d'accommodement. Cependant, le temps s'écoulait ; on atteignit la fin d'août sans que Vanderheim eût présenté le projet de congrès, demandé par la dépêche de d'Argenson du 28 juin. Louis XV perdait patience ; il savait par la voie de Londres que ses propositions de congrès étaient interprétées comme une preuve de faiblesse. Au lendemain de Fontenoy !

Il en fut indigné, et le 30 août, ordonna à Delaville, de brusquer les choses. « Faites la demande formelle d'un congrès par un mémoire lu en pleine assemblée des États-Généraux. Bornez et réduisez à ce point votre négociation. Telle est la volonté du Roy. »

Le même jour, d'Argenson écrivait à Delaville une lettre de félicitations au sujet d'une abbaye, dont le Roi venait de lui faire don pour récompenser ses bons et loyaux services.

Malheureusement pour la cause de la paix, Lord Harrington passa par la Haye à cette époque, et eut deux conférences avec Vanderheim, qui n'eurent pas un bon résultat pour le congrès projeté. Georges II lui-même, se rendant de Hanovre à Londres en traversant la Hollande, ne voulut pas s'arrêter pour discuter cette question : c'étaient là de fâcheux pronostics.

[1] Dépêche de Delaville du 6 juillet 1745.
[2] Dépêche de Delaville du 23 juillet 1745.

Malgré cela, Delaville, après s'être mis d'accord avec les ambassadeurs d'Espagne et de Prusse, présenta, le 9 septembre 1745, aux États-Généraux, le mémoire prescrit par le roi. Dans la même séance les États déclarèrent ne pas pouvoir répondre à la proposition d'un congrès général en vue de la paix, avant d'avoir été au préalable informés des sentiments de Georges II et de Marie-Thérèse. Ils remirent effectivement sans tarder des notes à MM. de Reichach et Trevor. Force était donc d'attendre la réponse de ces deux cours[1].

Conjointement et pour faciliter l'œuvre pacificatrice, Louis XV disait à Delaville de faire naître l'idée d'une armistice, mais cette proposition ne trouva pas d'écho chez lui, et il répondit franchement au roi, le 23 septembre, que ce serait donner aux ennemis une idée fausse de sa position. On croira qu'il ne peut plus lutter.

Le meilleur moyen serait, au contraire, de prendre Bruxelles de suite, chose très facile, attendu que les Anglais retiraient leurs troupes des Pays-Bas, pour les envoyer en Ecosse contre Charles Edouard, qui venait d'y recommencer la guerre civile.

La réponse des Cours de Vienne et de Londres relativement à l'ouverture d'un congrès n'était pas encore arrivée à la Haye que déjà on savait à Paris qu'elle serait évasive : Elles demandent que la France s'explique avant le congrès sur les conditions de de la paix : cela se réduit à la vieille chanson de guerre[2].

Delaville n'en savait encore rien officiellement, lorsqu'il fut brusquement rappelé en France dans les premiers jours d'octobre 1745.

Il le désirait à cause du mauvais état de sa santé ; mais voici le motif qui hâta son rappel.

Lorsque la citadelle de Tournay se rendit aux Français, le 22 juillet précédent, un certain nombre de bataillons hollandais s'y trouvaient, et furent compris dans la capitulation, aux

[1] Le Mémoire présenté par Delaville fut approuvé par le roi. Dépêche à Delaville du 16 septembre 1745.

[2] Lettre de Van Hoey, ambassadeur de Hollande à Paris, au greffier Fagel, le 10 octobre 1745.

conditions suivantes : « Ces troupes ne pourront servir contre Sa Majesté ni contre ses alliés, jusqu'au 1er janvier 1747, ni faire aucune fonction militaire, de quelque nature que ce soit, dans les places les plus reculées de la frontière ; et les officiers, ni les soldats, ne pourront, pendant ce temps, passer dans aucun service étranger. »

Or, lorsque le Prétendant fit sa descente en Ecosse, Georges II sollicita un secours des Hollandais ; ceux-ci désignèrent, pour cette campagne, les huit bataillons qui avaient défendu Tournay et Dendermonde et se trouvaient compris dans la capitulation ci-dessus. C'était une violation flagrante des conventions

Delaville adressa donc, le 18 septembre, un mémoire aux États-Généraux, les priant de ne pas envoyer ces troupes en Écosse et de respecter les termes de la capitulation de Tournay et de Dendermonde.

La réponse fut évasive ; elle dit que ces troupes resteraient à la solde de la Hollande, pendant leur séjour en Écosse, qu'ainsi elles ne violeraient pas la capitulation.

Cette réponse ne plut pas à Louis XV, et, sur son ordre, Delaville présenta un second mémoire le 5 octobre, plus formel que le premier, et défendant aux troupes hollandaises de passer en Écosse. En même temps, Van Hoey avisait son gouvernement, que dans le cas où les États-Généraux refuseraient, Delaville avait ordre de quitter son poste.

Pendant plusieurs jours on délibéra, car la menace était sérieuse. Delaville conféra avec les membres du gouvernement ; mais son habileté et ses exhortations échouèrent devant la mauvaise volonté des États-Généraux. Ils ne pouvaient refuser ces troupes à Georges II.

Par une résolution du 13 octobre, les États, après des débats très vifs, maintinrent leurs précédentes déclarations, chicanèrent sur les termes de la capitulation de Tournay, et soutinrent que les troupes avaient le droit de servir en Écosse ; car elles combattraient des sujets rebelles du roi d'Angleterre et non des ennemis étrangers, cas non prévu par la capitulation.

Ils espèrent que le roi de France leur épargnera de se donner un démenti, et offrent de soumettre le litige à un arbitrage.

La mauvaise foi était flagrante ; Louis XV en ressentit un violent courroux. Dans une dépêche du 24 octobre 1745, d'Argenson se plaint amèrement des Hollandais, et refuse l'arbitrage ;

Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer l'ordre positif de vous retirer de la Haye sans aucun délai, et même sans prendre congé, excepté de quelques-uns des principaux ministres de la République et de vos amis et sans alléguer aucune cause de ce départ précipité, laissant à leurs propres réflexions d'en chercher eux-mêmes la raison et de juger des suites qui pourraient en résulter. Vous ne devez pas même paraître laisser de secrétaire chargé de suivre en ce pays les affaires de Sa Majesté. Mais vous pouvez cependant, en laissant dans votre maison le sieur Chiquet[1] comme votre homme d'affaire, et, comme un simple voyageur, lui laisser une lettre de vous dont il puisse se servir le cas échéant.

Une seconde dépêche du 29 octobre renforçait la précédente et ajoutait :

Nous renonçons à toute idée de Congrès par le canal des États Généraux. Ils seront toujours dupes des querelles des autres puissances, et les victimes lors du rétablissement de la paix.

Comme suite de ces ordres, l'abbé Delaville alla présenter ses hommages aux principaux membres de la République. Ils furent consternés, et le prièrent d'être l'interprète auprès du Roi de leurs bons sentiments et de leurs vues pacifiques. Le 6 novembre, il quitta la Haye, se rendit à Delft pour s'y embarquer sur un yacht de l'État qui devait le conduire au sas de Gand ; et continua ensuite directement vers Paris[2].

Nous ne laisserons pas l'abbé Delaville abandonner sa résidence sans dire quelques mots du côté mondain de son séjour en Hollande.

Sa qualité d'ecclésiastique, le forçant à une certaine retenue

[1] Chiquet était secrétaire du marquis de Fénelon, et de Delaville, depuis de longues années.

[2] *Gazette d'Amsterdam*, 9 novembre 1745.

sous le rapport des réceptions, il ne donna de fête qu'à l'occasion du mariage du Dauphin et de Marie-Thérèse.

Écoutons le compte rendu de la *Gazette d'Amsterdam* du 5 mars 1745 :

Monsieur l'abbé De la Ville donna avant-hier la fête qu'il avait fait préparer à l'occasion du mariage du Dauphin de France avec l'Infante Marie-Thérèse d'Espagne. Les seigneurs et les dames qui y avaient été invités, s'étant rendus à l'hôtel de ce ministre vers les sept heures du soir, on joua d'abord dans les différentes salles. Cette illustre compagnie était d'environ cent soixante. A huit heures, on ouvrit le bal, qui dura jusqu'à dix. On servit ensuite un souper des plus splendides sur deux grandes tables et sur sept ou huit petites. Après le repas on recommença le bal, et l'on dansa jusqu'à cinq heures du matin. Pendant tout ce temps-là on servit en abondance toutes sortes de rafraîchissements. L'hôtel du ministre était magnifiquement illuminé, tant au dedans qu'au dehors, et la façade était revêtue d'un édifice transparent à trois faces, dans lesquelles on voyait les armes de France et du Dauphin accolées à celles d'Espagne. Deux fontaines de vin coulèrent pendant toute la nuit pour le peuple, et, malgré l'affluence extraordinaire de personnes de tous rangs, qui se trouvèrent à cette fête, comme assistants ou spectateurs, il règna partout un ordre admirable, ce qui est attribué à la sage prévoyance de monsieur De la Ville. Au reste, tous les convives ne peuvent assez se louer de la magnificence, du bont goût et de la politesse du ministre.

Delaville, dans sa dépêche du 5 mars adressée à d'Argenson, dit simplement :

J'ai tâché de satisfaire, le mieux qu'il m'a été possible, à tout ce que mon zèle m'inspirait dans cette occasion. J'ai eu la consolation (*sic*) de voir les principaux membres de la République et la plupart des ministres étrangers partager avec moi les sentiments de ma joie, et tout le monde convient qu'on n'a guère d'exemple, dans ce pays-ci, d'un concours aussi général... Tout s'est passé avec ordre et succès ; j'avais pris les mesures nécessaires pour éviter les accidents. Madame la marquise de Saint-Gil[1] et la marquise de Fogliani m'ont été d'un grand secours, ayant bien voulu m'aider à faire les

[1] Femme de l'ambassadeur d'Espagne à la Haye.

honneurs de la fête, à l'égard des dames hollandaises, qui s'étaient rendues chez moi en grand nombre.

Ajoutons enfin pour terminer que Louis XV fut très satisfait de la fête donnée par l'abbé Delaville [1].

Au point de vue politique, le rappel de ce diplomate fut une faute de la part du cabinet de Versailles [2]. Certes la conduite des Hollandais dans la question des garnisons de Tournay et de Dendermonde était blâmable; mais il eût été plus adroit d'accepter l'arbitrage proposé par eux. On aurait gagné du temps, et évité que les Provinces Unies entrassent ouvertement dans les rangs de nos ennemis. Tant que Delaville était à la Haye, cette résolution extrême ne se serait sans doute pas produite; mais, lui absent, son poste vacant, les États-Généraux ne purent résister à la pression de ces deux diplomates, et, quinze mois plus tard, ils prenaient cette funeste résolution qui fit supporter à la Hollande tout le poids des deux dernières années de la guerre.

P. Coquelle.

[1] D'Argenson à Delaville, le 14 mars 1745.

[2] Delaville conserva le titre de ministre à la Haye jusqu'en novembre 1750, mais ne retourna pas à son poste.

On est étonné, en lisant la volumineuse correspondance échangée entre Delaville et le Cabinet de Versailles, de ne jamais rencontrer une seule parole de blâme à son endroit; même pas une seule observation. Tout ce qu'il fait est bien, tout ce qu'il propose est juste, il ne recueille que des éloges. Archives du ministère des Affaires Étrangères Hollande, t. 444 à 455.

COMPTES RENDUS

Stanislas Leszczynski et le 3e traité de Vienne, par M. P. Boyé. — Paris, Berger-Levrault, 1898.

C'est une triste histoire que nous conte M. P. Boyé, fort bien d'ailleurs, et en homme qui la connaît à fond pour n'avoir négligé aucun moyen de s'en instruire. Encore le plus triste n'en est-il pas la destinée même de Stanislas. Avec tous les tourments et les traverses qu'il a éprouvés, elle ne laisse pas d'être supérieure à son mérite, et le moindre service rendu par M. Boyé à la vérité historique n'aura pas été de ramener à ses justes proportions un personnage si singulièrement agrandi par la plus complaisante, la moins justifiée des légendes.

L'homme était décidément de mince vertu, frivole, faible et vaniteux. Il se montra au début un de ces adolescents de belle venue à qui l'on fait un crédit précoce d'espérances excessives, et quand tout, dans sa vie, désabusa les autres, il persista, lui, à prendre pour le signe de la vocation, la rumeur flatteuse qui avait salué ses jeunes années. La première épreuve ne le révéla que trop. Roi de Pologne par la grâce de Charles XII, dès que le sort trahit son protecteur, il se hâta de déposer une couronne devenue précaire, mais il n'en apprit pas à se mieux connaître, et pourvu qu'un autre les fît triompher, il n'abdiqua rien des prétentions qu'il n'avait pas su soutenir. Dans la retraite, et avec les subsides que lui assurait le monarque suédois, ce fut à lui qu'il s'en remit encore du soin de le rétablir dans Varsovie. La mort de Charles XII dissipa brusquement ce rêve peu héroïque. Aussitôt Stanislas emplit l'Europe de ses cris de détresse, de ses protestations d'humilité, il jure de s'effacer devant Auguste II, le rival qui l'avait supplanté en Pologne, il implore un asile, il tend la main, il fatigue de ses supplications la France, la Lorraine, la Suède, l'Empereur, l'Espagne. La pitié du Régent lui donne Wissembourg pour résidence, et c'est là que le surprend le plus inattendu des coups de théâtre, le mieux fait aussi pour redresser en lui la fierté qu'il avait abdiquée.

C'est de l'excès même de son abaissement que lui vint une faveur si prodigieuse. Le duc de Bourbon, ministre de Louis XV, s'était mis en tête de marier à son gré et à celui de Mme de Prie l'enfant royal âgé de quatorze ans et promis alors à une infante d'Espagne qui n'en avait que six. Il s'agis-

sait d'abord de presser le mariage, en haine de la branche collatérale d'Orléans, et ensuite de choisir une reine assez modeste de famille et de prétentions pour ne point donner d'ombrage au ministre ni à ce qui lui tenait de près. Pour ces raisons, Louis XV relevant, à l'approche de la quinzième année, d'une grave maladie, on se hâta de congédier l'infante, et, sur une liste de cent princesses alors disponibles, de désigner la plus obscure, la plus chétive, la plus humiliée, la fille de l'exilé de Wissembourg. Marie Leszcynska. En élevant de la sorte Marie, le projet n'avait naturellement tout son effet qu'à la condition de consommer à jamais la déchéance de Stanislas. Celui-ci fit sans difficulté les promesses les plus rassurantes et toutes les renonciations qu'on voulut. A aucune époque, les actes de soumission, les empressements, les complaisances intéressées ne lui coûtèrent, et puis, il pouvait pressentir qu'il serait dispensé de tenir parole.

Comme M. Boyé l'a admirablement montré, en effet, on s'émut fort en France de ce mariage, de ces beaux-parents du roi relégués à Chambord et faisant figure de petites gens. L'amour-propre blessé n'y fut pas plus étranger que la compassion: un an ne s'était pas écoulé que la diplomatie française rangeait au nombre de ses prévisions la candidature éventuelle de Stanislas à la succession de Pologne. Contre son intention première, le duc de Bourbon, malgré sa répugnance notoire, le cardinal de Fleury s'employèrent successivement à la préparer. L'or français agit en cette occurrence comme jadis la tutelle de Charles XII, et Leszczynski crut réaliser enfin son long rêve de prince fugitif.

Auguste mort, il gagne Varsovie sous un déguisement, il se fait reconnaître, il entend de nouveau cette acclamation populaire dont il avait si opiniâtrement nourri l'illusion; après vingt ans d'exil, il reprend possession de sa capitale et la garde dix jours. Puis, tout de suite après, c'est la rechute, le flot de l'invasion russe qui porte son compétiteur, le Saxon, et Dantzig, et le siège de dix mois, et, derechef, la fuite sous un habit de paysan, et l'hospitalité prussienne où il reprend haleine, tandis qu'on dispose sans lui de sa personne. Là, dans l'extrémité de l'abandon et du désarroi, un brusque relèvement s'offre à lui encore une fois, sans que sa volonté y ait plus de part qu'au premier. Des intérêts qui ne le concernent pas disputent à ce moment un pays qui lui est étranger. La France ne peut souffrir que la Lorraine suive les destinées de son duc jusque sous le sceptre impérial qui attend celui-ci avec l'alliance de Marie-Thérèse. On convient d'en faire la compensation viagère du Polonais deux fois détrôné, et il aura pour héritière la couronne de France. Compensation fictive, d'apparat et de cérémonie, où Louis XV trouve son compte plus que Stanislas. Car il assure une retraite honorable à son beau-père, et, en le parant d'un titre royal, il dédommage son propre orgueil. Mais, pouvoir ou émolument, cette royauté n'est que pour la forme. Tout le réel en est aux mains de la Galaizière, l'intendant français, qui exerce déjà, comme par avancement d'hoirie, l'autorité du roi de France. Réduit à cette ombre de souveraineté, Stanislas vit à Lunéville les années de sa longue vieillesse sans se déprendre du rêve polonais.

Longtemps après, quand succombe Auguste III, si on le laissait faire, il irait encore, à quatre-vingt-sept ans, se proposer à sa fidèle noblesse.

Une existence si féconde en contrastes est à coup sûr une belle matière d'oraison funèbre. Elle offre à souhait du romanesque et du mélancolique, et aussi du comique et du piteux. Mais, encore une fois, le principal intérêt du remarquable ouvrage de M. Boyé est ailleurs, et pour le lecteur français il ne va pas sans une profonde amertume. Jamais le paradoxe historique de Tolstoï n'a semblé se mieux vérifier, jamais la direction des affaires humaines n'a paru plus livrée au caprice de causes fortuites que dans l'imbroglio diplomatique qui peut se résumer ainsi : Comment Stanislas ayant perdu la Pologne, Louis XV y a gagné la Lorraine?

Rien de plus précieux assurément que cette dernière acquisition continentale de l'ancienne monarchie, et il n'est pas question, on le comprend assez, d'en diminuer l'importance. Mais pour la manière dont elle se fit, il y a bien à dire. Quoi ! c'est à de si faibles volontés, à de si molles consciences, à de si pauvres cervelles qu'étaient échues les traditions encore si récentes de Richelieu et Mazarin !

Les calculs personnels d'un ministre ambitieux font faire à Louis XV un sot mariage; et dès lors la politique française s'égare dans une voie reconnue dangereuse par ceux-là mêmes qui l'y engagent. Ni Fleury, ni son collaborateur Chauvelin ne s'y trompent. Il y avait intérêt pour la France à compléter par la Pologne le système des alliances du Nord et intérêt à se concilier la maison de Saxe qui y régnait, au lieu de la jeter de propos délibéré dans l'alliance autrichienne. A la vérité, il me paraît moins probable qu'à M. Boyé, qu'en appuyant les Saxons Louis XV eût conjuré les malheurs à venir de la Pologne. Car, à tout prendre, les Saxons ont triomphé malgré lui, sans que la Pologne s'en soit mieux trouvée. Mais en tout cas, la bouleverser au profit de Leszczynski était superflu, pour ne rien dire de plus.

Ce parti, du moins, une fois pris, on devait le soutenir avec fermeté. Quel humiliant spectacle, au contraire, nous donne la conduite de Fleury ! Stanislas à Varsovie, c'était la guerre, et puisqu'on s'y résolvait malgré les tremblements de Fleury, la guerre en Pologne, au profit du candidat de la France, à l'effet d'en écarter le Saxon, et contre la Russie et l'Autriche qui tiraient l'épée pour lui. En soi, du reste, et, si le principe en demeurait discutable, une telle guerre n'était pas impolitique. Le seul homme d'État du temps qui eût des vues, Chauvelin, l'entendait ainsi, lui qui, se souciant peu des affaires polonaises, n'y avait cherché qu'une occasion de conflit. Avec ses alliées, l'Espagne et la Savoie, la France pouvait poursuivre son dessein traditionnel contre la Maison d'Autriche, la chasser de l'Italie, prendre sa revanche du traité d'Utrecht. Encore toutefois, et puisque c'était à l'intention de Stanislas qu'on prenait les armes, l'honneur commandait-il de lui venir résolument en aide.

Or, après l'avoir poussé en avant, le cabinet de Versailles se réduisit envers lui à une abstention voisine de la perfidie. La guerre ne fut même

pas déclarée à la Russie. Le beau-père de Louis XV dut fuir Varsovie sans qu'il y eût là un soldat français pour le défendre.

A Dantzig, dans un extrême danger, on le renvoyait à l'assistance de la Suède qui ne vint pas; on se contentait d'engager envers lui la cité assiégée qui, sur la foi de promesses odieusement violées, fit la plus vaillante résistance et la paya cher; bien plus, quand un moyen de salut pouvait venir de la Turquie, l'inertie obstinée de Fleury le négligea. Confié à une infime poignée d'hommes, le drapeau français ne parut sur la Baltique que pour capituler, et pour le venger, l'orgueil national n'eut que quelques-uns de ces agents intrépides, comme la France n'en a jamais manqué, un Mont, enfermé dans Danzig où il fut l'âme de la défense, un Plélo qui, contre toute discipline, ne prenant conseil que de sa douleur, accourut de Copenhague pour périr sous les remparts assiégés.

Dans ce temps-là pourtant, les armes de Louis XV étaient victorieuses en Allemagne et en Italie. Là, du moins, notre diplomatie allait-elle réparer l'infortune de son client, tout au moins stipuler dans l'intérêt national quelque important avantage propre à racheter le cynisme avec lequel elle sacrifiait le prince malheureux qui lui avait servi d'instrument. S'il eût été le maître, Chauvelin eût pu s'en aviser. Mais, en dépit de la victoire, Fleury, qui n'avait accepté la guerre qu'à contre-cœur, sollicitait partout la paix avec l'accent d'un vaincu. Il réclamait les bons offices de l'Angleterre, de la Hollande, de la Lorraine; il descendait envers l'Empereur aux plus plates supplications, il retranchait des conquêtes promises à ses alliés en Italie; par-dessus tout, il offrait hautement l'abdication de Stanislas. Chose incroyable, si l'enquête de M. Boyé ne semblait l'attester, au cours de ces négociations si peu fières, c'est l'initiative du diplomate envoyé à Vienne qui introduisit la Lorraine dans le marché. Puisque l'accession présumée du gendre de Charles VI à l'Empire mettait en question le sort du duché, on fit la paix en obtenant de l'Autriche que ce pays qui ne lui appartenait pas dédommagerait Stanislas dans le présent et reviendrait à la France dans l'avenir. C'est ainsi, à la faveur d'un expédient diplomatique, que le cardinal de Fleury se trouva, sans nulle préméditation, avoir continué l'œuvre patiente et réfléchie de Richelieu.

L. Béclard.

Grecs et Turcs. Études historiques, par Terdjuman-Effendi, avec préface de M. G. Derepas. In-12. Marseille, 1899. Chez Aubertin et Rolle.

Voici une œuvre franchement grecque et qui mérite l'attention. C'est une série d'études détachées, se rattachant toujours aux rapports de l'élément hellénique avec les conquérants musulmans.

J'appellerai spécialement l'attention sur le chapitre intitulé : *Les Albanais*. Terdjuman-Effendi a tiré bon parti du grand travail de Hahn, intitulé : *Albanesische Studien*. Il aurait pu profiter davantage du livre de feu Hecquard,

en son temps vice-consul de France à Scutari d'Albanie : *Histoire et description de la Haute-Albanie, ou Gregorie* (1 vol. in-8°. Paris, A. Bertrand) et de l'étude intitulée : *La France au Monténégro*, par Cyrille (in-12. Paris, Leroux). Si je mentionne ici particulièrement la célèbre Montagne-Noire, c'est parce que notre auteur considère les Monténégrins comme des Albanais slavisés. La tradition porte que les braves montagnards sont des Slaves purs échappés à l'oppression musulmane. Je ne vois rien qui soit de nature à contredire cette tradition.

La lecture de ce livre est agréable, en même temps qu'instructive, ne fût-ce que par son caractère d'une franche plaidoirie, dans l'histoire et le présent, en faveur de l'influence réellement civilisatrice de la Grèce.

A. D'AVRIL.

Rapport sur la juridiction belge en Turquie, par M. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique à Athènes. Bruxelles, 1897. Imprimerie des travaux publics. In-8° de 65 pages.

La *Revue d'histoire diplomatique* signalait depuis longtemps les nombreuses publications du baron Guillaume sur les traités et conventions de la Belgique avec les puissances étrangères. Cette collection, conduite avec clarté et méthode, est d'autant plus précieuse que le royaume a participé naturellement à toutes les grandes assises internationales de notre temps : je ne rappellerai que les graves négociations relatives aux prises de possession en Afrique et aux mesures tendant à la suppression de l'esclavage.

Le premier chapitre de ce nouveau travail traite de l'origine et de la nécessité du régime capitulaire dans l'empire ottoman. Après avoir invoqué le témoignage hautement autorisé de notre savant collègue, M. Engelhardt. le baron Guillaume présente une observation très juste : « Ce ne sont pas « seulement, dit-il, les étrangers résidant sur le territoire ottoman, qui y « restent soumis à leurs propres lois et à leurs juges ; mais tous les sujets « ottomans, qui n'appartiennent pas à la religion de Mahomet, jouissent « également de nombreux privilèges en cette matière. Le maintien de ces « immunités constitue en quelque sorte, il faut bien le reconnaître, un aveu « tacite de l'utilité des capitulations. » Au congrès de 1856, Aali-Pacha plaida la suppression de ce régime : on le paya de quelques bonnes paroles; mais ce fut un *telum imbelle sine ictu*.

A la suite de cette judicieuse exposition, le baron Guillaume rappelle que le conquérant Mahomet II posa lui-même *proprio motu* les bases de la juridiction consulaire, en octroyant des privilèges de cet ordre aux Génois, aux Vénétiens, aux Pisans, aux Florentins. Il reproduit bientôt les capitulations conclues successivement par la Porte avec la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, les Deux-Siciles, l'Autriche, le Danemark, la Prusse, l'Espagne, la Russie, la Sardaigne, les États-Unis, la Toscane, enfin avec la Belgique. Vient ensuite un résumé des droits reconnus aux Européens, d'après les

travaux de Gavillot et de Féraud-Giraud. La publication se termine par les dispositions belges relatives à la protection.

A. D'AVRIL.

La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours, par E. DRIAULT, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. Préface de M. G. MONOD, de l'Institut. In-8° de 407 pages. Paris, ALCAN, 1898.

Il faut savoir gré à M. Driault de ne pas s'être borné, comme on le fait trop souvent, à nous raconter ce qui s'est passé « à l'ombre du divan impérial » de Constantinople. Il a soin d'exposer, avec des détails suffisants, les destinées politiques de l'Islam dans la Perse, l'Inde et le reste de l'Asie et en Afrique. Ainsi s'expliquent beaucoup de faits dont il est difficile de bien saisir la portée, si l'on ne peut pas les rattacher à la politique générale de l'Angleterre, de la Russie et de la France, dans leur contact obligé ou volontaire avec les diverses forces de l'Islam.

Le travail de M. Driault est le résultat de sérieuses études sur les sujets qu'il expose, d'ailleurs, avec clarté et méthode. Je franchirais les bornes d'un compte rendu si je devais suivre l'auteur dans le développement de tous les événements qu'il a traités et sur lesquels nous aurions parfois à présenter des observations de quelque étendue. La *Revue d'histoire diplomatique* rencontrera certainement, sur sa voie naturelle, nombre de questions à propos desquelles le travail de M. Driault devra être souvent consulté et quelquefois contredit, ce qui n'ôte rien, ce qui ajoute plutôt à l'intérêt de son importante publication.

A. D'AVRIL.

Le terrain, les hommes et les armes à la guerre, par le général D. ANGEL RODRIGUEZ DE QUIJANO Y ARROQUIA, avec préface de M. HENRY HOUSSAYE, de l'Académie Française. Un vol. in-8° de 507 pages; Paris, librairie militaire R. Chapelot.

Le sujet de cet ouvrage est très vaste, presqu'illimité; l'auteur y expose « avec les mêmes développements et la même compétence les guerres « d'Annibal et de César, la tactique de Gustave-Adolphe et celle de Napoléon, « l'orographie de l'Espagne, le système du camp retranché de Paris, l'orga- « nisation de l'armée allemande. C'est un traité de l'art de la guerre et un « résumé de l'histoire militaire... C'est un livre qui fait penser, un livre « essentiellement suggestif », constate M. Henry Houssaye dans les belles pages qui résument la savante étude du général Arroquia.

Il est évident que le terrain a une grande influence sur la destinée des peuples, que, malgré les immenses progrès de la science moderne, l'homme restera toujours le principal facteur dans la lutte, la cause essentielle de la grandeur ou de la décadence d'une nation : telles sont les deux idées maîtresses autour desquelles gravitent les longs exposés du général Arroquia, qui parle autant comme philosophe et politique que comme militaire. Enfin,

en des pages qui sont le fruit d'une longue expérience en même temps que le couronnement d'une noble carrière, on découvre les origines de bien des questions internationales dont on ne connaissait jusqu'à ce jour que les effets.

M. B.

Toulon et les Anglais en 1793, d'après des documents inédits, par Paul Cottin. — Un vol. in-8° de 455 p. avec trois plans et quatre dessins inédits de Grasset, attaché, comme dessinateur, à l'armée de siège. Paris, Ollendorff.

Le territoire français, déchiré par la guerre civile, était en 1793 une proie tentante pour les puissances étrangères et spécialement pour l'Angleterre. Celle-ci concentra ses efforts sur le littoral de la Méditerranée : sa flotte, parvenue trop tard devant Marseille que venait d'occuper le général Carteaux, pénétra le 29 août dans la rade de Toulon, non pas en ennemie mais en alliée, promettant aux Toulonnais effrayés par l'approche de l'armée républicaine de participer avec eux au rétablissement de la monarchie.

Maître de la ville avec ses forts et ses approvisionnements, de la flotte française avec tout son matériel, l'amiral anglais Hood organisa la défense; il disposait, au début, de 4000 Espagnols, 2000 Anglais, 1500 Français, tandis que l'armée assiégeante arrivait forte de 12000 hommes. Des dissentiments graves ne tardèrent pas à s'élever entre Anglais et Espagnols: d'autre part, les Toulonnais s'aperçurent bientôt qu'ils avaient été joués, que leur ville était traitée en place conquise et qu'ils se trouvaient à la merci des Anglais, tandis que l'armée républicaine resserrait chaque jour ses lignes d'investissement sous la conduite du successeur de Carteaux, le général Dugommier, fort habilement secondé par Bonaparte, chargé de la direction de l'artillerie.

Les alliés durent renoncer à la lutte, et un engagement malheureux transforma leur départ en véritable déroute; ils prirent le large le 18 décembre pour se réfugier aux îles d'Hyères, après avoir incendié une partie de la flotte française et abandonnant la plupart des Toulonnais à leur triste sort.

Sur ces événements, qui constituent un des plus tristes épisodes de la période révolutionnaire, M. Paul Cottin a réuni de nombreux documents inédits qu'il a mis en lumière dans des pages fort intéressantes, faisant ainsi l'histoire aussi précise que complète des luttes dont Toulon fut le centre en 1793 et des difficultés diplomatiques qui s'élevèrent entre les alliés, soit pendant l'occupation, soit après leur retraite devant la jeune armée républicaine.

M. B.

Ristitch I. Diplomatska Istorija Srbije za vreme srpskih ratova za ostobodjenje i nezavisnost 1875-1878. Druga Knjiga, Drugi rat (Histoire diplomatique de la Serbie pendant les guerres d'indé-

pendance 1875-1878. Tome II : La seconde guerre). Belgrade 1898, in-8, III, 323.

Les lecteurs de cette *Revue* connaissent déjà le caractère général de ce livre de l'homme d'État serbe[1]. Le second volume, paru il y a quelques mois, en présente la continuation et la fin. Le caractère de mémoires et de plaidoyer l'emporte ici sur celui de l'histoire. (On sait que M. Ristitch a été le véritable chef du gouvernement pendant toute cette période et son ministre des affaires étrangères.) L'auteur nous expose successivement : *les pourparlers entre la Russie et la Serbie à la veille de la guerre russo-turque, les rapports entre l'Allemagne et la Russie à la veille de la crise orientale, la déclaration de guerre de la Russie, les pourparlers subséquents entre la Russie et la Serbie, la Turquie et la Serbie à la veille de la seconde guerre serbo-turque, les relations du gouvernement serbe avec le quartier-général russe et la nouvelle entrée en action de la Serbie, l'importance de l'action serbe et l'armistice, la paix de San-Stéfano, les transactions entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, la Serbie au congrès de Berlin, la proclamation de l'indépendance serbe et l'indépendance de l'église en Serbie.* L'exposé systématique est suivi de quelques annexes, se rapportant à la nouvelle situation de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais qui ont déjà été publiés ailleurs.

Le grand défaut du travail de M. Ristich est d'osciller entre les Mémoires et l'Histoire. Il ne donne que les extraits des documents, en les paraphrasant à son gré, oubliant que ce sont justement les particularités qui font le charme et souvent la haute importance des pièces historiques. Autre part, il n'a même pas touché aux archives et s'est contenté de citer les études publiées sur la matière, notamment celle de M. Georgévitch dans cette Revue même (1890) concernant la *Serbie au Congrès de Berlin.*

Bref, l'histoire diplomatique de la lutte pour l'indépendance de la Serbie est encore à écrire. Les deux volumes de M. Ristitch présenteront un travail auxiliaire d'une grande utilité, sans pouvoir prétendre à être une histoire définitive. L'histoire ne s'écrit point, surtout quand il s'agit d'une si grave page de la question d'Orient, en s'appuyant exclusivement sur des propres mémoires et sur les archives officielles de son propre pays, comme l'a fait M. Ristitch; il y a un nombre de sources, et de très importantes, dans lesquelles il faudra puiser avant de se mettre à écrire l'histoire diplomatique de Serbie dans les années 1875-1878, qui ne fait qu'une partie dans le grand et compliqué rouage qu'était la question d'Orient à cette époque. Et puis, de nos jours, on n'écrit plus sa propre *histoire!* et pendant presque toute cette période, M. Ristitch a été le premier conseiller du prince serbe de l'époque.

M. R. Vesnitch.

Le droit de la guerre maritime d'après les doctrines anglaises contemporaines, par Ch. Dupuis, Paris, Pédone.

La belle et consciencieuse étude de M. Ch. Dupuis ne pouvait paraître

[1] Voir la *Revue diplomatique*, 10e année (1896), p. 565-567.

à un moment meilleur pour lui attirer tout l'intérêt qu'elle mérite. Il règne sur le continent au sujet de la guerre maritime des idées fort différentes de celles qui dominent en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique, lesquels suivent de préférence les précédents anglais. L'Angleterre a bien signé la célèbre déclaration de Paris abolissant la course, prescrivant le blocus effectif et déterminant le droit des neutres, et l'on se figure naïvement qu'en cas de guerre maritime l'Angleterre se conformerait aux différentes dispositions de la déclaration de Paris de la même façon que les différents Etats du continent en comprennent l'application. C'est là une illusion qui pourrait nous entraîner à d'amères déceptions. L'Angleterre n'accorde pas le même sens à l'abolition de la course que nous le faisons; les règles qu'elle observe dans les blocus sont fort différentes des nôtres, et les droits des neutres tels qu'elle les interprête n'ont que des rapports lointains avec ce que nous nous imaginons être ces droits.

Au cours de sa consciencieuse et belle étude, M. Ch. Dupuis oppose à chaque instant le système français au système anglais, et, s'il trouve que l'humanitarisme et l'idéalisme, dans ces graves questions, sont tout en notre faveur, il nous montre aussi que l'intelligence concrète des faits et des nécessités inéluctables de la guerre sont tout en faveur de l'Angleterre. Il n'est pas une question de ce grave problème, la guerre maritime, que M. Dupuis ne soulève et ne traite : depuis de la déclaration de guerre, dont l'Angleterre n'admet pas la nécessité, jusqu'à la notion des devoirs et des droits des neutres dont l'Angleterre elle-même a fait une si cruelle expérience dans l'affaire de l'Alabama. Elle pourrait, selon les circonstances, faire une expérience non moins cruelle au sujet de l'omission d'une déclaration de guerre. Il est certain que toute guerre qui commence sans déclaration, par surprise, ne se distingue en rien des guerres de pirates et de forbans qui, non plus, n'en font pas la déclaration. Mais pour cette raison aussi ils sont placés hors la loi des nations et exécutés sans merci. Il en serait fatalement de même dans toute guerre qui aurait commencé de la même sorte, et dont les vainqueurs, n'étant pas l'Angleterre, feraient passer au fil de l'épée tous les commandants soldats et matelots des navires qui auraient commencé les hostilités sans qu'aucune déclaration formelle de guerre de leur gouvernement les eût précédés. Ils ont agi comme des pirates et ne méritent aucun autre traitement. Il y a des cas où l'idéalisme a du bon, c'est toujours quand il est d'accord avec la réalité des faits, mais, en ce cas aussi, il est la vérité même.

TH. FUNCK-BRENTANO.

CHRONIQUE

M. le ministre des Affaires étrangères ayant eu la gracieuseté d'autoriser le conseil de la Société à tenir ses séances dans un des locaux de son département, les séances du conseil auront lieu désormais dans la salle dite des Comités, ayant son entrée dans la cour des Archives, rue de l'Université.

M. R. de Maulde, secrétaire général de la Société et directeur de la Revue, ayant, pour des raisons de santé, demandé à être relevé de ses fonctions, le conseil a accepté sa démission, mais a tenu à rendre hommage aux services qu'il a rendus à la Société depuis sa fondation, en créant pour lui un quatrième poste de vice-président. M. R. de Maulde a été, en conséquence, nommé vice-président de la Société.

Les communications, qui étaient adressées jusqu'à présent au secrétariat général devront, à l'avenir, et jusqu'à la complète réorganisation du service de la Société et de la Revue, que le conseil se propose de faire, être adressées à MM. les secrétaires de la Société, chez MM. Plon, Nourrit et Cie, 10, rue Garancière.

La *Société d'histoire diplomatique* a perdu MM. Jooris, le comte de Salverte. Ont été élus membres, MM. :

Le baron Ernest Bayet, secrétaire au Cabinet du Roi (Belgique). 58, rue Joseph II, Bruxelles, présenté par MM. le baron Jules d'Anethan et de Maulde.

Le comte de Cinties, camérier secret, à Rome, présenté par MM. le marquis Mac Swiney et le marquis d'Olivart.

Le Docteur Adolfo Giobbi, camérier secret, attaché à la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des Nobles ecclésiastiques et au séminaire romain, à Rome, présenté par les mêmes.

Gaston Iooris, secrétaire de légation, 99, avenue Louise, Bruxelles, présenté par MM. le baron J. d'Anethan et de Maulde.

H.-O. Connor Martins, deuxième secrétaire d'ambassade (Portugal), à Rome, présenté par MM. Mac Swiney et le comte de Tovar.

William Lavino, esq. correspondant du *Times*, Lothringer Strasses à Vienne, Autriche, présenté par MM. le baron d'Anethan et le baron J. d'Anethan.

Le marquis Paolo Viti-Mariani, camérier secret à Rome, présenté par MM. Mac Swiney et le marquis d'Olivart.

M. le baron de Courcel a été élu membre libre de l'Académie des Sciences morales.

M. Gorrini a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

M. de Maulde officier des SS. Maurice et Lazare.

Il est déjà un peu tard pour signaler à nos lecteurs le livre de M. Frédéric Masson sur *Joséphine de Beauharnais*. Ce sont des récits de famille, d'amour, de psychologie féminine. La diplomatie en est absente. Mais ils s'adressent au grand public, qui est si friand des moindres détails relatifs à Napoléon et à son entourage.

Le très joli livre que M. Louis Passy a consacré au *Marquis de Blosseville* est, avant tout, intime et personnel. Mais ce caractère d'intimité même donne plus de relief et d'intérêt aux détails que M. Louis Passy a été appelé à donner sur la mission de M. de Blosseville en Espagne, comme secrétaire de M. de Talaru (1823). Les lettres de Blosseville à son pére sont très gaies, très amusantes, d'un jeune homme à qui tout sourit. Peignent-elles bien exactement la situation? M. Passy ne le croit pas (p. 54); et il reprend en noir la narration des faits; c'est une leçon d'outre-tombe, fort curieuse et intéressante.

Blosseville revint à Paris, la même année, faire de la littérature et soupirer après une sous-préfecture.

M. Arthur Desjardins a présenté à l'Institut un travail diplomatique intitulé: *Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête du Rhin, faits en 1863 et en 1868 par un diplomate*. L'auteur de ce travail est le baron de Mesnard, qui a été secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à la Légation de France en Portugal, et qui a brisé sa carrière à l'apparition des lois Ferry.

M. Desjardins est aujourd'hui la grande autorité sur le terrain international, non pas seulement auprès de l'opinion, mais auprès des souverains qui lui ont déféré le rôle d'arbitre: il estime que l'auteur a fait preuve d'une véritable clairvoyance dans ces mémoires, dont plusieurs journaux de la province ou de Paris se sont oocupés.

Les *Souvenirs diplomatiques* du marquis de Gabriac et les *Mémoires* du général Fleury jettent un grand jour sur l'attitude observée par la Russie pendant la guerre de 1870. Rien ne permet de supposer qu'Alexandre II ait été enclin à entrer en action contre un oncle vénéré. Par contre, il résulte des publications précitées et d'autres sources : 1° qu'aux yeux du prince Gortchakov. la France était débitrice de la Russie; 2° que le bon vouloir d'Alexandre II pour Napoléon III ne saurait être mis en doute; 3° que la Russie serait intervenue militairement en faveur de la Prusse, s'il avait surgi une insurrection en Pologne soit sur les incitations de la France, soit par suite d'une action autrichienne qu'on avait sans doute quelque raison de ne pas regarder comme absolument improbable. Ce qu'il ne faut pas non plus oublier, c'est que la Russie était depuis 1856 anxieuse d'obtenir, dans la mer Noire, la faculté d'entretenir une marine de guerre et qu'elle l'obtint immédiatement par l'influence de la Prusse agrandie.

Dans la seconde partie de ses *Mémoires*, le baron de Mesnard s'élève, avec raison, contre l'aspiration à un agrandissement de la France du côté de

l'Est. Nous aurions à présenter des réserves sur la perspective d'une extension territoriale en Belgique; mais nous ne saurions qu'approuver les objections de l'auteur à l'encontre des bords du Rhin. L'auteur s'appuie à propos sur « le vœu des populations », qui y sont devenues incontestablement hostiles. On peut abuser, on a abusé, on abusera encore du « vœu des populations », qui peut, cependant, devenir un élément d'ordre international, lorsqu'il est suscité par un accord des souverains intéressés, comme en 1860 pour la Savoie et Nice, en 1866, pour le Nord-Slesvig; mais la force reste toujours la force...

Signalons dans le *Correspondant* du 10 février un article intéressant de M. des Michels sur l'entrée des Italiens à Rome en 1871. D'après l'auteur, Pie IX aurait un instant pensé à se réfugier en France.

Aden. — I. Le prince Frédéric de Danemark publiait, il y a une quarantaine d'années, un récit détaillé de son voyage en Orient, dont le *Nord* de Paris a reproduit en 1861 quelques extraits intéressants.

Aden fut, pendant l'antiquité, le vaste *emporium* du commerce entre l'Égypte et l'Inde. La prospérité d'Aden, qui alla croissant pendant le moyen âge, cessa après la découverte du Cap de Bonne-Espérance.

Dans la chronique du trimestre écoulé (p. 142), nous avons rappelé que les Anglais, qui reprenaient la route de la mer Rouge, avaient d'abord fondé, vers 1835, un dépôt de charbon à l'île de Dschidda, près Moka, et qu'ils abandonnèrent bientôt cette situation peu avantageuse. En 1837, un accident de navigation fournit au gouvernement de l'Inde l'occasion de poursuivre une autre visée qu'il avait déjà en perspective. Le 14 janvier de cette même année, un bâtiment hindou, naviguant sous pavillon anglais, échouait auprès d'Aden. L'équipage, les passagers, parmi lesquels se trouvaient des femmes musulmanes en pèlerinage, furent pillés, une partie du chargement jeté à la mer, le reste remis, disait-on, au souverain du pays. De là, réclamation, menace, etc. Les premières exigences anglaises, émanant de Bombay, sont consignées dans un projet de traité en seize articles du mois de janvier 1838. Ce document initial a été publié en langue anglaise dans la collection de Martens (continuée par Murhard. Gottingue 1850, t. 15). Cette pièce qui y porte le n° 50, débute par une phrase qui spécifiait l'objectif hindou-anglais : « Le très honorable gouverneur de Bombay, étant désireux d'obtenir le port d'Aden, principalement comme dépôt de charbon... »

Ce fut le début d'une assez longue négociation pendant laquelle l'objectif de l'agresseur allait toujours devenir plus formel et plus instant. Il est instructif d'en suivre l'allure et les péripéties dans une publication officielle qui ne contient pas moins de quatre-vingt-seize grandes pages avec des croquis des pays d'Aden et du Yémen. Cet ouvrage, qui doit se trouver dans toutes les grandes collections publiques, est intitulé : *India papers, Correspondance relative to Aden.* India board. — 28 mai 1839, presented to Parliament by Her Majesty's command — ordered by the house of commons to be

printed 30 mai 1839. — Le premier *memorandum* de Bombay (janvier 1838), ci-dessus rappelé, a fait place à un autre projet de traité, cette fois en neuf articles, et dont le début marque l'ascendance rapide des exigences britanniques : « Le sultan d'Aden, y est-il dit le 5 septembre 1838, agrée de céder à perpétuité en toute souveraineté au gouvernement britannique le territoire d'Aden. (*Ibidem*, p. 46.)

Les négociations n'aboutissaient pas : des forces militaires étaient là, au mois de décembre 1838 « pour que le gouvernement britannique obtienne la « possession d'Aden par négociation ou autrement (p. 63) ». On promettait le respect de la religion musulmane.

A une dernière sommation, le sultan d'Aden ne répondit pas de la manière qu'on exigait. « La réponse, écrivait le commandant Haines, a été frivole « et non satisfaisante. »

La conséquence obligée ou cherchée de cette réponse fut un débarquement armé des Anglais. Le combat ne fut pas sérieux. « Environ dix minutes après le débarquement, raconte Haines, le 25 janvier 1839, le pavillon britannique était hissé sur le palais du Sultan. Chez les Anglais, la perte totale en tués et blessés de la flotte ou de l'armée a été de 15. Les pertes de l'ennemi ont été très grosses : 139 manquent... »

Après l'exécution, Haines adressait au Sultan la lettre suivante : « Vous m'avez écrit que vous vous abandonniez à la bienveillance (*kindness*) du gouvernement et que vous acceptiez tout ce que le gouvernement désire. Mes paroles, de la part du gouvernement, sont d'amitié maintenant. N'ayez pas le cœur oppressé : oubliez ce qui s'est passé. Vous êtes sultan de Ladedge (le petit État où se trouve Aden) et vous ne serez pas molesté. Commandez à vos sujets comme vous avez fait auparavant. Soyez doux envers les pauvres et ne les opprimez pas. Entre le sultan et le gouverneur il y aura amitié (p. 91) ».

Voici le texte de l'arrangement qui scellait cette réconciliation (p. 92) : « De ce jour et à l'avenir, Syed Mahmoud' Houssain donne cette promesse au commandant Haines, gentleman, sur sa propre tête et en présence de Dieu, qu'il y aura amitié, amitié durable et paix et toute bonne chose entre les Anglais et les Abdalées (sujets du sultan). Je promets que ni tort ni insulte ne seront faits, mais qu'il y aura paix, et le gouvernement britannique agrée de même (2 février 1839). » Une seconde déclaration est de la même année et du 4 du même mois : « ... J'agrée qu'entre mon peuple et votre peuple, il n'y aura pas de différence ou oppression, et les Anglais agréent que tout sera à la paix et que tous les marchands seront libres de trafiquer sans oppression. »

Tout était arrangé à la satisfaction du plus fort. Une petite tempête vint souffler du nord, un tiers de siècle après cette magistrale installation.

II. — Le petit État arabe, qui se termine au sud par la presqu'île d'Aden, s'appelle Lahadg, Lahej, Lahïej ; ou autrement : disons, comme les Anglais, Lahedge, puisque nous voilà en terre britannique. Si vous voulez bien vous

reporter encore à la chronique du trimestre écoulé (p. 144), vous y verrez que ce petit territoire, qui contient de 8 à 9,000 habitants, s'était, en 1728, rendu indépendant du souverain du Yémen. Ne nous attardons pas à rechercher si ce fut à tort ou à raison. Je défie le casuiste le mieux armé de prononcer si l'iman de Saana était le légitime souverain du Lahedge, et si l'iman lui-même était en droit de se déclarer indépendant de la Turquie, malgré que le sultan Sélim eût conquis le Yémen quelques siècles auparavant. En ces contrées nuageuses, et ailleurs, la prétention plane à l'état normal, et il n'y a pas un principe de droit à y appliquer d'une main sûre. Exposons seulement les faits.

Depuis l'année 1849, les Turcs ont tenté de placer le Yémen sous leur autorité. Avec des chances diverses, la lutte durait encore au début de la présente année 1899. Nous en avons exposé les péripéties *loco citato*. Or, en 1873, après quelques manifestations précédentes, les Turcs occupèrent plusieurs forts dans le voisinage de Lahedge et sommèrent le prince de prêter serment d'allégeance au grand Sultan de Constantinople. A cette sommation, le petit sultan de Lahedge répondit qu'il ne le pouvait pas, étant un souverain indépendant et ayant l'honneur de toucher annuellement un honnête subside de l'Angleterre. Le malheur voulut que deux frères du petit souverain se soulevassent alors contre lui et implorassent l'assistance des Turcs, en leur promettant toutes les allégeances qu'ils voudraient. Bientôt un détachement turc arrive à dos de chameau sur le territoire contesté. Le sultan de Lahedge implore le secours du maître qui siége à Aden. Or ce maître ne se soucie pas de voir installer une garnison turque à Heuta, la petite capitale, à une vingtaine de milles d'Aden, qui tire du Lahedge sa nourriture quotidienne en bestiaux et légumes. D'après les versions les plus accréditées, un secours en hommes et en canons fut immédiatement envoyé par le gouverneur d'Aden sur le territoire Lahedgien. Je ne trouve pas la trace qu'il y ait eu bataille entre l'envahisseur du jour et le conquérant d'hier. On s'observait ; mais la diplomatie britannique agissait énergiquement à Constantinople. Le commandant turc reçut bientôt l'ordre d'évacuer le Lahedge au plus vite et de n'y plus revenir. Sir Henry Elliot obtint même, ajoute-t-on, de la Porte, une déclaration par laquelle le Sultan se désistait de toute prétention sur cette province, reconnue comme un État indépendant « sous la protection de l'Angleterre ». Plus d'un souverain, petit, même moyen, peut envier le sort de ce collègue, qui ne paie pas ses garnisaires, et qui touche régulièrement une grasse prébende, pendant que ses sujets s'enrichissent à fournir en grande quantité de la viande et du vert à ses bienveillants protecteurs.

Golfe Persique. — Il y 28 ans, un journal de Londres publiait l'article suivant sur une contrée qui n'attirait pas alors l'attention publique. (*Pall Mall Gazette* — dans le *Levant Herald*, 18 janvier 1872.)

« Je pense à l'extension de l'influence et de la domination ottomane le long de la côte méridionale du golfe Persique. Que les Turcs n'effectueront jamais

un établissement permanent dans le Nedjd proprement dit[1], j'en suis suffisamment assuré, non seulement par ce que j'ai vu de cette contrée et de ses habitants; mais parce que je connais les Turcs mêmes et que je leur fais crédit de trop de bon sens pour désirer une acquisition aussi improfitable; mais qu'ils puissent et que probablement ils veuillent bientôt se rendre maîtres du district côtier s'étendant depuis Kovey, au sud du mutessariflik de Bassora, jusqu'à la lisière du territoire de l'Oman, à l'est de Sharja, j'en ressens encore quelque doute. (Sharja est à la base de la presqu'île de Khafat.) La contrée est, pour la plus grande partie, saine et au moins tolérablement pourvue d'eau, Elle est grandement productive de dattes, de céréales, de coton, de riz, d'indigo et autres récoltes; en outre, d'une excellente race de moutons, et de dromadaires de première qualité. De plus, il n'y a pas de désert sans chemin ni de passages dangereux de montagnes qui s'interposent pour placer le soldat régulier turc en désavantage à l'encontre des bandes indisciplinées des guérillas d'Arabes natifs. Enfin, la grand pêcherie de perles, la plus importante connue, s'étendant le long même de la côte depuis El-Katïf jusqu'à l'ouest de l'extrémité orientale de Katar, a une grande valeur, et peut procurer des revenus suffisants, assez pour satisfaire l'appétit des plus affamés fonctionnaires de Stamboul.

« Maintenant (en 1872) nous autres Anglais avons, depuis déjà pas mal de temps, exercé une souveraineté pratique sur les eaux de la mer joignante et en droit (*rightly*). Le golfe Persique est, de la même manière et plus encore que la mer Rouge, *le portail de l'Inde*. Et malheur à nous si d'autres que nous-mêmes tiennent la clef, que je puis avec confiance demander au colonel Pelly ou à quelque autre de nos Résidents, non à Aboo-Shaht ou à Mascate, seulement pour la confirmation de cet établissement. Aussi longtemps que, sur les rives de ce golfe, nous n'avions affaire qu'à des Wahabites ou à un faible préfet persan à Linja (dans le Laristan, sur la rive orientale du golfe), ou à un chef arabe encore plus faible à Chiro ou à Bidaa, tout était bien, et comparativement facile. Une mauvaise volonté ou une opposition locale peut être ou négligée avec impunité ou rejetée haut la main. Il y avait peu à craindre de fâcheux appels à des puissances plus hautes et plus importantes et à une jalouse intention de leur part. Tout cela sera maintenant changé. Avec les Osmanlis disciplinés et s'organisant, nous aurons un voisin plus fort et moins accommodant qu'auparavant; un voisin aussi qui sait bien comment faire usage des plaintes officielles, des interventions diplomatiques et de toute la machinerie d'une rivalité et d'une obstruction insidieuses. Et, ce qui est pire encore, un voisin qui, quand il voit son moment pour se proclamer lui-même, — et cela doit arriver plus tôt ou plus tard, — pour se proclamer lui-même endommagé par nos procédés sur ses eaux littorales, ne manquera pas de faire appel à ceux qui profiteraient avec empressement de cette occasion offerte pour nous contrarier et injurier.

[1] Voir l'*Arabie contemporaine* (Paris, Challamel, page 19 et *passim*) et la carte qui y est jointe.

« La France est, pour le moment, grâce à Dieu, en dehors de cette prévision et y peut demeurer longtemps ; mais que le gouvernement ottoman soit maintenant disposé, et assez certainement pour qu'il veuille jouer dans les mains de la diplomatie russe, ce n'est pas une oiseuse imagination; c'est un fait assuré. La suzeraineté russe est à présent la meilleure carte de la Turquie, et elle est trop avisée pour ne pas en faire un essai. Maintenant, je ne puis pas dire ou penser que ce doive en définitive être alarmant ou préjudiciable à nous, qui savons aussi comment jouer notre propre jeu. Nous pouvons encore couper avec l'atout chacune des cartes de nos adversaires. Et, en politique, tous sont les adversaires de tous, spécialement les alliés — si nous le préférons. Seulement, je remarque que nous sommes, à l'occasion, pris d'un tremblement nerveux par le voisinage de la Russie à notre frontière indienne nord-est. Ne pouvons-nous pas comprendre que la Russie est beaucoup plus rapprochée de Bombay, et au cœur même de notre domaine indien, *par le golfe Persique?*

A. D'AVRIL.

TUNISIE. — Organe de l'Institut de Carthage, la *Revue tunisienne* vient de publier des extraits inédits d'un voyage accompli en 1731 : *Tunis, Le Bardo, Carthage*, par un savant embarqué sur l'escadre que commandait Duguay-Trouin. C. M. de la Condamine était alors dans sa trente et unième année. De retour en France, il s'embarqua avec l'expédition chargée de mesurer la longueur à l'Équateur de l'arc d'un degré du méridien. Il consacra à cette mission une bonne partie de sa fortune et rentra en France par l'Amazone, après avoir couru mille dangers.

Le récit publié par la *Revue tunisienne* nous montre la Régence au moment où la chasse aux esclaves n'était encore interdite aux forbans que sur une étendue de dix lieues le long des côtes de France. L'inexécution de cet arrangement donnait lieu à des conflits. Étant descendu à terre, La Condamine visite et décrit les ruines de Carthage ainsi que le Bardo.

Le principal intérêt de cette publication gît dans les notes fort instructives, dont le vicomte de Begouin l'a enrichi et dans les appendices dont il l'a complété, à savoir : 1° Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur Duguay-Trouin, lieutenant général de ses armées navales; 2° Mémoire pour servir d'instruction au chevalier de Caylus, capitaine de vaisseau. Ces deux précieux documents portent la date du 31 mai 1731 ; 3° Note sur ce qui arriva en 1727 à l'escadre commandée par M. de Mons.

ERRATUM à la liste des membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : *Ajouter :* M. L. de KERMAINGANT.

Le Gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La société d'Histoire Diplomatique a tenu son Assemblée générale annuelle le 2 juin 1899, à 8 heures 1/2 du soir dans l'une des salles de la Société des Agriculteurs de France.

On a entendu successivement le compte rendu du trésorier, M. Octave Noël, le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis de Barral, la lecture de M. Kurino, ministre du Japon, à Paris, la communication de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie Française, le discours de M. le duc de Broglie, président de la Société.

MM. le baron d'Avril, le marquis de Barral, le comte de Bourmont, Philippe Crozier, J. Delaville Le Roulx, J. Fagniez, R. de Maulde, E. Rott et le comte de Semallé, membres sortants du Conseil d'Administration, ont été réélus.

MM. le comte Tornielli, chevalier de Stuërs et L. Delavaud ont été nommés administrateurs, pour compléter le nombre des membres du Conseil.

La Société a admis dans les dernières séances du Conseil :

M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur du royaume d'Italie;

M. le comte de Florian, ministre plénipotentiaire.

M. Gaston Jooris, secrétaire de la Légation de Belgique;

M. le baron Ernest Bault, secrétaire du cabinet du roi des Belges;

M. le comte Xavier Orlowski, attaché à la Légation de Russie à Munich;

M. William Luvino, correspondant du *Times*, à Vienne;

M. Hector Pétin, avocat à Grenoble;

M. Nolowitch, directeur du journal *la Russie;*

Mme la comtesse de Talleyrand-Périgord.

Elle a perdu récemment :

M. Charles Piot, ancien archiviste général du royaume de Belgique.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Au 1er Janvier 1898, le solde laissé disponible, sur les recettes de l'exercice précédent, s'élevait à	3,846 10
A ce solde se sont ajoutés en 1898 le produit des cotisations, celui des ventes de nos de la *Revue*, ou de volumes publiés par la Société, et les intérêts des sommes déposées en compte courant, ainsi que les arrérages des quelques valeurs qui composent notre portefeuille, soit. . . , . . .	8.668 80
Ce qui fait ressortir pour l'année un total de recettes de.	12,514 90
Pendant le même exercice, les dépenses se sont élevées à	13,105 66
Laissant ainsi un déficit de	590 76

Je me hâte de déclarer que ce déficit n'est qu'apparent; car la somme des recettes réalisées ne comprend pas la totalité des cotisations de 1898, dont un certain nombre n'est encore réglé et, de ce fait, nous pouvons compter sur une rentrée ultérieure de près de 2000 fr. Dans ces conditions, après apurement de certaines dépenses d'impression appartenant à l'année dernière et dont le règlement n'a pu s'effectuer que dans les premiers mois de 1899, l'exercice se liquidera réellement avec un excédent de quelques centaines de francs.

En résumé, la situation générale n'a pas subi de changement appréciable. Il nous est même permis d'espérer, pour l'avenir, des améliorations et des plus values qu'une nouvelle organisation et des remaniements effectués récemment par le Conseil dans l'administration même de la Société ont préparées, et dont nous constatons déjà les heureux effets.

Nous avons l'honneur de vous prier d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

RAPPORT

DE M. LE MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT

L'UN DES SECRÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous étiez accoutumés, depuis la fondation de notre Société, à entendre, en ces jours de séances solennelles, votre dévoué Secrétaire général, M. de Maulde-La Clavière,, vous retracer ici les événements, heureux ou malheureux, qu'avaient eu a enregistrer nos annales pendant l'exercice écoulé. Et vous aimiez à l'écouter, lorsqu'il vous disait les travaux faits pendant l'année par les membres de la Société, lorsqu'il vous parlait de nos efforts individuels ou collectifs pour donner à notre chère association chaque jour plus de lustre et plus d'autorité, lorsqu'il vous parlait enfin de nos morts, rendant à ces collègues disparus un juste tribut de reconnaissance et d'hommage.

Vous devez donc vous étonner de voir que ce soit un autre que lui, qui vienne s'acquitter aujourd'hui de cette tâche, et force est à l'indigne successeur de s'excuser à l'avance pour la façon insuffisante dont elle va se trouver accomplie.

Au premier rang des événements notables et importants de notre année sociale, nous devons placer précisément, celui qui me vaut l'insigne et périlleux honneur de vous entretenir en ce moment ; je veux parler de la démission donnée, il y a quelques semaines, par M. de Maulde de ses fonctions de Secrétaire général de votre société et de celles de Directeur de vos publications.

Après avoir le premier conçu l'idée de la création de notre Société, M. de Maulde avait consacré, pendant douze années révolues, le plus clair de son temps, le meilleur de son activité,

le plus ardent de son zèle, à la faire grandir et prospérer. Et pour mieux y parvenir, il avait assumé sur ses épaules, avec une généreuse imprévoyance, le fardeau de fonctions si multiples, qu'il a fini par en être écrasé. Aussi, excédé de fatigue, a-t-il demandé à être relevé du poste qu'il avait occupé jusqu'à présent.

Votre conseil n'a pas cru devoir refuser à M. de Maulde le repos qu'il demandait et qu'il avait mérité. Sa démission a été acceptée; mais nous avons tenu à rendre à notre ancien Secrétaire général un éclatant hommage de reconnaissance, en l'appelant à l'honneur de devenir l'un des vice-présidents de notre Société.

Puis il a fallu pourvoir à son remplacement. Mais la succession était lourde, et personne ne s'est senti le courage d'en assumer toute la charge. Les secrétaires de votre conseil ont accepté d'assurer le service du secrétariat général, et M. le Comte Baguenault de Puchesse a bien voulu prendre la direction de votre *Revue* et de vos publications, avec l'aide d'un comité de rédaction et de lecture présidé par M. Albert Vandal.

Nous sommes convaincus que cette direction saura imprimer un nouvel élan aux travaux de la Société, rendre votre *Revue* encore plus intérressante et plus utile que par le passé, choisir des œuvres à éditer au moins égales comme qualités littéraires et comme valeur historiques, à celle que la Société à déjà fait paraître.

Cette année, le volume, qui vous a été distribué, marque une étape, j'allais presque dire une évolution importante, dans la marche de vos travaux. C'est la correspondance du baron Ignace de Koch, le secrétaire de Marie-Thérèse, publiée par M. Shlitter et tirée par lui des archives de Vienne.

Jusqu'à présent nous n'avions publié en volume que des travaux de nos sociétaires français. Nous avons voulu marquer davantage le caractère essentiellement international de notre Société, en donnant cette fois l'œuvre d'un de nos sociétaires étrangers, en le faisant sous le haut patronage du ministère des affaires étrangères d'un pays ami et en l'offrant solennellement

au monarque de ce pays, à l'occasion du cinquantenaire de son règne. Pourquoi faut-il, hélas ! qu'une tragique catastrophe soit venu, attrister la célébration de ce jubilé ? Pourquoi faut-il que notre hommage que nous nous faisions une joie d'offrir au vénérable souverain de la monarchie austro-hongroise au milieu d'une apothéose, ait dû lui être présenté dans le deuil et dans les larmes ? S. M. l'Empereur François-Joseph n'en a pas moins daigné l'agréer de la façon la plus flatteuse pour notre Société, et nous garderons précieusement dans nos archives la lettre que nous avons reçue à ce sujet de S. E. M. comte de Wolkenstein Trostberg.

Ce caractère international de notre œuvre, ainsi affirmé par la publication du travail de M. Schlitter, nous vous demanderons tout à l'heure de l'accentuer plus encore, en faisant une certaine place dans votre Conseil à l'élément étranger, en y faisant entrer deux membres du corps diplomatique accrédité en France, l'ambassadeur d'Italie et le ministre des Pays-Bas, M. le Cte Tornielli et M. le chevalier de Stuërs.

Je pense que non seulement vous approuverez ces choix ; mais encore qu'en les ratifiant vous direz que nous avons raison d'intertionaliser chaque jour davantage la Société d'Histoire Diplomatique.

Si en effet, parmi les diverses branches des connaissances humaines, il en est une qui ait plus particulièrement besoin d'internationalisme, c'est bien l'histoire diplomatique, maintenant surtout que les gouvernements ouvrent toutes grandes les portes de leurs archives d'État. N'est-il pas nécessaire, en effet, que profitant de cet esprit de libéralisme général, les historiens de France puissent dire aux historiens d'Autriche, ceux de Prusse aux historiens d'Angleterre, ceux de Russie à ceux d'Espague : « Voici ce que nous trouvons dans nos archives nationales à propos de tel ou tel événement, auquel ont pris part nos deux pays- — Est-ce exact ? — Voici d'après les instructions de nos ministres et les dépêches de nos ambassadeurs, ce que supposait notre gouvernement des projets et de la con-

duite du vôtre dans telle ou telle circonstance. Dites nous vos archives justifient, ou si elles démentent ces hypothèses ! »

La publication que votre Société vient de faire du travail de M. Schlitter fournit, dès les premières pages du volume, un éclatant exemple du profit que peut tirer l'histoire de cette confrontation de témoignages, puisés à des sources différentes. Elle prouve à quel point les diplomates et les gouvernements de deux pays se trompent parfois sur leurs intentions et sur leurs idées réciproques, comme sur l'orientation réelle de leurs politiques respectives, quelles préventions injustifiées ils nourrissent souvent les uns à l'égard des autres. C'est ainsi qu'au lendemain de la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, les instructions données au marquis d'Hautefort, le nouvel ambassadeur que la Cour de Versailles envoyait à Vienne, indiquent clairement que personne ne croyait en France aux assurances pacifiques de la Cour d'Autriche ; tandis que le mémoire rédigé par Bartenstein, à la suite du conseil des ministres tenu par Marie-Thérèse le 7 mars 1749, prouve au contraire la sincérité absolue de ces assurances. Les pièces tirées des archives de Vienne éclairent, complètent et corrigent par conséquent celles qui proviennent de notre dépôt du Quai d'Orsay.

Et il en sera souvent ainsi, et grâce à ces échanges de documents internationaux, que notre Société voudrait rendre chaque jour plus fréquents et plus faciles, l'Histoire, qu'on n'a peut-être pas eu tout à fait tort d'appeler dans le passé la Grande Menteuse, deviendra de plus en plus la Grande Véridique.

Puissent, Mesdames et Messieurs, la publication du travail de M. Schlitter et l'entrée de M. le comte Tornielli et de M. le chevalier de Stuërs dans votre conseil, être, nous n'aurons pas l'outrecuidance de dire un premier pas, mais un nouveau pas, dans cette voie si éminemment profitable à l'utilité et à la grandeur de l'histoire diplomatique.

Le volume qui vous sera distribué pour l'année en cours, sera un volume de notre éminent collègue M. Vandal. Le nom seul de l'auteur vous dit d'avance quelle sera l'excellence de l'œuvre.

En 1900 vous aurez la suite des lettres de Fourquevaux, que nous promet M. l'abbé Douais.

A côté des volumes qu'elle publie chaque année, votre Société fait paraître, vous le savez, quatre fascicules d'une *Revue* dont la composition et l'esprit n'ont pas été sans soulever quelques critiques dans le passé. Je ne saurais vous dire ce que sera cette *Revue* demain, puisque la direction que va lui imprimer M. le comte Baguenault de Puchesse n'a pu encore se faire sentir. Ce que je puis vous assurer, c'est que votre Conseil ne pouvait pas la mettre en de meilleures mains, et que déjà M. Baguenault de Puchesse s'est attelé, avec le plus grand zèle et le plus grand dévouement, à l'œuvre délicate et difficile de réformer, de modifier, d'améliorer le caractère de cette publication. Il va sans dire que les réformes n'auront à s'appliquer qu'à l'ensemble de la publication, qu'à son esprit général, car jamais peut-être, pris individuellement, les articles qui y ont paru n'ont été meilleurs et plus intéressants que cette année.

Est-il besoin de vous les rappeler ? Est-il besoin de redire combien ont été attrayantes les deux lectures faites à notre assemblée générale de l'an dernier et publiées dans la livraison de juillet 1898, en même temps que la belle étude de M. de Maulde sur Canovas del Castillo, et que ce régal de délicats qu'est toujours l'allocution, par laquelle notre illustre président clôture les travaux de l'année sociale ?

La livraison d'octobre ne le cède en rien à celle de juillet. M. Rodocanachi y traite un sujet un peu spécial, mais curieux et d'un réel intérêt historique : les Iles Ioniennes sous la domination russe et la domination française de 1799 à 1814. Puis c'est M. de la Tourasse qui y raconte les longues négociations des Provinces Belges, révoltées contre l'Espagne, avec le duc d'Anjou, pour assurer sous le sceptre de ce prince, et avec l'appui de la France, l'indépendance de ces contrées. Cet article nous donne un avant-goût de ce que sera le livre que M. de la Tourasse se propose de publier sur ce sujet, et dont l'étude parue dans notre recueil n'a été en quelque sorte que l'argu-

ment et le sommaire. L'article est donc une vraie primeur, comme nous souhaitons d'en voir souvent dans notre *Revue*.

L'abdication et l'emprisonnement du premier roi de Sardaigne contés par M. Alfred Baraudon, avec son talent ordinaire dans cette même livraison, ont été également l'un des clous de notre Revue cette année.

J'en dirai autant de l'épisode intitulé *Au Camp d'Altranstadt*, et traité par M. Syveton avec tout ce luxe de détails anecdotiques que nous aimons à trouver aujourd'hui dans les travaux historiques, et qui en rend la lecture si particulièrement attachante.

Dans la livraison de janvier c'est d'abord M. Georges Salles, qui nous entretient de ce curieux scandale diplomatique qui fut au XVIe siècle la demande de médiation adressée par François Ier à la ligue de Smalkalde. François 1er manquait évidemment de préjugés, puisqu'il ne craignait pas, lui souverain catholique, après avoir fait alliance avec le Grand Turc, de recourir aux bons offices d'une ligue de princes protestants. Instructive à ce point de vue, l'étude de M. Georges Salles ne l'est pas moins à celui des formes diplomatiques de cette époque, pour laquelle il est si rare et si difficile de pouvoir fournir, comme il le fait, tous les détails et toutes les pièces d'une négociation de paix.

M. le vicomte Boutry nous raconte, avec autant d'esprit que de talent dans ce même numéro, une intéressante affaire d'espionnage au XVIIIe siècle. Le premier rôle dans cette aventure est tenu par une femme, la baronne de Rieben, veuve riche et belle, espionne par amour du baron de Knyphausen, ministre de Prusse en France. Ce fut pour le suivre qu'elle vient se fixer à Paris ; mais la rupture survenue entre la Prusse et la France en 1756 met fin à ce roman d'amour *sui generis*, et l'idylle de Mme de Rieben se termine à la Bastille.

Mais il faudrait citer tous les articles parus, si l'on voulait rendre aux auteurs la justice qu'ils méritent. Ce serait abuser inutilement de votre patience, car tous vous les avez lus et appréciés.

Ce rapport serait malheureusement incomplet s'il ne se ter-

minait par la mention des membres que notre Société a eu la douleur de perdre pendant le cours de cette année.

Notre Société, vous le savez, se compose de deux éléments bien distincts : ceux qui écrivent et ceux qui font l'histoire diplomatique, sans compter les « cumulards » qui écrivent l'histoire du passé, après avoir dans le présent collaboré par leurs actes à préparer des matériaux et à fournir des sujets aux historiens de l'avenir.

Du nombre de ces derniers était M. le comte de Chaudordy, un des membres de votre conseil, dont notre président vous entretiendra plus particulièrement tout à l'heure.

De ce nombre fut aussi M. Joseph Jooris, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges près la Confédération helvétique, que la mort est venue frapper il y a quelques mois à son poste, en plein travail et en pleine activité. Diplomate avant tout, diplomate de carrière par excellence, M. Jooris était en même temps un écrivain, dont les Revues belges ont publié maint et maint article, et qui laisse après lui plusieurs œuvres importantes, entre autres une substantielle étude sur la Papauté et les Eglises d'Orient, et une monographie de la Roumanie des plus instructives et des plus intéressantes. M. Jooris connaissait ce pays mieux que personne y ayant fait une notable partie de sa carrière, d'abord comme consul général, puis comme ministre résident. Ce fut de Bucarest que, promu au grade de ministre plénipotentiaire, il fut envoyé à Berne, où il vient de mourir. M. Jooris est resté dix ans à Berne et ne quittait guère la Suisse, où il s'était fait une position vraiment exceptionnelle, que pour aller siéger à cette commission des examens diplomatiques, dont sa vaste érudition et ses hauts grades universitaires l'avaient tout naturellement appelé à faire partie. C'était non seulement un homme d'une haute capacité professionnelle et d'un grand savoir, mais aussi un homme aimable et sympathique aimé de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de le connaître.

Homme aimable et sympathique par excellence était aussi notre

regretté collègue M. de Vernouillet. Né le 18 avril 1829, licencié en droit, officier d'académie, attaché à Rome le 6 septembre 1852, à la direction politique le 21 août 1856, secrétaire en Chine le 22 octobre 1859, il prit en cette qualité une part active à la campagne de Chine, à la suite de laquelle il fut médaillé, et fut le premier diplomate qui entra à Pékin. Chevalier de la légion d'honneur en 1861, puis successivement secrétaire à Constantinople, à Buenos-Ayres, à Florence, Athènes, Saint-Pétersbourg et Rome, chargé d'affaires à Madrid, ministre à Lima et enfin au Maroc. Officier de la légion d'honneur en 1878, promu à la première classe de son grade en 1880, mis en disponibilité en 1881, il prit enfin sa retraite en 1885, après avoir, comme vous venez de le voir, fourni une des carrières les plus laborieuses et les mieux remplies qu'il soit donné d'avoir. Moins universel que M. Jooris, il n'avait pris la plume de l'écrivain que pour se consoler de n'avoir plus à manier celle du diplomate. Mais comme il devait sembler dur à un homme du tempérament de M. de Vernouillet de n'avoir plus qu'à raconter les événements historiques du passé, au lieu de collaborer à l'histoire du présent et de l'avenir, de narrer le siège de Rhodes de 1552, au lieu de relater les milles complications diplomatiques dont était journellement le théâtre ce pays du Maroc, objet de tant de convoitises internationales et où il avait obtenu, au milieu de toutes ces convoitises, en 1877 que le Sultan confiât, à une mission française la réorganisation de son armée. Ce fut notre Société qui profita des loisirs féconds de M. de Vernouillet et l'encre du dernier article publié par lui dans notre *Revue* n'était pas encore sèche, quand il est mort.

Comme M. de Vernouillet, M. Charles-Ernest Millon de la Verteville, parcourut un à un tous les grades de la carrière diplomatique et mourut ministre pénipotentiaire de 1re classe. Je ne sache pas qu'il ait jamais fait œuvre d'historien, quoiqu'il aimât passionnément l'histoire diplomatique, ou pour mieux dire parce que, diplomate jusqu'au bout des ongles, et éperdûment épris de la carrière qu'il avait embrassée, il aimait

à chercher, dans l'histoire des événements internationaux du passé, des exemples et un enseignement.

Exclusivement diplomate fut aussi le comte Armand, et diplomate du type le plus classique. Entré aux Affaires étrangères, comme simple attaché, en 1850, il conquit un à un tous les grades du service diplomatique et ne sortit de ce service qu'en 1878. Il était alors, et depuis plusieurs années déjà, ministre plénipotentiaire de 1re classe. Et pendant ses vingt-huit ans de carrière, il eut la bonne fortune de se trouver presque constamment aux postes les plus intéressants, et au moment où ces postes l'étaient le plus : à Londres, lors de la guerre de Crimée ; en Hanovre, trois ans à peine avant les événements qui devaient rayer ce pays de la liste des états indépendants de l'Europe ; à Rome, à l'époque du coup de main tenté par Garibaldi contre les états pontificaux ; au cabinet du ministre en 1869, au lendemain de Sadowa et à la veille, hélas ! de Sedan. Mais hâtons-nous d'ajouter que M. le comte Armand n'eut à encourir aucune responsabilité dans les événements diplomatiques qui furent la cause ou le prétexte de notre rupture avec la Prusse en 1870. Le ministre, dont il fut le chef de cabinet, avait déjà quitté les Affaires étrangères lors de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, et M. le comte Armand avait été relégué dans le seul poste relativement secondaire qu'il ait occupé pendant sa longue carrière, celui de Lisbonne. Le point culminant de cette carrière avait été celui où, gérant par intérim notre ambassade près le Saint-Siège, il avait décidé par ses pressantes dépêches le gouvernement impérial à répondre, par l'expédition de Rome, aux appels désespérés de Pie IX, et ce, malgré les hésitations de M. de Moustier et le mauvais vouloir de M. Rouher. Quel que puisse être le jugement que l'on porte sur l'opportunité ou l'inopportunité de l'expédition de Rome, on ne peut que rendre hommage à l'activité, au zèle, à la finesse et à l'énergie que déploya M. le comte Armand pour faire parvenir aux Tuileries, malgré l'état de blocus où se trouvaient alors les États pontificaux et malgré l'interruption des com-

munications, les instances du Saint-Père, et l'éloquent plaidoyer dont il accompagna ces instances. Ce fut ce plaidoyer qui enleva l'affaire et décida l'Empereur.

Le comte de Salverte, quoique appartenant à une famille de diplomates, n'eut jamais lui-même d'autre lien avec les choses de la diplomatie que celui des études historiques. Né à Paris le 22 janvier 1833, d'une vieille famille bretonne, il fit ses études au lycée Louis-le-Grand, dont les palmarès mentionnent plusieurs fois son nom comme Lauréat du Concours Général. Il passa avec le numéro 2, les examens d'admission au Conseil d'Etat. Maître des requêtes en 1865, il reçut en 1880 la rosette de l'Instruction publique et en 1894 celle de la Légion d'honneur. Tous ceux qui l'ont connu respectaient en lui un homme supérieur par ses qualités morales, comme par l'intelligence et la haute érudition. Travailleur infatigable, il aimait à se reposer dans le commerce des hommes d'élite dont il recherchait volontiers la société, et qu'il aimait à écouter, sachant d'ailleurs les charmer à son tour par sa conversation toujours riche en souvenirs précieux et en sages jugements. Artiste, érudit et lettré, M. de Salverte eut surtout le goût des études historiques. Il leur consacra la plus grande partie de ses loisirs, notamment pour documenter un livre de famille, qui parut en 1887. Il a succombé le 10 février dernier à une courte maladie, laissant d'universelles sympathies et de légitimes regrets.

M. Charles Yriarte, inspecteur des Beaux-Arts, après avoir été inspecteur de l'Opéra, était un artiste de goût et un fin lettré, particulièrement au courant des choses de l'étranger, espagnoles et italiennes surtout, comme l'attestent plusieurs de ses œuvres et notamment cette étude exquise intitulée : Un *Patricien de Venise* Ecrivain de race, délicat observateur des physionomies et des mœurs, il a fait une série de portraits contemporains qui resteront fixés dans le souvenir de tous, et qui sont de véritables tableaux de genre à la fois délicats, élégants et fouillés. Il eut pu d'ailleurs les brosser, au lieu de les écrire, sachant manier le pinceau avec autant de bonheur qu'il maniait

la plume. Comme historien il a écrit, outre sa vie d'un Patricien de Venise, que l'Académie française a justement couronnée, une étude sur Florence et les Médicis, et une autre sur Alexandre Borgia ; il a fait un livre des plus intéressants sur *les Princes d'Orléans,* et laissé une foule d'œuvres où se révèle, à côté des qualités du chercheur consciencieux et du fin observateur, ce charme d'un style pour ainsi dire pictural, qui fait constamment image et aime à placer choses et gens dans le cadre le plus approprié à les faire vivre ou revivre aux yeux du lecteur.

Tout différents étaient le genre d'esprit, et le caractère des œuvres de M. Tamizey de Larroque, cet autre collègue disparu, que la mort n'a pris que septuagénaire, tandis qu'elle enlevait M. Yriarte jeune encore, dans toute la force de l'âge. Mais tout septuagénaire qu'il fût M. Tamizey de Larroque a travaillé jusqu'à l'heure de sa mort. Personne ne connaissait mieux que lui les sources de l'histoire de France, surtout des XVe et XVIe siècles ; personne n'y puisait avec plus d'érudition et d'autorité que lui. Mais, tandis que M. Yriarte recherchait surtout dans l'histoire le côté attrayant, M. Tamizey de Larroque en prenait lui les côtés instructifs et sérieux. M. Yriarte contait, M. Tamizey de Larroque enseignait. La Guyenne, le Languedoc et la Provence avaient ses préférences, et la liste serait longue de tous les personnages oubliés que cet aimable érudit a sortis de la poussière des archives pour les faire revivre et reparaître au grand jour de l'histoire. Il en est un qui intéresse tout particulièrement la diplomatie : François de Noailles, qui succéda à son frère, en 1556, comme ambassadeur en Angleterre, qui fut plus tard ambassadeur à Venise, et devint jusqu'à sa mort, arrivée en 1585, le conseiller intime de Catherine de Médicis et d'Henri III, qu'il poussa, sans succès d'ailleurs, à la conquête des Pays-Bas. La grande œuvre de M. Tamizey de Larroque fut surtout la publication dans la collection de Documents inédits de l'Histoire de France, de la correspondance de Piresc.

Il me faut terminer cette liste, hélas si longue, de nos collè-

gues disparus dans l'année, par une mention toute spéciale de ce zélé collaborateur de nos travaux que fut pendant plusieurs années et que s'apprêtait à redevenir M. Spont, lorsque la mort nous l'enleva en pleine jeunesse, en plein avenir. Il appartenait lui aussi à la catégorie des érudits et des chercheurs, qui aiment à fouiller dans les recoins les plus obscurs et les plus ignorés de l'histoire. Travailleur modeste, mais infatigable, M. Spont s'est du reste tué à force de travail. Il était de ceux dont on peut dire que chez eux la lame use le fourreau, car malgré une santé qui fut toujours frêle et qu'il avait fini par rendre tout à fait débile, il avait débuté dans la vie par les fatigues du Doctorat ès lettres, puis par celles des cours de l'Ecole des Chartes Il n'en n'était sorti enfin que pour continuer à vivre dans cette poussière des archives, qui était devenue un véritable besoin pour son tempérament de chercheur, mais qui devait être mortelle pour ses pauvres poumons. Malgré sa jeunesse il laisse deux grandes œuvres, qui lui survivront : une histoire de la marine française au XVIIIe siècle et une magistrale étude sur Semblançay. M. Spont a été pendant plusieurs années secrétaire de la rédaction de notre *Revue,* et il venait d'accepter une nouvelle collaboration à la partie bibliographique de ce recueil, quand il nous fut soudainement enlevé. Ce n'est donc pas seulement un collègue aimé que nous perdons en lui, c'est aussi un des plus précieux et des plus dévoués auxiliaires de notre œuvre.

Il ne me reste plus, Mesdames, et Messieurs, qu'à vous demander pardon pour avoir si longuement abusé de votre patiente attention et à céder la place aux éminents collègues, dont l'éloquente parole, faisant le charme de cette séance, va vous dédommager de m'avoir écouté.

LE JAPON

DANS SES RAPPORTS

AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES

C'est un acte vraiment audacieux pour moi d'entreprendre de faire une allocution dans la langue française, que j'apprends depuis peu de temps, devant l'auditoire éminent qui compose cette noble Assemblée. Je crains de ne pouvoir arriver à me faire comprendre de vous; j'ose espérer cependant, Messieurs, que vous voudrez bien prêter l'oreille un instant à ce que j'aurai l'honneur de vous exposer.

Il est de notoriété universelle que le Japon, en dépit d'une ancienne civilisation malheureusement peu connue, — qui lui est pourtant particulière, — est resté, pendant des siècles, comme entièrement isolé du monde, et que, s'il s'est décidé, il y a quarante ans, à ouvrir quelques-uns de ses ports au contact étranger, je ne vous dissimulerai point que ce n'était pas conformément à notre propre volonté, mais plutôt devant l'insistance des puissances étrangères, qui avaient intérêt à nous mettre en rapport avec elles. Personne ne s'attendra, dans ces conditions, à ce que les hommes d'État, qui dirigeaient notre pays à cette époque fussent rompus aux affaires concernant les relations extérieures : usages diplomatiques, conventions internationales, questions de douanes ; rien ne leur était familier ; leur expérience y était nulle. Et, il n'est point étonnant que les traités conclus dans ces circonstances ne fussent pas avantageux pour notre pays, soit pour les tarifs douaniers, soit pour l'établisse-

ment de la juridiction consulaire, soit enfin pour toute autre matière. De plus, le Gouvernement de cette époque, dominé par l'idée de l'isolement, adopta, après l'ouverture des ports, une politique consistant à mettre, autant que possible, les étrangers à l'écart, à ce point qu'ils étaient enfermés dans des concessions assignées par les traités. Il en est résulté, comme conséquence naturelle, que les stipulations textuelles des traités ont été outrepassées dans la pratique sur plusieurs points, dans lesquels la question de la juridiction consulaire est des plus saillantes.

Aux termes des traités, la limite de la juridiction consulaire est nettement dessinée. En effet, le traité conclu le 18 octobre 1869 entre le Japon et l'Autriche-Hongrie qui, précisément à cause des grands avantages qu'il conférait, a servi de base aux exigences des puissances étrangères (en vertu de la clause, sans limite ni condition, de la nation la plus favorisée, insérée dans tous les autres traités existants), stipule textuellement pour les affaires civiles dans son article 5 : « Dans le cas où des sujets « austro-hongrois intenteront des procès contre des sujets japo- « nais, l'autorité japonaise en fera le jugement. Par contre, si « des sujets japonais intentent des procès contre des austro- « hongrois, l'autorité austro-hongroise en fera le jugement. » Et. pour les affaires criminelles, l'article 6 du même traité dit : « Des austro-hongrois qui se rendront criminels contre des « sujets japonais ou autres, seront traduits devant les conseils « austro-hongrois et punis conformément aux législations de « l'Autriche-Hongrie. »

Vous le voyez, par ces textes, les seuls privilèges concédés par les traités ne comportaient que le droit de jugement dans le cas où les étrangers se trouvent dans l'état de défenseur ou de prévenu. La juridiction consulaire ayant un caractère exceptionnel par sa nature, on ne devrait pas lui donner une interprétation large, mais seulement une interprétation étroite strictement conforme aux stipulations des traités.

N'est-il pas évident, en effet, que tous les droits qui appartiennent à un État souverain, et qui ne sont pas expressément

aliénés lui sont réservés, et qu'il lui est bien loisible d'en avoir le libre exercice, sans être entravé par personne. Malheureusement, à cause des préjugés formés par un long usage dans d'autres pays orientaux où les européens paraissent avoir, depuis des siècles, une juridiction consulaire très étendue, et par l'esprit même du Gouvernement japonais qui voulait isoler les étrangers dans des emplacements déterminés, une juridiction consulaire, d'origine purement limitative, s'est élargie graduellement au fur et à mesure que se présentaient des questions nouvelles pour les représentants des puissances étrangères; de telle sorte que les étrangers ont fini par agir comme s'ils avaient l'immunité entière vis-à-vis des lois japonaises et comme s'ils se croyaient complètement exempts de l'obéissance à nos lois.

Comme résultat final, on s'est trouvé même dans l'impossibilité d'appliquer aux étrangers certains règlements administratifs des plus indispensables, et les inconvénients qui en ont découlé ont été naturellement innombrables.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples bien significatifs. Il y a quelques années, un Consulat, locataire d'un immeuble japonais, ne payant pas de loyer, le Gouvernement local, propriétaire, se trouva obligé d'intenter un procès auprès de ce Consulat, contre son titulaire lui-même. Malgré le bien fondé du demandeur, celui-ci ne put jamais obtenir gain de cause, parceque le Consul juge était, comme par ironie, défenseur lui-même en l'espèce, et laissa naturellement l'affaire toujours en suspens.

Au point de vue de l'extradition aussi, des cas se sont souvent présentés qui ont donné lieu à de laborieuses négociations diplomatiques, que des consuls étrangers prétendaient avoir droit de juridiction sur des criminels étrangers venant se réfugier au Japon, quoiqu'il fût établi bien clairement par les textes des traités que ce droit n'existait point.

Quand le Gouvernement japonais en 1893 intenta un procès auprès du tribunal consulaire de la Grande-Bretagne à Yokohama contre une Compagnie de navigation anglaise, au sujet de la

collision d'un navire de guerre impérial avec un bateau marchand appartenant à cette Compagnie, celle-ci adressa à ce tribunal une demande reconventionnelle pour le même fait. Le Tribunal consulaire de Yokohama, ainsi que la Cour d'appel anglaise à Shanghaï arrêtèrent, tous les deux, que cette demande reconventionnelle était aussi du ressort de la juridiction consulaire à Yokohama. Or, une demande reconventionnelle est, en droit, un procès indépendant et séparé de l'affaire principale, et si donc, ces deux cours s'inspirant de ce principe juridique, ont reconnu les stipulations du traité, elles auraient certes dû juger d'une autre manière.

Ces jugements, étant en contradiction flagrante avec la stipulation du traité, furent portés devant le Conseil Privé (Privy Council) à Londres, qui, heureusement, à la suite d'une interprétation exacte des clauses du traité, cassa les deux jugements antérieurs. Ainsi, il fallut beaucoup de difficultés, outre une énorme perte de temps et d'argent pour faire reconnaître l'existence d'un simple texte des traités.

De même, pour le droit de visite et de recherche que tous les États belligérants exercent en temps de guerre, quelques contestations ne pouvaient manquer d'être soulevées, toujours relativement à la question de la juridiction consulaire.

Ainsi, pendant la dernière guerre sino-japonaise, le Gouvernement Japonais exerça le droit de visite à l'égard d'un paquebot étranger en relâche dans un port japonais. Bien que cette question se trouvât nettement en dehors des exemptions accordées, un représentant compétent protesta contre cette mesure, comme si les étrangers jouissaient de l'exterritorialité absolue au Japon.

Voilà fort sommairement, Messieurs, ce qui regarde le Gouvernement Japonais. Pour nos nationaux pris individuellement, les difficultés ne sont pas moindres, les obstacles qu'ils rencontrent sont immenses quand ils recourent aux tribunaux des consuls étrangers, soit parce que ces derniers ne sont souvent que des marchands, soit parce que la plupart sont peu versés dans la science juridique. Il est vrai que nos nationaux se croyant

lésés dans leurs droits peuvent en appeler aux tribunaux réguliers des pays originaires des consuls ; mais vu la trop grande distance, d'énormes frais de procès et mille autres difficultés, vous comprendrez, Messieurs, que ce moyen n'est remède que de nom. L'existence de la juridiction consulaire actuelle au Japon contribue donc à élever, entre les indigènes et les étrangers, une haute muraille qui empêche de s'établir entre eux la sympathie mutuelle qui, seule, pourrait aider efficacement au développement des bonnes relations entre les puissances.

En même temps que cette constatation, je suis porté insensiblement à penser que la juridiction consulaire, parfois inévitable peut-être par suite de certaines circonstances particulières dans certains pays, ne pourra pas ne pas rester une institution tant soit peu défectueuse, à moins que l'on n'en fasse de sérieuses études vers son amélioration.

Aussi, un des premiers soucis du Gouvernement Impérial qui s'est formé après la Restauration de 1868, était-il naturellement la revision des traités qui comprennent, de plus, les arrangements unilatéraux stipulés à l'égard des tarifs douaniers, mettant de sérieux obstacles à la juste réglementation de cette matière.

A la différence de l'administration antérieure, le nouveau Gouvernement de la Restauration se décida franchement à adopter les principes de progrès avec toutes les réformes de la civilisation moderne dans toutes les branches de la vie nationale, soucieux de recouvrer complètement la souveraineté amoindrie et de donner ainsi à notre pays un rang égal à celui des puissances européennes.

Le temps ne me permet pas de vous exposer, aujourd'hui, en détail tout ce que nous avons fait dans ce but depuis trente ans. Je me bornerai à vous raconter succinctement les principales réformes exécutées dans mon pays avec un enthousiasme entraînant et presque sans exemple, et secondé puissamment par la bonne volonté du peuple tout entier.

Tout d'abord, c'est la question de l'éducation populaire qui

préoccupa le Gouvernement Japonais. Il est vrai qu'avant la Restauration même, il y avait un grand nombre d'écoles primaires qui répandaient, dans une très large mesure, l'instruction publique ; mais c'étaient, pour la plupart, des établissements privés. A peine donc le Gouvernement Impérial eût-il pris le pouvoir, que l'on établit l'enseignement d'État à tous les degrés en le rendant obligatoire pour tous les enfants. En outre, il ne négligea rien, soit en créant des universités, des écoles supérieures ou techniques, soit en envoyant en Occident quelques-uns de ses meilleurs étudiants. Et, aujourd'hui, le Japon est, sans contredit, un des pays du monde, où l'instruction publique est le plus répandue et le plus enracinée.

Avec le décret impérial du 29 août 1871, le Gouvernement de la Restauration abolit complètement la féodalité séculaire et remplaça l'ancienne division en provinces par une nouvelle organisation en préfectures, avec tous les principes d'une administration libéralement moderne. Aussitôt il adopta le système du service obligatoire de l'armée de terre et de mer ; et l'on sait dans quel état se trouvent actuellement nos deux armées.

Dès le lendemain de la Restauration, nous nous préoccupâmes d'une grande réforme législative avec un zèle persévérant ; nous commençâmes la confection de plusieurs codes ayant pour bases les idées occidentales et entreprîmes une réorganisation judiciaire présentant toutes les garanties de lumière et d'impartialité.

Pour la législation criminelle, un code pénal et un code de procédure criminelle ont été mis en vigueur dès le 1er janvier 1882. Vous savez que les projets de ces deux codes avaient été rédigés, avec un grand soin, par votre éminent jurisconsulte, M. Boissonnade qui, pendant plus de vingt ans, a rendu d'immenses services au Japon avec un dévouement remarquable. Quelques temps après, les codes civil, commercial et de procédure civile ont été successivement mis en pleine exécution.

Le système pénitentiaire aussi s'améliora constamment, et les prisons chez nous sont établies sur le meilleur modèle des prisons modernes.

Nous possédons, depuis le 2 février 1890, une loi sur l'organisation judiciaire avec les principes de l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'autorité administrative, de l'inamovibilité et de la pluralité des juges, et tout ce qui peut garantir le bon fonctionnement de la magistrature.

Enfin, depuis 1889, nous avons la nouvelle Constitution avec le régime représentatif, et tous les principes assurant la liberté individuelle et réglant les rapports des pouvoirs publics. Il faut remarquer à ce sujet que le peuple japonais s'est discipliné au régime représentatif, au moyen des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement, établis longtemps auparavant, et que, par conséquent, le nouveau Parlement organisé par cette Constitution n'en est qu'une conséquence logique et naturelle. Quoiqu'on en dise, le régime représentatif s'est assez bien comporté chez nous jusqu'ici et s'améliorera de plus en plus.

Ici, je tiens à vous dire que cette Constitution stipulant clairement l'inaliénabilité et l'indivisibilité de la Souveraineté Impériale, l'existence de la juridiction consulaire est devenue plus que jamais inadmissible.

Un mot, maintenant, sur les principes dirigeant les relations extérieures du Japon avec les autres puissances.

Le Gouvernement Impérial, animé de la noble ambition d'entrer dans le concert des puissances occidentales, s'est efforcé constamment, dans sa politique extérieure, de resserrer toujours davantage les bonnes relations avec les puissances étrangères, et de régler tous ses actes en stricte conformité avec les principes du droit international en usage entre les pays les plus civilisés du monde.

En effet, tout d'abord, à peine la guerre eût-elle éclaté entre la France et la Prusse en 1870, que le Gouvernement Impérial s'empressa de publier une déclaration de neutralité dont la parfaite conformité aux usages établis causa une certaine surprise aux yeux de l'occident.

En 1874, un paquebot d'un pays sud-américain entra dans un port du Japon, chargé d'une cargaison d'esclaves. Le Gouverne-

ment Japonais, fort soucieux du principe d'humanité reconnu par le droit international, n'hésita pas un instant à saisir ce paquebot et à émanciper tous ces malheureux.

D'autre part, notre pays, toujours désireux de participer aux actes internationaux, a adhéré, vers cette époque, à la Déclaration de Paris de 1856. Peu après, il donna son adhésion à la Convention internationale de Genève pour la « Croix-Rouge » et successivement aux conventions internationales des postes et télégraphes, de la propriété industrielle, littéraire, etc., etc.

Enfin, pour tout ce qui concerne les choses de la guerre à l'occasion des hostilités avec la Chine : traitement des prisonniers, des blessés, conduite envers les morts, prises maritimes, protection du commerce neutre, neutralisation de Shanghaï, centre commercial de l'Extrême-Orient, je puis vous dire que les actes du Gouvernement Japonais ont été, de l'avis unanime des autorités du droit international, sinon supérieurs, du moins pareils à ceux des États occidentaux.

Vous avez vu, Messieurs, par l'exposé sommaire que je viens de vous faire, combien était justifiée la revendication du Japon en demandant aux puissances occidentales la revision des traités existants.

Toutefois, malgré tous les efforts du Gouvernement Impérial dès l'année 1871, il ne pouvait point atteindre son but, à cause de circonstances difficiles, venant parfois du côté diplomatique et parfois du mécontentement de l'opinion publique du pays ; et comme j'ai été mêlé à cette affaire, dès son début, je suis le premier à connaître les mille difficultés soulevées au cours des nombreuses négociations.

Cependant, quand le marquis Ito reprit, avec le feu comte Mutsu, les négociations, notre juste revendication fut finalement reconnue et notre œuvre nationale fut enfin couronnée de succès. Le premier nouveau traité fut, en effet, signé à Londres le 17 juillet 1894 par lord Kimberley et le vicomte Aoki, et le second fut conclu à Washington le 22 novembre suivant entre le secrétaire d'État Gresham et votre humble serviteur qui

avait l'honneur de représenter alors le Japon aux États-Unis.

Les autres traités se suivirent l'un après l'autre ; et vous savez que le nouveau traité franco-japonais fut signé à Paris le 4 août 1895 entre M. Hanotaux et M. Soné, mon prédécesseur en cette ville.

Messieurs, tous ces nouveaux traités vont être mis en vigueur dès le 17 du mois prochain ; et j'ai hâte de vous dire que cette date ouvre une époque extraordinairement importante et entièrement nouvelle pour les relations de mon pays avec les puissances étrangères.

En effet, nos nouveaux traités conclus respectivement avec les puissances européennes et américaines, qui ne sont, à dire vrai, que les fruits de nos efforts persévérants, sont de nature à nous mettre sur le pied d'une parfaite égalité et basés sur le principe de réciprocité et de la nation la plus favorisée. Notre pays s'ouvrira franchement et totalement aux étrangers, qui pourront librement aller, venir, voyager, résider sur tout notre territoire, avec la pleine jouissance des droits civils et qui y auront toute la sécurité et les garanties désirables et la liberté de tous métiers et professions, soit du commerce, soit de l'industrie. La juridiction consulaire disparaîtra pour jamais.

Vous pouvez être absolument sûrs que les étrangers auront partout un excellent accueil. Le Gouvernement Japonais s'efforcera d'appliquer libéralement et scrupuleusement toutes les stipulations des traités ; quant au peuple japonais, affable et hospitalier par caractère de race, comme on le sait, et heureux de se délivrer enfin des états anormaux, il mettra le plus grand empressement à rendre très agréable son contact avec les hôtes étrangers.

Et, moi-même, Messieurs, je me félicite bien sincèrement de prévoir qu'avec la mise en vigueur des nouveaux traités, le dernier mur qui sépare les étrangers des Japonais étant définitivement détruit, leurs relations personnelles et internationales deviendront beaucoup plus agréables, cordiales, multiples et excellentes à tous les points de vue.

Dans ces derniers trente ans, Messieurs, le Japon, poursuivant sans défaillance son œuvre de progrès, a traversé un long espace de l'histoire européenne, depuis les temps féodaux du moyen âge jusqu'à la civilisation du dix-neuvième siècle. Et si, grâce au concours et à la coopération des puissances occidentales, nous pouvons marcher toujours comme pionniers de la civilisation moderne, propagateurs des lumières humanitaires, soutiens puissants de la paix en Extrême-Orient, et champions acharnés du droit international, nos vœux nationaux seront exaucés.

S. Kurino.

LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

ENTRE

LA FRANCE ET LA SAVOIE

AU MOMENT DE LA PAIX DE RYSWICK

PAR

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

Au mois d'aout 1696, le duc de Savoie, Victor-Amédée, signait à Turin avec le comte de Tessé, un traité qui mettait fin à la guerre soutenue par lui depuis sept ans contre Louis XIV. La restitution de Pignerol et le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne, « sans qu'il lui en coûtat rien », comme il l'écrivait lui même au Pape Innocent XII, c'est à dire sans dot, n'étaient pas les seuls avantages que, par son habileté, il eût assuré à son petit pays. Il pouvait encore, dans cette même lettre au Pape, parler avec raison d'autres conditions qui lui étaient avantageuses.

Parmi ces conditions une de celles qui lui tenaient le plus à cœur, c'était d'avoir obtenu que le titre d'Altesse Royale serait donné à lui et à ses descendants dans tous les actes publics et que ses ambassadeurs recevraient en France le même traitement que les ambassadeurs des têtes couronnées. Par là il prenait un singulier avantage sur tous les autres princes d'Italie, les ambassadeurs de la République de Venise, ayant seuls jusque là joui de ce traitement. De plus, la conclusion de la paix lui laissait

les coudées franches pour préparer certains projets que couvait déjà son cœur ambitieux. Il n'était point homme à laisser perdre le temps. Nous allons le voir, dès la paix signée, s'occuper à recueillir les fruits de ce traité.

I

Le choix d'un ambassadeur à la cour de France, était pour Victor-Amédée chose délicate et qui méritait réflexion. Aussi voulut-il se donner le loisir nécessaire. Mais, comme il avait hâte de jouir de sa rentrée en grâce auprès de Louis XIV, et de constater publiquement la réconciliation, il s'empressa de dépêcher à Versailles un envoyé extraordinaire, le comte Solaro de Govon. Les instructions du comte de Govon portaient qu'il devait « démontrer au Roi la sensibilité de son A. R., soit pour la réconciliation, soit pour le mariage de la princesse, Madame Adélaïde sa fille, avec le duc de Bourgogne par suite de la paix conclue ». Les instructions et les lettres que de Versailles le comte de Govon adressait à Victor-Amedée, ou à son ministre, le marquis de Saint-Thomas [1], ont été récemment publiées. Elles forment, sur certains points, la contre partie du journal de Dangeau, et l'on y peut puiser quelques détails qui ne sont pas dénués d'intérêt.

« Jours courts, nuits sombres, pluie et postes détestables » ne permirent pas au comte de Govon d'arriver à Fontainebleau avant le 8 septembre. La Cour, qu'il s'attendait à y trouver, n'était pas encore arrivée. Le comte de Govon en même temps qu'informait son ministre de ce contre temps, lui rendait compte de l'impatience avec laquelle tout le monde souhaitait en France l'arrivée de la princesse « qu'on attend dans ce royaume comme la colombe qui porte le rameau d'olivier de la paix » [2]. De Fon-

[1] *Marie-Adélaïde de Savoie : Lettres et correspondances*, par M. Gagnière. Ce volume contient, en plus d'un grand nombre de pièces déjà connues, certains documents inédits dont les originaux sont aux archives de Turin.

[2] *Gagnière, p. 74.*

tainebleau il poussait jusqu'à Paris et, aussitôt arrivé, il s'adressait à Sainctôt, l'introducteur des ambassadeurs, pour obtenir une audience du Roi. Cette audience lui fut accordée dans les premiers jours d'octobre. Louis XIV reçut fort gracieusement le comte de Govon, et, lui parlant de Victor-Amedée, dit « qu'il n'avait qu'un reproche à faire à S. A. R. qui est, qu'elle s'exposait beaucoup trop au siège de Valenza, et qu'il la prévenait de se ménager davantage pour leurs intérêts communs ». En effet, par une des plus rapides volte-faces dont l'histoire fasse mention, Victor-Amédée avait été nommé, par lettres patentes de Louis XIV, généralissime des troupes françaises et savoyardes naguère opposées, aujourd'hui réunies. A la tête de ces troupes, il faisait en ce moment le siège de Valenza, défendue par les impériaux, et il avait sous ses ordres directs le maréchal de Catinat dont, naguère, il avait reçu à Staffarde et à la Marsaille de si rudes leçons.

Govon, enchanté de cet accueil, en rendait compte directement à Victor-Amédée, que ce témoignage publiquement rendu à sa valeur personnelle par Louis XIV devait singulièrement flatter. « La Cour a déclaré, écrivait Govon, n'avoir jamais vu audience plus hilarante et plus clémente que celle d'hier, et l'on sentait comme partant du cœur les expressions dont se servit le Roi qui, dit en souriant et regardant M. le duc de Bourgogne, qu'il répondait pour lui des sentiments que je lui avais exprimés, au nom de Mme la duchesse royale et de Mme la princesse, et termina la conversation en me disant que le jeune époux attendait impatiemment son épouse ».

Govon obtenait le même jour une audience du jeune époux qui se borna à lui demander avec un très grand empressement « si Madame la princesse ressemblait au portrait qu'on avait « envoyé. » Il s'acquittait ensuite d'une mission plus délicate dont il avait été expressément chargé par ses lettres missives : celle d'aller faire part officiellement du mariage de la princesse Adélaïde au Roi et à la Reine d'Angleterre, l'infortuné Jacques II et sa femme Marie de Modène. Cette démarche, qui ressemblait

à une reconnaissance implicite de leur royauté, était d'autant plus singulière que non seulement, quelques mois auparavant, Victor-Amédée était l'allié le plus intime de l'autre roi d'Angleterre, Guillaume d'Orange, mais qu'il entretenait encore un ambassadeur à Londres et un autre à la Haye, ce dernier, dans une position assez délicate et en butte aux insultes de la populace qu'avait indigné la défection de Victor-Amédée. Celui-ce ne s'embarrassait pas pour si peu, et il avait expressément recommandé à Govon de ne pas manquer à cette démarche. Govon en rendait compte également, et faisait savoir que le Roi, la Reine, le prince et la princesse de Galles n'avaient rien oublié, « pour marquer la joie et la part qu'ils prenaient à cette paix et au mariage de Madame la Princesse avec le duc de Bourgogne ». Cette joie devait être toute de courtoisie, car, si peu clairvoyant que fût Jacques II, il ne pouvait guère se dissimuler que la paix générale, dont les conditions se négociaient en ce moment à Ryswick, amènerait la reconnaissance de Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre et que ce serait lui qui paierait les frais de cette réconciliation générale.

Attentif à renseigner son ministre sur tout ce qui pouvait intéresser la cour de Savoie, Govon lui mandait tout ce qu'il entendait dire au sujet de la réception qu'on préparait à la princesse, « appelée de la paix », du rang qui lui serait assigné à la cour, de l'éducation qu'on lui donnerait, et dont Madame de Maintenon serait exclusivement chargée. C'était le moment où Louis XIV et Victor-Amédée étaient, par l'intermédiaire de Tessé, en discussion sur un point que l'un et l'autre considéraient comme capital. Victor-Amédée aurait voulu non peut-être sans quelque arrière-pensée que deux femmes de chambre et un médecin accompagnassent sa fille à Versailles et demeurassent auprès d'elle. Louis XIV, craignant au contraire les influences étrangères sur une princesse aussi jeune ne voulait pas en entendre parler. Govon croyait de son devoir d'informer Victor-Amédée de la résistance inébranlable qu'il rencontrerait sur ce point. A l'en croire, et en cela du reste il se trompait, ce

n'étaient pas seulement les femmes et le médecin que Louis XIV voulait renvoyer, lorsque la princesse arriverait au Pont de Beauvoisin, c'était tout ce qu'elle apporterait avec elle comme linge et effets, jusqu'au dernier mouchoir. « La France la veut nue » ajoutait énergiquement Govon.

A quelques jours de là, Govon suivait la Cour à Fontainebleau où elle se transportait chaque automne, et où l'on se préparait à recevoir la princesse Adélaïde. Toujours attentif à bien renseigner sa cour, il faisait mention dans ses lettres des moindres propos qui lui étaient tenus. Rendant compte d'une nouvelle audience que lui accorda le duc de Bourgogne, il écrivait à Madame Royale : « le duc de Beauvillier le voulut laisser sur sa bonne foi pour la réponse qu'il me devait faire. Il en fit une qui partait de source et qui fit rire l'assemblée, car il me dit d'un ton naturel, que ce mariage lui faisait beaucoup de plaisir et qu'il ferait son possible pour contenter la princesse ». Plus intéressante que cette réponse naïve est une longue conversation que Madame de Maintenon eut avec Govon, et que celui-ci rapporte fidèlement au duc de Savoie lui-même. Il n'était pas dans les habitudes de Madame de Maintenon de recevoir les ministres étrangers : c'eût été usurper les fonctions de reine et susciter trop de jalousie. Elle fit néanmoins savoir à Govon qu'elle serait bien aise de le voir. Govon s'empressa de profiter de la permission et rendit compte de sa conversation dans une longue lettre que nous serions tentés, n'était sa longueur, de citer tout entière.

Govon commence par lui témoigner le désir qu'avaient Victor-Amédée et Madame la duchesse Royale « de répondre aux obligations qu'ils connaissaient lui devoir depuis longtemps, sachant bien qu'ils n'auraient jamais encouru le mécontentement de Sa Majesté s'ils avaient tenu compte des avertissements que, secrètement, elle leur avait fait donner ».

Ici Madame de Maintenon témoigna de l'étonnement, et demanda « comment on avait pu savoir pareilles informations », Govon ayant insisté, elle répondit : « qu'elle ne pouvait pas

approfondir cette affaire sans réveiller des morts qu'il convenait de laisser en repos, et démontrait le malheur auquel le plus souvent sont sujets les princes de posséder des Ministres qui vont à l'encontre de leurs instructions, sans qu'on ait le temps d'y remédier ».

Pour bien comprendre à la fois la mesure et l'intérêt de cette réponse, il faut se rappeler que l'opinion avait justement reproché à Louvois, quelques années auparavant, d'avoir amené la rupture avec la Savoie, par ses exigences et ses hauteurs. « De quelque opinion qu'on soit prévenu pour lui, dit un mémoire annonymeet inédit qui est aux Affaires Étrangères, on ne s'abuse point en disant que la rupture de la Savoie vint de son imprudence et les ennuis qu'elle fera naître décrieront sa mémoire ». C'est à Louvois que Madame de Maintenon fait manifestement allusion en parlant de ces morts qu'il convient de laisser en repos, et le trait qu'elle lance contre les Ministres qui vont à l'encontre de leurs instructions, sans qu'on ait le temps d'y remédier, confirmerait une assertion, jusqu'à présent demeurée douteuse, du mémoire dont nous venons de parler. D'après ce mémoire, ce serait une lettre hautaine et blessante, adressée par Louvois lui-même au duc de Savoie, et lue en plein conseil, qui aurait déterminé la rupture, le duc de Savoie s'étant écrié après l'avoir lue : « c'en est trop, il faut périr ou se venger (1) ». Madame de Maintenon aurait été assurément en droit de charger plus durement son ancien ennemi, qui avait commis dans cette circonstance, une faute capitale. On remarquera qu'elle ne le fait que dans la mesure nécessaire pour décharger le Roi.

« Je passai à un autre sujet, continue Govon, en l'assurant de toute la reconnaissance qu'avait V. A. R. pour elle. Madame de Maintenon me répondit que parfois même le Roi à la bonté de déférer à ses conseils, car il n'ignore pas qu'ils sont donnés pour sa gloire et son avantage, et en disant cela on sentait

(1)Affaires Étrangères, corresp. Turin. Vol. 94.

qu'elle était heureuse et fière de me faire comprendre que prévalaient souvent ses très prudents conseils. »

La conversation s'engagea ensuite entre Govon et Madame de Maintenon, sur la jeune princesse, sur l'éducation qu'elle avait reçue à Turin, et sur celle qu'il convenait de lui donner à Versailles. Madame de Maintenon « fit connaître qu'elle s'interposerait entre elle et le monde pour le lui faire connaître comme il était nécessaire avant qu'elle y entrât, et qu'elle mettrait toute son application à unir la piété avec le grand rôle qu'elle était appelée à soutenir, et que, comme elle devrait, avec le temps, servir d'exemple à ce vaste royaume, elle s'arrangerait pour qu'il ne fût que celui des vertus ».

« Madame de Maintenon, continue Govon, s'étendit en considérations d'un ordre si élevé que ma mémoire et ma plume seraient incapables de les reproduire. Et après que je l'eus informée sommairement de la grande retraite que Madame la Princesse avait été accoutumée à mener chez sa mère et qu'elle désirerait toujours garder, elle m'en témoigna une grande satisfaction, ajoutant qu'elle ne croyait pas que pussent convenir les bals, les opéras, le jeu, la comédie, distractions qu'à son âge elle serait incapable de goûter... enfin qu'un colin-maillard ou autre jeu semblable serait son vrai divertissement. »

Govon termine sa lettre en qualifiant Mme de Maintenon de « dame incomparable » et il paraît particulièrement flatté qu'elle lui ait donné à entendre « qu'elle l'avait reçu avec l'agrément du Roi et qu'elle espérait que ce ne serait pas la dernière fois qu'il se présenterait chez elle » « Ce à quoi, ajoute Govon, je répondis avec la soumission due » et il prit congé de la dame incomparable, que nous voyons à merveille se peindre dans cette lettre, avec sa mesure, son tact, son sens droit et son orgueilleuse humilité.

La Princesse arriva à Fontainebleau le 5 novembre. Nous ne sommes malheureusement en possession d'aucune lettre de Govon racontant cette arrivée. Aux archives de Turin se trouve une copie de la relation du Mercure, qui fut adressée probable-

ment à Victor-Amédée par Govon. Dans les quelques lettres qui suivent l'arrivée de la princesse, il se borne à confirmer l'excellente impression qu'elle avait produite dès son arrivée, et la tendresse du Roi, qui prenait plaisir à la laisser marcher à pied auprès de lui, et, lorsqu'il la sentait fatiguée, à la faire monter dans la chaise à porteurs, en lui expliquant toute chose et « en accentuant ses observations avec le ton affectueux d'un père très amoureux. » « Ce spectacle, ajoute Govon, était pour moi, simple spectateur, un vrai régal de gourmet. »

La Cour étant rentrée à Versailles, Govon fut, au mois de décembre, autorisé à se rendre à Marly. C'était une faveur signalée, car les étrangers y étaient rarement invités, Marly était un endroit où Louis XIV se plaisait particulièrement, parce qu'il croyait pouvoir s'y départir un peu des rigueurs de l'étiquette, et aussi parceque ce lieu était sa création. Une longue lettre de Govon au duc de Savoie nous le montre sous ce double aspect : propriétaire et bonhomme, si pareil mot peut s'appliquer à un personnage aussi majestueux. Louis XIV témoigne à Govon ses regrets de lui faire voir Marly dans une saison aussi peu propice; il lui explique les travaux qu'il a commandés, lui fait admirer « certaines singularités et l'excellence de l'art avec lequels les jardins ont été dessinés. » Les jardiniers l'interrompent et viennent lui demander des ordres. Il leur répond et reprend ensuite la conversation. Il se complait en même temps à voir devant lui courir et sauter la Princesse. Il la mène jusqu'à un endroit où il y a une roulette, c'est-à-dire des voitures en bois qui tournent en rond. Elle y monte, force Govon à y monter avec elle, et le Roi demeure trois quarts d'heure à les voir ainsi tourner. Puis la conversation recommence, et Mme de Maintenon, venant les rejoindre, y prend part. Le Roi, parle de son frère, Monsieur, le grand-père de la duchesse de Bourgogne, et de l'affection qu'il a pour lui, malgré leurs différences de nature. Il laisse Mme de Maintenon raconter à Govon les dissensions qu'avaient soulevées dans la famille royale le rang attribué à la Princesse. C'était sur la propre demande de Monsieur, que, dès son arrivée en France,

le rang de duchesse de Bourgogne qui lui avait été attribué, ce qui lui donnait le pas sur les princesses du sang. Mais à cette nouvelle toutes les Princesses, à l'exception de la princesse douairière de Conti, s'étaient insurgées, et, sur leurs instances, Monsieur était venu, avec une singulière versatilité, demander au Roi de retirer à la princesse le rang que, sur sa propre demande, il lui avait accordé. Le Roi s'y était sèchement refusé, et depuis lors, Monsieur avait soigneusement évité de se trouver en public avec elle pour ne pas lui céder le pas. Ce n'était qu'à ce dernier voyage à Marly que, sur l'injonction formelle du Roi, il en avait pris son parti.

Louis XIV confirme ce récit, en y ajoutant diverses circonstances. Puis, revenant sur le chapitre de la Princesse, il conclut en riant « avec une grande cordialité de cœur, qu'elle était faite exprès pour lui ». Quelques jours après le père de la Chaise confirmait à Govon ces sentiments du Roi... Sa Majesté, lui disait-il, continue à éprouver pour la Princesse une passion incomparable. Hier, elle m'a entretenu plus d'une demie heure sur la consolation qu'elle apportait à sa vie et qu'elle espérait que la duchesse deviendrait le soutien de sa vieillesse. »

II

Sur cette tendre et touchante espérance, à laquelle les destins devaient donner un si cruel démenti, se termine la correspondance de Govon. Sa mission extraordinaire allait prendre fin. Victor-Amédée avait en effet, fait choix d'un ambassadeur. C'était Thomas Félix de Ferreiro, marquis de la Marmora et de Canosio, comte de Boriana et Béatin, grand hospitalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier de l'Annonciade, personnage considérable comme on voit, qui avait déjà rempli deux fois à la cour de France les fonctions d'ambassadeur. Il fut choisi par Victor-Amédée, en novembre 1696. Par suite d'un retard dont nous ne connaissons point les causes, il n'arriva à Paris qu'en avril 1697. Il ne fit même son entrée publique et ne

fut reçu en audience à Versailles qu'au mois de juillet. Pour la première fois, un ambassadeur de Savoie allait, dans ces deux cérémonies, recevoir le même traitement que les ambassadeurs des têtes couronnées. Sainctot, l'introducteur des ambassadeurs, dans ses *Mémoires* encore inédits, qui sont à la Bibliothèque de l'Arsenal, nous explique tout au long en quoi consistait la différence de traitement. Pour l'entrée publique, le Roi faisait choix sur une liste, dressée par l'introducteur des ambassadeurs, d'un maréchal de France qui devait aller chercher l'ambassadeur et l'accompagner à son entrée. Il en était de même pour l'ambassadeur d'une tête non couronnée. Mais quand il s'agissait de l'audience publique, ce n'était plus un maréchal de France, mais un prince qui allait chercher l'ambassadeur d'une tête couronnée et le conduisait auprès du Roi. S'agissait-il au contraire de l'ambassadeur d'une tête non couronnée, il devait se contenter d'un simple maréchal. De plus, dans le premier cas, les compagnies des gardes françaises et suisses prenaient les armes et les tambours *appelaient* en dehors du palais. Dans le second, elles prenaient les armes en dedans du palais, et les tambours *n'appelaient* pas. Cependant la Savoie jouissait d'un privilège qui faisait l'objet de l'envie des autres puissances italiennes et en particulier de la République de Gênes. Pour faire honneur à la duchesse Christine, sa sœur, qui avait épousé le duc Charles-Emmanuel, Louis XII avait décidé que, pour l'ambassadeur de Savoie, les gardes françaises et suisses prendraient les armes en dehors du palais et les tambours *appelleraient*.

Conformément à ce cérémonial, le maréchal de Noailles fut désigné pour aller accompagner le marquis de Ferreiro à son entrée. Le 7 juillet, il l'alla chercher, non point à son hôtel, mais au couvent de Picpus où tout ambassadeur nouvellement arrivé était réputé avoir été reçu provisoirement et où il allait coucher la veille (1), s'il était le représentant d'un prince catholique. (S'il était le représentant d'un prince protestant, il fallait aller le

(1) Un gentilhomme de la Chambre allait quelques jours auparavant prier le supérieur du couvent de vouloir bien prêter son appartement.

chercher à Rambouillet). Le marquis de Ferrerro et sa suite montèrent dans trois carrosses magnifiques dont les panneaux étaient ornés de peintures symboliques, « exprimant toutes d'une manière fort vive, dit le *Mercure de France*, que la paix était sortie de la guerre au moment où on s'y attendait le moins ». « M. l'ambasseur de Savoie, continue le *Mercure*, reçut de grands applaudissements dans toutes les rues par lesquelles il passa. Il y avait une foule de peuple extraordinaire, sans compter les gens de qualité qui occupaient les fenêtres. » Le maréchal de Noailles lui fit faire le tour de la Place Royale, comme c'était l'usage, et le conduisit ensuite à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. Cet hôtel était affecté, comme son nom l'indique, à recevoir les ambassadeurs des puissances qui n'avaient point en France de représentant ordinaire. C'était là en particulier qu'on logeait les envoyés des puissances musulmanes. Mais l'usage voulait en outre, quand le Roi n'était pas à Paris, que tout nouvel ambassadeur y fût conduit et y demeurât pendant trois jours et demi. Il était même nourri par les officiers du Roi, c'est-à-dire qu'un maître d'hôtel était chargé de l'approvisionner en viandes et légumes, tout en laissant le cuisinier de l'ambassadeur accommoder les plats au goût de son maître. Pendant ces trois jours et demi, un maître d'hôtel du Roi offrait également du café, du chocolat et du thé à tous ceux qui venaient rendre visite à l'ambassadeur.

Ferreiro passa donc trois jours et demi à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires où un grand nombre de personnes vinrent le complimenter, les unes à titre privé, les autres, officiellement, entre autres le duc de Beauvillier, au nom du duc de Bourgogne. Mais la cérémonie la plus importante et qui devait assurer définitivement à l'ambassadeur de Savoie le traitement de représentant d'une tête couronnée était l'audience publique à Versailles. Le 29 juillet suivant, le comte de Brionne, vint chercher le marquis de Ferreiro pour l'y conduire. Brionne était un prince de la maison de Lorraine. Il avait été, l'année d'auparavant, désigné par Louis XIV pour aller recevoir la princesse Adélaïde au

Pont de Beauvoisin. A cette occasion, il avait même soulevé un incident, en se refusant à donner de l'Altesse Royale au duc de Savoie dans l'acte de délivrance de la princesse. Louis XIV et Victor-Amédée avaient été également mécontents de ce refus. En le chargeant d'aller recevoir l'ambassadeur de Savoie, Louis XIV imposait à Brionne une sorte d'amende honorable, et Victor-Amédée ne pouvait recevoir une plus éclatante satisfaction. Brionne conduisit donc Ferreiro à Versailles, à l'audience publique où, dit le *Mercure* « il reçut les mêmes applaudissements, et partout les mêmes honneurs qu'on a coutume de faire aux ambassadeurs des rois ».

Il y avait cependant une puissance dont cette exaltation des ducs de Savoie ne faisait pas le compte : c'était la République de Venise. « Cette République dit Sainctot, était bien regardée comme tête couronnée, mais la dernière de toutes ». Aussi n'était-ce point un prince, mais un maréchal de France qui accompagnait son ambassadeur à sa première audience publique et à son audience de congé. La République de Venise était alors représentée par Erizzo, esprit sagace auquel on doit d'intéressantes dépêches, mais dit Sainctot « le plus vétilleux des ambassadeurs sur les questions d'étiquette. » Anssi, lorsque vint pour lui le moment de demander son audience de congé, ne manqua-t-il pas d'adresser au Roi un long et dolent mémoire, dont on trouve la copie dans Sainctot (1). Il se plaint de cet avantage fait au duc de Savoie « qui le met si notablement au-dessus de la République de Venise, alors qu'il lui est si inférieur en forces, en titres et en dignités. » « Il n'est pas malaisé de comprendre, ajoute Erizzo, qu'il est bien dur à cette République de voir qu'un prince qui sort d'une guerre qu'il a faite à la France en remporte pour prix un si grand avantage, et qu'au contraire une République, toujours ferme et constante dans l'amitié et dans l'attachement qu'elle a pour sa Majesté, se voit refuser un honneur qui ne la rend pas seulement inégale dans la cour de

(1). II, p. 123.

France aux autres couronnes, mais même même au duc de Savoie. »

Les justes doléances de cette fidèle alliée ne trouvèrent point Louis XIV insensible. Sainctot nous apprend en effet « que ce Mémoire eut l'effet que l'ambassadeur souhaitait du Roi. Il lui accorda l'honneur que les têtes couronnées ont d'avoir un prince qu'il eut à son audience de congé ». Deux siècles se sont écoulés depuis cette querelle d'étiquette. Il n'y a plus aujourd'hui ni ambassadeur de Venise, ni ambassadeur de Savoie, ni cour de France. C'est l'ambassadeur de la République française qui jouit à la cour de l'héritier de Victor-Amédée du traitement d'ambassadeur d'une tête couronnée.

III

De même que Victor-Amédée avait tardé plusieurs mois avant de faire choix d'un ambassadeur à la cour de France, et s'était contenté d'un envoyé extraordinaire, de même Louis XIV retarda la nomination de son ambassadeur à Turin, et se contenta d'y conserver l'habile négociateur du traité du 29 août, c'est-à-dire le comte de Tessé. Il ne pouvait être mieux représenté par personne que par ce diplomate d'occasion, pour qui Saint Simon s'est montré si passionnément injuste et dont le rôle a été au contraire singulièrement grandi par des publications récentes[1].

Tessé, qui venait d'être nommé premier écuyer de la duchesse de Bourgogne, aurait bien voulu accompagner la jeune princesse dans son voyage de Turin à Fontainebleau. Mais comme, suivant ses propres expressions, « il ne savait point avoir d'autre volonté que celle du maître », il était demeuré à Turin, d'abord en qualité d'otage, en attendant l'arrivée des ducs de Foix et de Choiseul, qui devaient le remplacer en cette qualité jusqu'à la signature de la paix générale, puis comme une sorte d'envoyé extraordinaire aux pouvoirs mal définis. Nombreuses étaient en

[1] Voir en particulier : *Lettres du maréchal de Tessé*, par le comte de Rambuteau.

effet les questions qui restaient à règler pour assurer l'exécution non seulement du traité signé à Turin entre Victor-Amédée et Louis XIV, mais encore de celui conclu le 7 octobre suivant à Vigevano avec l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne, traité par lequel ces deux souverains avaient reconnu la neutralité de l'Italie et s'étaient engagés à retirer leurs troupes. Mais Mansfeld, le représentant de l'empereur Léopold était demeuré à Turin, au désespoir de ce traité. Aussi soulevait-il à chaque instant ce que Tessé, dans ses dépêches, appelle des « chipotteries », et il fallait prendre des mesures pour assurer le départ successif des Impériaux, des Brandebourgs, les Prussiens d'alors, et des Religionnaires, c'est-à-dire des huguenots français qui servaient dans l'armée impériale. Il fallait aussi assurer le paiement du subside mensuel que Victor-Amédée avait immédiatement réclamé, et que Louis XIV, avec sa largeur habituelle, avait promis. Le change était élevé; les banquiers de Turin réclamaient des commissions importantes, et d'un autre côté, Victor-Amédée voulait toucher l'intégralité du subside : « J'avois prévu honnêtement à cet embarras, écrivait Tessé au Roi[1], par un bon à-compte, et Votre Majesté doit croire que pour une pièce d'argent, un peu plus ou un peu moins, si elle eust été nécessaire, je n'eusse pas barguigné un instant à l'avancer ».

Le Roi acceptait de prendre les frais du change à son compte, ce qui ne laissait pas d'être assez onéreux. Aussi Tessé, toujours préoccupé de ce qui pouvait être utile au service du Roi, croyait-il devoir transmettre à Pontchartrain une proposition qu'un Juif était venu lui faire sous le sceau du secret, « car il auroit mal passé son temps si ce manège s'était découvert ». C'était d'acheter, pour le compte du Roi, tous les louis d'or qui étaient disponibles en Piémont, et de les transporter en France où un édit

[1] Les originaux des dépêches de Tessé sont aux archives des Affaires étrangères, Correspondance Turin, vol. 97. Les papiers du maréchal de Tessé dont nous avons dû l'aimable communication aux héritiers du marquis de Barthélemy d'Hastel, contiennent la copie de ces dépêches et de ses lettres à Pontchartrain, que nous citerons.

récent venait de leur donner une valeur supérieure, de sorte que le Roi aurait gagné une certaine somme sur chaque louis. Après s'être gratté cent fois la tête pour comprendre l'opération et avoir causé huit heures avec celui qu'il appelle « mon Juif », Tessé transmettait la proposition, tout en convenant qu'il entendait ces matières comme hébreu, et qu'il en parlait, comme ferait un aveugle des couleurs.

Pontchartrain ne paraît pas avoir donné suite à cette proposition, non plus qu'à une autre que faisait très sérieusement Tessé et à laquelle il consacrait plusieurs lettres. C'était de s'aboucher avec trois Italiens qui passaient pour avoir découvert le secret de la pierre philosophale et qui travaillaient mystérieusement aux environs de Turin. Mais Pontchartrain ne croyait pas à la pierre philosophale. Aussi Tessé, découragé, prenait-il son parti de consacrer exclusivement son activité aux questions diplomatiques, que, décidément, il entendait mieux et qui avaient de quoi l'occuper.

La grande préoccupation de Tessé était de demeurer en relations constantes et personnelles avec Victor-Amédée et de l'entretenir dans des dispositions favorables aux intérêts français. Quelles ques fussent ses protestations, ce nouvel allié n'inspirait grande confiance ni à Louis XIV ni à Tessé, et tous deux craignaient sans cesse, de sa part, quelque trahison. Heureusement Tessé avait su se créer des intelligences dans la place. Il y avait alors à Turin une dame du plus haut parage, Française d'origine, dont le nom et les aventures ont tenu une certaine place dans l'histoire comme dans le roman, et dont Alexandre Dumas père a parlé après Saint-Simon. La comtesse de Verne était la fille du duc de Luynes et la sœur du duc de Chevreuse, l'austère ami de Fénelon [1]. Mariée à quatorze ans, négligée par son mari, maltraitée par ses beaux-parents, elle avait fini, après une assez longue résistance, par céder aux obsessions de Victor-Amédée et, depuis huit ans, elle occupait à la cour de Turin la

[1] M. de Léris a publié, il y a quelques années, sur la comtesse de Verne, une très intéressante étude.

situation de favorite en titre. Sur le conseil de Saint Thomas, Tessé n'avait pas manqué d'entrer en relations avec elle et il l'avait trouvée d'autant plus disposée à servir les intérêts de la France que, déjà lasse du joug tyrannique que Victor-Amédée faisait peser sur elle, elle songeait à s'y soustraire. Elle ouvrit donc avec Tessé une correspondance mystérieuse, profitant, pour lui écrire, des moments les plus intimes de sa toilette, où elle était assurée que personne ne viendrait la déranger [1]. Tessé envoyait au Roi copie de ces lettres, en lui recommandant avec instance de les brûler. Ces copies sont aux Affaires Étrangères, et ne laissent pas d'être curieuses à consulter. Ce qui paraît surtout préoccuper la comtesse de Verne, c'est de mériter, malgré sa situation irrégulière, l'estime du Roi. « Je suis pénétrée de plaisir et d'une reconnaissance infinie, écrivait-elle à Tessé, de ce que vous m'assurez que le Roy ne me regarde pas comme une malheureuse qui devroit entrer aux Filles Repenties et mérite d'estre plainte, et mon frère de Chevreuse, avec Saint-Sulpice tout entier, n'eust pu m'éviter ce que l'abandon de mon mary qui ne songeoit qu'à me perdre, ma belle-mère pis, et les conjonctions m'ont attiré [2] » « Je suis folle d'aimer le Roy, dit-elle dans la même lettre, et d'ailleurs je suis bonne Française. »

Sans doute, pour reconquérir l'estime de Louis XIV, qui n'avait cependant pas le droit de se montrer bien sévère, elle informe du Tessé du pied sur lequel elle entend désormais vivre avec Victor-Amédée. « Nous avons pensé nous brouiller, le duc et moy, et vous pûtes voir au bal de mardy comme nous boudions. Il vouloit de moi certaines bassesses qui ne m'accomodent plus et qui sont désormais retranchées. Je l'envoyai, par accomodement, passer ailleurs ses furies, et nous avons accomodé tout cela de la manière du monde la plus plaisante. C'est un conte que je vous ferai. » Elle informe ensuite Tessé des sentiments

[1] « Devinez d'où je vous écris ? mandait-elle à Tessé. De ma chaise percée. »

[2] Papiers Tessé, 23 janvier 1697.

que Victor-Amédée nourrit vis à vis de lui. En réalité, Tessé est suspect au prince. Il en veut aux seigneurs de la Cour et aux dames qui ont été souper chez lui. Il est jaloux des aumônes qui sont distribuées et des pauvres qu'on voit chaque jour à la porte du logis de Tessé. C'est se faire mal voir que de causer avec lui. Néanmoins il convient qu'il l'aime autant qu'il peut aimer un Français. Mais il ne souffrira pas qu'aucun autre soit admis à la Cour sur un pied aussi familier. Il faut donc que l'ambassadeur qui succèdera à Tessé compte sur peu de commerce.

Ces renseignements intimes sur les sentiments de Victor-Amédée, qui, donnés par la favorite en titre au représentant d'une puissance étrangère, ressemblent bien un peu à de la trahison, n'étaient pas faits pour rassurer beaucoup Louis XIV et Tessé sur la solidité de l'alliance si nouvellement contractée. En apparence, Victor-Amédée continuait cependant de témoigner à Tessé la plus grande confiance. Continuellement il le faisait venir pour causer avec lui et il saisissait en particulier l'occasion de la nouvelle qui s'était répandue d'une aggravation dans l'état de santé toujours chancelant du roi d'Espagne Charles II, pour s'entretenir avec lui d'une question qui préoccupait déjà l'Europe entière, qui devait, pendant quatre ans, faire noircir beaucoup de papier par la diplomatie, et qui a donné lieu depuis à de nombreuses publications : la succession d'Espagne.

Il n'est pas étonnant que les cabinets européens n'attendissent pas la mort de l'infortuné Charles II pour traiter de son héritage, alors que chacun, à Madrid, s'entretenait de cette mort et qu'on saisissait le Roi lui-même du règlement de sa succession. Tessé envoyait en effet à Louis XIV copie d'une dépêche du ministre de Savoie à Madrid, où celui-ci rend compte que, Charles II ayant eu trois accès de fièvre consécutifs, « le Conseil d'Etat s'est assemblé dans la chambre du secrétaire de la Despeche universelle et que les seigneurs qui composent ce Conseil prièrent le dit secrétaire de représenter à Sa Majesté qu'elle eut la bonté de penser à un successeur en cas de malheur. Le dit secrétaire s'estant excusé de passer cet office sans avoir leurs

instances par escrit, ils dressèrent un mémorial, et ensuite, estant monté à l'appartement de Sa Majesté, ils lui firent les mêmes représentations. » Le pauvre Roi, qui, cependant, devait vivre encore quatre ans, « témoigna agréer leur zelle et qu'il y ferait réflection »... Peu de jours après, « le Conseil, voyant que le Roi passoit sous silence cette matière, lui présenta un nouveau mémoire, à l'occasion du retour de sa fièvre... Mais Sa Majesté demeura dans son irrésolution sur ce point [1]. »

Le duc de Savoie avait un intérêt plus direct qu'aucun autre souverain au règlement de la succession de Charles II. Le Milanais faisait partie des États possédés par le prince. Si son vaste héritage allait tout entier à la maison d'Autriche, le Milanais deviendrait territoire d'Empire, et le duc de Savoie se trouverait ainsi le voisin immédiat d'un souverain qu'il avait mortellement offensé par sa défection récente. D'ailleurs, cette riche province était l'objet de l'éternelle ambition des ducs de Savoie, et Victor-Amédée demeurait trop fidèle aux traditions de sa maison pour ne pas souhaiter ardemment de s'en assurer la possession. Aussi s'ouvrait-il librement sur ce point avec Tessé, et il s'efforçait, par son intermédiaire, d'obtenir l'assurance qu'en cas de démembrement de la monarchie espagnole, cette part de l'héritage lui serait attribuée. La réponse de Louis XIV est un chef-d'œuvre de l'art diplomatique de ne rien accorder et de ne rien refuser [2]. « J'étois bien persuadé, écrit-il, que les moindres apparences d'une ouverture à cette succession inspireroient au duc de Savoie le désir de profiter de quelque partie, et je vois qu'il vous a déjà communiqué ses desseins sur le duché de Milan, qu'il demande mon assistance pour cet effet, et qu'il veut m'engager à la luy donner, par l'interest que j'ay d'empescher l'Empereur d'ajouter ce duché aux autres estats qu'il possède. Ce prince doit estre persuadé que je souhaite plus que personne ses avantages solides, que cette raison me touche encore plus que celle de l'acquisition qu'il me propose. Mais le temps de

[1] Papiers Tessé. Tessé au Roi, 7 mars 1697.
[2] Papiers Tessé. Louis XIV à Tessé, 1696.

prendre des mesures sur ce sujet n'est pas encore venu. La santé du Roy d'Espagne a toujours esté si foible que les moindres accidents font craindre pour sa vie, quoique dans le fond ils ne soient pas dangereux. Son âge peut faire espérer que le malheur que l'on craint est encore fort éloigné, et c'en seroit un pour toute l'Europe qu'un pareil événement qui rendroit la guerre plus vive qu'elle ne l'a jamais esté, chaque prétendant se trouvant armé et en estat de soutenir ses droits par la force. Vous sçavez tout ce que j'ai fait pour rendre le repos à l'Italie. Tous mes soins seraient inutiles et les troupes estrangères y rentreroient bientost, lorsque l'on pourroit pénétrer les mesures anticipées que je prendrois avec le duc de Savoye, pour la conqueste du Milanois : aussi j'approuve fort la réponse verbale que vous leur avés faite sur ce sujet et je vous donne avis d'éviter d'entrer avec luy dans aucun détail, luy marquant seulement que si le cas de la mort du Roy d'Espagne arrivoit, il me trouveroit disposé à tout ce qui peut contribuer à ses avantages particuliers. »

Assurément la réponse de Louis XIV était mesurée autant que prudente. Cependant elle contenait comme une sorte d'engagement moral. A deux reprises différentes, Louis XIV assurait le duc de Savoie de l'intérêt qu'il prenait « à ses avantages particuliers. » On peut donc comprendre qu'au moment où Victor-Amédée vit ce Milanais, tant convoité, devenir la propriété non pas de l'Empereur, mais du propre petit-fils de Louis XIV, sans qu'aucun avantage particulier fût assuré à la Savoie, cet oubli d'une vague promesse ait pu lui paraître un manque de foi, et que son ambition déçue ait pu en tirer un grief.

Le rôle diplomatique de Tessé devait bientôt prendre fin, comme avait pris fin la mission extraordinaire de Govon, par la nomination d'un ambassadeur en titre. Après de longues hésitations, Louis XIV avait fait choix du comte de Briord. Celui-ci n'était pas comme Tessé un diplomate de carrière. Il était premier écuyer de M. le Prince. Ce fut Torcy, son ami particulier, qui le proposa et le fit agréer. « Le sujet était bon, dit Saint-

Simon, mais le monde fut surpris du lieu où on avait été chercher un ambassadeur. Au demeurant il était sage, honnête homme et n'étoit pas incapable ». Le Roi régla les appointements de Briord à 10,000 écus par an, et lui alloua 10,000 écus également pour son équipage. Briord arrivait à Turin au mois d'avril, en même temps que Ferreiro arrivait à Paris et Tessé informait Louis XIV en ces termes de la réception qui avait été faite au nouvel ambassadeur :

« J'ai rendu compte à votre Majesté de l'arrivée de votre ambassadeur icy et je ne doutte pas, Sire, qu'il n'ait lui-même l'honneur de vous en informer. J'y ajoute qu'il m'a paru que le premier coup d'œil fut favorable, et la sorte dont il parla avec dignité et dont il s'est conduit dans son audience et depuis qu'il est icy, m'ont prévenu que V. M. ne pouvait faire un meilleur choix pour son service, un plus convenable au prince auprès duquel je le laisse. » [1].

Tessé qui attendait avec impatience le jour où il enfourcherait un cheval pour partir, ne pouvait guère parler autrement de son successeur. Il ne paraît pas qu'au reste Briord ait mal fait à Turin. Il ne devait pas y rester longtemps et il avait été déjà remplacé par Phelippeaux, quand, à la suite d'événements bien connus, la rupture de 1704 arriva. Pour l'instant, rien ne le faisait prévoir. Les relations diplomatiques étaient régulièrement rétablies entre les deux pays. La fille aînée de Victor Amédée prenait place à son rang sur les marches du trône de France. Sa seconde fille, quatre années après, devait monter sur le trône d'Espagne. Deux nouvelles années ne s'étaient pas écoulées que la Savoie se trouvait aux prises non seulement avec la France, mais avec l'Espagne, et que Victor-Amédée entreprenait contre ses deux gendres à la fois, une guerre qui devait durer neuf ans. Le traité de Turin confirmé par celui de Ryswick l'avait égalé aux têtes couronnées de France et d'Italie. Le traité d'Utrecht lui valut le titre de Roi. Cependant, à lui personnellement, ces

[1] Papiers Tessé. Tessé au Roi, 27 avril 1697

deux guerres n'avaient point été favorables et il avait subi de sérieux échecs. Mais réparer par l'habileté des négociations la défaite des armes a toujours été l'ambition et parfois le triomphe de la diplomatie. A ce point de vue la diplomatie savoyarde s'est montrée à Ryswick, comme à Utrecht, comme depuis, la première du monde.

HAUSSONVILLE.

DISCOURS DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

M. le secrétaire du conseil ne pouvait ouvrir cette séance sans vous parler de la perte inopinée et vraiment irréparable que nous avons faite dans la personne de notre collègue, M. le comte de Chaudordy, mais je le remercie de m'avoir réservé le droit de vous rappeler les justes et douloureux motifs que notre société tout entière doit avoir de s'associer à nos regrets.

M. de Chaudordy a fait partie de notre conseil depuis le jour de sa fondation, son assiduité à nos séances, comme à vos assemblées générales, attestait le prix qu'il attachait à nos travaux, et c'était pour nous une véritable satisfaction de constater par là l'estime qu'il paraissait en faire ; car nous aurions cherché vainement une direction dont les avis nous fussent plus utiles, et un jugement dont l'approbation nous fût plus précieuse.

M. de Chaudordy a consacré sa vie entière à servir son pays dans la carrière diplomatique. Entré de très bonne heure au ministère des affaires étrangères, il ne le quitta pendant quelques années que pour être attaché à des postes extérieurs, à Rome, à Madrid, à Copenhague, dans plusieurs cours d'Allemagne et pouvoir étudier ainsi l'esprit des divers États d'Europe. Quand il revint à Paris, ce fut d'abord comme sous-chef, puis comme directeur du cabinet du ministre. C'est de ce point central de toute action diplomatique qu'il assista avec le regret que partageaient dès lors les bons juges, à la funeste déviation politique qui compromit, pendant les dernières années de l'empire, tous les intérêts et même le salut de la France, en laissant croître à sa porte la force menaçante d'une puissance rivale. Il m'a raconté plus

d'une fois lui-même, que le ministre éclairé dont il était l'auxiliaire lui avait fait confidence, dès le lendemain de la bataille de Sadowa, de ses efforts impuissants pour éclairer la conscience de l'empereur, et de ses pressentiments qui ne furent que trop tôt et trop bien justifiés. Aussi, quand l'épreuve suprême arriva, M. de Chaudordy y était préparé et l'avait prévue, mais ce qui ne pouvait ni se préparer, ni se prévoir, c'était le rôle absolument sans exemple qu'il allait être appelé à y jouer.

Quand les armées prussiennes victorieuses approchèrent de Paris pour en faire le siège, le gouvernement improvisé qu'une révolution y avait proclamé, prit, on le sait, la résolution assez peu réfléchie de s'enfermer tout entier, y compris le ministre qui présidait aux relations extérieures, dans la capitale qu'un blocus étroit allait séparer de la France.

Trois délégués seulement furent envoyés en dehors pour aller organiser ce qui restait de résistance possible après l'anéantissement de toutes les forces régulières et maintenir tout ce qui survivait d'administration au milieu de la confusion générale : à ces délégués fut adjoint un employé supérieur de chaque département ministériel et M. de Chaudordy fut désigné pour aller représenter celui des affaires étrangères.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de tâche à la fois plus délicate et plus ingrate que celle qui lui fut imposée d'être chargé de représenter une politique en détresse aux yeux du monde surpris et au nom d'une nation éperdue.

Les chefs auxquels M. de Chaudordy avait à obéir, portés au pouvoir par un mouvement populaire, étaient novices surtout en matière de politique étrangère. Il fallait tantôt éclairer leur inexpérience, tantôt relever leur courage, puis quand un quatrième plus ardent et plus audacieux que les autres, M. Gambetta, vint se joindre à eux, ce fut sa fougue qu'il fallut modérer. En même temps les agents de la France, répandus sur toute la surface du globe, étourdis d'une chute imprévue, demandaient avec instance qu'on leur indiquât quelle voie ils avaient à suivre.

A défaut de nouvelles rassurantes qu'on n'avait pas à leur

transmettre, il fallait leur répondre sur un ton qui leur fit comprendre que la France ne désespérait pas pourtant d'elle-même. Puis, avec les envoyés des puissances neutres, qui suivirent la délégation républicaine à Tours d'abord, et puis à Bordeaux, c'étaient des relations de tous les jours à entretenir, et sans solliciter de leur part, avec trop d'insistance, une intervention qu'on n'avait guère lieu d'espérer, sans manquer à la dignité du malheur, il fallait tâcher de leur faire comprendre que les États européens forment au fond une grande famille, et que tous auraient à souffrir tôt ou tard s'ils laissaient consommer l'écrasement complet d'un seul.

Tous ceux qui ont approché M. de Chaudordy, pendant ces tristes jours, sont unanimes à convenir que jamais mission plus difficile à remplir ne fut conduite avec plus de tact et de fermeté. Il y eut même des jours où tout le monde dut reconnaître que la France avait été bien inspirée dans ce choix de son représentant, car M. de Chaudordy fut appelé à répondre, dans deux circulaires publiques qui eurent un grand écho, à des imputations injurieuses faites par M. de Bismarck lui-même, soit au sujet des visées politiques de la France, soit des procédés suivis par nos armées en campagne. Il le fit avec noblesse, en tenant le seul langage qui convienne aux vaincus, celui de la justice et de l'honneur

Cette épreuve une fois douloureusement terminée, M. de Chaudordy se trouva par là-même placé au premier rang d'une carrière, où au milieu des vicissitudes de la politique, la présence d'agents tels que lui, devait devenir de plus en plus rare et, par là même, plus appréciée. Tant que ses amis politiques restèrent au pouvoir, son concours fut recherché pour les missions les plus considérables, en Suisse, en Espagne et à la conférence qui eut lieu en 1872, à Constantinople, et où comme envoyé extraordinaire, il fit entendre des conseils, qui, s'ils eussent été mieux secondés, auraient pu prévenir la guerre entre la Porte et la Russie. Un instant même, il fut désigné pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg, et c'était M. Gambeita lui-même qui, bien

qu'il y eût peu de sympathie naturelle entre le tribun et le diplomate, avait gardé un tel souvenir des services qu'il avait pu apprécier pendant la période de nos désastres, qu'il voulut l'attacher à son pouvoir éphémère. Il aurait donné ainsi un premier gage (et il ne pouvait le mieux choisir) de cette alliance de la France et de la Russie, que M. de Chaudordy avait désirée de bonne heure et qui est devenue si intime.

Quand le moment de la retraite définitive lui parut venu, il conservait au ministère des affaires étrangères des relations assez affectueuses pour que ses avis fussent toujours recherchés, et il eût été à désirer qu'ils fussent plus souvent suivis; car mon expérience personnelle due à la confiance qu'il voulait bien me témoigner, me permet d'affirmer qu'il n'y a guère eu d'événement important pendant ces dernières années dont il n'ait de bonne heure défini le caractère, et une fois accompli, jugé sainement les conséquences.

Naturellement un de nos derniers entretiens pendant cette année où rien ne faisait prévoir qu'il nous serait enlevé, a dû porter sur ce qui occupait tout le monde diplomatique, je veux dire l'initiative généreuse prise par le jeune empereur de Russie, pour inviter l'Europe, qui l'écoutait, appuyée sur un million d'hommes armés, à cesser cette concurrence de précautions défensives qui l'épuise et à chercher, pour le maintien de la paix, une base plus solide que la crainte et la méfiance réciproques.

Cet appel touchant, donne lieu, au moment où je parle, à l'ouverture d'une réunion de représentants de toutes les puissances, plus nombreuse et plus solennelle qu'on n'en avait vue depuis les grandes assises du congrès de Vienne de 1815. Un tel spectacle est assurément bien fait pour émouvoir la Société d'Histoire diplomatique, et bien qu'elle se soit sagement imposée la règle de se tenir à l'écart de la politique contemporaine, on s'étonnerait assurément de la voir assister avec indifférence à des délibérations qui peuvent mettre en jeu tous les grands intérêts de patriotisme et d'humanité, dont la préoccupation est sa raison d'être. Mais si M. de Chaudordy était encore parmi nous, c'e

lui, je le confesse, que j'aurais prié de vous en entretenir, il eût été bien mieux en mesure que moi de faire la part des espérances qu'on peut fonder sur le noble élan auquel toute l'Europe s'associe, en se gardant cependant des illusions dont le mécompte, rejaillissant sur l'œuvre elle-même, en ferait oublier le grand caractère.

Nous vivons dans un temps où il faut tenir autant et plus de compte de l'effet moral d'une grande mesure que de ses résultats matériels et immédiats et, pour mieux dire, où il n'est pas d'action morale un peu profonde qui ne passe rapidement de l'ordre des sentiments et des idées dans l'ordre des faits. Par le nombre et l'éclat des moyens de publicité dont l'opinion dispose, par l'échange instantané de ses communications d'une extrémité du monde à l'autre, sa puissance s'est tellement accrue que, tôt ou tard, elle se fait toujours obéir. Quand donc la grande réunion qui se tient aujourd'hui à la Haye ne ferait constater, par un témoignage unanime, par une sorte de suffrage universel recueuilli dans le monde entier, que jamais les peuples n'ont ressenti au même degré qu'aujourd'hui, non seulement le désir, mais le besoin impérieux de la paix, non seulement la crainte, mais l'horreur de la guerre, ce serait un bienfait déjà acquis, dont notre génération ne saurait savoir trop de gré à celui dont elle le tiendra.

Car la première fois qu'une voix isolée viendra interrompre ce concert par une pensée d'orgueil ou d'ambition, on peut espérer qu'un mouvement de réprobation tel s'élèvera de toute part qu'elle sera promptement réduite au silence. De plus, une fois cet accord établi pour détester en commun l'usage de la force, si les représentants de toutes les puissances ne peuvent assurer qu'il n'y sera jamais fait recours (parce qu'il n'est en leur pouvoir ni de prévoir l'avenir, ni de contenir complètement l'essor des passions humaines), il leur appartient pourtant de rendre la nécessité de cette terrible extrémité plus rare et d'en adoucir les rigueurs.

De grands pas ont déjà été faits dans ce sens, et par l'applica-

tion de la convention qui a mis sous la protection d'une neutralité reconnue les soins à donner aux blessés, et par l'habitude devenue de plus en plus fréquente, de recourir, quand un conflit s'élève, à la médiation d'une puissance désintéressée. Ces appels faits à l'humanité qui se sont déjà fait entendre à plusieurs reprises, dans l'ardeur même des combats, peuvent recevoir, d'un examen plus mûr et plus autorisé, une meilleure organisation et une application plus étendue et plus régulière. Sous l'empire des mêmes sentiments, d'autres moyens destinés au même but ont déjà été proposés au nom du noble inspirateur de la conférence lui-même, et si quelques-uns soulèvent des objections et donnent lieu à plus d'un débat, d'autres ont rencontré une approbation si générale que l'on peut espérer de leur voir prendre place, sinon dans les règles du droit, au moins dans les habitudes des relations internationales.

Malheureusement ce qu'on a regretté et ce qu'on s'explique cependant de n'y pas voir figurer, c'est ce qui avait excité le plus vivement, à la première heure, le désir et l'espoir de tous les peuples, c'est la promesse de voir réduire, par un consentement mutuel, le poids que leur fait supporter et les dépenses improductives que leur impose l'excès des armements militaires. Une convention réciproque de désarmement n'est pas au nombre des invitations adressées par le gouvernement russe à ses alliés. Tout au plus est-il proposé de renoncer à tout accroissement d'armements nouveaux, ce qui aurait (en admettant que cette pensée pût être agréée) assurément l'avantage de ne pas laisser empirer le mal ; mais l'inconvénient, pour les imaginations, de paraître le perpétuer en quelque sorte en le consacrant.

Mais quant à un arrangement à intervenir entre tous les États pour réduire l'effectif de leurs troupes en armes, il est clair qu'on a été arrêté au seuil même d'un tel projet par l'impossibilité de s'entendre même sur un commencement d'exécution. Sur quelles bases en effet, d'après quelle échelle de proportion cette réduction serait-elle opérée ? Reconnaîtrait-on à chaque État un chiffre de soldats calculé d'après la densité de sa population ?

L'effet assez singulier serait tout au profit du plus peuplé, car toutes les proportions étant gardées, il conserverait son avantage numérique ; on le dispenserait seulement des frais qu'il doit faire pour le constater et en tirer parti. Ce serait une économie nette dont on le ferait bénéficier.

Puis les nations les moins riches en hommes ont souvent en compensation, une force qui égale ou surpasse la force du nombre : un trésor mieux garni, un crédit mieux établi, et l'esprit d'une race militaire chérissant l'usage des armes ; la mesure proposée ne tiendrait pas compte de cet ordre d'avantages qui permet, au jour du péril, d'aborder la lutte à conditions égales.

Enfin il est évident que le nombre des hommes dont un État a besoin pour assurer sa sécurité, diffère suivant sa situation géographique. Il faut plus d'hommes à la France pour garder cent cinquante lieues de frontières dénuées de toute défense naturelle qu'à l'Italie ou à l'Espagne par exemple, environnées de tous côtés par la mer et à qui la nature a préparé contre les mauvais desseins de quelqu'un de ses voisins du continent, la barrière des Alpes et des Pyrénées. Il y a évidemment pour le problème qu'on voudrait résoudre une série de facteurs si divers à mettre en ligne, qu'on ne voit pas trop comment on pourrait les ramener à un dénominateur commun.

Mais cette difficulté n'est rien à côté de celle qu'on rencontrerait pour déterminer comment on pourrait assurer l'exécution de la convention une fois conclue et surtout à qui en serait confié le soin. Une convention, dit-on dans le langage des jurisconsultes, fait loi entre les parties qui l'ont contractée. Mais une loi n'est rien, s'il n'y a des juges pour l'interpréter dans les cas douteux et une force pour en empêcher l'infraction. Le code civil lui-même serait peu de chose s'il n'appelait à son aide, quand un intérêt privé se croit lésé, d'abord les tribunaux, puis le code pénal, et à voir les procès que le moindre article suscite, il est douteux que si cette force impérative et armée n'était toujours prête à intervenir, le code ne suscitât pas plus de litiges qu'il n'en termine.

Je crains bien que ce ne fût le cas de la convention de désarmement, si on en laissait l'interprétation et l'application à faire au gré des intéressés, et c'est pourtant ce qui serait nécessaire, car je n'entends pas dire que personne pense sérieusement à ériger des tribunaux internationaux ayant à leurs ordres une gendarmerie internationale pour se faire obéir. Dès lors, il n'est pas d'État qui, avant de faire droit à ce que la convention exigerait de lui, ne regardât avec suspicion son voisin pour voir s'il ne l'exécute avec autant de scrupule que lui, sans quoi son sacrifice ne serait qu'une véritable duperie.

Mais combien de fois dans l'histoire n'a-t-on pas vu des disputes graves et ensuite des guerres sanglantes s'engager sur la crainte qu'inspiraient à deux États contigus des armements qu'on supposait de part ou d'autre exagérés ? Au siècle dernier, la guerre de Sept ans, de nos jours, le conflit de la Prusse et de l'Autriche n'eut pas d'autre origine. Et que serait-ce si au lieu de ces imputations vagues, chaque partie se fût crue en droit de rappeler l'autre au respect d'un article de convention d'un sens équivoque ou dénaturé par la mauvaise foi ? On courrait risque d'avoir ainsi dans un instrument en apparence pacifique, tout un arsenal caché de *casus belli* en préparation.

Dans un débat de cette nature, ce serait le plus puissant assurément qui prendrait le ton assez haut pour n'être pas contredit par le plus faible. Dans le célèbre dialogue du loup et de l'agneau, je vois bien combien le loup serait heureux, au lieu de s'en tenir simplement à la raison du plus fort, d'avoir à invoquer quelque article de convention qu'il commenterait à sa manière. Mais je doute que l'agneau fût à son aise pour représenter au loup qu'il ne doit pas faire de ses grandes dents et de sa large gueule, plus d'usage que la convention n'en permettrait.

L'espoir d'un désarmement général résultant d'une convention réciproque est donc un rêve dont il n'y a pas lieu pour un temps au moins indéfini de poursuivre l'accomplissement. Et cependant, la souffrance est réelle et semble même s'aggraver de jour en jour. L'Europe s'épuise en armes, en uniformes, en ca-

nons, en casernes, en bâtiments cuirassés et en torpilles. J'ai tort de dire l'Europe, je devrais dire le monde, car l'Amérique et l'Extrême-Orient, qui se tenaient jusqu'ici à l'écart du jeu, commencent à prendre le goût de s'en mêler. A ce poids qu'on trouve avec raison insupportable, faut-il donc renoncer non seulement à trouver, mais même à chercher un soulagement?

Peut être que remonter un peu en arrière pour indiquer la cause du mal est encore la meilleure voie à suivre pour découvrir le moyen d'en arrêter l'effet. Car enfin le problème n'est pas d'hier, ce n'est pas d'hier qu'il y a à côté les unes des autres des nations pouvant entrer en conflit, et songeant à se mettre en garde contre cette chance qui est toujours à craindre. Mais d'où vient qu'il y a peu de temps encore, elles ne poussaient pas ces mesures de prudence jusqu'à faire de leurs frontières un véritable camp retranché et rester l'oreille au guet et l'arme au bras comme des sentinelles toujours sur le qui vive?

C'est peut être qu'il y avait alors, entre les diverses nations, un lien de solidarité fondé sur les intérêts communs que chacune d'elles regardait à l'égal du sien propre. Par une règle, ou au moins une coutume généralement admise, il était convenu qu'aucun changement ne serait apporté à leurs relations réciproques — aucun surtout qui dût altérer les proportions et l'équilibre de leurs forces sans que toutes fussent appelées à en contrôler et à en limiter l'importance : congrès et conférences se réunissaient bien comme aujourd'hui, mais ce n'était pas seulement pour proclamer de nobles généralités dont l'application est toujours un peu vague, c'était dans un cas pressant, en face d'un conflit menaçant ou déjà engagé, pour aviser soit à prévenir, soit à tempérer l'usage de la force. C'était une sorte d'assurance et de surveillance mutuelle qui promettait au plus faible qu'on ne le laisserait pas seul en face du plus fort et il y trouvait une garantie contre la surprise d'agressions imprévues ou les rigueurs extrêmes de la fortune. La sécurité générale profitait de ce qui était enlevé au hasard et à l'enjeu des combats.

Nous ne savons que trop dans quelles douloureuses circons-

tances, par notre fait d'abord, et ensuite à nos dépens, cette règle tutélaire de la société européenne a été tristement méconnue. C'est d'abord le jour où l'Autriche s'est vue exclue de l'Allemagne et où tout le continent germanique a été livré à une seule domination, sans que personne, pas même la France que devait émouvoir, plus que toute autre, la secousse d'un sol si voisin, ait paru en prendre souci. Puis c'est le lendemain quand la France elle-même, par un retour de fortune, a vu accueillir par des spectateurs étonnés et inactifs, avec une suprême indifférence, ses désastres et son abaissement. A partir de ces deux épreuves, tout a été dit : le lien moral de la société européenne a été rompu, et aujourd'hui n'est pas encore renoué. Chaque État laissé dans l'isolement n'attend plus rien pour se préserver du péril, ou même de la ruine, ni de la justice, ni même de l'intérêt bien entendu d'aucun auxiliaire. Averti de ne plus compter que sur soi-même, chacun ne songe plus qu'à porter à leur extrême limite et à leur plus haute puissance les moyens de défense dont il peut personnellement disposer.

De là ces efforts exagérés, cette tension de tous les ressorts dont on se plaint partout, mais qui ne cessera nulle part qu'avec la cause naturelle qui l'a fait naître. J'ignore dans quelle mesure peuvent être encore réparées les conséquences funestes de cet oubli des leçons de l'expérience. Mais on ne risque rien d'affirmer que c'est un retour à la sagesse du passé qui peut seul calmer le malaise présent et dissiper les nuages de l'avenir.

UN

INCIDENT DIPLOMATIQUE EN CHINE

ÉRECTION DU MAT DE PAVILLON FRANÇAIS A CANTON

(1853 [1])

. . . . . .

. . . . . .

M. Forbes, qui gérait, depuis deux ans, le vice-consulat de France à Canton, où il dirigeait une maison de commerce importante, était fort écouté à la légation (2). Très riche et très galant, doué d'une noble et fière tournure, grand parleur, très entreprenant et passablement présomptueux, ayant, depuis longtemps, la coutume des succès faciles, ce bel Américain possédait un grand nombre de séductions qu'il mettait, parfois, sans beaucoup de scrupule ni de prudence, au service de ses caprices irréfléchis ou de ses rancunes personnelles.

Mme de Bourboulon, sa compatriote, avait reçu ses hommages avec le plus gracieux empressement et le considérait comme un oracle. L'influence qu'il exerçait sur son mari était donc irrésis-

(1) Ces pages sont extraites des Souvenirs inédits de M. le marquis de Courcy, ancien chargé d'affaires de France en Chine, qui a bien voulu en donner communication à la *Revue*.

(2) A cette époque, Péking n'était pas ouvert et le vice-roi des Deux Kouang, qui habitait Canton, était chargé spécialement de traiter les affaires avec les représentants étrangers. La légation de France résidait dans la colonie portugaise de Mocao, située, au sud de la province du Kouang-tong, à égale distance de Hong-kong et de Canton. Elle avait pour chef un ministre plénipotentiaire, M. de Bourboulon, ancien secrétaire d'ambassade aux Etats-Unis où il avait épousé récemment une jeune fille remarquablement douée, non moins distinguée qu'intelligente, Mlle Kate Mac Leod, dont il était fort amoureux. M. de Courcy était le secrétaire de la légation qu'il devait gérer plus tard en qualité de chargé d'affaires.

tible. Or, un soir, après dîner, une grave résolution fut prise de concert par le ministre et le vice-consul. Seuls, les pavillons anglais, américain et danois flottaient à Canton, en face des édifices où demeuraient le consul d'Angleterre, les vice-consuls des États-Unis et du Danemark. On n'y voyait pas les couleurs françaises. Récemment nommé consul général de Suède, Forbes, déjà vice-consul des États-Unis, avait imaginé de faire adapter une vergue au mât qui portait, à son sommet, le pavillon étoilé, et d'y suspendre, à droite, le drapeau français, à gauche, le drapeau suédois, en sorte que ceux-ci eussent toujours paru dominés par l'étendard américain. C'était là une combinaison, sans doute très patriotique, mais que ne pouvait admettre la fierté légitime du représentant de la France. En conséquence, M. de Bourboulon avait manifesté au vice-consul le désir qu'un mât de pavillon français fut érigé devant sa demeure, en le priant d'aviser aux voies et moyens, et M. Forbes, sans perdre un instant, était convenu, avec un entrepreneur résidant à Whampou, que ce mât, muni de ses agrès, serait fourni, conduit à Canton et mis en place pour la somme de 500 piastres, payées comptant. Il offrit même de nous en faire l'avance, si la légation ne les avait pas dans ses coffres ; mais le ministre déclina dignement cette générosité un peu cavalière.

Tout paraissait ainsi marcher à souhait, lorsqu'une opposition inattendue se manifesta parmi la communauté étrangère. L'accès de Canton lui étant interdit, elle n'avait, pour prendre ses ébats, que le jardin, fort limité, qui s'étendait entre les factoreries et la rivière des Perles. Son aménagement, auquel il fut pourvu par voie de souscriptions, avait coûté très cher. Il était gracieusement valonné, ombragé de grands arbres, orné de beaux massifs et de brillantes corbeilles qui faisaient l'orgueil du comité choisi par les résidents pour veiller à son entretien. Afin de répondre à la confiance dont on l'avait investi, ce comité s'acquittait de ses fonctions avec un soin minutieux et jaloux. Toute infraction au règlement, qu'il avait établi, lui paraissait un attentat ; couper une branche, émonder un buisson, changer la

direction d'une allée, amoindrir une bordure, en un mot, modifier, en quoi que ce fût, la belle ordonnance qui était, en partie, son œuvre et qu'il avait pour mission de sauvegarder, eût été, à ses yeux, commettre un crime. Or, pour ériger, près de la Maison Forbes and Co, le mât qui devait porter nos glorieuses couleurs, il fallait faire un trou large et profond, empiéter peut-être sur une pelouse, planter, sur le gazon ou dans plusieurs massifs, les étais auxquels on devait fixer les cordages, et, chose inouïe, presque monstrueuse, notre vice-consul n'avait pas sollicité l'autorisation du Comité, il n'avait même pas daigné lui donner avis de ce qu'il allait faire ! Il y avait eu là un oubli de toutes les convenances, un manque d'égards qui parut d'autant plus sensible que M. Forbes, très riche, très heureux dans toutes ses entreprises, et, avec cela, très altier, comptait, dans la communauté étrangère, beaucoup d'envieux, par conséquent beaucoup d'ennemis. Dès que son projet fut connu, le comité l'avertit officieusement qu'il le désapprouvait et n'en pouvait autoriser l'exécution. Il répondit fort lestement qu'il se souciait peu de sa résistance et qu'il saurait bien la briser comme verre.

Ce fut, soi-disant, pour mettre le ministre de France au courant de la situation, mais, en réalité, pour surexciter violemment son amour-propre par des appréciations inexactes, pour le pousser aux mesuses extrêmes et pour satisfaire ainsi ses petites vengeances, qu'il se rendit à Macao le 15 mars. M. de Bourboulon ne connaissait nullement l'existence du Comité et ne soupçonnait pas l'importance quasi-officielle des fonctions dont la confiance des résidents l'avait investi. M. Forbes lui affirma que l'opposition n'avait aucune importance, qu'elle était puérile, mesquine, ridicule, avant tout anti-française. Il aurait eu beaucoup de plaisir à la voir rentrer humblement dans l'ombre, en sa présence. Malheureusement, il devait partir, dans quelques jours, pour les Etats-Unis, d'où il ne serait de retour que dans six mois ou un an. Mais il laisserait à son associé, M. Spooner, les instructions nécessaires. Le mât était tout prêt. Dans deux jours on devait le conduire à Canton. Que M. le Ministre voulût bien y envoyer une

personne de sa légation pour l'y représenter et inviter le commandant de la station française à remonter jusqu'à Whampou[1], pour intimider les opposants; sans nul doute, tout irait comme sur des roulettes. Ainsi endoctriné par le beau Forbes, auquel Mme de Bourboulon prêta l'appui de sa persuasive éloquence, mon chef écrivit, le 23 mars, aux Affaires Étrangères :

« J'ai cru que notre dignité ne nous permettait pas de tran-
« siger avec ces prétentions et je n'ai pas hésité à envoyer M. de
« Courcy à Canton avec mission de faire ériger notre mât de
« pavillon sur le territoire des factoreries, en même temps que
« j'invitais M. le Commandant de la station à remonter imméd-
« éiatement à Whampou, avec la *Capricieuse*, pour donner, au
« besoin, à M. de Courcy l'appui de la force. »

Je ne savais qu'imparfaitement ce dont il s'agissait. Le Ministre, je ne sais pourquoi, m'en avait à peine dit quelques mots. Je fus donc extrêmement surpris, lorsqu'il me fit part de sa résolution nette, précise, irrévocable, et qu'il m'invita à commencer, sans perdre un instant, mes préparatifs de départ. Je demandai timidement des instructions écrites. « Y pensez-vous, monsieur,
« me fut-il répondu, vous connaissez mes intentions, elles sont
« parfaitement claires et leur exécution n'admet aucun tempé-
« rament. Le terrain, d'ailleurs, est déblayé à l'avance, j'en ai
« la certitude. Si vous y rencontrez quelque obstacle, nos ma-
« rins ne manqueront pas de les aplanir; marchez donc sans
« hésitation et surtout ne vous arrêtez pas en chemin ; — vous
« connaissez mon caractère et vous savez que je ne suis pas
« homme à équivoquer, le cas échéant, sur le sens des ordres
« que reçoivent mes subordonnés. »

Je n'insistai pas ; ce en quoi j'eus parfaitement tort. Je craignis probablement que mon chef ne mît en doute ma fermeté et puis, si la mission dont il me chargeait pouvait offrir quelque péril, elle était grandement honorable; elle témoignait, à mon égard,

[1] L'île de Whampou, devant laquelle s'arrêtent les navires de fort tonnage qui ne peuvent remonter jusqu'à Canton, est située, dans le Fleuve des Perles, à quelques lieues au sud de cette ville.

d'une confiance dont j'étais fier ; elle rehaussait, aux yeux du public, l'importance de mes fonctions ; elle flattait singulièrement mon amour-propre.

A vrai dire, je partais absolument pour l'inconnu, et je ne tardai pas à m'apercevoir que, si M. de Bourboulon avait fait preuve d'une légèreté fâcheuse, en s'abstenant de contrôler les assertions de M. Forbes, j'avais commis, moi-même, une grave imprudence en n'exigeant pas, ce qui était mon droit, qu'il me donnât des ordres écrits. Dès mon arrivée à Canton, je vis clairement que le terrain, sur lequel je devais agir, était semé d'embûches, que j'y étais, *a priori*, de la part des résidents étrangers, l'objet d'une méfiance universelle, que j'y serais considéré et traité comme un paria. Cette méfiance se traduisit immédiatement par des manifestations infiniment désagréables. On m'avait préparé, sans doute, dans la demeure de M. Forbes, un appartement très confortable, mais, lorsque je vins m'asseoir, pour dîner, à la table que présidait son associé, on me rendit à peine mon salut. Pendant le repas, personne ne m'adressa la parole et on ne répondit que par des phrases évasives aux banalités aimables que j'inventai pour me donner contenance. Non seulement je reçus de M. Spooner, dont on nous avait promis le sympathique concours, l'accueil le plus cérémonieux et le plus froid, mais encore il entreprit, sans perdre un instant, de me faire comprendre que je ne pouvais, sans une grave imprudence, exécuter la mission qui m'avait été confiée. « Mon ami Forbes, « me dit-il, s'est complètement mépris et vous a, sans le vou- « loir, induit en erreur. La communauté tout entière est hostile « à son projet. Vous en aurez vous-même la preuve dans quelques « instants. Il m'a prescrit de me conformer ponctuellement à « vos ordres, je le lui ai promis et ne faillirai pas à mon enga- « gement, mais vous voudrez bien, Monsieur, pour couvrir ma « responsabilité, me donner des instructions écrites. » Il achevait à peine de formuler ce déplaisant avis, lorsqu'on m'apporta un pli cacheté que m'adressait M. Carlowitz, vice-consul de Prusse et dont le contenu, dont je pris immédiatement connais-

sance, me mit dans un assez cruel embarras. Un meeting s'était tenu la veille afin d'aviser à repousser ce que l'on appelait « l'invasion française » ; la plupart des résidents y assistaient. La séance avait été tumultueuse. Les uns voulaient que l'on fît appel à la violence et qu'on s'opposât, par la force, à l'érection du mât où devait flotter le pavillon français. Les autres, plus nombreux et plus sages, demandèrent que l'on adressât préalablement au ministre de France une représentation dont je devrais prendre connaissance, et M. Carlowitz, en sa qualité de Chairman, fut chargé de me la faire parvenir. Les signataires de ce document n'invoquaient aucun motif péremptoire et ne faisaient valoir que des arguments de pure convenance. « Ils objectaient que plusieurs consuls avaient dû s'abstenir de faire flotter leur pavillon dans le jardin des factoreries, pour n'en point détruire l'ordonnance et n'en pas gêner la circulation ; qu'ils s'étaient conformés, en cela, au vœu de la communauté ; ils exprimaient respectueusement l'espoir que M. de Bourboulon voudrait bien tenir compte de ce vœu ; si un précédent venait à être créé en faveur de la France, toutes les autres nations voudraient en profiter, au grand préjudice des résidents étrangers, et il serait impossible que leurs prétentions ne fussent pas admises... »

J'avoue que cette représentation, formulée, d'ailleurs, dans les termes les plus courtois, me parut très digne de sympathie. Mais, d'un côté, M. Forbes nous avait prémunis contre toutes les démarches intéressées ou perfides qui pourraient être faites, et, de l'autre, mon chef m'avait prescrit d'exécuter ses instructions avec une *fermeté inflexible* ; je crus qu'il me serait possible de tout concilier en adressant à M. Carlowitz la réponse suivante :

« Monsieur le Consul,

« M. Spooner, gérant le vice-consulat de France, en l'absence « de M. Forbes, m'a communiqué le procès-verbal de la séance « du meeting qui s'est assemblé le 12 courant... ainsi que la re- « présentation, conçue dans des termes aussi modérés que cour-

« tois, que la plupart des membres de ce meeting ont adressée « à M. le Ministre plénipotentiaire de France en Chine.

« Les instructions formelles que j'ai reçues de Son Excel- « lence, ne me permettent pas de faire fléchir, devant des consi- « dérations de convenance locale, le droit incontestable que « Votre communication collective semble reconnaître, elle- « même, au gouvernement français, ainsi qu'à tout autre « gouvernement, d'élever son pavillon national devant la de- « meure du Consul qui le représente officiellement dans le plus « important des cinq ports ouverts par les traités. Le gouverne- « ment de S. M. Impériale pourrait-il admettre, d'ailleurs, que, « tandis que toutes les puissances, amies de la France, jouissent, « aussi bien qu'elle, des bénéfices du traité de Whampou, les « sujets de ces mêmes puissances ne verraient pas avec satis- « faction les Français participer aux avantages de toutes natures « qu'ils ont pu se procurer en Chine[1] ? »

Dès que cette réponse fut expédiée, j'en adressai la copie à M. de Bourboulon, et je lui fis parvenir, en même temps, la com munication que M. Carlowitz m'avait transmise ; puis j'écrivis à M. Spooner pour le prier de vouloir bien, conformément aux instructions de M Forbes, donner l'ordre que l'on commençât, le lendemain matin, les premiers travaux. Je lui exprimai en même temps, pour lui faire comprendre combien j'avais été sensible à la froideur impolie de son accueil, mon intention de prendre désormais mes repas dans ma chambre. Ma soirée fut lamentablement triste et ma nuit détestable. Le poids de mon isolement absolu et de ma responsabilité, le sentiment de la situation fausse et périlleuse où je me trouvais placé, entre la nécessité d'obéir aux ordres que j'avais reçus et mon impérieux désir d'éviter un conflit dont les suites pourraient être graves, m'accablaient. Le lendemain, une fâcheuse nouvelle vint aggraver mes cruels soucis. M. Spooner entra dans ma chambre à huit heuees du matin et m'annonça, en souriant, que les Chinois em-

[1] M. de Courcy à M. Carlowitz, 15 mars 1853. Notre premier traité avec la Chine fut conclu, en 1844, à Whampou, près de Canton.

bauchés par son comprador, avaient commencé, au point du jour, les travaux préliminaires, mais qu'ils avaient été chassés par M. Rothwell « superintendent of the garden », et que, craignant d'être battus, ils se refusaient à reprendre leur travail. « Je vous avais averti, Monsieur, ajouta-t-il, mais vous l'avez voulu ». — « C'est bien. Monsieur, lui répondis-je, j'aviserai ». Il se retira en ricanant.

Que faire en cette difficile occurrence?

Je réfléchis très laborieusement pendant une heure et je m'arrêtai à la résolution suivante, qui me parut être, en même temps, la plus sage et la plus digne. Les signataires de la représentation, adressée au Ministre de France, avaient démenti, sans doute, la respectueuse expression de leur vœu par un acte de violence; ils s'étaient constitués nos agresseurs, et, dès lors, en vertu des instructions que j'avais reçues, je pouvais, je devais même faire appel à l'intervention de nos marins, Mais l'irritation était extrême; une collision sanglante pouvait avoir lieu. Il me sembla qu'il convenait de suspendre les travaux, soit pour laisser aux esprits le temps de se calmer, soit afin que je pusse recevoir la réponse de mon chef. Deux jours suffisaient pour qu'elle me parvînt, Elle pouvait modifier la situation si le représentant de la France, mieux éclairé, croyait devoir ajourner l'exécution du projet et se livrer, lui-même, à une enquête sérieuse avant de la reprendre ; si, au contraire, M. de Bourboulon confirmait les ordres qu'il m'avait donnés, ou bien encore, s'il s'abstenait d'écrire, sa réponse ou son silence, lui-même, prêterait une nouvelle autorité à mes actes. Je crus que je réservais prudemment ces diverses solutions et que je ménageais habilement la situation en écrivant à M. Carlowitz :

Canton, 16 mars 1853,

« Monsieur,

« Les ouvriers employés par moi pour procéder dans le jardin « des factoreries aux travaux préparatoires que nécessite l'érec- « tion d'un mât de pavillon français, se sont vus, par suite des « ordres positifs que leur a signifiés M. Rothwell, superintendent

« of the garden, forcés d'interrompre ces travaux. Je n'ai pas à « ma disposition de moyens efficaces à opposer à une résistance « qui, se manifestant par un pareil acte, me semble prendre un « caractère vraiment hostile.

« En conséquence, j'ai donné des ordres pour que les travaux « ne fussent pas repris, jusqu'à ce que j'aie instruit S. E. M. de « Bourboulon de cette circonstance, et qu'il m'ait envoyé de « nouvelles instructions ou fourni les moyens de mettre à exé- « cution celles que j'ai reçues de lui à mon départ de Macao. »

Trois jours s'écoulent sans que la réponse du ministre me parvienne. Aurait-on intercepté notre correspondance? Je commence à le craindre sérieusement. Tout est possible, puisque nos adversaires sont les maîtres. Cependant, divers symptômes, que je recueille avec un vif plaisir, semblent indiquer que les dispositions nous sont moins défavorables. M. Spooner est décidément plus aimable, ses clerks se montrent plus polis à mon égard; leur physionomie, quand je les rencontre, n'affecte plus cette expression railleuse et dédaigneuse qui m'exaspérait. Quelques personnes m'ont salué dans le jardin et ce témoignage de sympathie, tout léger qu'il fût, m'a réconforté le cœur. Mon douloureux isolement a cessé. J'ai reçu la visite d'un négociant Suisse, M. Fritz Bovet, qui est venu me trouver spontanément, pour me donner des informations dont il a cru utile de me faire part, et qui m'ont été, en effet, très précieuses. « Les habitants « de ma nation, m'a-t-il dit, étant placés en Chine sous la protec- « tion de la France, nos intérêts y sont solidaires. Vous pouvez « donc, Monsieur, avoir pleine confiance dans mes renseigne- « ments. Eh bien, voici quelle est exactement la situation que, « sans doute, vous ne connaissez guère, car, je le sais, vous « n'avez encore rencontré à Canton, sur votre chemin, qu'une « opposition systématique et un mauvais vouloir infiniment re- « grettable. Vos adversaires sont plus bruyants que nombreux. « Les membres de la communauté, que la passion n'aveugle pas, « ont trouvé leurs procédés excessifs. Après tout, ils sont beau- « coup plutôt les ennemis personnels de M. Forbes que ceux de

« la France. Parmi les résidents étrangers, il y en a beaucoup « qui verraient, avec plaisir, flotter, dans le jardin des factore- « ries, vos couleurs nationales. Je ne vous cacherai pas, ajouta- « t-il, qu'on s'étonne un peu de votre inaction; je sais perti- « nemment que les autorités chinoises en sont, elles-mêmes, « surprises, qu'elles croient y voir une cause de faiblesse et « d'impuissance. » Tout ceci me fut exposé avec une convenance parfaite et une politesse cordiale qui me charmèrent. Je ne pouvais mettre en doute la sincérité de mon visiteur, car la loyauté était peinte sur son visage. « Je vous remercie sincèrement, « Monsieur, répondis-je en lui tendant la main, j'espère bien que nous nous reverrons. »

Puisqu'un revirement semble s'opérer, puisque les gens sensés blâment les agissements de l'opposition, puisque les Chinois, eux-mêmes, raillent la timidité de mon attitude, puisque je ne reçois aucune instruction nouvelle et que, par conséquent, je dois m'en tenir uniquement aux premiers ordres que l'on m'a donnés, l'hésitation ne m'est plus permise. En conséquence, par une lettre écrite le 18 dans la soirée et expédiée pendant la nuit, je prie M. de Rocquemaurel de vouloir bien faire procéder à l'érection du mât de pavillon français.

Prévenu par moi de la décision que j'ai prise, le comité l'a fait connaître immédiatement aux consuls et ceux-ci ont écrit, de suite, au commandant de notre station navale, pour le prier de surseoir à son exécution, jusqu'au moment où une enquête sérieuse aura déterminé les droits respectifs des parties. M. de Rocquemaurel leur a répondu très judicieusement et très dignement :

« Monsieur,

« Je renvoie à M. le comte de Courcy, secrétaire de la léga- « tion, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; lui « seul, spécialement délégué par S. E. M. le Ministre de France, « ayant qualité pour y répondre.

« Ma tâche se borne à ériger notre pavillon consulaire auprès

« des pavillons amis qui flottent déjà sur les factoreries de « Canton ; heureux, Messieurs, si, grâce à votre sage et conci- « liante intervention, nous parvenons à assurer, par des moyens « tout pacifiques, l'exercice d'un droit qui n'est encore contesté « par personne. »

Je crois devoir, pour obéir exactement à mes instructions, inviter M. le commandant de la *Capricieuse* à passer outre.

Cette démarche inattendue des Consuls et les pourparlers qui en ont été la conséquence occupent toute la matinée du 19 mars. Vers deux heures de l'après-midi, la chaloupe et deux canots accostent le long du quai des factoreries ; soixante hommes débarquent aussitôt sous le commandement du lieutenant de vaisseau Duroch, second de la *Capricieuse* et de l'enseigne Bourgarel. Duroch est l'aimable officier avec lequel j'ai failli, l'année précédente, me couper la gorge... Depuis longtemps nous sommes devenus bons amis. Il me serre énergiquement la main et me dit tout bas : « Comptez sur moi ». Je donne l'ordre que l'on appelle les ouvriers retenus la veille. Mais on leur a fait des menaces ; ils n'osent paraître. En même temps, je m'aperçois qu'un groupe nombreux, composé surtout de jeunes gens, a envahi le terrain désigné pour l'emplacement du mât. Je m'approche, je m'efforce de leur faire comprendre que cette nouvelle provocation est imprudente et inutile. « Vous avez exprimé « un désir, leur dis-je, nous avons eu le regret de ne pouvoir y « déférer ; est-il raisonnable que vous vous opposiez, par la « force, à l'exercice de notre droit? » Aucun d'eux ne me répond. Duroch s'avance : quinze hommes désarmés l'accompagnent; des vociférations furieuses répondent aux exhortations qu'il formule à son tour. Il commande au détachement de faire évacuer le terrain. Les quinze matelots marchent; au petit pas, les bras croisés. Nos adversaires restent immobiles. Au moment où le choc va se produire, l'un d'eux demande poliment qu'on veuille bien lui toucher l'épaule. On accède à son désir. Ils se retirent alors silencieusement, sans opposer la moindre résistance. Mais l'excitation n'est pas calmée. Elle se produit jusqu'au soir,

par des paroles insultantes, par des gestes provocateurs auxquels nos marins opposent un silence dédaigneux, une impassibilité très digne.

Ma situation personnelle était devenue fort délicate. J'avais reçu, l'avant-veille, de M. Carlowitz, une lettre assez raide dans laquelle il m'exprimait l'espoir que le ministre de France accèderait au vœu de la communauté en renonçant à faire ériger le mât de pavillon et qui se terminait ainsi :

« You will pardon us for observing that, in this hasty passing « forward of a matter of no immediate necessity, the commu- « nity has not been treated with this courtesy for which your « nation is so remarkable. »

Piqué au vif par cette allusion passablement blessante, j'avais répondu fièrement, en faisant connaître mon appel au concours de nos marins : « La force a été opposée à l'exercice d'un droit « reconnu. Nous devions passer outre. Pour moi, Monsieur, j'ai « accompli mon devoir et j'affirme absolument que je n'ai « manqué de courtoisie envers personne. » Le soir même, parut, dans la feuille anglaise qui se publiait à Canton, une lettre humoristique signée « J. Krappo », qu'un Français imaginaire était censé écrire au « *Count of Courtesy* », son éminent compatriote, pour le féliciter des grandes et belles choses qui s'accomplissaient à Canton d'après son ordre. Elle était très méchante et me causa un vif déplaisir. Ce nom de « Count of Courtesy » qui rimait avec le mien et qui commençait par la même syllabe, me fut attribué pendant longtemps, à Canton, par la plupart des résidents étrangers.

Je viens à peine de regagner la chambre que j'occupais dans la maison Forbes et je m'apprête à commencer mon déjeuner solitaire, encore tout ému de l'incident que j'ai raconté plus haut, lorsqu'on m'annonça la visite de M. Harry Parkes, interprète du consulat anglais, qui en faisait alors l'intérim en l'absence de son chef. Ce jeune sinologue a une physionomie souriante qui reflète très gracieusement son aimable caractère ; j'ai échangé, par cartes, avec lui, plusieurs visites depuis mon arri-

vée à Canton, mais je ne le connais pas encore ; il me témoigne tout d'abord, en termes charmants, ses regrets de l'opposition que m'ont faite plusieurs de ses compatriotes. « Elle vient de se « traduire, me dit-il, par deux protestations du comité qui veille « à l'entretien du jardin public; mes fonctions m'obligent à les « mettre sous vos yeux et à vous demander des explications au « sujet des actes qui les ont motivées ; mais ce n'est là, veuillez « le croire, qu'une simple formalité qui n'implique nullement, de « ma part, l'approbation des sentiments qui font agir les signa- « taires. Je vous remets, moi-même, la lettre par laquelle je ré- « clame ces explications. Vous aurez la bonté d'y faire telle « réponse que, d'après les circonstances, vous pourrez juger « nécessaire [1]. »

Par ces protestations, MM. John Dent et Augustin Heard, négociants anglais et américain, très riches et très en vue à Canton, ainsi que M. Rothwell, superintendent of the garden, dont j'ai parlé plus haut, signalaient la violence commise à leur égard par les marins de la *Capricieuse*, aussi bien que le dommage causé « to their property [2] » par ces mêmes marins qui avaient mutilé un jeune arbre, endommagé les pelouses, déplanté un palmier ; ils demandaient, en outre, aide et protection contre le retour de semblables attentats.

Il me sembla que je répondais victorieusement à ces protestations par la dépêche suivante que M. Parkes reçut dans la soirée :

[1] La lettre que me remit M. H. Parkes se terminait par ces mots qu'il me répéta textuellement de vive voix : « I beg you will have the kindness to furnish me with such explanation of the occurences therein referred to, as you may deem necessary. »

[2] J'ai conservé les textes de ces protestations que je ne puis introduire dans mon récit sans lui donner une extension fastidieuse. Les signataires n'y émettaient aucune prétention à la propriété du *sol* ; mais ils se constituaient les défenseurs de la *propriété* de ses produits, arbres, gazons, arbustes de toute sorte, laquelle appartenait incontestablement à la communauté. M. Spooner avait demandé, en mon nom, au surintendant Rothwell, de faire opérer à nos frais, par ses jardiniers, les modifications et transplantations nécessaires, mais celui-ci nous avait opposé un refus net et cassant.

Canton, 19 mars 1853.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'adresser en date de ce jour...

« Quelques-uns des membres de la communauté étrangère de « Canton, ayant appris que l'intention de S. E. M. de Bourboulon « était d'y faire ériger, auprès du vice-consulat de France, un « mât de pavillon français, lui ont adressé, à ce sujet, une com- « munication par laquelle, tout en reconnaissant notre droit, ils « priaient S. E. de vouloir bien prendre en considération cer- « taines convenances locales et de renoncer, en conséquence, à « l'exercice de ce droit.

« Conformément aux instructions qui m'avaient été données, « je dus prendre connaissance de ce document... et répondre, « en termes aussi courtois que possible, que les intentions de « S. E. étaient formelles, que, conséquemment, je passerais « outre et j'userais de notre droit qui, d'ailleurs, avait été « reconnu.

« Les ouvriers chinois, envoyés par moi pour procéder aux pre- « miers travaux, ont été expulsés par l'un de vos compatriotes, « M. Rothwell. Mes instructions devant être remplies, j'ai dû « demander à M. le commandant de notre station navale, pro- « tection pour ces ouvriers. Intimidés, menacés par plusieurs « membres de la communauté, parmi lesquels figuraient, en « majorité, vos compatriotes, ils n'ont pas osé reparaître.

« C'est alors, Monsieur, qu'après avoir prié ceux des oppo- « sants qui s'étaient groupés sur le lieu où doit être élevé notre « pavillon, où doit être exercé notre droit, de vouloir bien laisser « le champ libre à nos matelots, le lieutenant de vaisseau Du- « roch, de la *Capricieuse*, a dû, pour obtempérer à leur propre « désir, les faire repousser par nos matelots, lesquels ont agi « tout doucement et sans armes.

. . . . . .

« J'ajouterai que plusieurs de vos compatriotes ont déclaré

« qu'ils ne souffriraient pas qu'aucun Chinois prît part aux tra-
« vaux, qu'un coolie, qui était venu apporter à nos marins les
« instruments nécessaires, a dû être reconduit avec une escorte
« pour ne pas être frappé, et je fais ici un appel formel à votre
« intervention afin que de pareilles scènes ne se renouvellent
« pas, afin qu'aucun obstacle ne soit apporté désormais, de la
« part de vos compatriotes qui sont ici les membres les plus
« nombreux et les plus influents de la communauté étrangère,
« à l'exercice de notre droit. »

Je sollicitai en même temps, par une circulaire très courte, les bons offices des autres consuls.

Deux heures plus tard, M, Parkes, toujours gracieux et souriant, vint lui-même me communiquer une notification qu'il avait fait afficher sur la façade du consulat et répandre parmi ses compatriotes. Elle était ainsi conçue :

« M. le comte de Courcy, secretary of the Legation of France
« in China, having represented to the interpreter in charge,
« that the french seamen, engaged in the erection of a flagstaff
« in the public garden, have been obstructed in their work by
« various members of the British community, he feels it his duty
« to call upon British subjects to abstain from all such acts of
« unauthorized interference.

« British Consulate, Canton March 19th 1853.

« Hary PARKES,
« Interpreter in Charge. »

Cette démarche si opportune et si ferme du consul par interim de S. M. Britannique était la preuve incontestable qu'il désapprouvait complètement les manifestations turbulentes de ses compatriotes. Elle désarma provisoirement l'opposition. La soirée fut calme. Un poste de matelots passa la nuit sur le terrain.

Le lendemain, 20 mars, était un dimanche. Nous convînmes, M. de Rocquemaurel et moi, de remettre au jour suivant la continuation des travaux, malgré leur urgence, voulant donner, par ce délai, ainsi que je l'écrivis au Comité, « une marque de défé-

« rence aux sentiments religieux de la communauté que nous « respecterions certainement, quand même ils ne seraient pas « les nôtres. » Je reçus enfin, dans la matinée, la réponse de mon chef à la représentation qui lui avait été adressée le 14 mars. Pour la méditer et pour l'écrire, M. de Bourboulon a mis trois jours ; mais il m'avoua plus tard qu'il l'eût rédigée et expédiée beaucoup plus vite s'il n'avait voulu me laisser le temps de terminer l'affaire, avant qu'elle ne me parvînt. Par des motifs longuement et logiquement déduits, sa lettre réfutait les arguments de la communauté. Elle revendiquait énergiquement notre droit d'élever un mât de pavillon sur le terrain des factoreries, terrain dont jouissaient, il est vrai, les résidents étrangers, mais qui était resté la propriété de la nation chinoise. Ce droit n'était-il pas d'autant plus respectacle que la France, comme l'Angleterre et les Etats-Unis dont les couleurs flottent à Canton, avait conclu un traité avec la Chine? Pouvait-on le mettre en parallèle avec celui d'autres puissances qui jouissent, dans le céleste Empire, de tous les avantages conquis par les trois traités mais qui n'ont signé aucune convention avec lui ? Si notre mât n'est pas encore érigé à la place choisie par M. Forbes, le représentant de la France veut bien accepter celle qui conviendra le mieux à la communauté, pourvu qu'elle soit voisine de notre vice-consulat. C'est la seule concession qu'il puisse faire ; en renonçant au droit qu'il est résolu d'exercer, il trahirait son devoir. Cette ferme réponse se terminait par la déclaration suivante : « Il me reste, Messieurs, à vous exprimer mon regret de ne pou- « voir déférer, dans cette affaire, au désir que vous m'avez ex- « primé ;... je le regretterais encore davantage, si je n'étais « informé que votre comité s'était opposé, par la force, à l'exé- « cution des instructions que j'avais données au secrétaire de « ma légation... Au point fâcheux où les choses en sont venues, « j'espère que le comité qui vous représente sera assez sage « pour ne pas m'obliger de faire appel à la force pour maintenir « les droits de mon pays, de même qu'il l'a déjà employée pour « en entraver l'exercice. »

Dès que ce factum fut en ma possession, je le transmis au Comité par une lettre dont il me faut citer, pour mieux faire comprendre mon récit, les passages que l'on va lire :

Canton, ce 20 mars, 6 h. du soir.

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la réponse de S. E... « Elle me parvient à l'instant... J'espère que vous resterez con- « vaincus, quand vous en aurez pris connaissance, que ma « conduite, depuis mon arrivée à Canton, a été conforme aux « vues de S. E...

« Demain matin, au point du jour, nos matelots se mettront de « nouveau à l'ouvrage. Si vous jugiez à propos, selon la propo- « sition courtoise et conciliante que vous fait M. le Ministre, de « choisir dans le jardin des factoreries, en face de notre vice- « consulat, une autre place qui vous parût plus convenable que « celle qui avait été désignée par M. Forbes, veuillez être assez « bons pour me la faire connaître dès ce soir.

« Après les pénibles scènes qui se sont passées hier sous nos « yeux, vous êtes sans doute, Messieurs, aussi désireux que « moi-même de voir se terminer promptement une affaire qui a « donné lieu jusqu'ici à tant de difficultés. »

Deux heures après, je reçois une communication de M. Carlowitz ; elle est rédigée en français :

..... « Bien sûr, m'écrit-il, vous recevrez notre réponse demain « avant midi ; mais je vous prie de ne pas faire reprendre aupa- « ravant les travaux ; car si, sans abandonner notre droit, nous « pouvons vous indiquer une place qui trouvera les moindres « objections, ce ne sera certainement pas celle que vous avez « choisie. »

Je réplique aussitôt que j'attendrai jusqu'à midi et je m'endors d'un calme sommeil, me croyant en droit d'espérer que nous touchons enfin à une solution définitive et satisfaisante. Mais, au lieu de la désignation que j'avais demandée, je reçois le lendemain matin, 21 mars, cette missive assez peu aimable, signée à

la fois par les représentants du comité et les conservateurs du jardin :

« Sir,

« As an armed force is in possession of the public garden to « carry out H. E. M. Bourboulon's instructions,... we can only « beg you to note our continued protest against any encroach- « ment in the public garden. But if, notwihstanding, H. E. is « détermined to contrôle, by force, the wishes of the Commu- « nity, we consider the least objectionnable situation to be in « the space immediately opposite to the french consulate. »

J'insiste encore pour qu'on veuille bien fixer exactement l'endroit préféré. Peine perdue, ma lettre reste sans réponse. M. de Rocquemaurel étant venu me trouver, ce jour-là, pour conférer avec moi sur la situation, nous nous rendons ensemble sur les lieux indiqués comme étant « the least objectionnable ». Nous y choisissons la place qui nous paraît la meilleure et nous décidons, sans appel, que le mât de pavillon y sera installé. Pendant que l'on fait combler les premières excavations qui ont été faites je rédige à la hâte et je fais remettre aux consuls cette circulaire :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que les travaux d'érection « du mât de pavillon français vont être repris. Vous n'ignorez « pas la résistance qui a été opposée, avant-hier, à nos officiers « et matelots quand ils se sont présentés sur les lieux de l'exé- « cution. J'ai l'honneur d'en appeler aujourd'hui officiellement « à votre intervention ainsi que je l'ai déjà fait à celle de M. le « Consul d'Angleterre, afin qu'aucune entrave ne soit apportée, « de la part de vos nationaux, à la continuation de ces tra- « vaux. »

Les réponses des consuls furent satisfaisantes. Le lendemain matin, nos matelots, aidés par des ouvriers chinois, se remirent à l'ouvrage et poussèrent activement leur besogne sans que personne n'osât les troubler. M. de Bourboulon arriva inopinément dans la soirée. Si on a lu avec quelque attention les lignes qui

précédent, on comprendra, sans peine, la vive satisfaction avec laquelle je remis le gouvernail entre ses mains. J'avais la conscience d'avoir fait, de mon mieux, tout mon devoir; mais j'étais convaincu que cette périlleuse affaire, si mal conçue d'ailleurs, si imprudemment engagée, avait été fort médiocrement conduite. En pouvait-il être autrement? Elle exigeait beaucoup de tact, d'expérience, de prudence, et je n'avais pas encore 25 ans. Le Ministre fut plus indulgent à mon égard que je ne l'étais moi-même et que je ne l'avais mérité, puisqu'il termina ainsi la volumineuse dépêche par laquelle il rendit compte au ministère de ce laborieux incident :

« Je ne fermerai pas cette lettre, Monsieur le Ministre, sans « vous rendre encore une fois[1] témoignage, bien que ce soit en « quelque sorte superflu, de la conduite pleine de tact, de fer- « meté et, par dessus tout, de dévouement, de M. de Courcy « dans toute cette affaire où il a joué, à vrai dire, le rôle le plus « actif, le plus difficile et dont il a eu à supporter les seuls désa- « gréments personnels. Je serais très heureux si votre Excel- « lence voulait bien le considérer comme ayant acquis de nou- « veaux titres à sa bienveillance[2]. »

Mon chef, dont l'humeur un peu capricieuse, me causait parfois de pénibles ennuis, avait un cœur excellent; j'ai toujours pensé qu'il voulut me dédommager, par ces appréciations beaucoup trop élogieuses, des cruels soucis que je venais de subir en exécutant ses ordres insuffisamment mûris.

Me voici donc, à mon grand contentement, hors de cause; mais l'affaire n'est pas terminée; elle aura même des suites assez graves que je ne puis omettre de mentionner en quelques pages, parce qu'elles furent pour nous, pendant plusieurs semaines, l'objet de vives inquiétudes. On en parla dans le parlement britannique où mon nom fut prononcé et où mes actes furent appréciés sévèrement.

[1] Une première dépêche, écrite à la hâte, le 23 mars, avait déjà mis le Ministère au courant.

[2] M. de Bourboulon à M. Drouyn de Lhuys (2 avril 1853).

Le gouvernement anglais me fit même l'honneur de demander mon rappel; mais M. Drouyn de Lhuys affirma nettement que je n'avais nullement mérité cette punition, et l'ambassadeur d'Angleterre, lord Cowley, qui l'avait réclamée, n'insista plus.

Dès que l'arrivée du ministre de France à Canton est connue, les représentants du comité et les conservateurs du jardin lui font parvenir un nouveau factum plus étendu encore que le premier dont il reproduit, d'ailleurs, les principaux arguments, pour lui demander, une seconde fois, de renoncer à l'exécution de son projet, ou, tout au moins, de l'ajourner jusqu'à plus ample examen. La rédaction de ce document est habile, courtoise et déférente. Au point où nous sommes parvenus, reculer n'est plus possible. M. de Bourboulon oppose donc à cette nouvelle requête une fin de non recevoir à la fois très polie et très nette Puis, afin d'effacer, autant que possible, les impressions fâcheuses qu'il a recueillies, il prodigue les gracieux témoignages de ses intentions conciliantes. Deux grands dîners qui ont lieu successivement chez M. Spooner et chez M. Nye, l'un des plus riches négociants de Canton, réunissent, autour du représentant de la France, tous les consuls étrangers, entre autres MM. Parkes et Carlowitz. Les toasts les plus aimables sont prononcés. Mon chef sourit à tout le monde. Il reçoit les plus sympathiques assurances du consul d'Angleterre et du capitaine de frégate Blane, qui commande, à Whampou, le brick de guerre *le Rapid*. M. Blane, dans un moment d'effusion, est même allé jusqu'à lui dire que « si les mesures prises par M. l'Interpreter in charge n'avaient pas suffi pour calmer l'ardeur intempestive de ses compatriotes, il se serait chargé lui-même de la réfréner ». Le 23, à 3 heures, le mât étant enfin établi, on hisse notre pavillon national qui flotte pour la première fois à Canton. Un détachement de 50 hommes présente les armes. Le ministre prononce un speech très patriotique. Duroch félicite ses matelots de leur majestueuse attitude ; puis tous nos fronts se découvrent et nous crions à plusieurs reprises : « Vive la France ! Vive l'Empereur ! » Plusieurs membres de la communauté étrangère sont présents, mais aucun

écho ne nous répond. Le lendemain, nous retournons à Macao, notre mât de pavillon n'est plus gardé ; MM. de Bourboulon et de Rocquemaurel sont convenus entre eux « d'en confier la protection au bon sens et à la loyauté de la communauté étrangère [1]. »

Le Ministre a le ferme espoir qu'il ne courra plus aucun péril. Il est parti de Canton le cœur radieux. Il est convaincu que notre fermeté nous a fait le plus grand honneur aux yeux de la population et des autorités chinoises ; qu'elle a singulièrement rehaussé notre prestige et notre influence. « Non seulement un succès matériel nous est acquis, mais encore, ce qui est très appréciable dans notre situation, nous avons remporté une victoire morale [2]. »

Ces vues, malheureusement, sont beaucoup trop optimistes. Le calme ne règne qu'à la surface ; l'œuvre d'apaisement n'est pas faite. En réalité, l'opposition ne désarme pas. Pour consolider notre mât de pavillon, il a fallu placer des étais dans une des allées du jardin. C'est là un attentat flagrant, audacieux, insupportable, au droit de la communauté étrangère, dont la libre circulation est ainsi entravée. Parmi les feuilles locales qui se publient à Canton et à Hong-kong, deux nous sont décidément hostiles; elles crient vengeance ; elles annoncent que le mât de pavillon français sera prochainement « cut down ».

En effet, des lettres successives de M. Rangel, chargé intérimairement, en l'absence de M. Forbes, du vice-consulat français [3], nous apprennent que, pendant les nuits du 11 au 12 avril, du 12 au 13, du 18 au 19, plusieurs des drisses qui soutiennent notre mât ont été coupées ; en vain ces actes déplorables ont-ils été qualifiés, dans un meeting assez nombreux, de « undignified and unwise » ; en vain le major général Jervois, qui remplace intérimairement Sir G. Bonham, et sir William Hoste, le nou-

[1] M. de Bourboulon à M. Drouyn de Lhuys, 2 avril 1853.

[2] M, de Bourboulon à M. Drouyn de Lhuys, 2 avril 1853.

[3] M. Spooner, pour ne pas déplaire à la communauté, avait formellement décliné l'intérim et avait donné l'ordre à l'un de ses commis, M. Rangel, de le remplir à sa place.

veau commandant de l'escadre anglaise, les ont-ils flétris publiquement à Hong-Kong; en vain le ministre de France, par une circulaire très digne, a-t-il fait appel à l'intervention des consuls; en vain ces derniers, tout en déclinant leur concours *matériel*, lui ont-ils témoigné leur indignation et promis énergiquement l'appui *moral* de leur influence; une nouvelle lettre de Rangel met le comble à nos inquiétudes. Craignant que le mât, privé de ses soutiens, ne fût renversé par le vent, il a cru devoir le munir de nouveaux cordages; mais, dans la nuit du 19 au 20, toutes les drisses, sans en excepter une seule, ont été coupées. La *Capricieuse* se trouve, en ce moment dans le port de Hong-Kong. M. de Bourboulon prie M. de Rocquemaurel de se rendre à Macao sans délai; ils conviennent premièrement que les cordes coupées seront remplacées par des chaînes, ce qui me paraît, je l'avoue, assez peu digne; en second lieu que, jusqu'à nouvel ordre, un poste de marins gardera, jour et nuit, le mât de pavillon. En conséquence, la *Capricieuse* se rend immédiatement à Whampou, puis une nouvelle circulaire est adressée aux consuls pour les remercier de leurs dispositions sympathiques et les mettre au courant des résolutions qui viennent d'être prises.

Pendant quatre jours tout va bien, mais, dans la nuit du 27 au 28 avril, deux jeunes gens, commis d'une maison de commerce anglaise, MM. Still et Taylor, au sortir d'un repas où l'on avait porté des toasts belliqueux, s'approchent, en vociférant, du poste qui veillait au pied du mât; ils se démènent furieusement, crient de toutes leurs forces « go away, go away », et l'un d'eux, Taylor, brandit, au-dessus de nos marins, un énorme bâton. Au moment où ces deux énergumènes, dont le champagne, sans doute, a fortement troublé la raison, vont se livrer à des voies de fait, le lieutenant Patau, qui commande le détachement, donne l'ordre qu'on les saisisse, qu'on les embarque dans la chaloupe; il y monte avec eux et les conduit à bord de la *Capricieuse*, laissant ainsi sans protection le mât dont il avait la garde. M. Harry Parkes « interpreter in charge » du consulat britannique, est venu réclamer ses compatriotes; accompagné de

quelques amis, il a prestement escaladé la chaloupe ; sa voix tremblait d'émotion et de colère ; il a formulé des représentations véhémentes ; sommé par le lieutenant de se retirer, il a laissé entre ses mains une protestation écrite.

En exécutant ainsi, à la lettre, les ordres qu'on lui a donnés, Patau s'est conduit comme un vulgaire gendarme ; il a commis, à la fois, une maladresse, une imprudence et qui, pis est, une illégalité. En soustrayant nos deux agresseurs à la juridiction légitime de leur consul qui eût été forcé de les punir lui-même, il vient de créer, à notre préjudice, un grief bien autrement grave que tous les précédents. On nous a insultés, on a coupé, à plusieurs reprises, les drisses de nos mâts, parce qu'en l'érigeant dans le jardin des factoreries, nous avons empiété sur une allée, déformé une pelouse, transplanté un arbuste. Quels attentats ne va-t-on pas commettre contre lui, maintenant qu'au mépris des immunités internationales, nous avons osé mettre la main sur deux sujets de la Reine, et qui réprimera ces attentats maintenant que le pavillon français n'est plus protégé ? Il est arrivé heureusement, en cette périlleuse occurrence, que la sagesse de la communauté, sur laquelle il ne nous était guère permis de compter, nous a efficacement secourus. Plusieurs de ses membres, providentiellement inspirés, ont monté eux-mêmes la garde près de notre mât, et se sont relayés pendant quelques heures, jusqu'au moment où un nouveau poste y a été établi.

Cependant Still et Taylor ont comparu devant M. de Rocquemaurel. Assisté des deux plus anciens lieutenants du bord, il les a interrogés, pour la forme, admonestés et renvoyés purement et simplement chez eux. « Il a considéré leurs actes comme une « simple étourderie de jeunes écervelés que l'on conduit au poste « et que l'on relâche ensuite », il ne se serait pas permis de les questionner lui-même, s'il n'avait voulu apprécier très exactement les circonstances et savoir si elles étaient assez graves pour que ces deux jeunes gens fussent déférés à la juridiction de leur consul. Si on l'avait invoquée, ils eussent été, sans aucun doute, sévèrement punis ; on ne leur a fait aucune violence, aucune in-

jure ; leur absence n'a duré que quelques heures ; en réalité, ils n'ont éprouvé aucun dommage et ils doivent nous être reconnaissants de notre indulgence. Sans doute, les procédés du lieutenant Patau n'ont pas été conformes aux usages internationaux ; mais il faut l'excuser parce qu'il n'avait pas exactement connaissance des obligations que ces usages lui imposaient et que, d'ailleurs, il a cru, en agissant comme il l'a fait, se conformer scrupuleusement aux ordres qu'il avait reçus.

Ce fut dans ce sens que Rocquemaurel, très embarrassé, très honteux et très inquiet, au fond, de la bévue commise par son lieutenant et par lui-même, écrivit au ministre de France et au consul d'Angleterre. Il se tira du mieux qu'il put et assez ingénieusement, il faut le reconnaître, du mauvais cas où il s'était mis.

Le bon vouloir du consul intérimaire de S. M. Britannique et la parfaite courtoisie de l'officier supérieur qui commande le brick *le Rapide* l'y ont puissamment aidé. En se rendant à bord de la *Capricieuse*, pour demander, eux-mêmes, des explications au chef de notre station navale, Parkes et Blanc se sont croisés avec la lettre écrite par Rocquemaurel au consul, et avec nos deux agresseurs déjà remis en liberté. L'accueil empressé et gracieux qu'ils ont reçu, les excuses verbales qu'on leur a présentées ont paru les satisfaire. Henry Parkes, d'ailleurs, s'est montré d'autant plus facile, d'autant plus aimable, que, lui aussi, doit se faire pardonner l'impuissance des mesures officielles ou officieuses qu'il a prises pour apaiser l'effervescence de ses compatriotes.

Elle se manifesta énergiquement, le lendemain 29, par les insultes grossières qui furent proférées contre nos marins dans le jardin des factoreries. Mais le poste était commandé, ce jour-là, par un officier très intelligent, le lieutenant de vaisseau Mouchez, qui devint plus tard amiral et directeur de l'Observatoire. Après quelques exhortations inutiles, formulées avec beaucoup de calme, il se rendit chez les consuls et fit appel officiellement à leur intervention. Elle se montra d'abord fort hésitante, tant l'irritation publique semblait redoutable. Dès qu'elle voulut bien

se manifester, cette irritation s'apaisa comme par enchantement. Les conseils de Sir William Hoste, qui commandait alors, par intérim, la station anglaise et qui, sur les instances de Blane, s'était hâté de se rendre à Canton, acheva de calmer les esprits. Ce galant homme s'empressa de déclarer qu'il y avait lieu de considérer, comme pleinement satisfaisantes, les explications présentées par de M. de Rocquemaurel aussi bien que par le ministre de France et qu'il se faisait fort de garantir désormais au pavillon français, le respect qui lui était dû. Prenant acte de ce généreux engagement, le commandant de la *Capricieuse* jugea convenable de rappeler le poste qui protégeait notre mât. M. de Bourboulon m'avait envoyé près de lui pour l'assister, au besoin, de mes conseils. Je trouvai que ce rappel était prématuré, qu'il eût été plus prudent de le différer un peu. En cela je me trompais, puisqu'à partir de ce jour, notre pavillon ne fut plus l'objet d'aucune agression ni d'aucune insulte.

J'ai relu dernièrement aux Affaires Étrangères, avec le plus vif intérêt, les interminables correspondances auxquelles donna lieu, soit en Chine, soit en Europe, de la part des autorités françaises et anglaises, l'arrestation illégale de MM. Still et Taylor ; elles rempliraient un gros volume et mes lecteurs n'auraient certainement pas la patience de le parcourir. Il leur suffira de savoir que, craignant, à juste titre, les suites fâcheuses que pourraient avoir, au point de vue diplomatique, ce déplorable incident et voulant dégager sa propre responsabilité, M. de Bourboulon se hâta d'exprimer à M. Parkes, en des termes que j'eusse voulus plus fiers, ses regrets et ses excuses (5 mai 1853), — Que M. Rocquemaurel adressa à mon chef (4 mai) un long rapport pour lui exposer toute l'affaire et calmer ses alarmes, et qu'il reçut une réponse contenant des appréciations qui durent lui paraître fort amères ; — que M. l'Interpreter in Charge se déclara, par une lettre très déférente, complètement satisfait, en ce qui le concernait personnellement, des explications qu'il avait reçues tant du représentant de la France que du commandant de notre station navale, mais qu'il transmit à M. de Bourboulon, pour les

soumettre à son examen *éclairé et impartial*, les réclamations de nos agresseurs Taylor et Still, lesquels prétendaient à une réparation pécuniaire, — que M. de Bourboulon repoussa nettement ces prétentions et réfuta les assertions inexactes de nos prétendues victimes par une réplique très digne, très ferme et très péremptoire (12 mai)[1] ; — qu'en lui accusant réception de cette réplique, M. Parkes le remercia, une seconde fois, de sa gracieuse courtoisie, avec une effusion qui nous parut du meilleur augure[1] ; — qu'il fut convenu entre le ministre et le consul que tous les documents, relatifs à l'érection du mât de pavillon francais dans le jardin des factoreries seraient transmis, par le même courrier, à Paris et à Londres, pour que leurs gouvernements respectifs s'entendissent sur la solution à intervenir ; — enfin qu'en transmettant à M. Drouyn de Lhuys la requête de MM. Still et Taylor, M. de Bourboulon exprima très fortement l'opinion qu'elle n'était nullement fondée, et que la justice, aussi bien que notre dignité, exigeaient qu'il n'en fût point tenu compte.

A cette époque aucune communication télégraphique ne reliait encore l'Europe et l'extrême Orient. Ce fut donc trois mois seulement après les débuts de la malencontreuse affaire du French flagstaff, c'est-à-dire quand le grave incident dont je viens de rendre compte fut terminé, que les agents de France et d'Angleterre connurent les appréciations de leurs gouvernements. Celles dont M. Drouyn de Lhuys fit part à M. de Bourboulon, dans ses dépêches des 24 mai et 8 juillet, furent dictées incontestablement par le bon sens et la sagesse. Elles me parurent, de tout point, parfaitement rationelles. En voici le résumé succinct :

[1] « J'espère, écrivait M. de Bourboulon, à la fin de sa dépêche, que le gou-
« vernement de S. M. Britannique jugera également que ceux qui ont les
« plus nombreux et les plus graves sujets de se plaindre ce sont nous, Fran-
« çais, dont le pavillon, les agents, les marins, officiers et matelots, ont été,
« à tant de reprises et de tant de manières, indignements outragés, insultés
« et provoqués. » Ce fut avec infiniment de plaisir et de ma plus belle écriture que je copiai ces lignes.

[2]... « Allow me, on my part, to add, that I cannot be too sensible of the
« urbanity and consideration which your Excellency has invariably shown
« me and too which are due those sincere feelings of cordiality and respect
« with which i take leave of your Excellency. »

Notre droit d'ériger un mât de pavillon dans le jardin des factoreries, près de notre vice-consulat, était incontestable, mais, quant à la place même où ce droit devait être exercé, il eût été prudent de consulter les convenances et les traditions locales ; tout au moins, du moment que la communauté manifestait son opposition, fallait-il attendre, puisque l'affaire ne présentait aucun caractère d'urgence, le retour de M. Forbes qui l'avait engagée sans notre aveu ; « quoiqu'il en soit, notre pavillon, une fois installé. avait droit au respect de tous ». On a donc bien fait d'envoyer un poste de marine pour le protéger ; mais « il est fâ-
« cheux que les instructions de M. de Rocquemaurel n'aient pas
« été assez précises pour empêcher que les deux sujets anglais,
« arrêtés par nos sentinelles, aient été conduits à bord de la
« *Capricieuse* avant d'être amenés devant le Consul de leur na-
« tion ; c'est un procédé qui peut, à bon droit, être l'objet d'une
« réclamation de la part du gouvernement anglais... » Une grande nation comme la France est tenue, en raison même de sa puissance, d'agir de façon à avoir le bon droit et la raison de son côté. «... Toutefois, ajoutait le ministre des Affaires Étrangères,
« je veux rendre hommage aux sentiments honorables qui ont
« guidé la légation de l'Empereur et à la fermeté pleine de calme
« dont ont fait preuve les officiers et les marins de la *Capricieuse*
« qui lui ont prêté leur concours. » — Ce consolant hommage fut le correctif du blâme mérité que renfermait la dépêche du 28 juillet et auquel M. de Bourboulon se montra extrêmement sensible.

Une dépêche que lord Cowley, ambassadeur de la Reine, fit parvenir, le 9 septembre, à notre ministre des Affaires Étrangères, exprime, très nettement, les vues du gouvernement britannique :

« It appears to her Majesty's government, écrit lord Cowley. that the first proceeding of M. Bourboulon, in deciding to erect a French Flagstaff, was much to be regretted. »

Ce regret se fonde sur les motifs suivants : dix mille dollars ont été dépensés par les résidents étrangers pour la construction

et l'embellissement du jardin des factoreries ; aucun Français n'a pris part à cette dépense ; on y a toléré les pavillons anglais et américain parce qu'ils y flottaient antérieurement ; mais on n'y a voulu souffrir aucun autre malgré les demandes transmises par plusieurs consuls à la communauté ; l'érection du mât de pavillon français est un précédent que ne manqueront pas d'invoquer les agents des autres puissances ; l'établissement d'autres mâts nuira à la symétrie du jardin et y entravera la circulation. L'ambassadeur reconnaît qu'après cet établissement « the greatest forbearance and moderation were exhibited » sauf en ce qui concerne l'arrestation illégale de MM. Still et Taylor, dont le droit à une indemnité semble jusqu'ici incontestable.

« But, ajoute Lord Cowley, confirmant ainsi l'opinion qu'il a si nettement exprimée au début de sa dépêche, it must be borne in mind that the determination of M. de Bourboulon to erect a Flagstaff .. was the real origin of a unfortunate dispute, the last stage of wich, it is to be hoped, will now be amicably setlled. »

Il fut convenu, afin de procurer cette solution amiable, qu'une commission arbitrale de deux membres, désignés l'un par sir George Bonham, l'autre par M. de Bourboulon, examinerait la question de savoir si une indemnité était due réellement à nos jeunes agresseurs et qu'elle en fixerait le chiffre, si la dite question était résolue par l'affirmative. Mon chef reçut des instructions en ce sens ; mais lorsqu'elles nous parvinrent, la paix, décidément, était faite. Les deux commissaires ne furent jamais nommés. Les progrès effrayants de l'insurrection chinoise, les graves événements de Shanghaï absorbaient toute l'attention des résidents étrangers. Il n'était plus question du mât de pavillon français. Ne recevant aucun encouragement de leurs compatriotes, Taylor et Still jugèrent convenable de ne pas donner suite à leur demande.

. . . . . .

COURCY.

NAPOLÉON A FINKENSTEIN

(Avril-Mai 1807)

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR
LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LES ARCHIVES NATIONALES, ETC.

Napoléon, venant de Varsovie, s'installa le 1er avril 1807 au château de Finkenstein, en avant d'Osterode. C'était un château très beau, construit par M. de Finkenstein, gouverneur de Frédéric II, et appartenant alors au comte de Dohna, grand maréchal de la cour de Prusse. Par le temps encore froid qu'il faisait en ces régions, l'Empereur aima beaucoup cette résidence; il y trouva un grand nombre de cheminées, ce qui lui fut particulièrement agréable : « Car, dit-il, me levant souvent la nuit, j'aime « à voir le feu. »

Il y resta deux mois, à portée de Varsovie et, par là, de la Silésie, en rapport avec Talleyrand, qui centralisait à Varsovie toutes les opérations diplomatiques et, avec Jérôme qui achevait la conquête des forteresses de l'Oder, à portée de Danzig qu'assiègeait Lefebvre, et de Stettin où Mortier contenait les Suédois; en face des Russes récemment battus à Eylau, mais non écrasés et toujours menaçants; à la pointe extrême de son empire, presque aux confins de l'Europe, d'où il gouvernait l'Occident, en tirait toutes les ressources nécessaires à la soumission de l'Orient, appelant à lui les alliances les plus lointaines, de Turquie, de Perse, contre l'ennemi commun.

Finkenstein fut, en avril et mai, comme le centre du monde, et, dans les loisirs forcés que lui fit l'hiver, le chef de la Grande Armée y reprit toute sa fonction impériale.

I

Napoléon a laissé Joséphine à Mayence. Il refuse de lui permettre de venir en Pologne et la renvoie à Paris. Il lui écrit environ une fois par semaine. Il ne se contente pas de lui annoncer que « l'herbe commence à pousser. » L'Impératrice doit être très réservée; elle ne doit dîner qu'avec des gens qui ont dîné avec lui, ne doit pas se laisser circonvenir par des personnes qu'il ne connaît pas et qui ne viendraient pas chez elle s'il y était (1). Il exerce avec une grande minutie l'autorité maritale.

Correspondance, 10 mai.

Il rit d'ailleurs des jalousies de sa femme : « Je n'aime que « ma petite Joséphine, bonne, boudeuse et capricieuse, qui sait « faire une querelle avec grâce, comme tout ce qu'elle fait... Si « je devais m'occuper de quelqu'un, il faudrait qu'elles fussent « de jolis boutons de rose. »

Joséphine avait peut-être sa police secrète. C'est à Varsovie qu'il connut la comtesse polonaise Marie Walewska, « une en- « fant de dix-huit ans, toute blonde, avec des grands yeux bleus « très naïfs et très tendres, une peau très fine, rose, d'une fraî- « cheur de rose-thé, toute empourprée par la timidité. » Elle l'aima, rêvant en lui le libérateur de sa patrie. Elle vécut auprès de lui à Finkenstein, dans une intimité discrète, lisant ou faisant de la tapisserie dans le cabinet impérial, regardant la parade à travers les jalousies closes. (1)

Cela n'empêche pas Napoléon de s'occuper de la santé de l'Impératrice. Il la prie de se bien soigner. Il s'inquiète avec elle de la maladie de Charles-Napoléon, prince royal de Hollande, atteint de la rougeole. L'enfant meurt le 5 mai : il faut que Joséphine soit raisonnable ; « c'est une des conditions et des peines « attachées à notre misère humaine; » il ne faut pas qu'elle accroisse la peine de son mari; il faut qu'elle se conserve pour son ami : « La vie est semée de tant d'écueils et peut être la

(1) Fr. Masson, *La comtesse Marie Walewska*, in-18.

« source de tant de maux que la mort n'est pas le plus grand de « tous (1). »

Il conseille à l'impératrice d'aller passer quelque temps au château de Laeken, pour faire plaisir aux Belges et se rencontrer avec Hortense.

Il permet à Pauline d'aller aux eaux, sans qu'il ajoute foi à ce remède, car « les médecins conseillent les eaux à leurs malades « quand ils veulent s'en débarrasser. »

Il indique à son frère Jérome une recette efficace contre les hémorrhoïdes, l'application de trois ou quatre sangsues. Il fait des confidences à Joseph sur toute la famille : il est fort content de Jérôme; il voit en lui « de quoi faire un homme de premier « ordre; » et Jérôme ne peut guère s'en douter, car toutes les lettres qu'il reçoit de l'Empereur « sont des querelles. » Il est moins content de Louis, car le nouveau roi de Hollande n'est pas très docile, il prétend souvent agir en roi, et non pas seulement en frère d'Empereur; aussi subit-il de vifs reproches : il rend sa femme malheureuse; il s'entoure mal, de personnes qui le trahissent; il permet aux Hollandais nobles de reprendre leurs titres de noblesse avec quelques-uns de leurs privilèges, compromet ainsi le principe de l'égalité des classes ; il crée, de son autorité, un ordre de décoration, et le distribue à tort et à travers; enfin, il ne fait aucun cas des conseils de son frère. (2)

Cambacérès a été chargé à Paris d'une sorte de régence. Mais il ne peut rien faire d'important : il doit en tout consulter l'Empereur et demander sur chaque objet un ordre spécial. Napoléon s'intéresse à sa santé, lui défend de se « trop droguer, c'est une « habitude de vieux garçon; » — à ses amours, en demande des nouvelles à l'Impératrice. Outre cela, l'archichancelier est chargé des notes à faire passer au *Moniteur,* toujours rédigées de façon à tenir le public dans les meilleures dispositions, bien plutôt qu'à le renseigner. Il surveille et hâte les levées des recrues dont l'Empereur a grand besoin après les boucheries d'Eylau.

(1) Correspondance, 14-20 mai.
(2) Correspondance, 19 avril.

Il organise la cérémonie de la remise de l'épée et des décorations de Frédéric II aux Invalides; Napoléon désire que cette petite fête excite la curiosité : une Ode serait chantée en l'honneur des braves d'Iéna; les 400 drapeaux pris pendant la campagne y seraient déposés en attendant que le Temple de la Gloire fût construit; et, comme même la commémoration précise des gloires passées peut être utile à la préparation des gloires futures, un orateur aurait à célébrer l'avantage de faire la guerre hors de sa patrie, le mérite et les vertus militaires, les succès obtenus : tout cela « serait d'un bon résultat, dans le moment « où on lève une nouvelle conscription. »

Il semble que la fonction essentielle de l'archi-chancelier soit de maintenir l'ordre à l'Opéra, et ce n'est pas toujours facile. Napoléon est obligé de lui envoyer à ce sujet des pouvoirs particuliers. Le Directeur Bonet commet beaucoup de dilapidations en accordant des billets et des loges gratis; il entretient des intrigues. M. Boutron se dispute avec M. Gromaire au sujet de l'accident arrivé à mademoiselle Aubry en montant dans les nuages. Le même M. Boutron veut empêcher les autres de jouer à leur tour et de gagner leur pain; il se dispute avec « M. de Luçay : « Ils se feront mettre à la porte, ou on leur « donnera un bon militaire qui les fera marcher tambour bat- « tant (1). »

L'empereur donne à Fouché, son ministre de la police, quelques leçons sévères de surveillance, et pourtant Fouché connaît son métier. Il faut disperser les bandes de brigands qui infestent le département de la Mayenne et les bords de la Loire. Il faut avoir l'œil « sur le tas de coquins » qui entourent le maréchal Augereau, qui répandent et font circuler de mauvaises nouvelles. Il faut surtout avoir l'œil sur madame de Staël; cette faible femme a le don d'occuper beaucoup des instants de l'Empereur, même à Finkenstein : « C'est un vrai corbeau; elle croyait, au « lendemain d'Eylau, la tempête déjà arrivée et se repaissait

(1) Correspondance, 2 mai.

« d'intrigues et de folies (1). » Elle est naturellement au nombre de ces « joueurs à la baisse », parmi lesquels il y a aussi « le frère « Talleyrand, pour une somme assez notable. » Napoléon se félicite qu'elle aille à Genève et ordonne à Fouché de faire en sorte qu'elle y reste; aussi le ministre est-il fort mal reçu, quand il lui transmet une demande de madame de Staël pour séjourner encore à Paris, sous prétexte qu'lle a acheté une terre dans la vallée de Montmorency : « Puisque j'entends qu'elle ne doive « plus sortir du Léman, c'est une affaire finie; qu'elle aille à « l'étranger et y fasse autant de libelles qu'il lui plaira. » (2) Tout à coup, l'Empereur apprend, non par Fouché, qu'elle n'est pas partie le 21 avril comme le ministre l'annonçait, qu'elle était encore à Paris les 24, 25, 26, 27, 28 et probablement les jours suivants, qu'elle y a fait beaucoup de dîners avec des gens de lettres; il va la faire mettre à l'ordre du jour de la gendarmerie. Il eut en effet la paix à ce sujet pendant quelques mois.

Le pape est traité de façon tout aussi cavalière. Il refuse de donner l'investiture spirituelle à quelques Evêques que Napoléon a nommés en Italie : c'est la suite de ces dissentiments qui ne cessèrent pas entre l'Empereur et le Saint-Siège depuis le sacre jusqu'aux dramatiques événements de 1809. De Finkenstein, l'Empereur ne veut pas « se jeter dans les tracasseries avec ces nigauds (le pape et les cardinaux) : ce n'est pas le moment; » mais, en temps et lieu, il saura faire repentir la Cour de Rome de sa mauvaise conduite. Le prince Eugène, vice-roi d'Italie, s'offre à écrire au pape; Napoléon n'espère pas que cela puisse servir à quelque chose, « car ces gens-là sont ineptes au-delà de ce qu'on peut imaginer. » Il s'en souviendra dès qu'il aura du temps.

Le 19 avril, l'Empereur eut sans doute des loisirs tout particuliers. Il continue de suivre de près les opérations du siège de Danzig, de se préoccuper de la défense des côtes de l'Empire, songe au siège de Graudenz, pousse des approvisionnements sur

(1) Correspondance, 18 avril.
(2) Correspondance, 3 mai-7 mai.

Marienwerder. Mais cela ne l'enlève pas complètement à d'autres soins : la tête toute pleine d'états de vivres et de troupes, de plans de campagnes, il traite de la construction du temple de la Gloire, des moyens d'encourager les lettres, de la création d'une classe spéciale d'histoire et de littérature au collège de France. Dans la fièvre des opérations de guerre, c'est une récréation qu'il se donne, et ses soucis en face de l'ennemi ne nuisent pas à la netteté et à la pénétration de ses réflexions sur d'autres faits de caractère bien différent.

Il s'occupe, avant la victoire définitive, de la construction de ce temple qu'il veut élever à la gloire de la Grande Armée. Il veut voir lui-même les projets qui ont été primés par la classe des Beaux-Arts à l'Institut. Il veut se rendre compte de tout. Il tient surtout à un aménagement confortable : il veut savoir où l'Empereur et l'Impératrice descendront pour la cérémonie du 2 décembre, s'ils pourront quitter leur voiture à l'abri de la pluie ou de la neige, où entrera et se tiendra le public, où seront notamment les femmes, « qui, n'étant pas partie nécessaire des « cérémonies, y doivent être appelées pour les embellir, » où l'on mettra l'amphithéâtre destiné aux concerts, la tribune de l'orateur, quelles dispositions on y pourra adopter pour les cérémonies relatives à la Légion d'Honneur, combien on y pourra mettre de statues. Tout doit être en marbre, trône de l'Empereur, stalles et bancs; tout doit y être en effet établi à demeure, sans qu'il y soit besoin de rideaux, de draperies, d'aucune construction momentanée; car « il faut que, six heures après que « l'ordre d'une solennité aura été donné, il soit exécuté. » (1)

Du fond de la Pologne, il songe à encourager les lettres et les arts : c'est une fonction essentielle du souverain, en régime monarchique. Il institue un prix de 12,000 francs pour le meilleur mémoire qui sera composé sur le traitement du croup. Il écrit à Berthollet cette charmante lettre : « J'apprends que vous « cherchez à emprunter 100 à 150,000 francs. Je donne ordre à

(1) Correspondance, 19 avril.

« mon trésorier de mettre cette somme à votre disposition, bien « aise de trouver cette occasion de vous donner une preuve de « mon estime et de vous être utile. » (1)

Aux rapports que lui adresse son ministre de l'intérieur relativement à l'encouragement des lettres (car cela était alors du ressort du ministre de l'intérieur), il répond par des observations pleines de sens. Il ne veut point instituer d'historiographes officiels; « il y en a eu; ils n'ont rien fait pour la France, ni « pour l'histoire.....; car il est reçu qu'un historien est un juge « qui doit être l'organe de la postérité, et que l'on exige de lui « tant de qualités, tant de perfections qu'il est difficile de croire « qu'une bonne histoire puisse se commander. » — Pour des raisons analogues, il ne veut pas instituer de poètes lauréats ou *césaréens :* une pareille création, pense-t-il, éviterait difficilement « le ridicule que le Français saisit avec tant de malignité. » Serait-elle d'ailleurs efficace? « Corneille a-t-il jamais reçu de « grandes faveurs de la cour? Celles qui ont été accordées à Racine « ont-elles inspiré ses chefs-d'œuvre? » Tout au plus pourrait-on attacher quelques poètes au Théâtre Français, avec un titre honorable, des pensions; ou établir auprès de Paris une sorte de Port-Royal, une maison de retraite exclusivement laïque pour quelques hommes de lettres; ou bien encore demander à quelqu'une des classes de l'Institut, comme autrefois Richelieu à l'Académie Française, au sujet du *Cid,* la critique raisonnée, judicieuse, impartiale, de tel ouvrage heureux et déjà populaire : ce serait le moyen de distinguer par un suffrage nouveau une œuvre de valeur, d'exciter autour d'elle la curiosité et les réflexions de tous, de susciter par là « un mouvement propre « à épurer le goût et la langue. » Une telle direction, de telles discussions seraient en ce moment particulièrement avantageuses; car, comme dans les premières années du XVIIe siècle, quand s'élaboraient les règles classiques, « il y a une grande « division dans les opinions littéraires; pour sortir de cette anar-

(1) Correspondance, 1er mai.

« chie, il faut rétablir dans leurs droits l'usage et le bon goût. » — Aux temps héroïques du romantisme, quelques vingt ans après, Napoléon se serait-il contenté de sa place au parterre?

Son ministre de l'intérieur lui a proposé d'établir une école spéciale de littérature et d'histoire au collège de France. L'empereur ne comprend pas ce qu'on peut entendre par une école spéciale de littérature : « On veut enseigner l'éloquence? On veut « enseigner la poésie? Mais qu'y a-t-il de plus à montrer en élo- « quence et en poésie que ce que tout jeune homme a appris dans « sa rhétorique?.. Selon ma propre expérience, les cours de litté- « rature n'apprennent rien de plus que ce qu'on sait à l'âge de qua- « torze ans. Corneille et Racine n'en savaient pas plus qu'un bon « écolier de rhétorique... Le talent de créer est, dans la littérature « comme dans la musique, un don individuel; le goût et le génie « ne se peuvent apprendre. »

Mais il concevait assez bien l'importance d'une école spéciale de géographie. « Si, dans un point central tel que Paris, il exis- « tait plusieurs professeurs de géographie qui pussent rassembler « les connaissances éparses, les comparer, les épurer, qu'on fût « dans le cas de les consulter avec sécurité pour être mieux ins- « truit des faits et des choses, ce serait une bonne et utile institu- « tion. » Et il imagine la création de quatre chaires de géographie pour les quatre parties du monde : ce serait comme une sorte de « bureau de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, » où l'on aurait sous la main tous les renseignements les plus exacts.

Il voudrait aussi une école spéciale d'histoire, dotée de nombreuses chaires. Il y aurait d'abord un cours de bibliographie, où les jeunes gens, « au lieu d'employer des mois à s'égarer « dans des lectures insuffisantes ou dignes de peu de confiance, « seraient aussitôt dirigés vers les meilleurs ouvrages, et arrive- « raient plus facilement, plus promptement, à une meilleure ins- « truction. » Il y aurait un cours d'histoire de la législation, où « le professeur aurait à remonter jusqu'aux Romains, et à des- « cendre de là, en parcourant successivement les différents règnes

« des rois de France, jusqu'au Consulat. » On ferait aussi l'histoire de l'art militaire français. Mais voici surtout à quoi tient Napoléon : « Ce serait une importante obligation des profes-« seurs de l'école spéciale d'enseigner l'histoire des époques qui « se rapprochent de nous. Aucun historien n'arrive jusqu'à nos « jours; il y a toujours pour une homme de vingt-cinq ans un « intervalle de cinquante années qui ont précédé sa naissance sur « lesquelles il n'y a point d'histoire... Toute notre jeunesse trouve « plus de facilité pour apprendre les guerres puniques que pour « connaître la guerre d'Amérique qui a eu lieu en 1783. » C'est là une lacune fort regrettable que l'Empereur veut combler. Il ne paraît pas d'ailleurs que toutes ces réflexions aient abouti à quelque institution définitive.

Napoléon eut sur l'éducation des filles des idées beaucoup moins libérales; il eut évidemment pour les femmes une médiocre estime : le bonhomme Chrysale avait exprimé à peu près le tout de l'instruction que l'empereur leur juge convenable.

Il fonde en ce temps-là la maison d'Ecouen pour les filles des membres de la Légion d'honneur. Il ne veut pas qu'elle ressemble à l'ancien établissement de Saint-Cyr « où l'on élevait « mal les demoiselles... Rien de plus mal conçu, de plus condam-« nable, que de faire monter les jeunes filles sur un théâtre et « d'exciter leur émulation par des distinctions de classes. Il ne « faut point d'émulation entre elles; il ne faut pas éveiller leurs « passions, et mettre en jeu la vanité qui est la plus active des « passions du sexe. »

Leur nourriture ne saurait être trop simple : de la soupe, du bouilli, et une petite entrée; rien de plus; il faut d'ailleurs qu'elles fassent elles-mêmes leur pain. Leur habillement sera très ordinaire, fait de matières très communes; on pourra suivre la mode, « sauf que l'on couvrira les bras et que l'on adoptera « les modifications qui conviennent à la pudeur. »

Il faut avant tout leur enseigner la religion dans toute sa sévérité; elle est « le plus sûr garant pour les mères et pour les « maris, à cause de la faiblesse du cerveau des femmes, de la

« mobilité de leurs idées. » C'est, on le voit, une religion bien particulière, une sorte de garde-folles, une façon de police; aussi bien, même en signant le Concordat, n'attribua-t-il pas à la religion un rôle bien différent.

Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire, afin qu'elles sachent l'orthographe, se borner en physique à ce qui est nécessaire pour prévenir une crasse ignorance et une stupide superstition, leur faire un « léger » cours d'histoire naturelle, de botanique; « et encore tout cela peut-il avoir des inconvé-« nients. »

En général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels, bas, chemises, broderies. « Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Ecouen sût « travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, « faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite « famille, soigner son mari et ses enfants lorsqu'ils sont ma-« lades. » (1) — En résumé, de la religion, pour qu'elle ne songe pas à sortir de sa maison ou de l'église, de l'adresse à se servir de ses dix doigts, — telles sont les conditions nécessaires et suffisantes de l'éducation d'une femme selon le cœur de Napoléon.

(1) Correspondance, 15 mai.

II

C'est au milieu des camps, face à l'ennemi, que l'empereur a l'esprit assez dispos, la tête assez froide, pour disserter de ces questions pacifiques. Le 19 avril, le jour où il dicte ses observations sur le concours de la Madeleine, sur l'encouragement des lettres, sur les nouvelles classes du collège de France, il donne au roi de Hollande des conseils sur la meilleure manière de gouverner son royaume; il demande à Mollien des renseignements sur l'état du trésor; il stimule le zèle policier de Fouché; il presse Junot d'inspecter soigneusement les recrues, Cambacérès de lui expédier les marins de la garde et les renforts venus d'Espagne, Daru de préparer cent mille boisseaux d'avoine

à destination de Marienverder; il multiplie, heure par heure, les ordres nécessaires à la poursuite des sièges de Neisse, de Kolberg, de Danzig, aux opérations contre les Suédois sur les côtes de la mer Baltique. Le 15 mai, quand il donne ses instructions sur l'organisation de la maison d'Ecouen, il annonce à Jérôme la mort du prince royal de Hollande; il s'occupe avec Cambacérès du Code de commerce à présenter au Corps législatif; il commande à Portalis un rapport sur les curés de Morra, de Sommariva del Bosco, de Cortemiglia, et sur M. de Trémoulet, curé de Mondalazac, dans l'Aveyron, qu'il est disposé à décorer; il réprimande le général Beaumont qui a perdu une journée; il ordonne à Clarke d'envoyer au plus vite les fusiliers de la garde à Bromberg, les marins du même corps à Danzig; il surveille point par point tous les détails du siège de Danzig. Toutes ses journées sont ainsi remplies, sans qu'il apparaisse jamais le moindre trouble dans cette merveilleuse organisation cérébrale : cet homme ne connut pas le repos, n'en sentit pas le besoin.

A Finkenstein en particulier, cette activité étonnante, toujours calme, sûre d'elle-même, sans hâte ni fièvre, se porta aux plus difficiles opérations militaires, aux plus délicates conceptions diplomatiques. Il faut pour la clarté de l'exposition, les étudier séparément. Mais il faudrait, pour donner une exacte idée du génie de l'empereur, tout mener à la fois, entraîner dans le même mouvement de la pensée les affaires de la guerre et de la paix, de l'administration et de l'armée, des finances et des arts, le gouvernement de l'Europe et les intérêts domestiques. Il n'y faut point songer. D'ailleurs le principal objet n'est pas ici de tenter un nouveau portrait de Napoléon, mais d'étudier seulement un des traits de son caractère politique, un des moments de son énergie.

Aussi bien ce moment est-il parmi les plus intéressants de sa carrière. C'est le lendemain d'Eylau. L'effet moral de cette rencontre a été considérable ; on était si peu habitué à voir Napoléon ne remporter que de demi-victoires, et d'autre part on se persuadait si volontiers que sa grandeur aurait une limite et qu'un

jour on apprendrait tout-à-coup la ruine du colosse, on le considérait si bien comme un extraordinaire météore dont l'éclat devait être aussi fugitif que brillant, que, l'imagination et l'espérance aidant, on traduisit en beaucoup d'endroits la bataille d'Eylau en un éclatant succès des Russes; et bientôt on annonça, de-ci, de-là, en Angleterre, en Italie, sur le Rhin et le Danube, la retraite de l'empereur, l'entrée des Russes à Varsovie, leur marche en avant sur Berlin, la prochaine déroute des Français et la délivrance des peuples. De tels bruits sont plus funestes qu'une défaite réelle. Napoléon redoutait l'espérance et le courage qu'ils pouvaient rendre à ses ennemis, et il multipliait les mesures de précautions.

Il redoutait surtout l'Angleterre. N'allait-elle pas profiter de cette crise pour soudoyer sur le continent quelque nouvelle alliance? Le blocus continental menaçait gravement ses intérêts : ne serait-ce pas le stimulant le plus énergique à sa haine un peu engourdie depuis la mort de Pitt? Son ennemi était loin, au fond de la Pologne : Avec la lenteur et l'inexactitude des courriers de ce temps, ne pouvait-on essayer de l'atteindre quelque part avant qu'il ne pût se mettre en garde? — En vérité Napoléon crut que l'Angleterre ne laisserait pas passer le printemps sans quelque grand effort, sans un débarquement quelque part, en Italie, en Hollande, en Allemagne, sinon en France. Car il fut tout l'été question, à Londres, d'une « grande « expédition », de quelque formidable Armada, où se concentreraient pour une action décisive toutes les forces navales de la nation, avant que tous nos alliés du continent ne fussent écrasés les uns après les autres. Il fallait se hâter; car la querelle sans doute ne tarderait pas à être vidée entre la France et la Russie, sur les derniers débris du royaume prussien.

Mais l'année 1807 fut de tout point malheureuse pour les Anglais. Leur grande expédition était toujours prête à partir et ne partait jamais. Ils en épuisèrent les ressources en les dispersant sur l'Océan Atlantique où ils assiégèrent Montevideo, sur les mers de l'Inde où ils surveillaient sans les pouvoir

prendre les flibustiers intrépides que lançait Decaen sur leurs côtes, sur la Méditerranée où ils essayèrent de venger leur défaite des Dardanelles par la conquête de l'Egypte. Le succès de ces entreprises fut compromis par leur multiplicité même, et d'ailleurs aussi par les difficultés du gouvernement intérieur, suites naturelles de la mort de Nelson en octobre 1805, de Pitt en janvier 1806, et de Fox le 13 septembre de la même année. L'Angleterre manqua d'hommes.

Le ministère Grenville, où Fox fut remplacé aux affaires étrangères par lord Hovick, ne survécut pas longtemps à son plus illustre membre. Depuis longtemps déjà, beaucoup d'hommes d'état anglais voulaient régler la question d'Irlande, pour recruter dans l'île des soldats bien nécessaires à la longueur et à l'ardeur des luttes engagées, et pour guérir une plaie où tout le Royaume Uni se sentait gravement vulnérable. Déjà en 1793, sous Pitt, les catholiques avaient été autorisés à servir dans les troupes d'Irlande; ils y pouvaient aspirer à tous les grades, jusqu'à celui de général d'Etat-Major exclusivement; mais un Irlandais catholique devenu colonel perdait son grade dès le moment où il était versé dans les troupes d'Angleterre. Lord Grenville résolut de proposer au Parlement l'extension du bill de 1793 à tout le royaume, à toutes les troupes anglaises. Le roi Guillaume III parut approuver cette intention, et le lord-lieutenant d'Irlande, le duc de Bedford, en fut immédiatement informé. Les Irlandais demandèrent si, dans le nouveau régime, ils seraient admis au généralat; le ministère, de l'aveu du roi, leur fit répondre par l'affirmative. Le bill fut déposé aux communes le 5 mars, et beaucoup de députés s'y montrèrent dès l'abord favorables. L'affaire paraissait bien engagée (1).

Quelques jours après, le bruit court que le roi n'approuve pas du tout le projet de bill, qu'il ne consent pas à l'admission des catholiques à tous les grades militaires, qu'il y a eu malentendu entre lui et ses ministres. Ceux-ci retirent le bill avant

(1) *Moniteur* du 30 avril.

que la discussion n'en soit entamée. Le roi exige d'eux qu'ils lui promettent de ne plus jamais proposer de nouvelles concessions à l'égard des Irlandais; il s'y refusent au nom de la responsabilité ministérielle, donnent leur démission, qui est acceptée.

Le nouveau ministère eut pour chef le duc de Portland, un vieillard de 70 ans, et non de 80, quoi qu'en dise Napoléon. L'administration de la guerre fut confiée à lord Castlereagh, les affaires étrangères à Canning.

Le changement de gouvernement fut l'occasion d'un grand débat à la Chambre des pairs, le 26 Mars. Les anciens ministres firent remarquer que l'Irlande pourrait fournir 100.000 hommes aux armées du royaume, que, quand on acceptait l'alliance des Russes orthodoxes, il était ridicule de dédaigner le secours des sujets catholiques du roi, que la colère des Irlandais pouvait être redoutable et favoriser les desseins de l'ennemi. Lord Hawkesbury leur répondit que « l'article fondamental de la constitution « est que l'Etat est protestant, que ce serait une chose très extra- « ordinaire que de donner des armes aux Irlandais et de leur « refuser toute autre chose, qu'il vaudrait mieux leur donner tout « excepté l'épée. »

La querelle fut d'ailleurs portée devant le pays. Car le Parlement fut dissous. Les élections se firent sur cette plate-forme dressée par le ministère Portland : « pas de papisme! » Ce cri de guerre est toujours entendu en Angleterre. Les élections furent favorables au gouvernement nouveau. Les Irlandais durent attendre encore quelques années leur émancipation.

Ces dissensions compromirent sans doute toute action extérieure. Napoléon d'autre part ne songea pas à en tirer directement parti. Il recommande bien aux évêques de la Bretagne et de la Vendée de lancer des mandements sur la persécution des Irlandais et de dire des prières publiques à leur intention (1).

Il ordonne des préparatifs à Brest pour « faire croire à une expédition d'Irlande. » — « Parlez même, écrit-il à Decrès, aux

(1) Correspondance, 21 avril, à Portalis.

« Irlandais, et faites que cette nouvelle se propage. » Le ton même de cette note indique suffisamment que l'Empereur ne songea pas sérieusement à une telle offensive. Le grand dessein de la descente en Irlande était enfermé dans la tombe de Hoche.

Napoléon, vis-à-vis de l'Angleterre elle-même, ne se préoccupa, depuis 1805, que de la défensive. Il croit avoir assez à faire que de l'assurer solidement et n'est jamais certain d'avoir assez fait. Il multiplie extraordinairement les précautions, car il craint partout son ennemie; il la voit partout; elle est son cauchemar de tous les instants : sa pensée en est obsédée sans trêve pendant les dix années de l'empire.

Il la redoute en Italie. Car la Sicile est une sorte de grand dépôt anglais, d'où le général Fox, à la tête d'au moins 20.000 hommes, peut lancer des expéditions sur toutes les côtes de la Méditerranée. L'Angleterre ne tira pas un grand profit de cette situation; Napoléon craignait qu'elle ne fût plus habile. Il parle bien de temps à autre d'une vive attaque sur la Sicile, avec quelques vaisseaux de Toulon; il ne la risque pas. Il donne au contraire des ordres précis et répétés pour fortifier l'île de Capri qui couvrira Naples et se reliera à Toulon, pour construire à Castellamare un camp retranché qui, situé au sud de Naples, ne permettra pas de « supposer qu'on songe à évacuer la capitale. » Il fait établir un camp retranché à Osoppo, sur le Tagliamento, pour assurer les communications de l'Italie avec la Dalmatie et protéger l'Istrie contre un coup de main : car ces côtes étaient bloquées à distance par les croisières anglaises et russes. Il revient sans cesse sur les fortifications d'Alexandrie : évidemment il craint vers Gênes quelque attaque qui, par-dessus l'Apennin, pousserait des troupes surle Tanaro et le Pô, et il souffrirait cruellement de voir le champ de bataille de Marengo insulté par l'ennemi. Enfin il hâte la formation d'une armée nationale italienne qui soutiendra et reliera ces camps du sud et du nord et qui remplacera les divisions françaises rappelées au même moment sur l'Elbe.

Il redoute les attaques anglaises sur les côtes de France. Il

redoute une tentative sur Toulon; il donne des ordres à Decrès pour qu'on y protège particulièrement la frégate *la Muiron*, sur laquelle il était revenu d'Egypte. « J'éprouverais, dit-il, une « peine superstitieuse s'il lui arrivait quelque malheur (1). »

Il faut que Junot inspecte avec grand soin, et d'urgence, les camps de Boulogne, Saint-Lô, Pontivy, Napoléon, Vendée; il est rudement blâmé, le 10 mai, de n'être pas parti aux premiers ordres : « Vous vous faites une étrange idée de vos devoirs et du service militaire. Je ne vous reconnais plus. » Il faut que les fortifications de l'île d'Aix et de Cherbourg soient mises en état.

Il faut que les gardes nationales des départements du nord, du Pas-Calais et des départements voisins, sous le commandement du général Rampon, soient tenues en haleine, « prêtes à « défendre ce qu'il y a de plus précieux, à maintenir l'honneur « et l'inviolabilité du territoire sacré. »

Il faut organiser un corps d'observation de l'Escaut, 7 à 8.000 hommes solidement établis à Anvers, qui pourront être, à la première alerte, renforçés par les troupes du camp de Boulogne ou par celles de la Hollande, et s'appuieront sur les places de Breda et de Berg-op-Zoom, bien approvisionnées. Le roi de Hollande est invité même à exagérer tous ces mouvements de troupes, à en remplir les gazettes, à leur fournir des détails sur les formidables camps de Cœverden, Anvers, Zeist. « Les Anglais « ainsi ne se hasarderont peut-être pas à une expédition conti- « nentale. »

Et, pour suffire à tout cela et aux renforts dirigés sur la grande armée de la Vistule, Napoléon appelle par anticipation la conscription de 1808. Ce fut l'objet d'un sénatus-consulte qui ne rencontra aucune opposition. Comme d'ailleurs l'intention de l'empereur « n'était pas de se jouer des lois, mais d'exécuter « ponctuellement les sénatus-consultes antérieurs, » les conscrits ainsi appelés furent répartis entre les garnisons de l'intérieur.

(1) Correspondance, 21 mai, à Decrès.

pour y soulager les anciens de la garde nationale, sous le commandement de généraux sénateurs; ils ne devaient être envoyés à l'armée qu'en janvier 1808. En attendant, ils pouvaient être utiles sur les côtes; ils y faisaient une barrière imposante à toute tentative de débarquement. Toutes les réserves des conscriptions précédentes passèrent aussitôt sur le Rhin, en Allemagne, et, comme une gigantesque marée humaine, toutes les troupes de l'Empire se pressèrent les unes sur les autres, à l'est, pour remplacer les morts d'Eylau et battre plus fortement les frontières russes.

Kellermann commande une forte armée de réserve sur le Rhin; il a son quartier-général à Mayence. Il n'est pas inquiété : tous les pays du Rhin sont tranquilles, et, sauf les passages de convois militaires sur les grandes routes de France en Allemagne, d'Italie en Allemagne, ils jouissent d'une prospérité matérielle qu'ils ont rarement connue. L'armée du Rhin se tient donc l'arme au pied. Elle ne bougera que si les événements deviennent graves, soit qu'elle revienne à l'ouest, soit qu'elle s'enfonce à l'est sur l'Elbe, si l'armée de l'Elbe fléchit ou si elle se déplace elle-même sur l'Oder.

Car le plus grand danger que court l'Empire, le point faible de cet énorme système militaire, c'est le centre de l'Allemagne. Napoléon le voit bien. Il n'est pas probable que les Anglais tentent un débarquement sur les côtes françaises; seuls ils ne pourraient qu'y subir un échec dont l'Empereur tirerait vanité avec éclat. Aux bouches de l'Elbe, vers Hambourg, ils auraient aussi peu de chances de succès. Mais plus loin, sur la Baltique, ils ont les Suédois aux embouchures de l'Oder; ils ont Danzig qui tient toujours contre le maréchal Lefèbvre et où un effort vigoureusement poussé compromettrait peut-être la rigidité des lignes françaises de la Vistule.

Les garnisons prussiennes tiennent toujours solidement les forteresses de Glatz, Kösel, Neisse; celle-ci ne fut enlevée qu'à la fin de mai, après une très belle résistance de plus de deux mois. Jérôme Bonaparte, à la tête du *IX*e corps, fait l'appren-

tissage du gouvernement des Allemands; car son armée compte en grande majorité des Bavarois, des Wurtembergeois, des Allemands du Weser et du Rhin. Cela ne hâte pas la soumissoin de la Silésie. Et Napoléon presse son frère d'agir, d'achever la conquête de cetre province, de s'occuper moins des dames de Breslau, lui indique les meilleures opérations, la meilleure conduite à tenir. L'occupation de la Silésie est très urgente, et notamment celle des places de Glatz et de Neisse qui sont la route de la Bohême, car « les Autrichiens peuvent faire la folie de se déclarer, » quoiqu'on les endorme par des promesses de négociations générales et surtout qu'on attire leur attention ailleurs, sur le Danube inférieur et Constantinople.

C'est pourquoi l'armée d'Italie exécute dans la région de Venise, sur la frontière autrichienne, des marches et contremarches mystérieuses. Est-elle destinée à menacer Vienne, si l'Autriche sort de sa neutralité? ou à renforcer Marmont, s'il doit descendre de l'Illyrie en Bosnie et jusqu'en Bulgarie? ou seulement à masquer d'autres mouvements? — Ses deux meilleures divisions, Molitor et Boudet, remontent l'Adige par le Tyrol, sont à Insprück le 20 avril : elles pourraient descendre de là sur Passau et Vienne; mais l'Autriche est tranquille. Elles traversent donc la Bavière et se concentrent à Magdebourg sous Brune, liant leur gauche à Mayence, leur droite à Kustrin et Posen. Ainsi, dit l'Empereur dans son 73e bulletin, le 8 mai, « on « sera en mesure de recevoir l'expédition anglaise sur quelque « point qu'elle se présente. Il est certain qu'elle débarquera; il « ne l'est pas qu'elle puisse se rembarquer ».

En réalité, il n'était pas aussi rassuré qu'il le disait. Les Suédois étaient nombreux à Stralsund et dans les îles de l'embouchure de l'Oder. La garnison prussienne de Kolberg, de l'autre côté de ce fleuve, soutenait héroïquement le siège; le major Schill s'en était échappé pour battre les environs et sans cesse harceler les Français, comme un insecte insaisissable. Entre Stralsund et Kolberg, les Anglais pouvaient débarquer, lier cette opération avec une armée russe de Riga ou de Saint-Pétersbourg,

et une triple expédition d'Anglais, de Suédois et de Russes pouvait le long du Havel descendre sur Berlin, briser la ligne des positions françaises entre l'Elbe et la Vistule, entre Magdebourg et Posen. La Hesse, toujours turbulente, pouvait « lever le nez » et retenir sur le Weser les troupes de Brune et de Kellermann. Et si l'Autriche alors faisait la folie de se déclarer, — « Ah! si « j'étais l'archiduc Charles! » s'écriait Jomini au lendemain d'Eylau — l'armée française pouvait être coupée sur l'Elbe, à longue distance en arrière du grand quartier-général, sans que Napoléon pût se retourner, ôter son regard de la ligne des avant-postes russes dont les feux s'allumaient à quelques lieues de Finkenstein : une retraite, après Eylau, eût été pire qu'une défaite. Et cependant les Russes, vers le Niémen, lui donneraient-ils l'occasion d'une victoire alors nécessaire, pressante?

Il eut peur de quelque catastrophe. Il redouta une pareille entreprise de ses ennemis, tant elle lui paraissait naturelle, tant il était pour lui évident que l'Armada britannique ne pouvait avoir d'autre but. N'est-il pas étonnant en effet que cette tentative n'ait pas été faite? En vérité, les adversaires de Napoléon ne furent pas toujours dignes de lui.

C'est que d'ailleurs il leur aurait fallu se mettre mieux d'accord qu'il n'est de coutume aux coalitions. Et l'occasion ne fut favorable qu'un temps très court, trop court pour une entente entre eux. Et, dans ce temps très court, Napoléon accumula les précautions.

Il prévint Clarke, le gouverneur de Berlin, du danger possible : si Berlin et Spandau étaient menacés, il avait l'ordre de sauver les caisses, puis de se retirer selon les circonstances à Kustrin ou à Stettin. Non pas que Napoléon pensât abandonner sans lutte Berlin et la ligne de l'Elbe. Mais il disposait ailleurs son plan définitif, qui, dans l'ensemble des opérations de la grande armée, est d'un intérêt réellement dramatique, digne d'une attaque plus sérieuse : il est renfermé dans les merveilleuses instructions adressées aux maréchaux Brune et Mortier.

Brune est chargé de défendre les embouchures de l'Ems, du

Weser et de l'Elbe ; il doit surveiller la Poméranie suédoise, en poussant des pointes jusqu'à la Peene ; « il doit se porter sans ordre partout où débarquerait une armée anglaise ou suédoise, et couvrir la ligne Hameln, Magdebourg, Berlin, Stettin. » Il aura donc son quartier-général à Schwérin, son centre entre Lubeck et Demmin, sa gauche entre le Weser et l'Elbe, sa droite entre Demmin et l'embouchure de l'Oder, tout le long de la frontière des pays suédois. Selon la direction de l'attaque anglaise ou anglo-suédoise, le maréchal Brune penchera à gauche ou à droite, en pivotant à sept ou huit marches de Magdebourg, d'où les divisions Molitor et Boudet, en réserve, dominant tout l'arc de Brême à Stettin, suivront le rayon où elle seront le plus nécessaires.

A sa droite, vers Stettin, le maréchal Brune touchera la gauche du maréchal Mortier, commandant le VIIIe corps de la grande Armée. Des trois divisions du VIIIe corps, la division Loison assiégera Kolberg, la division Dupas, à gauche, s'appuiera à Stettin, la division Grandjean à droite s'allongera jusque vers Danzig. Si les ennemis débarquent à l'embouchure de l'Oder, ils y seront en quelques jours enserrés entre le VIIIe corps et l'armée du maréchal Brune, qui fermeront sur eux un irrésistible étau. Si le débarquement est tenté sur Danzig, au premier signal le VIIIe corps inclinera à l'est et entraînera dans son mouvement toutes les troupes de Brune, vers la gauche même de la grande Armée qui tient la Vistule. Où qu'il se présente, l'ennemi se heurtera à des forces supérieures ; toute porte bientôt se fermera sur lui.

Ce plan si simple et si souple se montra excellent dans le temps même où il était conçu et à peine esquissé. La grande expédition anglaise ne vint point ; mais les Suédois agirent. Au commencement d'avril, ils franchirent la Peene et se portèrent sur Pasevalk dans la direction de Stettin. Le 16, le maréchal Mortier, qui n'avait pas encore fait passer tout le VIIIe corps sur la rive droite de l'Oder, leur livra bataille à Onklam, les vainquit, les rejeta derrière leur frontière. Leur général en chef, d' Armfeld, fut blessé. Son successeur, le général baron d'Essen, fut autorisé

à négoeier une suspension d'armes qui fut signée aussitôt, le 18. Selon les instructions expresses de l'Empereur, il y fut convenu qu'en cas de rupture de l'armistice les deux gouvernements se préviendraient un mois à l'avance. Car Napoléon pensait que les Suédois ne résisteraient pas longtemps aux instances de l'Angleterre maîtresse de la mer et reprendraient les armes à la première occasion. Il voulait, autant que possible, ne pas être pris au dépourvu.

Cependant, dès ce moment, il fut plus tranquille sur ce qui pouvait arriver à l'embouchure de l'Oder. Il rapproche donc de Danzig le maréchal Mortier avec ses deux divisions Dupas et Granjean. Ainsi Brune vient à Stettin, et la division Loison, qui continue le siège de Kolberg, passe sous son commandement. Brune a ainsi au nord de Berlin, autour de Stettin, plus de 60.000 hommes; il peut en imposer aux Suédois, et, même si l'Autriche se déclare, il sera en Saxe en quelques marches, y recevra rapidement des troupes de Pologne ou de Silésie, de Magdebourg ou de Mayence, et il pourra contenir quelque temps, vaincre peut-être les ennemis à la sortie de la Bohême, permettre ainsi l'achèvement de l'œuvre de la grande armée de la Vistule.

Ainsi la France, couverte sur toutes ses côtes de camps défensifs, prépare dès ce printemps de 1807 les contingents de 1808, et, si la guerre se prolonge jusque-là, l'Empereur aura des soldats tout prêts, déjà exercés, pour combler les vides que la victoire elle-même creuse dans les rangs de la grande armée. Ils n'auront qu'à se pousser, de mois en mois, de la Bretagne au Rhin sous Kellermann, du Rhin à l'Elbe et à l'Oder sous Brune, pour se trouver transportés comme naturellement sur la Vistule et la frontière russe. C'est le sang généreux de France qui passe à travers tous les corps de l'armée impériale pour les nourrir et suffire à la dévorante pensée du conquérant.

La circulation établie du fond de l'Italie et de la côte atlantique jusqu'à son quartier de Finkenstein, Napoléon détourne un moment tout son effort sur Danzig, dont la résistance, autant que l'hiver, retarde sa marche sur la Russie, en entravant sa

gauche. Dès le lendemain d'Eylau, il avait résolu de l'enlever; car il avait senti le danger de ne pas l'avoir : si alors il n'avait pas été, par hasard, prévenu de la marche en avant de Bennigsen et s'il ne l'avait pas arrêté tout à coup en heurtant son flanc gauche, les Russes pouvaient atteindre la Vistule inférieure et, appuyés sur Danzig, mettre en péril toute la ligne française et inquiéter ses communications sur Berlin. C'était pourquoi il avait quitté Varsovie, s'était établi à Finkenstein, avait resserré ses cantonnements vers la mer Baltique, au risque de dégarnir sa droite et de laisser les Russes s'enfoncer en Galicie et lier leurs opérations avec l'Autriche si celle-ci entrait en ligne. Mieux valait se préoccuper d'un ennemi avoué comme l'Angleterre que d'un ennemi non déclaré comme l'Autriche. Aussi bien en effet l'Autriche ne bougea-t-elle pas.

Au mois de mars, Napoléon décida le siège de Danzig et en confia le soin au maréchal Lefebvre, qu'il voulait avoir l'occasion de récompenser. Mais ses ennemis tenaient autant que lui à Danzig : à l'abri de ses murailles ils pouvaient effectuer un débarquement et pousser sur la gauche française une très redoutable attaque; une dernière tentative anglo-suédoise sur la Vistule, combinée avec une offensive des Russes sur la Prégel, aurait mis peut-être Napoléon dans l'embarras. Les alliés ne s'entendirent pas, et ce malentendu acheva de compromettre l'alliance; il y a peu d'amitiés, entre les peuples, qui survivent aux revers; ils préfèrent la communauté des victoires. Les Français purent conduire le siège de Danzig presque sans être dérangés.

La place était commandée par le feld-maréchal Kalkreuth. Sa défense s'appuyait surtout sur le fort de Weichselmunde, entre la ville et la mer, capable de couvrir un débarquement et du moins de tenir à longue distance les lignes d'investissement. En fait, Danzig ne fut pas enfermé de ce côté par les assiégeants et resta en communication avec la haute mer. Comment les ennemis de Napoléon n'en ont-ils pas mieux profité?

Aussi fallut-il de longs jours au maréchal Lefebvre pour s'ap-

procher en bonne place pour l'assaut. Napoléon s'impatienta fréquemment, d'autant plus que le maréchal n'écrivait pas volontiers et que ses billets trop laconiques ne donnaient que des renseignements très incomplets. La tranchée fut commencée dans la nuit du 1er au 2 avril. Le feu ne fut ouvert que le 23 avril, et de trop loin encore pour être bien efficace.

Alors enfin les ennemis firent une petite diversion, au commencement de mai, c'est-à-dire près d'un mois après l'effort des Suédois sur la Peene. Etait-ce donc pour donner au maréchal Mortier le temps de venir de l'Oder à la Vistule? Le 12 mai, soixante petits bâtiments débarquèrent, à l'abri du fort de Weichselmunde, une petite armée de 8 à 10.000 hommes, commandée par le lieutenant-général Kamenski, fils du feld-maréchal russe. A quoi pouvaient-ils être utiles? Pas même à retarder la prise de la ville. Ils ne purent même pas prendre position à l'aise le long du rivage. Lannes rapprocha sa gauche, Mortier arriva de l'ouest avec toutes ses troupes : par mesure de précaution seulement, car le 15 mai la division Oudinot suffit bien à rejeter les Russes sous le feu du fort, après leur avoir fait 1.300 tués, 1.500 blessés et 200 prisonniers.

Quelques jours après, les Français prirent encore le *Sans-Peur*, « belle corvette anglaise doublée en cuivre, de 24 canons, « montée par 120 Anglais, chargée de poudre et de boulets. » Lefebvre put achever tranquillement ses dernières approches. Bientôt la tranchée atteignit la ville. Quelques bombardements pratiquèrent les brèches nécessaires. L'assaut fut préparé. Le 21 mai, Kalkreutk demanda à capituler. Le 26 mai, les troupes du maréchal Lefebvre entrèrent à Danzig et le lendemain le fort de Weichselmunde leur fut remis. Elles y trouvèrent de très abondantes ressources, 800 pièces de canons, de vastes magasins tous pleins, 500.000 quintaux de grains, des caves immenses, de grands approvisionnements de drap et d'épicerie. Napoléon ne dédaigna pas ces richesses, ses soldats moins encore. Surtout il eut là une place forte de premier ordre, soutenant sa gauche, comme Thron couvrait son centre et Praga-Varsovie sa droite.

Toute sa ligne de bataille était solidement formée, droit sur la frontière russe.

C'est pourquoi il donna un grand éclat à la publication de ce succès, — ses bulletins étaient un des éléments de sa stratégie, en exaltant ses victoires, atténuant ses échecs — ; dans le 77e bulletin de la Grande Armée, il fit, avec quelque complaisance, de la prise de Danzig, « le premier, le plus beau fruit de la victoire d'Eylau ». Lefebvre fut créé duc de Danzig; des domaines furent mis en vente dans les pays de Parme et de Plaisance pour acheter à son intention, sur les bords de la Loire, de la Seine ou de la Saône, quelque propriété de 100.000 francs de revenu, avec une belle habitation. Les évêques reçurent l'ordre de faire chanter le Te Deum dans toute l'étendue de l'Empire. Et ce n'était que l'annonce d'exploits plus grands; car la marche en avant était déblayée, l'herbe commençait à pousser. Il ne restait plus qu'à garnir les sacs, qu'à fourbir les armes sur tout le front de la Grande Armée.

Elle se trouvait, par l'achèvement des opérations le long de la Baltique, tout échelonnée le long de la Vistule, de Varsovie à Danzig, ses têtes de pont à Praga, Modlin (aujourd'hui Novo-Georgievsk), Marienbourg, barrant toute la plaine depuis les dernières hauteurs du Lysa-gora polonais jusqu'à la côte, sa ligne creusée au centre, la pointe droite sensiblement recourbée au nord, et mobile, comme pour pénétrer le flanc de l'ennemi et le tenir à la merci de l'Empereur. Mortier était à Dirschau, Lannes à Marienbourg, Bernadotte sur la basse Passarge, puis Soult à Lipptadt, Ney à Guttstadt, Davout à Allenstein; enfin beaucoup plus loin à la droite, vers Ostrolenka, le 5e corps, de Masséna. Le rôle de Masséna était particulièrement important et délicat; il couvrait Varsovie, et ainsi devait occuper fortement les deux rives de la Narew en poussant ses reconnaissances jusqu'au Bug; il devait aussi être sans cesse en mouvement, se déplacer en tous sens aux environs, pour inquiéter les Russes, les tenir en alarme, les empêcher de se dégarnir par là pour se masser sur la Vistule inférieure, puis, au signal, foncer au nord,

rabattre l'ennemi sur l'Alle et la Pregel, le livrer à Napoléon.

En attendant le jour où cette épée, assujettie dans la main de l'Empereur avec tant de précision, pointera enfin sur la Russie, les dernières troupes appelées de l'ouest entrent dans les rangs, sont passées en revue à Elbing les unes après les autres, renouvellent chaque jour la joie comme enfantine qu'éprouve le maître à contempler sa force. Le 8 mai en particulier, il voit à Elbing 18.000 hommes de cavalerie, « en très bon état, parfaitement « dispos, » et, ajoute-t-il, « c'est un des plus beaux coups d'œil « qu'on puisse voir. » Il veille à tout d'ailleurs, et rien ne peut manquer qu'il ne le sache. Il reçoit le 21 mai du général Lacuée un état des dépôts de l'infanterie de l'armée de Naples et de la Grande Armée, après la levée de la conscription de 1808. Il y relève des erreurs : on a oublié le 3e bataillon du 17e, qui est sur le Rhin; le 7e de ligne n'est pas à la division Boudet, son 3e bataillon est dans le Piémont, les 2 premiers à Braunau. Il manque 60 hommes au 2e cuirassiers, 25 au 3e, 25 au 20e dragons, 20 au 13e chasseurs, 50 au 2e hussards. Sauf cela et d'autres petites choses, « cet état est si bien fait qu'il se lit comme une « belle pièce de poésie. »

Il réclame partout des munitions, des vivres. Il est rarement content, du moins le manifeste rarement; il gronde sans cesse, presse les lenteurs, gourmande les erreurs ou les oublis, se plaint, traite avec dureté même ceux qui ont toute sa confiance, comme Daru auquel il écrit cette note vigoureuse : « Il n'y a pas un boisseau d'avoine à Marienwerder; « il en faudrait 200.000... Si ce n'avait été Elbing, je serais mort de faim. »

Après la prise de Danzig, les notes redoublent; les courriers se pressent en tous sens dans les plaines enfin reverdies de la Prusse royale; les officiers d'état-major sont sur les dents. Tout est prêt. On va partir le 10 juin, avec 14 jours de vivres, 4 dans les sacs, 10 sur les caissons.

III

Toute l'Europe, presque l'Asie, sont intéressées à cette querelle qui va se vider dans les plaines marécageuses qui tiennent entre la Passarge et la Pregel. L'Autriche attend avec anxiété le jugement des combats; pourra-t-elle même attendre sans entrer dans l'action? Les Anglais craignent de voir succomber leur dernière alliée du continent, et, la Russie vaincue ou soumise à l'ascendant de la politique française, l'Inde à son tour pourra-t-elle échapper aux atteintes du conquérant? Elle est loin; mais la gloire d'Alexandre le Grand y tente Napoléon; les Anglais se souviennent du grand projet franco-russe de 1805, quand déjà Paul 1er et Bonaparte combinaient la marche de Knorring et de Masséna par dessus les plateaux de l'Iran.

Ils ont raison de craindre. L'Orient attire comme une patrie l'imagination de Napoléon, et dans le temps où, les côtes de France bien défendues, l'Europe entière interdite aux vaisseaux anglais, il accumule toutes ses forces militaires vers le Niémen, il soulève l'Orient musulman, « électrise » la Turquie et la Perse, les pousse contre la Russie et s'y prépare la voie vers l'Inde. Constantinople et Téhéran absorbent à Finkenstein ses pensées les plus familières, résument ses plus ambitieux desseins, concentrent sa poursuite passionnée de la gloire.

Il trouva dans les affaires d'Orient la diversion nécessaire pour retenir l'action hostile de l'Autriche. Tout ce printemps, il crut à son intervention et disposa ses réserves en vue de cette complication. Il fit d'autre part tout ce qu'il put pour l'éviter, en entretenant les hésitations du gouvernement de Vienne. Battu si souvent, celui-ci d'ailleurs redoutait de nouveaux risques.

Du moins il envoya en Pologne auprès de la Grande Armée un observateur habile, le baron de Vincent. Il arriva à Varsovie le 8 janvier et eut dès ce moment de nombreux entretiens avec le prince de Bénévent. Varsovie fut pendant plusieurs mois le quartier général diplomatique de l'Europe; M. de Talleyrand y

tint une véritable cour. Le baron de Vincent s'efforça surtout de s'éclairer sur les secrets desseins de Napoléon, avec des intentions malveillantes à peine dissimulées : « M. de Vincent, « disait Napoléon, reprend le rôle du baron d'Haugwitz avant « Austerlitz. » Il cherchait aussi à deviner l'orientation de la fortune. Il craignait en particulier une restauration de la Pologne que Napoléon laissait espérer aux Polonais en de vagues proclamations, et la Galicie devenue autrichienne en était fort agitée.

L'Empereur des Français sentait bien qu'une décision formelle en ce sens jetterait l'Autriche dans la coalition de ses ennemis. Il encourageait les espérances polonaises; il en abusait auprès de la comtesse Walewska; mais il défendait à Talleyrand tout engagement prématuré; il faisait écrire dans les bulletins officiels qu'il ne fallait pas en parler, ne s'étant lui-même jamais expliqué à ce sujet. En fait, il gardait la question de Pologne comme un épouvantail contre la Russie, comme un appât au dévouement des Polonais. Leur ardeur guerrière lui était fort précieuse, à l'avant-garde de l'Allemagne, aux flancs des puissances copartageantes, et il l'exaltait encore de toute façon. Tout en se plaignant au grand duc de Berg de l'inconséquence du caractère des Polonais, il leur parlait de Jean Sobieski, il leur donnait un gouvernement provisoire avec Joseph Poniatowski comme ministre de la guerre; il exigeait d'avance le paiement de leur future délivrance en dévouement aveugle à sa cause. Il ne s'acquitta jamais. Vit-il en eux autre chose que l'un des corps les plus brillants de la Grande Armée? (1).

Cependant les gouvernements Russe et Prussien faisaient tous leurs efforts à gagner l'alliance autrichienne. Et sans doute ils l'espérèrent; car, malgré Iéna, malgré Eylau, ils ne diminuèrent rien de leurs exigences. Alexandre et Frédéric-Guillaume signèrent le 26 avril la convention de Bartenstein (2); ils s'engageaient à ne pas traiter l'un sans l'autre. L'Empereur de Russie

[1] Mémoires de Talleyrand, I, p. 312.
[2] Garden, *Recueil des traités*, X, 407.

promettait à son allié la restitution de tous ses Etats et même « un arrondissement » territorial. La confédération du Rhin devait être dissoute et l'Allemagne réorganisée sous l'hégémonie de la Prusse et de l'Autriche. L'Italie elle-même devait être soustraite à la suprématie française. « Il s'agissait d'effacer de l'histoire, non seulement les conséquences d'Iéna, mais celles d'Ulm et d'Austerlitz (1) » C'était la reconstitution de la triple alliance de 1805, et de celle de 1806 : alors l'Autriche était entrée en ligne trop tôt, la Prusse trop tard; il fallait réparer ces erreurs, se mettre enfin d'accord. Concert en somme difficile à établir.

Les alliés comptaient peu sur l'Angleterre; elle aimait à faire sa partie toute seule. La troisième coalition l'avait arrachée aux menaces du camp de Boulogne; Trafalgar l'avait libérée de toute inquiétude sur la mer, elle avait peu souffert d'Austerlitz et d'Iéna : les coups s'échangeaient loin d'elle. Le blocus continental ne l'effrayait pas encore beaucoup. C'est pourquoi elle ne mettait pas un grand zèle à secourir ses amis dans leur détresse, et la « grande expédition » destinée aux côtes de la Baltique ne quittait pas ses ports. Elle avait essayé, pendant que les alliés se débattaient en Pologne sous les coups de Napoléon et que Frédéric-Guillaume et la reine Louise de Prusse perdaient presque tous leurs États, presque réduits à demander asile à Alexandre Ier, de dicter des lois au sultan, d'enlever Constantinople ou l'Égypte, d'arrondir son empire colonial, de cueillir vite tous les fruits des victoires de Nelson. Elle avait misérablement échoué des deux côtés et y avait laissé quelque chose de son prestige. Pitt était mort.

Mais elle ouvrait moins libéralement son trésor aux alliés du continent et faisait beaucoup attendre les subsides convenus. Les modifications ministérielles lui paraissaient une excuse suffisante. Cela permettait à Napoléon de faire insérer au *Moniteur* (1) ce récit évidemment arrangé. L'ambassadeur russe à Londres, M. d'Alopeus, s'en va trouver le nouveau chef du Foreign office,

[1] Vandal, *Napoléon et Alexandre*, I, 47.
[1] 18 avril.

M. Canning; mais M. Canning ne sait aucune langue étrangère; M. d'Alopeus ne sait pas l'Anglais; et ils n'ont pas d'interprète. Ils conviennent de s'entretenir en latin; mais le latin ne se prononce pas à Saint-Pétersbourg comme à Oxford. M. d'Alopens répète souvent un mot que M. Canning ne comprend pas : Oroum ! Oroum ! L'ambassadeur s'impatiente et crie plus fort : Oroum ! sans être mieux entendu. Enfin, à bout d'efforts, il retourne les goussets de son gilet pour montrer qu'ils sont vides, comme le trésor public de son pays. M. Canning comprit enfin que le Russe avait dit à sa façon le latin *aurum* : il promit d'y songer.

Les alliés fondaient plus d'espérances sur l'intervention de l'Autriche: elle y mettait peu d'enthousiasme. Elle était lasse de payer toujours pour les autres. Depuis quinze ans, elle avait subi des désastres peu communs; elle aimait le repos. Elle était alors comme frappée d'une crainte superstitieuse à suivre l'étonnante fortune de son vainqueur. Elle jugeait folie de tenter encore de l'arrêter, de lui ménager par de nouvelles luttes l'occasion de nouveaux triomphes. Aussi la mission de Pozzo Di Borgo à Vienne n'eut-elle aucun succès : l'empereur d'Autriche lui répondit très nettement qu'il ne voulait pas entrer dans la lutte, qu'il n'était pas prêt, qu'il se battrait le plus tard possible. L'archiduc Charles, avec force révérences, refusa de se compromettre et déclara qu'on ne pouvait parler de pareilles choses qu'à l'Empereur son frère. (1) Les avances des gouvernements Russe et Prussien furent repoussées; ils durent se contenter des vœux très sincères que l'Autriche ne cessa de faire pour leur succès.

Encore Napoléon leur disputa-t-il ce terrain d'abord. Il songea à une union étroite avec le gouvernement de Vienne. Ce ne fut pas de sa part, dans les premiers mois de l'année 1807, une simple comédie diplomatique. Ce fut une tentative peut-être très sérieuse pour appliquer le programme politique que jadis Talleyrand lui soumettait et qui reposait, on le sait, sur une

[1] Vandal, *Napoléon et Alexandre*, I, 18-20.

entente cordiale avec l'Autriche agrandie jusqu'au Danube inférieur et refoulant la Russie en Asie sur l'Inde anglaise. (1) Ce programme s'est développé en quelque mesure dans le courant du XIXe siècle. Mais il était bien difficile que l'Autriche consentît, à la première invitation du gouvernement français, à abandonner toute action sur l'Italie, sur l'Allemagne, à rompre avec des traditions six fois séculaires, à se jeter dans l'inconnu.

Napoléon cependant lui offrit son alliance, pensa l'y obliger en la menaçant d'un rapprochement entre la France et la Russie, en l'effrayant sur les progrès constants de la Russie vers l'Europe centrale et la Méditerranée. « Un jour viendra, disait-il « alors au baron de Vincent, où je paraîtrai devant Vienne avec « 100.000 hommes pour défendre cette capitale contre l'invasion des Russes. » (2) Le danger russe devait, ajoutait-il, obliger la France et l'Autriche à une étroite union. Si la Pologne devait être restaurée, l'Autriche n'y perdrait rien, elle obtiendrait quelque grosse compensation, la Silésie par exemple, toujours regrettée, ou la Serbie avec Belgrade, ou même les principautés Moldo-Valaques. A elle de profiter des circonstances et des favorables dispositions de Napoléon.

Était-il bien sincère, ou trompait-il à la fois Talleyrand et la cour de Vienne, afin de gagner du temps et d'éviter que cette cour ne « se déclarât » pour les alliés de Bartenstein? Cette dernière supposition n'est pas invraisemblable.

L'Autriche n'accepta pas l'alliance de Napoléon. Elle ne le pouvait pas. Et, pour être utile aux Prussiens et aux Russes, — car toutes ses sympathies étaient toujours de leur côté —, elle offrit aux belligérants sa médiation et la réunion d'un congrès général pour traiter de la paix. La Prusse et la Russie aussitôt acceptèrent, et Napoléon y vit de la part du gouvernement autrichien une pensée hostile, celle de lui arracher la victoire où il se préparait, de sauver Danzig par un armistice, ou du moins de se

[1] Cf. P. Bertrand : M. de Talleyrand, l'Autriche et la question d'Orient en 1805. — *Revue historique*, Janvier 1889

[2] Vandal, *Napoléon et Alexandre*, I. 28

créer une raison d'entrer dans la coalition si ses propositions pacifiques étaient repoussées. Napoléon, tout en regardant cette intervention comme « un malheur », ne voulut donner à l'Autriche aucun prétexte de rupture. Il accepta la proposition d'armistice, approuva fort l'idée d'un congrès, protesta hautement que personne plus que lui ne désirait la paix, que tous les peuples soupiraient après elle et qu'il était temps de leur donner satisfaction. Il avait un autre langage avec Talleyrand et ses agents : qu'à tou tprix il fallait empêcher l'Autriche de « bouger », faire semblant de vouloir lier système avec elle, lui laisser croire qu'elle tenait le sort de l'Europe dans sa main, prendre toujours avec l'empereur François Ier, avec le comte de Stadion, avec le baron de Vincent, « le ton de la naïveté la plus mouton-« nière. » L'essentiel était de gagner du temps, de traîner en longueur les négociations préparatoires, de ne rien signer avant la prise de Danzig; et, pour cela, Talleyrand doit proposer l'admission au congrès de toutes les puissances alliées des deux partis, de l'Espagne par exemple, puis de la Turquie : cela demanda quelques semaines. Comme le baron de Vincent s'impatientait, Talleyrand lui expliqua que l'Empereur Napoléon était loin, difficile à aborder, sans cesse à cheval, aujourd'hui ici, demain là-bas, sans qu'on sût le plus souvent où le pouvoir atteindre, qu'en de telles conditions les courriers restaient souvent en détresse. La Prusse et la Russie faisaient dans le même temps d'autres propositions, parlaient de l'Angleterre, répugnaient à admettre aux négociations les représentants de la Turquie. Bref, on occupa l'Autriche tout le printemps; elle n'en fut pas fâchée peut-être, dispensée ainsi de prendre parti. On gagna la fin de mai, et Danzig fut enlevée; on gagna le mois de juin et la campagne de Friedland commença. Napoléon ne demandait sans doute pas d'autres résultats aux négociations engagées avec la cour de Vienne. (1)

D'ailleurs les événements qui se passaient alors à Constanti-

[1] Cf. sur toutes ces négociations : Correspondance de Napoléon, 12 juin, — 78e Bulletin de la Grande Armée.

nople et sur le Danube inférieur attiraient l'attention de cette cour et la distrayaient des affaires de la Vistule et de l'Elbe. L'occupation de la Modalvie par l'armée russe du général Michelson inquiétait l'Autriche sur les secrets desseins du gouvernement de Saint-Pétersbourg. « L'Autriche et la France, « disait Napoléon dans le 50e Bulletin de la Grande Armée, sont « également intéressées à ne pas voir la Moldavie, la Valachie, « la Servie, la Grèce, la Roumélie, l'Anatolie devenir le jouet de « l'ambition des Moscovites. » L'Angleterre avait le même intérêt; mais elle ne voulait pas alors le comprendre et elle faisait cause commune avec les Russes, en partie du reste pour les surveiller; car ce n'est pas uniquement par esprit de solidarité avec eux qu'à l'occupation de Bucharest par les Russes elle répondit par le passage des Dardanelles et l'attaque de Constantinople.

Cette attaque échoua; elle surexcita, grâce au zèle et à l'énergie de l'ambassadeur de France Sébastiani et des officiers français, la colère des Turcs contre les Anglais et les Russes. Les Anglais furent chassés, repassèrent piteusement les Dardanelles, se jetèrent le mois suivant sur l'Egypte, n'y furent pas beaucoup plus heureux.

Ces triomphes, dus en grande partie à l'aliance de la France, portèrent à son apogée l'influence du général Sébastiani à Constantinople. Le sultan lui prodigua publiquement les marques de sa reconnaissance et de son amitié, lui donna l'ordre du Croissant, une maison de campagne à Therapia — confisquée, il est vrai, sur les biens de la famille du prince Ypsilanti, l'hospodar rebelle de la Moldavie; — Sélim III fut particulièrement heureux de remettre lui-même, au nom de son puisant ami Napoléon, la grande décoration de la Légion d'Honneur à l'ambassadeur de France. Comme le disaient méchamment les Anglais, Sébastiani est alors le grand vizir du sultan Selim.

Il ne se plaisait pourtant pas du tout à Constantinople. Il y était au contraire très malheureux. Il avait fait toute la campagne du Danube en 1805 et avait été blessé à Austerlitz. Ses

fonctions nouvelles l'avaient tenu éloigné d'Iéna, de toute la guerre de Prusse; il avait la nostalgie de la Grande Armée. Presque dans chacune de ses lettres, il suppliait M. de Talleyrand d'obtenir son rappel, il suppliait l'Empereur de l'employer plus près de lui. De grandes douleurs privées achevèrent de lui faire prendre en haine le séjour de Constantinople. Il avait emmené madame Sébastiani avec lui. Le 15 avril, elle accoucha d'une fille; il en faisait part le jour même à Talleyrand, se rappelant que celui-ci avait contribué à son mariage avec mademoiselle de Coigny, et il le priait encore de favoriser son retour d'un pays qu'il avait « pris en aversion. » (1) On dirait un sinistre pressentiment. Trois semaines après, la jeune mère fut emportée brusquement, le 15 mai, par une fièvre puerpérale. Le désespoir du général fut terrible. « J'espère, écrivait-il le lendemain à Tal-« leyrand, que vous verserez une larme sur la mort de ma mal-« heureuse Fanny. Vous avez contribué à mon bonheur, vous « serez sensible à mon malheur trop affreux. Arrachez-moi de cet « horrible pays, mais de suite (1). » Il tomba bientôt dans un état d'accablement et de langueur qui inquiéta beaucoup son entourage et qu'il ne domina que lentement. Napoléon pourtant n'était pas disposé à le rappeler, bien au contraire.

Sébastiani avait obtenu à Constantinople de réelles satisfactions d'amour-propre. Ce fut sans doute toujours pour lui un très agréable souvenir que celui de la défense de la ville contre les vaisseaux anglais, et en vérité nul fait ne fut jamais plus important dans toute sa carrière politique. Mais son triomphe même, en dépit de ce qu'on aurait pu en attendre, ne lui inspira aucune confiance en l'avenir de la Turquie, en la possibilité de consolider l'empire ottoman. Il avait été tout étonné de sa résistance en février; car, dès l'approche des Anglais, il avait cru en leur victoire aisée; mais il refusait de voir en cet accident un signe de rénovation durable. Comme tant d'autres de ses successeurs, chargés de défendre après lui l'intégrité de l'empire turc,

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie, 6 mai.

il n'y crut pas. Avec son caractère très franc, son tempérament très actif, il lui répugna de s'attacher à une œuvre aussi vaine; il souffrit d'être obligé à une telle besogne, pendant que ses compagnons d'armes renversaient l'édifice vermoulu de la vieille Europe, taillaient des royaumes à grands coups d'épée, faisaient une œuvre si admirablement vivante. Il se jugeait sacrifié, dans un poste pourtant de confiance.

Cet état d'esprit ne fut en aucune façon nuisible au succès de sa mission; ingrate parfois, elle lui fournit des triomphes dont il aurait été orgueilleux sur un autre terrain. « Faites tout ce qui vous « sera possible pour sortir la Porte de son engourdissement, « lui avait écrit Napoléon ». Et, tout en lisant entre les lignes que l'Empereur n'avait pas lui-même une grande confiance en la vitalité de l'Empire ottoman, il le tira vraiment de son engourdissement. Les Russes contenus autour de Bucharest, les Anglais éloignés de Constantinople, il entretient soigneusement l'enthousiasme né surtout de cette dernière affaire; il dit au sultan Selim le moment venu de se défaire à jamais de l'ingérence russe, de rendre à la Porte toute son indépendance, même toute la gloire des temps passés, de refouler les Moscovites au delà du Dniester, leur reprendre la Crimée, toutes les côtes de la mer Noire, de de planter à jamais le croissant sur toutes les terres foulées jadis par les grands conquérants de l'Islam. Quelle misère que de se forcer à de tels encouragements quand on les sent si inutiles, que de parler de conquêtes, de grandeur militaire, d'éclatante résurrection à un gouvernement dont on voit chaque jour la décrépitude croissante et que l'on sait mort plus qu'à moitié.

Il secoua pourtant la torpeur de la Porte; il souffla un moment de vie à ce cadavre. Il le redressa quelques semaines sur le Danube. Malgré les intrigues des Anglais, qui envoyèrent un nouvel ambassadeur, lord Paget, et des Russes, au nom desquels Pozzo di Borgo fit alors des offres de paix, il garda le divan et le sultan dans l'alliance française. Il leur montra la Grande Armée sur la Vistule, tout près des sources du Dniester et de la frontière turque; ils ne pouvaient manquer d'appuyer ce mouve-

ment; ils consentiraient à être l'aile droite des troupes de Napoléon; ils ne perdraient pas cette occasion, unique sans doute, de se venger de toutes leurs défaites, d'effacer le souvenir de toutes les victoires de Catherine II. Ils firent quelque chose en ce sens; les discours de Sébastiani ne furent pas tout-à-fait perdus.

A vrai dire, le sultan Selim était merveillement disposé à l'écouter. C'était un homme intelligent, convaincu de la nécessité de réformer son empire, mais par cela même impopulaire, mal obéi des pachas, détesté des Janissaires. A travers tout le XVIIIe siècle, les pachas, appuyés sur les Janissaires des forteresses frontières, avaient pris une réelle indépendance dans les provinces qu'ils avaient à gouverner, et l'Empire Turc, à l'inverse de l'Europe chrétienne, était passé de la rude monarchie du XVe et du XVIe siècle à l'anarchie féodale, aux guerres privées entre pachas, occasions continuelles de pillages et de massacres, terribles instruments de misère pour les chrétiens. Ceux-ci, poussés à bout par le désespoir, encouragés par les progrès et par les excitations des grandes puissances chrétiennes du voisinage, Autriche ou Russie, se révoltaient partout. Esprit de rébellion chez les pachas, insurrections des raïas, c'est le tout alors de la décadence ottomane, que tous les gouvernements chrétiens guettent pour en tirer profit.

Les Monténégrins sont en armes. Ils ne furent jamais soumis réellement. Ils sont du moins peu dangereux en ce temps pour les Turcs et font le coup de feu à la frontière dalmate sur les Français de Marmont.

Les chrétiens de Bosnie s'agitent, vont se soulever. Le 17 avril, arrive à Serajevo un courrier turc porteur d'un firman qui leur donne toute satisfaction ; — les courriers et le gouvernement turc savent se presser quand les circonstances sont pressantes. — Les méchants capitaines turcs de Vacup, Bihacs, Lopaz, Kaminiec et Buzin, sont condamnés à mort, exécutés en effet le 22. Aucun Turc ne pourra séjourner désormais dans ces capitaineries, sauf pour les intérêts de son commerce, et alors il devra

avoir une autorisation du juge du village ou maire. En aucun cas un Turc ne pourra passer la nuit dans la maison d'un chrétien. Les capitaines ou leurs préposés ne pourront rester plus de trois jours dans un village. Tout musulman paiera comptant ses achats chez les marchands chrétiens. Toutes les contributions seront perçues par les juges de villages qui en tiendront les comptes. Tous les chrétiens conserveront leurs armes, « afin de détruire toute crainte relativement à une attaque subite (1). » C'est déjà une sorte d'autonomie.

Depuis 1804, les Serbes tiennent campagne contre les Turcs sous la conduite de Czerni-Georges. En décembre 1806, un arrangement est intervenu, dénoncé bientôt par eux à la nouvelle de l'entrée des Russes en Moldavie, et depuis ils ont remporté de grands succès : Chabatz, Belgrade sont enfin tombés en leur pouvoir. Ils portent alors leur effort à l'est, pour inquiéter les troupes Turques du Danube sur leurs derrières et pour rejoindre les Russes de la Valachie. L'occasion est favorable; car le puissant pacha de Widdin, Pasvan-Oglou, vient de mourir le 27 janvier 1807, et sa succession cause des désordres dans toute la région : la Porte refuse de nommer à sa place son favori Mollah-aga, et celui-ci est ainsi très mal disposé à se battre contre les Russes; il s'occupe à fortifier sa propre situation.

Mais les Russes ne font pas beaucoup de progrès en avant de Bucharest. Michelson n'a que 25,000 hommes; la plus grande partie de ses troupes a été rappelée à l'armée de la Pologne. Pelivan-aga fait dans Ismaïl une résistance invincible, et toute la gauche des Russes s'en trouve arrêtée. Cependant tout le pays riverain du Danube est abominablement traité et l'état de guerre paraît autoriser tous les excès. Les lenteurs et l'impuissance des Russes, l'insuffisance remuante d'Ypsilanti, qui se mêle de tout « et surtout des choses qu'il n'entend pas, » écrit le consul anglais, les misères de cette situation qui dure depuis le commencement de l'hiver et ne paraît pas près de finir, lassent les chrétiens de

(1) *Moniteur*, 26 juin.

la Valachie, retombés des plus enthousiastes espérances à la perspective du retour des Turcs. Et ceux qui ont répondu aux appels de Michelson lui adressent des plaintes amères : « nos pères nous avaient bien dit que nous ne pouvions jamais être « entre vos mains que des instruments qu'on sacrifie aux moindres « convenances. Heureux ceux qui sont restés fidèles (1) ! »

Les Russes en sont à redouter l'arrivée prochaine de l'armée turque du grand-vizir, dont on annonce depuis plusieurs mois le départ de Constantinople et dont les préparatifs ont été très longs. Michelson espère le retarder encore par des ouvertures pacifiques. Il écrit au pacha de Routchouk que la Russie n'est pas en guerre avec la Porte, — c'est ce qu'il avait déclaré depuis son entrée en Moldavie, — qu'il évacuera bientôt Bucharest, et le pacha lui répond avec crânerie : « Tu n'es pas en guerre avec « la Sublime Porte, et tu as envahi ses États. Tu n'es pas en « guerre avec la Sublime Porte et tu assièges ses places fortes ; « tu as pris Choczim, Bender, égorgé les Musulmans qui s'y « trouvaient renfermés. Nous savions que les Russes étaient « nos ennemis, nous les savions braves, mais non pas hypocrites « à ce point. Cesse de feindre, fuis, mais ne te déshonore pas « par de vils mensonges et par des subterfuges inutiles. Au « reste, si tu n'es pas notre ennemi, retourne au delà du Dniester; « rends-nous nos places fortes et cesse de susciter des rebel- « lions dans notre pays. » Le pacha Mustapha avait raison. Mais il dépensa presque toute son énergie en ces nobles paroles.

En vérité, il semble bien que si les Turcs avaient agi eux-mêmes vigoureusement, ils auraient causé aux Russes d'autres ennuis. En avril, leur plan de campagne est redoutable, Sébastiani y a travaillé, et le capitaine Boutin en rappelle de temps en temps les divers points au grand vizir. Leur centre, — 30.000 hommes de troupes régulières disciplinées à l'allemande, 3.600 Janissaires

(1) Cf. Boppe : la mission de l'adjudant-commandant Mériage à Widdin, 1807-1809. — Annales de l'École libre des sciences politiques, 15 avril 1886. — Cf. encore Archives Nationales, AF, IV, 1686 : lettres des bords du Danube.

venus de Constantinople et 13.000 hommes de réserve, — est à Routchouk et Nicopolis, quartier général du grand-vizir. L'aile gauche sous Suleïman pacha, avec 60.000 hommes, s'étend vers Smerdan et Arieza. L'aile droite, 20.000 hommes de troupes choisies, sous Aga-pacha, est à Silistrie et appuie lentement le long du Danube, pour gagner Ismaïl, rejoindre Pelivan-Aga, et de là, suivie dans son mouvement par toute l'armée Turque, elle doit percer la ligne des Russes sur leur gauche, et s'ils ne reculent, couper leurs communications avec leur frontière. Leur armée sera détruite; au moins la Moldavie sera d'un coup reconquise.

Le plan est bon. L'esprit qui régne dans les proclamations officielles du sultan Selim à ses pachas est encore meilleur (1). Il veut porter à son maximum d'intensité l'ardeur guerrière de tous les Musulmans, par la promesse de la victoire : « Mes in-« trépides commandants des places limitrophes n'ont pas cessé de « fondre sur les Russes, et Dieu merci, chaque fois ceux-ci ont « été terrassés; chaque fois ils ont perdu têtes, prisonniers, « artilleurs et munitions. Mon camp impérial va s'ébranler et « gagner en toute diligence sa première station dans la plaine de « Daoud-pacha, d'où il prendra le chemin de la victoire. Car la « Sublime Porte étant la cour de Mahomet, il n'y a point de « doute qu'elle n'ait la même durée que le monde, qu'elle n'existe « jusqu'au jugement dernier. »

Le grand-vizir ne fit rien pour atteindre un pareil but. Il se heurta aux mauvaises dispositions et aux rivalités des pachas du Danube, pendant que ses troupes se débandaient et vivaient sur le pays : une effroyable misère fut le principal résultat du grand déploiement de forces ordonné par le sultan. Quant à l'armée, elle demeura à peu près immobile le long du fleuve, « fumant la pipe, assise sur ses talons », écrit Sébastiani.

Aussi bien elle n'était formidable que sur le papier; beaucoup de soldats qui y était comptés n'existaient pas. Depuis de longues

(1) *Moniteur* du 8 mai, avec pièces à l'appui.

années déjà, les garnisons permanentes de Janissaires-yamaks s'étaient changées en colonies de propriétaires, jouissant toujours de la solde et des privilèges attachés à leur titre, mais sans goûts et sans esprit militaires. Les casernes, même dans les villes du Danube, n'étaient plus occupées que par les officiers et par quelques hommes nécessaires à la police locale.

Les pachas ne s'entendaient pas entre eux; même ils étaient ennemis les uns des autres. Morousi, s'efforçant de rentrer en faveur auprès du gouvernement français, avait parlé à Talleyrand de la possibilité de fonder une *Confédération du Danube (1)*, une sorte de royaume de Dacie, capable d'opposer à la Russie une barrière solide. Ce n'était qu'un leurre, dont sans doute Morousi lui même n'était pas dupe, et contre lequel tout de suite Sébastiani sut mettre Talleyrand en défiance.

Un seul pacha de ces pays paraît avoir eu réellement des sympathies pour la France et pour Napoléon. Elles étaient sans doute intéressées; mais comment les supposer autres? C'était le pacha de Traunik en Bosnie, Krousseref-Méhémet; le Consul général de France dans cette ville, David, ne tarit pas en éloges sur son compte : il n'a que 35 ans; il passe pour brave et généreux; il sait dire avec esprit des paroles obligeantes; il sourit ordinairement en parlant; en un mot, il a autant de rapport avec un Français qu'un Turc peut en avoir. Il dit à David : « J'ai « toujours aimé les Français; il y a dans mon cœur je ne sais « quoi qui m'attire vers eux. » Le seul nom de Napoléon fait sur lui un effet prodigieux : « Je voudrais trouver quelque occasion « de lui prouver que je suis aussi un guerrier; mais où la chercher, « cette occasion? Il ne laisse plus rien à faire aux Turcs. Il a déjà « cueilli tous les lauriers. (2) » — Est-ce pour cela que les Turcs ne firent rien?

Ali Tébéléni, le pacha de Janina, redoute l'influence française dans la péninsule des Balkans; il ne lui plaît pas de voir l'armée

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie, 1er janvier 1807 : Andréossy à l'empereur.

(2) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie : David à Talleyrand.

de Marmont en Dalmatie. Car il voudrait bien, au milieu des troubles, assurer son indépendance, et il entretient avec les Anglais des rapports très louches.

Mustapha Baïractar, pacha de Routchouk, proteste fréquemment de sa haine violente contre les Russes. Il envoie de temps en temps à Constantinople des sacs de têtes et d'oreilles conquises sur l'armée de Michelson, ou sur les sujets du sultan. Mais, selon le consul français de Routchouk, Lamare, c'est « un rebelle *in petto;* » son attention est bien plus tendue vers Constantinople que vers la frontière russe. Du reste, il ne paraît pas aimer beaucoup les Français. Un officier d'artillerie, M. Charroy, lui a été envoyé par Marmont. Le Baïractar refuse grossièrement ses services, déclare qu'il n'a besoin de personne, que son armée est nombreuse et suffira pour repousser les Russes. « Mais alors « riposte Charroy blessé, puisque vous vous sentez assez fort, « pourquoi les laissez-vous tranquillement campés sous les murs « de Giurgevo, à une portée de canon de vous? Pourquoi n'accep- « tez-vous pas les défis qu'ils vous lancent chaque jour? — J'atta- « querai les Russes quand cela me conviendra, répond le pacha; « quant à présent, je ne veux pas sortir pour geler de froid comme « un cochon. » Or le rapport de l'officier constate qu'il faisait à ce moment le plus beau temps du monde (1).

L'adjudant-commandant Mériage, envoyé par Napoléon en observation à Widdin et arrivé dans cette place le 20 février, rend compte, dans ses rapports très détaillés, de cette situation. Il a réussi à obtenir, grâce à l'influence de Sébastiani sur le sultan, la reconnaissance officielle de Mollah-aga comme nazir de Widdin, après la mort de Pasvan-Oglou, en attendant le titre de pacha. Et ainsi Mollah, qui s'appellera bientôt Hidris-pacha, consent à agir contre les Russes et s'efforce, aux environs de Negotin, d'empêcher leur jonction avec les Serbes.

Cela ne suffit pas à constituer sur le Danube la forte ligne de résistance ou le front d'attaque qui y serait nécessaire. Toute

(1) Archives nationales, AF, IV, 1686 : Mériage à Talleyrand.

cette ligne, de la Bosnie à la mer Noire, flotte, molle, brisée au milieu par les Serbes, comme une barrière pourrie; et l'armée du grand vizir, mal disciplinée, mal commandée, ne peut rien pour la soutenir. Vraiment, si Napoléon n'avait pas eu ses quartiers en avant de Varsovie et retenu l'armée russe de ce côté, il semble qu'Alexandre 1er eût pu réaliser le rêve de sa grand'mère et pousser jusqu'à Constantinople. La Turquie fut alors encore sauvée par la France; il est vrai qu'elle avait été poussée à la guerre par elle.

Napoléon ne croyait pas la Turquie si misérable, il faisait plus de fond sur elle. Il croyait ses troupes plus fortes sur le Danube; et, en les soutenant de l'armée de Marmont, il estimait qu'on pouvait ainsi faire sur la frontière méridionale de la Russie une diversion puissante. A la fin de janvier, il annonçait à Marmont son intention de l'envoyer sur Widdin avec vingt-cinq mille hommes : « Vous feriez ainsi l'Extrême Droite de la Grande Armée; vous pouvez compter sur les Turcs comme sur de véritables alliés... En pareil cas, trouverez-vous en Bosnie des chevaux d'attelage pour l'artillerie? »

Le sultan Selim interrogé est heureux de ces dispositions de l'Empereur. Il est charmé d'apprendre, par Sébastiani, que Sa Majesté a l'intention d'envoyer six vaisseaux de ligne et des compagnies d'artillerie pour entrer dans la mer Noire avec l'escadre turque. Il songe à tenter un débarquement en Crimée. Les vingt-cinq mille Français qui arriveront à Widdin recevront des vivres en abondance : « L'esprit public est excellent; les « Turcs montrent beaucoup de courage, une confiance et un atta- « chement sincère aux Français et une haine implacable contre « les Russes et les Anglais. On arrête dans les rues les Français « pour les combler de bénédictions et de témoignages d'affec- « tion. » Ce sont les termes d'une lettre de Sébastiani à Talleyrand. (1)

La nouvelle de l'entrée de vingt-cinq mille Français dans l'em-

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie, 10 mars 1807.

pire Turc eut par tout le pays un retentissement extraordinaire, auquel sans doute ne s'attendaient ni Napoléon ni le sultan. Elle fut accueillie par d'unanimes protestations. Les populations chrétiennes, amies de la Russie, s'effrayèrent de cette alliance militaire franco-turque, capable, pensaient-ils, de fortifier pour longtemps la domination ottomane et de rejeter au nord la poussée des Russes : en vérité, elles ne pouvaient pas compter sur cette France alliée des Turcs autant que sur la Russie. Les Russes entretenaient habilement, sinon loyalement, ces impressions. Ils répandirent alors parmi les chrétiens de la Turquie un prétendu discours de Talleyrand au Sénat français, renfermant des phrases comme celles-ci : « Les anciens Grecs étaient « déjà remuants et querelleurs ; les Grecs d'aujourd'hui ont encore « renchéri sur ces défauts ; ils sont entièrement abrutis ; la bar- « barie paraît inhérente à leur nature... Je ne sais vraiment pas « pourquoi les Russes ont entrepris depuis un siècle de les secourir « et de les protéger, au point que les Grecs qui se présentent « dans leurs armées sont aussitôt élevés aux principaux grades, « et qu'on ne voit que des Grecs, toujours des Grecs, dans les « diplômes de Catherine II... Les nombreux sujets grecs qu'il y « a dans l'empire ottoman sont capables de l'étouffer ; et cepen- « dant les Musulmans, tranquilles comme des agneaux, souffrent « toutes les insultes. » En dépit de ce ton grossièrement intéressé, Sébastiani constate que cette brochure eut un vif succès dans tout le pays des Balkans et fut très nuisible parmi les chrétiens à l'action de la France. (1)

Les pachas furent encore bien plus irrités au bruit que l'armée de Dalmatie allait descendre le Danube. Mustapha Baïractar s'emporta en de violentes colères, et le consul de France, Lamare, crut de son devoir et de sa dignité de quitter Routchouk et de se retirer pour un temps à Sistova. Le pacha de Traunik lui-même ne veut pas prendre la responsabilité de laisser avancer les Français sur son territoire. Ali de Janina reproche au sultan

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie, 23 mai : Sébastiani à Talleyrand.

de favoriser les desseins ambitieux de la France après avoir secoué le joug de la Russie. Les uns et les autres, appuyés sur les janissaires, craignent ou affectent de craindre que l'armée française ne s'emploie à leur propre destruction, pour achever la transformation militaire de la Turquie par le nizam-djedid. Et la moitié du divan partage cette opinion et ces craintes et combat vigoureusement l'introduction des Français dans l'Empire ottoman.

En fait, il n'y a pas lieu du tout de s'en étonner; un pareil événement eût été en effet d'une gravité exceptionnelle. On n'avait pas oublié chez les Turcs la campagne de Bonaparte en Égypte et en Syrie. Depuis qu'il était empereur, on redoutait plus encore son ambition; on le croyait capable de procéder, seul ou avec les Russes et les Autrichiens, à un démembrement de l'Empire Turc. Et vraiment, la présence de 25.000 Français sur le Danube inférieur, au moment de la paix de Tilsitt, n'en aurait-elle pas été le signal?

Il y fallut renoncer. Le 14 avril, Sébastiani avait annoncé à Talleyrand les mauvaises dispositions des pachas. (1)

Le 21 mai, Talleyrand lui répondit, de Finkenstein, qu'on n'enverrait pas d'armée en Turquie, pour éviter toute cause de trouble ou d'inquiétude. On se contenta, pour le moment, sur demande expresse du sultan Selim, de diriger sur Constantinople une nouvelle mission d'officiers et une petite troupe de 600 canonniers. Pour une coopération plus étroite, il convenait d'en faire l'objet d'un traité en bonne forme.

Or les négociations avec l'ambassadeur ottoman n'aboutirent pas, en partie par la faute de Napoléon, qui, sans doute pour ne point se lier les mains, tarda à le recevoir, plus encore par la faute de l'ambassadeur lui-même, avec lequel on ne put rien traiter. Emin-Vahid-Effendi, arrivé le 2 mars à Varsovie, ne fut reçu qu'à la mi-avril à Finkenstein. Il voyagea presque en compagnie de l'ambassadeur persan, Mirza-Riza-Khan, et ne

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie.

s'en montra point satisfait; car Turcs et Persans ne s'aiment point, comme Talleyrand l'écrivait à l'Empereur; il y avait de continuelles querelles sur leurs frontières, et les Persans ne cachaient pas leur ambition de reprendre l'Irak-Arabi. L'ambassadeur Ottoman ne manquait pas de faire remarquer d'autre part que si les Persans ne sont pas les sujets de la Porte ils sont au moins ses vassaux, et que l'Empereur Napoléon accordait vraiment « trop d'importance à ces gens là (1). »

Et Napoléon cependant avait des égards particuliers pour Mirza-Riza-Khan.

En outre Emin-Effendi ne paraît pas avoir été un très chaleureux partisan de la France. Ménageait-il l'avenir? Avait-il des amis parmi les ennemis du sultan Selim, les ulémas ou les janissaires? Sentait-il le trône de son souverain peu solide? Et craignait-il de se compromettre dans le parti français? Cela est possible : au milieu des désordres dont souffrait l'empire Ottoman, il jugea prudent de ne rien faire d'irréparable.

Dès que Napoléon le vit, il le pressa, le rudoya presque; il se dit le meilleur ami des Turcs; il leur garantit une indépendance absolue et durable : il les arrachera au sort de la Pologne; il déchirera les articles onéreux que leur ont imposés les Russes au traité d'Yassy; il leur rendra la Crimée, il leur rendra la Géorgie : la mer Noire redeviendra « la fille des sultans. » Mais il faut qu'ils travaillent eux-mêmes à ce relèvement prochain, qu'ils le méritent, qu'ils opèrent de concert avec les Perses et les peuples du Caucase, que le pacha d'Erzeroum fasse sa jonction avec Abbas-Mirza, le fils du shah, que la flotte turque, au lieu de s'immobiliser à l'entrée des Dardanelles, comme hypnotisée par les Russes de Ténédos, entre dans la mer Noire et porte des troupes de débarquement sur la côte de Crimée, que le grand vizir franchisse enfin le Danube, et se hâte en Valachie, en Moldavie, vers le Dniester, où les Français lui donnent rendez-vous vers Kaminiec. Les circonstances sont critiques :

(1) Affaires Étrangères, Correspondance de Turquie : Verninac à Talleyrand, 13 février.

que la Turquie se réveille enfin, et elle retrouvera son ancienne splendeur; sinon, elle sera livrée aux destinées impitoyables.

Emin-Effendi affirma les intentions les plus énergiques de son gouvernement, et les négociations furent ouvertes, virtuellement du moins. Car pendant plus d'un mois, elles furent retardées par divers empêchements, par les installations successives de l'ambassadeur à Varsovie, à Finkenstein, à Danzig enfin. Il eut, de-ci, de-là, des mots très heureux au sujet des relations de la France avec son pays, admira fort les troupes qu'on lui fit voir autour de l'Empereur, visita avec un vif intérêt les fortifications de Danzig enlevées par le maréchal Lefebvre et déclara que cette vue lui faisait autant de plaisir *comme s'il* s'agissait d'une grande victoire des Ottomans.

Son langage était beaucoup moins explicite quand il s'agissait de rédiger le moindre article du traité d'alliance. Caulaincourt avait été chargé de la négociation; le 3 juin, on parvint à ouvrir des conférences à Danzig; elles furent laborieuses. Ses instructions, dit l'envoyé du sultan, ne comportaient qu'un accord défensif contre la Russie, et pour trois ans; elles ne renfermaient rien au sujet du commerce et des privilèges de la France dans le Levant, ni au sujet des Anglais : « on les croirait les « meilleurs amis du monde, » écrit Roux, qui assistait Caulaincourt.

Ces indications étant par trop insuffisantes, on prit pour base de discussion le projet de Caulaincourt, qui reposait sur une alliance offensive contre la Russie et contre l'Angleterre. Le Turc entra dans une grande colère : il ne veut rien consentir à perpétuité; il veut bien qu'il soit question d'une constante amitié; mais le terme alliance lui semble dangereux : il ne se croit pas autorisé à l'admettre. D'ailleurs, aucun bon musulman ne peut parler d'offensive : « notre loi, notre religion nous « ordonnent de nous défendre; elles nous prescrivent de ne « jamais attaquer; et, si nous ne pouvons faire aucune guerre « offensive, nous ne pouvons nous engager dans aucune alliance « qui le soit. » Quant à l'Angleterre, il ne peut rien résoudre

contre elle, et « quoique toute l'Europe sache que la Sublime « Porte est en guerre avec elle, il n'en avait pas encore reçu la « nouvelle officiellement, de façon qu'il ne pouvait s'engager à « rien. » (1)

Il y avait trois mois que les canons turcs des Dardanelles avaient croisé leurs feux sur les vaisseaux de l'amiral Duckworth. Cette première conférence se termina, de la part de l'ambassadeur turc, par une grande envie de dormir. La suite en fut renvoyée à Finkenstein, et Caulaincourt dès le lendemain quitta Danzig.

Il n'y eut pas de suite. Quelques jours après, Napoléon reprenait les opérations contre les Russes. Les Turcs n'y contribuèrent pas : ils s'étaient tenus trop loin, et à cette date la révolution ensanglantait encore une fois le sérail. Napoléon vainquit sans eux; il traitera sans eux, contre eux. Aussi bien, il n'avait attendu d'eux qu'une diversion militaire; les circonstances changeant, il renoncera à cette alliance inutile et gênante. La tradition plus de deux fois séculaire de l'entente franco-turque n'avait été pour lui qu'un instrument de guerre.

Il attendait de la Perse des services plus durables, et ses négociations de Finkenstein avec elle répondaient à des projets plus lointains, à un plan plus vaste, non plus dressé seulement contre la Russie, mais contre l'Angleterre, en sorte qu'elles résument comme le tout de ses conceptions politiques du moment.

Les avances vinrent du shah Feth-Ali-khan. Le tsar de Géorgie, Héraclius, s'était mis, en 1783, sous le protectorat de la Russie qui, à sa mort, y établit des troupes. Le shah refusa de reconnaître cet agrandissement de la Russie au sud du Causase; il en prévoyait avec raison de redoutables dangers pour lui-même; il lui importait extrêmement que le Caucase fût pour ses redoutables voisins une barrière infranchissable, et depuis l'avènement d'Alexandre Ier la lutte était ouverte entre les généraux russes

(1) Affaires Étrangères. Correspondance de Turquie, 3 juin : Roux à Talleyrand.

et le fils aîné de Feth-Ali, Abbas-Mirza. La Russie étant occupée des affaires de l'Europe, les hostilités traînaient en longueur.

Le shah rechercha l'alliance de l'Angleterre et s'adessa aux vice-rois de l'Inde. Mais l'Angleterre était l'alliée de la Russie contre Napoléon. Feth-Ali pensa alors au puissant souverain de l'Occident dont la gloire était parvenue jusqu'à lui. Au commencement de l'année 1805, il annonça lui-même à « Bonaparte » la guerre qu'il soutenait contre les Russes : « Le tsar de Russie n'a « pas fait réflexion qu'un moineau ne saurait établir sa demeure « dans le nid d'un faucon, et que la tanière du lion ne peut pas « être une retraite paisible pour une gazelle. » De grandes batailles, ajoutait-il, ont été engagées : « Nos braves troupes, pour « lesquelles la victoire est une habitude, sont tombées sur l'enne- « mi avec le sabre, l'épée, le poignard et la lance (1). » Douze mille Russes ont été tués ; le reste est en pleine déroute ; au printemps prochain la Russie sera envahie, et, si les Français en font autant, ils y rencontreront les Perses.

Quelque temps après, le grand-vizir de Feth-Ali, Mohammed Mirza-Chefy écrivait aussi à Talleyrand et lui rappelait l'amitié sincère et intime qui régnait depuis un temps immémorial entre la glorieuse cour de France et la Sublime Porte de Sa Hautesse, son « très auguste, très grand, très puissant, très formidable « bienfaiteur et maître, l'Empereur, asile de l'Islamisme et de « la vraie grandeur, le plus élevé des souverains, le plus illustre « des sultans, le noble possesseur de l'empire de la haute justice, « le héros du champ de l'honneur, l'ornement du trône de la féli- « cité, l'éclat et la splendeur du siège de la souveraineté, le sou- « tien des colonnes de la vraie foi, l'appui des fondements de la « loi du chef des prophètes, le maître des deux continents et des « deux mers, le serviteur des deux villes sacrées, (1) etc. »

Sans être jaloux de ces métaphores, Napoléon ne répondit pas aussitôt directement à ces invitations. Il envoya en Perse l'interprète Jaubert et le commandant Romieu. Celui-ci mourut

(1) Archives Nationales, A F, IV, 1686.
(1) Affaires Etrangères, Correspondance de Turquie.

à son arrivée à Téhéran, en octobre 1805. Jaubert put prendre sur la situation du pays les renseignements nécessaires, et, rentrant en Europe, fut suivi de près d'un ambassadeur persan, le Mirza Méhemet-Riza-bey.

Alors, en pleine campagne contre la Russie, au lendemain d'Eylau, Napoléon conçoit les services que la Perse peut lui rendre sur le Causase et y porte son attention. Le Moniteur du 2 avril en témoigne : les troupes du shah de Perse se sont avancées dans le Khorassan jusqu'à l'Oxus, ont enlevé Merv, à cinq journées de Boukhara, et soumis tout le pays jusqu'aux frontières de l'Inde. Abbas-Mirza a battu les Russes et est arrivé à quatre journées de Tiflis. Les Russes ont fait des propositions d'accommodement : Feth-Ali a répondu que, tant que le grand Empereur de France, son ami et son allié, serait en guerre avec les Russes, ceux-ci ne devaient espérer de la Perse ni paix ni trêve (1). « Cette suite de succès obtenus sur tous les points de l'Empire « donne à la Perse un nouveau degré de splendeur et de puissance ; « l'union la plus parfaite règne d'ailleurs entre toutes ses pro- « vinces, et elle peut porter de nouvelles forces contre ses enne- « mis. »

La pensée de Napoléon en effet se précise. Il écrit, le 3 avril, au shah, qu'il a battu beaucoup de Russes venus des rives du Don, qu'il faut que la Perse s'entende contre eux avec le sultan Selim, qui est aussi leur ennemi, et qu'elle arrête toutes les communications des Anglais avec l'Inde.

Il fait venir Jaubert à Finkenstein et lui demande un rapport circonstancié de sa mission (2). Parti de Constantinople le 15 mai 1805, Jaubert fut arrêté par les Turcs à la frontière persane, et retenu huit mois, très durement traité dans un cachot souterrain ; car ils voyaient avec colère des relations s'établir entre la France et la Perse. La nouvelle de la victoire d'Austerlitz lui valut la liberté et la permission de passer la frontière. Il reçut

(1) *Moniteur*, 2 avril.

(2) Archives Nationales, A F, IV, 1686.

en Perse l'accueil le plus empressé ; car « le nom de Bonaparte « y est aussi grand déjà que celui d'Alexandre ; on ne l'appelle « que le Grand Empereur ; on le croit destiné à changer la face « de l'Orient. » Le shah lui accorda une audience solennelle, puis, Jaubert étant tombé gravement malade, lui donna les plus grandes marques d'intérêt, le prit souvent dans sa propre litière, l'entretint fréquemment.

L'ordre règne partout en Perse depuis l'avènement de Feth-Ali. L'armée principale, que commande Abbas-Mirza, est très mêlée ; elle compte les Kadjars de la garde impériale, des Awi-hars descendants des anciens Parthes, des Afghans, des Zend qui se vantent d'avoir compté dans leurs rangs le fameux Nadir-shah ; mais elle est nombreuse et brave. Les Russes depuis trois ans n'ont fait aucun progrès sur la Koura et n'ont pu prendre Erivan, qui pourtant n'est défendue que par des retranchements en terre et de mauvais fossés ; chaque hiver, ils s'en retournent prendre leurs quartiers à Tiflis « où il sont transporté la dissolu- « tion de mœurs et le honteux libertinage qui à Pétersbourg « passent pour civilisation et urbanité européenne. »

La Perse a de constantes relations commerciales avec Samar-kand, Boukhara, le Thibet, avec Candahar et l'Inde. Il y a plus de 20.000 Hindous dans les bazars de Téhéran, et ils sont tous remplis de haine contre les Anglais. Le sophi partage ce senti-ment : « Si j'avais mis fin à cette guerre des Russes, rien ne « m'empêcherait de reconquérir sur les Anglais le patrimoine « usurpé des enfants de Timour ; ce que les Persans ont fait tant « de fois, ils peuvent le faire encore ; et qui pourrait leur résister « s'ils avaient l'appui du héros de l'Occident ? » Aussi est-il dis-posé à marcher de concert avec une armée française qui passerait en Perse. « Dites bien que tout ce qui touche aux intérêts du « grand Bonaparte est dès ce moment le premier intérêt de Feth-« Ali-shah, et que l'héritier du trône de Khosroès, son peuple et « son armée ont les yeux fixés sur lui comme l'Arabe des déserts « sur l'étoile qui annonce l'arrivée du jour. »

Napoléon faisait bien la part de l'imagination orientale. Ces

dispositions pourtant lui semblaient des plus favorables, et il réserva à l'ambassadeur persan le meilleur accueil. Dès son passage à Vienne, Méhémet-Riza était fêté par l'ambassadeur de France, Andréossy, et le *Moniteur* vantait « la justesse de ses « observations, la vivacité de ses réponses et surtout la grâce et « la politesse de ses manières. (1) » Il arriva à Finkenstein le 26 avril. Le lendemain, l'Empereur le reçut. Le surlendemain, il lui fit voir vingt bataillons d'infanterie de sa garde et différentes manœuvres dont cet ambassadeur ne pouvait avoir l'idée. Le 29, il lui accorda une nouvelle et très longue audience; il l'entretint des antiquités de la Perse, des guerres des Parthes contre les Romains, de l'expédition d'Alexandre dans l'Inde, des vieilles capitales des Achéménides. Le 1er mai encore, il fit manœuvrer devant lui trente escadrons de la garde à cheval avec trente pièces d'artillerie légère (2). Jaubert n'avait pas été mieux traité par Feth-Ali.

C'est que le besoin que la Perse avait de Napoléon répondait presque absolument au besoin que Napoléon avait de la Perse. L'accord était facile sur la plupart des points. L'empereur était à la veille de faire contre la Russie un effort décisif : la résistance qu'elle lui avait opposée lui démontrait l'importance de l'entreprise, et il ne voulait négliger aucune précaution. La campagne qui allait s'ouvrir pouvait durer plusieurs semaines, plusieurs mois; il convenait d'y concentrer toutes les ressources possibles. Or la Turquie faisait, selon ses moyens, une diversion sur le Danube; la Perse, au pied du Caucase, retiendrait une autre armée russe, et réduirait d'autant les contingents appelés par Alexandre 1er sur la Vistule. Elle serait l'extrême-droite de la Grande Armée et achèverait vers la Caspienne le gigantesque croissant dont Napoléon enserrait la Russie depuis les côtes de la mer Baltique.

A ce rôle Feth-Ali était tout disposé; il l'avait sollicité. Mais Napoléon attendait davantage de lui. L'alliance de la Perse lui

(1) 4 mars.
(2) *Moniteur*, 12 mai.

ménageait encore la possibilité d'atteindre l'Angleterre dans l'Inde, puisqu'il avait renoncé à l'attaquer directement. Depuis sa campagne d'Egypte, l'Indus et le Gange, là-bas, dans le lointain Orient, éveillaient sans cesse les rêves de son imagination, toute satisfaite d'y découvrir, outre la gloire, le point vulnérable de la domination anglaise. Ce qu'il y avait à la fois de chimérique et de réaliste en son génie se contentait ensemble à caresser ce grand dessein.

Dès le lendemain de la paix d'Amiens, au printemps de 1802, il avait envoyé dans l'Inde le général Decaen, avec la mission officielle de prendre possession dus comptoirs que le traité rendait à la France, avec la mission secrète de rechercher tous les moyens de nuire au commerce et à la puissance anglaise dans ces régions. La guerre avait été déclarée au moment où Decaen arrivait devant Pondichéry : il avait failli tomber aux mains des ennemis; il avait eu grand'peine à gagner l'île de France. Il y était resté. Il s'y était fortifié, et, depuis, il nuisait de son mieux aux intérêts de l'Angleterre, donnait surtout la chasse à ses vaisseaux et faisait parfois de bonnes prises. L'Ile de France était devenue ainsi, selon l'expression même de Napoléon, « la pre-« mière échelle du commerce de la métropole avec le golfe Persi-« que et l'Inde. » Elle pourrait un jour peut-être appuyer des opérations plus sérieuses.

On n'igorait pas, dans l'entourage de Napoléon, la secrète ambition qui le poussait vers le pays de l'Indus, sur les traces d'Alexandre le Grand, et les faiseurs de projets cherchaient leur fortune à lui en suggérer les moyens. Le plan le plus curieux sans doute qui lui ait été soumis dans cette intention fut celui d'un ancien officier prussien, le comte de Kameke. Il est daté de Chio, 20 octobre 1805. Il est gigantesque : il ne s'agit de rien moins que d'opérer une révolution complète dans toute l'Asie et d'en faire la conquête à la fois politique et religieuse, c'est à dire définitive. L'auteur s'effraie de sa propre hardiesse : « Votre Majesté daignera-t-elle pardonner à un second Icare de « s'être presque brûlé les ailes en se saisissant des rennes (*sic*).

« qui ne pouvaient être maniées que par un grand homme? »

Voici l'idée (1).

Le comte, sa femme, la femme de chambre de celle-ci, un chimiste, un officier d'artillerie démissionnaire aussi, enfin un Turc qui sait l'allemand, — celui-ci est particulièrement précieux, — s'en vont à Smyrne pour gagner Bagdad. Les trois premières sont habillées en femmes musulmanes de qualité, couvertes de longs voiles; les trois autres sont leurs esclaves. A ce titre, ils sont admis dans la grande caravane des pèlerinages. Ils arrivent à Bagdad. Après avoir étudié le pays, ils s'établissent dans un ermitage adossé à la chapelle qui est consacrée à l'iman Hussein, fils d'Ali, le cousin de Mahomet. C'est là que vont en grand nombre, à chaque fête du Rhamadan, les pèlerins venus de tous les points de la Perse et de la Mésopotamie; c'est là qu'ils attendent chaque année la venue de Mohammed-Mahadi, le 12e iman annoncé par les prêtres, qui doit gouverner le monde.

Kameke et les siens pratiquent aisément une communication secréte entre leur ermitage et le saint lieu. Ils établissent dans les souterrains « une machine électrique et phantasmagorique ». Au moment du pélerinage, au milieu des tours de gobelets et des miracles des derviches, le chimiste lance un aérostat lumineux d'où tombent, parmi les éclats de tonnerre, dans la nuit calme et étoilée, des milliers de papiers qui semblent envoyés du ciel et qui se répandent comme une manne sur la foule prosternée et tremblante. L'opération est renouvelée pendant plusieurs nuits, et les pélerins sont pénétrés de crainte, dans l'attente des ordres de Dieu et du Mahdi annoncé. Enfin, les esprits préparés, le comte paraît : « il resplendit tout entier d'un feu phosphorique; « des étincelles électriques, grâce au chimiste, jaillissent de toutes « les parties de son corps; » — miracle étrange, le plus grand que Dieu jamais ait offert à ses fidèles. Le Turc, habillé en derviche, s'allonge face à terre devant l'apparition divine; il salue le Mahdi, le Khalife désigné de Dieu, et le nomme Hussein-ben-

(1) cf. Archives Nationales, AF, IV, 1686.

Kapri. Et la foule émerveillée et stupide s'agenouille toute devant le successeur de Mahomet.

Le Pacha est sommé de comparaître devant le Mahdi. Il vient saisi de crainte. Il reçoit l'investiture divine du gouvernement de la Mésopotamie, et en outre de celui de la Syrie. Tout joyeux, il se déclare le lieutenant fidèle d'Hussein-ben-Kapri et lui garantit le dévouement de ses 50.000 Janissaires.

Alors le Mahdi en grand cortège, au milieu des populations enthousiastes, sur lesquelles Dieu enfin a bien voulu abaisser ses regards, va vers le Cachemire, où le prince Azad-Khan est révolté contre Timour, shah de Caboul. Inquiet, le prince se présente devant Hussein-ben-Kapri; on le fait asseoir sur un trône à l'armature de fer; grâce à la machine électrique, qui n'a pas été oubliée à Bagdad, ce rebelle est foudroyé. Terrible miracle qui assure la soumission du pays : le Turc de Kameke est nommé khan de Cachemire.

Aussitôt il organise avec les robustes montagnards des environs une armée d'élite appuyée d'une artillerie volante. Il entre en rapports avec Napoléon. Il tombe sur les Russes au nord, sur les Anglais au sud pour rétablir dans toute leur puissance les descendants du Grand Mongol. Trois colonnes, dirigées sur Calcutta, Bombay, Madras, jettent les Anglais à la mer; une escadre française, venue de Madagascar et de l'île de France, débarque quelques soldats qui n'ont qu'à prendre la place des vaincus et restaurent d'un coup l'empire de Dupleix. Une frégate de cette escadre reçoit à son bord le comte de Kameke, qui, modeste autant que victorieux, ne demande qu'à passer le reste de ses jours en quelque châlet du midi de la France, avec une honnête aisance, dans les bras de sa femme.

En attendant, le comte de Kameke, assez misérable à Chio, prie l'Empereur de lui envoyer 2.000 louis, pour les premiers frais : en garantie du bon emploi des fonds, il offre à Napoléon de lui laisser sa femme en otage.

Napoléon n'utilisa pas ces excellentes dispositions. Cependant il songeait à l'Inde. Il se souvenait de ses correspondances de

1798 avec Tippoo-Sahib, du grand projet qu'il avait dressé avec le tsar Paul 1er en 1801. Peut-être ces rêves prendraient-ils un jour quelque consistance, avec ou sans l'appui de la Russie. Car cet homme, qui semble avoir épuisé les conceptions d'une ambition humaine, resta toujours bien en deçà de celles de son imagination.

A la satisfaction de ces desseins encore nébuleux la Perse pouvait être utile, nécessaire. De là ses égards pour l'ambassadeur persan, la hâte mise aux négociations, la signature enfin du traité de Finkenstein, le 4 mai 1807. (1)

C'est le principal acte politique qui reste attaché au souvenir de son séjour dans ce château.

En voici les articles principaux. Napoléon garantit l'intégrité du territoire actuel de la Perse, reconnaît la Géorgie comme lui appartenant, s'engage à faire tous ses efforts pour obliger la Russie à l'évacuation de cette province et pour l'obtenir dans le traité de paix à intervenir. — La France fournira autant de canons de campagne, de fusils avec baïonnettes, enverra autant d'officiers d'artillerie, de génie et d'infanterie que l'Empereur de Perse en demandera « pour fortifier ses places et organiser l'ar- « tillerie et l'infanterie persanes selon les principes de l'art mili- « taire en Europe. » — L'Empereur de Perse interrompra toutes communications politiques et commerciales avec les Anglais, leur déclarera la guerre, saisira leurs marchandises dans ses ports, entrera, lui aussi, dans le système du blocus continental. Il emploiera toute son influence pour déterminer les Afghans et et les autres peuples du Candahar à s'armer contre l'Angleterre, et, passant sur leur territoire, « il fera marcher une armée sur « les possessions anglaises de l'Inde. » Si une escadre française aborde dans les ports du golfe Persique, elle y trouvera toutes les facilités et tous les secours dont elle aura besoin. Si l'Empereur Napoléon envoie une armée contre l'Inde par terre, elle aura passage en Perse, et une convention spéciale indiquera les

(1) De Clercq, *Recueil des traités de la France*, II, p. 201-203.

routes à suivre, les subsistances et les moyens de transport à fournir et les troupes auxiliaires que l'Empereur de Perse y joindra. — Un traité de commerce sera négocié à Téhéran. — Les ratifications du présent traité seront échangées à Téhéran dans le délai de quatre mois.

Par l'absence de tout article relatif à une action militaire de la Perse contre les troupes russes, et par l'abondance des articles retatifs à l'Angleterre, il faut constater que Napoléon déjà pensait davantage à cette dernière ennemie; tandis que Feth-Ali pensait s'accorder avec la France surtout contre la Russie; — il eut une nuit un songe où il se voyait à Moscou dans les bras de Napoléon; il parlait de partager la Russie entre la France, la Turquie et la Perse. — C'était le principe d'un malentendu qui se manifesta bientôt.

Le 5 mai, Napoléon écrivit au shah de Perse pour lui annoncer l'heureuse conclusion de ce traité. Le shah s'en réjouit à sa manière et répondit; « L'on eût dit que chaque caractère sur « ces nobles feuilles était goutte d'ambre sur du camphre pur, ou « des cheveux bouclés et odorans sur les joues roses d'une amante « au sein de lys. L'odeur ambrée de cet écrit aimable a embaumé « l'alcôve de notre âme sensible à l'amitié et parfumé de musc « le cabinet de notre cœur plein de constance et de droiture. » Et il accablait Napoléon des éloquentes expressions de son admiration. « Merveille de nos jours, souverain sur qui veille « l'Etoile de Saturne, dont Jupiter est l'arc, Mars le champ de « bataille, dont le soleil est l'œil, Vénus est la voix et Mercure « le génie, à qui la Lune sert de couronne, Prince qui a arboré « l'étendard de la grandeur et qui s'est assis sur le trône de la « puissance suprême, Lion des forêts de la valeur et de l'héroïsme, « Baleine de l'Océan de la science et de la sagesse, cloche de « dignité qui répand à grand bruit sa haute renommée.... le plus « grand des Empereurs, chef absolu des États de la sublime « France, Roi d'Italie, » etc. Et le grand-vizir de Feth-Ali, Mirza-Mohammed-Chefy, n'était pas moins aimable pour Talleyrand, auquel il offrait « les perles de l'éloge et de la louange apportées

« sur le rivage par le plongeur de l'amitié qui les a retirées des « mers de la candeur et de la sincérité, et les fleurs de la bien- « veillance et de l'affection écloses sur les arbres des traités et « de la bonne foi, où elles se sont changées en fruits au souffle « flatteur du zéphire du printemps de l'union. »

Dans le même temps, il est vrai, Mirza-Mohammed-Chefy recevait avec beaucoup d'égards quatre Anglais d'une mission à la fois politique et commerciale, et refusait à M. de la Blanche, que lui avait envoyé Sébastiani, de lancer son manifeste de guerre contre l'Angleterre. Le désir de recevoir de toutes mains des cadeaux y était sans doute pour quelque chose.

Cela n'empêchait pas Napoléon de compter sur la Perse puisqu'elle avait besoin de lui. Dès avant le traité de Finkenstein, il résolut d'envoyer à Téhéran une ambassade extraordinaire. Il désigna le général Gardane, un de ses aides-de-camp, dont le grand-père avait vécu plusieurs années en Perse et signé le traité de commerce de 1715. Il lui donna d'abord l'ordre de partir le 2 avril, pour se trouver à Téhéran le 1er juillet; deux frégates devaient le rejoindre en septembre par le golfe Persique et lui porter des cadeaux pour le shah et ses ministres, des fusils et des canons pour l'armée. 12.000 hommes bien armés et conduits par un général français pouvaient jouer un rôle capital dans le réglement des affaires d'Orient et frapper de stupeur Anglais et Russes.

L'arrivée de Méhémet-Riza et les négociations du traité franco-persan retardèrent le départ de Gardane, sans changer beaucoup le caractère de sa mission.

Gaspard-André Gardane (1), né à Marseille en 1766, général de brigade, officier de la maison impériale, gouverneur des pages, fut accompagné de son frère Paul-Ange-Louis, chargé de le remplacer, s'il venait à mourir, de Rousseau fils, alors en mission à Bassorah, de trois officiers du génie, le commandant Lesecq, les capitaines Delmas et Derouet jeune, de trois officiers

(1) Archives Nationales, AF. IV, plaq. 1700.

d'artillerie, le commandant Marion, les capitaines Dion et Metzinger, du capitaine d'ouvriers Verpaux, du capitaine d'infanterie Verdier, de deux sergents d'ouvriers, de deux sergents instructeurs, enfin de quatre élèves de l'Ecole des Langues Orientales. Deux drogmans, à prendre à Constantinople, devaient se joindre à la mission.

Les instructions remises à Gardane, et datées du 10 mai (1), ne faisaient que préciser les termes du traité de Finkenstein. Il devait presser l'offensive des Perses contre la Russie, obtenir d'eux un accord militaire avec les Turcs, l'établissement d'une marine de guerre sur la Caspienne, la promesse de ne faire aucune paix séparée avec les Russes. Il devait préparer l'établissement d'une voie commerciale par Bagdad, Alep, Alexandrette, étudier le développement de la puissance des Wahabites de l'Arabie, tâcher de connaître leur chef et de sonder ses dispositions à l'égard de la France : « cela pouvait intéresser l'avenir de l'Égypte. » Il devait surtout lancer ses officiers à travers toute la Perse, pour en prendre une connaissance exacte en moins de quatre mois, faire comprendre au shah le danger pour lui de la domination anglaise dans son voisinage, entrer en communication avec les Mahrattes et se renseigner sur la situation de l'Inde. En un mot, Gardane doit se persuader que son rôle, tout à fait d'avant-garde, est de frayer un chemin vers les Indes. C'est le plan du comte de Kameke, plus pratique.

Qand ce résultat sera obtenu, — cela peut demander quelque temps, — Napoléon sans doute en aura fini avec la Russie, et elle sera brisée, ou entraînée avec lui sur ce chemin. Tout est prêt pour la forcer; le séjour de Finkenstein a été bien employé.

Qu'on mesure l'étonnant travail de ces deux mois de repos. L'Empereur ne songe pas seulement au temple de la Gloire, à

(1) Correspondance, 10 mai. — Cf. aussi un premier projet d'Instructions, Archives Nationales, A F, IV, 1686, — de Varsovie, 10 mars. Cf. enfin Affaires Étrangères : Correspondance de Perse, 1806-1808, T, I, p. 170-174.

l'encouragement des lettres et des sciences, aux chaires nouvelles du Collège de France, aux programmes d'enseignement de l'École d'Ecouen; ce sont « œufs à la neige, » distractions légères d'une intelligence qui ne se repose qu'au changement de travail. Il répare totalement les suites de l'affaire d'Eylau, et son échec, au moins moral, ne fait que l'exciter à un plus écrasant effort. Il arme les côtes de l'Italie, de la France, de la Hollande, contre toute tentative anglaise; il appelle des renforts d'Espagne et d'Italie, stimule Junot à Paris, cantonne Brune à Hambourg, Mortier à Stettin, Kellermann à Mayence, dispose de Mayence à Magdebourg, de Magdebourg à Kustrin, de Kustrin à Posen, de Posen à la Vistule, une suite de lignes vivantes de bataillons, qui martèlent la terre d'Allemagne de la cadence de leur pas, et se pressent doucement, sans heurts, les uns sur les autres, de la France à la Russie, portant en vagues régulières et invincibles sur l'Orient lointain le flot montant des forces guerrières de l'Empire.

Cependant il surveille les Autrichiens de Bohême, jette à la mer les Suédois, dégage son flanc gauche en enlevant Danzig, excite les Turcs sur le Danube, les Perses au pied du Caucase, songe à soulever les mystérieux Tartares de l'Asie Centrale, pointe de tout l'horizon sur les Russes une effrayante rangée de canons et de baïonnettes européennes, de lances et de cimeterres asiatiques. Et si cela est excessif pour les vaincre, le trop-plein de ces énergies sera, d'un signe de son génie, d'un geste de sa main, lancé sur d'autres obstacles.

L'épée est prête. Elle va sortir du fourreau. L'herbe pousse dans les plaines de la Prusse Royale. Les ordres sont partout donnés pour la levée des camps le 10 juin au matin. Napoléon est devancé : le 5 juin, les Russes prennent l'offensive, attaquent soudain Ney et Bernadotte, les refoulent un moment. Cela ne fait que hâter le coup que Napoléon veut leur porter : « L'en-« nemi ne sait ce qu'il fait, dit-il, puisque, après avoir laissé pren-« dre Danzig, il s'enfourne sous des positions retranchées. » La diplomatie se tait; Talleyrand est envoyé à Danzig : « Il faut le

« rassurer, écrit l'Empereur à Rapp, car il n'a pas mal peur. » Le 6 juin, le quartier impérial quitte Finkenstein pour Saalfed. Napoléon monte à cheval. Le 7, toute l'armée est « en plein mouvement ». L'attaque est franche; elle s'enfonce irrésistible sur les ennemis. Le 14 juin, ils sont écrasés à Friedland, leurs débris poussés sur le Niémen; la frontière russe, si l'on ne traite, va être crevée.

Ce jour là, le sultan Selim ne règne plus à Constantinople. La révolution du 27 mai l'a renversé, permet à Napoléon de se délier de ses vagues engagements avec lui, semble jeter la Turquie à la ruine. Sébastiani demande encore à quitter son poste : ce n'est point le moment. Gardane est en route; il a ordre de se presser : il emporte vers l'Orient le rêve de l'Empereur.

Edouard Driault.

SUR LA SOLUTION PACIFIQUE

DES CONFLITS

A PROPOS DE LA

CONFÉRENCE DE LA HAYE

I

BONS OFFICES. — MÉDIATION. — ARBITRAGE.

Le 11 janvier 1899 (N. S.), le ministre des Affaires Étrangères de Russie adressait aux représentants des puissances à Saint-Pétersbourg une circulaire par laquelle Son Excellence résumait, en termes généraux, les thèmes à soumettre à une discussion internationale dans la conférence qui devait se réunir à La Haye. Le dernier thème est ainsi conçu :

« Acceptation en principe de l'usage des bons-offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés entre les nations ; entente au sujet de leur mode d'application et établissement d'une pratique uniforme dans leur emploi. »

1° Les *bons offices* sont l'acte par lequel une tierce puissance s'interpose entre des parties contendantes à l'effet de leur faciliter la négociation d'un arrangement à l'amiable.

Les bons-offices peuvent être offerts spontanément ; ils peuvent aussi être sollicités par l'une ou l'autre des parties contendantes ou par les deux.

Les bons-offices ne seront exercés que si les deux parties y

consentent, car nul n'est tenu d'accepter les bons offices offerts par la tierce puissance ou par l'adversaire.

Les propositions d'accord ou les bases de négociation émises par un tiers ne sont pas une sentence : elles n'obligent ni l'une ni l'autre des parties contendantes, encore qu'elles aient consenti à l'intervention du bon-officieux.

2° Lorsque les parties contendantes choisissent ou acceptent une tierce puissance pour faire à l'une ou à l'autre des propositions d'accommodement, il y a *médiation*.

La médiation peut être offerte par la tierce puissance appelée à l'exercer, ou par l'une des parties, mais elle doit être acceptée par l'autre.

Le médiateur intervient ordinairement aux négociations, s'il ne les dirige lui-même dans un intérêt de conciliation.

L'avis du médiateur n'est pas non plus une sentence. Les parties contendantes ne sont pas tenues de s'y conformer.

3° Les bons-offices, la médiation, l'*arbitrage* se ressemblent Il y a, cependant, dit Martens, cette différence que, par la médiation, les parties conservent la libre faculté d'accepter ou de ne pas accepter les arrangements proposés, tandis qu'elles sont liées par le compromis ; la décision arbitrale doit leur servir de loi et de règle. Là est, en effet, le caractère distinctif : la décision arbitrale est une sentence exécutoire.

Comme pour les bons offices et pour la médiation, l'accord des parties est nécessaire pour le choix de l'arbitre ou des arbitres. Il arrive souvent, en effet, qu'au lieu de se référer à la décision d'un arbitre unique, les parties en désignent chacune un. Alors ces deux arbitres, s'ils ne peuvent s'entendre, désignent un sur-arbitre, comme il est prévu notamment à l'article 3 du projet de traité d'arbitrage anglo-américain de 1896. Il y est même fait appel à un souverain étranger (art. 10) pour désigner le tiers arbitre si les deux arbitres n'ont pu se mettre d'accord sur le choix.

Nous reviendrons bientôt sur la question capitale du compromis, bien plus délicate que la composition de l'organe arbitral.

II

PRÉCÉDENTS

Au mois d'août 1898, pendant la session de l'un des congrès libres, le secrétaire général donnait le chiffre de 150 arbitrages (ou médiations) réalisés. Il est sans exemple, ajoutait-il, qu'un arbitrage ait échoué.

Je ne garantis pas le chiffre présenté par M. Ducommun, non plus que le chiffre suivant : en octobre 1897, à une séance solennelle de la cour de Paris, l'avocat général énonçait que, depuis un siècle, on compte 100 arbitrages réguliers. Sur 100 décisions arbitrales, on n'en cite qu'une seule qui n'ait pas été exécutée ; et encore, ajoute M. Mérillon, parce que les deux parties ont reconnu d'un commun accord qu'elle n'était pas suffisamment précise.

Il est incontestable que la solution, par l'intervention d'un tiers, amiable compositeur ou juge, est en grand progrès pendant la seconde moitié du siècle qui va finir.

La chose, du reste, est presque aussi vieille que le monde. Sans remonter à l'antiquité et au moyen âge dont les institutions pacificatrices ont fonctionné avec la régularité et le succès que chacun sait, il y eut, de nos jours, trois solutions éclatantes qui sont dans toutes les mémoires : l'attribution de la baie de Delagoa par le maréchal Mac-Mahon, — la fixation des indemnités de l'Alabama par le président de la Confédération suisse, — la médiation de Léon XIII pour les îles Carolines... qui depuis...

Le traité de Paris du 30 mars 1856 a prescrit des mesures médiatrices en prévision de démêlés avec une certaine contrée : « S'il survenait, entre la Sublime Porte et l'une ou plusieurs des puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations, la Sublime Porte et chacune de ces puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité

par leur intervention médiatrice (art. VIII). » Cette disposition est encore en vigueur : elle n'a pas empêché la guerre d'éclater entre la Russie et la Turquie en 1877.

A l'heure présente, plusieurs contentions sont soumises au *processus* (je ne veux pas employer le vilain mot : *procédure*) des bons-offices, de la médiation ou de l'arbitrage.

Il serait trop long même d'énumérer toutes les voix hautement accréditées qui appellent la solution pacifique des conflits. Le grand Old Man disait, en 1893, qu'il était heureux de saisir l'occasion qui lui était offerte de combattre en faveur de l'humanité : le militarisme, à son avis, est un fléau et une malédiction pour la civilisation et la question n'a pas encore été résolue de savoir si le militarisme empêche la guerre ou la provoque. Il est heureux que l'Angleterre, en beaucoup d'occasions, ait soumis ses revendications à des arbitrages. Entre 1832 et 1885, l'Angleterre a soumis à des arbitres 14 cas en litige et, dans 3 ou 4 seulement, la décision a été en sa faveur. Il faut espérer que, dans très peu de temps, un traité dans ce but sera signé entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Trois années après, Gladstone disait encore : « Le sentiment populaire en faveur de l'arbitrage grandit d'année en année, à mesure que grandit ce monstrueux et barbare militarisme, où l'Angleterre n'a pas une mince part de responsabilité. »

III

SUR LE COMPROMIS

Dans toute procédure de conciliation privée ou internationale, le tiers intervenant se trouve en présence d'une question de fait et d'une question de droit.

Il n'y a guère à prévoir que le tiers, pour peu qu'il ait d'aptitude, n'arrive pas à démêler les faits et à les faire constater par les parties. En sera-t-il ainsi pour la question de droit ?

Cette question n'a pas une importance absolue dans les bons-

offices ou dans la médiation, attendu que l'une des parties peut rejeter la décision du bon-officieux ou médiateur, lorsqu'elle juge que la décision repose sur un principe de droit qu'elle ne reconnaît pas. Le cas est tout différent pour la décision arbitrale, laquelle est obligatoire pour les deux parties. De là l'importance et la difficulté du compromis préliminaire, lequel contiendra expressément ou tacitement l'acceptation par les deux parties du principe de droit qui leur sera appliqué. Là où cet accord n'existe pas, il n'y a pas d'arbitrage possible, car il n'y aura pas de base principielle commune, autrement dit pas de compromis formel ou tacite. Encore faut-il que le compromis soit complet : l'arbitrage pour l'*Alabama* a failli sombrer parce qu'on n'avait pas prévu les dommages indirects.

On aura bientôt fait de dire qu'en l'absence de compromis tacite ou formel sur la question de droit, l'arbitre jugera d'après la justice. Au cours de l'allocution *supra laudata*, M. Mérillon a dit : « Il y a un droit naturel des nations ». Sans doute, et il n'en saurait être autrement; mais où est-il? *Ubi est justitia inter gentes?* Pour que le droit soit efficient, il faut qu'il soit reconnu. Or, quoi qu'on dise, je ne vois pas que les travaux de Grotius, de ses successeurs, la coutume, la convention aient établi une justice internationale assez universellement reconnue pour servir de base au jugement de l'arbitre. Si l'arbitre choisit lui-même la loi, il n'est plus un juge, mais un législateur[1].

Je me ferai mieux comprendre par un exemple : je choisis une espèce qui existe toujours à l'état chronique ou aigu. Deux Etats se disputent un territoire habité. S'il y a un compromis complet sur la question de droit, pas de difficultés de ce chef. *Quid*, s'il n'y a pas de compromis ? pas de traité valable? D'après quel principe l'arbitre adjugera-t-il le dit territoire habité à l'un ou à l'autre? — La conquête ? — L'histoire et à quelle date ? — La frontière naturelle ou scientifique : le partage des eaux ; un

[1] Au congrès bibliographique de 1898, il a été présenté un rapport spécial. Nous nous y référons. Voir aussi : *Questions diplomatiques et coloniales*. 1898, 1er octobre.

fleuve ; une montagne ? — L'équilibre ? — La possession ? — L'intérêt général ? — Le droit à l'expansion ? — La *cultur* ? — La langue ? — La nationalité ? — La race ? — Le vœu des populations ? Si l'arbitre choisit lui-même, il sera, je le répète, un législateur international.

D'où il résulte que, dans le cas prévu comme dans bien d'autres, le grand écueil à l'exercice de l'arbitrage, c'est l'absence de compromis sur le droit, ou la difficulté d'établir un accord sur ce compromis.

IV

LES POPULATIONS

Dans ce recueil essentiellement historique, nous n avons pas à discuter quelle peut être la valeur absolue ou relative des différents principes qui peuvent servir de base à un compromis. Il n'est pas non plus nécessaire de rappeler, pour chacune de ces bases, quelles ont été leurs destinées dans l'histoire — excepté peut-être pour le dernier, lequel a été formulé plus récemment. — Je veux dire — puisqu'il faut l'appeler par son nom — le vœu des populations, dont l'apparition troublante sur le théâtre du monde ne date pas de loin. Sans en discuter la valeur — une question épineuse — nous nous bornerons à mentionner sèchement les actes internationaux dans lesquels il est intervenu explicitement et sous son nom.

Ce fut, pour la première fois, à notre connaissance, dans le traité de Paris :

1° 1856 — traité du 20 mars :

« Art. 23. — Une commission spéciale se réunira sans délai à Bucarest avec un commissaire de la Sublime Porte. — Cette commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

« Art. 24. — S. M. le Sultan promet de convoquer immédia-

tement dans chacune des deux provinces un divan *ad hoc*, de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la Société (Il n'est pas question du suffrage universel). Ces divans seront appelés à exprimer les vœux des populations relativement à l'organisation définitive des Principautés.

2° Protocole 22. — Séance du 8 avril 1856 :

« Le comte de Clarendon fait remarquer que le congrès s'est, avant tout, proposé, en s'occupant des principautés danubiennes, de provoquer l'expression librement émise des vœux des populations.

3° Protocole du 22 mai 1858 :

« Le comte Walewski ajoute que l'étude approfondie de la question faite sur les lieux mêmes par les agents français, a confirmé le gouvernement de l'Empereur dans la conviction que la combinaison qui atteindrait le mieux le but proposé et qui, en même temps, répondrait le mieux aux vœux des populations, ce serait la réunion de la Moldavie et de la Valachie en une seule principauté gouvernée par un prince étranger.

« Le comte Kisseleff dit que les divans ont été convoqués pour exprimer les vœux des populations et qu'ils se sont acquittés de ce soin en se prononçant, à la presque unanimité, en faveur de la réunion des Principantés sous un prince étranger.

« Le comte Hatzfeld pense que l'unanimité avec laquelle les divans ont exprimé leurs vœux, ne permet pas de douter qu'ils aient été les organes fidèles des populations.

« Le marquis de Villamarina dit... que son gouvernement, jugeant la réunion utile à ces provinces et conforme à leurs vœux..... »

4° Voici le vœu émis par la Moldavie le 9 juillet 1859 :

« 2° L'Assemblée élective déclare, devant Dieu et devant les hommes, que l'union des Principautés en un seul Etat sous un prince étranger issu d'une des familles régnantes de l'Europe... a été, est et sera toujours le vœu le plus vif, le plus ardent et le plus général de la nation roumaine. L'assemblée espère que

l'Europe, dans sa justice, tiendra compte des vœux manifestés tant de fois et avec tant d'insistance par la nation entière. »

Finalement, mais après plusieurs étapes, l'Europe donna satisfaction aux vœux des populations consultées par elle.

Par le traité du 24 mars 1860, la Sardaigne renonce à tous ses droits sur la Savoie et le comté de Nice, à condition que l'union sera acceptée par le vœu que les populations exprimeront librement.

Cette disposition a été exécutée.

En 1863, la cession des Iles Ioniennes au royaume de Grèce a été subordonnée par la Grande-Bretagne au vote préalable de la population...

Cette disposition fut exécutée.

Par le traité conclu à Prague, le 23 août 1866, il est spécifié que les populations du Nord-Slesvig seront réunies au Danemark, si elles en manifestent le vœu par un vote librement exprimé (art. 51).

Cet article n'a pas été exécuté : il fut abrogé par les contractants,

Le 21 août 1866, l'Autriche cède à la France le royaume Lombard-Vénitien et, le 3 octobre suivant, l'Autriche consent à la réunion du dit royaume à l'Italie, après que le vœu des populations aura demandé cette solution.

Cette convention a été exécutée.

Le 15 avril 1898, une convention a été signée entre le Chili et le Pérou à l'effet d'arriver à fixer définitivement le sort des provinces de Tacna et d'Arica, en conformité de l'article 3 du traité d'Ancon. La reine régente d'Espagne a été choisie comme arbitre pour décider d'après quel mode aura lieu le vote des populations. Sa Majesté a accepté.

Dans cette Revue d'histoire, il n'y a pas lieu de rapporter, encore moins de discuter les opinions qui ont été émises sur la valeur relative ou pratique du vœu des populations comme élément de droit international. Le rapport ci-dessus mentionné[1] que

[1] *Congrès Bibliographique International,* rue Saint-Simon. 5.

nous avons présenté au congrès bibliographique de 1898, cite les opinions émises sur ce sujet par Bossuet, par Guizot et par des publicistes contemporains, M. Soler, M. Mézières, M. Rouard de Card repoussant les théories de Bluntschli, par M. Mérillon, par diverses Sociétés.

Les hommes d'Etat anglais ont la langue longue dans les banquets et ailleurs. En 1892, Sir Charles Dilke s'écriait : « Aucun libéral, aucun homme politique ne peut approuver qu'on ait, au mépris du droit, traité la population de Héligoland comme un article d'échange et sans la consulter. »

Voici qui est plus grave :

A propos du mouvement national qui devait amener la Roumélie orientale à s'unir à la principauté de Bulgarie, Lord Salisbury, en novembre 1885, au banquet du Lord-Maire, déclare que l'admission du désir des populations ne rencontre d'obstacles ni dans les influences étrangères ni de la part du gouvernement ottoman. Sa Seigneurie ajoute : « Il ne m'appartient pas de préjuger quelle sera la décision de la conférence ; mais je suis fortement d'avis que tout édifice élevé en contradiction flagrante avec les vœux des populations auxquelles il doit servir, ne saurait avoir une bien longue durée ».

Dans les cas qui se sont produits depuis une quarantaine d'années, il importe de spécifier que, si le vœu des populations est entré dans le domaine international, ce n'est pas qu'il ait été reconnu à ce vœu une valeur efficiente par lui-même en tant que principe, ce qui serait très grave à plusieurs points de vue.

Le vœu n'agit pas virtuellement et *sponte suâ*. Là où les populations ont été consultées, là où leur désir a été satisfait, ce fut toujours en vertu d'un accord préalable entre les gouvernements : le vœu des populations n'est pas par lui-même un principe de l'ordre international.

V

LES PERSONNES. — L'OBJET

Quelles sont les personnes à choisir comme bons-officieux, médiateurs ou arbitres? La question est surtout grave pour l'arbitrage, lequel implique un arrêt exécutoire.

L'arbitrage a été quelquefois déféré à une personnalité : c'est un mode normal, pratique et expéditif. En ces derniers temps, des arbitrages ont été déférés avec succès à MM. E. Olivier, de Martens, Arthur Desjardins.

Parmi les projets soumis en ce moment à la conférence de La Haye, ni le texte russe, ni le texte italien ne se prononcent sur la composition d'une cour arbitrale. Le projet anglais indique : « deux personnes reconnues dans leur pays comme juristes et publicistes de mérite ». L'un des délégués nord-américains estime que les bases naturelles seraient que le tribunal se composât de neuf personnes ayant le rang le plus élevé dans la magistrature de leur pays. L'idée de confier l'arbitrage à des juristes paraît dominer. La présence de juristes est souvent indispensable ; mais toutes les questions à surgir ne sont pas de l'ordre juridique. Elles ne se rattachent pas toutes soit à l'interprétation d'un texte, soit à l'application d'un principe général de droit. Les querelles internationales sont le plus souvent de l'ordre diplomatique et ne sont pas susceptibles d'être tranchées juridiquement. *Juste* n'est pas synonyme de juridique.

De bons esprits pensent que la première place devrait toujours être réservée à des diplomates qui appelleraient les spécialistes du cas, juristes, militaires, etc.

Il est cependant nécessaire que les permanents, si permanents il y a, appellent à la rescousse les personnes connaissant l'affaire ou le pays *de cujus*. Pour traiter une affaire, il faut la connaître. Or, il n'y a personne qui connaisse suffisamment par la pratique toutes les affaires, encore moins toutes les contrées du

globe. S'il s'agit, par exemple, d'une compétition territoriale ou autre en Afrique ou dans l'Extrême-Orient, dont la connaissance exige des années d'étude et de pratique, il faudra recourir aux spécialités.

Les choses étant telles, la permanence devrait être une sorte de vigie, appelée à convoquer dans certains cas les spécialistes et surtout, avant tout, à se jeter au travers d'une menace brusque et péremptoire. Cette œuvre de vigilance sera d'autant plus opportune que, d'après les prévisions, l'intervention tierce n'arrêterait pas les préparatifs militaires, même la mobilisation. Qui peut affirmer que la vigie n'eût pas pu intervenir, si on lui eût communiqué en temps utile le télégramme d'Ems?

Il a été aussi fait mention d'un accord spécial et permanent entre les Etats secondaires. Ce ne serait pas inutile.

Quels sont les litiges susceptibles d'être soumis aux bons-offices, à la médiation, à l'arbitrage? Je répondrai sans hésiter : tous ». Je ne suis pas arrivé à comprendre pour quelles raisons on exclurait les questions dites d'honneur.

Qu'il surgisse une question de cet ordre entre deux hommes? Vont-ils se jeter l'un sur l'autre comme des animaux féroces qui se disputent une proie? Non. Chacun de ces hommes désigne une personne de sa confiance pour s'expliquer avec les amis de l'autre. Tel acte, telle parole sont-ils assez injurieux, assez intentionnels pour conclure à un duel? Telle réparation ou explication ne pourrait-elle pas effacer une impression fâcheuse sans forfaire à la dignité? Lorsque les témoins sont à la hauteur de leur mission, il arrive souvent que le duel est évité.

Lorsqu'un souverain estime que tel acte, telle lettre, telle parole porte atteinte à son honneur ou à l'honneur de sa nation, s'il est livré à sa propre humeur ou à celle de ses conseillers, il prendra *ab irato* une résolution extrême et irrévocable. Des tiers, agissant en vertu de leur mandat, en quelque sorte comme témoins, donneraient ou demanderaient des explications sur la parole, la lettre ou le télégramme qui a été trouvé injurieux ; ils en rétabliraient le texte exact, s'il a été tronqué. Certes, ce tra-

vail de conciliation pourrait échouer ; mais il serait complètement honorable pour toutes les parties engagées.

VI

JEANNE D'ARC ET LE DROIT DES GENS

On doit rattacher à la solution pacifique des conflits les préceptes relatifs à la dénonciation préalable des griefs, à l'invitation de les réparer, à la déclaration de guerre qui résulterait du refus de réparation.

A ce titre, nous devons mentionner ici un appel porté au concile du Vatican par plusieurs synodes de prélats orientaux. Le mouvement a été soutenu et, dans une certaine mesure, inspiré par l'Anglais Urquhardt et par un Français, feu l'abbé Defourny, auteur de la *Loi de Beaumont*. Ces documents sont rédigés en latin.

Voici le contenu du postulat des évêques arméniens *ad rem militarem spectans :* Ch. Ier, Des formalités de la guerre. — Ch. 2, De la nécessité et des causes légitimes requises pour qu'une guerre soit juste. — Ch. 3, Des devoirs et de l'obéissance des chefs et des soldats. — Ch. 4, De la forme du jugement sur la justice d'une guerre. Suit le vote du synode en 10 articles sous la signature du patriarche arménien Antoine-Pierre IX (Hassoun) et la date du 10 mars 1870[1]. Il ne serait pas sans intérêt de consulter, même de traduire ces documents fortement raisonnés. Relisez aussi : Droit international et droit des gens d'après le *Decretum* de Gratien, par Horoy (Paris, 1887, in-12, Chevalier-Maresceq) ; mais je terminerai en recommandant deux écrits plus accessibles du savant abbé Defourny.

Le premier est intitulé : *Quadraginta Propositiones...* publié aussi en français sous ce titre : *40 propositions orthodoxes contre les erreurs, l'ignorance et la malignité du siècle.*

[1] Voir Billuart, *Summa S. Thomæ*. Appendices du tome VIII.

Le second travail à signaler, parmi les nombreuses publications de M. Defourny, est intitulé : *Jeanne d'Arc et le droit des gens,* in-18, 1888, librairie de la Société bibliographique.

On peut, dit l'auteur, résumer le droit des gens en matière de guerre dans cette proposition : « Défense de verser le sang humain sans justice et sans jugement et hors le cas de nécessité. »

Les pages suivantes sont consacrées à démontrer que Jeanne a rempli toutes les conditions d'une juste guerre pour la dénonciation et pour l'exécution. Combien je regrette de ne pouvoir reproduire ici la démonstration par les faits de l'histoire! L'abbé Defourny résume ainsi son exposé qui a été aussi clair que concluant :

« Jeanne fut vraiment comme une incarnation complète du « droit des gens. Elle fut un parfait chevalier chrétien... cette « fille de Dieu qui savait tant de choses, bien qu'elle ne sût ni *a*, « ni *b ;* qui savait qu'il faut une juste cause à toute guerre ; qui « savait que, avant toute effusion du sang humain, il faut la dé- « claration de cette cause juste et nécessaire avec l'offre de la « paix à l'adversaire, moyennant satisfaction ; qui savait que « tout homme qui verse le sang humain dans une guerre in- « juste, est coupable du crime d'homicide et compromet le salut « de son âme ; qui savait que les chrétiens, contraints à la guerre « par une dure nécessité, doivent garder dans leur cœur la tris- « tesse du sang versé et l'amour des ennemis mêmes et exercer « cette divine charité pendant les combats mêmes et après la « victoire.

« Voilà ce que savait Jeanne et ce qu'elle a pratiqué. »

Le diplomate, le jurisconsulte, l'historien qui aura lu ces lignes, ne me reprochera pas d'avoir terminé un exposé bien technique par ce *Paulo majora canamus*[1].

[1] La *Revue* reçoit tardivement un travail de M. Corrado Giovannini, intitulé : *I grandi Stadi, la Giustizia e la pace* (Rome, Marietti, 1899, in-8° de 56 pages). Nous reviendrons sur cette étude qui mérite l'attention.

A. D'AVRIL.

COMPTES RENDUS

Recherches sur l'histoire de l'économie politique, par Ernest Nys, Bruxelles et Paris, 1898.

Il est bien difficile de rendre compte des savantes recherches de M. Nys, sur l'histoire de l'économie politique, car il prend le mot dans un sens double et dont le premier n'a guère de rapport avec le second. Ainsi M. Nys écrit d'une part : « L'économie politique est véritablement la création de ce qu'on a appelé le génie européen » et, d'une autre part, « l'apport de Babylone est considérable dans l'œuvre économique et juridique; elle connaissait le contrat de société, le cautionnement, le prêt à intérêt, l'hypothèque; elle avait fort probablement le système uniforme des poids et des mesures; elle possédait la technique du grand commerce. » Il est évident que la pratique des affaires, les habitudes d un métier, les manipulations et le savoir faire d'une industrie ne sont pas du tout la même chose que la science de l'économie politique. Celle-ci renferme, dans son ensemble et ses différentes écoles, autant de principes illusoires et de jugements incomplets ou faux, que les premiers représentent d'appréciations justes, de connaissances exactes; chaque erreur chez ces derniers est une privation ou une ruine; chaque erreur dans les doctrines économiques n'est qu'un principe nouveau. Il en est en cela comme de toutes les théories sur l'origine des espèces, par exemple, et de l'existence réelle des espèces. Les espèces subsistent et se transmettent comme telles; leurs origines véritables nous sont absolument inconnues; de de là, nos théories multiples et contradictoires entre elles; ces dernières nous les appelons la science; les autres sont la vérité ou la réalité des choses. Il en est de même de la science économique, de ses principes et théories, et de la vie économique réelle des nations et des Etats. Nous croyons, parce que nous appelons la première une science, connaître véritablement la seconde, alors qu'il n'existe peut-être pas un seul jugement juste dans celle-là, et que celle-ci n'est formée que de connaissances exactes et précises. Nous n'en voulons pour preuve qu'un seul exemple que nous donne M. E. Nys lui-même. Il nous montre admirablement comment la déchéance de Bysance prit ses origines dans ses monopoles nés de l'esclavage; mais pas un instant il ne songe à nous exposer comment les monopoles modernes : monopole des chemins de fer, monopole des tabacs, monopole des cuivres, monopole du pétrole, des grandes industries, des grandes banques et des grands magasins, nés de la liberté du travail, entraînent, pour les Etats de la civilisation moderne, absolument les mêmes conséquences fatales que pour Bysance : la désorganisation économique et sociale. La lecture des savantes recherches

de M. Nys n'en offre que d'autant plus d'intérêt, en nous montrant à la fois les illusions auxquelles une science illusoire nous conduit, en présence des forces implacables que nous ignorons et qui décident de la réalité des faits et des choses.

TH. FUNCK-BRENTANO.

Les précurseurs de Vasco da Gama, par le marquis MAC SWINEY. Rome, Centenari, 1898.

Cette brochure est la reproduction d'un discours prononcé par l'auteur à l'occasion du centenaire de la découverte des Indes. Notre savant collègue y rappelle toute la suite des expéditions maritimes qui, sous la direction de l'Infant don Henrique, préparèrent la découverte de la route des Indes par le midi de l'Afrique : guerre contre le Maroc, découverte de Madère et des Açores, hardis voyages dans les mers inconnues au-delà du cap Bojador, puis du cap Blanc, puis du cap Vert, jusqu'à ce qu'enfin Bartholomeo Diaz franchît le cap de Bonne-Espérance, pendant que Pero da Covilham arrivait dans l'Inde par l'Égypte et revenait en Abyssinie en abordant à la côte de Sofala. Ce tableau, pour rapide qu'il soit, est fort intéressant et met bien en relief le courage et l'énergique persévérance déployés pendant cette glorieuse époque de l'histoire portugaise.

Cte DE VORGES.

Correspondance inédite du général-major de Martange, aide de camp du prince Xavier de Saxe, lieutenant général des armées (1756-1782), recueillie et publiée avec introduction et notes par M. Charles BRÉARD. Paris, A. PICARD et fils, 1898.

Le général-major de Martange ne fut pas un diplomate de grande envergure. Les combinaisons vers lesquelles son esprit aventureux le porta, dénotaient chez lui plus d'audace que de sens politique. Le prince Xavier de Saxe, dont il servit les intérêts, ne joua jamais un rôle important. La publication de la correspondance de Martange ne résout donc pas de ces problèmes historiques qui demandent impérieusement à être élucidés ; mais elle nous montre certains dessous qui ne sont pas sans intérêt. Elle nous dévoile des détails piquants qui donnent bien la physionomie de ce dix-huitième siècle, un peu compliqué, chaque prince, petit ou grand, ayant alors sa diplomatie particulière, — son secret.

Dans une introduction substantielle, M. Charles Bréard retrace la vie de Martange. Après avoir fait des études théologiques, il était devenu professeur en Sorbonne, lorsque, troquant la robe contre l'épée, il fit comme aide de camp du maréchal de Lowendahl toute la campagne des Pays-Bas, pendant la guerre de la succession d'Autriche. Lors de la paix de 1748, il obtint la permission de servir l'Électeur de Saxe. A Dresde, il épousa une jeune veuve, Mme de Rachel, femme très remarquable.

Martange avait un esprit cultivé, il parlait bien, et possédait un véritable art de séduction. Il fut en faveur à la cour de Saxe et exerça toute sa fasci-

nation sur le prince Xavier, dont il sut, avec habileté, flatter les espérances chimériques.

A deux reprises différentes, en 1757 et en 1761, Martange fut envoyé par l'Électeur en mission à Paris. Il s'agissait du corps saxon que Louis XV avait pris à sa solde. Le 27 avril 1761, il réussissait à faire renouveler la convention sur le point d'expirer. Il lui fallut déployer un réel talent de persuasion pour parvenir à ce résultat, car le duc de Choiseul était mal disposé à l'égard des Saxons en général et du prince Xavier en particulier. Ce fut, du reste, le seul succès diplomatique de Martange.

Mais, Martange avait un autre but. Il ne s'agissait rien moins que d'obtenir l'abdication du roi Auguste III et de donner la couronne de Pologne au prince Xavier. Pour mener cette audacieuse entreprise à bien, il fallait l'appui de la France. Martange en parla au duc de Choiseul, qui resta interloqué devant une pareille ouverture. L'agent du prince Xavier poursuivit cette chimère pendant plusieurs années, en faisant partager à son maître ses folles espérances. Celui-ci, faible, sans caractère, se laissait dominer volontiers. La mort d'Auguste III ranima le zèle de Martange. Il parvint jusqu'à la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, qui avait pour son frère Xavier une tendresse toute particulière. Martange ne quitta plus Versailles, écrivant à son maître de longues lettres pleines de verve et d'originalité. Mais ce beau projet en resta là : Choiseul s'y montra toujours formellement hostile.

Martange n'était pas seulement un agent politique ; il conseillait le prince dans toutes ses affaires publiques ou privées. C'est ainsi qu'il intervint dans les démêlés de la famille de Saxe. Il se rendit à Dresde avec l'agrément de Louis XV, pour rétablir l'union dans la maison électorale. Ces délicates négociations durèrent six mois. Martange a eu soin de les consigner par écrit. Cela forme un précis très amusant et très pittoresque.

La mort de la Dauphine, survenue le 13 mars 1767, ruina à tout jamais les espérances du prince Xavier et de son fidèle agent. Choiseul détestait Martange. Celui-ci dût quitter Versailles; il se retira dans son petit domaine de Maison-Blanche. Avant de partir, il avait entamé une autre négociation, pour laquelle il sollicita l'appui de Mme Adélaïde, la fille aînée de Louis XV. Il voulait marier le Dauphin, le futur Louis XVI, avec une princesse de la maison de Saxe. Mais cette nouvelle marque de dévouement pour la famille de son prince ne fut pas heureuse.

A la chute de Choiseul, Martange reparut à Versailles. Il fréquenta l'abbé Terray, M. de Beaujon, le duc d'Aiguillon, tous les intimes de Mme du Barry, qu'il appelait « l'Idole », « la belle Dame de Marly ».

En 1773, le duc d'Aiguillon, alors ministre des Affaires Étrangères, lui confia une mission secrète à Londres. Gustave III, roi de Suède, demandait à la France des secours. Avant de les lui accorder, il fallait connaître les dispositions de la cour d'Angleterre. Cette mission n'eut aucun résultat favorable.

Les dernières années de Martange ne furent pas heureuses. Pendant toute sa vie il eut à lutter contre de cruels embarras d'argent. En 1776, le prince

Xavier et lui rompirent toute relation d'une façon violente. Il se retira alors à Honfleur avec sa famille. Il mourut obscurément à Londres en 1806 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les papiers de Martange avaient été à maintes reprises signalés à l'attention des historiens. M. Charles Bréard les a recueillis dans les Archives de Honfleur et de l'Aube. Il a complété cette correspondance par quelques documents puisés dans les Archives du ministère des Affaires Étrangères, et l'a annotée d'une façon savante. Il faut savoir gré à M. Charles Bréard de son long et consciencieux travail; car la publication de lettres dans le genre de celles de Martange apporte à l'histoire une note vivante et pittoresque.

André Le Glay.

Vingt ans au parlement, par M. Jules Delafosse, éditeur, Ollendorff Paris 1899.

C'est dans un grand et fort in-octavo que M. Delafosse publie les beaux discours qu'il a prononcés à la Chambre sur la question d'Egypte, sur celle du Tonkin, sur de nombreuses questions diplomatiques comme sur la politique intérieure. C'est l'histoire de la politique telle que M. Delafosse l'a vue et comprise pendant ces dernières vingt années. Tous les conservateurs liront avec le plus vif plaisir ce livre qui leur rappellera leurs idées et leurs aspirations; mais ce sont les libéraux modérés et radicaux qui le liront peut-être avec le plus de profit. « Les discours, dit M. Delafosse, même lorsqu'ils s'inspirent de l'intérêt le plus impersonnel du pays, sont des œuvres de polémique. Ils contribuent à éclaircir l'histoire, ils ne la fixent pas. « Ce qui *fixe* les événements de l'histoire, c'est la valeur des gouvernements qui dirigent les destinées d'un peuple; mais ce qui fait l'histoire de ce peuple, de ces événements comme de ces gouvernements, c'est l'état social et économique du peuple lui-même. Tant que les hommes d'Etat, quelque soit le parti auquel ils appartiennent, méconnaîtront cette loi de l'histoire, ils ne seront des hommes d'Etat que de nom, et les gouvernements qu'ils fonderont seront non moins éphémères que les événements dont il prendront la direction. Les principes si sublimes soient-ils, les traditions si respectables qu'elles puissent être, ne serviront à rien; loin de là, plus l'état moral et les capacités réelles des hommes diffèrent de ces principes, plus les nécessités de chaque jour et les conditions d'existence du peuple sont contraires à ces traditions, plus les événements, comme les gouvernements qui se succèdent, sont transitoires et plus leurs fautes s'aggravent, plus leurs erreurs s'accumulent. On change de politique, on renverse les gouvernements, on fait même des révolutions : c'est toujours pour reprendre et continuer la même histoire.

Telle est la leçon que nous avons puisée dans les beaux discours de M. Delafosse; puissent les hommes politiques les lire et y trouver le secret de remédier à nos défaillances! Notre politique extérieure et notre politique intérieure changeront de face comme par enchantement, et M. Delafosse aura fait plus que d'éclaircir l'histoire, il aura contribué à la fixer.

Th. Funck-Brentano.

Le Portugal et le Saint-Siège, par le marquis Mac Swiney, Paris, Picard, 1898.

Cet essai rappelle plusieurs traits peu connus des relations du Saint-Siège avec le Portugal pendant le XVIe siècle. Tout le monde sait que le Souverain Pontife bénit chaque année à Noël la rose d'or qui est envoyée à une souveraine catholique. Ce que l'on sait moins, c'est qu'à côté de la Rose d'or il y a un chapeau et une épée également bénits, que le Pape envoyait autrefois au Souverain qui s'était le plus distingué dans l'année précédente par ses victoires sur les infidèles. Cet insigne fut envoyée trois fois dans le cours du XVIe siècle au roi de Portugal : une première fois au roi don Emmanuel à l'occasion de ses conquêtes dans l'Inde; et deux fois au roi don Sébastien pour ses victoires sur les Maures.

On lira avec intérêt le récit des ambassades dont ces présents furent l'occasion et surtout l'exposé des cérémonies observées dans la bénédiction de ces insignes et du sens symbolique qui y était attaché.

Cte de Vorges.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés, par M. Édouard Rott. Berne, Collin, 1899, t. 1er, gr. in-8°.

M. Édouard Rott, qui a déjà fait sur l'histoire des relations de la Suisse avec la France un répertoire bibliographique si complet et si justement estimé, entreprend aujourd'hui, sous les auspices du gouvernement fédéral, un travail d'ensemble, dont la forme littéraire, anecdotique au besoin, sera plus attrayante, tout en conservant son entière compétence. L'ouvrage complet ne comprendra pas moins de neuf ou dix volumes, divisés en plusieurs séries.

L'auteur commence par retracer l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les représentants de la France en Helvétie, qui n'est, en un mot, que le tableau des relations politiques des deux pays de 1430 à 1560.

Après ce premier volume, M. Rott publiera une sorte de dictionnaire biographique, dans lequel on trouvera par ordre alphabétique, les noms, accompagnés d'une notice aussi complète que possible, de tous les agents des gouvernements français et suisse, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés, trésoriers et contrôleurs des ligues, de 1430 à 1900. Cette partie contiendra plus de quinze cents dossiers, dans lesquels on trouvera bien des personnages inconnus ou oubliés. Un dernier volume, enfin, retracera les fastes de l'ambassade de France, le genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs diverses résidences de Soleure, Bade, Lucerne, Bâle et Berne.

Nous reviendrons sur ce grand ouvrage, pour lequel M. Rott a dépouillé nombre de documents inédits, dont il connaît depuis longtemps tous les secrets et que personne n'aurait pu mieux utiliser pour un sujet qu'il devra traiter avec autant d'intérêt que d'exactitude.

Le Gérant : J. BOURDEL.

MARTYRE

DE

L'ABBÉ CHAPDELAINE EN CHINE [1]

(Juillet-Octobre 1856)

. . . . . .

. . . . . .

Infiniment graves et douloureux furent les événements qui signalèrent la persécution de Si-linn-hienn dans le Kouang-si. J'en fus informé par une lettre, hâtive et fiévreuse, que m'adressa, le 13 juillet, M. l'abbé Libois, procureur des missions étrangères, et par les renseignements plus étendus donnés de vive voix au comte Kleczkowski, que j'envoyai, de suite, à Hong-kong pour conférer avec lui [2].

Le 21 février, M. Chapdelaine, prêtre des missions étrangères, est jeté dans les fers, par l'ordre du magistrat de Si-linn. Conduit à son prétoire, il est frappé au visage, avec tant de violence que sa mâchoire est brisée et qu'il ne peut répondre aux questions qu'on lui pose. On le jette à terre et on l'accable de coups, puis on le reconduit en prison ; deux jours après, il est renfermé dans la cage de fer où on a coutume d'étrangler les grands criminels. Le 29, le magistrat commande qu'on l'amène en sa pré-

[1] Nous détachons encore un intéressant chapitre des Souvenirs inédits de M. le marquis de Courcy, dont nous avons déjà publié quelques pages dans la dernière livraison de la *Revue*.

[2] Le comte Kleczkowski, d'abord interprète du consulat de France à Changhaï, remplissait, en ce moment, les fonctions de deuxième secrétaire de la Légation.

sence et lui fait trancher la tête. Puis les satellites du prétoire ouvrent son corps, arrachent son cœur et le mangent. Sa tête est suspendue à un arbre; les enfants l'abattent à coups de pierres, et les pourceaux la dévorent. Un chrétien indigène, Laurent Pé-mou, est aussi décapité. Une jeune veuve de vingt-trois ans, qui portait le nom chrétien d'Agnès et qui donnait l'exemple de toutes les vertus, est étranglée. Toutes les maisons chrétiennes du village où résidait l'abbé Chapdelaine sont envahies et saccagées. Vingt-cinq chrétiens sont mis en prison et torturés à diverses reprises; la plupart achètent leur délivrance, en vendant tout ce qu'ils possèdent. Mais neuf de ces malheureux restent captifs, n'ayant pu se procurer la somme nécessaire pour satisfaire la criminelle cupidité de leur juge.

Quelques jours plus tard, le 20 juillet, je reçus de Mgr Guillemin[1], vicaire apostolique des deux Kouang, une longue missive qui confirmait ce lamentable récit et le complétait par de curieux détails relatifs à la situation toute particulière où se trouvait l'abbé Chapdelaine dans sa résidence de Si-linn. Il y était établi depuis plusieurs années; il y avait joui, quelque temps, d'un grand prestige et d'une complète liberté. Sa réputation s'étendait bien au delà des frontières du district dont Si-linn est la capitale et où sa nationalité française était bien connue. En 1855, il fut arrêté une première fois et conduit à ce même prétoire où, l'année suivante, il devait être égorgé. Il se trouva, par hasard, que le sous-préfet, qui administrait alors le district, était un magistrat impartial et un homme intègre. Il déclara publiquement qu'il regrettait l'arrestation illicite du *prêtre français;* il lui prodigua ses encouragements; il loua la « doctrine chrétienne » qui enseignait la charité, la bienfaisance, la soumission au prince et aux autorités; il fit l'éloge des étrangers qui abandonnent leur patrie pour se consacrer à la propagation de cette doctrine et

[1] Mgr Guillemin résidait à Canton, capitale des deux Kouang (le Kouang-tong et le Kouang-si) et séjour du vice-roi Yé-Ming-Tching, chargé par son gouvernement de « traiter les affaires » avec les représentants des puissances étrangères.

invita l'abbé Chapdelaine à en continuer l'enseignement. Je pris acte, avec soin, de ces nouvelles informations. Je les destinai à convaincre le vice-roi d'imposture, dans le cas où il prétendrait, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour l'abbé Jacquemin, que mon infortuné compatriote eût été épargné s'il avait dit qu'il était Français.

Les résolutions que j'avais à prendre étaient fort graves. Jamais notre traité avec la Chine n'avait été aussi audacieusement, aussi odieusement violé. Mais, plus l'offense était grande et manifeste, plus il importait, en conséquence, que la réparation fût éclatante, que mes démarches fussent, à la fois, fermes et décisives, plus il me paraissait nécessaire que je les conduisisse avec courtoisie, prudence et lenteur, afin de ne pas compromettre la situation par des menaces illusoires, par une démonstration insuffisante et stérile, qui affaiblirait inutilement notre prestige, afin, en un mot, de gagner du temps, tout en faisant valoir énergiquement la portée exceptionnelle de notre grief et de la réparation qui nous était due, pour laisser au gouvernement de l'Empereur, pleinement instruit et parfaitement éclairé par mes informations, l'entière liberté d'arrêter, lui-même, les mesures coercitives qu'il jugerait convenables. Toutefois, pour donner plus de poids et d'autorité à mes réclamations, je crus devoir demander à l'amiral Guérin[1] de les faire appuyer *moralement* par la présence, soit à Macao, soit à Whampou, de l'un des bâtiments placés sous ses ordres.

Je ne pouvais me dispenser, en cette grave occurrence, de consulter, ne fût-ce que pour la forme, le comte Kleczkowski, secrétaire de la Légation, et aussi le jeune Casimir Troplong[2] qui se trouvait encore auprès de moi à cette époque. Chacun d'eux m'exposa un avis conforme à son tempérament et à son caractère. Casimir, bien entendu, voulait qu'on bombardât Canton

[1] Qui commandait notre escadre et que je croyais alors à Changhaï.

[2] M. Casimir Troplong, neveu du président du Sénat, après avoir géré, par intérim, le consulat de France à Manille, venait d'être mis à la disposition de notre légation en Chine.

sans le moindre retard ou, tout au moins, qu'on brûlât, sur les côtes chinoises, quatre ou cinq gros villages, avant de commencer les négociations, pour donner un avant-goût au vice-roi des terribles représailles que nous devions certainement exercer. Ko[1], tout au contraire, conseillait de ne rien hâter, de commencer par une enquête minutieuse, de faire venir, s'il était possible, des témoins qui attesteraient, en ma présence, l'authenticité des faits odieux que l'on m'avait signalés. Je les remerciai de leurs conseils, mais j'étais résolu de n'en faire qu'à ma tête et d'assumer ainsi toute la responsabilité de mes actes.

Tout d'abord, je crus habile, après avoir signalé à l'indignation du vice-roi Yé les crimes du magistrat de Si-linn-hienn, de le faire juge, en réservant l'assentiment et l'approbation du gouvernement de l'Empereur, des satisfactions qui nous étaient dues. Je ne courais aucun risque en lui faisant cette ouverture. Il ne saurait y voir qu'une preuve manifeste de mes intentions conciliantes et du grand désir que j'avais de régler, à l'amiable, cette déplorable affaire. J'étais bien sûr que, s'il m'offrait une réparation quelconque, je ne pourrais l'accepter tant elle serait insuffisante, et que j'aurais alors à lui formuler, moi-même, mes exigences; mais cela me permettrait de traîner, convenablement et dignement, les choses en longueur, ce qui semblait, comme on l'a vu plus haut, indispensable, puisque je ne pouvais connaître, avant trois mois au plus tôt, les intentions de mon gouvernement. Si, le commissaire impérial ne m'ayant offert aucune satisfaction ou ne m'ayant fait que des propositions inacceptables, je me trouvais obligé de définir, moi-même, la réparation que je croyais nécessaire, j'aurais soin d'en modérer les termes, pour que le gouvernement chinois ne pût prétendre que sa dignité lui interdirait d'y consentir; mais *j'exigerais* qu'elle fût mentionnée dans la *Gazette de Péking*, afin que tout l'empire pût

[1] C'est ainsi que l'on désignait familièrement, à la Légation, le comte Kleczkowski, dont le titre officiel, en chinois, était Ko-ta-lao-yé (le grand vieux grand-père Ko), comme celui de M. de Bourboulon était Bou-ta-jen et le mien Cou-ta-jen (le grand homme Bou, le grand homme Cou).

en avoir connaissance. Jamais cette insertion ne me serait accordée, j'en avais la certitude. Je maintiendrais alors intégralement les termes de ma demande, en prévenant Yé-ming-tching que la France aviserait aux moyens de les imposer à la Chine. Ainsi seraient conciliées, dans la mesure du possible, par les démarches que j'allais entreprendre, la modération, la fermeté et la prudence.

Cette affaire étant l'une des plus importantes que j'ai eue à négocier pendant mon long séjour dans l'Empire du Milieu, mes lecteurs trouveront naturel que je leur en fasse connaître les phases principales, en insérant ici quelques passages des nombreuses correspondances dont elle fut l'objet.

Par une dépêche qui porte la date du 17 juillet 1856, je m'empressai de faire connaître à M. le comte Walewski le drame sanglant de Si-linn et je l'instruisis de mes intentions. Comme j'avais d'assez graves motifs de suspecter quelque peu la discrétion de la poste britannique, M. de Bourboulon ayant reçu plusieurs lettres qui portaient des traces évidentes d'effraction [1], cette dépêche fut chiffrée. J'y écrivais au ministre, après lui avoir exposé les faits lamentables que je venais d'apprendre :

« ..... Je ne veux, je ne dois rien précipiter, Monsieur le « Comte, dans une affaire aussi grave, et je désirerais qu'il me « fût possible d'attendre, avant d'agir, les instructions de Votre « Excellence. Mais je ne puis me dissimuler que les intérêts « dont la protection m'a été confiée par le gouvernement de Sa « Majesté Impériale, le sort de nos missionnaires, celui des chré- « tiens chinois, l'avenir de notre politique en Chine seraient « essentiellement compromis, dans les circonstances actuelles, « par un langage *purement comminatoire*..... Je devrai donc, aus- « sitôt que j'aurai interrogé, moi-même, les témoins oculaires, « dont Mgr Guillemin vient de recueillir les dépositions, fixer la « nature de la satisfaction que nous sommes en droit de récla-

[1] Nous en fîmes nos plaintes au Directeur du Post-Office de Hong-Kong, lequel nous répondit naturellement qu'il n'y était pour rien et que l'effraction ne pouvait être qu'apparente...

« mer et m'entendre avec M. l'amiral Guérin sur les mesures « qu'il conviendrait de prendre, avec l'autorisation du gouver- « nement de l'Empereur, pour l'obtenir, si, comme cela est « malheureusement fort probable, elle m'était refusée.

« ..... Il ne me semble pas, d'ailleurs, que je puisse, sans « imprudence, demander au vice-roi des explications écrites... Il « feindrait de commencer une enquête à laquelle je ne pourrais « me refuser de souscrire et que je n'aurais aucun moyen de « contrôler, puis, après m'avoir longuement entretenu, suivant « l'usage, du mauvais état des chemins et des périls de tous « genres qui menaçaient ses courriers, il ne manquerait pas de « nier, purement et simplement, le supplice de notre infortuné « compatriote.

« *J'affirmerai* donc que les faits me sont parfaitement connus, « et qu'une satisfaction éclatante nous est due.

« Toutefois, j'exprimerai à S. E. le désir d'en conférer avec « Elle. J'ai tout lieu de croire que, fidèle aux principes qui ont « paru dicter constamment sa politique, Yé-ming-tching refu- « sera de me donner audience ou que si, par impossible, il m'ac- « corde une entrevue, il y déclinera toutes mes propositions. « Mais j'aurai mis ainsi, du côté de la légation de France, l'évi- « dence de la modération dans l'exercice de notre droit, et cela « est essentiel au début d'une négociation qui sera, sans doute, « laborieuse.

« En un mot, Monsieur le Comte, la main sanglante d'un bour- « reau chinois a déchiré notre traité avec l'Empire du Milieu ; le « temps des timides réclamations, des vaines excuses, des sté- « riles explications, est passé. Les intérêts du gouvernement de « Sa Majesté Impériale ne permettent pas à son représentant en « Chine de différer la demande de la satisfaction que son hon- « neur exige. »

. . . . . .

Dès le lendemain, je mis l'amiral Guérin, que je croyais alors à Changhaï, et dont je connaissais le zélé patriotisme, au courant de la situation. La lettre que je lui adressai concluait ainsi :

. . . . . .

« Je devrai donc, aussitôt que j'aurai recueilli des informa-
« tions authentiques, déterminer la nature de la satisfaction
« que nous sommes en droit d'exiger. Quant aux mesures qu'il
« conviendrait de prendre, — pour le cas où elle me serait refu-
« sée — en attendant les ordres du gouvernement de l'Empe-
« reur, j'aurai à me concerter avec vous, le plus tôt possible, si
« vous le jugez convenable.

« Veuillez, en conséquence, me faire connaître, sans délai, si
« je puis être assuré de votre concours, et si votre intention est
« de venir prochainement à Macao, ou si les circonstances criti-
« ques, dont M. Edan m'a rendu compte par le dernier courrier[1],
« vous obligent, au contraire, de prolonger votre séjour à Chang-
« haï. En ce cas, j'irais vous y rejoindre, dès que cela me serait
« possible; car il est absolument nécessaire que nous conférions,
« sans retard, sur une situation aussi grave. »

En attendant la réponse de l'amiral Guérin, j'adressai, le 25 juillet, au commissaire impérial, une longue dépêche pour lui exposer les événements de Si-linn-hienn et lui demander la réparation due à la France. Fidèle au rôle de prudence et de modération que je m'étais imposé, je le priai de formuler, lui-même, les termes de cette réparation « que je ne manquerais pas d'accepter s'ils me paraissaient suffisants ».

. . . . . .

« L'iniquité et la barbarie du magistrat de Sinn-lin n'ont eu
« d'égales, en cette occasion, noble vice-roi, que la férocité de
« ses bourreaux. »

« Les bruits qui couraient, depuis quelque temps, sur la fin
« lamentable de M. Chapdelaine m'ont trouvé d'abord incrédule.

[1] On craignait alors à Changhaï, ainsi qu'on le verra plus tard, le retour des graves événements de 1853. — M. Edan, chancelier du consulat de France, le gérait, en ce moment, pendant l'absence de M. de Montigny, consul titulaire. C'était un homme excellent, plein de zèle, ardent patriote, écrivain distingué, poète à ses heures, qui exerçait son intérim avec un dévouement admirable.

« J'ai refusé d'y croire jusqu'au moment où l'enquête, qui a été « faite par mon ordre et suivie avec la plus rigoureuse impar- « tialité, m'en a fourni des preuves authentiques. Il en résulte « malheureusement que les actes odieux, dont je viens d'entre- « tenir Votre Excellence, sont incontestables, qu'ils sont de no- « toriété publique et qu'ils ne sauraient admettre, en consé- « quence, ni doute, ni discussion.

« Vous ne pouvez ignorer le traité qui a été conclu, en 1844, « entre nos deux Empires[1] . . . . . .

« La captivité de M. Chapdelaine, les tortures qu'il a souf- « fertes, sa mort cruelle, les outrages qu'a subies son cadavre, con- « stituent une flagrante et odieuse violation de l'une des clauses « de notre traité et des engagements solennels qu'elle consacre. « Votre gouvernement doit donc une éclatante réparation à la « France, et il est de mon devoir de vous la demander, sans re- « tard, convaincu que, dans votre justice, dans votre désir de « maintenir les relations amicales qui unissent nos deux souve- « rains, vous n'hésiterez pas à me l'accorder pleine et entière. « C'est à Votre Excellence qu'il appartient d'en proposer les « termes. J'aurai à décider ensuite si l'honneur, la dignité et « les intérêts de mon grand Empire me permettent de les « accepter.

« Mon désir serait, d'ailleurs, de me rendre à Canton et d'en « conférer de vive voix avec vous. Vous n'ignorez pas qu'une « heure de conversation amicale avance plus, quelquefois, la « solution des affaires importantes qu'un mois de correspon- « dance. Je prie donc Votre Excellence de me faire connaître, « sans délai, le jour et le lieu où elle pourrait me recevoir.

« J'ai appris également que mon infortuné compatriote n'a « pas été la seule victime de l'horrible cruauté du magistrat de « Si-linn-hienn. Un prêtre indigène, Laurent Pé-mou, a été dé-

[1] L'article 23 de ce traité stipulait l'obligation, pour le gouvernement chinois, de ramener au port le plus voisin les sujets français qui s'aventuraient au delà des limites fixées, sans leur faire subir aucun mauvais traitement.

« capité.... Une jeune veuve chrétienne, Agnès, a été étran-
« glée... On a envahi et pillé toutes les maisons chrétiennes du
« village où habitait M. Chapdelaine; vingt-cinq chrétiens chi-
« nois ont été jetés en prison et soumis à la torture; neuf de ces
« malheureux, qui ne sont pas assez riches pour acheter leur dé-
« livrance, sont encore en captivité... On ne reprochait à ces
« pauvres gens aucun crime. On les accusait seulement de pro-
« fesser la religion du Seigneur du Ciel, et cependant le libre
« exercice de cette religion est formellement autorisé par les
« édits de l'empereur Tao-Kouang; cependant ces édits ont été
« publiés à la demande d'une nation puissante et amie.

« ..... J'espère donc que Votre Excellence voudra prendre
« immédiatement des mesures efficaces pour assurer la délivrance
« des neuf chrétiens qui se trouvent encore dans les prisons de
« Si-Linn et pour faire restituer, aux autres victimes de l'inique
« rapacité du magistrat de cette ville, l'argent dont elles ont été
« dépouillées. »

Comme je m'y attendais et selon son invariable coutume, Yé-ming-tching me fit une réponse polie, mais parfaitement dilatoire et dérisoire. En voici la traduction intégrale :

« Le troisième jour de la présente lune, j'ai reçu, noble en-
« voyé, votre dépêche du 26 de la lune précédente, par laquelle
« vous m'informez que le magistrat du district de Si-linn, dans le
« Kouang-si, a fait arrêter, torturer et mettre à mort le prêtre
« catholique *Ma* (Chapdelaine); que, de plus, vous avez appris
« que le prêtre chinois Pé-mou et la veuve Ani-sse (Agnès)
« avaient été, l'un décapité et l'autre étranglée.

« J'ai pris de tous ces faits une connaissance minutieuse et je
« trouve, après examen, que les édits impériaux, reçus avec un
« humble respect, ont prescrit que la propagation de la religion
« chrétienne ne serait autorisée que dans les cinq ports ouverts
« au commerce, et qu'il serait interdit de pénétrer dans l'inté-
« rieur de l'empire pour y prêcher cette religion, ce qui est,
« d'ailleurs, clairement stipulé dans le traité lui-même.

« Or, Si-Linn n'est pas un des ports ouverts au commerce, et,

« en s'y rendant, le prêtre Ma et d'autres ont commis une « faute.

« Il faut, en outre, considérer que c'est dans le Kouang-si que « les bandits aux turbans rouges se sont d'abord soulevés, que « les troubles, excités par eux, ne sont pas encore apaisés et que « beaucoup de ces bandits, arrêtés dans les provinces, ont dé- « claré mensongèrement qu'ils étaient chrétiens ; il a donc fallu « les punir sévèrement.

« D'ailleurs, comme je le disais dans ma réponse à l'une de « vos dernières dépêches, le cœur des hommes s'est dépravé « dans ces derniers temps ; plusieurs chrétiens, eux-mêmes, ont « pris part à la rébellion, et, oubliant les préceptes de leur reli- « gion, ils ont comploté de coupables desseins.

« Il y a longtemps que je suis au courant de ces faits, qui, « sans doute, noble envoyé, n'étaient pas parvenus à votre con- « naissance.

« Mais, comme le prêtre Ma aurait été l'objet de mauvais « traitements, j'ai écrit officiellement pour avoir des infor- « mations à ce sujet, et, aussitôt que j'aurai reçu une réponse, « je vous la communiquerai sans délai.

« Quant au lieu et à l'époque de l'entrevue que vous me de- « mandez, je regrette d'être obligé de vous dire que, l'Empereur « ayant daigné me confier la direction des opérations mili- « taires dans le Kouang-tong et le Kouang-si, mes occupations « ne me permettent réellement pas de vous recevoir.

« Lorsque la tranquillité sera établie, je pourrai déterminer le « lieu et la date de notre entretien ; mais jusque-là, il est « inutile, noble envoyé, que vous preniez la peine de me venir « voir.

« Voilà à quel effet je vous adresse la présente communica- « tion, en vous souhaitant une prospérité croissante.

« Le 20e jour de la 7e lune de la 6e année de Hienn-foung « (20 août 1856). »

Ordinairement le Commissaire Impérial ne me faisait pas attendre ses réponses plus d'une dizaine de jours. Cette fois,

trois semaines s'étaient écoulées entre ma lettre et la sienne. Cela prouvait évidemment qu'il avait pris ses informations et qu'il avait mûrement pesé tous les termes de sa dépêche, d'où il fallait nécessairement conclure, non seulement qu'il ne m'accorderait aucune satisfaction et ne me donnerait pas l'audience que je lui avais demandée, mais encore qu'après un délai plus ou moins long, soi-disant employé à faire une enquête impartiale et sévère, il m'écrirait tout simplement, suivant l'usage, pour nier ou, tout au moins, pour mettre en doute les faits odieux dont je lui avais affirmé la certitude. On sait que je m'y attendais et que j'en avais prévenu, dès l'origine de cette lamentable affaire, le gouvernement de l'Empereur.

Le moment était donc venu, pour moi, de formuler les termes de la réparation due à la France. En vertu des résolutions que j'avais prises et dont M. le comte Walewski était prévenu [1], cette réparation très modérée en apparence, eu égard à l'atrocité des actes dont nous avions à nous plaindre, devait avoir, aux yeux du cabinet de Péking et des populations de l'empire, une importance capitale et décisive. Voici en quels termes je crus devoir la demander :

« Macao, le 26 août 1856.

« En répondant à la dépêche par laquelle je vous ai dénoncé « le meurtre juridique de mon compatriote, M. Chapdelaine, « vous me faites observer, noble commissaire impérial, que ce « dernier a enfreint les dispositions du traité, lorsqu'il s'est « rendu dans le district de Si-linn pour y prêcher le christia- « nisme. Votre Excellence ajoute qu'Elle a ordonné une enquête « sur les faits criminels que je lui ai signalés et que ses occupa- « tions ne lui permettent pas de m'entretenir de vive voix, mais « Elle ne me dit pas un mot de la satisfaction que j'avais solli- « citée de sa justice au nom de mon gouvernement offensé, « et dont je l'avais priée de vouloir bien me proposer les « termes.

[1] Voir plus haut ma dépêche du 17 juillet 1856.

« Par l'article XXIII du traité de Whampou, nous avons re-
« connu, en principe, qu'il ne serait pas permis aux Français de
« pénétrer dans l'intérieur de vos provinces; mais, comme il
« nous serait impossible de faire, nous-mêmes, la police des
« côtes immenses de votre empire, votre gouvernement a pris
« l'engagement solennel de ramener au consulat le plus voisin
« ceux de mes compatriotes qui contreviendraient à cette
« disposition, « sans les frapper, sans les blesser, ni les mal-
« traiter d'aucune manière, de peur de troubler la bonne
« harmonie ».

« La mort de M. Chapdelaine, les tortures qu'il a subies, les
« outrages faits à son cadavre sont donc, ainsi que je l'ai dé-
« claré à Votre Excellence, une odieuse violation de l'une des
« clauses les plus importantes du traité qui unit nos deux em-
« pires.

« Le martyre de ce pauvre missionnaire est incontestable; il
« est de notoriété publique; il a eu lieu dans l'une des deux pro-
« vinces que vous administrez; comment pourrais-je croire que
« vous n'en soyez pas parfaitement instruit et que vous ayez
« besoin, pour être convaincu, de faire faire une enquête et
« d'aller aux informations?

« Votre Excellence m'a fait attendre un mois sa réponse, et
« Elle me dit maintenant qu'Elle ne peut se rendre à l'entrevue
« que je lui ai demandée... Je ne saurais admettre, je l'avoue,
« que, pendant les nombreux jours qui se sont écoulés depuis la
« date de ma dernière communication, vous n'ayez pu, noble
« vice-roi, trouver quelques heures pour vous entretenir ami-
« calement avec moi de l'importante affaire que je vous avais
« déférée.

« Je m'étais flatté de rencontrer, chez Votre Excellence, des
« dispositions conciliantes et empressées, et j'avais le droit de
« m'y attendre, puisque, représentant d'une grande nation qu'un
« fonctionnaire de votre gouvernement a gravement offensée, je
« m'adressais, avec confiance, à votre justice pour obtenir la
« satisfaction qui lui est due. Mais, puisque mon espoir a été

« trompé, puisque vous paraissez vouloir élever des doutes sur « un événement dont la déplorable réalité est malheureusement « trop authentique, puisque vous me refusez une entrevue et « ne me faites aucune proposition écrite, l'honneur et les intérêts de mon pays me commandent de vous formuler, sans retard, les termes de la réparation que mon gouvernement est en « droit d'exiger du vôtre.

« Je vous demande en conséquence :

« 1° Que le magistrat de Si-linn, qui s'est rendu coupable du « meurtre juridique de M. Chapdelaine et qui a violé ainsi les « solennels engagements consacrés par le traité de Whampou, « soit destitué, dégradé et envoyé en exil.

« 2° Que Votre Excellence, après s'être assurée que justice a « été ainsi faite des cruautés de ce juge inique, m'en informe par « une communication officielle.

« 3° Qu'un édit impérial, inséré dans la *Gazette de Péking,* la « fasse connaître dans tout l'Empire.

« 4° Que ce décret proclame, en termes formels et explicites, « qu'un châtiment semblable est réservé à tous les fonctionnaires qui ne craindraient pas d'imiter la conduite du magistrat de Si-linn et d'enfreindre, comme il l'a fait, les stipulations du traité conclu entre votre noble empire et la France.

« Lorsque ces quatre conditions auront été remplies, mais « seulement alors, mon gouvernement sera satisfait.

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien répondre, sans retard, à cette dépêche, et je saisis cette occasion pour lui renouveler..... »

Cette communication, quelque nets et formels qu'en fussent les termes, émut fort peu le vice-roi et ne modifia aucunement ses allures. Sept jours après l'avoir reçue, le 9 septembre, il m'adressa la réplique dont la teneur suit :

« J'ai reçu, le 4 de la 8e lune (2 septembre), une dépêche de « Votre Excellence et j'ai pris connaissance de son contenu.

« La question de notre entrevue et de la mort du prêtre « Chapdelaine a été dûment traitée dans ma précédente réponse,

« et j'ai fait expédier une communication pour prendre les ren-
« seignements nécessaires, ainsi qu'il est constaté par nos
« archives.

« Vous me dites, noble envoyé, qu'aucune mention n'a été
« faite par moi de la satisfaction qui vous serait donnée. J'ai à
« vous faire observer que c'est une loi établie en Chine, que,
« dans une province quelconque, quand un fonctionnaire a failli,
« c'est au gouverneur de cette province que les communications
« nécessaires doivent être adressées, par le vice-roi[1], afin que
« des enquêtes et des interrogatoires soient faits par des offi-
« ciers délégués spécialement, et, après que les circonstances
« sont connues du gouverneur général, c'est alors qu'il peut les
« apprécier et prendre une décision.

« La province de Kouang-si est distante de Canton de plu-
« sieurs milliers de lis[2]; voilà pourquoi je n'ai pu encore rece-
« voir la réponse de son gouverneur.

« En Chine, les affaires publiques, avant de recevoir une so-
« lution, doivent subir un examen rigoureux. On ne peut
« admettre telle ou telle chose comme un fait, dont on aurait été
« témoin oculaire, uniquement parce qu'on en a entendu par-
« ler..... Votre raison et votre esprit de justice ne peuvent vous
« laisser, noble envoyé, aucun doute à cet égard.

« Je vous adresse conséquemment la présente lettre en vous
« renouvelant mes souhaits.....

« Le 11 de la 8e lune de la 6e année de Hien-Foung (9 sep-
« tembre 1856.) »

Aux assertions déloyales et quelque peu impertinentes du vice-roi je répondis, le 20 septembre, par une leçon d'humanité et de courtoisie internationale, puis je lui fis connaître que je maintenais intégralement les termes de ma demande.

. . . . . .

[1] Yé-ming-tching était vice-roi (gouverneur général) des deux provinces du Kouang-tong et du Kouang-si.

[2] Le *li*, qui est la mesure itinéraire des Chinois, a une longueur de 570 mètres.

« Dans mon pays, noble vice-roi, la loi et les sentiments du « peuple, dont elle est l'expression écrite, accordent aux étrangers « la même protection qu'aux Français. Ils y jouissent de la même « liberté et des mêmes privilèges. S'il arrivait que l'un d'eux, « victime de l'ignorance, de la mauvaise foi, ou de la passion « d'un tribunal indigène, fût injustement mis à mort, l'autorité « supérieure en serait immédiatement et minutieusement infor- « mée, comme de tous les faits importants qui s'accomplissent « dans la province soumise à sa juridiction. Elle en aviserait, « sans retard, mon auguste souverain qui s'empresserait de « faire punir les magistrats coupables, de réparer le mal autant « qu'il lui serait possible et d'offrir au gouvernement, dont cet « étranger serait le sujet, une satisfaction complète et impar- « tiale. S'il n'accordait pas cette satisfaction spontanément, il « croirait méconnaître les préceptes de l'équité et les égards « que se doivent les nations amies, il croirait faillir à l'honneur.

« C'est ainsi que se passent les choses en France et chez les « peuples civilisés, lorsque l'un deux vient à commettre, envers « une puissance amie, une offense involontaire ; comment pour- « rais-je croire qu'il en soit autrement en Chine?

« Voilà pourquoi je n'ai pu supposer que Votre Excellence ne « fût pas parfaitement instruite de la mort violente de M. Chap- « delaine; — voilà pourquoi j'ai pensé qu'Elle s'empresserait de « me proposer, Elle-même, la réparation que son gouverne- « ment doit au mien; — voilà pourquoi je lui ai demandé une « entrevue pour en conférer avec Elle; — voilà pourquoi le « refus qu'Elle m'a fait et le langage qu'Elle m'a tenu, dans ses « dépêches des 20 août dernier et 9 courant, me paraissent vrai- « ment inexplicables.

« Je me vois donc dans la nécessité de maintenir les termes « de la satisfaction que j'ai demandée à Votre Excellence par « ma dépêche du 25 août dernier, et j'ai l'espoir, noble commis- « saire impérial, que votre gouvernement ne perdra pas de vue « les graves conséquences que pourrait entraîner son refus d'y « acquiescer.

« Sa Majesté, mon auguste maître, est instruite du traitement « barbare dont l'un de ses sujets a été victime dans votre em- « pire, et j'attends ses ordres.

« Je renouvelle, etc., etc... »

Ayant fait connaître à M. le comte Walewski mes démarches auprès du vice-roi, ses réponses dilatoires et les termes de la satisfaction qu'il m'avait paru convenable de lui demander, je ne manquai pas d'exposer à Son Excellence les motifs qui me les avaient inspirés, aussi bien que mes vues particulières concernant les mesures auxquelles nous devrions recourir, le cas échéant, pour vaincre la résistance du gouvernement chinois. Mes lecteurs me permettront de mettre encore sous leurs yeux quelques fragments des longues dépêches que je lui écrivis les 30 juillet, 1er septembre, 5 octobre 1856, et que je crus prudent de chiffrer en partie.

« Macao, 30 juillet 1856.

. . . . . .

« Pour que la satisfaction à laquelle nous avons droit soit « complète, elle doit remplir deux conditions. Il faut qu'elle soit « une réparation du passé et, en même temps, un gage de sécu- « rité pour l'avenir. Il faut que le gouvernement chinois punisse « le fonctionnaire qui a violé odieusement les stipulations du « traité de Whampou et qu'il nous fournisse la preuve authen- « tique de son châtiment; il faut, en outre, qu'il nous donne un « témoignage éclatant de son désir sincère d'éviter que de sembla- « bles attentats se renouvellent. Mais, pour que les mesures qu'il « prendra, dans ce but, ne soient point éludées à l'avenir,... pour « que la punition, infligée au mandarin coupable, soit un aver- « tissement salutaire, qui instruise l'ignorance ou réprime le « mauvais vouloir de ses collègues, il est indispensable que ces « mesures et cette punition soient connues de tout l'Empire.

« L'insertion, dans la *Gazette de Peking*, d'un décret impérial « annonçant que le magistrat de Si-linn a été dégradé et envoyé « en exil, et qu'un châtiment semblable est réservé à tous les « fonctionnaires qui oseraient enfreindre, comme lui, les stipu-

« lations du traité de Whampou, me paraît remplir les deux « conditions que je viens d'indiquer à Votre Excellence.

« Je me suis demandé, Monsieur le Comte, si nous ne devions « pas nous montrer plus exigeants..., si la tête du magistrat « coupable ne devait pas tomber en expiation du crime qu'il a « commis, — si le décret, qui ordonnerait son châtiment, ne « devait pas mentionner, en même temps, la radiation des « clauses pénales portées, au code chinois, contre le christia- « nisme, et, aussi, l'autorisation, pour les prêtres français, de « résider librement dans tout l'empire ; — si, en un mot, le re- « présentant de la France n'accomplirait pas un devoir patrio- « tique en profitant de la douloureuse occasion qui lui est « offerte... pour essayer d'obtenir, par ses plus actives dé- « marches, ses plus dévoués efforts, l'affranchissement, en « Chine, de la religion chrétienne, comme une légitime com- « pensation de meurtre d'un prêtre français. Ce serait là une « noble tâche que j'eusse entreprise sans hésitation, si je n'avais « la conviction absolue qu'une aussi vaste entreprise n'aurait « actuellement aucune chance de réussite.

« Je n'ai songé qu'un instant à demander que le magistrat de « Si-Linn fût puni de mort. Le gouvernement chinois, j'en ai la « certitude, aimerait mieux se laisser déclarer la guerre que de « subir une réparation qui humilierait, à ce point, son orgueil ; « ou bien, fidèle aux traditions de sa politique, il ferait décapi- « ter un pirate, un rebelle, un malfaiteur quelconque, il nous « offrirait impudemment sa tête comme celle du coupable et « joindrait ainsi *publiquement*, à l'attentat qu'il a commis envers « nous, l'insulte et la dérision.

« Accorder à nos missionnaires l'autorisation de résider libre- « ment dans l'intérieur des provinces, ce serait, pour le gouver- « nement chinois, y admettre, en même temps, les missionnaires « protestants et, par suite, les négociants étrangers dont ceux-ci « ne se distinguent ni par les mœurs, ni par le costume ; ce se- « rait, en un mot, ouvrir la Chine. Or, Votre Excellence n'ignore « pas qu'il ne faudrait rien moins que les efforts réunis de

« toutes les puissances intéressées pour obtenir un tel ré-
« sultat.

« La radiation des clauses pénales, inscrites au code
« impérial contre le christianisme, serait assurément une ré-
« forme grandement féconde et qui couronnerait glorieusement
« nos efforts. Vous savez, en effet, Monsieur le Comte, que les
« édits de tolérance accordés, sur notre demande, par Tao-
« Kouang, n'ont jamais figuré parmi les lois de l'Empire, *quoique*
« *nous feignions diplomatiquement de l'ignorer;* mais je ne me dissi-
« mule pas que, pour obtenir une réforme de cette importance,
« contre laquelle protesterait hautement la classe si nombreuse
« et si puissante des lettrés, il faudrait tout simplement faire la
« guerre à la Chine, en sorte que je ne saurais, sans me rendre
« coupable d'une excessive imprudence, sans compromettre
« absolument, dès le début, le succès de ma négociation, la de-
« mander, en ce moment, au commissaire impérial.

. . . . . .

« Je me bornerai donc à lui poser les conditions que j'ai men-
« tionnées plus haut, s'il se refuse, ainsi que cela est à peu près
« certain, soit à m'accorder l'entrevue que je lui ai demandée,
« soit à me proposer, lui-même, la réparation que son gouverne-
« ment serait prêt à nous accorder. Il déclinera, sans aucun
« doute, ces conditions, ou, s'il ne les décline pas formellement,
« il prétextera des enquêtes simulées qui n'aboutiront jamais.
« Afin de le tenir en haleine et de ne pas lui laisser l'espoir de
« l'impunité, ce qui pourrait mettre, dans les circonstances, en
« très sérieux périls les intérêts de nos missions, afin, en un
« mot, de lui inspirer des inquiétudes et des réflexions salu-
« taires, je prierai M. l'amiral Guérin de concentrer, aux envi-
« rons de Macao et de Canton, toutes les forces maritimes dont
« il peut disposer ; puis j'annoncerai au vice-roi, qui nous croira
« ainsi tout prêts à agir, que je maintiens *intégralement* les termes
« de la réparation demandée par moi et que j'attends, pour les
« lui imposer, les ordres de mon gouvernement.

« Il me semble que j'aurai ainsi satisfait, dans la mesure du

« possible, à toutes les nécessités d'une situation vraiment déli-
« cate et difficile. Je croirais, en effet, dépasser de beaucoup la
« limite des pouvoirs diplomatiques qui m'ont été remis, si
« j'engageais, même avec l'assentiment de M. l'amiral Guérin,
« dans une entreprise de quelque importance, les forces dont il
« a le commandement, sans vos instructions formelles.

. . . . . .

« Il me reste maintenant à vous entretenir succinctement des
« mesures auxquelles il me paraîtrait le plus opportun et le plus
« avantageux de recourir, dans les circonstances présentes,
« pour imposer à la Chine la satisfaction qu'elle nous doit.

« Toute démonstration armée faite à Canton ou dans l'un des
« autres ports ouverts par les traités, me paraîtrait inutile ou
« dangereuse : inutile, sans aucun doute, si elle était pacifique,
« dangereuse si elle amenait un conflit, parce qu'elle serait de
« nature à compromettre nos relations avec les puissances étran-
« gères dont elle lèserait certainement les intérêts.

« Une semblable démonstration, effectuée sur tout autre point
« du littoral, ne serait pas moins hasardeuse. Si nous nous bor-
« nions à bloquer un port de commerce, le gouvernement chi-
« nois attendrait, sans doute, fort patiemment que ce blocus
« eût pris fin... Si nous occupions ce port, ce serait la guerre.

« Nous emparer, par surprise, d'un fonctionnaire chinois et le
« garder en otage, ainsi qu'on me l'a déjà conseillé, serait, à mon
« avis, recourir à un procédé indigne d'une grande nation
« comme la nôtre, et dont l'efficacité serait fort douteuse.

« Je n'en dirais pas autant de la saisie d'un gage que le gou-
« vernement impérial ne verrait pas entre nos mains sans jalou-
« sie et sans inquiétude et qu'il nous serait avantageux de con-
« server s'il persistait à nous refuser justice, de l'occupation
« d'un point de son territoire où nous pourrions nous fortifier
« sans beaucoup de frais, nous maintenir sans un grand déploie-
« ment de forces, et qui nous offrirait assez de ressources pour
« que l'entretien des troupes de débarquement ne coûtât rien à
« la France. L'île de Tchou-san, par exemple, réunirait certai-

« nement tous ces avantages. Située à l'embouchure du Yang-
« tsé-kiang, à portée de Hang-tchéou, de Ning-po et de Chang-
« haï et sur la route maritime des Indes, du Japon et de la Cali-
« fornie, elle deviendrait très rapidement, à une époque où les
« intérêts commerciaux des étrangers et des indigènes trouvent
« si peu de sécurité sur la terre ferme, un vaste et riche entre-
« pôt, une possession de la plus grande importance. Tchou-san
« est assez vaste et d'une fertilité proverbiale; elle suffit ample-
« ment à nourrir sa population; son port est excellent, il serait
« aisé de s'en emparer sans coup férir et il est environné de
« fortifications naturelles. Les habitants sont d'humeur douce et
« accueillante, beaucoup d'entre eux sont chrétiens.

« ..... Enfin, Monsieur le Comte, les forces navales, dont dis-
« pose l'amiral Guérin, seraient plus que suffisantes pour l'occu-
« per et s'y maintenir.

« Je sais que la prise de possession de Tchou-san pourrait
« avoir des conséquences politiques dont je ne suis pas, sans
« doute, à même de bien saisir toute la portée..... Mais, du mo-
« ment que l'on aurait fait droit à notre réclamation, nous au-
« rions un prétexte pour évacuer Ting-hai [1], et, s'il entrait dans
« les vues du gouvernement de l'Empereur de l'occuper défini-
« tivement, comme les Anglais occupent Hong-Kong, la Chine,
« qui nous a toujours témoigné tant de mauvais vouloir et, de-
« puis deux ans, tant d'ingratitude [2], serait-elle en droit de se
« plaindre?

[1] Ting-hai est la capitale de la grande Tchou-san. Les Anglais l'ont occupé en 1842 et s'y sont maintenus jusqu'à la conclusion du traité de Nanking. J'ai déjà parlé, dans un de mes précédents chapitres, des îles Tchou-san que j'ai visitées en 1853, lorsque la légation de France vint assister la population chrétienne. Il a été infiniment regrettable que le gouvernement de l'Empereur, craignant de porter ombrage à l'Angleterre, son intime alliée, n'ait pas jugé convenable de suivre mes avis. L'occupation de la grande Tchou-san lui eût permis d'imposer à la Chine, sans coup férir, la satisfaction qui nous était due, ainsi que l'émancipation du christianisme, et eût ainsi épargné à la France la coûteuse expédition de 1860.

[2] Nous avions, en 1854, puissamment aidé le gouvernement impérial à reprendre la ville de Changhai occupée par les rebelles.

« J'ajouterai que nos missionnaires ne redoutent nullement, « pour eux et leurs disciples, les conséquences des mesures de « rigueur qu'il conviendrait au gouvernement de l'Empereur « d'adopter en Chine, et qu'à leur avis, les intérêts du christia- « nisme seraient mis en péril, dans les conjectures actuelles, par « trop de modération et de longanimité [1]. »

« Macao, 1er septembre 1856.

. . . . . .

« Ainsi que je m'y attendais et que le verra Votre Excellence « par la traduction ci-jointe [2], la réponse du commissaire impé- « rial à ma communication du 23 juillet dernier n'a été rien « moins que satisfaisante. Il ne conteste pas l'exactitude de mes « assertions ; il ne nie pas les faits criminels que je lui ai signa- « lés ; mais il feint d'être bien moins instruit que moi-même et il « m'apprend qu'il a ordonné une enquête. Il ne nie pas que le « traité ait été violé ; mais il ne l'avoue pas et récrimine, à son « tour, contre la conduite de M. Chapdelaine qui a enfreint ses « dispositions en pénétrant dans le Kouang-si ; il ne me refuse « pas la satisfaction dont je l'avais prié de me proposer les « termes ; mais il n'en fait pas mention ; il ne me refuse pas l'en- « trevue que je lui ai demandée, mais il allègue l'impossibilité où « il se trouve de me l'accorder en ce moment. Il a recours, une fois « de plus, à sa tactique habituelle..... il ne fait point d'éclats ; « il ne rompt pas en visière ; il veut tout simplement traîner les « choses en longueur afin de laisser au temps le soin de cicatri- « ser la blessure que l'horrible attentat, commis par un fonction- « naire chinois, a faite à la dignité de la France, afin d'épuiser « ma persévérance en la combattant sur un terrain où il a évi- « demment tout l'avantage, puisqu'il me serait impossible de « contrôler l'impartialité de son enquête et la sincérité de ses

[1] Le comte de Courcy au comte Walewski, Macao, 30 juillet 1856.

[2] Celle de la première réponse du vice-roi citée plus haut et qui porte la date du 20 août 1856.

« investigations..... afin d'assurer, encore une fois, à son gou-
« vernement le bénéfice de l'impunité.....

« En d'autres circonstances, alors que les forces militaires de
« mon pays combattaient un ennemi puissant qu'elles retrou-
« vaient, en face d'elles, sur tous les points du globe [1], alors sur-
« tout que le crime était moins grand et que l'offense était excu-
« sable, j'ai pu croire que je devais me laisser vaincre par cette
« tactique, que je devais, tout en sauvegardant les apparences,
« me laisser prendre à ce piège si grossier qu'il fût. Mais, quand
« ces forces sont libres, quand le sang d'un Français torturé,
« égorgé au mépris des engagements du traité de Whampou,
« crie vengeance, quand, dans ma conviction, nous ne saurions
« laisser ce crime impuni, sans provoquer de cruelles persécu-
« tions dont nous serions responsables aux yeux du monde civi-
« lisé, sans exposer à une ruine presque certaine, en ce pays,
« l'œuvre politique et religieuse que la France y poursuit depuis
« deux siècles, la conscience que j'ai de mes devoirs me commande
« de marcher droit à mon but, sans me laisser égarer par les arti-
« fices du vice-roi, et d'éviter, avec le plus grand soin, tout ce
« qui pouvait lui paraître, de ma part, concession ou fai-
« blesse.

« J'ai donc fait entendre clairement à Yé-ming-tching que je
« ne pouvais admettre les mauvaises raisons dont il veut me payer.
« Je lui ai déclaré nettement qu'il essaye, en vain, de me faire
« prendre le change... que l'enquête, dont il me parle, serait inu-
« tile, puisque l'attentat, pour lequel je demande justice, étant de
« notoriété publique, ayant été commis dans une des provinces
« soumises à sa juridiction, lui est, sans nul doute, parfaite-
« ment connu, — que les motifs qu'il allègue pour différer notre
« entrevue ne sont, à mes yeux, qu'un refus de me l'accorder,
« — qu'en un mot, je n'ai pas trouvé, chez Son Excellence, les
« dispositions conciliantes et empressées que j'étais en droit
« d'attendre de sa justice et qu'Elle me met ainsi dans la néces-

[1] La Russie.

« sité de formuler, moi-même, les termes de la satisfaction qui « est due à mon pays.

« ..... Nul doute pour moi que le commissaire impérial ne « les rejette purement et simplement, ou que, s'il daigne les dis- « cuter, il ne les décline l'un après l'autre. Dans les deux cas, je « lui déclarerais, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en prévenir Votre « Excellence, que mon gouvernement est instruit et que j'at- « tends ses ordres. »

« Macao, 5 octobre 1856.

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la réponse « du commissaire impérial à ma note du 25 août dernier.

« ..... Il ne m'y donne aucunement l'espoir que mes récla- « mations pourront être accueillies par son gouvernement;..... « il y insiste encore sur la nécessité d'une enquête et m'y « exhorte à la patience... Votre Excellence n'a pas oublié que « j'avais prévu toutes ces tergiversations et que j'étais décidé à « y couper court. Il m'eût donc suffi, pour exécuter fidèlement « la résolution que j'avais prise, de déclarer au vice-roi que je « maintiens purement et simplement les termes de ma note du « 23 août et que j'attendais les ordres de mon gouvernement. Tou- « tefois, il m'a paru convenable de ne pas laisser sans réponse « les réflexions quelque peu impertinentes que renferme sa lettre « et d'y répliquer par une leçon d'équité et de courtoisie interna- « tionales. Il m'offrait une occasion excellente, peut-être unique, « de la lui donner. J'ai cru devoir en profiter sans scrupule. « Dans mon pays, m'écrit le vice-roi, on ne peut pas admettre « telle ou telle chose comme un fait dont on aura été témoin ocu- « laire uniquement parce qu'on en a entendu parler. » — « Dans « le mien, ai-je répondu, et chez tous les peuples civilisés, quand « on a offensé, par mégarde, une nation amie, on s'empresse de « lui offrir la réparation qui lui est due; si Votre Excellence « avait observé cette coutume, la bonne harmonie qui a régné, « jusqu'à présent, entre nos deux Empires, ne serait pas en « péril. »

. . . . . .

« Ainsi, Monsieur le Comte, les conjectures que j'avais for-
« mées et dont j'avais l'honneur de faire part à Votre Excellence
« par ma dépêche du 30 juillet dernier, se sont, pour ainsi dire,
« réalisées de point en point, et j'ai suivi fidèlement, résolument,
« jusqu'ici, la marche que je m'étais tracée... Je n'ai fait aucune
« concession au gouvernement chinois et je n'ai rien compro-
« mis; la décision souveraine du gouvernement de l'Empereur
« est pleinement réservée. La satisfaction que j'ai demandée,
« modérée en apparence, serait une victoire importante pour la
« diplomatie française, et les conséquences en seraient certaine-
« ment fécondes. J'ose espérer que Votre Excellence, prenant
« en considération les difficultés de ma tâche, daignera ne pas
« désavouer mes efforts.

« ..... Ils eussent été, peut-être, plus heureux si la requête,
« que j'avais adressée au contre-amiral Guérin, en le priant de
« faire appuyer mes démarches par la présence, à Wampou, ou
« tout au moins à Macao, de l'un des navires de guerre placés
« sous ses ordres, était parvenue à destination. Je dois supposer
« que M. Guérin ne l'a pas reçue, puisqu'elle est restée sans ré-
« ponse[1]. . . . . »

En terminant cette dépêche, la dernière que j'ai écrite à M. le comte Walewski concernant la grave affaire dont je viens d'entretenir si longuement mes lecteurs, je lui transmis, pour compléter mes informations, ma correspondance avec M. le capitaine de vaisseau S*** de M*** qui arriva inopinément, le 27 août, en rade de Macao, à bord de sa frégate *la Sibylle*.

Dès le lendemain, il vint me voir en grand uniforme. Je le trouvai plus glorieux, plus important, plus hâbleur que jamais. Lorsque je pus prendre la parole, après avoir écouté patiemment sa narration diffuse de tous les beaux faits qu'il venait d'accomplir, je le mis, en deux mots, au courant de la situation très difficile dans laquelle je me trouvais et lui exprimai le vif désir

[1] J'ignorais que M. l'amiral Guérin, qui s'était rendu à Chang-hai en quittant Macao, se trouvât alors dans la Manche de Tartarie.

qu'il voulût bien rester dans nos parages, jusqu'au retour du contre-amiral Guérin, afin de seconder efficacement, par sa présence, soit à Macao, soit dans les eaux de Canton, les démarches que j'avais entreprises. Il m'assura très chaudement de ses plus ardentes sympathies, et m'affirma qu'il était prêt à tenter les plus audacieuses entreprises, pour venger le meurtre de notre infortuné compatriote; mais il me déclara ensuite qu'ayant à remplir une mission secrète des plus importantes, dont il ne pouvait me divulguer complètement la nature, dans la mer Rouge et le golfe Persique, il devait remettre à la voile dès que sa frégate serait suffisamment ravitaillée, c'est-à-dire dans quinze jours au plus tard. Ce fut en vain que j'essayai de lui faire comprendre les graves conséquences de son éloignement. « Si vous connaissiez, « monsieur le chargé d'affaires, me répondit-il, l'urgence et la « grande utilité de la tâche que je dois remplir, vous n'insiste- « riez pas un instant. Votre patriotisme vous le défendrait. » Nous convînmes alors que nous nous écririons officiellement, moi pour lui demander de différer son départ, lui pour me faire connaître qu'il ne pouvait condescendre à ma requête, afin de sauvegarder nos responsabilités respectives. C'est pourquoi nous échangeâmes les dépêches dont on va lire quelques passages :

« Macao, le 29 août 1856.

« Monsieur le Commandant,

« Un prêtre francais, M. Chapdelaine, a été arrêté, le 20 fé- « vrier dernier, à Si-linn-hienn dans le Kouang-si..... torturé « et mis à mort..... Convaincu que la présence d'un bâtiment « de guerre français sur la rade de Whampou ou dans les envi- « rons appuierait efficacement les démarches que j'ai entre- « prises, pour obtenir la satisfaction due à la France, et que la « *Sibylle* ne pourrait quitter nos parages, dans les graves cir- « constances où je me trouve, sans mettre en danger les inté- « rêts dont le gouvernement de l'Empereur m'a confié la pro- « tection, sans exposer à de sérieux périls le sort des chrétiens

« indigènes et, peut-être, la vie de nos missionnaires eux-
« mêmes, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien différer
« votre départ jusqu'au retour de M. l'amiral Guérin à
« Macao. »

« Frégate *la Sibylle*, rade de Macao, le 30 août 1856.

« Monsieur le chargé d'affaires,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche
« en date d'hier par laquelle vous requérez la prolongation du
« séjour de ma frégate dans les eaux de la rivière de Can-
« ton.....

« Les détails que vous avez bien voulu prendre la peine de me
« donner de vive voix, ajoutent encore à la puissance des motifs
« sur lesquels vous appuyez votre demande.

« La voix publique exprime, de tous côtés, l'horreur qu'ins-
« pire le cannibalisme des Chinois; il n'est pas un Européen
« que j'aie entendu, pas un chrétien indigène qui, en ce mo-
« ment, ne tourne les yeux vers le représentant de la France.

« Chacun, dans ma conviction, qu'il soit Français, Anglais ou
« Américain, Espagnol ou Portugais, s'écrie : L'empereur Na-
« poléon peut donner et donnera à la catholicité la protection
« dont elle manque.

« Dans de semblables conditions, Monsieur le chargé d'af-
« faires, mon honneur m'inspirerait le devoir d'obtempérer à
« votre réquisition, si ce n'était que je suis chargé de diverses
« missions dans le golfe Persique, sur la côte d'Abyssinie et
« dans la mer Rouge, dont le but principal est de protéger effi-
« cacement nos missions catholiques..... dans ces parages, le
« sang a peut-être coulé.....

« Là, me direz-vous, les hommes du pouvoir n'ont pas coupé
« par morceaux, cuit et mangé le cœur d'un Français!..... et
« cependant je ne saurais prolonger mon séjour auprès de vous.
« La *Sibylle*, par suite de l'ouragan qu'elle a essuyé récemment,
« a besoin de réparations qui la conduiront, d'urgence, à Hong-
« kong. De ce fait résultera un retard pour l'exécution des ordres

« de M. le Ministre de la Marine et, veuillez le croire, ces ordres « sont urgents, formels, et ne sauraient être accomplis que dans « la saison d'hiver où nous allons entrer, et je dois pénétrer dans « les parages du Sud contre la mousson !.....

« Malgré la situation pénible, difficile, critique peut-être dans « laquelle j'ai le vif regret de vous savoir, j'espère que vous re- « connaîtrez que, s'il n'y a pas eu de dommage imminent en dif- « férant l'indispensable opération jusqu'à ce jour, il ne saurait « y avoir danger plus imminent par une attente un peu plus « longue.

« Ces faits posés, selon mon devoir, il reste une éventualité à « établir, la plus grave de toutes. C'est celle où le représentant « de l'Empereur en Chine jugerait que la haute criminalité du « gouvernement chinois, vis-à-vis de l'empereur des Français, « nécessite un châtiment immédiat et exemplaire, ainsi que des « garanties pour l'avenir.

« Dans ce cas, Monsieur le Chargé d'affaires, si vous requé- « riez, sous votre responsabilité personnelle, l'action de la « *Sibylle,* soit pour détruire les navires chinois dans le fleuve des « Perles, soit pour brûler Canton, soit pour saisir, de vive force, « par un coup de main, son féroce et sanguinaire vice-roi, je « réponds à votre appel. Comptez sur le dévouement absolu de « la *Sibylle;* mais je vous en supplie, prenez promptement une « décision, attendu que, déjà, nous embarquons des vivres.

« Mon intention serait, le cas échéant, de réduire notamment « le tirant d'eau de ma frégate, de louer, à Hong-Kong, un na- « vire à vapeur étranger sur lequel j'arborerais nos couleurs et « avec lequel je la remorquerais à une petite distance de la cité « chinoise que l'inintelligente pusillanimité des Européens a « rendue la plus outrageante du globe pour tout chrétien.

« Voilà, Monsieur, dans la grande éventualité précitée, le « seul moyen que me conseillent l'honneur du pavillon et la « connaissance de mon métier. Il vous appartient de juger si ce « moyen doit être immédiatement employé.

« Veuillez..... »

Toute vibrante de patriotisme, selon l'expression en vogue aujourd'hui, mais non moins extravagante, cette étrange missive formulait des propositions absolument insensées. M. S*** de M*** écrivait comme il parlait. Les pensées traduites par sa plume n'étaient pas plus réfléchies que celles dont sa parole était l'expression. Il ne lui aurait pas été plus difficile de faire grimper ses matelots dans la lune que de mettre à exécution, avec les moyens dont il pouvait disposer, l'une des mesures violentes qu'il me proposait. Aucune hésitation, par conséquent, ne m'était permise. M. le Ministre des affaires étrangères ne savait-il pas, d'ailleurs, que j'avais demandé la satisfaction qu'il me paraissait convenable d'exiger et que j'attendais ses ordres? J'adressai donc au fougueux commandant la réponse suivante :

« Macao, le 31 août 1856.

« Monsieur le Commandant,

« Les sentiments si nobles et si patriotiques que vous avez « bien voulu m'exprimer, en répondant à ma lettre d'hier, me « font vivement regretter, dans les circonstances critiques où je « me trouve, votre prochain départ.

. . . . . .

« Je ne saurais plus accepter aujourd'hui les offres chaleu- « reuses que vous voulez bien me faire, et il serait, par consé- « quent, inutile que je les discutasse avec vous.

« D'une part, en effet, j'ai posé au vice-roi Yé les termes de « la réparation qu'il m'a paru nécessaire d'exiger du gouverne- « ment chinois, et je n'attends pas sa réponse avant quinze jours « au plus tôt ; de l'autre, j'ai déjà proposé, il y a un mois, au « gouvernement de Sa Majesté Impériale les mesures de ri- « gueur qui, dans ma conviction, serviraient le plus utilement « l'honneur et les intérêts de la France, et j'attends ses déci- « sions.

« Or, vous avez bien voulu me faire connaître que vous aurez « quitté Hong-Kong dans quinze jours au plus tard.

« J'avais pensé, Monsieur le Commandant, que la présence « de la *Sibylle* dans ces parages prêterait un utile appui à mes « négociations et pourrait protéger efficacement nos mission- « naires, aussi bien que les chrétiens indigènes, contre les cruels « périls dont les menace, dans les circonstances actuelles, l'aveu- « glement du gouvernement chinois. Mais, puisqu'il ne vous est « pas permis, pour des motifs qui vous paraissent absolument « impérieux, de déférer à ma demande, il ne me reste plus qu'à « vous remercier du cordial empressement que vous m'avez « témoigné et à former des vœux pour que M. l'amiral Guérin « vienne promptement mettre un terme au pénible abandon où « me laissera votre départ.

« Agréez..... »

En me faisant les propositions formulées par sa lettre du 30 août, M, le capitaine de vaisseau S*** de M*** fut-il bien sincère? Ne voulut-il pas, tout simplement, me donner, pour atténuer en apparence la rigueur de son refus, un chaleureux, mais stérile témoignage de bon vouloir? Quoi qu'il en soit, et pour les motifs que l'on connaîtra bientôt, je ne tardai guère à m'apercevoir qu'en plus d'une circonstance, ses résolutions étaient inspirées, beaucoup plutôt par les conseils fougueux de la passion, que par les sages avis de la raison et de la prudence. Il ne pouvait en être autrement chez un homme de ce tempérament et de ce caractère.

La *Sibylle* quitta Macao dans les premiers jours de septembre, me laissant isolé et sans appui. J'eus, au moins, la grande satisfaction d'apprendre, par les deux dépêches que M. le comte Walewski adressa, les 10 octobre et 25 décembre, la première à moi-même, l'autre à M. de Bourboulon [1], que le gouvernement impérial approuvait et ratifiait mes démarches.

Voici dans quels termes M. le Ministre des affaires étrangères répondit, le 10 octobre, à ma lettre du 27 juillet :

[1] M. de Bourboulon était encore à Paris lorsqu'il reçut cette dépêche : il devait quitter la France quelques jours plus tard pour rejoindre son poste

« Monsieur le Comte,

. . . . . .

« La nouvelle de la mort de M. Chapdelaine a produit, sur le « gouvernement de l'Empereur, l'impression la plus pénible. « L'exécution de ce malheureux missionnaire par les ordres et « en présence du magistrat de Si-linn-hienn est, en même temps « qu'un acte d'inqualifiable barbarie, une violation flagrante de « notre traité avec la Chine.

« C'est donc un devoir pour le gouvernement de l'Empereur « de réclamer une éclatante satisfaction. Il examine, en ce mo- « ment, vos dernières informations ne faisant que de lui parve- « nir, quelle est la nature de la satisfaction qu'il aura à exiger. Il « importe, en effet, qu'elle soit, en même temps, non seulement « un châtiment de l'acte odieux qui s'est produit, mais encore « un salutaire avertissement donné pour l'avenir aux autorités « chinoises. Dès que le gouvernement de l'Empereur aura arrêté « ses déterminations, j'aurai soin de vous en prévenir. En atten- « dant, j'approuve la résolution que vous avez prise de repré- « senter au vice-roi de Canton qu'une satisfaction nous était « impérieusement due. Vous avez également bien fait de suggé- « rer à M. l'amiral Guérin de réunir à Macao et à Canton les « forces dont il peut disposer. Cette démonstration mettra, je « l'espère, la légation de l'Empereur à même d'attendre, sans « complication nouvelle, les instructions que j'aurai ultérieure- « ment à lui faire parvenir. »

Le ministre des affaires étrangères écrivit, le 25 décembre suivant, à M. de Bourboulon :

« Monsieur,

« Les instructions générales que je vous adresse sous la date « de ce jour, vous font connaître la satisfaction que vous devez « réclamer au cabinet de Péking pour le meurtre du missionnaire « Chapdelaine. Ce sont celles que M. de Courcy a déjà deman- « dées et que le gouvernement de l'Empereur a jugées suffi- « santes..... »

Les graves événements qui éclatèrent à Canton, en octobre 1856, qui interrompirent, pendant plusieurs mois, le cours régulier de nos relations diplomatiques avec la Chine et ne prirent fin qu'en février 1858, l'expédition du Pei-ho [1] qui en fut la suite et la conséquence, ajournèrent, jusqu'au 27 juin de cette même année, la solution de la douloureuse et importante affaire dont je viens d'entretenir si longuement mes lecteurs. Les articles 1 et 2 du traité complémentaire signé à Tien-tsin, par le baron Gros, ambassadeur de l'empereur Napoléon III, et Koueiliang, plénipotentiaire de l'empereur Hien-Foung, sont ainsi conçus :

« Article premier. — Le magistrat de Si-linn-hienn, coupable « du meurtre du missionnaire Auguste Chapdelaine, sera dégradé « et déclaré incapable d'exercer désormais aucun emploi.

« Art. 2. — Une communication officielle adressée à M. le « Ministre de France en Chine lui annoncera l'exécution de cette « mesure, qui sera rendue publiquement et convenablement mo- « tivée dans la *Gazette de Péking*. »

Ce furent donc les conditions fixées par moi-même, en 1856, au commissaire impérial Yé-ming-tching, que la France imposa, deux ans plus tard, à la Chine, pour obtenir la réparation due à son honneur, et que l'on inséra presque textuellement dans le traité de Tien-tsin. J'en fus très heureux et très fier...

Courcy.

[1] Mai 1858.

RÉCEPTIONS D'AMBASSADEURS

A COMPIÈGNE

(XVe-XVIIIe SIÈCLE)

Les cérémonies publiques étaient, au moyen âge et aux siècles derniers, dans une petite ville de province, des distractions plus grandes encore que de nos jours. On voyageait peu, on ne lisait guère davantage ; aussi, tout le monde était-il en rumeur à l'annonce de quelque belle procession, de la représentation d'un mystère ou d'une exécution capitale. Qu'était-ce donc quand la venue d'un souverain ou d'un grand personnage venait rompre la monotonie de la vie ordinaire, ou quand la nouvelle d'un succès militaire ou celle de l'heureuse issue de négociations longtemps poursuivies parvenait par un de ces messagers dont la rapidité nous étonne toujours, quand on pense aux moyens de locomotion et à l'état des routes à ces époques ?

Compiègne était cependant une ville privilégiée à cet égard, car depuis Charles le Chauve elle n'avait cessé d'être une résidence royale, et les souverains y faisaient de fréquents et parfois longs séjours.

Des recherches dans les archives de la ville et dans d'autres dépôts nous ont permis de recueillir un certain nombre de détails intéressants sur les entrées royales, sur les séjours de grands personnages, sur les négociations de traités, sur les cérémonies

qui accompagnaient la proclamation de ces traités [1] et sur d'autres fêtes publiques.

Nous avons pensé que ces renseignements pourraient offrir quelque intérêt pour les membres du Congrès d'Histoire diplomatique de La Haye, et nous avons détaché de nos notes celles qui sont relatives aux séjours et aux passages d'ambassadeurs. Ce n'est pas de la grande histoire, ce ne sont que les petits côtés du récit de faits que nous laissons à d'autres le soin d'étudier, pendant que nous boirons les vins d'honneur, mangerons les confitures, les noisettes et les pâtés de venaison [2], et que nous suivrons les grands personnages dans les rues ou assisterons aux *Te Deum*.

Nous avons dû, pour ne pas dépasser certaines limites, faire un choix dans les notes que nous avons recueillies et que nous espérons plus tard publier *in extenso ;* aussi nous bornerons-nous présenter ce qui concerne les réceptions faites aux ambassadeurs étrangers qui n'ont fait que traverser Compiègne et à ceux qui, venus dans notre ville pour y négocier quelque traité, ont été appelés à y faire un plus long séjour.

1480

L'entrée dont nous avons le récit le plus ancien et aussi le plus complet est celle d'un « cardinal de Rome, neveu et légat de notre Saint Père le Pape », qui revenait de Péronne, accompagné de plusieurs clercs et évêques et de cent ou cent vingt chevaux.

Ce cardinal, neveu de Sixte IV, et qui devait, lui aussi, porter la tiare, était Julien de la Rovère, élevé au trône pontifical en 1503, sous le nom de Jules II.

Voici en quels termes le registre des délibérations rapporte son entrée :

[1] Nous avons publié quelques-uns de ces derniers documents dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (t. VII, 1880), sous ce titre : *Cérémonies faites à Compiègne pour la célébration de traités de paix* (1544-1698).

[2] Voir : *L'alimentation à Compiègne. Les pâtissiers à Compiègne*, par A. Bazin. Compiègne, 1897 (publication de la Société historique de Compiègne).

Au devant duquel les officiers du Roy, gens de la justice, les officiers et gouverneurs de la ville[1] et plusieurs bourgeois allèrent à cheval en nombre de LX à L chevaulx, jusques à Margny où il estoit descendu, ainsi que lui fut fait la révérence par la bouche de Me Jehan Thibault, conseiller de la ville dont ledit légat fut fort content et fist bonne responce.

Aussi vindrent au-devant de lui, jusques au dehors de la porte du Pent, les cordeliers et jacobins non revestuz; les religieux et abbé de Saint-Cornille et les prebtres séculiers tous revestus en chappes, jusques au tappecul de la porte du Pont, où ilz le reçurent et firent la révérence et baisèrent la croix. Et d'illec au long de la rue du Pont qui estoit tendue de costé et d'autre jusques à la pantière[2] de l'église de Saint-Cornille qui aussi estoit tendue où, illec, il descendit de dessus sa mule; lui fut osté son chapeau rouge et vestu une grant chappe d'escarlate rouge et habit de cardinal. Et, en cest estat, s'en entra à l'église où il fist son oraison et fist la bénédiction. Et, après, s'en alla et fut mené par le cloistre emmy la court de l'abayye en l'ostel abbacial où il fut logé. A Saint-Pierre[3] fut logé l'évesque de .....[4].

Et, assez tost après, les gouverneurs de la ville, avecques le lieutenant de Monseigneur le bailly[5], ledit Maistre Jehan Thibault[6] et aultres vers ledit légat, le bien venant, et lui présentèrent ung muy de vin vielz qui a cousté X lt.; item deux muis d'avainne de XLVIII s.; item XII torches pesans chacune livre et demie de VIII s., la pièce et VI flambeaux pesans deux livres de cire, et pour le tout, IIII l. XII s. Et soit noté que audit légat ne fut porté la paelle ou ciel devant lui parce qu'il arriva plus tost que on n'avoit dit et fut l'on si hasté de aller au devant de lui que il fut obmis[7].

On voit par d'autres pièces qu'on avait eu — ce qui n'était sans doute pas inutile — le soin d'enlever les boues des rues sur le passage du légat.

[1] Ce terme de gouverneurs ou gouverneurs attournés reviendra souvent, il désigne les trois membres qui composaient l'administration municipale. Le gouverneur militaire, nommé par le Roi, prenait le titre de capitaine.

[2] La pantière était l'enceinte de l'abbaye de Saint-Corneille.

[3] Prieuré curial dépendant de l'abbaye de Saint-Corneille.

[4] En blanc.

[5] Le bailli de Senlis.

[6] Député de la ville de Compiègne aux États-Généraux de Tours en 1469.

[7] Archives de Compiègne. BB. 6, f° 114.

1516

Au mois de juillet 1516 passa par Compiègne Mgr de Ravenstein, Philippe de Clèves, accompagné des autres ambassadeurs de Flandre. La ville lui fit de larges présents de vin et lui présenta une feuillette de vin de Beaune et douze lots de vin blanc. Mme de Ravenstein eut pour sa part une demi-queue de vin de Beaune.

A son retour de la cour, M. de Ravenstein fut encore honoré de seize lots de vin [1].

1529

Le vendredi 21 juin 1529, François Ier, qui était arrivé le mardi précédent, quitta Compiègne avec plusieurs princes, seigneurs et dames, et « Monsieur le duc de Suffort (Suffolck), en ambassade de Engleterre, pour aller à Noyon, Han et Saint-Quentin, convoyer et conduire Madame la Régente à bel et noble train, qui a entrepris d'aller à Cambrai, où Madame Marguerite de Flandres se doit trouver pour traiter la paix, comme on dit [2] ».

1539

Après la paix signée avec François Ier, Charles-Quint, allant d'Espagne en Flandre, fit demander au roi de passer par la France et lui envoya à Compiègne dans ce but un ambassadeur, Adrien de Croy, comte du Rœulx, gouverneur et capitaine général de l'Artois.

René Macé, dans son poème sur le voyage de Charles-Quint, nnonce en ces termes cette mission :

> Et a durer de ce faict la mémoire
> Ahannera ; le monde eu est heureux.
> Mesmes à bon jour vint le comte du Roeulx

[1] Ces mentions étant seulement relevées dans les comptes triennaux, il n'est pas possible de fixer la date exacte du passage des ambassadeurs.

[2] Archives de Compiègne, BB, 18, f. ij.

En asseurer le Roy dedans Compienne :
Le Roy en veit la maladie sienne
S'en affoiblir : un message plaisant,
Cogna je là, est moult de bien faisant[1].

1552

En décembre de cette année, Henri II, qui se trouvait à Compiègne, y reçut l'ambassadeur de Sienne, Claudio Tolomei. — Nous n'avons aucun renseignement local à ajouter sur cette cérémonie à ceux que le baron de Ruble a donnés dans son édition de Montluc.

Le discours de Tolomei, prononcé en italien, fut imprimé immédiatement à Paris, chez C. Estienne. Il en existe des traductions françaises et latines contemporaines[2].

1554

C'est encore cette année l'entrée d'un légat du Pape que nous avons à enregistrer, et avant son arrivée, le 5 mars 1553 (1554 n. s.), une assemblée se tient à l'Hôtel de Ville pour en régler le cérémonial. Présidée par le lieutenant du bailli de Senlis, elle se compose des procureur et avocat du roi, des trois gouverneurs, de D. Pierre le Moyne, religieux, de plusieurs avocats, de Giles Gambier, élu, etc.

Est conclud que les gens d'église iront au devant de Monseigneur le Légat et dudit sieur de Grez jusques à la porte et les officiers du Roy et autres gens d'apparence iront pareillement au devant de luy jusques à quelque quart de lieue et luy fera la harangue, Me Pierre Lagnier[3], tant à la réception que à la présentation de ce qu'on luy vouldra porter, qui sera de deux quarts d'ypocras blanc de clar et

[1] *Voyage de Charles-Quint par la France,* poème historique de René Macé, publié par Gaston Raynaud. Paris, A. Picard, 1879.

[2] Voir notre Bibliographie compiégnoise, nos 52 et 52 *bis*.

[3] Pierre Lagnier, avocat à Compiègne, était, en sa qualité d'érudit, naturellement désigné pour porter la parole au nom de sa ville natale. Après avoir étudié le droit à l'Université de Toulouse, il avait publié un recueil de sentences tirées de Cicéron, plusieurs fois réimprimé de 1541 à 1552. (Voir notice sur Pierre Lagnier, par C. Méresse, *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* t. II, p. 97, 1875.)

autres vins en potz et en pièce, de dragée en quatre boettes et si sera faicte une XII° de torches, soit jour ou non pour porter derrière luy, sauf à augmenter ou diminuer selon ce que l'on en sera adverty [1].

1556

Les libéralités faites par la ville aux ambassadeurs et autres illustres personnages qui traversaient Compiègne n'étaient, il faut l'avouer, pas toujours faites de son plein gré, et, après avoir enregistré dans son compte les 35 livres 9 sols 6 deniers tournois dépensés pour la réception faite au comte de Lalain, ambassadeur de l'Empereur auprès du Roi, lors de son passage au mois de mars 1555 (1556 n. s.), et de sa revenue en avril suivant, le receveur a soin d'ajouter que ce « don et présent a été fait suivant les lettres du Roi [2] ».

1597

Le 24 juin 1597, le registre des délibérations du corps de ville mentionne en ces termes la réception de frère Bonaventure Calatagirone, Sicilien :

Ce jourd'huy est arrivé ung cordellier italien, général de tout l'ordre, ambassadeur du Pape, qui s'en allait trouver le Roy à Paris pour traicter de la paix avec l'espagnol.

Dieu nous donne la grace de l'obtenir de noz jours.

La ville l'ayant salué en corps où estoit M. de Briges, chevalier du Saint-Siège de Rome [3], maître Jehan Coffin [4], advocat de la ville, les gouverneurs lui ont présenté six bouteilles de vin d'Orléans prises à Saint-Martin.

Six bouteilles de vin, prises chez un tavernier, c'était peu.

1597

Le dernier des légats dont nous trouvons la réception est Alexandre de Médicis, qui fut élevé à la papauté le 1er avril

[1] Archives de Compiègne. BB. 22, f° 34.
[2] Archives de Compiègne. CC. 43, f° 307.
[3] Archives de Compiègne. BB. 24, f° 1. Voir *Mémoires de Bellièvre*, p. 413.
[4] Lieutenant du capitaine de Compiègne.

1605, sous le nom de Léon XI, et mourut le 27 du même mois.

Voici, d'après les registres des délibérations, le récit de son entrée à Compiègne :

Le lundi XXe jour d'octobre V^e^ III^xx^ XVII, sur les dix heures du matin est arrivé en ceste ville de Compiègne par la porte de Pierrefons et logé en la maison Mre Jehan Seroulx, advocat du Roy[1] le Révérendissime et Illustrissime prince M. le cardinal de Florence [en blanc] de Médicis, légat en France de notre Saint père le Pape, auquel ont esté faits les honneurs par Messieurs du Clergé en habits sacerdotaux et l'ont esté recevoir près le Moslin de Sainte-Perrinne aux Sablons ; et Messieurs de la Justice et gouverneurs de ville et plusieurs habitans à la porte de Pierrefons, où il se seroist arresté estant dans sa litière pour entendre la harangue qui lui a esté faite en latin par M. Jacques Loisel[2], et luy de sa part, auroit donné response sur tous les pointz de ladite harangue et aussy en latin. Et par icelle, usa de ces mots, entre autres choses : *Gaudete et sperate pro pace ;* louant grandement les habitans de la ville de ce qu'ils avoient toujours esté bons catholicques et de l'église romaine, sans eulx retirer de l'obéissance du Roy, et seroit allé à l'église Saint-Cornille, où fut chanté le *Te Deum ;* et d'icelle à l'église Saint-Jacques[3] qu'il trouva fort belle. Et, estant à son disué, lui fusent présentées [en blanc] douzaines de bouteilles de vin de la Croix d'Or[4] et plusieurs fruitz. Et partit ledit jour pour s'en aller à Saint-Quentin, conduict par M. de Palloiseau[5] et sa compagnie[6].

1598

La discussion des conditions du traité de Vervins, qui mit fin à la guerre entre la France et l'Espagne et ses alliés, devait d'abord avoir lieu à Compiègne.

Les officiers de la maison de Henri IV étaient venus dans cette

[1] La famille de Seroux, encore représentée à Compiègne, a fourni de nombreux membres au corps municipal, ainsi qu'un major de la ville. Leurs maisons ont servi, à de fréquentes reprises, à loger de grands personnages de passage à Compiègne.

[2] Jacques Loisel, seigneur des Granges, lieutenant du bailli de Senlis à Compiègne.

[3] Principale église paroissiale de la ville.

[4] Hôtellerie fort renommée, dans laquelle descendit Louis XI et qui n'a été démolie que vers 1860.

[5] Claude de Harville, marquis de Palaiseau, capitaine de cinquante hommes d'armes, capitaine de Compiègne et gouverneur de Calais.

[6] Archives de Compiègne, BB. 24, f° 1g.

ville afin de s'entendre avec les gouverneurs attournés et les diverses autorités au sujet des mesures à prendre pour loger les ambassadeurs et leur suite. Mais ces projets ne tardèrent pas à être modifiés, et c'est à Paris qu'eurent lieu définitivement les conférences et la signature de la paix.

Les archives de Compiègne renferment une volumineuse correspondance échangée à ce sujet et que nous nous contenterons de signaler.

1624

Cette année, les États-Généraux de Hollande envoyèrent des ambassadeurs extraordinaires pour demander des secours au roi Louis XIII contre la maison d'Autriche.

Deux envoyés dont les noms ne nous sont pas connus, furent reçus à Compiègne, et le 10 juin 1624 fut signé un traité qui porte le nom de traité de Compiègne, et par lequel le Roi accorda aux Hautes-Puissances, pour les années 1624, 1625 et 1626, des subsides qui formaient un ensemble de trois millions deux cent mille livres[1].

1625

Après le mariage d'Henriette-Marie de France avec Charles Ier, célébré par procuration à Notre-Dame de Paris par le duc de Buckingham, la Cour vint à Compiègne accompagner la malheureuse princesse qui allait s'embarquer à Boulogne.

Un état détaillé nous fait connaître les logements qui furent assignés aux ambassadeurs d'Angleterre et à leur suite, et Laporte, dans ses Mémoires, nous a donné un récit complet de l'entrée de la reine d'Angleterre à Compiègne.

Ajoutons-y ce détail emprunté à un journal attribué à Robert Arnault d'Andilly :

Le 4 juin 1624. « M. le mylord des Hayes, comte de Carlisle, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre touchant le mariage, était arrivé à Compiègne fort accompagné et y avait eu audience

[1] Vatout, *Souvenirs historiques des résidences royales. Château de Compiègne*, p. 325, et en appendice, p. 575, le texte du traité.

le lendemain, où il mit le genou en terre devant Madame, mais non devant les reines. »

1635

Le séjour des ambassadeurs de Suède auprès de Louis XIII, à Compiègne, qui eut pour résultat la signature du traité d'alliance dit traité de Compiègne, est un de ceux sur lesquels nous possédons les renseignements les plus étendus.

Les négociateurs étaient, pour la France, Richelieu, Charnacé, Bouthillier, Servien et le père Joseph, et pour la Suède, Oxenstierna et Grotius, alors ambassadeur de Suède à Paris.

Le récit détaillé que j'ai donné, il y a une vingtaine d'années, des faits qui ont précédé la signature de ce traité, me semble inutile à reproduire, et je me borne à y renvoyer[1].

1764

Nous aurions aimé à terminer ces notes par le récit de la réception des ambassadeurs de la République de Gênes, venus signer à Compiègne, le 7 août 1764, un premier traité négociant la cession à la France de l'île de Corse, cession qui ne devint définitive que par le traité de Versailles du 14 mai 1768 ; mais, à cette époque, le corps municipal avait perdu son importance ; il n'y avait plus de gouverneurs attournés élus par l'assemblée des habitants, un maire ayant acheté son office les remplaçait, aussi n'eut-il plus à venir saluer les envoyés de la puissante République. Ceux-ci, conduits directement au Palais, discutèrent avec le duc de Choiseul, dans le cabinet de Louis XV, les stipulations relatives à l'occupation des principaux points de l'île par les troupes françaises[2].

Comte de Marsy.

[1] *La vérité sur les Arnault*, par Varin, t. I, p. 245.

[2] *Oxenstierna et Richelieu à Compiègne* (*traité de 1635*). Paris, K. Nilsson, 1878, in-8. (Extrait de *la Picardie*.)

M. LÉON SAY

AMBASSADEUR A LONDRES[1]

(Mai 1883).

La chute du ministère Waddington ne laissa pas à M. Léon Say des loisirs de longue durée. La confiance de ses collègues du Sénat le porta en effet, peu après, au poste de président de la commission des finances. En même temps, il donnait au *Journal des Débats* une série d'articles où il réfutait les errements de l'école protectionniste en matière de tarifs de chemins de fer.

Mais bientôt, un but plus haut allait être proposé à son activité. Depuis 1877 les négociations ouvertes entre la France et l'Angleterre, au sujet du renouvellement du traité de commerce de 1860, avaient été suspendues. A plusieurs reprises, lord Beaconsfield, chef du ministère, avait pressé le gouvernement de la République de les reprendre. Mais l'incertitude où l'on se trouvait à Paris sur l'issue de la discussion du tarif général des douanes, présenté au Parlement, n'avait pas permis de déférer aux vœux de l'homme d'État anglais. On s'était borné à proroger le régime existant pour une période qui devait prendre fin six mois après l'établissement définitif de ce tarif. En avril 1880, l'examen des Chambres était assez avancé pour laisser prévoir que cette échéance était relativement proche. Il y avait donc urgence à renouer les pourparlers avec l'Angleterre ; de plus, la Chambre des députés semblait d'accord avec le ministère pour donner la préférence au système des traités de commerce.

[1] Ces trop courtes pages sont extraites d'un volume intitulé : *Léon Say, sa vie, ses œuvres,* que l'auteur, M. Georges Michel, a bien voulu nous communiquer en bonnes feuilles.

C'est alors que M. de Freycinet fit appel au dévouement de M. Léon Say, et lui proposa l'ambassade de Londres. M. Léon Say, qui était à la veille de partir pour l'Espagne, écrivit à M. de Freycinet la lettre suivante :

« Je me mets, comme vous me l'avez demandé, à votre disposition pour l'ambassade de Londres si vous croyez que je puisse utilement négocier le traité de commerce dont la conclusion a tant d'importance pour l'avenir économique de notre pays.

« J'aurais préféré être chargé d'une mission, qui, comme celle de Cobden à Paris en 1860, aurait été spéciale et aurait forcément pris fin avec la signature du traité ; mais vous avez jugé que dans les circonstances actuelles le négociateur manquerait d'autorité s'il n'était pas revêtu de la dignité d'ambassadeur. Je désire qu'il ne puisse pas m'être fait de reproche, si, comme j'en ai pris la résolution à l'avance, je demande à reprendre mon siège au Sénat et à résigner mes fonctions d'ambassadeur aussitôt après la signature ou la ratification du traité de commerce. Je crois qu'il est nécessaire que je prenne ce parti à l'avance, pour éviter qu'on ne prête à cette détermination d'autres causes que celles qu'elle doit avoir.

« Je sais bien qu'on ne nomme pas d'ambassadeurs pour toujours, mais je ne pourrai pas laisser ignorer à mes collègues du Sénat et à mes amis de Seine-et-Oise que c'est bien comme cela pourtant que je comprends ma mission. Je tiens beaucoup à ne pas abandonner la situation que j'occupe au Sénat et dans mon département : pour moi, les fonctions de sénateur priment toutes les autres. Je serai très heureux, mon cher ministre et ami, de reprendre avec vous une collaboration qui m'a été si agréable pendant deux ans. »

Avant d'accepter définitivement le poste qu'on lui offrait, M. Léon Say écrivit à l'amiral Pothuau, qui avait demandé à être relevé de ses fonctions d'ambassadeur à Londres, pour le tenir au courant de la situation et lui dire dans quelles conditions il acceptait sa succession. L'amiral Pothuau fut très touché de cette courtoise démarche.

Comme on le voit, M. Léon Say ne se souciait pas du titre d'ambassadeur ; dans les hautes fonctions qu'on lui offrait il ne voyait que l'occasion de défendre les intérêts économiques du pays. Éviter à notre industrie la perturbation qu'aurait certainement amenée la rupture des relations commerciales avec l'Angleterre, soutenir nos intérêts sans éveiller de susceptibilités jalouses, sans sacrifier les principes de la liberté commerciale dans laquelle M. Say voyait la condition de notre progrès économique, telle était la tâche difficile qui s'imposait au nouvel ambassadeur. Elle le séduisait d'autant plus, que son heureux accomplissement pourrait faire une impression favorable sur le Sénat, dont l'intransigeance protectionniste était à redouter, quand la question douanière y viendrait en délibération.

Le 6 mai 1883, il prit possession des services de l'ambassade, et se mit aussitôt en relations avec les membres du Cabinet anglais : M. Gladstone, lord Granville, et Sir Ch. Dilke, sous-secrétaire d'État au *Foreign Office*. Il leur proposa de discuter sur les bases d'un plan bien défini dont voici les trois points essentiels.

En échange des avantages que l'Angleterre trouverait dans la conclusion d'un traité nouveau sur le type de celui de 1860, notre représentant voulait obtenir : 1° qu'elle réduisît notablement les droits de douane sur les vins français ; 2° qu'elle laissât en dehors du tarif conventionnel les bestiaux et les produits agricoles ; 3° qu'elle remédiât aux abus des déclarations frauduleuses par la conversion des droits *ad valorem* en droits spécifiques.

Le premier point était, comme le disait M. Léon Say dans une de ses notes à M de Freycinet, « la clef de tout renouvellement de traité ». Il s'agissait d'ouvrir à nos vins de faible valeur le marché de l'Angleterre, où ils n'avaient pu encore pénétrer ; l'intérêt était considérable pour les viticulteurs français. Les chances de succès étaient incertaines ; et, dans sa correspondance diplomatique, M. Léon Say les appréciait avec sa perspicacité habituelle. Sans doute, l'Angleterre avait lieu de nous ménager,

à cause de la question d'Orient; sans doute aussi, les réclamations possibles des brasseurs, qui appartenaient en général à des associations torystes, n'auraient que peu d'effet sur le nouveau ministère libéral; mais, d'autre part, M. Gladstone, ainsi qu'il le reconnaissait devant M. Say, appartenait à « une école économique peu favorable aux traités, à une école qui croit que les droits de douane nuisent plus aux pays qui importent les marchandises grevées de droits qu'à ceux qui les exportent ». Les libéraux avaient aussi promis, dans leurs manifestes électoraux, l'équilibre budgétaire compromis par leurs adversaires, et la réduction des droits était de nature à faire une brèche dans les recettes. Enfin, les droits qui frappaient les vins étrangers en Angleterre n'étaient guère que des droits fiscaux, destinés à garantir la perception des taxes intérieures sur les boissons.

M. Léon Say se mit à l'œuvre pour résoudre toutes ces difficultés. Il proposait aux ministres anglais d'établir à la frontière britannique le système qui fonctionnait en France, c'est-à-dire un droit très faible sur les vins à bon marché, puis un droit complémentaire qui augmentait avec le degré de force alcoolique. Tour à tour il s'adressait à M. Gladstone, qui ripostait en demandant des compensations pour le commerce anglais, et à Sir Ch. Dilke. M. Léon Say ne pouvait espérer vaincre d'emblée toutes les objections; il sut du moins habilement profiter des assurances que le Cabinet anglais donnait de son esprit conciliant pour lui faire reconnaître officiellement, comme principe de discussion du prochain traité, le plan qu'il lui avait présenté. Dès le 28 mai, il indiquait à M. de Freycinet que l'on pourrait poser des préliminaires dans le sens que nous venons d'indiquer. Le ministère anglais hésitait encore, discutant les termes qui lui étaient soumis, proposant une rédaction nouvelle. Enfin, après une active correspondance télégraphique avec le quai d'Orsay, M. Léon Say eut le plaisir d'échanger avec lord Granville, au nom de leurs gouvernements respectifs, des lettres qui consacraient les points de vue qu'il s'était attaché à faire prendre en considération.

Un mois avait suffi à notre ambassadeur pour obtenir ce résultat, qui lui faisait grand honneur. Peut-être n'a-t-on pas, lors de l'interpellation protectionniste de M. Pouyer-Quertier au Sénat (le 15 juin 1880), apprécié assez haut les services qu'il avait rendus dans la circonstance. Son mérite d'avoir réussi dans cette tâche ardue était d'autant plus grand que ses successeurs allaient, dans l'avenir, en éprouver la difficulté [1].

Dans une lettre adressée de Londres à Gambetta (5 juin 1880), M. Léon Say a résumé en ces termes les résultats de sa mission : « Je vais revenir à Paris dans deux jours après une mission bien écourtée. Elle n'a pas été cependant sans produire ses fruits. Le cabinet Gladstone, après beaucoup d'hésitations, consent à accepter *des bases* pour un traité de commerce à négocier ultérieurement, et ces bases sont bonnes, puisqu'elles contiennent le principe de l'abaissement du droit sur les vins, et du renouvellement du traité dans le sens d'un *statu quo*, amélioré dans une pensée libérale. J'aurais beaucoup voulu, avant de partir d'ici, avoir reçu de mon gouvernement l'autorisation d'échanger une note écrite à ce sujet ; mais on ne me répond pas, et je crois qu'on laisse échapper une bonne occasion. Je crois que notre politique vis-à-vis du Sénat est de rapporter le plus tôt possible d'Angleterre non pas un traité, mais une déclaration que le traité est possible. Cela fera tomber du coup l'intrigue de ceux des protectionnistes qui voudraient faire croire qu'on ne fera pas de traité du tout.

« C'est cela qui m'a donné l'idée d'un protocole à quatre points, qui servirait de base lorsqu'on croirait opportun de le négocier : 1° Principe de l'abaissement du droit des vins en Angleterre ; 2° Maintien, en dehors du traité, des matières agricoles ; 3° Étude des meilleurs moyens à employer contre la fraude dans les déclarations (question de la conversion des droits *ad valorem* en droits spécifiques) ; 4° Renouvellement de la base du *statu quo* amélioré dans un sens libéral. C'est aussi peu de chose que l'on

[1] Les négociations durent être rompues au printemps de 1882.

veut, et en même temps c'est une porte ouverte pour tout entreprendre et, par conséquent, pour tout finir... »

Dans les premiers jours de juin, M. Léon Say quitta l'ambassade pour venir prendre possession de la présidence du Sénat, à laquelle il venait d'être appelé par le suffrage de ses collègues. Depuis longtemps déjà, M. Martel avait manifesté l'intention d'abandonner le fauteuil présidentiel pour raison de santé. Malgré les instances du Sénat, qui refusa sa démission, il la réitéra irrévocablement le 20 mai, et l'élection de son successeur fut fixée au mardi suivant. Cédant aux sollicitations de ses amis, M. Léon Say était venu de Londres à Paris et s'était mis à leur disposition. Une réunion des gauches eut lieu le 25 ; le centre gauche le soutenait, tandis que la gauche républicaine présentait M. Le Royer. M. Say, ayant obtenu plus de voix, resta seul candidat des gauches. Malgré l'opposition des fractions hostiles, qui prétendaient que l'Angleterre serait froissée de son départ, M. Léon Say fut nommé par 147 voix. Son ambassade avait duré quelques semaines.

GEORGES MICHEL.

MARIE DE MÉDICIS

JUGÉE PAR LES AMBASSADEURS FLORENTINS

L'histoire a beaucoup mis à contribution dans ces derniers temps les correspondances diplomatiques pour rechercher ce qui se passait dans les cours et les gouvernements, à une époque où la presse périodique ne tenait pas au courant heure par heure des moindres gestes des petits et grands personnages. Evidemment, les ambassadeurs étaient autrefois, par leur situation, au fait de tout. Ils avaient des qualités d'observation particulières, provenant de leur éducation et de leurs traditions; et il est rare que leurs dépêches dénotent des gens médiocres. La sagacité des Vénitiens est, sous ce rapport, hors de pair : dans tous les pays, les historiens ont fait appel à leur témoignage. En Italie, en Angleterre, en Espagne, en France, on ne compte plus les grandes publications qui ont mis à profit les *relazioni* ou les *dispacci*. Moindre était la réputation des diplomates florentins; cependant, au XVIe siècle, ils n'avaient pas été pour rien à l'école des Médicis; et M. Abel Desjardins a pu tirer de leurs papiers cinq ou six gros volumes, qui ne sont pas des moins intéressants de la grande collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*. Après lui, un professeur à la Faculté des lettres de Paris, enlevé très jeune encore à un enseignement et à des travaux plus d'une fois interrompus par la maladie[1], avait entrepris de raconter l'histoire de la minorité et des premières années du règne de Louis XIII à l'aide des correspondances de l'*Archivio Mediceo*,

[1] Né à Rennes en 1858, M. Berthold Zeller est mort à Paris, le 3 avril 1899.

qu'il avait dépouillées avec soin, en y prenant de nombreux extraits.

Il en est sorti, en vingt ans, cinq volumes, auxquels l'Académie française a décerné plusieurs de ses hautes récompenses [1]. On ne saurait dire que ce soit de la grande histoire. L'auteur abuse un peu des infiniment petits; il ne rapproche pas assez les renseignements, — curieux assurément, mais qu'il a puisés à une source unique, — des témoignages des écrivains français, soit contemporains, soit postérieurs, dont l'autorité n'est pas moindre et qui ont de plus le grand mérite de juger des choses françaises en français. En un mot, il professe une trop aveugle confiance dans les ambassadeurs florentins qui ont résidé successivement à Paris. Marie de Médicis, très attachée à sa patrie et qui n'était devenue qu'à moitié Bourbon, ne semble pas avoir eu de secrets pour eux; et la faveur insigne de l'Italien Concini et de sa femme acheva de leur donner, à la cour, petites et grandes entrées. De là, des révélations très précises, dont quelques-unes fort importantes, sur les mobiles cachés de la politique de la régente. De là aussi, une foule d'anecdotes sans portée, de propos d'antichambre, qui enlèvent à l'histoire sa gravité, et à l'historien l'unité de son œuvre. M. Zeller juge la veuve de Henri IV d'après la tradition ordinaire, — qui est la bonne, — comme une femme légère, inconsidérée, amie des expédients et dont l'influence fut souvent néfaste; mais, en même temps, il la peint quelquefois d'après les impressions bienveillantes et intéressées des Florentins, et il lui attribue des qualités qu'elle n'avait pas toujours. Par contre, il a le mérite de bien faire entendre les événements et d'expliquer leur suite naturelle. Son récit étant toujours très circonstancié et disposé en quelque sorte au jour le jour, nous voyons se dérouler lentement des faits qui, de loin, nous semblaient s'être passés tout d'un coup. C'est une surprise de curiosité, à laquelle les amateurs du détail seront sensibles.

[1] *Henri IV et Marie de Médicis*, 1877; *Marie de Médicis et Sully*, 1892; *Marie de Médicis et Villeroy*, 1897; *Marie de Médicis, chef du conseil*, 1898; *Marie de Médicis, Louis XIII, Richelieu ministre*, 1899, in-8°.

I

Aussitôt après la mort si inopinée de Henri IV, le gouvernement nouveau s'établit de la façon la plus facile, sans hésitation et sans résistance. Il semble que d'Épernon avait tout prévu : il était dans le carrosse royal, vers quatre heures, le 14 mai 1610, au moment de l'événement : à cinq heures, il parcourait Paris, l'épée à la main, annonçant la régence au Parlement, plaçant et inspectant les postes. Il est vrai que le roi, à la veille de la grande campagne qu'il allait entreprendre, avait manifesté son intention formelle de laisser le pouvoir à sa femme; et le couronnement solennel à Saint-Denis, auquel la reine avait tant tenu, en était le prélude. De plus, les deux princes du sang, dont on aurait pu redouter l'opposition, étaient absents; l'un, le prince de Condé, s'était enfui en Belgique avec sa femme, pour la soustraire aux galanteries de Henri IV; l'autre, le comte de Soissons, s'était retiré dans ses terres, froissé par une question d'étiquette. Du reste, tous les serviteurs du feu roi demeurèrent en place, et il n'y eut rien de changé en apparence. L'élévation de Concini à la toute-puissance était si invraisemblable, que personne ne la redoutait. Le lendemain même de l'assassinat de Ravaillac, lors du lit de justice tenu par le jeune Louis XIII, Concini, sans respect pour la cour, s'étant ingéré de placer un mot : « Ce n'est pas à vous de parler ici », lui dit rudement le premier président de Harlay; il est temps de faire descendre la reine. L'Italien reçut l'avanie sans perdre contenance, sachant bien que c'était seulement par les basses intrigues qu'il pouvait asseoir sa fortune. Quelques jours plus tard, il s'établissait avec sa femme en plein Louvre, obsédant la reine de ses convoitises sans frein. L'abbaye de Marmoutiers étant devenue vacante par suite de la mort de l'archevêque de Rouen, frère naturel du feu roi, Leonora la fit donner par la reine à son propre frère, qui n'avait fait jusqu'alors d'autre apprentissage que celui de l'état de menuisier. « C'était un grand personnage, dit l'Estoile, lequel apprenant à lire depuis

quatre ans, n'y pouvait encore mordre. » Bientôt, on fut surpris de voir la régente prendre Mme Concini comme dame de compagnie officielle, et se faire accompagner par elle dans les promenades qu'elle faisait en carrosse, avec Mmes de Soissons, de Guise, de Conti, de Montpensier. Un jour, elle l'emmena ainsi au château d'Ivry, à une collation que lui offrait la reine divorcée, Marguerite de Valois. Concini poussait sa femme, jusqu'à lui faire des scènes tragi-comiques, pour qu'elle utilisât à son profit l'ascendant assez étrange qu'elle avait sur Marie de Médicis. Lui-même, avec des airs de faquin, se préparait à de plus grands rôles, et s'offrait comme protecteur à ceux qui pouvaient avoir besoin de ses services. C'est ainsi qu'il commença par soutenir Sully, quand il vit que l'influence du surintendant était trop menacée.

On se figure généralement que la disgrâce de Sully suivit presque immédiatement la mort du maître bien-aimé, auquel il était attaché par tant de mutuels services. Au contraire, on affecta de le regarder comme indispensable, tant on redoutait sa popularité. La régente lui fit publiquement le meilleur visage; elle le déclara tout haut « un utile et bon serviteur ». Le conseil resta composé de tous les anciens amis de la couronne, Villeroy, Jeannin, Châteauneuf, Poincarré, le cardinal de Joyeuse et le cardinal du Perron, les princes, les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers. Sully, le chancelier, les maréchaux de Brissac et de la Châtre. Les conflits ne commencèrent que lors des premières prodigalités par lesquelles la régente voulut apaiser le mécontentement des princes du sang. Le surintendant ayant été accusé, selon l'euphémisme italien, « d'être trop ami des biens de Sa Majesté », la reine défendit au trésorier de l'épargne de déposer à la Bastille les fonds libres, prétendant en disposer elle-même. Sully protesta, et devant cette atteinte à son autorité offrit sa démission. Le duc de Guise intervint bruyamment et imposa un compromis; mais le duc de Bouillon ayant été appelé au Conseil des finances, c'était indiquer clairement qu'on voulait contre-balancer l'influence du surintendant par

celle de son plus implacable ennemi. Il y eut ainsi neuf ou dix mois d'hésitation, d'intrigues, de brouilles et de raccommodements; enfin Sully, se voyant abandonné par Villeroy, par Concini, aux prises avec la maison de Bourbon dont il avait voulu arrêter les dilapidations, résolut d'aller au-devant d'un renvoi, et signifia à la reine que, « vu sa très grande libéralité et la multiplication des demandes qui se produisaient de toutes parts, il préférait renoncer à sa charge ». Marie de Médicis, déconcertée par cette décision subite, feignit de vouloir redonner au surintendant tous ses pouvoirs. Mais Sully répondit par un écrit envoyé au chancelier, dans lequel « il requérait instamment que deux millions d'écus d'or, qui se trouvaient encore à la Bastille et qui formaient le restant de l'épargne amassée par l'industrie du feu roi et la sienne, fussent laissés intacts jusqu'à la majorité du roi », et s'étant adressé en même temps au premier président, il exigea qu'en tout état de cause, sa demande fut couchée sur les registres de la cour. Cette manifestation impliquait un blâme évident pour l'administration passée de la régente et une défiance pour l'avenir. Ce fut le signal de la rupture définitive, qu'on avait fini par souhaiter des deux parts.

Ainsi Sully tomba sur une question de finances, comme nous dirions aujourd'hui; ce qui en France ne soulève jamais bien vivement les sympathies populaires. Mais, en réalité, le dissentiment était tout autant politique. Marie de Médicis n'avait pas moins répudié les grandes vues nationales de Henri IV que ses sages économies. Elle était redevenue tout Espagnole, ou plutôt elle n'avait jamais cessé de l'être. Et, par une singulière interversion des partis, c'étaient les catholiques : Guise, Mayenne, Nevers, qui soutenaient les idées françaises, personnifiées dans un huguenot non converti, tandis que les princes du sang protestants donnaient la main aux intrigants italiens et aux représentants officiels de la maison d'Autriche. Aussi, quand Sully voulut, le 2 février 1611, prendre congé de la reine au Louvre, la régente, trouvant l'entrevue embarrassante, aima mieux s'en dispenser; et le surintendant se retira avec plus de noblesse et

de dignité que ne l'a reconnu Richelieu, dans ses *Mémoires*. Avec lui disparaissait le dernier frein qui pût s'opposer aux dangereuses fantaisies. Au fond, Marie de Médicis, peu soucieuse de suivre l'exemple de la grande reine dont elle portait le nom sans en avoir le génie, n'avait aucune des aptitudes politiques et des qualités de gouvernement de la mère des derniers Valois. Au lieu d'affaiblir tour à tour ses adversaires par un système de balancule, elle ne connaissait d'autre habileté que de ruiner le trésor royal, en distribuant des places et de l'argent aux représentants des deux partis. Une fois l'épargne dilapidée, elle n'eut plus d'influence à exercer sur personne; elle devint l'instrument presque inconscient d'un ambitieux brouillon dont on a vu les modestes débuts et qui devait l'entraîner dans sa chute.

Un autre point par lequel la mère de Louis XIII diffère essentiellement de Catherine de Médicis, c'est qu'elle n'aima ni son mari, ni ses enfants. La seconde Florentine avait plus de vanité que d'ambition, et elle ne paraît pas avoir été douée d'un cœur facile à émouvoir. M. Zeller passe légèrement sur l'accusation de complicité dans le meurtre de Henri IV, récemment remise en lumière, tout en observant qu'elle agit sur le Parlement pour l'empêcher de comprendre même indirectement les Jésuites dans la condamnation de la doctrine du régicide.

Mais il y a de menues indications plus significatives. Aussitôt la triste nouvelle connue, le Grand-Duc envoya en hâte le secrétaire Cioli pour présenter ses doléances à la reine. Celle-ci, dès la première audience, se met à raconter sans émotion toutes les particularités de l'événement, ce qu'elle faisait la veille, où elle apprit la catastrophe, comment d'Épernon sauva tout par sa présence d'esprit, et quel bonheur elle eut, — le mot y est, — dans la manière dont son pouvoir s'organisa. Le président Hénault a raison cent fois quand il écrit qu'elle « ne fut ni assez surprise, ni assez affligée ». Son peu de respect pour la mémoire du roi éclata par de petits faits, que les ambassadeurs florentins eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de relever. Quelques heures après l'assassinat, elle envoie chercher le médecin Duretti,

l'homme du monde que son mari aimait le moins, une sorte de serviteur damné de Concini, que Henri IV avait menacé de « mettre dehors par la fenêtre », et dont il avait dit : « Je ne veux pas de ce mauvais esprit autour de moi, car il ne se maintient pas dans les bornes de la médecine, et d'aucuns disent qu'il est aussi fauteur des Jésuites. » Et de fait, au bout de peu de semaines, la reine, chaque fois qu'elle sortait du Conseil, prenait une consultation secrète, sur les décisions adoptées, près de trois personnages interlopes, « le sieur Concino, le médecin Duret et l'avocat Mavescotti ». On rencontre aussi dans les dépêches d'Andrea Cioli le récit d'une scène singulièrement déplacée, qui se passa publiquement à Compiègne, la veille des obsèques solennelles du feu roi, dans laquelle Marie de Médicis plaisante gaiement le duc d'Épernon sur un changement qu'il a fait dans la coupe de sa barbe, et s'amuse de la réponse du vieux courtisan : « Madame, je me suis fait jeune, afin de vous mieux servir. »

L'année suivante, on la trouva médiocrement touchée de la mort presque subite de son second fils, le duc d'Orléans. Quant au petit roi, qui avait beaucoup de sensibilité et de bonne grâce relative, la régente ne s'en occupe guère : elle l'a rarement près d'elle, et ne préside ni à son éducation, ni à ses jeux. On lui avait donné un gouverneur assez morose qui ne connaissait que le fouet, et un précepteur tellement médiocre, que l'enfant lui-même s'apercevait de son insuffisance. Il prit de bonne heure le goût des exercices violents et de la chasse ; et Concini, pour conserver sur lui de l'influence, plaça près de sa personne un jeune Florentin, nommé Jacobi Spini, qui tirait merveilleusement de l'arbalète, mais ne sut pas ruiner le prestige du fauconnier français, Albert de Luynes, fort malheureusement pour le favori. Au surplus, Louis XIII n'a encore que dix ans, et nous ne sommes qu'au début de cette déplorable régence.

II

Après la disgrâce de Sully, le vrai chef du pouvoir fut Villeroy. C'est une figure intéressante d'homme d'État. Il y a long-

temps qu'il devrait avoir son histoire, aussi bien que son ami le chancelier de Bellièvre. Que de personnages sur lesquels dans ces dernières années on a écrit des volumes et qui ne les valent pas! Nicolas de Neufville était prédestiné aux grandes affaires. Son père, simple bourgeois à Paris, assez avisé pour avoir échangé avec une reine de France le terrain où devaient s'édifier les Tuileries, avait été commis aux finances. Mais il avait fait épouser à son fils une fille du secrétaire d'État l'Aubespine, sœur de ce Sébastien de l'Aubespine, diplomate de renom, nièce du garde des sceaux, Jean de Morvillier. Le beau-père eut la discrétion de mourir de bonne heure; si bien qu'à vingt-cinq ans le jeune homme prenait par succession la charge de ministre. Très protégé par Catherine de Médicis, qui l'avait pris en goût, il eut à négocier, en 1570, le mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche, et ce fut lui, en 1573, qui conclut la paix avec les Huguenots, après la prise d'armes qui suivit la Saint-Barthélemy. A l'avènement de Henri III, sa faveur ne fit que croître. Le dernier Valois le traitait en ami; il entretenait avec lui une correspondance familière, dont les petits billets autographes se sont conservés hors de France, dans la collection de documents recueillis lors de la Révolution par un diplomate russe et léguée par lui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mordant, spirituel, très perspicace et non moins sceptique et indifférent, Henri III confiait tout à Villeroy et n'agissait que par ses conseils. Il le savait honnête homme. A la veille des États de Blois, ayant quelque pensée de se débarrasser du duc de Guise par un assassinat dont il ne se sentait pas de force à faire accepter la légalité, il le renvoya subitement, ainsi que Cheverny et Bellièvre, par un coup d'État qui est raconté dans tous les mémoires du temps et dont on n'aurait jamais cru le roi capable. Villeroy passa à la Ligue; mais, comme il était patriote, il fit loyalement sa paix avec Henri IV en 1594, et demeura un de ses plus fidèles serviteurs, en ayant l'habileté pourtant de ne jamais se mettre au premier plan. Se retrouvant plus libre au lendemain de la mort du Béarnais, il contribua beaucoup à faire donner

par le Parlement la régence à la reine, et il devint, comme avec l'autre Médicis, le ministre influent et toujours écouté.

Mais il était trop sagace pour se méprendre sur le caractère de la souveraine, qu'il servait plus par amour du pouvoir que par dévouement à sa personne. Les travers de Marie de Médicis étaient d'ailleurs peu déguisés et sautaient aux yeux de son entourage; aussi ne faut-il pas savoir beaucoup de gré à Villeroy d'avoir compris de bonne heure les dangers de la situation. C'était un homme qui aimait à raisonner sur tout, en paroles et en écrits. Les quatre volumes de *Mémoires d'Estat,* recueillis au dix-septième siècle par son secrétaire, sont remplis de « pièces » des plus intéressantes, sans parler des nombreux documents manuscrits que renferment les recueils de la Bibliothèque nationale. Il y a particulièrement un certain « Discours présenté à la royne mère du Roy », en 1612 [1], qui, à travers une phraséologie singulière, laisse percer de dures vérités.

« Excusez, Madame, lui disait-il, si je vous fais savoir ce que je puis apprendre des discours et jugements qui se font par les compagnies de plusieurs personnes de qualité et d'expérience, s'accordant tous en cela que le premier et principal point est de pourvoir à l'instruction et conduite de la personne du Roy, en laquelle seule consiste le salut et la vie de cette monarchie. Tibère disait un jour à Néro et à Drusus, destinés à l'empire, qu'ils étaient nés sous une telle constellation que le bien ou le mal qu'ils feraient en leur jeunesse retournerait à l'utilité ou à la ruine de la République... La sage Mamée, se voyant trahie de l'empereur Alexandre Sévère, donnait aucunes fois des trêves aux affaires publiques pour penser soigneusement à l'instruction de son fils...

« La France, Madame, ne doit rien à l'empire romain; vous surpassez Mamée en prudence et toutes les autres dames qui se sont rendues recommandables à la postérité; que Vostre Majesté éprouve votre peuple en donnant à notre jeune roy un précep-

[1]. Troisième volume des *Mémoires d'Estat,* 1723. — In-8, p. 343 à 363.

teur semblable à un cardinal du Perron ou à un président du Vair ou à quelque autre de ce mérite. »

Or, c'était justement le moment où Marie de Médicis, avec sa légèreté ordinaire, avait donné à son fils, gouverneur, les goûts les plus futiles, le poussant, comme le rapporte Bassompierre, à imiter les artifices des eaux de Saint-Germain, à jouer du tambour ou à sonner du cor de chasse, exercice où il réussissait fort bien.

Plus loin, Villeroy ajoutait : « Nos meilleurs amis le plus souvent nous trompent. Vous l'avez assez reconnu, Madame, depuis six mois à vos dépens. Ceux que vous pensez avoir obligés et arrêtés à votre service par tant de sortes de libéralités, au lieu d'apporter des remèdes nécessaires au mal qu'ils voyent, l'ont par aventure entretenu, voire agrémenté suivant la mesure de leur intérêt... L'on en blâme sur tous autres ceux que vous rendez dépositaires de vos intentions, ces conseillers lâches et sans courage qui se laisseraient volontiers plumer la barbe pour faire passage à leur fortune et à leur avarice. Le feu Roy ne faisait état de leurs conseils et disait que c'était des temples de Babylone qui n'avaient que l'apparence du dehors. Sa Majesté avait raison; car entrez dedans, vous trouverez que l'on adore aussi bien en France le veau d'or qu'en Egypte. »

Ce jugement de Villeroy sur le gouvernement dont il faisait partie vaut bien ceux des ambassadeurs florentins; et on ne lui reprochera point d'avoir manqué de clairvoyance. Et pourtant, par une singulière contradiction, il ne se préoccupe pas de tous ces symptômes; c'est à peine s'il prend de l'ombrage de l'influence croissante du maréchal d'Ancre, ou plutôt il a la faiblesse, sous la pression de la régente, de conclure le mariage futur de son petit-fils d'Alincourt avec la fille du marquis et d'Éléonore Galigaï. L'ambassadeur Bartolini raconte sans indignation ce marchandage, comme il célèbre dans ses dépêches l'habileté du ministre qui, selon lui, « conseille la reine et lui dicte ses résolutions ».

Cette habileté était le vieux jeu des mariages : ambassades,

solennités, rien ne fut négligé pour célébrer la double union de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, qui sera plus tard Anne d'Autriche, et de la princesse Élisabeth avec le fils de Philippe III; et, comme l'Angleterre n'était pas satisfaite de voir la politique française prendre un cours bien différent de celui auquel on était habitué, il fallut envoyer à Londres le duc de Bouillon assurer que rien n'était changé dans les alliances et offrir la main de la sœur du roi au prince de Galles. Tout cela émerveillait les diplomates florentins : Botti disait de Villeroy qu'il était « *come re, appressa la regina* ». Mais, en attendant, on cédait aux rois comme aux princes; et le traité de Sainte-Menehould était, quatre ans après la mort de Henri IV (mai 1614), l'abdication de la royauté.

Il était temps de réagir. Villeroy le comprit enfin; et ce fut lui qui inspira à la reine l'idée de ce voyage armé en France, dont l'effet fut en quelque sorte immédiat. Le prince de Condé, insolent et presque rebelle, venant se heurter à Orléans contre neuf mille hommes de troupes régulières et trois mille Suisses, avec d'Épernon, les Guises, le jeune roi lui-même à leur tête, n'avait plus qu'à se retirer indécis et honteux, « paraissant avoir perdu le jugement, si toutefois il en avait jamais eu », dit l'ambassadeur Matteo Bartolini. On était à la veille des États-Généraux; et ce grand déploiement de forces exerça sur les élections une telle influence que la plupart des choix furent favorables au gouvernement. La déclaration de majorité de Louis XIII, solennellement faite le 2 octobre 1614, avait encore redonné de la popularité à ceux sur qui reposait la responsabilité du pouvoir. Mais Villeroy, que chacun regardait comme le maître, ne sut pas tirer parti de sa victoire. Il avait plus de soixante-dix ans, s'était cru malade toute sa vie, et répétait chaque jour, sans le croire, que la mort arrivait à grands pas et qu'il lui fallait quitter les affaires. Concini le prit au mot et, par d'habiles intrigues, le força à se retirer. Avec un peu plus d'énergie et de résolution, ce vieillard, qui avait été quarante ans ministre, aurait évité la honte et les malheurs qu'entraînèrent pour le pays les trois années d'omnipotence du maréchal d'Ancre et les querelles « de

la mère et du fils »; et il eût fait faire à la France l'économie d'un assassinat.

III

On ne se serait pas douté que Louis XIII fût majeur. Il avait conservé à Marie de Médicis tous ses pouvoirs, en la déclarant chef du conseil et en lui confiant l'administration de son royaume. Plein d'amour-propre, il n'a que deux passions : la guerre et la chasse ; mais ce sont des passions enfantines, qui donnent seulement aux Luynes le moyen de prendre sur lui une influence croissante, en favorisant tous ses caprices. La dépêche de l'ambassadeur Mattoo Bartolini, du 10 novembre 1614, donne les renseignements les plus caractéristiques sur le caractère du jeune roi.

« Le maréchal d'Ancre a couru quelque bourrasque, voici pourquoi. Il y a trois frères tout jeunes, nés gentilshommes, qui doivent servir de tout près Sa Majesté. Ils se trouvent avec beaucoup d'assiduité, matin et soir, au lever du roi et à son coucher ; ils assistent à ses repas et vont toujours avec lui en campagne. M. de Souvré a été prié de leur donner l'ordre de ne pas aller aussi souvent qu'ils faisaient près du roi. Les jeunes gens obéirent ; mais le roi, ne les voyant plus en sa présence et les aimant infiniment, ne put s'empêcher de les faire chercher expressément et de les appeler auprès de lui. Ils firent bien parvenir aux oreilles du roi la cause de leur absence, lui insinuant en même temps que Souvré voudrait qu'il n'y eût auprès de lui que ses propres fils, neveux, et parents. Le roi, comprenant l'affaire, se mit non seulement à ne plus parler à Souvré, mais à lui faire une mine des plus désagréables ; et le maréchal, très mortifié, s'en est ému au point d'en parler à la reine. Mais quand, le lendemain soir, celle-ci voulut demander des explications à son fils, le jeune roi se retira dans un coin de son cabinet, manifestant une extrême colère, et s'échauffant à tel point qu'il fut pris de la fièvre et qu'il demeura deux jours au lit.

« Le roi a fourni la preuve qu'il est extrêmement secret, dans plusieurs occasions ; et celle-ci ne pouvait être plus importante. Sa mémoire le sert excellemment. S'il lui arrive de s'enflammer tout d'un coup de colère et d'indignation, il revient d'un seul trait tout doux ; mais il est amateur de la justice, et il ne veut pas que ses serviteurs soient maltraités. »

Dans ce cas, comme dans quelques autres, qui n'avaient pas trait directement aux affaires publiques, Marie de Médicis et Concini avaient dû céder à ce jeune volontaire, comprenant moins bien que Bartolini la conséquence lointaine d'une situation qui alla chaque jour en s'aggravant et sur laquelle ils se méprirent jusqu'au bout.

On ne trouve rien de particulier dans la correspondance diplomatique sur les derniers des États-Généraux de la Monarchie. Les étrangers ne connaissaient que la cour, et ne s'intéressaient guère aux discussions financières des Trois-Ordres ; ils ne semblaient même pas attacher d'importance à l'article présenté par le Tiers-État relativement à l'indépendance de la couronne vis-à-vis du Saint-Siège ; et ils constatent seulement que la reine mère obtint facilement de l'Assemblée l'approbation des mariages espagnols.

Au fond, la politique de Marie de Médicis n'allait pas beaucoup plus loin ; et, à peine débarrassée des États, elle s'empressa de partir à la tête d'une armée avec Louis XIII et la jeune princesse fiancée à l'infant. Au commencement d'octobre la cour est à Bordeaux. C'est là que le roi célèbre les épousailles de sa sœur Élisabeth, qu'il envoie à la frontière, après une séparation entrecoupée de larmes. Puis s'opère sur la Bidassoa l'échange des deux princesses. Anne d'Autriche est ramenée à Bordeaux, où le mariage religieux est aussitôt célébré.

Les dépêches ne tarissent pas de minutieux détails sur toutes les cérémonies relatives à ces événements, qui n'ont pourtant que peu d'importance en comparaison de la situation intérieure de la France. Le prince de Condé, dont l'opposition avait commencé aux États-Généraux, profite du départ du roi pour se

mettre en révolte ouverte contre la couronne et lever une véritable armée, avec laquelle il marche vers la Loire, et, grâce aux ordres peu précis reçus par le maréchal de Boisdauphin, en force le passage. Il est désormais en son pouvoir de barrer le retour aux forces royales qui arrivaient par le Poitou ; mais il hésite avant d'engager le combat. La reine commence avec lui des négociations, qui aboutissent à la conférence de Loudun. On sait les concessions démesurées qu'elle accorda aux princes rebelles par ce traité honteux, aggravé encore dans des articles secrets.

Louis XIII rentre à Saint-Germain. Son gouvernement est singulièrement affaibli par la retraite successive de tous les vieux serviteurs de son père, Villeroy, Puysieulx, après Sully et Villeroy. C'est le maréchal d'Ancre qui est l'auteur de ces disgrâces ; et c'est lui qui appelle au ministère des créatures sans valeur comme du Vair, Barbin, Mangot, auxquelles il adjoint par hasard un jeune prélat dont le mérite s'est fait jour aux États-Généraux, l'évêque de Luçon, le seul qui ait une volonté et du goût pour la chose publique.

C'est aux conseils de Richelieu, dit-on, qu'il faut attribuer le coup de théâtre qui, au commencement de septembre 1616, fait subitement disparaître dans une prison du Louvre le chef de l'opposition victorieuse, le prince de Condé.

Sur ce grave incident, Matteo Bartolini, dans une longue dépêche au Grand-Duc, que M. B. Zeller a publiée tout entière dans son texte original [1], donne de nombreuses informations qui ne sont pas à dédaigner, d'autant qu'il dit les tenir directement en confidence de la reine mère.

Dès son retour à Paris, Condé avait semblé se séparer des princes, dont il se disait le chef, pour se rapprocher de Marie de Médicis. Dans plusieurs entretiens secrets, il lui avait proposé une alliance intime, lui représentant qu'elle ne pouvait se fier au roi, à cause de la nature de son esprit, mais qu'avec lui, — Condé, — elle n'aurait rien à craindre, et qu'en lui pardonnant le passé et lui

[1] *Marie de Médicis, chef du Conseil*, 1898, *Appendice*, p. 379 à 386. Dépêche du 10 septembre 1616

départissant une part suffisante d'autorité, il voulait la servir en tout ce qu'elle lui commanderait. La reine avait répondu au prince « qu'il pouvait être sûr d'elle et que, quant au roi son fils, personne n'avait à entrer dans leurs rapports, d'autant qu'elle n'avait d'autre souci que la paix et le bien du royaume ».

Pour mieux accentuer son évolution, Condé s'était entretenu de ses accords avec le résident florentin qu'il savait intime conseiller de la reine, et il s'était excusé près de lui d'avoir été un moment contraire aux mariages espagnols.

Mais sur ces entrefaites, l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, lord Hayes, étant arrivé à la cour, ce fut une occasion pour les princes mécontents de la défection de Condé, de tenir des réunions et des festins, qui devinrent promptement des foyers de conspiration, fort habilement entretenus par le maréchal de Bouillon. Une première fois, ils proposèrent de surprendre la nuit dans leur maison le maréchal d'Ancre et sa femme, de les conduire devant le Parlement et de les faire juger. Ce projet fut accepté de tous et en particulier de la maison de Guise. Dans la seconde réunion, le maréchal de Bouillon, après avoir exposé les dangers de ce procès qui pouvait mal tourner, trouva plus simple, puisqu'on devait se saisir de la personne de Concini, de le faire étrangler et jeter à la rivière. Et le moyen eut encore l'assentiment général. Mais dans une troisième entrevue, le maréchal proposa d'aller plus loin : « Lorsque vous aurez, dit-il, supprimé les maréchaux, voulez-vous être gouvernés par un Mangot, par un Barbin ? » Et alors il se mit à parler d'enlever la reine et de la conduire dans un monastère à Moulins, tout en s'emparant de la personne du roi ; on ferait ensuite déclarer la nullité du mariage de Marie de Médicis.

Et se tournant du côté du prince de Condé, il ajouta : « Ce sera le véritable moyen de vous mettre la couronne sur la tête. » Condé ne dit rien ; mais le duc de Guise protesta vivement, refusant de délibérer seulement sur un semblable projet, et ralliant à son opinion le cardinal de Guise, son frère, le prince de Joinville et même son oncle le duc du Maine.

Quelques jours plus tard, le prince de Condé, pris de remords, avertissait le maréchal d'Ancre des dangers qu'il pouvait courir et le faisait partir pour Caen ; puis, le matin du 30 août, il allait trouver la reine mère et lui avouait les projets dont on avait voulu le rendre complice, l'assurant de sa parfaite probité, en lui demandant pour récompense le gouvernement du Bourbonnais. Mais, le lendemain, la reine mère était avisée que Condé s'était de nouveau rencontré avec ses amis et qu'il n'avait pas refusé de les écouter.

De ce moment son parti avait été pris : elle avait préparé l'arrestation de ce douteux serviteur que les rebelles ne flattaient qu'à cause de sa situation de premier prince du sang et qui, bon gré, mal gré, restait leur chef. Les détails de cette journée du 1er septembre sont connus. L'énergique intervention de Thémine, de Créquy, de Bassompierre, autant que la lâche pusillanimité du prince, avait redonné à Marie de Médicis une autorité qu'elle aurait dû reconnaître bien éphémère, en voyant la facilité avec laquelle tous les autres rebelles avaient échappé, et combien l'opinion publique trouvait sa résolution insuffisante.

En effet, à peine le peuple de Paris avait-il appris ce dernier coup d'État, qu'il se rua au nombre de dix mille sur la maison de Concini, tua les deux gardiens de la porte, pilla tout ce qui tomba sous sa main, mutila les statues et objets d'art, perça de coups d'arquebuse les portraits du maréchal et de sa femme, jeta par la fenêtre celui de la reine elle-même, chassa la troupe qui avait été envoyée en petit nombre, se partagea quelques milliers d'écus, ainsi que l'argenterie et les bijoux, et mit à mort tous les Italiens et Espagnols qu'il rencontra. Ce qui, sans effrayer autrement Bartolini, lui suggère cette sage réflexion « que les maréchaux — c'est-à-dire Concini et sa femme — devraient bien certes se gouverner mieux que par le passé ».

IV

Et pourtant ces graves avertissements ne profitèrent ni aux Concini, ni à la reine. Marie de Médicis se rapprocha bien un peu du duc de Guise et même de Sully ; elle fit de plus en plus appel aux conseils de ce jeune Richelieu, qui s'essayait alors à la politique étrangère avec une singulière perspicacité, tout en ménageant le maréchal d'Ancre. Mais elle gouvernait au jour le jour ; et le dernier volume de M. B. Zeller, malgré son titre séduisant, ne donne que très peu de renseignements sur le rôle joué durant son premier ministère par celui qui devait tenir une si grande place dans l'histoire.

La seule révélation un peu intéressante que fournissent les documents analysés, est le récit par Matteo Bartolini de la négociation tentée par le P. Joseph près des princes, quelques mois après l'arrestation de Condé, pour empêcher une lutte imminente dans laquelle les forces du roi étaient assez compromises. Le capucin commença par se rendre à Mézières, où il trouva le duc de Nevers très dévoué à la Monarchie, mais se plaignant énergiquement de ce qu'on avait violé le traité de Loudun et rejetant tout le désordre du gouvernement sur Concini et les créatures dont il s'était entouré. A Soissons, le duc du Maine lui tint le même langage, ajoutant qu'il était naturel d'avoir souvenance de l'impopularité que l'insolence de d'Épernon avait valu à Henri III, qu'on ne saurait laisser se renouveler pareille expérience, que jamais il n'avait pensé à s'allier avec les Huguenots, mais que, plutôt que de supporter le favori de la reine mère, « il n'hésiterait pas à mettre les Turcs en France et même le diable par-dessus le marché ». Se rendant aussitôt à Laon, le P. Joseph trouva le marquis de Cœuvres et le duc de Vendôme absolument dans les mêmes dispositions. Ils lui dirent clairement qu'ils n'avaient pas confiance dans la cour, et que, au lieu de se laisser enfermer à la Bastille, ils aimaient mieux défendre par les armes leur honneur et leur vie.

Il ne semble pas que le négociateur ait beaucoup insisté :

quand il revint à Paris, rendant compte à Richelieu, alors ministre des Affaires Étrangères, et au maréchal d'Ancre, de sa mission, il était beaucoup moins confiant qu'eux dans le succès de la campagne qui allait être menée par Concini lui-même, avec des talents militaires dont il était permis de douter.

Cela se passait au mois de mars 1617. Tout d'un coup, au commencement d'avril, on apprend que le maréchal d'Ancre est rappelé à la cour ; et, quelques jours après, le roi le fait assassiner par ses fidèles serviteurs à l'entrée du Louvre. Comment Louis XIII avait-il pu échapper à la surveillance de sa mère et tramer cette exécution absolument comme un complot? Les témoignages étrangers ne le disent pas ; et ils se contentent de rappeler le mot du jeune prince : « Maintenant, je suis roi. »

Il l'était si bien, que sa mère, atterrée par l'événement, ayant demandé à le voir, il lui fit répondre qu'il était occupé et qu'il ne pouvait pour le moment l'écouter, qu'au surplus elle restât dans ses appartements jusqu'à ce qu'il lui fît connaître sa volonté. Jamais chute n'avait été si profonde et si soudaine ; Marie de Médicis perdait le pouvoir du même coup qui enlevait la vie à son tout-puissant favori.

Le résident florentin, voyant la détresse de la reine, se demanda de quelle façon il pourrait la secourir et prendre du moins ses instructions. L'entreprise n'était pas facile, car la ci-devant régente se trouvait en réalité prisonnière ; mais il put pénétrer dans sa chambre par une porte secrète qu'on n'avait pas encore eu le temps de murer. Elle était tout absorbée dans ses pensées et comme étrangère aux événements, qu'elle avait peine à s'expliquer. Dès qu'elle reconnut l'ambassadeur, et après un moment d'étonnement : « Bartolini, lui dit-elle, aurais-tu pu penser me trouver ainsi? » Puis, fondant en larmes à la pensée qu'elle ne pouvait obtenir de voir son fils : « Qui eût jamais dit quand je le fis, qu'à l'âge de seize ans il procéderait vis-à-vis de moi comme il a fait ! » Mais ce n'est pas le roi qui est coupable de cela, ajouta-t-elle ; et elle se mit à parler de Luynes, racontant à l'ambassadeur que, depuis quelques jours, on tenait des conseils

dans les appartements du haut entre lui, la comtesse de la Tour et Mme de Vaucelas. Aussi aurait-elle désiré que le maréchal ne revînt pas à Paris, et le dimanche soir, — c'est le lundi que Concini fut assassiné, — elle l'avait averti « que la France n'était plus pour lui et qu'il lui fallait s'en aller ». D'ailleurs, poursuivit-elle, « je n'ai jamais eu de repos en France, aussi bien du temps de mon mari que depuis » ; et elle fit une longue énumération de ses griefs. Bartolini lui promit de parler au nonce et à l'ambassadeur d'Espagne, pour voir avec eux quelles démarches il faudrait faire auprès du roi et de son ministre ; et vers minuit il se retira. Dans la suite de sa dépêche, le résident florentin donne au Grand-Duc tous les détails connus sur le guet-apens si résolument ourdi par Vitry; il conclut en observant que, le roi ayant envoyé sur l'heure rendre compte de l'événement au Parlement, c'était évidemment revendiquer la part qu'il y avait prise, et que la chose n'avait étonné personne, chacun disant que c'était bien fait.

Si les amis de Concini et ceux qui profitaient de sa toute-puissance acceptaient alors facilement une révolution de palais, qui nous paraît aujourd'hui digne de la Turquie ou de la Chine, c'est qu'à cette époque, en Europe, le droit monarchique autorisait ces actes de justice royale accomplis directement et souverainement, le temps n'étant pas très éloigné où Henri III avait agi contre le duc de Guise, absolument comme le jeune Louis XIII venait de faire contre le maréchal d'Ancre.

Cependant le roi, ou plutôt les anciens ministres qu'il avait repris, voulaient, près des puissances étrangères et surtout près du grand-duc de Toscane, garder les apparences. Quelques jours plus tard, on envoya officiellement Bonneuil au résident Matteo Bartolini pour lui donner des explications sur l'événement accompli, ajoutant que l'on avait tenu seulement à s'assurer de la personne du maréchal, qui « entreprenait contre l'autorité de Sa Majesté », et que c'était seulement à cause de sa résistance que Vitry avait été obligé d'employer la violence. L'ambassadeur florentin répondit « qu'il rendait de très humbles grâces à

Sa Majesté de l'honneur qu'il lui faisait et qu'il ne manquerait pas d'en rendre compte à Son Altesse ; ...que si le maréchal se fût gouverné avec la prudence qu'il devait, et s'il se fût contenté des choses raisonnables, il se fût retiré il y a beau temps, et alors il ne lui serait pas arrivé ce qu'il avait souffert et qui n'avait étonné personne... » Et il pria Bonneuil de reporter ses paroles au roi.

Pour achever de garder toutes les convenances diplomatiques, on fit écrire à Louis XIII, le 26 avril 1617, une lettre « à son cousin le Grand-Duc », qui est bien un modèle du genre, très supérieure même par sa concision aux correspondances un peu lâchées de l'époque.

De ce jour commence vraiment le règne du père de Louis XIV, qui, s'il fut, après saint Louis, le plus juste et le plus honnête de nos rois, avait bien un peu débuté comme un écolier de Machiavel. Il est vrai qu'il faut lui savoir gré d'avoir renvoyé du pouvoir cette dernière des Médicis, qui oubliait trop qu'elle était la veuve et la mère d'un Bourbon, et qui, par sa funeste régence, avait fait perdre à la Monarchie en quelques années une grande partie du prestige et de la prospérité que lui avait conquise Henri IV.

G. Baguenault de Puchesse.

NOTRE POLITIQUE

NATIONALE ET ROYALE

EN ITALIE[1]

I

La science moderne — qu'elle soit représentée par un Tocqueville ou par un Taine — a constaté, dans le développement des nations, une suite d'idées ou plutôt d'instincts, grâce auxquels s'est peu à peu formée leur politique, et qu'on n'a pas pu briser artificiellement sans porter atteinte à leur grandeur, même à leur vie. Ce qui est vrai de l'histoire intérieure des États n'est pas moins vrai de leur histoire extérieure. La diplomatie d'un peuple, c'est-à-dire l'ensemble de conditions auxquelles est en quelque sorte subordonnée sa sécurité ou sa primauté, n'est pas une affaire de hasard : elle est comme la résultante d'une foule de combinaisons et d'expériences qui se sont mutuellement fortifiées.

Or, en ce qui concerne particulièrement l'Italie, la politique française a tendu, presque sans interruptions, sous l'Ancien Régime, à ce qu'elle fût en même temps indépendante et confédérée. Chaque fois que la France, oubliant ce principe dans un rêve

[1] *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. — Savoie-Sardaigne et Mantoue*, avec introduction et notes par le comte Horric de Beaucaire. — 2 vol. gr. in-8° de 432 et 451 p. Paris, E. Alcan, 1898-1899.

de conquêtes, a essayé de mettre la main sur la Péninsule, elle n'y a remporté que des succès passagers, qui toujours lui ont coûté cher; et, d'autre part, l'unité italienne, chaque fois qu'elle a été tentée par des puissances du dehors comme l'Espagne et l'Autriche, ou par des ambitieux du dedans, a été pour la France une menace et un péril. Bien inspirée, la France ne courut pas ces chances imprudentes, mais elle travailla du même coup à se mettre à l'abri d'un trop redoutable voisinage. Décidée à respecter elle-même la liberté des États italiens, elle s'employa sans répit à la faire respecter également par l'étranger, et, comme ce n'était pas assez de regarder du côté des envahisseurs, à maintenir un perpétuel équilibre entre les forces de ces États, pour que, de leur sein, ne pût s'élever un oppresseur, qui deviendrait bientôt, pour sa tranquillité, non moins dangereux que le roi d'Espagne ou l'Empereur. Devant cette double tâche, on voit la cour de France s'efforcer, avec une volonté patiente et tenace, de se ménager, parmi ces principautés et ces républiques qu'elle voulait indépendantes, des clients qu'elle protégeait, et qui, en retour, lui prêtaient leur appui contre la maison d'Autriche. Elle prenait la défense des petits contre les grands ; elle provoquait et patronnait la ligue des faibles contre le fort. Ce fut de la sorte que Ferrare, Mantoue, Gênes, Venise — pour ne citer que quelques exemples — se trouvèrent tour à tour, et souvent ensemble, ses obligées et aussi ses soutiens.

La France, inconsciemment sans doute en plus d'un cas, fit mieux encore pour répandre de l'autre côté des Alpes son influence. Elle envoya les plus aventureux de ses fils s'installer çà et là sur quelques uns des trônes de la Péninsule, et y faire souche de dynasties de sang français. En plein moyen âge, les créations chevaleresques des compagnons de Robert Guiscard dans la Pouille et la Sicile; la fondation de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, à Naples, au centre de la Méditerranée ; plus tard l'établissement de deux branches des Bourbons, à Parme et dans le royaume des Deux-Siciles, sont nés de cette inspiration.

II

Lorsque l'État moderne se constitua vraiment en France avec Henri IV, les grandes lignes de notre politique nationale furent tracées avec l'autorité et l'accent du génie. Au moment où le Béarnais mûrissait son *grand dessein,* à la veille d'engager contre la maison d'Autriche une lutte décisive, — qu'il voulait à la fois porter sur les Pyrénées, en Italie, en Allemagne et dans les Flandres, — il prit soin de définir ce que devait être l'action française en Europe, et spécialement en Italie ; il donna corps à des principes à peine soupçonnés ; avec une admirable sagacité, il engagea la France dans une voie où, pour son plus grand bien, elle persévéra pendant deux siècles.

Tout d'abord, rompant avec la tradition des Valois, il renonçait à ces pointes audacieuses et fragiles au delà des monts, d'où ses devanciers avaient rapporté beaucoup de gloire, mais peu de profit. Il bornait son ambition : il réclamait pour son royaume les limites que lui assigna la nature — au sud-est les Alpes, dont les cimes neigeuses seraient à l'occasion le meilleur des remparts. Rien de plus. D'ailleurs, s'il refusait de se laisser tenter par l'attrait des conquêtes lointaines, c'était peut-être pour que, désintéressée, sa voix fût mieux entendue par l'Italie, et que, plus facilement, elle se laissât guider par ses avis. Il avait, en effet, sur elle de vastes desseins. Est-ce qu'il ne pourrait pas réveiller, d'un bout à l'autre de la Péninsule, l'esprit national engourdi ? Est-ce qu'à son appel, faisant trêve aux vieux griefs et aux vieilles rivalités, tous ces petits États italiens, qui s'épiaient d'un œil jaloux, ne se lèveraient pas ensemble, derrière lui, pour résister au péril commun, pour « chasser les Barbares », selon le mot d'un pape de leur race, pour arracher leur sol, comme il le disait lui-même, « à l'usurpation tyrannique de l'Autriche » ?

A côté de l'avantage général, pour les entraîner, il faisait toucher du doigt à chacun son avantage particulier. Au duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, qui, à la tête de son peuple de montagnards hardis et dévoués, était la seule force vive dans l'Italie

énervée de la fin du XVIe siècle, il montrait le Milanais, — proie suffisamment séduisante, jugeait-il, pour que, cette fois, son insatiable avidité l'emportât sur ce que le cardinal d'Ossat appelait sa « perfidie éhontée[1] ». A Venise, il proposait la Ghiara d'Adda. A tous les petits, qu'avait molestés l'Autriche, il offrait de prendre en main leur cause. Écoutez Sully, exposant dans ses *Œconomies royales* cette partie du grand dessein : « Les autres petits États d'Italie, comme la seigneurie de Gênes, les ducs de Florence, Mantoue, Modène et Parme, Luques et autres petits princes, soi prétendant souverains en Italie, devoient employer l'intercession du roi, afin que ceux ausquels il avoit esté usurpé quelque chose par le roi d'Espagne ou autres, leur fût restitué[2]. »

Après quoi, de cette Italie sauvée de l'oppression, il songeait à faire une confédération libre et forte ; il donnait le plan de la République d'Italie, « qui devoit être dicte ecclésiastique » — tous les gouvernements de la Péninsule groupés autour du Saint-Siège « en communauté d'intérêts », tandis que le duc de Savoie, trop autoritaire et trop puissant pour trouver place dans une pareille association, devenait le roi de Lombardie[3].

Ces rêves magnanimes d'une Italie régénérée ne faisaient pas perdre de vue à Henri IV l'intérêt de la France. Pour elle aussi il demandait un profit immédiat, juste compensation de ses lourds sacrifices en hommes et en argent : « Voudriez-vous, disait-il à Sully, que je dépendisse soixante millions pour conquester des terres pour autruy, sans en retenir rien pour moi ? Ce n'est pas là mon intention. »

Dès le mois de mars 1606, au cours des laborieuses négociations qu'avait entreprises en son nom, près du gouvernement de Turin, le sieur de Chevrières, président du Parlement de Grenoble, le grand roi avait notifié au duc de Savoie son irrévocable vouloir d'obtenir, en cas de succès, sa part de butin. Il ai-

[1] *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. II, p. 570.
[2] *Œconomies royales* (éd. d'Amsterdam, 1725), t. XI, p. 25-26.
[3] *Œconomies royales*, t. XI, p. 59.

derait Charles-Emmanuel à s'emparer du Milanais, qui passait pour « le plus riche duché d'Europe », mais, en échange d'un tel service, il attendait de lui la cession définitive de ses domaines en deçà des Alpes : la Bresse, le Bugey, le Valromey, même la Savoie [1]. Ces conditions semblaient dures à Charles-Emmanuel. Après de longues hésitations, le pour et le contre pesés, il finit cependant par se résigner : il convint au traité de Brussol, que — s'il gagnait le Milanais, — Nice et la Savoie deviendraient provinces françaises, et que la forteresse de Montmélian, menace perpétuelle pour le Dauphiné, serait démolie. Henri IV pouvait entrevoir le jour où son voisin, le duc de Savoie, — devenu, comme il le disait gaiement, « un duc sans Savoie », — ne serait plus bien effrayant pour son royaume, quelque batailleur et brouillon qu'il voulût paraître derrière son rideau de montagnes.

Le crime de Ravaillac étouffa dans l'œuf les espoirs naissants de la France et de l'Italie.

III

Les idées qu'avait semées le génie prévoyant de Henri IV n'allaient pas pourtant périr tout entières avec lui. Le cardinal de Richelieu, dans une remarquable page de ses *Mémoires* [2], a

[1] Voy. l'*Instruction au sieur de Chevrières*, publiée par le comte Horric de Beaucaire, dans son Introduction, t. I, p. XXVII et suiv.

[2] « Le roi s'ouvrit à elle (la reine Marie de Médicis) de la résolution qu'il avoit prise de réduire à son obéissance Milan, Montferrat, Gênes et Naples; donner au duc de Savoie la plus grande partie du Milanais et du Montferrat en échange du comté de Nice et de la Savoie; ériger le Piémont et le Milanais en royaume; faire appeler le duc de Savoie roi des Alpes; et, à la séparation de la Savoie et du Piémont, faire une forteresse pour borner ces royaumes et se conserver l'entrée d'Italie. Son intention étoit d'intéresser tous les princes d'Italie en ses conquêtes, la république de Venise par quelque augmentation contiguë à ses Etats, le grand-duc de Florence en le mettant en possession des places qu'il prétend lui être usurpées par les Espagnols, les ducs de Parme et de Modène en les accroissant en leur voisinage, et Mantoue en le récompensant grassement du Montferrat par le Crémonais » *Mémoires du cardinal de Richelieu* (coll. Petitot), t. I, p. 15 et 16.

trop bien décrit la politique de son prédécesseur dans la Péninsule, il a trop insisté sur l'habileté qu'il avait eue « d'intéresser tous les princes d'Italie en ses conquêtes » par l'appât de quelque agrandissement de territoire, pour qu'on puisse penser qu'il n'en avait pas compris toute la profondeur et tout l'à-propos. S'il n'a pas poursuivi avec plus de zèle l'exécution des projets du roi Henri, c'est que, moins confiant que le vainqueur d'Ivry, le ministre de Louis XIII craignait toujours l'insurmontable mauvaise foi des « petits louveteaux de Savoie », comme les appelait un autre prince de l'Église, le cardinal d'Ossat.

D'ailleurs, dans ses constants efforts pour accorder entre eux les Etats de la Péninsule, pour les animer contre la maison d'Autriche, ne découvre-t-on pas le désir de nouer la confédération italienne qu'avait indiquée Henri IV? Et même ne la réalisa-t-il pas à moitié quand, en 1635, au traité de Rivoli, il fit entrer avec la France, dans une ligue contre l'Espagne, la Savoie, Parme, Modène et Mantoue?

Ces principes, encore si nouveaux, l'esprit français se les était du reste assimilés à ce point que, Richelieu les eût-il oubliés ou méconnus, il se serait aussitôt élevé des voix autorisées pour l'en faire souvenir et les défendre. Un jour, Mathieu Molé tint à lui placer lui-même[1] sous les yeux un *Discours sur les affaires générales de la chrétienté* où, entre autres choses excellentes, il était dit : « La France doit toujours désirer la paix entre les princes d'Italie, afin qu'étant bien unis ensemble, ils puissent faire contrepoids à la puissance d'Espagne pour la sûreté et conservation de leurs Etats, et de leur liberté et souveraineté. Joint qu'il est bien difficile que la guerre soit en Italie sans que le roi y prenne part pour empêcher l'avantage que les Espagnols y prendroient, dont il adviendra toujours de grandes dépenses à Sa Majesté, sans peu ou point de profit; l'expérience des choses passées ayant fait cognoitre combien les guerres d'Italie ont coûté d'hommes et d'argent à la France. »

[1] *Mémoires de Mathieu Molé* (éd. de la Soc. de l'Hist. de France), t. II, p. 189.

La politique souvent tracassière et brutale de Louis XIV s'écarta davantage des sages idées de Henri IV. Il fut bien encore question à diverses reprises, — notamment lors des pourparlers qui préparèrent le mariage du duc de Bourgogne avec une fille de Victor-Amédée, — de réunir le Milanais au Piémont et, par contre-coup, la Savoie à la France. Le comte de Tessé, ambassadeur du Roi Très Chrétien à la cour de Turin, s'employa patiemment à faire aboutir ce projet; mais les hauteurs de son maître gâtèrent tout.

Quant à la fameuse confédération italienne, on n'en parla guère. Le roi avait en tête d'autres desseins qui, s'ils étaient d'une exécution moins utile, étaient plus grandioses et flattaient mieux son orgueil. Sa protection, d'ailleurs, était presque toujours une véritable oppression, et l'exemple de Gênes bombardé ou du Souverain Pontife humilié était là pour tenir en défiance les petites cours de la Péninsule. Les avances que leur fit Louis XIV, à l'heure de ses revers, toujours par l'entremise du comte de Tessé, pour les liguer contre l'Empereur, ne triomphèrent ni de leur réserve, ni — il faut l'ajouter — de leur apathie.

IV

Avec le règne de Louis XV, les vues politiques de Henri IV eurent un regain de vogue. Le XVIIIe siècle manquait moins de clarté dans les conceptions que d'énergie dans l'action. De plus, tout frivole et corrompu qu'il se montrât, il était capable, parfois, d'enthousiasme pour une idée généreuse. A une société qui allait bientôt se passionner pour l'indépendance de l'Amérique, le dessein d'émanciper l'Italie souriait par son côté chevaleresque.

Il se trouva un ministre des affaires étrangères, M. de Chauvelin, pour transporter ces aspirations dans la politique. Il rêva de substituer dans toute la Péninsule, à la domination étrangère, des principautés indigènes; et, en même temps, fidèle aux principes de ses devanciers, il entreprit de faire payer son assistance par

l'abandon de la Savoie à la France. Dès 1733, grâce à un double traité, il réussit à combiner les efforts de la France, de l'Espagne et du duc de Savoie, devenu le roi de Sardaigne, pour rejeter dans le Tyrol les Autrichiens. Le succès des armes répondit à ses espérances : le vieux maréchal de Villars, dont ce fut la dernière campagne, et le maréchal de Coigny conquirent, en quelques victoires, le Milanais. Mais, par jalousie de l'Espagne, le roi de Sardaigne brouilla les cartes, et tout fut à recommencer.

Dix ans plus tard, un autre ministre des affaires étrangères, le marquis d'Argenson, reprenait pour son compte la pensée de M. de Chauvelin, dont il avait, en son temps, soutenu avec chaleur la politique. Dans un *Mémoire sur les affaires d'Italie,* composé à l'heure même où nos armées victorieuses occupaient tout le nord de la Péninsule, il avait écrit : « L'Empereur n'y possède plus aujourd'hui un seul village, à l'exception de Mantoue. La France et ses alliés jouissent de la gloire d'avoir affranchi une si fameuse partie de l'Europe ; mais veut-on rendre cette révolution immortelle, il faut y bannir toute source de guerre par l'établissement d'un *équilibre italique,* dont la première condition est l'entière expulsion des Allemands[1]. » Ce fut ce plan, conçu vers 1735, que, arrivé aux affaires, il tenta de réaliser.

Depuis l'année 1740, où était mort l'empereur Charles VI, l'Europe était en feu. En Italie, les ambitions se remuaient, plus ardentes que jamais. Un infant d'Espagne, don Philippe, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, revendiquait, en s'appuyant sur la France, le Milanais et le duché de Parme, que le roi de Sardaigne, aidé par l'Autriche, se flattait également d'obtenir. On était en 1746. Personne, parmi les belligérants, n'avait encore fait éclater sa supériorité. D'Argenson s'interposa dans le conflit ; il entreprit ce qu'il appelle lui-même, dans ses *Mémoires,* « la plus grande affaire qui se soit traitée en Europe depuis longtemps ». Il s'agissait de réconcilier le roi de Sardaigne et l'infant d'Espagne dans une œuvre commune, de chasser à jamais les Autri-

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson* (éd. Soc. de l'Hist. de France), t. Ier, p. 237.

chiens, et, dans la Péninsule délivrée, de fonder « une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et une helvétique [1] ».

Un diplomate de mérite, M. de Champeaux, travesti en abbé et sous un nom d'emprunt, alla s'aboucher avec le roi de Sardaigne, qui vivait au milieu des officiers de l'armée impériale, et fit reluire à ses yeux la couronne des rois lombards. « Dans mon instruction, dit M. d'Argenson, qui a raconté dans ses *Mémoires* cet épisode de son ministère, je décrivais quels maux avait causés en Italie la prétendue supériorité des empereurs d'Allemagne sur ce continent, je réfutais leurs principaux arguments, le temps paraissant venu de l'éteindre et de déclarer les puissances italiques de franc-alleu et d'une pleine indépendance. On leur prescrivait l'association nécessaire pour maintenir leur liberté à l'avenir en empêchant tout étranger d'y dominer; les princes de Maison étrangère qui s'y trouvaient souverains devaient se regarder désormais comme Italiens et être exclus de toute souveraineté étrangère qui leur adviendrait. Ils devraient, dans ce cas, opter pour l'une ou pour l'autre et abandonner la souveraineté italienne à celui qui leur était désigné pour successeur, soit par le traité, soit par la convention de la diète italique. Cette condition exclusive était l'âme du partage des biens autrichiens dont il s'agissait [2]. »

Les visées hardies de son ministre séduisirent à tel point Louis XV que, sorti de sa nonchalance coutumière, il se les appropria. Comme il était « bon géographe », il tint à régler lui-même les conditions du partage : il le fit « avec une générosité et une prévoyance admirables ». Tout fier d'avoir triomphé de « l'assoupissement » de son souverain, M. d'Argenson, qui relate minutieusement les incidents de l'entreprise, ajoute en parlant du travail royal : « Je le vanterai avec d'autant plus de plaisir que c'est peut-être le seul ouvrage de son règne qui soit bien à lui. » Voici la proposition de partage telle que Louis XV

[1] *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 266.
[2] *Ibid.*, p. 283.

la remit, signée de sa main, à M. de Champeaux : « Au roi de Sardaigne tout le Milanais, qui est à la rive gauche du Pô et à la droite jusqu'à la Scrivia. — A l'Infant, toute la rive droite, depuis la Scrivia, jusques y compris l'État de Parme, le Crémonais (le fort de Gera d'Adda rasé), et la partie du Mantouan qui est entre l'Oglio et le Pô ; celle par delà à la République de Venise, et celle qui est à la rive droite du Pô au duc de Modène, avec l'éventualité du duché de Guastalla. — Et aux Gènois la principauté d'Oneille avec Finol et le château de Serravalle[1]. »

L'aigre rivalité de l'Infant et du roi de Sardaigne, qui voulaient, chacun de son côté, se tailler, dans le butin à conquérir, la part du lion, paralysa, cette fois encore, les bonnes intentions de la France. Le président de Brosses, passant par Turin quelques années auparavant, avait écrit ces lignes qui éclairent l'état d'âme du rapace et rusé Savoyard et donnent la clef de la politique qu'il suivit en la circonstance : « Le roi Victor, son père, disoit que l'Italie étoit comme un artichaut qu'il falloit manger feuille à feuille. Son fils suivra tant qu'il pourra cette maxime et s'alliera successivement et sans égard pour le passé avec tous les grands princes qui lui feront sa condition meilleure, toujours par préférence avec la maison d'Autriche plutôt qu'avec les Espagnols ni avec nous, quoiqu'il ne puisse s'agrandir qu'aux dépens de cette maison ; car le duché de Milan est le véritable objet de sa concupiscence. Mais, dans les temps difficiles, il accrochera quelque chose d'elle et, avec sa patience, il aura tout; au lieu que, s'il laissoit établir en Lombardie quelque prince de la branche d'Espagne, comme dom Carlos ou un de ses frères, ce seroit une puissance au moins égale à la sienne, qu'il trouveroit immédiatement sur la place même et qui lui serviroit à jamais de pierre d'achoppement. Ce n'est pas que, s'il vient jamais à bout d'avoir Milan, il ne trouve de terribles difficultés à s'y maintenir, les Milanais ayant les Piémontais en exé-

[1] *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 287.

cration ; et dans tout reste de l'Italie, ils ne sont guères moins mal voulus [1]. »

Après M. d'Argenson, le vent souffla d'un autre côté. Les idées, les préoccupations, les alliances se modifièrent ; et, si le projet d'une confédération italienne ne fut pas tout à fait oublié, il sommeilla du moins, sans qu'aucun homme d'État fût tenté désormais de le faire sien, et d'y attacher son nom.

V

Telle fut, en ses points essentiels, la politique française en Italie de Henri IV à la Révolution. Conçue par le plus avisé des monarques, poursuivie pendant deux siècles par tous ceux qui s'occupèrent avec quelque éclat des affaires du royaume, cette politique n'a pas besoin d'être défendue. Conforme à la fois aux intérêts de la France et à ceux de l'Italie, elle était habile, sans être égoïste. En s'y conformant, la France s'assurait un accroissement progressif jusqu'à ses frontières naturelles et écartait le risque de voir surgir un jour, à l'un de ses flancs, un menaçant adversaire. Quant à l'Italie, nulle politique ne s'adaptait mieux à ses instincts, à ses aptitudes, au génie de sa race. La confédération, c'était le gage de la paix et de la liberté, pour toutes ces villes, si longtemps foyers de vie et de lumière, qui, dans le calme et l'indépendance, pouvaient entrevoir le retour de leur ancienne splendeur. Un pontife de sang italien, Paul IV, qui aimait ardemment sa patrie, et qui la connaissait, n'avait-il pas dit que sa destinée voulait qu'elle fût « une lyre à quatre cordes, Rome, Naples, Milan, Venise » ?

Les deux gros volumes d'instructions diplomatiques qu'a publiés, avec de savantes introductions, le comte Horric de Beaucaire ont le mérite de nous faire suivre pas à pas les rapports de la France avec deux des États italiens dont l'existence se mêla

[1] Lettre écrite de Turin à M. de Neuilly. — *Lettres historiques et critiques sur l'Italie, par le président Charles de Brosses* (éditées chez Ponthieu, à Paris, an VII), t. III, p. 391.

le plus souvent et le plus intimement à la sienne : Mantoue et la Savoie. Ces instructions à nos ambassadeurs, qui montrent sur le vif cette politique que nous avons essayé de définir, et qui, rédigées avec une clarté, une sagesse, une largeur de vues admirables, font si grand honneur aux hommes d'État de la vieille France, captiveront et instruiront tous ceux — politiques ou historiens — qui s'intéressent aux destinées de l'Italie, de cette Italie où la France a laissé tant d'impérissables souvenirs et tant de morts glorieux.

« Hélas ! écrivait déjà Brantôme avec un respect ému en revenant de la Péninsule, j'ai veu ces lieux-là ; et c'estoit sur le tard à soleil couchant, que les ombres et les mânes commencent à se paroistre comme fantosmes plustot qu'aux autres heures du jour, où il me sembloit que les âmes généreuses de nos braves François là morts s'eslevoient sur la terre et me parloient ! »

Bernard de Lacombe.

LE CHEVALIER D'ARC

La *Revue* a publié dans son avant-dernière livraison (p. 199 à 225) une curieuse étude sur l'étrange destinée de ce « petit-fils de Louis XIV », auquel on voulut enlever jusqu'à son nom. M. de Laigue ayant retrouvé les états de services du chevalier au ministère de la guerre, nous donnons ici la copie authentique de la pièce, qui ne laisserait aucun doute sur la qualification de ce fils naturel du comte de Toulouse, si le dossier du « cabinet des titres » n'était déjà suffisamment convaincant.

Ministère de la Guerre

ERVICE INTÉRIEUR

3e BUREAU

Archives administratives

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par ordre du Ministre de la guerre

LE CHEF DU SERVICE INTÉRIEUR

Certifie que des registres matricules et documents déposés aux Archives de la guerre a été extrait ce qui suit :

Nom et signalement du militaire	DÉTAIL DES SERVICES
Chevalier **D'ARC** Fils naturel de M. le comte de Toulouse. *(sans autres indications).*	Reçu dans les Mousquetaires de la Garde du Roi (1re compagnie), vers 1736. Capitaine au régt Royal-Cravates (cavalerie), le 24 avril 1738. Démissionnaire le —— 6 avril 1748. CAMPAGNES : **1742**, armée d'observation en Flandre; — **1743**, Flandre; — **1744**, Allemagne; **1745**, **1746**, **1747** et **1748**, Flandre.

Pour extrait :
Signé : DARANT

Vérifié :
Le sous-chef
Signé : HERMET

Le chef
Signé : RAVARET

Délivré sans aucuns frais à M. le Consul général de France à Rotterdam en réponse à sa demande enregistrée n° 623ème.

Fait à Paris, le 29 juillet 1898.

Signé :
(L. S.). P. COUTURIER,
Ministère de la guerre.

Le ministre des Affaires étrangères certifie véritable la signature de M. Hermet.

Paris, le 3 août 1898.

Pour le ministre,
Pour le chef de bureau délégué :

(L. S.) Ministère des affaires étrangères
Signé : M. BOULLAY.

LA

CONFERENCE DE LA HAYE

I. « A l'heure présente, dit M. de Staal, le représentant du souverain initiateur, il est peut-être prématuré de juger dans son ensemble l'œuvre à peine terminée. Nous sommes encore placés trop près du berceau. La perspective aérienne nous fait défaut. » Si le moment n'est pas venu de juger l'œuvre d'hier, encore moins d'en prédire l'avenir, il n'est pas inutile de rappeler, en quelques lignes, les précédents. Aussi bien, n'est-ce pas de nos jours qu'est née la pensée de soustraire l'humanité aux horreurs de la guerre.

A l'époque où l'on ne pouvait songer à trouver un modérateur dans un tiers, certains peuples ont eu la pensée vraiment humanitaire de limiter sur eux-mêmes, de réglementer chez soi la faculté d'entrer en guerre sans une juste cause. La Rome antique ne pouvait entreprendre une expédition militaire si le collège des féciaux n'en avait au préalable déclaré la légitimité. Une fois cette reconnaissance obtenue, la République ne pouvait entamer les hostilités avant que l'état de guerre eût été notifié officiellement à l'adversaire. Cette dénonciation était si bien de droit strict que, pour l'accomplir à l'encontre de Pyrrhus, le Sénat romain se crut obligé de recourir à une fiction que chacun sait.

Le sultan des Turcs voyait son monstrueux absolutisme strictement, — je ne dirai pas obstrué, — mais supprimé lorsqu'il s'agissait d'ouvrir les hostilités même contre les nations auxquelles l'islamisme ne reconnaissait pas le droit à l'indépendance : il était, en effet, indispensable que le collège des jurisconsultes officiels (Ulémas) eût proclamé au préalable la légitimité de l'agression. Il y a eu aussi, en Angleterre, le Conseil privé.

N'allez pas objecter que les féciaux n'ont pas toujours été justes; que le fetwa turc a été souvent une vaine formalité; que le Conseil privé a été éclipsé par la prépondérance d'un autre facteur. Y a-t-il en ce monde une institution qui ne soit exposée, peut-être destinée, à dévier devant la corruption des hommes, l'affaissement des caractères et, en notre siècle, l'hypertrophie du parlementarisme?

Ces diverses barrières contre une agression injuste étaient internes : elles laissaient l'Etat juge et partie dans sa propre cause. L'ère chrétienne est survenue, qui a placé le juge en dehors et au-dessus des contendants. Aucune loi, aucun traité n'a institué l'arbitrage des papes : ce fut une génération spontanée de la Chrétienté. Et il ne faut pas juger l'efficacité d'un rouage seulement par le nombre des espèces où il a agi efficacement, mais par ce qui a été prévenu. Si le nombre des criminels de l'ordre privé n'est pas plus considérable, ce n'est pas seulement parce que le juge a frappé un certain nombre de criminels, c'est principalement parce que le malintentionné sait qu'il y a un juge.

Rappelons encore qu'à l'enfance du siècle qui va finir, il a été pris une résolution qui ne vise pas directement l'évitation des conflits, mais qui proclame le principe de l'équité, c'est-à-dire le véritable idéal de la diplomatie. L'article IV du protocole d'Aix-la-Chapelle (18 novembre 1818) est ainsi conçu : « Que, si les Puissances, qui ont concouru au présent acte, jugeaient nécessaire d'établir des réunions particulières...; que si, dans le cas où ces réunions auraient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres États de l'Europe, elles n'auraient lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces Etats que lesdites affaires concernaient et sous la réserve de leur droit d'y participer directement ou par leurs plénipotentiaires. » Il s'agit ici des interventions qui ont été souvent le prélude des guerres. Le protocole d'Aix-la-Chapelle n'a jamais été abrogé : il est encore en vigueur, et il a été invoqué en 1883 dans une conférence européenne tenue à Londres; mais le protocole de 1818

n'oblige que les États qui l'ont signé. Il n'eût peut-être pas été superflu d'y associer tous les signataires de La Haye.

II. — La conférence de La Haye étant convoquée, les admissions et les exclusions ont donné lieu à des appréciations divergentes. L'appel de quelques États non chrétiens n'a guère été contesté : il n'y a plus de Chrétienté. La Turquie, d'ailleurs, est depuis bien des années, elle sera longtemps le champ de bataille de la diplomatie. Un Etat vassal, la Bulgarie, qui confine au volcan macédonien, y avait sa place. On s'est étonné de l'absence du Transvaal, qui y avait plus de titres que la Bulgarie, dont la vassalité est incontestable. Quant aux États absolument autonomes de l'Amérique du Centre, nous n'avons rencontré nulle part une explication de leur absence. Or, leur région est celle où la pratique de l'arbitrage est la plus répandue. Par contre, on sait la cause de l'absence du pape. Cette cause est absolument étrangère à l'objectif de la conférence, puisque la personnalité écartée a été et est encore, pendant les délibérations de La Haye, chargée de résoudre pacifiquement plusieurs conflits internationaux, gros de solutions armées.

III. — La conférence de La Haye a terminé son œuvre[1]. L'article Ier porte : « Les Puissances signataires conviennent d'employer tous leurs efforts pour assurer le règlement pacifique des conflits. » A cet effet, les articles suivants réglementent minutieusement les fonctionnements des bons offices, de la médiation, de l'arbitrage. Une commission internationale d'enquête est instituée afin d'éclaircir les questions de fait : sont exclus de son action les litiges d'ordre international engageant l'honneur et les intérêts essentiels.

Une partie considérable de la convention est consacrée à la création d'une cour permanente d'arbitrage. La condition de permanence pourra être d'une grande utilité lorsqu'il éclatera quelque conflit menaçant et imprévu. Ladite cour y remplira, par le fait de sa permanence, ce rôle de *Vigie*, que nous indi-

[1] Nous en publions ci-après le texte intégral.

quions naguère ici même. Par contre, il faut bien reconnaître que son action sera, d'autre part, singulièrement restreinte. En effet, une opposition irréductible a empêché que le recours à l'arbitrage devînt obligatoire. Y fera appel qui voudra et sans obligation de motiver l'abstention. En second lieu, l'écart de toute enquête sur les questions d'honneur et sur les intérêts essentiels a singulièrement rétréci le champ de l'action pacificatrice. On n'entre pas en guerre pour des intérêts minimes. Nous avons déjà parlé en cette *Revue* des questions d'honneur.

IV. — Plusieurs chapitres de l'acte de 1899 sont consacrés à organiser dans le détail le fonctionnement et la procédure tant de la commission d'enquête que de la commission arbitrale. Tout y est prévu et coordonné sous la forme judiciaire. Ladite forme est particulièrement appropriée aux questions que l'on spécifie sous la dénomination quelque peu élastique de *contentieux*. On peut se demander si tous les conflits diplomatiques, si les plus graves de ces conflits sont réellement susceptibles d'une solution strictement juridique. Une telle solution est rigide de sa nature : elle ne comporte ni concessions réciproques, ni compensations : si Aulus Agerius a raison, Numerus Negidius a tort.

Les conflits les plus dangereux ne ressortissent-ils plutôt à la compétence de la diplomatie qu'à celle d'un tribunal ? Nous pourrions citer des cas où, après qu'on eut épuisé en vain les discussions juridiques et techniques, une solution pacifique éclôt du fait que deux diplomates se sont regardés dans le blanc des yeux et sont arrivés à l'accord qui ne pouvait sortir d'un jugement strict. De bons esprits sont persuadés de deux choses : 1° Lorsqu'un État a une raison quelconque, interne ou externe, de vouloir la guerre, aucun jugement ne l'en empêchera ; 2° Lorsqu'une telle disposition n'existe pas, la souplesse (dans le bon sens) de la diplomatie sera plus propre qu'un jugement quelconque à trouver un terrain d'accord et à y maintenir les deux parties. C'est affaire d'une conférence plus que d'un tribunal.

Sous le bénéfice de ces réserves, chacun se plaira à proclamer

que la Conférence a fait une œuvre utile et dont les résultats sont hautement appréciables, ne fût-ce que d'avoir popularisé l'idée arbitrale et d'en avoir facilité la pratique. Cette appréciation s'est manifestée même au sein des groupes auxquels la porte de la Conférence est restée fermée. « N'est-ce pas déjà un notable pas en avant, écrivait M. C. Lewakowski, d'avoir forcé les grandes Puissances, armées jusqu'aux dents, à s'occuper de ces importants problèmes, à les prendre en délibération, à en reconnaître la légitime existence ? »

Le monde applaudira donc aux dernières paroles du représentant de l'empereur Nicolas II : « L'œuvre accomplie n'est pas « aussi parfaite qu'il était désirable ; mais elle est sincère, pra- « tique et sage. Elle concilie les deux principes qui sont la base « du droit des gens, celui de la souveraineté des Etats et celui de « la solidarité internationale. Elle affirme que, dans les temps « nouveaux, les œuvres nées du besoin de la concorde doivent « dominer. »

A. d'Avril.

CONVENTION D'ARBITRAGE

POUR LE RÈGLEMENT PACIFIQUE

DES CONFLITS INTERNATIONAUX

Signée à la Haye, le 29 juillet 1899 [1].

Les souverains ou chefs d'Etat des pays représentés à la Conférence :

S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, etc., etc., et roi apostolique de Hongrie; S. M. le roi des Belges; S. M. l'empereur de Chine; S. M. le roi de Danemark; S. M. le roi d'Espagne et en son nom S. M. la reine régente du royaume; le Président des États-Unis d'Amérique; le Président de la République française; S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes; S. M. le roi des Hellènes; S. M .le roi d'Italie; S. M. l'empereur du Japon; S. A. R. le grand-duc de Luxembourg, duc de Nassau; le Président des États-Unis du Mexique; S. A. le prince de Monténégro; S. M. la reine des Pays-Bas; S. M. I. le shah de Perse; S. M. le roi de Portugal et des Algarves; S. M. le roi de Roumanie; S. M. l'empereur de toutes les Russies; S. M. le roi de Serbie; S. M. le roi de Siam; S. M. le roi de Suède et Norvège; le Conseil fédéral de Suisse; S. M. l'empereur des Ottomans; et S. A. R. le prince de Bulgarie,

[1] Fidèle à ses traditions, la *Revue d'Histoire diplomatique* publie le texte authentique des résolutions adoptées à la Conférence de la Haye. C'est un document qu'il sera utile de retrouver plus tard dans ses collections, la plupart des journaux quotidiens l'ayant donné très incomplètement.

Animés de la ferme volonté de concourir au maintien de la paix générale ;

Résolus à favoriser de tous leurs efforts le règlement amiable des conflits internationaux ;

Reconnaissant la solidarité qui unit les membresde la Société des nations civilisées ;

Voulant étendre l'empire du droit et fortifier le sentiment de la justice internationale ;

Convaincus que l'institution permanente d'une juridiction arbitrale, accessible à tous, au sein des puissances indépendantes peut contribuer efficacement à ce résultat ;

Considérant les avantages d'une organisation générale et régulière de la procédure arbitrale ;

Estimant, avec l'auguste initiateur de la Conférence internationale de la paix, qu'il importe de consacrer dans un accord international les principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des Etats et le bien-être des peuples ;

Désirant conclure une convention à cet effet, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse :

Le comte de Munster, son ambassadeur auprès de la République française.

S. M. l'empereur d'Autriche :

Le comte R. Welsersheimb, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, et M. Alexandre Okolicsanyi d'Okolicsna, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas.

S. M. le roi des Belges :

M. Auguste Beernaert, son ministre d'État, président de la Chambre des représentants, le comte de Grelle Rogier, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas, et M. le chevalier Descamps, sénateur.

S. M. l'empereur de Chine :

M. Yang Yü, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies.

S. M. le roi de Danemark :

Le chambellan Fr. de Bille, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique.

S. M. le roi d'Espagne, et en son nom, etc. :

Le duc de Tetuan, ancien ministre des Affaires étrangères, M. W. Ramirez de Villa Nuntia, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges, M. Arturo de Baguer, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas.

Le Président des États-Unis d'Amérique

M. Andrew D. White, ambassadeur près S. M. l'empereur d'Allemagne, Honorable Sethlow, Président de l'Université de Colombia à New-York, M. Stanford Newel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas, M. Alfred T. Mahau, capitaine de vaisseau, et M. William Crozier, capitaine d'artillerie.

Le Président de la République française :

M. Bourgeois, etc., M. Georges Bihourd, etc., M. le baron d'Estournelles de Constant, etc.

S. M. la reine du Royaume-Uni, etc. :

Le très honorable sir Julian Pauncefote, membre du Conseil privé de S. M., son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, et sir Henry Howard, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas.

S. M. le roi des Hellènes :

M. N. Delyannis, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la République française.

S. M. le roi d'Italie :

Le comte Nigra, son ambassadeur près S. M. l'empereur d'Autriche, etc., le comte A. Zannini, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas, et le chevalier Guido Pompily, député au Parlement italien.

S. M. l'empereur du Japon :

Le baron Hayashi, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies, et M. I. Motouo, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges.

S. A. R. le grand-duc de Luxembourg, duc de Nassau :

M. Eyschen, son ministre d'État, Président du gouvernement Grand-Ducal, et le comte de Villers, son chargé d'affaires à Berlin.

Le Président des États-Unis du Mexique :

M. de Mier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la République française, et M. J. Zénil, ministre résident près S. M. le roi des Belges.

S. A. le prince de Monténégro :

M. le conseiller privé de Staal, ambassadeur de Russie près S. M. Britannique.

S. M. la reine des Pays-Bas :

Le jonkheer A. P. C. van Karnebeeck, ancien ministre des Affaires étrangères, membre de la seconde chambre des États-Généraux ; le général S. CC. den Beer Portugael, ancien ministre de la guerre, membre du Conseil d'État; M. T. M. C., membre du Conseil d'État, et M. E. W. Rahusen, membre de la Première Chambre des États-Généraux.

S. M. I. le shah de Perse :

L'aide de camp, général Mirza Riza Khan, Arfa ud Dorleh, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Suède et de Norvège.

S. M. le roi de Portugal et des Algarves :

Le comte de Macedo, ancien ministre de la marine et des colonies, pair du royaume, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Très Catholique; M. d'Ornellas Vasconcellos, pair du royaume, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies, et le comte de Sélis, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas.

S. M. le roi de Roumanie :

M. Alexandre Beldiman, son envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, et M. Jean N. Papinier, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. la reine des Pays-Bas.

S. M. l'empereur de toutes les Russies :

Le conseiller privé actuel de Staal, son ambassadeur près de S. M. Britannique; M. le conseiller privé de Martens; M. le conseiller privé actuel, chambellan de S. M. l'empereur, de Basily.

S. M. le roi de Serbie:

M. Miyatowitch, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique, et le colonel Maschine, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. A. le prince de Monténégro.

S. M. le roi de Siam :

M. Phya Suriya, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la République française; M. Phya Visuddha, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique; M. Corragioni d'Orelli, conseiller de légation, et M. Edouard Rolin, son consul général en Belgique.

S. M. le roi de Suède et de Norvège :

Le baron de Bildt, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie.

Le Conseil fédéral de Suisse :

Le docteur Arnold Roth, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, le colonel Arnold Kunstli, conseiller national, et M. Édouard Odier, conseiller national.

S. M. l'empereur des Ottomans :

Turkhan Pacha, membre du Conseil d'État, ancien ministre des Affaires étrangères; Noury Bey, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères; Abdullah Pacha, général de division d'état-major; Mehemed Pacha, contre-amiral.

S. A. R. le prince de Bulgarie :

Le Docteur Dimitri I. Stancioff, son agent diplomatique près

le gouvernement impérial de Russie, et le major Christo Hersaptchiew, de l'état-major bulgare, attaché militaire en Serbie.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

TITRE Ier. — *Du maintien de la paix générale.*

Article premier. — En vue de prévenir autant que possible le recours à la force dans les rapports entre les Etats, les puissances signataires conviennent d'employer tous leurs efforts pour assurer le règlement pacifique des différends internationaux.

TITRE II. — *Des bons offices et de la médiation.*

Art. 2. — En cas de dissentiment grave ou de conflit, avant d'en appeler aux armes, les puissances signataires conviennent d'avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux bons offices ou à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

Art. 3. — Indépendamment de ce recours, les puissances signataires jugent utile qu'une ou plusieurs puissances, étrangères au conflit, offrent de leur propre initiative, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou leur médiation aux Etats en conflit.

Le droit d'offrir les bons offices ou la médiation appartient aux puissances étrangères au conflit, même pendant le cours des hostilités.

L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou par l'autre des parties en litige comme un acte peu amical.

Art. 4. — Le rôle du médiateur consiste à concilier les prétentions opposées et à apaiser les ressentiments qui peuvent s'être produits entre les Etats en conflit.

Art. 5. — Les fonctions du médiateur cessent du moment où il est constaté, soit par l'une des parties en litige, soit par le mé-

diateur lui-même, que les moyens de conciliation proposés par lui ne sont pas acceptés.

Art. 6. — Les bons offices et la médiation, soit sur le recours des parties en conflit, soit sur l'initiative des puissances étrangères au conflit, ont exclusivement le caractère de conseil et n'ont jamais force obligatoire.

Art. 7. — L'acceptation de la médiation ne peut avoir pour effet, sauf convention contraire, d'interrompre, de retarder ou d'entraver la mobilisation ou autres mesures préparatoires à la guerre.

Si elle intervient après l'ouverture des hostilités, elle n'interrompt pas, sauf convention contraire, les opérations militaires en cours.

Art. 8. — Les puissances signataires sont d'accord pour recommander l'application, dans les circonstances qui le permettent, d'une médiation spéciale sous la forme suivante :

En cas de différend grave compromettant la paix, les Etats en conflit choisissent respectivement une puissance à laquelle ils confient la mission d'entrer en rapport direct avec la puissance choisie, d'autre part, à l'effet de prévenir la rupture des relations pacifiques.

Pendant la durée de ce mandat, dont le terme, sauf stipulation contraire, ne peut excéder trente jours, les Etats en litige cessent tout rapport direct au sujet du conflit, lequel est considéré comme déféré exclusivement aux puissances médiatrices. Celles-ci doivent appliquer tous leurs efforts à régler le différend.

En cas de rupture effective des relations pacifiques, ces puissances demeurent chargées de la mission commune de profiter de toute occasion pour rétablir la paix.

TITRE III. — *Des commissions internationales d'enquête.*

Art. 9. — Dans les litiges d'ordre international n'engageant ni l'honneur ni les intérêts essentiels et provenant d'une divergence d'appréciation sur des points de fait, les puissances signataires jugent utile que les parties qui n'auraient pu se mettre d'accord

par les voies diplomatiques instituent, en tant que les circonstances le permettront, une commission internationale d'enquête, chargée de faciliter la solution de ces litiges en éclaircissant, par un examen impartial et consciencieux, les questions de fait.

Art. 10. — Les commissions internationales d'enquête sont constituées par convention spéciale entre les parties en litige.

La convention d'enquête précise les faits à examiner et l'étendue des pouvoirs des commissaires.

Elle règle la procédure.

L'enquête a lieu contradictoirement.

La forme et les délais à observer, en tant qu'ils ne sont pas fixés par la convention d'enquête, sont déterminés par la commission elle-même.

Art. 11. — Les commissions internationales d'enquête sont formées, sauf stipulation contraire, de la manière déterminée par l'article 32 de la présente convention.

Art. 12. — Les puissances en litige s'engagent à fournir à la commission internationale d'enquête, dans la plus large mesure qu'elles jugeront possible, tous les moyens et toutes les facilités nécessaires pour la connaissance complète et l'appréciation exacte des faits en question.

Art. 13. — La commission internationale d'enquête présente aux puissances en litige son rapport signé par tous les membres de la commission.

Art. 14. — Le rapport de la commission internationale d'enquête, limité à la constatation des faits, n'a nullement le caractère d'une sentence arbitrale. Il laisse aux puissances en litige une entière liberté pour la suite à donner à cette constatation.

TITRE IV. — *De l'arbitrage international.*

Chapitre Ier. — De la justice arbitrale.

Art. 15. — L'arbitrage international a pour objet le règlement de litiges entre les Etats par des juges de leur choix et sur la base du respect du droit.

Art. 16. — Dans les questions d'ordre juridique, et en premier lieu dans les questions d'interprétation ou d'application des conventions internationales, l'arbitrage est reconnu par les puissances signataires comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques.

Art. 17. — La convention d'arbitrage est conclue pour des contestations déjà nées ou pour des contestations éventuelles.

Elle peut concerner tout litige ou seulement les litiges d'une catégorie déterminée.

Art. 18. — La convention d'arbitrage implique l'engagement de se soumettre de bonne foi à la sentence arbitrale.

Art. 19. — Indépendamment des traités généraux ou particuliers qui stipulent actuellement l'obligation du recours à l'arbitrage pour les puissances signataires, ces puissances se réservent de conclure, soit avant la ratification du présent acte, soit postérieurement, des accords nouveaux, généraux ou particuliers, en vue d'étendre l'arbitrage obligatoire à tous les cas qu'elles jugeront possible de lui soumettre.

Chapitre II. — De la Cour permanente d'arbitrage.

Art. 20. — Dans le but de faciliter le recours immédiat à l'arbitrage pour les différends internationaux qui n'ont pu être réglés par la voie diplomatique, les puissances signataires s'engagent à organiser une Cour permanente d'arbitrage, accessible en tout temps et fonctionnant, sauf stipulation contraire des parties, conformément aux règles de procédure insérées dans la présente convention.

Art. 21. — La Cour permanente sera compétente pour tous les cas d'arbitrage, à moins qu'il n'y ait entente entre les parties pour l'établissement d'une juridiction spéciale.

Art. 22. — Un Bureau international, établi à la Haye, sert de greffe à la Cour.

Ce Bureau est l'intermédiaire des communications relatives aux réunions de celle-ci.

Il a la garde des archives et la gestion de toutes les affaires administratives.

Les puissances signataires s'engagent à communiquer au Bureau international de la Haye une copie, certifiée conforme, de toute stipulation d'arbitrage intervenue entre elles et de toute sentence arbitrale les concernant et rendue par des juridictions spéciales.

Elles s'engagent à communiquer de même au Bureau les lois, règlements et documents constatant éventuellement l'exécution des sentences rendues par la Cour.

Art. 23. — Chaque puissance signataire désignera, dans les trois mois qui suivront la ratification par elle du présent acte, quatre personnes au plus, d'une compétence reconnue dans les questions de droit international, jouissant de la plus haute considération morale et disposées à accepter les fonctions d'arbitres.

Les personnes ainsi désignées seront inscrites, au titre de membres de la Cour, sur une liste qui sera notifiée à toutes les puissances signataires par les soins du Bureau.

Toute modification à la liste des arbitres est portée, par les soins du Bureau, à la connaissance des puissances signataires.

Deux ou trois puissances peuvent s'entendre pour la désignation en commun d'un ou de plusieurs membres.

La même personne peut être désignée par des puissances différentes.

Des membres de la Cour sont nommés pour un terme de six ans. Leur mandat peut être renouvelé.

En cas de décès ou de retraite d'un membre de la Cour, il est pourvu à son remplacement selon le mode fixé pour sa nomination.

Art. 24. — Lorsque les puissances signataires veulent s'adresser à la Cour permanente pour le règlement d'un différend survenu entre elles, le choix des arbitres appelés à former le tribunal compétent pour statuer sur ce différend, doit être fait dans la liste générale des membres de la Cour.

A défaut de constitution du tribunal arbitral par l'accord

immédiat des parties, il est procédé de la manière suivante :

Chaque partie nomme deux arbitres, et ceux-ci choisissent ensemble un surarbitre.

En cas de partage des voix, le choix du surarbitre est confié à une puissance tierce, désignée de commun accord par les parties.

Si l'accord ne s'établit pas à ce sujet, chaque partie désigne une puissance différente, et le choix du surarbitre est fait de concert par les puissances ainsi désignées.

Le tribunal étant ainsi composé, les parties notifient au Bureau leur décision de s'adresser à la Cour et les noms des arbitres.

Le tribunal arbitral se réunit à la date fixée par les parties.

Les membres de la Cour, dans l'exercice de leurs fonctions et en dehors de leur pays, jouissent des privilèges et immunités diplomatiques.

Art. 25. — Le tribunal arbitral siège d'ordinaire à la Haye.

Le siège ne peut, sauf le cas de force majeure, être changé par le tribunal que de l'assentiment des parties.

Art. 26. — Le Bureau international de la Haye est autorisé à mettre ses locaux et son organisation à la disposition des puissances signataires pour le fonctionnement de toute juridiction spéciale d'arbitrage.

La juridiction de la Cour permanente peut être étendue, dans les conditions prescrites par les règlements, aux litiges existant entre les puissances non signataires ou entre les puissances signataires et des puissances non signataires, si les parties sont convenues de recourir à cette juridiction.

Art. 27. — Les puissances signataires considèrent comme un devoir, dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte.

En conséquence, elles déclarent que le fait de rappeler aux parties en conflit les dispositions de la présente convention, et le conseil donné, dans l'intérêt supérieur de la paix, de s'adresser

à la Cour permanente, ne peuvent être considérés que comme actes de bons offices.

Art. 28. — Un Conseil administratif permanent, composé des représentants diplomatiques des puissances signataires accréditées à la Haye et du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas qui remplira les fonctions de président, sera constitué dans cette ville le plus tôt possible après la ratification du présent acte par neuf puissances au moins.

Ce Conseil sera chargé d'établir et d'organiser le Bureau international, lequel demeurera sous sa direction et sous son contrôle.

Il notifiera aux puissances la constitution de la Cour, et pourvoira à l'installation de celle-ci.

Il arrêtera son règlement d'ordre, ainsi que tous autres règlements nécessaires.

Il décidera toutes les questions administratives qui pourraient surgir touchant le fonctionnement de la Cour.

Il aura tout pouvoir quant à la nomination, la suspension ou la révocation des fonctionnaires et employés du Bureau.

Il fixera les traitements et salaires et contrôlera la dépense générale.

La présence de cinq membres dans les réunions dûment convoquées suffit pour permettre au Conseil de délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil communique sans délai, aux puissances signataires, les règlements adoptés par lui. Il leur adresse chaque année un rapport sur les travaux de la Cour, sur le fonctionnement des services administratifs et sur les dépenses.

Art. 29. — Les frais du Bureau seront supportés par les puissances signataires dans la proportion établie pour le Bureau international de l'Union postale universelle.

Chapitre III. — De la procédure arbitrale.

Art. 30. — En vue de favoriser le développement de l'arbi-

trage, les puissances signataires ont arrêté les règles suivantes qui seront applicables à la procédure arbitrale, en tant que les parties ne sont pas convenues d'autres règles.

Art. 31. — Les puissances qui recourent à l'arbitrage signent un acte spécial (compromis) dans lequel sont nettement déterminés l'objet du litige ainsi que l'étendue des pouvoirs des arbitres. Cet acte implique l'engagement des parties de se soumettre de bonne foi à la sentence arbitrale.

Art. 32. — Les fonctions arbitrales peuvent être conférées à un arbitre unique ou à plusieurs arbitres désignés par les parties à leur gré, ou choisis par elles parmi les membres de la Cour permanente d'arbitrage établie par le présent acte.

A défaut de constitution du tribunal par l'accord immédiat des parties, il est procédé de la manière suivante :

Chaque partie nomme deux arbitres, et ceux-ci choisissent ensemble un surarbitre.

En cas de partage des voix, le choix du surarbitre est confié à une puissance tierce, désignée de commun accord par les parties.

Si l'accord ne s'établit pas à ce sujet, chaque partie désigne une puissance différente, et le choix du surarbitre est fait de concert avec les puissances ainsi désignées.

Art. 33. — Lorsqu'un souverain ou un chef d'Etat est choisi comme arbitre, la procédure arbitrale est réglée par lui.

Art. 34. — Le surarbitre est de droit président du tribunal.

Lorsque le tribunal ne comprend pas de surarbitre, il nomme lui-même son président.

Art. 35. — En cas de décès, de démission ou d'empêchement, pour quelque cause que ce soit, de l'un des arbitres, il est pourvu à son remplacement selon le mode fixé pour sa nomination.

Art. 36. — Le siège du tribunal est désigné par les parties. A défaut de cette désignation, le tribunal siège à la Haye.

Le siège ainsi fixé ne peut, sauf le cas de force majeure, être changé par le tribunal que de l'assentiment des parties.

Art. 37. — Les parties ont le droit de nommer auprès du tri-

bunal des délégués ou agents spéciaux avec la mission de servir d'intermédiaires entre elles et le tribunal.

Elles sont. en outre, autorisées à charger de la défense de leurs droits et intérêts devant le tribunal des conseils ou avocats nommés par elles à cet effet.

Art. 38. — Le tribunal décide du choix des langues dont il fera usage et dont l'emploi sera autorisé devant lui.

Art. 39. — La procédure arbitrale comprend, en règle générale, deux bases distinctes : l'instruction et les débats.

L'instruction consiste dans la communication faite par les agents respectifs, aux membres du tribunal et à la partie adverse, de tous actes imprimés ou écrits et de tous documents contenant les moyens invoqués dans la cause. Cette communication aura lieu dans la forme et dans les délais déterminés par le tribunal en vertu de l'article 49.

Les débats consistent dans le développement oral des moyens des parties devant le tribunal.

Art. 40. — Toute pièce produite par l'une des parties doit être communiquée à l'autre partie.

Art. 41. — Les débats sont dirigés par le président.

Ils ne sont publics qu'en vertu d'une décision du tribunal, prise avec l'assentiment des parties.

Ils sont consignés dans des procès-verbaux rédigés par des secrétaires que nomme le président.

Ces procès-verbaux ont, seuls, caractère authentique.

Art. 42. — L'instruction étant close, le tribunal a le droit d'écarter du débat tous actes ou documents nouveaux qu'une des parties voudrait lui soumettre sans le consentement de l'autre.

Art. 43. — Le tribunal demeure libre de prendre en considération les actes ou documents nouveaux sur lesquels les agents ou conseils des parties appelleraient leur attention.

En ce cas, le tribunal a le droit de requérir la production de ces actes ou documents, sauf l'obligation d'en donner connaissance à la partie adverse.

Art. 44. — Le tribunal peut, en outre, requérir des agents des parties la production de tous actes et demander toutes explications nécessaires. En cas de refus, le tribunal en prend acte.

Art. 45. — Les agents et les conseils des parties sont autorisés à présenter oralement au tribunal tous les moyens qu'ils jugent utiles à la défense de leur cause.

Art. 46. — Ils ont le droit de soulever des exceptions et incidents. Les décisions du tribunal sur ce point sont définitives et ne peuvent donner lieu à aucune discussion ultérieure.

Art. 47. — Les membres du tribunal ont le droit de poser des questions aux agents et aux conseils des parties et de leur demander des éclaircissements sur les points douteux.

Ni les questions posées, ni les observations faites par les membres du tribunal pendant le cours des débats ne peuvent être regardées comme l'expression des opinions du tribunal en général ou de ses membres en particulier.

Art. 48. — Le tribunal est autorisé à déterminer sa compétence en interprétant le compromis ainsi que les autres traités qui peuvent être invoqués dans la matière, et en appliquant les principes du droit international.

Art. 49. — Le tribunal a le droit de rendre des ordonnances de procédure pour la direction du procès, de déterminer les formes et délais dans lesquels chaque partie devra prendre ses conclusions et de procéder à toutes les formalités que comporte l'administration des preuves.

Art. 50. — Les agents et les conseillers des parties ayant présenté tous les éclaircissements et preuves à l'appui de leur cause, le président prononce la clôture des débats.

Art. 51. — Les délibérations du tribunal ont lieu à huis clos.

Toute décision est prise à la majorité des membres du tribunal.

Le refus d'un membre de prendre part au vote doit être constaté dans le procès-verbal.

Art. 52. — La sentence arbitrale, votée à la majorité des membres, est motivée. Elle est rédigée par écrit et signée par chacun des membres du tribunal.

Ceux des membres qui sont restés en minorité peuvent constater, en signant, leur dissentiment.

Art. 53. — La sentence arbitrale est lue en séance publique du tribunal, les agents et les conseils des parties présents ou dûment appelés.

Art. 54. — La sentence arbitrale, dûment prononcée et notifiée aux agents des parties en litige, décide définitivement et sans appel la contestation.

Art. 55. — Les parties peuvent se réserver dans le compromis de demander la revision de la sentence arbitrale.

Dans ce cas et sauf convention contraire, la demande doit être adressée au tribunal qui a rendu la sentence. Elle ne peut être motivée que par la découverte d'un fait nouveau qui eût été de nature à exercer une influence décisive sur la sentence et qui, lors de la clôture des débats, était inconnu du tribunal lui-même et de la partie qui a demandé la revision.

La procédure de revision ne peut être ouverte que par une décision du tribunal constatant expressément l'existence du fait nouveau, lui reconnaissant les caractères prévus par le paragraphe précédent et déclarant, à ce titre, la demande recevable.

Le compromis détermine le délai dans lequel la demande de revision doit être formée.

Art. 56. — La sentence arbitrale n'est obligatoire que pour les parties qui ont conclu le compromis.

Lorsqu'il s'agit de l'interprétation d'une convention à laquelle ont participé d'autres puissances que les parties en litige, celles-ci notifient aux premières le compromis qu'elles ont conclu. Chacune de ces puissances a le droit d'intervenir au procès. Si une ou plusieurs d'entre elles ont profité de cette faculté, l'interprétation contenue dans la sentence est également obligatoire à leur égard.

Art. 57. — Chaque partie supporte ses propres frais et une part égale des frais du tribunal.

Art. 58. — La présente convention sera ratifiée dans le plus bref délai possible.

Les ratifications seront déposées à la Haye.

Il sera dressé du dépôt de chaque ratification un procès-verbal, dont une copie, certifiée conforme, sera remise par la voie diplomatique à toutes les puissances qui ont été représentées à la conférence de la paix de la Haye.

Art. 59. — Les puissances non signataires qui ont été représentées à la Conférence internationale de la Paix pourront adhérer à la présente convention. Elles auront à cet effet à faire connaître leur adhésion aux puissances contractantes au moyen d'une notification écrite, adressée au gouvernement des Pays-Bas et communiquée par celui-ci à toutes les autres puissances contractantes.

Art. 60. — Les conditions auxquelles les puissances qui n'ont pas été représentées à la Conférence internationale de la Paix pourront adhérer à la présente convention formeront l'objet d'une entente ultérieure entre les puissances contractantes.

Art. 61. — S'il arrivait qu'une des hautes parties contractantes dénonçât la présente convention, cette dénonciation ne produirait ses effets qu'un an après la notification faite par écrit au gouvernement des Pays-Bas et communiquée immédiatement par celui-ci à toutes les autres puissances contractantes.

Cette dénonciation ne produira ses effets qu'à l'égard de la puissance qui l'aura notifiée.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue de leurs sceaux.

Fait à la Haye, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du gouvernement des Pays-Bas et dont les copies, certifiées conformes, seront remises par la voie diplomatique aux puissances contractantes.

Puissances non signataires de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux :

Allemagne,
Autriche-Hongrie,
Chine,
Grande-Bretagne,
Italie,
Japon,
Luxembourg,
Serbie,
Suisse,
Turquie.

DOCUMENTS ORIGINAUX

DÉPÊCHES DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE SOUS PHILIPPE II.

Il y a déjà soixante ans que M. Louis Paris publiait dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France* un gros volume in-4°, intitulé : *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges (Paris, 1841, Imprimerie royale). Parmi les fonctions nombreuses remplies par cet homme d'État, se trouvait celle d'ambassadeur en Espagne. Après la paix de Cateau-Cambrésis, il avait été désigné comme représentant de la France aux Pays-Bas, où se trouvait alors Philippe II. Quand le roi retourna à Madrid, l'évêque de Limoges l'y suivit; il fit même pour son malheur la traversée avec le prince, dont la moitié de la flotte périt dans un naufrage. Parmi toutes les richesses englouties se trouvaient les notes diplomatiques et la correspondance politique de l'ambassadeur français.

Mais, du moins, de sa mission en Espagne reste-t-il des traces quelque peu intéressantes? M. L. Paris ne le dit point [1]. Il a seulement trouvé dans les archives du château de Villebon un certain nombre de dépêches, qu'il a publiées dans son recueil. Ces dépêches sont en tout au nombre de treize [2]; ce qui semblera

[1] Il y a pourtant à la Bibliothèque nationale deux ou trois recueils contenant des dépêches de cet ambassadeur : Ms. fr. 6614, 15874, etc.

[2] Voici la nomenclature des dépêches d'Espagne publiées par M. Paris :

23 février 1559. — Tolède. — L'évêque de Limoges au Roi, p. 271;

1er mars 1559. — Tolède, au Roi, à la Reine mère, au cardinal de Lorraine, au duc de Guise; p. 290 et suiv.;

Avril 1559. — Au Roi, à la Reine mère, p. 330;

16 avril 1560. — Tolède. A Messieurs de Lorraine et de Guise, p. 357;

Août 1560. — Au cardinal de Lorraine, p. 458;

26 septembre 1560. — Tolède. Au Roi, p. 549;

peu de chose pour une importante ambassade qui dura deux années entières, avec comme instructions assez multiples de veiller à l'exécution du récent traité, à la reddition des places, à l'échange des prisonniers; de pourvoir à l'installation de la jeune reine, sœur de François II, en lui servant de guide; de surveiller la politique ombrageuse du Roi Catholique, à un moment où déjà il voulait se poser en représentant de Rome et intervenir dans les difficultés religieuses de la France. Homme de confiance des Guise, Sébastien de l'Aubespine devait disparaître avec eux. A l'avènement du nouveau roi Charles IX, il fut remplacé, au mois d'avril 1562, par Saint-Sulpice, son ami, et reprit sa place au Conseil d'État.

Nous croyons intéressant de donner quelques-unes de ses dépêches inédites. Elles sont tirées des documents français conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, vol. 97, et proviennent originairement de la collection de Barnabé Turgot, évêque de Séez, en 1718.

A la Reyne mère du Roy.

Tolède, 7 juin 1560.

Madame, par le double que je vous envoye ci-enclos vous verrez, s'il vous plaist, comme les choses sont passées en l'estat de la Royne catholique [1] et les noms de ceulx que Sa Majesté a licenciés avec présent, comme aussi le peu qu'elle en a retenu, qui est touteffois suffisant pour servir la dicte Dame avec une multitude infinie d'autres hommes et femmes que le Roy Catholique lui a donnés, estant à la vérité sa maison dressée si grandement qu'il n'y a dame en la chreslienté qui se puisse vanter d'estre mieulx, dont elle se contente fort, et a estimé bon et nécessaire pour ceste cause de se conformer

Novembre 1560. — A la Reine mère, p. 707;
9 décembre 1560. — A la Reine mère, p. 721;
10 mars 1561. — A la Reine mère, p. 823;
17 mars 1561. — A la Reine mère, p. 834;
23 avril 1561. — A la Reine mère, p. 855;
Mai 1561. — A la Reine mère, p. 871;
3 janvier 1562. — Madrid. — A la Reine mère, p. 875.

[1] Elisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, mariée à Philippe II, roi d'Espagne, veuf de Marie d'Angleterre et de Marie de Portugal, avait quitté le roi et la reine mère à la fin de novembre 1559. Le roi de Navarre la conduisit en grande pompe à la frontière, et elle arriva à Tolède au mois de janvier 1560. Il y eut de longues négociations pour l'établissement de sa maison.

à l'entière volunté de son mary, joint que la pluspart des gentilhommes qui s'en vont estoient inutiles, pour estre la Royne vostre fille seruie en sa table et quasi partout ailleurs de ses dames et filles, suivant la coustume du païs. Nous sommes après à veoir si l'on pourrait retenir le marquis de Bourdelau [1]; mais je sens bien que, craignant l'importunité dont il usera pour ravoir ses biens à Milan, desquels il a commancé trop tost la poursuitte, ils seroient bien aises de l'absenter. Si M. de Vermon [2] eust esté en bonne santé, possible qu'ils l'eussent retenu ; mais, Madame, il n'y a ordre, comme j'éstime vous avoir escrit. Le médecin italien qui demeure me semble homme digne et fort suffisant, qui a ses complexions mieulx accommodées à ceste nation qu'autre : pour ceste cause vous prendrez, s'il vous plaist, en bonne part le partement de Me Bargensis, dont il m'a au commencement fort despleu, et en ay faict toute l'instance qu'il m'a esté possible ; mais la Royne ayant jugé qu'il falloit s'accommoder aussi de ceste part à la volunté de ceulx-cy, m'a commandé vous supplier de le trouver bon. On luy baille encores ung autre médecin espagnol pour la chambre, et ung tiers pour le comung ; mais le sien sera toujours premier, et tiendrai la main à ce qu'il soit supporté et maintenu, ainsi qu'il doit.

La dicte Dame au surplus continue en fort bonne santé, si faict le Roy son mary, lui croissant de jour à autre de contentement qu'il a de sa femme avec une telle satisfaction, que depuis le voyage d'Aranchois [3] où il l'a veue et fréquentée plus privément, son affection luy est du tout accreue et scais par les duc d'Albe, prince d'Aivoli et de tous les plus privés de sa dicte Majesté qu'il s'estime merveilleusement heureux et content. Je vous supplie, Madame, à ce propos de n'oublier le varlet de chambre Vaudenes, afin que le roy de Navarre vous octroye en sa faveur ce dont mons^r de Lanssac vous porta le mémoire, car il est personnaige qui fait de bons services à sa maîtresse et qu'elle desire recognoistre. Je l'ay assurée que vous m'aviez mandé en avoir escrit au dict seigneur roy et que bientost je lui en dirois la response. Me remectant pour les plus importans affaires sur la despêche du Roy, je vous supplirai, Madame, avoir souvenance de mes pertes et de l'infinie despense que je porte icy dont, Madame, je ne vous importunerois pas tant n'estoit que je me sens fort discommodé ; vous suppliant aussi avoir souvenance qu'en récompense de l'abbaie de Challis que le Pappe m'a ostée, il plaise au Roy me donner l'une des premières bonnes qui vacquera.

Madame je me recommande très humblement à vostre bonne grace, vous disant à Dieu, auquel je supplie vous donner en très bonne santé très heureuse et longue vye.

De Toledo, ce VIIe de Jung 1560.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Laubespine,
E. de Lymoges.

[1] Le marquis de Bourdeleau était premier écuyer de la reine.
[2] André de Vermont, maître d'hôtel de la reine.
[3] Aranjuez, château royal, dans la province de Tolède.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Tolède, 7 juin 1560.

Sire, au lieu de trois jours que j'avois de commandement, par vostre despêche du XXIIIe may, de retenir ce porteur, les affaires importans sur la nouvelle de la deffaicte des Gelbes [1] qui se sont présentées a reculé ceste responce, ayant eu le Roy vostre bon frère assez à faire quatre ou cinq jours à donner ordre au siens propres, comme je m'asseure que Vostre Majesté jugera avoir esté bien raisonnable, car si ceulx qui sont demourés dedans et soubs la faveur des Gelbes se perdent et que les vivres leur faillent, ils tiennent ceste deffaicte pour l'une des plus grandes et calamiteuses qui soit advenue à la maison d'Autriche ny autre de la chrestienté il y a cinq cens ans, Sire, et vous promets, Sire, qu'ils la sentent infiniment, bien que le Roy vostre bon frère, comme prince saige et qui sçait mesurer les bonnes et mauvaises advantures, soit celuy de tous les siens qui la supporte plus gaillardement. Dimanche dernier, qui feust le jour qu'il en eust la nouvelle, je le feus visiter en une abbaye près de ceste ville, ne pensant pas qu'il en eust encore l'advis. Touteffois, ayant sceu le contraire, je ne voulus intermectre de m'en complaindre avec lui et de monstrer comme je m'asseurois que ceste nouvelle seroit mal venue près de Vostre Majesté, de la Royne vostre mère, Sire, et de tous Messeigneurs de vostre Conseil : ce qu'il print en fort bonne part, me respondant que c'estoit l'ordinaire de la guerre que d'avoir du bien et du mal et qu'il estoit aprés à y pourveoir et donner ordre tel, qu'il espéroit que la fin en seroit meilleure que le commancement, comme il est vérité; car j'ay trouvé tout le Conseil de guerre prest à s'assambler, incontinent que mon audiance seroit finie, et depuis ce temps s'est retrovué en ceste ville, où il a coutume quasi jour et nuit à despescher courriers et gens de toutes parts. En ceste audiance, Sire, je lui feis ung long et bien particulier discours comme toutes choses s'estoient passées en Escosse, suivant les mémoires et despesches que Vostre Majesté m'en avoit envoiées, me résolvant et fermant pour conclusion en trois points, qui sont en premier lieu puisque Vostre Majesté s'estoit mise en tel devoir, et si raisonnables offres, mesmes à l'endroit de ses propres subjects qu'il luy pleust se mettre en vostre lieu et place, vous dire et conseiller comme vostre bon frère et amy ce qu'il lui en sembleroit vous voiant assailly en vostre propre royaume si outraigeusement et sans ung seul fondement que de légèreté et mauvaise volonté, que cependant il feust content de m'accorder ung gentilhomme espaignol, portatif et de quelque nom, que allast en dilligence vers la dicte Dame, afin que venant de près de sa personne, il eust plus d'authorité et vigueur qu'il ne sembloit qu'avoit eu monsieur de Glaion [2], les offices duquel vous avoient, Sire, semblé estre froids, luy suppliant que le dict gentilhomme eust charge de parler à la dicte Royne à bon essient et ainsi qu'entre princes chrestiens l'indignité de telle

[1] L'île des Gelbes ou de Zerbi, en Afrique, en face de Tripoli, près de laquelle les Espagnols venaient de subir une grave défaite.

[2] Glayon était un seigneur flamand, grand maître de l'artillerie au service de Philippe II.

entreprinse méritoit, que cependant Vostre Majesté apprestoit son armée pour en faire l'embarquement en brief et lorsque les choses seroient totalement déplorées, ce sommant et requérant, en cas que ceste dame ne differast à tout ce que dessus et continuast en ceste dureté, me déclarer s'il n'entendoit pas que promptement Vostre Majesté se servist des vaisseaulx et gens qu'il m'avoit accordés et promis pour la tuition et deffense d'Escosse, désirant qu'il feust content de m'ouvrir franchement son intention sur le nombre des hommes qu'il vouloit fournir, du temps et de la despense que Vostre Majesté y devroit porter; continuant à luy faire entendre, Sire, votre intention largement pour en receuoir de luy une fin finale, puisque l'apostume estoit si meure que chacun la veoye. La response me fut, Sire, seulement donnée hier, dont aussi je ne le pourrois plus tost bonnement presser, tant qu'ils eussent reprins leurs esprits. Au premier point dict Sa Majesté Catholique qu'elle ne pouvoit assez blasmer les déportemens violens et indiscrets desquels ceste dame use louant au contraire grandement le bon et doulx chemin que Vostre Majesté avoit jusques à présent choisy pour le repos de la chrestienté. Mais que elle continuant sans propos ceste guerre avec telle furie, il ne pouvoit ne vous conseillant, Sire, comme vostre bon frère et le meilleur amy qu'ayez en ce monde, qu'il estoit raisonnable que prinsiez les armes et fassiez pour la religion deffense et protection de Vostre Royaume tout ce qu'un prince souverain devoit et pouvoit, en ces termes généraux sans s'estendre davantaige qu'en ce qui concernoit l'Escosse, qui fut cause que je deis au Duc d'Albe que leur alliance n'estoit pas offensive, ne eulx obligez pour ceste cause à la secourir, si par ces témerités et aggressions, on s'attachoit à ses terres, afin de la retirer et divertir de celles d'autruy : sur quoy, Sire, d'autant que je scay que cela importe à vostre armée, si elle a à faire voile. Le Roy et luy n'ont voulu entrer plus particulièrement, crainte, à ce que j'ay bien senti, que je n'estimasse qu'ils lachassent la bride à la conqueste de ce qu'ils craignent qui se perde, me disant touteffois que tout ce qui se feroit pour favoriser ceste intention à la conservation du royaume d'Escosse et repulsion des Anglois seroit en la recommandation telle que leurs propres affaires, et que dedans trois ou quatre jours ils feroient partir quelque jeune gentilhomme espaignol, digne de ceste charge, pour aller vers la dicte Royne et la prier admonester et conjurer de telle affection et parolles que, si cela y peut quelque chose, comme ils désirent, Vostre Majesté cognoistra qu'ils ne souhaittent rien tant au monde que de la veoir retirer de ceste entreprinse, s'asseurans que monsieur de Glaion y a faict tous bons offices et plus roiddes que vos ambassadeurs, Sire, ne peuvent avoir entendu, ainsi qu'ils ont veu par leurs despeches, ne le voulant veriffier par deux points, l'un d'autant que sur ceste negociation et les paroles portées par le dit Glaion leurs marchans anglois feurent conseillés de se retirer de Flandres, de l'autre pour le dernier alarme que les ambassadeurs de ceste dame ont faict dans ceste court, se complaignant du secours de Flandres et des sommations qui leur avoient esté faictes. Ainsi il ne reste à l'égard de cet article qu'à soliciter et presser le partement du gentilhomme qui aura ceste charge : en quoy je ne interme-

trai rien, bien que je saiche qu'ils ne soient pas gens à ung mot, quand il est question de diligence. Me déclarant, Sire, pour satisfaire au troisième point, que par les dernières depesches ils avoient commandé que toutes choses feussent prestes en Flandres pour les vaisseaulx et embarquement des gens de guerre que Vostre Majesté demandoit. Ayant à ceste occasion par la mesme depesche mandé où se devait prendre l'argent nécessaire à ceste dépense et que les choses passant par aultre chemin que de doulceur, Vostre Majesté pouvoit advertir d'heure madame de Parme du temps qu'il vous plairoit avoir leurs forces et le nombre d'hommes, qu'elle ne fauldroit y satisfaire et rendre les vaisseaux vituaillés et les hommes prêts à embarquer, tenans pour certain que Vostre Majesté fourniroit voluntiers la soulde qui courroit pendant leur service, d'autant, Sire, qu'en cet endroit je ne puis estre de légère créance. Je désire que Sa Majesté et le dict sieur Duc me le répétassent et promissent pour en veoir les effects, mais si ung prince a quelque foy et seureté en ses paroles et promesses cent fois réitérées, je vous puis tesmoigner qu'il n'est possible de m'en avoir rien dict de plus particulier, et pour la défense d'Escosse et repulsion de vos ennemis. Ils auront en Flandres ceste charge, dont je supplie à Dieu que Vostre Majesté n'ait que faire, afin qu'ils n'apprennent point ce chemin. Saichant aussi d'autre part qu'ils ne feront point la dépense de ces embarquemens sans autre occasion, pour la contraincte qu'ils ont de retirer les Espaignols estans ès Païs-bas, desquels maintenant sur ceste deffaicte ils auront plus de besoin en ceste mer deça qu'ils n'eurent oncques. Vostre Majesté verra, s'il lui plaist, le portraict des Gelbes et les nouvelles premières qui en sont venues icy, sur lesquelles d'autant ils espérent ou divinent pour le moins que le dict fort se deffendra jusques à la fin de juillet. Le Roy vostre bon frère m'a faict dire et entendre l'ordre qu'il meit en ses affaires pour aller secourir ses gens, ainsi que Vostre Majesté verra, si luy plaist, parce que je ay reduict en ung mémoire cy enclos. Bien m'a nonobstant cela confessé le duc d'Albe, comme saige et expérimenté en la guerre, qu'il les tient pour perdus, s'il n'y a des vivres pour quatre mois, comme l'on dict, mais à ce que je puis juger de leur intention, c'est que en tout évènement, s'ils se perdent, le préparatif de Sa Majesté Catholique empeschera que les Turcqs qui ont eu au commencement de l'année ceste bonne fortune ne s'estande en d'autres estats estimans, les Hespaignols qu'après leur partement de ces mers, si mieulx ne peuvent, l'armée de sa dicte Majesté se trouvera sus et en estre pour aller faire le mesme effect de celle qui a esté rompue; par où vous jugerez, Sire, s'il vous plaist, que cette guerre durera ce que le Roy vostre bon frère la veult conduire, tant qu'il en aye quelque revanche, et pour ces effects entrera en de grandes despenses, estant le s^r Grimaldy mon hoste jà recherché pour faire fournir six ou sept cens mille escus. Le sieur don Jouan de Mendoze [1], général des galaires, est en ceste ville et part demain en

[1] Les Hurtado de Mandosse jouèrent un rôle considérable dans l'histoire de l'Espagne à cette époque; celui-là avait été ambassadeur à Venise.

poste, pour aller vers Calais donner ordre aux vingt galaires qui y sont. Cela m'a donné crainte que vos pouvres forsats ne feussent mis en liberté. Mais ce nonobstant, le Roy vostre bon frére lui a commandé et y ay à ceste fin envoyé ung de mes gens exprès, ce que j'espère sortir a effect, d'autant que par toute l'Espaigne ils ont leurs autres forsats és prisons çà et là pour estre mis en leurs places. Au retour de celuy qui accompaigne le dict général, j'advertiray Vostre Majesté du succès de sa négociation. Ne se présentant aultres nouvelles pour l'égard d'Italie que le mariage que l'on nous escrit que Sa Saincteté veult faire d'ung de ses neveux avec une riche fille napolitaine pour l'effect duquel a esté envoyé le cardinal de Trente, au mescontentement de Sa Majesté, qui a bien sceu dire au pape qu'estant sa vassale et son mariage remis à sa volunté on l'en devoit premiérement advertir. Ce néantmoins, Sire, il n'a pas laissé d'escrire en faveur du neveu de Sa Saincteté et que l'on a voulu tellement, que le tiens pour faict. Par les mesmes lettres il se mandoit de Rome que M. l'abbé de St-Salut [1], qu'ils appellent ici Parpaille, estoit depputé ambassadeur en Angleterre pour tascher à retirer ceste dame du chemin où elle est et, après beaucoup de bons et doulx advertissemens, luy faire sentir que Sa Saincteté ne se pourroit garder, si elle s'obstinoit de la traicter ainsi que les rebelles à l'esglise l'ont esté par le passé. Ceste depesche a infiniment despleu par deça, tant le prince craint que delà ne procède quelque mal et remuement universel contre ce royaume, estimans ceulx cy que tout cela se conduict, Sire, par la solicitation de vos ministres, ayant surtout blasmé au nonce l'élection qui a esté faicte du dict abbé, qu'ils appellent Bany, d'autant qu'ils lui ont deffendu pour longtemps les terres de sa dicte Majesté sans grand propos; car ce feust, Sire, de l'ouvraige de monsieur d'Arras, lorsque la trève se rompit. Ils ont sur ceste complaincte gagné le Nonce et tous les ministres du Pappe estans en ceste court, et a esté pour ceste cause promptement depesché d'icy courrier exprès pour prier Sa Saincteté de revoquer ceste charge et la bailler à quelque autre personne plus digne et qualifiée, ou pour le moins plus à leur devotion : m'asseurant qu'en brief Vostre Majesté en aura nouvelles; car il me semble que Sa Saincteté leur refuse bien peu de ce qu'ils désirent, et ne blasment ceulx de ce Conseil en mon advis, pas tant l'élection du personnaige qui est homme digne et d'honneur, que la charge et commission qui lui estoit donnée.

Sire, je prie à Dieu vous donner en très bonne santé très heureuse et très longue vie. De Toledo, ce VIIe de Juing 1560.

Vostre très humble et obéissant serviteur et subject,

De Laubespine,
E. de Lymoges.

[1] L'abbé de Saint-Salut était un serviteur de la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas ; il était attaché aussi au cardinal Farnèse.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Tolède, 3 juillet 1560.

Sire, le lendemain de la St-Jehan, le Roy vostre bon frère, ainsi que Vostre Majesté a veu par la depesche de l'abbé de Grantchamp [1] avoit projecté partir de ceste ville, pour faire une saillie jusques à Pardo qui est ung lieu de chasse près de Madrid et de là aussi en intention d'en visiter ung aultre qui est près de Segovia, afin de se récréer ung peu, attendant que les Estats de Castille ayent les pouuoirs des villes et que les trois ordres d'Hespaigne qui sont icy assignées au jour de St-Jacques, pour les reigler à quelque contribution et galaires contre les Mores, soient assambles. Ayant sa dicte Majesté laissé la Royne sa femme, le Roy son fils et la Princesse sa sœur avec promesse de leur bien préparer ses maisons qu'il visite, pour à son retour mettre la plus prompte fin qu'il pourra à si peu d'affaires qui se présentent et restent en ceste ville, et s'acheminer vers Mousson, faisant quelque séjour et passant par les dictes maisons qui sont ès advenues sur le chemin. Monsieur le Duc d'Albe sur ceste occasion a obtenu congé d'aller visiter sa femme ès maison où est le Prince d'Aioli, pour la continuation de sa guarte demeuré icy près la Royne, ayant ledict seigneur Roy pour seulle compaignie le duc de Sesse [2], don Antonio de Toledo [3] et le conte de Féry, qui estoit arrivé en ceste ville deux ou trois jours avant le cheminement de sa Majesté, laquelle le receut avec toute faveur et démonstration grande de l'amitié naturelle qui luy a tousjours portée, estant ledit conte retourné si satisfait de l'honneur et honneste accueil qu'il a pleu à Vostre Majesté, à la Royne vostre mère et à Messeigneurs vos oncles luy faire, qu'il ne se peult assez ressasier le dire, prescher et publier partout, comme personnaige mémoratif et qui a envye de se revancher. Or, Sire, avant le partement dudict Seigneur Roy luy disant adieu il me feit entendre par le duc d'Albe plus au long comme jusques à présent luy et ses ministres en Angleterre avoient généralement et sans venir à aucune particularité mis toute la peine qui leur avoit esté possible pour retirer ceste Royne hors du chemin des armes qu'elle auoit entreprins, mais que par le conte de Montaigu [4] qui s'en est retourné de ceste court et par don Jouan de Pachecco [5] qui partit, Sire, en poste ung jour ou deux aprés ledict abbé de Grantchamp, ils estoient entrés si particulièrement à luy faire cognoistre ce en quoy ils estimoient qu'elle avoit tord. Depuis avoir entendu ce qui estoit passé en la première négocia-

[1] Guillaume de l'Aubespine, abbé de Grandchamp, neveu de l'évêque de Limoges.

[2] Le duc de Sesse, gouverneur de Milan pour Philippe II.

[3] Don Antonio de Tolède, prieur de Léon, beau-frère du duc d'Albe.

[4] Montaigu était un agent diplomatique, envoyé par Élisabeth d'Angleterre à Philippe II.

[5] Don Juan de Pachieco, envoyé d'Espagne à la cour de France. — V. la dépêche de François II à l'évêque de Limoges, du 28 juillet 1560. *Négociations*, etc., p. 429.

tion de Monsr de Valance qu'ils vous supplioient croire qu'en leur propre affaire ils ne pourroient mieux, afin de l'intimider et lesser toute l'espérance de pouvoir, ne en eulx ne au surplus de la chrestienté, trouver ung seul support, dissimulation, ne faveur, voulans me persuader s'estre si bien acquictés de la foy et promesse qu'ils en ont donnée, que sa dicte Majesté Catholique pour ceste cause espéroit que si jà la paix n'estoit accordée, que l'arrivée dudit conte les hasteroit et seroit en leur advis avec la venue dudict Pachecco ung remède dernier et si vigoureux. que l'on n'auroit point occasion de se plaindre de leur office, comme il leur sembloit qu'à tord l'on faisoit de monsieur de Glaion. M'adioustant que sur le partement du conte de Montagu luy et l'ambsssadeur qui réside par deça l'avoient prié de faire semblables offices et plus particulièrement vers Vostre Majesté et mesme sur ce que l'on entendoit que vostre armée vouloit descendre en Angleterre; pour ceste cause ils commendoient à leurs ambassadeurs d'en faire instance près de vous, Sire, afin que pensant faire quelque diversion si la guerre a de durée. lesdicts Anglois ne les requissent point de leur traicté. Désirant Sa Majesté Catholique, encores qu'elle cognoisse assez en combien de devoir Vostre Majesté s'estoit mise. que votre plaisir feust de ne vous departir de ceste doulce négociation et ne vous aigrir ne divertir de là, encore que possible vos forces et apprest vous en peussent donner autre envye et que és deux principaulx points ésquels lesdicts anglois faisoient instance. qui estoient du titre d'Angleterre et des forces estrangères qui se doivent laisser en Escosse, le dict Seigneur Roy aussi vous supplioit à leur instance vouloir en l'ung et en l'autre, pour le repos publicq, donner auxdicts Anglois quelque contentement plus tost que de ne venir au bien de la paix, m'alléguant infinies raisons pour l'égart du tiltre par lesquelles le duc d'Albe tascha à me persuader que telle chose ne pouvoit préjudicier à vos droits. estant la Royne et Vostre Majesté en aige mineur et hors de la possession de ce qu'elle prétendoit qui est, Sire, ung article sur lequel j'ay tousjours senti par deça que les Anglais ont le plus insisté et auquel touteffois je n'ay jamais faict semblant de rien entendre. Et pour ceste cause, sur ce point demonstrai au dict duc que ce n'estoit pas là le fondement de la guerre, ains seullement la Religion et la ligue que la Roine d'Angleterre avoit faicte avec vos rebelles. pensant se prévaloir de la sédition et usurper votre royaume d'Escosse et que remédiant de part et d'autre aux armes et à retirer les forces. le surplus avec le temps seroit facile à adouber, dont. Sire. je n'ay voulu faillir. s'en retournant le sieur de Guitinières présent porteur. vous advertir. encores que je ne face doubte que leurs ambassadeurs n'en ayent jà faict quelque instance près Votre Majesté, qui sont choses que ceulx-cy font par manière d'acquit. seullement à la prière et solicitation desdicts Anglois et pour aussi rendre une partie et l'autre plus prompte et encline au bien de la paix. comme me dist en passant le duc d'Albe, afin que l'on ne prinst pas ce qui vous en sera dict par delà autrement. Bien scai-je. Sire. que pour avoir en mes dernières négociations expressément disputé avec eulx fort opiniastrement. combien avec raison votre armée, Sire, pouvoit descendre en Angleterre sans enfrain-

dre leur traicté, ils ont en opinion que notre desseing et entreprinse estoit telle, et scai que les Anglois se sont mis en fort grand peine d'entente du sieur de Guibert, auquel dernièrement Vostre Majesté donna sa grace et qui par ung longtemps a vescu en leur païs fugitif, afin de pouvoir tirer de moy ou de quelqu'un des miens les lieux et endroits ou l'armée se devoit attacher, et pour ceste cause ont requis le Roy vostre bon frère de faire cette office. Nous n'avons au surplus, Sire, autres nouvelles dignes de Votre Majesté, si ce ne sont celles de Rome dont avez les particularités tant par le menu, qu'il me suffira dire à Vostre Majesté que la mauvaise vye que l'on estime partout que les cardinaulx et autres seigneurs prins par Sa Saincteté ont menée par le passé est cause que chacun se rejouist de leur ruine et inconvénient, par ce moien seront nous quictes par deçà des récompenses des Palian et autres, et semble que sa Majesté catholique aye quelque part à la prinse du cardinal Caraffe; car hier le Nonce, qui cy est, me dist qu'elle estoit advenue plus pour le respect de l'honneur de sa dicte Majesté que pour autre occasion. Mettant, ce me semble, en avant qu'il avait entreprins par le passé taxer ledict seigneur ou ses ministres d'avoir voulu accélerer la mort du feu Pappe (l'on n'estime pas touteffois le cardinal de Naples si chargé ne pour estre longuement détenu). Quant aux autres les cardinaulx Moron et de Trente ayans faict courir et desjà soliciter par deça leurs despouilles, ils me semblent espérer mal de l'yssue. Nous attendons ung gentilhomme que Sa Saincteté envoye en ceste court exprés, pour plus par le menu faire scavoir et entendre ce qui la m'eu, encores que desjà se recoivent tant de lettres et articles, oultre ceux que les Romains sément et publient pour leur estre si peu amys, que chacun scait qu'il sera bien difficile que Sa Saincteté adjouste rien à tant d'accusations. Le bruit est ici que le marquis de Montebello et autres de la race des Caraffe ont esté prins en mesme tems à Naples. Si ainsi est, il est clair que le duc d'Albe n'a pas nuy à ceste menée; car jamais je ne l'en ay veu parler qu'avec détestation et a tant combattu, comme j'ai ci-devant escrit à Votre Majesté, ceulx qui poursuivoient la récompense de Palian et autres promesses faictes à ceste famille au dernier Conclave, que luy seul les a reculés jusques à présent et scai au surplus la bonne opinion qu'il a du dict marquis de Montebello, qui en la dernière guerre d'Italie se monstrant extérieurement françois donnoit cependant advis de toutes choses, et se passoient peu d'affaires desquelles il eust cognoissance que luy et ses ministres ne publiassent, comme je m'asseure que Monseigneur de Guise s'est apperçu estant en Italie. Nous attendons aussi, Sire, par le premier courrier à scauoir les noms de ceulx que le Pappe aura depputés pour légats au concile, qui est l'une des choses dont ceulx cy me semblent avoir autant de soing, afin que ce soient gens à leur poste et que par ce moien toutes choses s'y balancent plus à leur discrétion. L'on s'est au surplus quelque peu étonné par deça de ce que l'on escrit de Rome que Vostre Majesté en retiroit ses prélats, et m'en parla le Roy vostre bon frère en ma dernière audiance, estimans ceulx qui l'on escrit que ce feust d'autant plus de tesmoniage du concile national dont ils ont faict si graud bruict. Touteffois n'en ayant, Sire, rien sceu de plus par-

ticulier, comme le deis à sadicte Majesté Catholique, je ne luy en peus rendre autre compte, si ne fut de me souvenir que le Pappe pour avoir de fresche mémoire perdu l'abbaye que Vostre Majesté m'avoit donnée contre raison, vouloit prendre la despouille entière de feu Monseigneur le cardinal du Bellay et de tous ceulx qui mouroient *in curia* contre la courtoisie que s'estoit observée par le passé et que possible, crainte d'être souvent en ceste peine, une bonne partie des nostres vieils se retiroit de Rome, desirant avec grande occasison que leur biens retournassent plus tost à Vostre Majesté dont ils procédoient et possible à quelques ungs de leurs parents et amys qu'en mains d'estrangers.

Sire, je prie à Dieu vous donner en très bonne santé très heureuse et très longue vye. De Tolède, ce III de juillet 1560.

Vostre très humble et obéissant serviteur et subject,

De Laubespine,
E. de Lymoges.

A la Royne [1].

Madrid, 20 juillet 1560.

Madame, j'ay esté fort marry de retenir Monsr. Luillier si longtemps en ce païs, toutefois désirant qu'il remportast quelque résolution des choses dont il estoit chargé et affin aussi que véritablement il peust au Roy et à vous donner compte de ce qui se peult apprendre en ceste court, je m'asseure que ne le trouverez mauvais. Estant pour l'égard des affaires du Roy dans le mémoire qu'il a de moy amplement informé de ce que désirerez, et au demeurant pour l'égard de la Royne Catholicque sa maitresse qu'il a veue et gouvernée de jour à autre, oultre les lettres qu'il a d'elle, si capable de vous dire et répondre de tout ce qu'en désirerez, que je ne vous en feray nulle redite, et asseurant Vostre Majesté qu'il a esté fort voluntiers veu icy et qu'il s'est acquité dignement de sa charge, ainsi que avec honneste présent sa Majesté luy a donné à cognoistre. Nous avons été en quelque doubte de la grossesse de la Royne Catholicque d'autant que son ordinaire pour la seconde fois avoit intermis; depuis cela est advenu naturelement et se porte fort bien, ainsi que j'ay chargé le médecin vous escrire, si faict sa Majesté Catholicque, laquelle continue à l'aymer et honorer autant qu'un bon mary peult. Il y a deux jours qu'il est party pour aller au Bosque de Segovie d'où il sera de retour la sepmaine prochaine. Ayant faict ceste petite salle pour y aller préparer, ainsi qu'il dict à la Royne, son logis et leur servir de fourrier, les y voulant mener elle et la Princesse, incontinant après ceste Saint Jacques, pour estre lieu fort frais et bien garni de fontaines. Ce porteur en passant près le verra, pour vous en dire plus fresches nouvelles et pour aussi prendre de ses lettres et autres que le duc d'Albe qui y est m'a dit vouloir escrire à leur ambassadeur. Il vous plaira me continuer votre bonne grace à

[1] Marie Stuart, femme de François II.

3 8

laquelle je me recommande très humblement, suppliant le Créateur vous donner, Madame, en très bonne santé, très heureuse, et longue vye. De Madrid en Castille, le XXe de juillet 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

S. DE LAUBESPINE,
E. DE LYMOGES.

Madame, ung nommé Le Saffre des plus grands joueurs d'eschecs qui se soit jamais trouvé, après avoir combattu toute l'Italie et le surplus du monde qu'il a passé, est venu icy, ayant nouvellement faict imprimer ung sien livre, que ceulx qui s'y entendent disent estre excellant et d'autant qu'il m'a faict présent de l'un, entendant que Vostre Majesté y prend grand plaisir, je vous l'envoye par ce porteur à la charge qui le translatera pour le vous dédier, ainsi qu'il m'a promis.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Tolède, 24 juillet 1560.

Sire, suivant ce que j'ay escrit à Vostre Majesté par ma dernière du troisième, le Roy vostre bon frère a esté toujours absent de ceste ville, afin d'éviter les extresmes challeurs qui y ont régné et pour aussi recognoistre quelques maisons et lieux de chasse d'icy alentour, où depuis son arrivée en ce païs la commodité d'aller ne s'estoit pas présentée. Il s'est cependant bien porté, comme aussi la Royne Catholique, qui a esté souvent durant ceste absence visiter la part du dict Seigneur, s'estant de son costé ladicte dame, après avoir premiérement bien et solennellement faict et célébré le bout de l'an du feu Roy, que Dieu absolve, donné tant de plaisir que bon luy a semblé avec Madame la Princesse sa sœur et le prince [1], que sa dicte Majesté lui a laissé en garde, pour continuer à estre si mal disposé et avec tant peu d'espérance de prompte garison, que tant s'en fault que le pére le pusse mener avec soy, qu'à grande peine la Royne, qui de jour à autre se va promener çà et là parmy les belles maisons et monastéres d'icy alentour elle a la commodité pour sa faiblesse de l'y conduire une fois ou deux la sepmaine ; pendant ceste salie le dict Seigneur a peu vacqué aux affaires ; car ayant icy laissé et le Conseil et tous ses secrétaires principaulx horsmis Erasso [2] qui maintenant n'a pas petite part près de son maistre, passant le dict Erasso près de Madrid sur ung pont, il tomba tellement qu'il a esté à la mort d'une blessure qu'il reçeut à la teste, de laquelle touttefois l'on tient qu'il se porte mieulx, encore que sa santé ne soit pas du tout asseurée. D'autre part le duc d'Albe estoit encore en sa maison comme il est encore, et le prince

[1] Le malheureux don Carlos.
[2] Erasso était le principal secrétaire de Philippe II.

d'Evoly[1] en ceste court, d'où il n'est pas parti, faisant, Sire, bonne compagnie à la Royne votre sœur et tous les services qu'il peult, aussi bien que sa femme que la Royne a prinse en telle amitié et familiarité qu'approchant fort des complexions et naturel de sa maîtresse, elle sur toutes est aymée et singuliérement caressée et recherchée d'elle, pendant ce temps, Sire, n'ay depuis le VIIIe de juing receu aucunes nouvelles de Vostre Majesté. Parce que nous entendons de Flandres et de la maison aussi de l'ambassadeur d'Angleterre, l'on juge que les députés pour composer les différents d'entre Escosse et Angleterre ne se sont peu resouldre si promptement que l'on espéroit; de quoy touteffois les ungs et les autres sont en singulière expectation, d'autant qu'il ne s'en sçait par deçà autre particularité. Estant aussi ung de Spina, depputé de Sa Sainteté, pour venir en ceste court rendre compte des prisonniers qui sont au chasteau de Saint-Ange, mort tellement qu'il a fallu que de nouveau le Pape y commist autre que l'on nous escrit se nommer Sancta-Cruce, romain qui a esté ambassadeur en France n'y a pas longtemps, nous l'attendons de jour à autre et avec d'autant plus grand désir qu'il apporte à Sa Majesté certaines expéditions dont les poursuittes se sont faictes à Rome par le conte de Tendille et entr'autres une de laquelle Sa Majesté a eu assurance depuis deux jours, qui est une permission que Sa Sainteté lui a donné en faveur des guerres du Turcq de vendre les justices de l'Eglise jusques à trente mille escus de rente; chose qui s'estime devoir revenir à plus de douze cens mille escus; car tenant, Sire, l'Eglise d'Hespaigne infinies bonnes villes et grosses jurididictions, encore que delà comme toutes justices sont de petite valeur, elle tire peu de revenu, si est-ce que les seigneurs et riches personnes auxquels le Roy vendra ceste souveraineté et justice la desirent asseurement achepter fort chairement; car par ce moien ils demeurent seigneurs absolus des dicts lieu où la plupart ont tous leurs biens. Se faisant cette vendition purement et simplement et sans nulle espérance de reméré, dont par deça il ne se faict nulle difficulté, tant Sa Sainteté et toutes ses promitions et rescrits y ont de lieu, mesmes quand ils sont en faveur du Prince. Le courrier qui avoit envoié le conte de Tendille pour cest effect et autres n'a été retenu plus d'un jour ou deux par Sa Majesté, et depuis son partement, ceste cour tient que le duc de Palian aura asseurement la teste tranchée et que les cardinaulx de Monte et Caraffe seront desgradés du chappeau; car le dict conte de Tendille entr' autres choses le donne assez à cognoistre, parcequ'il en escrit à ses plus chers amis. Bien est-il certain, Sire, que le dict courrier estoit expressément envoié pour scavoir la volunté du Roy vostre bon frère sur la nomination de quelques cardinaulx que Sa Sainteté doit incontinent, et pour le moins entre cy et le mois de septembre, publier, et estime que la plus grande haste et presse de ceste depesche soyt ceste-là. Touteffois il ne s'en peult scavoir autre particularité, si n'est que le duc d'Albe a fait icy grande instance, avant que s'acheminer, pour ung sien parent d'église, frère de Madame la Duchesse de Florence, qui toujours a esté nourri en Italie te y

[1] Ruy Gomez de Sylva, prince d'Evoli.

est encore maintenant. L'on nous dict au demourant que Alvaro de Sandre, qui est au fort des Gelbes, faict fort bien son deuoir comme homme de guerre (qui n'a et ne peult asseurément avoir maintenant espérance autre qu'en soi mesmes) a usé de toute la dilligence et soing que peult avoir ung bon serviteur : néantmoins nous sentons bien que ceulx de sa compaignie se trouvent en nécessité grande d'eau, et oultre cela le dernier advis venu par une frégate qui a apporté de ses lettres asseure que les Turcqs commançoient à faire tranchées et à mectre canons de batterie en terre il y a longtemps : ce qui mect ceste court en l'expectation grande des premières nouvelles ; car d'autre part il ne se pensex en façon que ce soit icy à le secourir pour le peu de moien qu'en a Sa Majesté Catholique, ayant tant perdu de galaires, remectant toute leur confiance sur la longueur du siège et sur l'hiver à l'entrée duquel ils ne se veullent pas persuader que l'armée Turcque puisse y sejourner. Touteffois je scay la mauvaise opinion qu'en a au contraire le duc d'Albe, consideré mesmes qu'ils ont icy advis que les affaires du Grand Seigneur se portent bien du costé d'Asie et que de là ne peult advenir diversion, ayant le Roy de Perse prins Bajazet son fils et donne espérance de lui rendre et renvoier. Les parents du duc Medina Cœli se sont, suivant ses lettres adressé, à moy et depuis à la Royne catholique, afin d'avoir faveur de Vostre Majesté en la redemption et liberté de son fils, et croy que bientost après l'arrivée de ce courrie, Vostre Majesté sera par homme expres supplié de vouloir à cet effect dépescher en Levant quelque gentilhomme, afin que votre ambassadeur, Sire, et luy puissent obtenir, pour argent ou autre moien, sa liberté qu'ils redoubtent d'autant plus malaisée que les Turcqs n'ont de coustume de lascher facilement les prisonniers jeunes qui tombent en leurs mains, qui est, Sire, si peu qui se présente par deça, où le Roy vostre bon frère estant de ce jourd'hui arrivé, celèbre la feste de Saint-Jacques, et croy qu'il vacquera dorésnavant à resgler tant de commanderies qui sont des trois ordres d'Hespaigne inutiles a ce qu'ils soient reduicts de faire la guerre par mer en Africque avec bon nombre de galaires à leurs despens et establir à cet effect une forme d'assemblée et chapitre à Oran, tout ainsi qu'il est de ceulx de Roddes et Malte ; chose véritablement qui augmentera grandement ses forces en ceste mer et par toute la Barbarie, car ils sont plus grand nombre de riches et furent le temps passé institués contre les Roys de Grenade et autres infidelles qui possedoient partie de l'Hespaigne d'où ayant esté chassés ils ont depuis vescu sans aucun exercice, prenant ce neantmoins jusques à maintenant les biens qui sont ordonnés à ceste fin, qui est la cause, Sire, que les Estats de Castille ont mis ce service en avant duquel assurément il sortira en brief quelque résolution et certitude, le jugeant chacun plus que utile et raisonnable.

Sire, je prie à Dieu vous donner en très bonne santé très heureuse et très longue vye. De Toledo, le XXIIII de juillet 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject,

De Laubespine,
E. de Lymoges.

A Messeigneurs les Pes Cardinal de Lorraine et Duc de Guise.

Tolède, 13 août 1560.

Messeigneurs, il y a tantost six mois que l'agent de Monsieur le conte de Fiesque est icy à poursuivre, sous l'autheur du traicté de paix, la terre de Pontremoly qui est au duché de Milan, que le Roy et la Royne mère m'ont recommandé tant de fois, qu'encore que ceulx cy ayent toujours foui de luy respondre, enfin depuis deux ou trois jours Sa Majesté a declaré qu'il estoit annexé au domaine du dict duché passé si longtemps et pour telles raisons qu'on n'en pouvoit faire grace au dict conte. Ayant depuis entendu du Roy Catholique mesmes que ceste place est fort importante, pour garder une advenue de Gennes et les contenir, si de fortune avec quelque occasion à l'avenir la dicte seigneurie se vouloit séparer d'eulx. Et d'autant que tout ce que dessus n'est pas administrere, justice ne respondre aux tiltres et productions que le dict agent a icy, par où on leur faict apparoir occulairement que l'Empereur l'usurpa sans raison et qu'elle appartient au dict conte, en ma dernière et seconde audiance je le remonstré au dict Seigneur, l'advertissant qu'il ne satisfaisoit en façon que ce feust au traicté, par lequel il promectait de lui administrer justice bonne et non pas alléguer bienséances. Je ne scay s'il s'en tirera autre responce, que je n'attends pas guères meilleure, encore que j'aye offert à Sa Majesté qu'elle retint le chasteau, si elle pensoit la dicte place si importante et nous laissant le revenu ou bien que de tout elle feust contente accorder quelque autre recompense au dict sieur conte. S'il vous plaisoit en dire ung petit mot à leur ambassadeur, afin qu'il cogneust que le Roy a cela à cueur, ce seroit pour y servir grandement. Vous verrez au surplus Messeigneurs, s'il vous plaist, ce qui est passé entre le Roy le Nonce et moy pour l'égard du concile : en quoy il a esté forcé (estans tous préparés et instruits, comme ils estoient, des choses qui se passent à Rome) que je leur respondisse un peu plus roiddement et par le menu que je ne me feusse autrement advancé. En quoy touteffois je n'ay excédé rien du contenu en la dernière lettre du Roy. Ce que le Nonce ne fauldra pas d'escrire à Sa Sainteté et en mon advis envoier le double du petit mémoire que j'ay baillé à Sa Majesté Catholique. Mais il me suffira, Messeigneurs, s'ils se plaignent de moy en ceste négociation, que le Roy et vous soyez contents.

Messeigneurs, je me recommande très humblement à vos bonnes graces, vous disant à Dieu, auquel je supplie vous donner en très bonne santé très heureuse et longue vye.

De Toledo, le XIIIIe d'aoust 1560.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Laubespine.
E. de Lymoges.

Messeigneurs, depuis ceste lettre faicte, nous avons eu ung courrier de Naples qui apporte lettres de Sicile du XXVIIe de l'autre mois, par où le Vice-

roy obteste de rechef le Roy Catholique qu'il ne vueille délaisser et ne secourir ces pouvres gens de Gelbes que son secrétaire, duquel jay veu une lettre, nomme ainsi. Adjoustant le dict Vice-roy qu'il estoit arrivé de Constantinople quelque renfort de munitions et artillerye avec commandement du Grand Seigneur que son armée de mer eust à hiverner és mers de ça ceste année, et si l'on prenoit le fort de Gelbes, de repasser à la Goulette où Doria avoit envoié ses galaires porter quelque rafreschissement. Cela nous estonne par deça; car quelque diligence qu'ils facent, leurs galaires ne sauroient estre ensemble à la my-octobre, et est possible qu'oultre cela elles ne soient fort mal garnies, tant elles ont perdu de cheurmes, estant aussi présentement arrivé le marquis de Montebello pour ayder à ses frères, l'on lui présente icy quelque démonstration de faveur; mais il semble que cela est plus par manière d'acquit qu'autrement.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Tolède, 31 août 1560.

Sire, la maladie de l'évesque de Sainte-Croix[1], venant la part du Pappe, a retardé son arrivée en ceste ville jusques à dimanche dernier et croy que l'attendant le Roy vostre bon frère ne se pouvoit résoudre sur le faict du Concile; car seullement depuis, à son instance comme à celle du Nonce ordinaire en ceste Court, m'a sa dicte Majesté faict entendre qu'estant chose tant importante, elle s'estoit advisée de vous envoier le seigneur Don Antonio de Toledo, grand prieur d'Hespaigne, son grand escuyer et de ses affaires, personne fort principale et qu'il ayme et estime chèrement, beau père du Duc d'Albe et frère du comte d'Albe, majordomo maior de la Royne Catholique votre sœur. Pour ceste cause, Sire, jay pensé qu'il serait meilleur que Monsieur de Vineux print le devant pour luy préparer les postes et logis à la Court, estant seigneur de si doulce et facile conversation, qu'il sera comme j'estime bien agréable à Votre Majesté, joint que s'il parle peu de françois, il l'entend ce néanmoins aussi bien que sa propre langue. Par luy, Sire, vous sçaurez et entendrez, s'il vous plaist, le conseil que le dict seigneur vous donne pour sortir hors de la combustion qu'il sçait assez estre pour l'égard de la Religion, parmy vos subjects, et le desir singulier qu'il a que le Concile National, duquel le Pappe et ses ministres de pardeçà se travaillent tant, n'aye lieu en vostre royaume, vous offrant tout conseil et ayde pour la conservation des choses passées. Sur quoy je diray librement à Votre Majesté qu'ayant cogneu qu'on a descouvert leurs remises et que pour ceste cause l'on commançoit à incliner du costé des Protestants et à demander concile libre et, en Allemaigne, le dict seigneur et tous ceux de son conseil,

[1] Santa-Croce (telle était sa signature), nonce du pape Pie IV en Espagne.

comme à demy esperdus, sont entrés en telle fraieur que par le moien il ne se formast quelque intelligence entre vous et les Alemans au préjudice des Bas Païs, que c'est le but et fondement de toute ceste légation, afin, Sire, de vous retenir au grant chemin et à la seule dévotion de Sa Saincteté qui pour tout cela ne change en façon que ce soyt d'avis ny d'opinion; car encore hier, je fus longuement à disputer avec les deux nonces qui finallement adjoustent à ce que j'ay cy-devant entendu que, si l'on n'est content de Trente, le dict concile se pourra par la première cession transférer à Mantoue, Milan ou Verseil, détestant Coulongne, Constance et Worms, comme chose en laquelle jamais Sa Saincteté ne consentira et par ainsi je ne veoy nul prompt expédient en tous leurs propos et ambassades, si Votre Majesté quoiqu'ils disent avec le bon conseil de Sa Saincteté et de Messeigneurs les Cardinaulx ne remédie et donne quelque alégement à tout ce qui concerne son royaume, attendant que l'on se puisse mieulx entre entendre et accommoder sur la célébration du dict concile général, que ceste nation à la vérité par l'avis de leurs plus importants ministres désire aussi peu que monsieur d'Arras et autres conseillers de Flandres, estimant que cela tend à leur confusion et à celle de la Reyne d'Angleterre, ou publiquement ils crient qu'ils ne permettront jamais qu'il soit touché, tant ils pensent ce faict leur estre important pour la conservation des Païs Bas, s'en renommant maintenant comme protecteurs et avec plus de démonstration que je n'avois encores veu, quelque paix que Votre Majesté ait faicte avec eulx, dont je me suis quelque jours estonné, ne saichant d'où procédoyt ceste cause. Mais, puis peu de temps, j'ay senty de bon lieu que voyant vos galaires sans retour et quelques autres advis qu'il se figurent, on ne leur peult oster de l'entendement qu'ayant Vostre Majesté estably l'Escosse, elle n'attande la première opportunité pour y faire la guerre, escrivans ceulx de Flandres par leurs dernières qu'il s'estoit descouvert quelque conjuration secrette en Angleterre contre la personne de la Royne, dont l'on asseuroit les François estre particippans et autheurs; et n'y a pas deux jours que le conte de Firy, parlant de monsieur l'abbé de Saint-Solut, disoit qu'on l'empescheroit fort bien d'y passer, estant tout notoire que soubs couleur d'y négotier pour la religion il alloyt praticquer en votre faveur, Sire, avec infinis autres propos qui maintenant remplissent ceste court, lesquels, encores qu'ils ne soyent véritables, maintiennent les Anglois en deffiance de vous, Sire, et les retire du tout à leur déuotion. C'est pourquoy je n'ay nulle espérance au dict Concile, entendant seullement Sa Saincteté à enrichir et agrandir ses parents, qui est la principale négociation que le dict sieur de Santa-Cruce, aprés avoir exposé les faultes des Caraffes, a employé et employe de jour à autre par deçà. Partant présentement, comme j'advertis Monseigneur d'Angoulème, ung gentilhomme du Duc d'Urbin en poste, lequel estoit venu pour l'affaire de Tamarin; ce qu'il est tout notoire que sa Majesté ne contredira pas fort obstinéement, se sentant le Pappe si enclin et affectionné, qu'il ne se peult ressasier de nous envoier par deçà des bienfaicts. Ayant encores le dernier courrier apporté de Rome une permission à Sa dicte Majesté pour pouvoir

pourveoir, comme patron, luy à jamais et ceulx des a chappelle et autres courtisans d'une dignité et prébende en toutes les églises d'Hespaigne. Et est certain, Sire, que des villes, bourgs, chasteaux et autres grosses terres que tenaît l'Église en justice, le Roy vostre bon frère tirera plus de quinze cent mille escus sur la permission qu'il a d'en vendre, car depuis quinze jours le conseil, qu'ils appellent icy des extraordinaires, a commencé à vacquer en cest affaire. Cependant les veueux de Sa Saincteté se recommandent infiniment en ceste court et semble, Sire, que si on les laisse faire, ils ne toucheront pas seulement à la maison des Caraffas, mais voluntiers aussi dégraisseront celle des Farnais. Estant venu nouvelles depuis deux jours que le Duc de Florence, poursuivant depuis le prinse de Juano ses entreprises contre le conte de Petilan a mis le cardinal Farnais en opinion que l'on se vouloit saisir du duché de Castres et avec le temps de celui de Parme; ayant ceulx cy en crainte que le dict Cardinal ne levast gens de guerre pour la seureté des dictes six places, ainsi que premièrement ceulx de Milan avoient donné advis. Et fut hier et le jour précédent le Duc de Parme parler au Roy vostre bon frère à ceste fin, lequel tâche à contenter et les ungs et les autres. Mais si m'est-il advis et sçai de bon lieu, Sire, que le dict seigneur n'est pas marry que le Duc Octave et les siens ayent ceste frayeur, pour la grande envie qu'ont les Hespaignols qu'il délaissast Parme et Plaisance en leurs mains, pour en prendre quelque récompense à Naples, icy et ailleurs.

Les courriers qui sont venus d'Italie les ungs sur les autres ceste sepmaine ont apporté que les soudars Espaignols commis à la guarde de l'estat de Milan se mutinoient grandement, voulant vivre à discrétion, et qu'il se murmuroit par toute l'Italie de certaines ligues que les potentats mectoient peine de faire les ungs avec les autres; chose en quoy nous ne voyons pas, Sire, encores bien clair, mais n'est-il sans difficulté que, tant pour contenir ses estats en repos que pour aussi la crainte des Turcqs, que l'ont veoit s'opiniastrer en ces mers, le Roy vostre bon frère à recours à la première délibération et advis qu'il print lorsque son armée feut deffaicte aux Gelbes, dont, Sire, je vous envoyay l'estat et pour ceste cause les contes Ladron et Dargues qui sont en ceste court espérent estre despechés en brief pour lever certain nombre d'Alemans, les conduire au duché de Milan et tirer pour la deffense de Naples et Sicile en leur lieu les forces Espaignolles qui y sont à présent. Ayant le Duc de Medina-Cœli fait l'alarme si chaud et tant pressé sa dicte Majesté que l'on envoiast à son secours les galaires d'Hespaigne qui depuis dix jours sont parties de Malagua, qui est le lieu duquel vous escrivit, Sire, monsieur le grand prieur, seize des dictes galaires que vos serviteurs auront veues passer à Marseille, en restant seullement quatre en les costes, qui donnent bon loisir à ceux d'Alger d'y faire souvent de grandes razes et degasts; et est ce subit partement venu si mal à propos qu'à mon très grand regret aprés avoir faict délivrer des dix premiéres galaires les trois cents esclaives qui y estoient sur le pont que nos gens arrivèrent au dit Malagua pour faire le semblable, le général s'excusa qu'on avoit veu plus de quatre cens Espai-

gnols et Neapolitains sur les dix galaires que conduisoit mon dit sieur le grand prieur; et la nuit mesmes partit emmenant, contre la commission de Sa Majesté, sur les seize galaires qui maintenant passent en Italie, le surplus qui est de deux cens cinquante françois, dont, Sire, j'ay fait toute l'instance qui m'a esté possible près du Roy vostre bon frére, le priant, d'autant que je me doubtois bien de la maladie, de me dire franchement si son service le requeroit ainsi et que je vous supplirois, aprés tant de cheurmes qu'il a perdues de ne le trouver mauvais pour quelques mois, dont hier il me fit requérir par Don Antonio de Toledo qui en doit parler à Vostre Majesté et aussi pour les longueurs ordinaires en toutes actions. Ces pouvres gens patiront quatre ou cinq mois plus qu'ils n'espéroient.

Je ne saiche, Sire, autre occasion du partement du dict grand escuier, si n'est que j'entends que parmy quelques menues particularités il doit prier Vostre Majesté de commander aux commandeurs qui sont en France de se retirer à Malte et s'emploier tant qu'ils pourront pour le bien de la chrestienté, maintenant que le Turcq, comme ils disent, montre vouloir l'année qui vient entreprendre de ceste part, s'il gaigne le fort, comme on s'asseure, bien qu'ils ayent de nouveau publié que les Turcqs y avoient esté vaillamment repoussés en deux ou trois assaults.

L'ambassadeur de Bajazet est en ceste court depuis cinq ou six jours; mais il y a si longtemps qu'il entreprint ce voiage et si peu de fondement en son maître, que je n'en diray autre chose à Votre Majesté, l'ayans ceulx-cy faict venir plus pour ostentation que pour aucun fruict qu'ils en attendent. Aussi est, Sire, depuis ung jour ou deux arrivé Garsilasso de la Vegua, aprés avoir esté près d'ung mois par les chemins, lequel se sent si content et satisfait du bon et honneste traitement que Vostre Majesté lui a faict, qu'il monstre si estre ingrat de l'honneur qu'on lui a départi. D'une chose seulle nous a-t-il pardeçà fort blasmés par instruction, comme j'estime, de leur ambassadeur et dont le conte d'Albe, par secret commandement, ainsi que j'entends, du Roy vostre bon frère a faict grand reproche et instance à la Royne votre seur, de ce que sur le temps de leur deffaicte et siège des Gelbes l'on avoit à Marseille, au veu et au sceu de tout le monde, fourny aux Turcqs deux navires pleins de munitions, qu'ils disent avoir esté envoyées pour la batterie des Gelbes. Chose que j'ay, Sire, refutée comme vaine, mais le dit Garsilasso dict partout l'avois remonstré par delà et qu'il n'y a esté donné aucun ordre. Je ne sçay si cela sera point occasion que le dict écuyer vous en parle; c'est pourquoy j'ay pensé ne le devoir taire à Vostre Majesté, encores que j'estime estre chose vieille, car dès le temps que le Duc de Sena arriva en ceste court, il compta ceste belle nouvelle et dès lors l'escrivis à Messeigneurs vos oncles. J'estime au surplus, Sire, que Vostre Majesté aura veu, en passant, Vatteville, qui est de la bouche de Sa Majesté et cappitaine d'une compaignie de chevaulx-légers, auquels le Roy vostre bon frére a dernièrement donné congé pour se retirer à Berne, avec ung autre gentilhomme de la mesme ville, nourry par deçà, nommé Diesbac, d'autant que l'avoyer de Berne, père du dict Vatteville, y est de nouveau décédé, lequel depuis trente ans a servi l'Empereur avec ce

qu'il avoit gaigné dedans le Conseil, et favorisait ouvertement vos affaires, et tenant le parti contraire, tellement que moy estant envoyé en Suisse par le feu Roy, que Dieu absolve, pour le renouvellement de l'alliance, luy seul empescha que Berne et Zurich n'y entrèrent, preschant et faisant prescher par ses supposts que les Suisses vendoient leur sang pour les pensions et autres bienfaicts qu'ils reçoivent de Vostre Majesté, et cependant, il a tousjours mangé les salines du conte de Bourgongne et y a reçu, en sa part, par an, douze cens charges de sel avec pouvoir d'en distribuer trois ou quatre mille à ses adhérents, chose qui asseurément a my parti et perdu la ville de Berne qui de tout temps et sur tous les cantons avoit esté le meilleur françois; et y sont maintenant renommés les Saulniers, comme chose cogneue et sçeue de tout le monde et dissimulée touteffois pour la nécessité du sel, que les feus roys vos prédécesseurs leur faisoient porter par le Rhône, aussi bien qu'il se faict encores maintenant aux Vallésiens leurs voisins, ce que, Sire, je répète un peu plus particulièrement à Vostre Majesté, d'autant que, Vatteville s'acheminant d'icy, par les provisions qu'il emporte est despeché pour succéder à la malice et pouvoir de son père despéri; il en a beaucoup la volonté, telle qu'ung homme nourry tousjours par deçà, et le moien de faire bien à ses cobourgeois d'autant plus grand, que rien ne luy a esté refusé, ayant eu commandement avant que d'aller en Suisse de passer par monsieur d'Arras et là prendre sa leçon; ce qu'il me semble soubs correction estre digne d'entendre, afin que vos ministres par delà en puissent mieulx garder. Car avant qu'il eust son congé, sa despêche a esté fort poisée en ce païs, où, Sire, il ne se présente d'autres nouvelles que l'arrivée à Séville de la flotte de Mexico, qui est cy la nouvelle Hespaigne, où il y à onze vaisseaux fort riches et chargés de grande quantité d'or et d'argent qui appartient quasi entièrement aux marchands, soudars et gentilhommes particuliers. S'y se trouuant, pour le quint et autres droits de sa dicte Majesté, environ trois cens mille escus, et permect le Roy vostre bon frère à chacun particulier de prendre et disposer de ce qu'il apporte ainsi que bon luy semble, contre ce qui s'est faict ces guerres passées, pour la nécessité; disant à Vostre Majesté sur la fin de ma lettre que, s'il y a mal ailleurs, ceulx de pardeçà ne peuvent s'esjouir qu'à tord du trouble de leurs voisins et qu'il ne sont pas sans estre oultre une pépinière de Juifs et Mores, fort infectés jusques aux plus grands, d'autant que Sa Majesté Catholique ayant mandé le frère de l'Amiral de Castille, nommé l'abbé de Valladolid, qui est des premiers et plus renommés par ce païs, sitost qu'il est descendu de cheval, ceulx de l'Inquisition l'ont constitué prisonnier et deux ou trois autres gentilhommes, qui ne sont pas de si grand nom. Dieu leur face la grâce de s'excuser; car, autrement, les jugements passent en telles choses par deçà si rondement, qu'il n'y a véritablement justification qu'en l'innocence.

Sire, je prie à Dieu vous donner en très bonne santé très heureuse et très longue vye. De Toledo, ce dernier d'aoust 1560.

Votre très humble et très obéissant serviteur et subject,

De Laubespine, E. de Lymoges.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Tolède, 26 décembre 1560.

Sire, après avoir entendu par les lettres de Monseigneur le cardinal de Lorraine l'extrémité du feu Roy, que Dieu absolve, la mort [1] s'est sceue peu de jours ensuivans par courriers exprès dépeschés par le Sr de Chantoné [2], dont le Roy vostre bon frère, comme prince amy et qui unicquement l'aymoit, a receu avec tous ses subiects tel desplaisir et douleur que plus grande ne se peult démonstrer d'ung propre et bien aymé frère. Et d'autant, Sire, que nous sçavions que pour l'infinye amitié d'entre feu Sa Majesté et la Royne Catholique vostre seur s'estoit de longtemps formée une si estroicte et parfaicte bienveillance, qu'il n'appartenoit à homme vivant de porter ceste malheureuse nouvelle à la dicte dame qui n'eust commandement sur elle, avec pouvoir et authorité de modérer ses regrets et premières passions, je suplié le dict seigneur Roy de luy mesmes prendre ceste peine; ce quil feit (fort mal voluntiers touteffois), l'ayant depuis assistée la plus part des jours suivants, et en son absence madame la Princesse et Prince d'Hespaigne, qui pour tant de bons offices n'ont peu empescher de si pitoiables lamentations et ennuys de sa part que, pour ne renouveler à Vostre Majesté les siens, je luy diray qu'enfin, comme nostre Seigneur est maistre et le Dieu des grands roys et potentas, aussi bien que des moindres, elle s'est avec toute ceste compagnie bornée à sa saincte volunté, sans tomber en aucune indisposition ou maladie, encores que j'en aye eu grand-peur et crainte comme la pluspart de ses serviteurs. Depuis, Sire, j'ay receu vostre première despêche du XIII de ce mois, suivant laquelle, en l'audiance que Sa Majesté Catholique me donna sabmedy, je lui feis entendre plus particulièrement l'événement des choses et ainsi qu'elles estoient passées, parmy ceste si inopinée mutation, le saluant de ce premier salut depuis vostre advénement à la couronne, avec certaine commémoration de l'entière et ferme délibération en laquelle vous estes, Sire, et en suivant la trace de vos prédécesseurs de l'aymer et respecter et avec tout soing et singulière inclination luy demeurer bon frère et amy, en intention de conserver curieusement les traictés et de plus en plus corroborer et accroistre vostre correspondance mutuelle à la tranquillité de la chrestienté et conservation de notre sainte Religion, le tout par le gouvernement de la Royne vostre mère, conseil de vos notables serviteurs et nommèement du Roy de Navarre, duquel aussi je luy feis entendre les honnestes et modestes deportemens.

Sur le tout, Sire, il me respondit assez au long, commençans par l'ennuy bien grand qu'il avoit porté de la mort d'ung si bon amy et qui par ses actions tesmoignoit évidemment à toute la chrestienté l'infinie espérance qu'on en avoit pour ung establissement ferme de bonne paix à l'avenir,

[1] François II mourut à Orléans, le 5 décembre 1560.
[2] Chantonay, frère de Granvelle, ambassadeur de Philippe II en France.

estant tant asseuré et piecà adverty de vostre bon naturel et gentille inclination, qu'après telles pertes, c'estoit la chose du monde dont il se consoloit le plus, voyant aussi la digne élection que vous, Sire, et tous les seigneurs et estats de vostre Royaume avez faicte de la Royne vostre mère, la prudence et singulière vertu de laquelle méritoit tant de toute la chrestienté, qu'il ne pouvoit ne vous louer infiniment, et espérer cy-aprés ung heureux siècle et règne, vous priant et adhortant de lui vouloir continuer l'amour et obéissance que Nostre Seigneur vous commande, Sire, luy porter, comme de sa part il faisoit, ainsi que à sa propre mère, desirant qu'elle feust entre vous deux comme gaige précieux et modérateur de tout ce qui deppendoit de vos royaumes, terres et obéissance. Me chargeant expressément de vous remercier affectionnéement de vostre bonne volonté et offres d'amitié, lesquelles il recevoit d'aussi bon cueur, comme franchement il se déliberoit d'user de mesures en votre endroit et vous estre, Sire, amy, frère et pére et que pour l'honneur, grandeur et authorité de la Royne vostre mère, qui estoit la vostre commune, il emploiroit ses biens, puissance et personne, ainsi que pour soy mesmes, me réitérant et répétant cet article de tant de fois, que par là j'ai cogneu le grand contentement qu'il luy a esté de veoir les choses estre passées comme elles sont. Entrant de là à louer grandement le Roy de Navarre du chemin qu'il avoit monstré aux autres, lesquels généralement il me commanda de requérir et adhorter de sa part vous vouloir, Sire, et la Royne vostre mère conseiller secourir et conforter, tellement que la fin de leurs actions tesmoignast, ainsi qu'il l'asseuroit, à toute la chrestienté, combien leur intention première a esté bonne. Ce que, Sire, par le sieur Don Jouan de Manricque, vieil serviteur de l'Empereur, maistre d'hostel de Sa Majesté Catholique et de ses affaires, qui va vers Vostre Majesté et la Royne vostre mère, vous sçaurez et entendrez, incontinent après ce courrier, plus particulièrement, l'ayant chargé après vous avoir présenté ce qui est en sa puissance de vous recommander, comme il m'a luy mesmes dict de bouche, la religion avec les troubles et séditions, de laquelle viennent ordinairement les pervertissemens et ruines des royaumes. Et d'autant, Sire, que le dict de Manricque est garny de lettres particulières du dict Seigneur Roy aux seigneurs principaulx qui vous accompagnent et servent et que de luy aprés Vostre Majesté et la Royne vostre mère ils cognoistront encore mieulx son désir; je ne vous en diray davantaige, si n'est que par luy mesmes la Royne vostre seur vous departira de ses nouvelles, luy ayant amplement compté des vostres, avec assurance que voulez, Sire, accumuler et joindre l'amitié que le feu Roy lui portoit avec la vostre, pour d'autant plus l'aymer; ce qui la console grandement pour le désir qu'elle a d'estre bien avant dans vostre bonne grace, laquelle, Sire, elle mérite, oultre vous appartenir, de ce qu'elle faict, d'autant plus que ses vertueux et excellans deportemens en ce païs sont tels, qu'elle se peut nommer une des plus rares dames du monde et qui davantaige en outrepasse assez de plus aigées qu'elle, que l'on estime bien saiges.

J'ay, Sire, au demeurant toujours par le menu mis peine que de si particu-

lièrement advertir le feu Roy de tout ce qui s'est présenté de par deça et ailleurs dependant de ce prince qu'en demeurent la Royne vostre mère et Messeigneurs de vostre Conseil assez instruicts, estimant, Sire, qu'il n'y ait pour cet égard aucune mutation. Vostre Majesté sera s'il luy plaist contente si je n'ay pensé qu'il feust besoing par ceste première rien redire, ne répéter du passé, si n'est que je vous puis asseurer, afin qu'avec plus de soing et affection il vous plaise d'ambrasser et cognoistre vos affaires pour l'avenir, que le Roy vostre frère n'en pert pas une seule heure, estant le premier et le dernier en son Conseil, emploiant le surplus du jour à donner audiances secrètes à tous ses serviteurs, subjects et estrangers, comme singulier amateur de justice, nullement cruel, servant Dieu fort catholicquement et, en publicq comme en privé, monstrant bons exemples à tous ses subjects et ministres, par où, à la vérité, il est honnoré et révéré autant ou plus que jamais feust Roy d'Hespaigne.

Nous sommes attendans d'heure à autre la bule du Concile, comme aussi les galaires d'Hespaigne avec deux de Jehan Andres, qui sont, ainsi que se sçeut hier d'Italie par courrier exprès, arrivées à Gennes. Le dict Andres y estant en personne et se sçait de bon lieu, comme il a la teste assez près du bonnet, qu'il brave et menasse si fort, si on ne luy donne et accorde la charge de général des galaires, qu'il a jusques icy exercée soubs feu son oncle ; en quoy touteffois il s'abuse beaucoup, car il est secrètement arresté de ne la commectre à autre qu'à ung Espaignol, le nom duquel on ne peult encore sçavoir ; car plusieurs sont après, et entre autres le Duc de Sesse la pourchasse vivement, y emploiant ses amys et parents pour le peu d'affection qu'il a de plus rentrer au gouvernement de Milan ; mais ceulx de la maison de Toledo qui ont en mains Garsias de Toledo, à présent gouverneur de Barcelonne, font d'autre part telle instance que Sa Majesté n'aura pas peu d'affaire à s'en résoudre ; si est-ce que le dict Garsias semble à tous le mériter mieulx, car, oultre qu'il est fils du feu Vice-Roy de Naples, grand serviteur du feu Empereur, il a longtemps esté général des galaires de Naples et navigé plus qu'autre cappitaine ni seigneur hespaignol. Ainsi, Sire, ceste conclusion est remise à l'arrivée du dict Andres, lequel ne peult tarder. Sur les mesmes galaires vient le sieur Hannibal, parent du Pappe, pour résider en ceste court et avec luy un nouveau Nonce, evesque de Boulongne ; ayant Sa Saincteté changé celuy qui cy est, à la persuasion du Duc de Florence, naguères parti de Rome, d'autant que le dict evesque de Boulongne luy est plus serviteur qu'au Pappe mesmes, dont j'ay voulu sçavoir le fond et occasion ; mais comme Sa Saincteté a asseuréement, par ses dernières, fort pressé le Roy vostre bon frère du mariage de la Princesse sa sœur avec le Prince de Florence, le dict Duc a voulu et procuré que, pour cet égard, principalement, ce nonce qui est sa créature vint et residast par decà, en quoy ils me semblent se grandement tromper ; car la dite Dame n'y a envye ni volunté aucune. Et si sçay qu'en estant quelquefois tombée en prōpos en compagnie de la Royne vostre seur, elle a détesté ceste menée comme chose contre son honneur et réputation. Et sur ceste incertitude, s'est retenu le

Prince de Florence par de là; car autrement il seroit venu sur les dictes galaires, lesquelles à ce que rapporte le courrier, ont couru extrême fortune avant que d'arriver à Gennes, tellement que ceulx-cy en tiennent l'une de celles d'Hespaigne pour perdue.

Cependant, l'on prépare, vers Carthagène et autres ports de la mer Méditerranée, quantité de vaisseaux ronds pour passer le plus d'Hespaignols qu'on pourra sur ce renouveau à Naples et Sicile, lesquels seront conduicts par lesdicts galaires; continuant en ceste court la crainte et advis des aprests que le Grand Seigneur faict pour ceste année, qui est occasion que Sa Majesté Catholique employe pour prévenir et y obvier beaucoup de despense, saichant mesmement par les advertissemens d'Alger que les principaulx pirates sont sommés et advertys pour se tenir prests et servir au premier mandement du Bassa, qui aura ceste charge. Ayant, Sire, par mes précédantes bien entendu la Royne vostre mère et Messeigneurs de vostre Conseil qu'il y avoit en ceste court un ambassadeur du fils du Turcq, fugitif et révolté contre le père, que Sa Majesté Catholicque a tousjours estimé estre veritablement tel. Mais depuis quelques jours, ayant advis de Gennes, ainsi que j'entends, qu'il estoit plus espion qu'aultre envoyé par le Père mesmes, on l'a faict prendre prisonnier et secrètement enlever, si bien qu'il ne s'en entend plus de nouvelles, estans assez honteux icy de s'estre ainsi légèrement persuadés ce qu'ils en desiroient.

Les Suisses qui sont icy, avec l'ambassadeur de Milan résidant ordinairement aux Ligues, n'ont peu estre si tost despêchés pour quelques différents et mauvaises intelligences qui se semment et renouvellent parmy eulx, ainsi que nous tesmoignent les dernières despeches du conte de Bourgongne, lesquelles font l'alarme si chault que quasi nous les figurent-ils prets à prendre promptement les armes les ungs contre les autres, et est sans dificulté que sur articles concernant cet affaire en partie a esté fondé le voiage de M. de Champigny, frère de l'ambassadeur résidant en France, lequel, Sire, vous aurez bien entendu estre puis dix ou douze jours passé en poste, allant droict au dict Conté, et depuis m'a esté communicqué une lettre de Vattevile, estant à présent à Berne, fils du feu avoyer dudict canton, qui, pour estre seruiteur et pensionnaire de ce prince et avoir toujours esté nourry en ceste court, se plainct grandement de l'extrémité en laquelle il se retrouve et son païs prest à tomber en de cruelles guerres civiles, donnant par lettres à entendre que Monsieur de Savoye a quelque part avec les cantons Catholicques. Je désirerois, Sire, si feront, comme j'estime, tous ceulx qui aymeront le bien de vos affaires, que les différens de messieurs des Ligues passassent et s'accommodassent par plus douces voyes, afin que de leurs divisions ne naisse rien qui puisse divertir ou altérer les alliances que vos prédécesseurs, Sire, y ont toujours fort estimé et conservé diligemment. Tenant pour certain que Vostre Majesté aura bien entendu que les Hespaignols estans en Flandres embarquez et sur mer pour retourner par dega sont retardés sur l'occasion, ce disent-ils, du mauvais temps et tempestes qui les ont rejectés, encores que d'icy l'on eust envoyé secrètement

courrier exprès pour les retenir, tant ils ont craint qu'il ne survint quelque innovation en Angleterre ou Alemaigne qui feust pour troubler leur repos en Flandres, depuis toutefois les derniers advis venus la part de l'Empereur, par lesquels il depainct extrêmes dommaiges et conquestes des Moscovites sur le Roy de Poloigne et duc de Pomeranie, menassant l'Empire de grandes calamités prochaines, faict que ceste court, qui n'est pas marrye de veoir les Alemans travaillez d'ailleurs, espère que ceste affliction et crainte les divertira et rompra autres nouveletés : qui est, Sire, le sommaire de ce qui s'est présenté depuis mes dernières en ceste court, en m'employant au lieu qu'il a pleu au feu Roy vostre père me commectre et depuis au Roy vostre frère me continuer. Je suppliray Vostre Majesté très humblement me vouloir donner et conserver sa bonne grâce, afin que, soubs la protection et faveur d'icelle, je continue icy et ailleurs à l'avenir à vous faire le très humble service que je doibs et que, passé vingt ans, je fais hors du Royaume.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en très bonne santé très heureuse et très longue vye.

De Tolede, le XXVI décembre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject.

De Lauhespine.
E. de Lymoges.

COMPTES RENDUS

Louis XV intime et les petites maîtresses, par le comte Fleury Paris, libr. Plon, 1899, petit in-8°.

Il faut bien quelque bonne volonté pour rattacher à l'histoire diplomatique le livre très piquant et plein de documents inconnus que M. le comte Fleury a consacré aux « petites maîtresses » de Louis XV. L'auteur s'est bien gardé de refaire les tableaux anecdotiques et artistiques des frères de Goncourt, et il n'a point recommencé le récit des règnes de Mme de Pompadour et de Mme du Barry. Mais, en même temps que ces favorites en titre, il y eut un nombre incroyable de fantaisies de quelques mois ou de quelques jours, justement oubliées, que M. Fleury a retrouvées dans les mémoires du temps, en les accompagnant de détails biographiques qui les rattachent à tous les personnages de marque. Souvent les grandes favorites aidaient avec complaisance aux distractions du roi ; parfois elles en concevaient de l'ombrage et craignaient pour leur domination. Les ministres qui avaient été soit choisis, soit maintenus par leur influence, se joignaient à elles pour écarter l'intruse, comme fit un jour malignement Choiseul, vis-à-vis de la comtesse d'Esparbès, une fine mouche cependant, qui se laissa prendre au premier piège.

Mais la vraie révélation historique de cet ouvrage, c'est un essai d'alliance autrichienne tenté, en 1755, par Mme de Coislin, en dehors de l'abbé de Bernis et de la toute-puissante marquise. Stahrenberg, ambassadeur de Marie-Thérèse, avait l'ordre de son chef Kaunitz de prendre tous les moyens pour empêcher le renouvellement de traité avec la Prusse. De là, la légende de la lettre particulière de l'impératrice à Mme de Pompadour. S'il n'y eut pas billet autographe, le ministre autrichien offrit du moins de la part de sa souveraine une écritoire de laque enrichie de pierres précieuses, d'une valeur de 77,000 livres; ce que Marie-Thérèse appelle par euphémisme un présent « plutôt galant que magnifique ».

Auparavant, il s'était adressé au prince de Conti, entré depuis quelque temps dans les bonnes grâces de Louis XV et auquel on faisait miroiter le trône de Pologne. François de Bourbon, brillant général, homme de grande intelligence, très au courant des choses d'Europe et ayant un moment dirigé la correspondance secrète du roi, souhaitait ardemment devenir le pivot de l'alliance nouvelle. Pour y parvenir, il comptait sur l'aide que lui procure-

rait une jolie femme de ses amies, que Louis XV avait distinguée à son jeu, et qui, de grande naissance, très belle et spirituelle, avait de plus l'avantage d'être veuve et sans enfants. C'était une Mailly, de branche cadette, qui avait épousé le marquis de Coislin, neveu de l'évêque de Metz, qu'elle avait rendu assez malheureux et qui était mort récemment retiré dans une de ses terres de Bretagne. L'intrigue réussit facilement ; Stahrenberg crut un instant que Conti serait son homme ; mais il s'avisa bientôt que la liaison de Mme de Coislin avec le roi avait peu de chance de durée et il négocia concurremment avec la marquise de Pompadour. Puis Bernis, par une manœuvre hardie, tenta de persuader au roi qu'une nouvelle « maîtresse affichée » nuirait à ses affaires et donnerait ombrage à la cour de Vienne, lui-même ayant toujours fait savoir à l'impératrice qu'elle pouvait se fier entièrement à Mme de Pompadour. Au reste, la marquise de Coislin avait été maladroite : elle avait effrayé Louis XV par ses grands airs, et n'avait cessé de lui demander de l'argent et de réclamer des places pour ses parents. Au bout de quelques mois, la « petite bourgeoise » avait reconquis tout son empire et l'abbé de Bernis était ministre des Affaires Étrangères.

Kaunitz pouvait écrire en mai 1756 : « Dans l'incertitude où nous étions de savoir si le prince de Conti était bien ou mal avec la marquise de Pompadour et si la faveur de l'une ne traverserait pas le crédit de l'autre, on donna au comte de Stahrenberg le choix de s'adresser au prince ou à la marquise. Il se détermina pour la favorite, et l'événement justifia son choix. »

Voilà une genèse du traité de Versailles que M. le comte Fleury a eu le mérite de découvrir ; elle valait bien la peine d'être signalée.

G. Baguenault de Puchesse.

Le Père Joseph et le Sacré-Cœur, par M. l'abbé Louis Dedouvres, docteur ès lettres. Angers, 1899, 1 vol. in-12.

M. l'abbé Dedouvres, dont on connaît les nombreuses publications sur le P. Joseph du Tremblay, — le célèbre capucin que sa longue collaboration avec Richelieu a fait surnommer l'Éminence Grise, — vient encore de donner sur le sujet qui lui est cher un petit volume d'apparence mystique, qui est à lui seul toute une démonstration. Non seulement, selon l'auteur, le politique, chez le P. Joseph, n'a pas absorbé le religieux ; mais l'homme qui, à un des moments les plus critiques de notre histoire, dans les trois années si difficiles de la période française de la guerre de Trente ans, soutenait seul avec le cardinal tout le poids des affaires publiques, était en même temps celui qui se faisait l'apôtre de la dévotion nouvelle du Sacré-Cœur, multipliant les profonds enseignements théologiques, et ne cessant de soutenir, par des écrits et des discours, la piété de la congrégation religieuse du Calvaire.

Ces deux tâches si différentes, auxquelles il suffisait simultanément, peuvent faire l'étonnement des diplomates, et il est certain que les nombreux prélats qui pendant plusieurs siècles représentèrent, souvent très brillamment, la France à l'étranger, ne se piquaient pas d'ordinaire de zèle apos-

tolique ou de séraphique piété. Aussi M. l'abbé Dedouvres éprouve-t-il le besoin de démontrer son assertion ; et le moyen le plus simple était de faire un recueil abrégé des « méditations » ou « exhortations » du P. Joseph sur le seul sujet du « Sacré-Cœur ». Dans cet esprit, il a tiré des manuscrits de nombreux extraits, qui naturellement n'ont rien de commun avec la politique. Que, par cela même, l'illustre collaborateur de Richelieu mérite d'être compté au nombre des précurseurs directs de la bienheureuse Marguerite-Marie, — qui n'étaient, paraît-il, que quatre jusqu'à ce jour, — c'est une autre question, qui est étrangère à la diplomatie, et qui dépasse notre compétence; mais nous sommes persuadés que M. l'abbé Dedouvres n'aura aucune peine à convaincre les théologiens.

G. B. DE P.

Souvenirs du comte de Semallé, publiés par son petit-fils. Paris, A. PICARD, 1898.

Ce volume fait partie de la série de publications si intéressantes que la Société d'histoire contemporaine a entreprises depuis quelques années. Comme la plupart des précédents, il a rapport à l'époque de la révolution. Cette vaste tourmente fournit un fonds inépuisable de révélations inédites et qu'on ne saurait trop multiplier pour en bien connaître les causes, les grandeurs et les égarements.

M. de Semallé fut admis comme page de Louis XVI, quelques années à peine avant la révolution. Ses Mémoires s'étendent depuis ce moment jusqu'en 1830. Il raconte les scènes de désordre dont il fut témoin et risqua d'être victime, son émigration, les négociations dont il fut chargé par les princes, le retour en France de la maison de Bourbon, la fuite à Gand, la chute de la branche aînée qui mit fin à son activité politique. La partie la plus curieuse de ces Mémoires nous a paru celle qui se rapporte à la rentrée des Bourbons. M. de Semallé y joua un rôle moins en vue que M. de Vitrolles toujours en rapport avec les grandes personnalités historiques, mais plus important peut-être et plus efficace, car c'est lui qui organisa les manifestations populaires de Paris qui décidèrent les souverains alliés à accepter le rétablissement de la monarchie.

M. de Semallé ne paraît pas avoir eu des récompenses en rapport avec son dévouement. La Restauration le laissa toujours au second plan. On lui promit la pairie, mais on oublia la promesse. Après tout, c'était peut-être sa faute. Il était de ces hommes qui savent mieux rendre des services que faire leur cour.

Cte DE VORGES.

Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud. Paris, A. Picard et fils, 1898.

Les Mémoires du comte de Moré ont été publiés pour la première fois en 1827. M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud viennent de donner, pour la Société d'histoire contemporaine, une nouvelle édition de ces Mémoires, auxquels ils ont ajouté une très intéressante notice biographique et des notes nombreuses. Ils les ont complétés par quarante-trois lettres inédites du comte de Moré à son frère et à son neveu.

Charles-Albert de Moré, chevalier de Pontgibaud, avait seize ans à peine lorsqu'il fut jeté, sans appui, sur le pavé de Paris. Le père, resté veuf de bonne heure, confiné dans sa terre de Pontgibaud, avait peu d'affection pour son fils cadet. Il ne s'occupa du jeune homme que lorsque celui-ci, abandonné à lui-même, eut commis quelques fredaines. La sollicitude paternelle se réveilla soudain : le comte de Pontgibault obtint une lettre de cachet contre son fils. Le chevalier fut conduit le 19 février 1775, sous bonne escorte, dans le vieux donjon de Pierre-en-Cize, situé près de Lyon. Vers la fin de l'année 1777, le jeune homme s'évada. Son évasion, effectuée avec audace, est restée célèbre dans les fastes de la prison.

Le comte de Pontgibaud fut flatté du courage déployé par son fils dans sa périlleuse équipée : « Ah ! le gaillard ! » s'écria-t-il. Mais il refusa de le voir. Le chevalier obtint la permission de s'embarquer pour l'Amérique afin de s'enrôler sous les ordres du marquis de La Fayette, qui guerroyait dans le Nouveau Monde. Moré fit naufrage dans la baie de Chesapeake : il perdit ses hardes et sa pacotille. Il arriva au camp de Walley-Forges ne possédant plus rien, qu'une belle foi dans l'avenir et une inaltérable bonne humeur. Il n'avait pas encore vingt ans. La Fayette lui fit bon accueil, lui fournit les moyens de se procurer des vêtements, et le prit comme officier.

Moré assista à la déroute des Anglais, à Monmouth; il prit part au blocus de New-York et au siège de Newport. Après la levée de ce siège, le congrès décida d'envoyer La Fayette en France pour demander des secours en hommes et en argent. Moré s'embarqua avec le général sur la frégate *l'Alliance*.

Le chevalier s'était admirablement comporté; le bruit de ses exploits était parvenu jusqu'à son père. Le comte de Pontgibaud consentit à revoir son fils. Il le pressa dans ses bras. Le chevalier repartit bientôt pour l'Amérique. Il fit dans l'armée de Washington toute la campagne de 1781, qui se termina par la prise de York-Town. La capitulation du général anglais, le marquis de Cornwallis, assura définitivement l'indépendance américaine.

Moré revint en France. Jusqu'à la Révolution, il mena une existence fort calme. Pour charmer ses loisirs, il apprit la musique et les mathématiques. Il se maria quinze jours après la prise de la Bastille et émigra bientôt avec toute sa famille. A Lausanne, il fallut travailler pour vivre. La gêne parfois était dure. Un jour Moré apprit que les Américains payaient les dettes qu'ils avaient contractées pendant la guerre de l'Indépendance, et, en première

ligne, la solde des officiers qui avaient combattu dans leurs rangs. Il s'agissait pour Moré d'une somme de cinquante mille francs : c'était une fortune. Il s'embarqua immédiatement. Il eut la joie de retrouver là-bas plusieurs de ses anciens camarades.

Le comte de Pontgibaud, son frère, avait fondé à Trieste, sous le nom de Joseph Labrosse, une maison de banque, qui acquit, on le sait, une grande réputation. Les personnages les plus importants en furent les clients. Au même moment Joseph Labrosse logeait chez lui le roi de Suède, Gustave IV, et Jérôme, roi de Westphalie. Comme le dit Moré, on aurait pu croire que la scène fameuse du carnaval de Venise de *Candide* était reportée à Trieste. Il n'y manquait que le roi de Casse, le famélique Théodore. Si celui-ci avait vécu, il serait très certainement venu faire sa cour à Joseph Labrosse. Il allait partout où il y avait de l'argent.

Les Mémoires de Moré s'arrêtent à la Restauration. Ils ne sont pas d'une grande importance historique, mais ils sont intéressants par les renseignements qu'ils donnent sur les Français engagés dans les rangs américains. De plus, ces souvenirs d'un homme aimable et spirituel, écrits avec humour, d'une plume vive et alerte, sans prétention littéraire, constituent une lecture agréable.

André Le Glay.

Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, et la Normandie au quatorzième siècle, par M. Edmond Meyer. Paris, Ernest Dumont, 1898.

Dans la préface de son ouvrage, M. Edmond Meyer dit : « Ce livre tend à la réhabilitation de Charles le Mauvais. » Il reconnaît que la tâche est ardue. Le roi de Navarre, Charles II, a, en effet, laissé une déplorable réputation. Ses contemporains l'ont accusé de tous les crimes. Froissart et les Grandes Chroniques nous l'ont dépeint comme un prince fourbe, cruel, sanguinaire. Tous les historiens, depuis Secousse jusqu'à Siméon Luce, ont repris les accusations portées contre Charles II. M. Edmond Meyer a donc fort à faire, mais la tâche ne l'effraye pas. Il se lance avec conviction et courage à l'assaut de toutes les « calomnies » qu'on a accumulées sur la mémoire de Charles le Mauvais. A-t-il réussi complètement dans sa généreuse entreprise ? Je n'oserai l'affirmer.

Mais ces revisions historiques sont intéressantes : la vérité ne peut qu'y gagner. Il faut donc les encourager. M. Edmond Meyer s'est borné à étudier Charles II dans ses rapports avec la France : il a laissé de côté les relations fort importantes du roi de Navarre avec la Castille et l'Aragon. C'est regrettable. La figure de Charles le Mauvais se serait dégagée plus nettement ; nous aurions pu mieux juger le personnage, qui, malgré tout, reste très énigmatique.

Le roi de Navarre était — on le sait — le gendre du roi de France, Jean le Bon. En dépit de ces liens, une haine implacable sépara les deux princes.

De la part du roi Jean, cette haine semblerait justifiée. Charles II avait fait assassiner Charles d'Espagne dit La Cerda, le favori du roi de France. Ce meurtre fut le point de départ de cette division qui troubla le royaume.

Charles II a-t-il jamais ambitionné la couronne de France, comme l'ont prétendu la plupart des historiens ? M. Edmond Meyer affirme que non, et ses arguments ne sont pas sans valeur. En 1358 il se trouvait à Paris, où il avait été appelé par Étienne Marcel. Les Parisiens l'acclamaient et l'avaient élu capitaine de la ville. Cette popularité était peu justifiée, mais elle aurait pu permettre à Charles le Mauvais de déposer le Dauphin, alors régent du royaume. Peut-être n'en eut-il pas le temps. Jean Maillard, un partisan résolu du Dauphin, assassina Étienne Marcel le 31 juillet 1358. Le roi de Navarre perdait ainsi son principal allié : il se retira. C'est alors qu'il aurait traité avec les Anglais. M. Edmond Meyer affirme que ce traité n'a jamais existé ; c'est fort possible. Mais il semble difficile d'admettre que le Navarrais n'ait jamais favorisé les projets des Anglais en France.

On sait que Charles II fut accusé d'avoir empoisonné son beau-frère, Charles V. M. Edmond Meyer n'a pas de peine à prouver la fausseté de cette monstrueuse accusation.

André Le Glay.

Les derniers temps du siège de la Rochelle (1628), par E. Rodocanachi. Paris, A. Picard, 1899, in-8°.

On sait que quand Richelieu revint aux affaires, après avoir ménagé la réconciliation de Marie de Médicis avec Louis XIII, sa grande affaire fut d'abattre les protestants, avant de se tourner contre la maison d'Autriche; mais il fallait entraîner le roi, toujours faible, indécis, n'aimant pas les entreprises qui demandaient de la persévérance et l'éloignaient de sa passion héréditaire pour la chasse.

Au commencement de 1628, la Rochelle, assiégée par les troupes royales, se défendait vaillamment, lassant la patience des courtisans; et il était fort à craindre qu'on fît comme à Montauban en 1621, remettant l'affaire à plus tard. La papauté avait un intérêt considérable au succès des catholiques. Il y avait alors comme nonce en France Giovanni-Francesco Guidi, évêque de Cerva, archevêque de Patras, naguère vice-légat à Avignon, qui, selon l'usage des diplomates d'alors, ayant suivi la cour, renseignait chaque jour le pape sur les moindres péripéties de la lutte. Sa correspondance avec le Saint-Siège se trouve à la Bibliothèque Vaticane et forme deux volumes de la *Nunziatura di Francia,* qui sont remplis d'intéressants renseignements sur les efforts faits par Richelieu pour retenir le roi, pour le ramener ensuite, en lui représentant que le prestige de la monarchie se trouvait gravement engagé. De son côté, le cardinal secrétaire d'État Barberini ne ménageait pas ses exhortations à Louis XIII, qui, semblait-il, au mois de juin 1528, n'avait plus qu'un dernier effort à accomplir.

C'est à cette époque que le nonce se mit à rédiger un journal tout à fait circonstancié, accompagné de descriptions et d'anecdotes, qui révèlent un singulier talent d'observation. Ce journal écrit en italien est conservé dans la Bibliothèque Barberini, et c'est là que M. E. Rodocanachi a été très heureusement le rechercher : il vient de le publier, texte et traduction, en un joli volume, auquel il a joint des plans et gravures tirés du cabinet des Estampes. Le récit comprend six mois entiers et se termine au commencement de novembre, après l'entrée solennelle du roi dans la Rochelle.

Toutes les péripéties de ce long siège y sont fidèlement rapportées, avec une réelle admiration pour le courage des assiégés et l'héroïsme avec lequel ils supportèrent les privations de toutes sortes et la plus épouvantable famine. C'est un document qui s'ajoute à tous ceux que nous avons déjà, mais qui, venant d'un étranger, acquiert un prix nouveau et donne sur l'intervention personnelle du cardinal de Richelieu des appréciations que ses historiens ne pourront pas négliger.

Charles IV et Mazarin, d'après des documents inédits, par M. F. des Roberts. Paris, Champion, 1899, in-8°.

Quel homme étrange que ce Charles IV, duc de Lorraine! Habile capitaine, il ne sait pas utiliser ses succès; diplomate retors, il s'embrouille lui-même dans ses subtilités : à force de tromper tout le monde, il finit par être abandonné de tous, et passionné pour les femmes, il ne fixe ses vœux sur aucune. Toujours à la tête de ses armées, c'est un *condottiere* plutôt qu'un souverain: il va guerroyer partout, laissant ses États aux mains de l'ennemi. Il entreprend tout et ne finit jamais : en guerre, en négociations ou en amour, il n'arrive à rien terminer. Finalement, il se fait arrêter à Bruxelles par les Espagnols, qu'il aidait tout en les trahissant, et ne retrouve pour quelques moments la liberté et le trône que par la paix des Pyrénées.

C'est ce singulier personnage dont M. des Roberts a voulu nous retracer le portrait. Il l'a placé dans un cadre fort intéressant. La régence d'Anne d'Autriche, les succès de la France en Allemagne, couronnés par la paix de Westphalie; les grands capitaines comme Turenne et Condé; la Fronde; l'alliance de Condé avec l'Espagne; la paix des Pyrénées : tout cet cet ensemble forme un tableau très attachant. L'auteur, dans ses récits sur cette grande époque, rencontre et utilise les beaux ouvrages du duc d'Aumale sur le prince de Condé et du comte d'Haussonville sur la réunion de la Lorraine à la France. Mais le côté anecdotique est bien à lui. Les amours de Charles IV, ses procédés fantasques, ses inconséquences, ses hésitations se détachent sur le fond de l'histoire générale et la relèvent par une foule de traits piquants.

Ce livre est fort documenté. L'auteur a trouvé un grand nombre de renseignements, notamment dans les archives du ministère des Affaires Étrangères et dans celles de la maison de Ligniville. Il les a utilisés, peut-être un

peu trop largement. L'ouvrage eût gagné, suivant nous, à la suppression de quelques détails secondaires. Mais qu'il est difficile de sacrifier un fait qui a coûté bien des recherches, et qui paraît d'autant plus curieux qu'on est le premier à l'avoir relevé! Malgré quelques longueurs et quelques défauts de perspective, l'ouvrage de M. des Roberts forme une contribution très intéressante à l'histoire du grand siècle et sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéressent les curieux problèmes qui s'y rencontrent.

Comte DE VORGES.

Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap. Twintigste deel. Amsterdam. Johannes MULLER, 1899, in-8°.

La Société historique, dont le siège est à Utrecht, est une des plus importantes de la Hollande. Ses *Mémoires et communications* en sont arrivés au vingtième volume, et dans chacun quelque point intéressant est à noter, soit local, soit étranger. On en peut juger par le rapport sur les travaux de l'année qui commence le recueil.

A la suite, nous trouvons une chronique inédite du couvent des frères de Gonda, commencée en 1483, la maison elle-même qui dépendait du chapitre de Sion ayant été fondée, en 1445, par Hendrik van Erp, qui eut à lutter contre toutes les difficultés et les misères possibles. Le Dr Heusen a fort bien commenté ce document.

Plus loin, le Dr van Vaen fait connaître les instructions données à Godert Pannekoeck, Sgr de Meinerswijk, conseiller à la cour de Gueldre, lorsque en 1558 il fut envoyé par le Roi Catholique vers les princes allemands pour les empêcher de se joindre à Henri II dans sa lutte contre l'Espagne. Ces instructions sont suivies d'un rapport adressé à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, général des armées impériales.

Le rôle des assemblées des régents des Pays-Bas à Amsterdam de 1783 à 1787, alors qu'ils étaient dominés par l'influence française, est exposé par le Dr Colenbrander, d'après les notes journalières de Balthazar Elias Abbema, chef d'une des premières maisons de commerce de l'époque et homme politique en même temps.

Le voyage de M. Garampi en Hollande en 1764, pour se rendre compte de la situation des catholiques du pays, est raconté par un Allemand, M. von Weech, avec une description ancienne des villes par où a passé le prélat.

Enfin, M. de Beaufort publie une lettre de W. Vleertman sur le baron de Görtz, prisonnier à Arnhem en 1717.

On voit que ces *Mémoires* sont bien remplis et peuvent être consultés avec fruit, même ailleurs qu'à Utrecht.

La péninsule balkanique, esquisse historique, ethnographique, philologique et littéraire, par Léon LAMOUCHE, capitaine du génie. Paris, Ollendorf, 1899, in-12 de 310 pages.

Aux époques antéhistoriques, la péninsule des Balkans et la contrée qui

est devenue la Grèce furent occupées presque simultanément par les Pélasges, les Thraces, les Illyres, les Gètes, les Daces. Tout ce pays a été plus tard transformé : ici hellénisé, ailleurs slavisé, là roumanisé. Dans quelle mesure les populations précédentes ont-elles survécu à la survenance hellénique, slave ou roumaine? On ne pourrait le déterminer qu'en spécifiant, ce qui est bien ardu, la qualité ethnique des premiers occupants, les déviations que le mélange du sang a fait subir aux nouveaux venus, ainsi que la quantité proportionnelle des uns et des autres.

En ce qui concerne les ci-devant Daces, c'est la colonisation militaire qui les a romanisés. Nous nous trouvions un jour à Coire, sur la traînée militaire caractérisée par les noms significatifs de Septimer, de Julier, de Romanshorn, de Constance; en suivant l'office religieux sur un livre populaire, sans songer au bas Danube, il nous est venu un instant l'illusion que nous lisions du roumain.

Il reste les Albanais, qui sont demeurés un mystère. Ils ne frayent ni avec les Slaves, ni avec les Roumains. Ils ne sont pas du tout, comme race, en décadence. Ils conservent leur organisation ancienne en clans indépendants, partout où ils peuvent. Au congrès de Berlin (1878), sur la requête de la France à laquelle l'Autriche s'est jointe, le Turc s'est engagé à ne pas porter atteinte à l'autonomie des Mirdites. Les Albanais n'ont pas dit leur premier ni leur dernier mot.

Après avoir raconté la formation des États balkaniques au moyen âge, puis leur effacement momentané, M. Lamouche expose « comment des nationalités qui pouvaient sembler perdues ont pu reprendre vie et reparaître, pleines de jeunesse et de force, sur la scène du monde... » Il ne faut jamais désespérer : *Multa renascentur quæ jam cecidere*. L'auteur explique ensuite les conflits de nationalité et de race qui ont surgi de cette multiple renaissance, à peu près simultanée.

Il y a aussi les questions de religion, ou plutôt de hiérarchie, de rite et de langue liturgique. C'est chose assez compliquée, que le capitaine Lamouche débrouille très clairement. Que d'erreurs courantes sur le patriarcat de Constantinople, lequel, dans le monde orthodoxe, n'exerce que la préséance d'honneur, *presveïa tis timis*, à l'égard des 14 églises de la communion; sur l'empereur de Russie, lequel n'a aucune autorité religieuse dans l'église à laquelle il appartient! Le livre énumère toutes les autonomies et autocéphalies du monde orthodoxe et l'organisation des églises uniates.

M. Lamouche a résidé dans les contrées balkaniques et, ce qui est plus rare, il en a appris les langues. Plusieurs chapitres y sont consacrés et contiennent des informations tout à fait suffisantes. A tous les points de vue, son livre sera d'une grande utilité aux publicistes, aux historiens et à beaucoup de diplomates. Nous connaissions de bonnes monographies; nous n'avions pas un aussi bon résumé sur l'ensemble.

A. D'AVRIL.

Thy Embassy of sir Thomas Roe, edited by William Foster, 1899.

C'est d'une mission à la cour du Grand Mogol qu'il s'agit. De 1625 à 1629, sous le roi Jacques Ier, les Anglais étaient déjà singulièrement jaloux de leur puissance coloniale ; c'étaient les Hollandais et les Portugais qui leur portaient ombrage, ainsi que les jésuites qu'ils accusaient de « conspirer » contre leur commerce. La Compagnie des Indes orientales poussa le gouvernement à intervenir, et elle décida le roi à envoyer un ambassadeur spécial au principal monarque indien, Sahangir, en offrant de payer largement tous les frais de la mission.

On fit choix d'un homme jeune encore, grand voyageur et habilé diplomate, qui appartenait à une famille des plus considérées d'Angleterre, Thomas Roe. Ses appointements personnels étaient de 75,000 fr. par an ; il avait en outre un médecin et un chapelain : la Compagnie n'avait rien ménagé. Le récit de l'ambassade est fort intéressant, et il y a sur la cour du Grand Mogol une suite d'anecdotes des plus extraordinaires.

Mais toute l'adresse de Roe obtint seulement des promesses vagues et quelques maigres privilèges pour la Compagnie. Il n'avait point apporté une cargaison suffisante de bibelots pour Sahangir, et il n'avait pas une suite assez nombreuse pour lui faire peur. Mais Jacques Ier s'amusa beaucoup de ce que lui raconta Roe, et le lecteur peut aujourd'hui faire de même.

G. B. P.

LES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le nombre des Revues s'est tellement multiplié depuis quelques années, qu'il est difficile de suivre les travaux très divers qui y sont chaque jour publiés. On en trouve le sommaire assez complet, relevé mensuellement dans la « partie technique » du *Polybiblion*, petit fascicule séparé qui accompagne la *Revue bibliographique universelle*.

— De tous nos grands recueils, deux surtout contiennent des documents intéressant l'histoire diplomatique, ce sont la *Revue historique* et la *Revue des questions historiques*.

On rencontre par exemple dans la première une étude de M. H. Hubert sur la formation des Etats de l'Église[1]. C'est l'histoire de la perte définitive de l'Italie par les Byzantins, à la suite des défaites d'Alstof par Pépin le Bref. Le chef des Francs, après avoir été sacré par le pape, donne au successeur de saint Pierre les conquêtes qu'il a faites sur les Lombards par le pacte de Quierzy, signé en avril 754 avec Etienne II, et confirmé par Charlemagne vingt ans plus tard. Ces domaines, situés dans le nord de l'Italie, se joignaient au duché de Rome enlevé à l'Empereur ; et ce fut le point de départ du pouvoir temporel, dont nous avons vu de nos jours la destruction, tandis que l'action diplomatique du souverain pontife reste plus importante que jamais et s'étend sur tout le monde civilisé.

— M. Albert Pingaud a étudié de nouveau, après tant d'autres, l'œuvre du congrès de Vienne et surtout le rôle joué par Talleyrand, comme représentant de la France[2]. Sans prétendre que le prince de Bénévent n'ait pas trahi plusieurs fois les gouvernements qu'il représentait, il combat l'opinion de Savary, de Chateaubriand et Vaulabelle, et croit que Talleyrand ne s'est pas vendu en 1815 à l'Angleterre. Il a suivi l'impulsion de Louis XVIII en se rapprochant de l'Angleterre et de l'Autriche, plutôt que de la Prusse et de la Russie. Quant à savoir laquelle des deux alliances aurait été la plus favorable à la France, c'est une question qui offre un vaste champ de suppositions peu faciles à établir.

— Le même auteur, dans un autre recueil[3], raconte l'histoire de deux tentatives de désarmement proposées à l'Europe par Napoléon III, en 1863

[1] *Revue historique*, mars-avril 1899.
[2] *Revue historique*, mai-juin 1899.
[3] *Revue de Paris*, 15 mai 1899.

et 1870, et explique ce qui les fit échouer. Selon M. Albert Pingaud, c'est le caractère chimérique et révolutionnaire du plan impérial qui effraya les grandes puissances, peu désireuses de modifier la carte de leurs États selon «les aspirations des peuples », et en mettant de côté les intérêts particuliers ou dynastiques. Seul, Victor-Emmanuel, qui venait d'être pourvu, accepta au nom de l'Italie nouvelle et dans l'espoir d'acquérir la Vénétie que l'Autriche défendait encore, comme l'Angleterre aurait défendu Gibraltar ou Malte, et la Russie, la Pologne. Puis, en 1870, il était trop tard pour arrêter la Prusse qui, loin de vouloir réduire son armée, ne cherchait qu'une occasion de l'employer contre ce même Napoléon III, dont l'imprudente diplomatie avait fait l'unité allemande. Les travaux de M. de Sybel et quelques documents inédits sont utilisés dans ce travail.

— Dans la *Revue des questions historiques*[1], le P. Hamy examine longuement la politique de Louis XIV dans les pays conquis, à propos de la mission à Dunkerque des PP. Boutault et Bouhours, de 1663 à 1669. C'est contre les couvents dévoués à l'Espagne que Colbert avait surtout à lutter dans un pays très catholique et habitué à défendre son indépendance. La lettre de l'intendant Wacquart, celles du P. Boutault lui-même, donnent une idée très exacte de cette conquête pacifique des Flamands par des « catéchistes », qui prêchaient en même temps l'amour de la France.

— Le *Correspondant* a publié quelques nouvelles « révélations » sur la politique napoléonienne en Italie de 1860 à 1864, d'après les souvenirs de M. Minghetti et les lettres inédites du prince Napoléon[2]. L'auteur, M. le comte Grabinski, connaît à merveille l'histoire de la « question romaine », et il montre clairement comment tous les ministres de Victor-Emmanuel forcèrent la main à Napoléon III, qui, moitié par crainte, moitié par faiblesse, finit par accorder tout ce qu'il avait d'abord refusé. L'habileté des négociateurs italiens était singulièrement aidée par le prince Jérôme Napoléon, qui fut leur perpétuel complice et que la papauté ne cessa de compter parmi ses adversaires les plus acharnés.

— M. Geoffroy de Grandmaison étudie, d'après les dépêches étrangères et les pièces trouvées aux Archives nationales, la mission de Murat en Espagne en 1808, au moment où Napoléon voulut faire monter un de ses frères sur le trône de Charles-Quint[3]. Il raconte d'une façon émouvante l'enlèvement de Ferdinand et l'emprisonnement des princes espagnols, suite de trahisons dans lesquelles la diplomatie de l'empereur joua un si abominable rôle. Beauharnais, Savary, Murat s'aveuglèrent aussi bien que leur maître sur les dispositions du peuple espagnol et entraînèrent le premier Empire dans une entreprise qui fut la cause principale de sa chute.

— *Les questions diplomatiques et coloniales*, sous la direction de M. Henri Pensa, traitent chaque quinzaine des sujets « d'actualité » plus encore que d'histoire, dont les informations sont toujours intéressantes.

[1] Livraison du 1er juillet 1899.
[2] Livraison du 25 mai 1899.
[3] *Correspondant* du 25 juin 1899.

La Conférence de La Haye, avant même sa clôture, était l'objet d'une étude historique très précise, par M. Charles Brunot[1].

Les colonies allemandes ont donné lieu à une suite d'études de M. H. Hauser, professeur d'histoire à l'Université de Clermont[2].

Naturellement la question d'organisation ou plutôt de démembrement de la Chine est traitée au point de vue des chemins de fer par M. Jean de Marcillac[3], au point de vue des ports par M. Jean de la Peyre[4], et presque toutes les livraisons donnent des nouvelles assez précises sur le conflit entre l'Angleterre et le Transvaal, où la diplomatie du président Krüger s'épuise contre la mauvaise foi du « Colonial Office ».

Des cartes et gravures sont ajoutées à chaque numéro de la *Revue*, ainsi que des tableaux statistiques, de telle façon que les rédacteurs semblent tenir à honneur que les Français ne soient plus accusés d'ignorer la géographie contemporaine.

— Un recueil mensuel intitulé le *Carnet historique et littéraire*, dirigé par M. le comte Fleury, publie des lettres inédites, particulièrement de « grands soldats » du premier Empire, Junot, Brune, Bessières, Murat. Il donne aussi une suite très curieuse intitulée : « Récit de mes souvenirs et campagnes dans l'armée française. en 1813 et 1814 », par Wolfe Tone, communiquée par M. le comte de Diesbach[5]. On y trouve beaucoup de détails sur le siège d'Erfurt et aussi sur l'opinion de toutes les petites cours d'Allemagne à cette époque.

Cette revue, de même que l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* et le *Polybiblion*. donnent des renseignements et des indications pour les recherches que leurs correspondants auraient à faire dans les Archives. Et cette sorte de collaboration inconnue pourrait, en se développant, rendre de grands services aux travailleurs.

— Un autre recueil tout récent, la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. traite avec compétence des sujets qui exigent la connaissance approfondie des sources, comme « l'Intervention de la France dans l'affaire du divorce de Henri VIII ». par M. V.-L. Bourrilly[6].

La direction se propose en outre de publier chaque année un *Répertoire méthodique de l'Histoire moderne et contemporaine de la France*. dont le merveilleux travail de M. D. Jordell, intitulé *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*[7], lui fournira sans doute un des importants éléments.

[1] Livraison du 1er juillet 1899.
[2] *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er juillet, 15 août et 15 septembre 1899.
[3] Livraisons des 1er et 15 juillet 1899.
[4] Livraisons des 1er août et 15 août 1899.
[5] *Le carnet historique et littéraire* des 15 juin, 15 juillet, 15 août et 15 septembre 1899.
[6] Tome Ier, n° III, septembre-octobre 1899.
[7] Gr. in-8°, 1898, librairie Nilsson.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TREIZIÈME ANNÉE (1899)

Liste des membres de la Société d'histoire diplomatique.. 6

Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au milieu du XVIe siècle, par M. Georges Salle..... 27

Une affaire d'espionnage au XVIIIe siècle. — La baronne de Riefben, par M. le vicomte Maurice Boutry..... 47

Les relations de la Dalmatie et de la Hongrie du XIe au XIIIe siècle, par M. Henri Marczali..... 67

Les relations entre l'Europe et le Japon, par M. Torn Térao..... 87

Une intrigue à la cour de France (1815-1817), par M. Ernest Daudet. 93

Le congrès international d'histoire diplomatique de la Haye, par M. le vicomte Maurice Boutry..... 118

Son Excellence le Protocole, par M. le marquis de Barral-Montferrat 161

Un effort pour la formation d'un Fürstenbund en 1728, par M. le docteur Stathouver..... 188

Un petit-fils de Louis XIV, par M. L. de Laigue..... 197

Un effort de la France contre le commerce hollandais au XVIIIe siècle, par M. André Le Glay..... 226

La mission de Mgr Tanara au Portugal, par M. le marquis Mac Swiney de Mashanaglass..... 247

Une page de l'histoire de Hollande. — L'abbé Delaville, ministre de la France à la Haye (1743-1745), par M. P. Coquelle. 279

Assemblée générale de la Société..... 321

Rapport de M. Octave Noel, trésorier..... 322

Rapport de M. le marquis de Barral-Monferrat, l'un des secrétaires. 323

Le Japon dans ses rapports avec les puissances occidentales, par M. S. Kurino..... 335

La reprise des relations diplomatiques entre la France et la Savoie au moment de la paix de Ryswick, par M. le comte d'Haussonville... 346

Discours de M. le duc de Broglie, président de la Société..... 365

Un incident diplomatique en Chine. — Erection du mât de pavillon français à Canton (1853), par M. le marquis DE COURCY 376

Napoléon à Finkenstein (avril-mai 1807), par M. EDOUARD DRIAULT... 404

Sur la solution pacifique des conflits, à propos de la conférence de la Haye, par M. le baron A. D'AVRIL 461

Martyre de l'abbé de Chapdelaine en Chine (1850), par le marquis DE COURCY 481

Réception d'ambassadeurs à Compiègne, par le comte DE MARSY 512

M. Léon Say ambassadeur à Londres (mai 1883), par M. GEORGES MICHEL 521

Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins, par M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE 527

Une politique nationale et royale en Italie, par M. BERNARD DE LACOMBE 547

Le Chevalier d'Arc 559

La conférence de la Haye, par M. le baron D'AVRIL 560

Convention d'arbitrage pour le règlement pacifique des conflits internationaux 565

Dépêches de Sébastien de l'Aubespin, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II 583

Les recueils périodiques 618

COMPTES RENDUS

Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans, par M. le duc de Broglie (André Le Glay) 123

Don Francisco de Rojas, ambajador de los Reyes catolicos, par don Villa (R. de Maulde) 126

Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint Siège pendant la Révolution, par le vicomte de Richemont (R. de Maulde) 127

Les archives principales de Moscou du Ministère des affaires étrangères de Russie, par le prince Nicolas Galitzine (André Le Glay) 129

La Constitution hongroise, par M. A. de Bertha (L. Béclard) 129

Stanislas Leczinski et le troisième traité de Vienne, par M. P. Boyé (L. Béclard) 330

Grecs et Turcs, par Terdjumau-Effendi (A. d'Avril) 308

Rapports sur la juridiction belge en Turquie, par le baron Guillaume (A. d'Avril) 309

La Question d'Orient, par E. Driault (A. d'Avril) 310

Le terrain, les hommes et les armes à la guerre, par le général de Angel Rodriguez de Quijano y Arroquia (M. Boutry) 310

Toulon et les Anglais en 1793, par Paul Cottin (M. Boutry) 311

Histoire diplomatique de la Serbie pendant la guerre d'indépendance, par M. Ristitch (M. R. Vesnich) 312

Le droit de la guerre nautique d'après les doctrines anglaises contemporaines, par Ch. Dupuis (Th. Funck-Brentano) 312

Recherches sur l'histoire de l'économie politique, par E. Nys (Ch. Funck-Brentano) 476

Les précurseurs de Vasco de Gama, par le marquis Marc Swiney (comte de Vorges) 477

Correspondance inédite du général-major de Martange, par Ch. Bréard (A. Le Glay) 477

Vingt ans de Parlement, par M. Jules Delafosse (Ch. Funck-Brentano) .. 479

Le Portugal et le Saint-Siège, par le marquis Marc Swiney (comte de Vorges) 480

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés, par Ed. Rott (G. Baguenault de Puchesse) 480

Louis XV intime et les petites maîtresses, par le comte Fleury (G. Baguenault de Puchesse) 608

Le Père Joseph et le Sacré-Cœur, par l'abbé L. Dedouvres 609

Souvenirs du comte de Semallé (comte de Vorges) 610

Mémoires du comte de Moré, par MM. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud (André Le Glay) 611

Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, etc., par Edmond Meyer (André Le Glay) 612

Les derniers temps du siège de La Rochelle, par E. Rodocanachi (G. Baguenault de Puchesse) 613

Charles IV et Mazarin, par M. F. des Roberts (comte de Vorges) 614

La Péninsule balkanique, par Léon Lamouche (baron d'Avril) 615

Thy Embassy of sir Thomas Roe, par M. William Foster 617

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Avril (baron A. d'). 308, 309, 310, 561, 616.
Baguenault de Puchesse (comte). 480, 527, 583, 608, 613, 617.
Barral-Montferrat (marquis de). 162, 323.
Béclard (L.). 130, 305.
Boutry (vicomte Maurice). 47, 118, 310, 311.
Broglie (duc de). 366.
Courcy (marquis de). 376, 481.
Daudet (Ernest). 93.
Driault (Edouard). 404.
Funck-Brentano (Th.). 312, 476, 479.
Haussonville (comte d'). 345.
Kurino (R.). 335.
Lacombe (Bernard de). 547.
Laigue (L. de). 197.
Le Glay (André). 123, 129, 226, 477, 612, 613.
Mac-Swiney (marquis de). 247.
Marczali (Henri). 67.
Marsy (comte de). 512.
Maulde (R. de). 126, 127.
Michel (Georges). 521.
Noël (Octave). 322.
Salle (Georges). 27.
Stathouver (le docteur). 188.
Torn Terao. 87.
Vesnitch (R.). 312.
Vorges (comte de). 477, 480, 610, 614.

Le gérant : J. BOURDEL.

JX
3
R48
1899

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY